HISTOIRE

DES LUTTES ET RIVALITÉS

POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE.

Digitized by Google

Errata.

Page 58, ligne 24, *au lieu de :* ntite, *lisez :* ntile.
— 57, ch. u, Épigraphe, 1re lig., *au lieu de :* ces eieux, *lisez :* des eieus.
— 84, ligne 1, *au lieu de :* ne ponvait, *lisez :* ne pouvant.
— 84, ligne 2, *au lieu de :* ne pouvant, *lisez :* ne pouvait.
— 279, ligne 9, *au lieu de :* établissement, *lisez :* établissements coloniaux.
— 284, Somm. dn ch. v, lig. 26, *au lieu de :* les chefs dn parti, *lisez :* des chefs.
— 347, ligne 27, *au lieu de :* closetced, *lisez :* closeted.
— 399, ligne 17, *au lieu de :* la remit, *lisez :* le remit.
— 448, ligne 29, *au lieu de :* dut tirer ces de confidences, *lisez :* de ces.
— 469, ligne 23, *au lieu de :* avaient été instamment, *lisez :* constamment.

SAINT-GERMAIN-EN-LAYE. — IMPRIMERIE DE H. PICAULT, RUE DE PARIS, 27.

HISTOIRE

DES LUTTES ET RIVALITÉS

POLITIQUES

ENTRE

LES PUISSANCES MARITIMES ET LA FRANCE

Durant la seconde moitié du XVIIe siècle ;

PAR LE BARON

SIRTEMA DE GROVESTINS.

« Enim est ulla res in quâ propius ad
» Deorum numen virtus accedat humana,
» quam civitates aut condere novas, aut
» conservare jam conditas. »
(Ciceronis, *Respublica*, lib. I, cap. VII.)

« L'État, c'est moi. » (Louis XIV.)

V

PARIS
CHEZ AMYOT, LIBRAIRE-ÉDITEUR
Rue de la Paix, 6.

1853

Digitized by Google

TROISIÈME PARTIE.

DEPUIS

LA TRÊVE DE RATISBONNE

JUSQU'A

LA PAIX DE RYSWYK, EN 1697.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

TABLEAU

DE LA FIN DU RÈGNE DE CHARLES II.

« What did M. Guizot, a great « protestant, a great protestant refor- « mer, say of the church of England? « He said : *The English church is as « corrupted as ever was that of Rome, « and far more servile.* »

(Speech of M. Gibson in the house of commons. 14 february 1851.)

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Introduction à ce Chapitre.
II. Aperçu des dernières années du règne de Charles II.
III. Le Duc d'York administre les affaires en Écosse (1681-1682).
IV. Le Duc d'York revient à la Cour.— Son influence dans les affaires publiques (1682).
V. Mémoire du Comte d'Anglesey sur l'état de l'Angleterre.
VI. Suppression de la Charte de Londres et de celles de plusieurs autres villes (1683).
VII. La double Conspiration. — Procès des Conspirateurs; correspondance du Duc d'York à ce sujet (1683).
VIII. Le Dogme du droit Divin et de l'obéissance absolue enseigné par l'Église anglicane et par l'Université d'Oxford.
IX. Mort de Charles II (1685).
X. Tableau de la Cour et des mœurs en Angleterre sous son règne.

TABLEAU

DE LA FIN DU RÈGNE DE CHARLES II.

1. Pendant les dernières années de son règne, Charles II confirma le mot du poëte Waller, qui avait dit : « Charles, en dépit du Parlement, qui ne veut pas que » le duc d'York lui succède, a résolu de le faire régner » d'avance (1). »

Celui-ci donc régna de fait à l'aide de quatre choses :

1° Des *cavaliers*, ou de l'ancien parti royaliste qui alors *était remonté sur sa bête ;*

2° Du clergé épiscopal qui s'unit intimement à la Couronne, dans l'espoir d'écraser les catholiques, les presbytériens et les autres sectes dissidentes de l'Eglise anglicane ;

3° Des universités où l'aristocratie et le clergé de l'Eglise établie recevaient leur éducation ;

4° Des subsides de Louis XIV : sans ceux-ci le concours des trois autres n'eût pas servi à grand'chose.

Louis XIV régna donc véritablement en Angleterre,

(1) Hume, *Hist. of England.*

et le mot d'un des ministres de Charles II trouva toute son application. Lord Clifford avait dit : « Qu'il était » préférable pour le Roi son maître d'être réduit à la » qualité de vice-roi sous un grand et généreux monar- » que, plutôt qu'à la condition d'esclave de cinq cents de » ses insolents sujets (1). »

Ce fut avec ces quatre éléments de tyrannie que le duc d'York se mit à faire du despotisme du vivant de son frère, et Charles II le laissait libre d'agir, bien que ce ne fût pas parfois sans inquiétude.

II. Charles II régna encore pendant quatre ans, après la dissolution du Parlement d'Oxford, en 1681 ; et cette époque de son règne fut marquée, tant en Angleterre qu'en Ecosse, par une réaction royaliste qui donna lieu à de nombreux actes arbitraires et à une explosion générale des Tories contre les Whigs.

« Ainsi que le surnom opposé de Whig, » dit Walter Scott, « celui de Tory fut d'abord employé par mépris et » par ridicule, et dans la suite ils furent adoptés pour » distinguer les deux partis, à la place de ceux dont on » s'était servi pendant la guerre civile; le mot de Tory » remplaçait celui de cavalier et celui de Whig était em- » ployé au lieu de celui de têtes-rondes. Les mêmes ter- » mes de distinction sont parvenus jusqu'à nous, comme » exprimant deux partis politiques qui divisent les Cham- » bres, et comprennent, politiquement parlant, toute la » masse de la société. Un homme qui, dans les vues gé- » nérales de la Constitution, pense que le pouvoir monar- » chique court le danger d'être maîtrisé par le parti po- » pulaire, et qui soutient la Couronne dans les discussions » ordinaires, est un Tory; tandis que celui qui trouve » qu'il est plutôt probable que le pouvoir de la Couronne

(1) Hume, *Hist. of England.*

» empiétera sur les libertés du peuple, et qui consacre » son influence à servir la cause du peuple, est appelé » Whig.

» Ces deux opinions peuvent être maintenues honora- » blement et consciencieusement par ceux qui les ont » adoptées, soit par réflexion, soit par les principes de » leur éducation. L'existence de deux semblables partis, » opposés l'un à l'autre avec raison et modération, et » seulement par des voies constitutionnelles, est le plus sûr » moyen d'empêcher les agressions, soit sur les droits de » la Couronne, soit sur les priviléges du peuple, et de » garder la Constitution elle-même inviolable, comme les » étais et les agrès d'un vaisseau, agissant les uns con- » tre les autres, concourent à tenir le mât à sa place. » Mais comme il est naturel aux hommes de porter jus- » qu'à l'extrême leurs opinions favorites, il est souvent » arrivé que les Whigs, ou les plus violents de ce parti, » ont nourri des opinions qui tendaient à la démocratie, » et que, d'un autre côté, les Tories, se laissant emporter » par des préjugés opposés, ont mis en danger la Consti- » tution par leur tendance vers l'absolutisme (1). »

Ceci fut principalement le cas pendant le règne entier de Charles II ; une lutte violente s'était engagée, peu d'années après la restauration, entre les Whigs et les Tories, dans le cours de laquelle les deux partis agirent avec une animosité furieuse qui n'admettait aucun scrupule dans les moyens qu'ils employaient pour renverser leurs adversaires. Mais, après la dissolution du Parlement convoqué à Oxford, le parti qui inclinait à soutenir les intérêts du Roi, dans les discussions politiques, obtint alors une supériorité complète sur ses adversaires. La doctrine de l'obéissance passive et de la non-

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

résistance, prit un nouvel essor, et fut prêchée par les légistes et le clergé anglican, comme si le dernier degré de l'esclavage était le plus haut degré de bonheur national (1).

La Cour profita avec habileté de cette disposition des esprits. Le duc d'York devint dès ce moment l'âme du conseil du Roi; Charles II ne régna plus que de nom; son frère dirigea toutes ses démarches, d'abord du fond de l'Ecosse, où le Roi jugea nécessaire de le laisser, afin d'y consolider l'autorité royale; plus tard, sous les yeux de son frère, à Whitehall même.

Les dernières années du règne de Charles II sont donc en quelque sorte une anticipation de celui de Jacques II, et c'est sous ce point de vue que nous allons les considérer; car, pour que le duc d'York pût monter paisiblement sur le trône à la mort de son frère, il devait se préparer à lui-même les moyens d'en prendre possession, en dépit de la haine populaire dont il était l'objet.

Quelques historiens ont pensé que Charles II visait à établir son gouvernement sur le pouvoir absolu, et à détruire l'ancienne Constitution du royaume, pour y substituer la monarchie illimitée. Mais en étudiant le caractère de ce prince et sa conduite pendant tout le cours de son règne, on en conclut plus naturellement que Charles II n'eut jamais de but déterminé, et que ses désirs se sont bornés à régner sans embarras, afin de pouvoir se livrer librement à son indolence naturelle et à son penchant désordonné pour la galanterie. Il détestait le Parlement, parce que, prétendait-il, cette assemblée n'était disposée qu'à le contrarier; qu'elle lui parlait sans cesse d'économie, et qu'elle ne voulait pas prodiguer l'argent de la nation pour satisfaire les caprices d'un

(1) Hallam, *Hist. const. d' Angleterre.*

Roi dépensier, et la cupidité de ses maîtresses et de ses favoris. L'affection qu'il portait au duc d'York a été mise en doute par quelques auteurs; mais toujours est-il que si cette affection a été véritable, il a dû savoir mauvais gré à son frère de lui avoir suscité des embarras, dont il fut le premier à souffrir, en le mettant mal avec un peuple et un Parlement protestants, qui n'étaient point disposés à user des mêmes ménagements que Charles II à l'égard du duc d'York. Le prince d'Orange, son neveu, l'importunait, parce qu'il cherchait à le brouiller avec la France, ce qui l'aurait entraîné dans une guerre dont il ne voulait pas entendre parler. Il avait banni de sa présence le duc de Monmouth, son fils naturel, qu'on prétend qu'il aimait, pour être délivré des exigences d'un ambitieux qui le mettait mal avec l'héritier présomptif de sa Couronne et excitait les mécontents contre son gouvernement. Il se livra enfin tout entier à Louis XIV, parce que ce monarque lui fournissait les moyens de régner sans avoir besoin de subsides, qu'il ne pouvait obtenir qu'en convoquant le Parlement; et, comme la Cour de France soutenait le duc d'York, il ne lui resta d'autre parti à prendre que d'abandonner en réalité le gouvernement à son frère qui, ayant déjà à cette époque un dessein bien arrêté de détruire la Constitution du royaume, quand un jour il serait possesseur du trône, prépara, du vivant de son frère, toutes les voies qui devaient lui faciliter l'exécution de cette entreprise téméraire.

III. Nous avons déjà dit qu'à la veille de convoquer le Parlement, qui devait se réunir à Oxford, le Roi, dans l'espoir d'amener les Communes à ne pas renouveler leurs précédentes attaques contre l'héritier présomptif, avait enjoint au duc d'York de s'éloigner de la Cour et d'aller

résider en Ecosse, où, peu de temps après, il fut placé par le Roi à la tête de l'administration de ce royaume.

« Le duc d'York, » dit un historien écossais, « était » d'un caractère bien différent de celui de son frère Char- » les : il n'avait ni l'esprit ni la légèreté de ce monarque ; » il aimait le travail, et il était susceptible de donner » une grande attention aux affaires ; sans être avare, il » était fort économe. Il avait pour sa religion un atta- » chement sincère, qui lui fait honneur comme homme, » mais qui était un malheur pour un prince destiné à » régner sur un peuple protestant. Il était sévère jusqu'à » la cruauté, et avait sur le droit divin des Rois et les » devoirs de soumission complète de la part des sujets, les » mêmes idées qui furent les premières causes des infor- » tunes de son père (1). »

Le duc d'York, à son arrivée en Ecosse, fut reçu avec de grandes marques d'honneur et de joie par le parti de la haute Eglise. Il demeura au palais d'Holy-Rood, qui depuis bien longtemps n'était plus habité par des rois ; il fit tous ses efforts pour se concilier l'affection des personnes distinguées d'Ecosse, et ses manières graves, hautaines, et cependant polies, convenaient à merveille au caractère d'un peuple qui, lui-même, fier et réservé, accorde volontiers beaucoup de respect au rang, pourvu que ceux qui ont des droits à une telle déférence, donnent aussi de la considération à ceux qui les approchent. Il témoigna une attention particulière aux chefs de clans des hautes terres, s'instruisit de leurs différents usages et de leurs différents caractères, et s'efforça de les réconcilier et d'apaiser leurs querelles. Par là, il sut acquérir parmi cette race primitive, aussi sensible à la douceur et aux égards qu'elle sait ressentir l'injure ou l'oubli,

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

un si grand ascendant, que la seconde génération de sa famille en trouva encore des traces (1).

Le Parlement d'Ecosse s'assembla immédiatement après que le duc eut pris possession de l'administration des affaires, et l'un des premiers actes de cette assemblée fut relatif à la succession à la Couronne. On reconnaît, dans les diverses clauses de cet acte, l'influence puissante de celui qui l'avait dicté; car, outre qu'on établissait que la nature de la monarchie était héréditaire, et que le droit de succéder appartenait au plus proche parent du dernier Roi, on statua que la différence de religion et toutes les nouvelles constitutions, quelles qu'elles fussent, ne pouvaient interrompre cet ordre de succession, et que soutenir le contraire était un crime de haute trahison.

« Le duc d'York, comme prince et comme catholique,» dit l'historien écossais déjà cité, « devait être disposé à » user de sévérité contre les fanatiques et contre les in- » surgés; ainsi sa présence et son intervention dans les » affaires d'Ecosse augmentèrent la rigueur des mesures » contre les presbytériens de tous les partis et de toutes » les nuances. Mais ce ne fut qu'après son retour d'un » court voyage à Londres, pendant lequel il se convain- » quit que la confiance de son frère pour lui n'était pas » diminuée, qu'il hasarda d'en venir à des extrémités » pour réduire les non-conformistes (2). »

Les doctrines promulguées par les plus furieux et les plus exaltés parmi les insurgés commençaient à être adoptées par une secte de plus en plus nombreuse, et qui séparait entièrement sa cause de celle des modérés presbytériens. Ces hommes désavouaient en même temps l'autorité du Roi et celle du gouvernement, et refusaient

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*
(2) *Ibid.*

le droit de prétendre au trône à tous ceux qui ne voudraient pas souscrire à la ligue solennelle et au *Covenant*. Ces doctrines étaient surtout adoptées par deux prédicateurs, Cargill et Cameron. Les partisans de ce dernier prirent ou acquirent le nom de Caméroniens.

Cameron vécut et mourut d'une manière qui n'est pas indigne de ses hautes prétentions comme chef de secte religieuse. Après la bataille de Bothwell-Bridge, gagnée par le duc de Monmouth, il était resté en opposition ouverte avec le gouvernement, et publia un écrit ou témoignage, par lequel il rejetait formellement l'autorité du Roi, et proclamait que Charles II, par son injustice et par sa tyrannie, s'était rendu indigne du trône. Après ce coup hardi, Cameron erra dans les lieux les plus déserts de l'Ecosse avec quelques amis armés, parmi lesquels un nommé Hackston, fameux par la part qu'il avait prise au meurtre de l'archevêque de Saint-André, était le principal personnage.

Mais, le 22 juillet 1680, tandis que la petite troupe était campée dans un lieu désert, elle reçut la nouvelle qu'elle allait être attaquée par une force supérieure composée de fantassins et de dragons. Les fugitifs résolurent de les attendre de pied ferme, et Cameron prononça une prière dans laquelle il répéta trois fois ces mots pathétiques : « Seigneur, épargnez le fruit vert, et prenez celui » qui est mûr. » Alors, avec une grande fermeté, il s'adressa aux personnes de sa suite, les exhortant à combattre jusqu'au dernier. « Car je vois, » ajouta-t-il, les » portes du ciel s'ouvrir pour recevoir ceux qui mour- » ront aujourd'hui. » Les soldats chargèrent la petite troupe avec fureur. Cameron fut tué sur la place. Hackston combattit avec bravoure, mais il fut à la fin désarmé, renversé et fait prisonnier. Telle était la barbarie

de cette époque, que cette capture fut célébrée comme une espèce de triomphe. Le prisonnier fut accablé de toutes les insultes qu'on peut imaginer. Il fut amené à Edimbourg, monté sur un cheval sans selle, ayant le visage tourné du côté de la queue. La tête et les mains de Cameron étaient portées devant lui au bout de plusieurs piques; mais de tels outrages élèvent plutôt qu'ils n'abattent le courage des braves. Hackston se conduisit avec une grande fermeté devant le conseil. La mort de l'archevêque de Saint-André étant alléguée contre lui comme un assassinat, il répondit que le Ciel déciderait quels étaient les plus grands assassins de lui ou de ceux qui le jugeaient. Dans son supplice, on fit usage d'une cruauté raffinée. Sa tête et celle de Cameron furent placées sur une des portes de la capitale, les mains du premier étant étendues comme s'il eût été en prière. Un des ennemis de Cameron lui rendit dans cette occasion cette espèce de témoignage : « Ici sont les restes d'un » homme qui vivait en priant et en prêchant, et qui mou- » rut en priant et en se battant. »

Cargill reçut l'étendard de la secte des mains mourantes de Cameron; il professa avec autant de hardiesse la même doctrine que son prédécesseur. A un nombreux conventicule des caméroniens, tenu en 1680, il eut l'audace de prononcer une sentence d'excommunication contre le Roi, le duc d'York et plusieurs membres du conseil. Ce procédé était tout à fait contraire aux règles de l'Eglise presbytérienne d'Ecosse; mais il convenait parfaitement à l'esprit indépendant des caméroniens, qui appelaient le Roi et ses conseillers des ennemis de Dieu. Une récompense ayant été promise à celui qui livrerait Cargill, il ne tarda pas à être pris et exécuté avec quatre autres sectaires qui niaient l'autorité du

Roi. Le courage avec lequel ces hommes affrontèrent la mort, tendait à confirmer la bonne opinion qu'avaient d'eux les spectateurs de leur exécution, et quoique la doctrine des caméroniens fût hautement repoussée par des hommes éclairés et sensés, cependant elle se répandit parmi les classes inférieures, et produisit beaucoup de mal. Ainsi une persécution de longue durée, exercée avec une grande rigueur, entraîna un grand nombre de paysans dans des doctrines incohérentes et coupables; dangereuses, non-seulement pour la tyrannie de l'époque, mais pour toute espèce de gouvernement, quelque modéré qu'il fût.

Tel était le résultat de la folle sévérité du conseil privé en Ecosse depuis la restauration, dit l'historien Walter Scott; cependant le duc d'York, quand il se vit placé à la tête de l'administration en Ecosse, ne voulant point se rendre à l'évidence, continua à essayer d'extirper la secte des caméroniens par les mêmes violences qui avaient été cause de sa formation.

Toutes les formes légales, ces remparts par lesquels les sujets d'un royaume sont protégés contre la violence du pouvoir, furent tout d'un coup anéanties, et les officiers et les soldats reçurent la permission, non-seulement de rechercher, mais encore d'interroger et de punir toute personne suspecte de professer les principes des fanatiques; s'ils le jugeaient convenable, ils pouvaient les mettre à mort sur place. La seule chose nécessaire à la condamnation était que la personne arrêtée montrât des scrupules de renoncer au *Covenant*, hésitât à admettre que la mort de l'archevêque fût un assassinat, refusât de prier pour le Roi, ou enfin de répondre à quelques questions insidieuses concernant ses principes religieux.

Mais les classes inférieures n'étaient pas seules en butte à ces vexations; celles d'un rang élevé couraient un égal danger, par l'obligation qu'on leur faisait de prêter le serment du *Test*. Ce serment impliquait une contradiction manifeste; car la personne qui le prononçait, affirmait d'une part sa pleine soumission au *Covenant* qui repoussait la suprématie spirituelle du Roi, et par une autre clause, elle devait reconnaître le Roi comme chef suprême de l'Église. Néanmoins ce serment du *Test* était considéré comme un gage général de fidélité, qui devait être donné par tous ceux dont on l'exigeait, sous peine d'amende, de confiscation et même de mort. L'affaire du comte d'Argyll se fait distinguer, quoique dans un temps d'oppression, par son injustice particulière.

Le père du comte d'Argyll avait eu la tête tranchée au commencement du règne de Charles II, et le fils était destiné à périr comme lui par la main du bourreau. La famille d'Argyll était puissante : il était du petit nombre des Pairs écossais qui conservaient encore de l'attachement pour le presbytérianisme ; cela seul suffisait pour le rendre suspect au duc d'York, qui considérait tout adversaire de l'Église épiscopale comme un homme dangereux, ennemi du Roi et de la royauté, et nourrissant des opinions républicaines. Le duc désirait la perte de ce seigneur, et l'occasion s'en offrit lorsqu'on lui présenta le serment du Test comme conseiller privé. Argyll prêta le serment exigé, déclarant qu'il s'y soumettait en tout ce que ce serment avait de conséquent avec lui-même et avec la religion protestante, ce qui, dans la pensée du comte, voulait probablement dire avec le presbytérianisme.

Cependant le duc, toujours avide de vengeance, entrevit aussitôt les avantages que l'on pourrait trouver

contre Argyll, dans les explications de son serment. Il les lui demanda par écrit, ce que le comte fit sans difficulté ; à peine sont-elles remises, qu'Argyll est conduit en prison et mis en accusation de haute trahison. On le déclara coupable, et la sentence de mort et de forfaiture fut prononcée contre lui ; mais Argyll, enfermé au château d'Édimbourg, se sauva sous les habits de sa sœur et passa en Hollande. « Cette extravagante mesure, » dit Walter Scott dans son histoire d'Écosse, « inspira une ter- » reur générale par son audacieuce violation de toute » justice, tandis que la fausseté sur laquelle elle était » fondée était le sujet d'un mépris universel. »

Un mot de lord Halifax à Charles II, touchant la sentence d'Argyll, prouve à quel point elle parut inique aux Anglais. « Je ne connais rien aux lois d'Écosse, » disait ce seigneur, « mais ce que je sais c'est qu'ici on n'aurait pas » pendu un chien pour les chefs sur lesquels lord Argyll » a été condamné. »

IV. Après que le duc d'York, en qualité de commissaire du Roi, eut établi un système de gouvernement ayant pour base le pouvoir arbitraire et la terreur en Écosse, il fut rappelé à la Cour dans le courant de 1682. Il se chargea alors si particulièrement du soin de diriger les affaires publiques en Angleterre, que le Roi, voyant avec inquiétude jusqu'où le duc prétendait pousser ses excès, et craignant pour lui-même les suites qu'ils pourraient avoir, lui dit un jour avec mauvaise humeur : « Mon » frère, je suis trop vieux pour recommencer mes voya- » ges, recommencez-les donc pour votre compte, si vous » le jugez à propos. » Mais le duc ne tint aucun compte de cet avertissement prophétique, et Charles II, par indolence, le laissa agir, quoique quelques historiens aient cru que, peu de temps avant sa mort, ce prince ait été

disposé à changer de système, à éloigner le duc des affaires, à rappeler Monmouth auprès de lui, et enfin à convoquer un Parlement, ce qui l'aurait probablement brouillé avec la Cour de France.

Le mouvement réactionnaire auquel le duc d'York vint imprimer une nouvelle vigueur en Angleterre, fut signalé d'abord par l'arrestation de lord Shaftesbury ; ce seigneur venait d'être accusé d'avoir voulu former une association (1) dirigée contre l'héritier présomptif de la Couronne; le projet, disait-on, en avait été trouvé parmi ses papiers, et devint un sujet fécond de déclamations pour le parti de la Cour. « Celui qui prend la peine de réunir » le commencement et la fin de cette nouvelle associa- » tion, » dit un écrit du temps, « trouvera que, si elle » débute par l'invocation du saint nom de Dieu et de la » religion, elle n'en finit pas moins au nom du diable, » et avec la destruction complète du Roi et du gouver- » nement (2). »

La Cour espérait qu'il serait facile de faire condamner lord Shaftesbury pour crime de haute trahison ; mais elle essuya la mortification de voir prononcer par le grand jury l'acquittement de son plus ardent ennemi (3). Alors

(1) Le parti royaliste se servit de cette circonstance pour faire courir le bruit qu'il existait un complot presbytérien et républicain contre le Roi et le duc d'York. Le complot papiste avait fait son temps; et l'on prétend que ceux que les chefs de l'opposition avaient fait venir d'Irlande pour déposer contre les catholiques, s'empressèrent alors de virer de bord, et qu'ils dirigèrent leurs accusations contre ceux qui avaient d'abord réclamé leurs services et les dénoncèrent à leur tour comme traîtres au gouvernement.

(2) Remarks upon the new project of association. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 303.)

(3) L'irritation produite par ce résultat sur l'esprit du duc d'York se remarque dans une de ses lettres au prince d'Orange, où il dit : « Certes, on n'a » rien vu de plus étrange que la conduite et le langage des grands jurés, ni » rien de plus insolent et de plus séditieux que les attroupements qui ont eu » lieu à la Cité à ce sujet ; mais j'espère que Sa Majesté aura bientôt mis un

pullulèrent de toutes parts des adresses loyales au Roi (1). La ville de Glocester, entre autres, se signala par la violence avec laquelle elle se prononça contre l'association, en disant : « Qu'elle déclarait, en présence de Dieu et du » monde, qu'elle détestait et qu'elle abhorrait du fond de » son cœur cette association impie, diabolique, traîtresse, » éclose dans l'enfer et logée entre les mains des prin- » cipaux ennemis de la paix du royaume : une association, » disait-elle, qui ne pouvait être l'œuvre de chrétiens, et » qui, si elle n'eût été découverte, par la grâce de Dieu, » menaçait d'entraîner la ruine de l'Eglise et de l'Etat, » et d'abîmer l'Angleterre dans des flots de sang hu- » main (2). »

Il ne manqua point d'écrivains dans le parti opposé qui réfutèrent ces adresses loyales, et, dans la foule des pamphlets qui surgirent à cette occasion, on en remarque un où il est dit :

« Mais ceux qui signent ces adresses savent-ils bien » où nous en sommes ? savent-ils combien la cause papiste » a gagné de terrain depuis deux ans ? Le duc d'York » ne s'est-il point mis à la tête de l'administration de » l'Ecosse, sans prêter le serment requis par les lois de » ce royaume ? N'a-t-il point permis, et cela dans le même » temps qu'il persécutait les protestants dissidents, que » la messe fût dite dans son palais ? A-t-il donné la moin- » dre sécurité aux protestants pour le fait de leur culte, » tandis que lui-même s'est mis au-dessus des lois qui » condamnent le sien ? Les papistes du Lancashire n'en » sont-ils point venus à ce degré d'audace, qu'ils ont

» terme à ces désordres occasionnés par le parti rebelle. » (3-13 Décembre 1681. Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(1) Ralph's, *Hist. of England*, vol. I, p. 670.

(2) Somers, *Coll. of tracts*, vol, VIII, p. 328.

» massacré les officiers du Roi au moment qu'ils rem-
» plissaient les devoirs de leur charge? Le shérif de
» Northumberland n'a-t-il point conduit plusieurs pa-
» pistes qui étaient emprisonnés, pour baiser la main
» au duc d'York, et cela au mépris de toutes les
» lois? Mais il faudrait un volume pour rapporter tout ce
» que l'on sait à cet égard; il suffira donc d'ajouter ici
» que ceux qui encouragent et signent aujourd'hui ces
» adresses, doivent être préparés d'avance à adorer plus
» tard l'hostie et à porter des chaînes (1). »

V. A cette même époque, un homme d'Etat, prévoyant l'excès des maux qui menaçaient de fondre sur son pays, conçut la pensée généreuse de rédiger un écrit destiné à ouvrir les yeux à Charles II. Mais l'orage qui grondait dans le lointain, et probablement le retour du duc d'York à la Cour, empêchèrent l'auteur de présenter son Mémoire au Roi. Il vit qu'il n'y avait rien à faire que de s'en remettre au temps et à la volonté de la Providence, et que l'aveuglement des Stuarts était tel, qu'il fallait leur laisser remplir la fatale destinée qui semblait attachée à ce grand nom. Ce Mémoire ne fut publié qu'après la révolution de 1688; c'est un tableau effrayant de la situation où se trouvait l'Angleterre en 1682, et des symptômes de dissolution qui se manifestaient à cette époque dans la société anglaise.

(1) The addresses importing an abhorrence of an Association, pretended to have been seized in the earl of Shaftesbury's closet, laid open and detected. 1687. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 326.)

On trouve encore dans la même collection les écrits politiques suivants, tous relatifs à la même question :

List of abhorrers, vol. VIII, p. 318.

Letter about abhorrers and addressers, 1682, p. 319.

Letter from a friend to a person of quality in answer to the former, p. 323.

Second return, to the letter concerning addressers, 1682, p. 331.

Reply to the second return, 1682, p. 337.

« La dernière guerre entre le Roi votre père et son » Parlement, » dit l'auteur du Mémoire, « était aussi peu » prévue à son origine qu'on en prévoit une aujourd'hui. » On y arriva insensiblement et par degrés. Des événe- » ments fortuits grossirent le courant, qui rompit bientôt » toutes les digues; alors les progrès en devinrent ef- » frayants, et la conclusion en fut bien plus terrible » encore.

» A la vérité, nous ne remarquons point aujourd'hui » des réunions armées comme dans ces temps-là; mais » qui peut prévoir ce que cette guerre de plume enfantera? » N'en sommes-nous pas déjà venus à des querelles ou- » vertes, et les querelles de ce genre ne finissent-elles pas » toujours par l'effusion du sang? La scène n'a fait que » changer; des batailles en plein champ et du siége des » villes et des cités, la guerre s'est retirée dans nos de- » meures. Ce sont des altercations et des escarmouches » sans fin entre les shérifs et les officiers de la Couronne, » entre les grands et les petits jurys; ceux-ci et les cours » de justice, qui, par la loi, sont les conservatrices de la » paix publique, sont principalement engagés dans ces » querelles; car les verdicts et les jugements sont rendus, » non d'après le mérite des causes, mais d'après le plus » ou moins de pouvoir des parties, et le peuple prend part » dans ces débats pour l'une ou l'autre partie.

» La justice a perdu son ancien et paisible cours; toutes » les causes sont emportées par un torrent impétueux qui » menace de nous submerger un jour. Toute espèce de res- » pect pour les officiers ministériels, jurés et juges, est » anéanti; pour peu qu'il se présente une cause im- » portante à juger, les partis respectifs croient devoir » faire montre de leurs forces. Au lieu d'assemblées par- » lementaires, on fait un appel au peuple qui ne peut

» ni s'assembler ni juger en corps ; par là toutes les con-
» troverses se terminent en querelles de partis, dont les
» jugements, supposé qu'ils fussent légaux, ne peuvent
» être exécutés que dans un Parlement où toute la nation
» est représentée collectivement, et ce serait là l'unique
» remède aux symptômes effrayants qui se manifestent de
» toutes parts dans ce royaume désuni et malade. Que Dieu
» et Votre Majesté veuillent nous l'accorder!

» Un État divisé ne peut subsister. Et ne dirait-on point
» que tout est disposé dans ce royaume pour y entretenir
» et augmenter nos divisions au lieu de les assoupir? Vit-
» on jamais une licence aussi intolérable à l'égard des
» sobriquets? S'est-on jamais défié aussi publiquement
» pour se battre, soit dans les rues, soit dans les cafés?
» Les dissidents, en matières religieuses, sont les victimes
» de tous ces excès, comme si nous en étions revenus à
» l'ancien cri : *Christianos ad leones.*

» A l'état de décomposition qui se fait remarquer dans
» les royaumes de Votre Majesté , ajoutons encore l'état
» dangereux où se trouve la chrétienté, par la gran-
» deur démesurée et le pouvoir usurpateur que le Roi de
» France s'arroge sur tous les autres princes, et quand ce
» monarque sera venu à bout, par ses intrigues, soit de
» corrompre et de gagner à ses intérêts les sujets ambi-
» tieux et désaffectionnés de Votre Majesté, soit de per-
» suader à Votre Majesté elle-même qu'elle ne peut
» conserver sa couronne et maintenir ses sujets dans
» l'obéissance, sans l'or, l'amitié et l'assistance de la
» France, alors il en résultera un paroxisme convulsif en
» Angleterre, qui ébranlera la paix publique, si tant est,
» Sire, que votre royaume ne devienne point la proie des
» étrangers.

» Mais la cause première de tous nos maux, présents et

» à venir, et qui, si elle n'est point arrêtée par de sages » résolutions, pourrait exciter un jour un embrasement » capable de tout consumer jusqu'aux fondations, c'est la » fatale perversité, en matières religieuses, du duc d'York, » l'héritier présomptif de la Couronne. Elle excite, comme » de raison, une méfiance universelle contre les anciens » ennemis de notre religion et de nos libertés; elle mine » et énerve le courage et la fermeté de ceux qui, jusqu'à » ce jour, s'en sont montrés les zélés défenseurs, par la » crainte que leur inspirent le pouvoir et les desseins des » catholiques.

» Enfin, bien que les décrets de la Providence divine » doivent être adorés dans tout ce qu'elle jugera bon de » nous faire éprouver, il n'en paraît pas moins que chacun » soit à l'œuvre pour creuser la fosse de ce royaume; car » si Dieu a résolu notre ruine, le plus petit désordre acci- » dentel suffira pour porter les choses à toute extrémité, » et provoquera une lutte générale sur les questions de » religion, de lois, de libertés et de propriétés. Tel est » l'avenir qui se présente à nos yeux, à moins qu'on ne » se hâte d'arrêter les progrès de la gangrène qui nous » ronge, en prenant à temps les mesures nécessaires pour » calmer les appréhensions des hommes sages et prudents, » et en arrachant l'instrument de division (1) des mains » des ennemis, tant domestiques qu'étrangers, de notre » religion et de notre tranquillité (2). »

VI. Parmi les actes violents qui signalèrent la fin d'un règne salué à son aurore par mille bénédictions, il en est

(1) Il est évident que le duc d'York était sous-entendu dans cette métaphore.

(2) The earl Anglesey's state of the government and kingdom, prepared and intended for his Majesty King Charles II, in the year 1682; but the storm impending, growing so high prevented it then. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 343.) On remarque à la fin de ce Mémoire, des conseils

deux surtout qui peuvent être considérés comme ayant le plus contribué à la perte de la Maison de Stuart. Nous allons rendre compte ici des procédures intentées à l'occasion de la conspiration du *Rye-House*, et de la suppression de la charte de Londres et de celles de plusieurs autres villes et corporations du royaume.

« L'hostilité de la cité de Londres et de plusieurs » autres villes envers la Cour, » dit Hallam, « en dégénérant » en violence factieuse et indécente, donna prétexte à la » plus dangereuse agression contre la liberté publique » qui ait été commise sous ce règne. Le pouvoir démo- » cratique résidait, principalement à cette époque, dans » les corporations. Elles nommaient exclusivement, ou en » grande partie, la majorité des représentants des Com- » munes. Tant qu'elles étaient animées de cet ardent » esprit de protestantisme et de liberté qui prévalait dans » les classes moyennes, il y avait peu d'espoir d'obtenir » un Parlement qui s'associât aux plans du gouvernement » des Stuarts. L'administration de la justice était, en » grande partie, dans les mains de leurs magistrats, sur-

salutaires pour remédier aux maux signalés dans la première partie de l'écrit ; on y indique comme remède la réunion des parlements ; les récompenses et les faveurs accordées avec discernement ; la répression du crime et une bonne et impartiale administration de la justice ; ramener le clergé épiscopal à des mœurs plus simples et plus conformes à l'esprit de l'Eglise primitive ; veiller à l'augmentation du revenu de la Couronne, en ayant soin que l'argent alloué au Roi entre dans ses coffres, et n'en soit point détourné par des agents infidèles ; introduire plus d'ordre et d'économie dans les dépenses ; rendre l'Angleterre puissante sur mer, et plusieurs autres conseils dignes d'être adressés à un prince qui eût su les apprécier et en faire son profit ; mais certes Charles II n'était point ce Roi. Le Mémoire se termine par cette phrase remarquable : « Pour » conclure, quoique Votre Majesté soit, de sa personne, en dehors de » l'atteinte de la loi et souverain de son peuple, néanmoins *la loi est son maî- » tre et son régulateur pour le gouvernement*, et ses sujets sont convaincus que » Votre Majesté ne veut en aucune manière chercher à énerver cette loi par » laquelle Votre Majesté est roi de ce royaume. »

» tout dans le Middlesex, où tous les jurés étaient désignés » par les shérifs de la Cité. Quelques rusés jurisconsultes, » dévoués à la Cour, donnèrent à entendre qu'un arrêt » en confiscation de privilége, obtenu contre la corpora- » tion de Londres, non-seulement démolirait cette cita- » delle de rebelles insolents, mais intimiderait, par un tel » exemple, le reste de l'Angleterre. Une poursuite en *quo* » *warranto,* comme on l'appelle, fut donc intentée devant » la cour du banc du Roi contre la corporation. Deux actes » du conseil commun furent attaqués comme des crimes » suffisants pour motiver un jugement de forfaiture ; l'un » était l'imposition d'un certain droit sur les marchandises » apportées dans les marchés de la Cité, par une ordon- » nance du conseil commun lui-même ; l'autre, sa pétition » au Roi, en décembre 1679, pour la tenue du Parlement » et la publication de cette pièce par tout le pays.

» Nous n'avons pas tant d'intérêt, » dit encore Hallam, « à examiner le point de droit dans cette question, » qu'à faire ressortir l'esprit dans lequel fut conçue l'at- » taque dirigée contre ce rempart de la liberté populaire. » La cour du banc du Roi prononça un jugement de » confiscation contre la corporation ; mais ce jugement, à » la requête de l'avocat-général, fut seulement enregistré ; » la Cité continua en apparence à posséder ses franchises » en se soumettant à certains règlements, savoir : qu'aucun » maire, shérif, greffier, ou autre officier de quelque impor- » tance, ne serait admis avant d'avoir été agréé par le Roi ; » que, dans le cas où il désapprouverait deux fois le choix » d'un maire, il en nommerait un lui-même, et de même » pour les shérifs, sans attendre une seconde élection ; que » la cour des aldermen, avec la permission du Roi, pour- » rait écarter celui de ses membres qu'elle voudrait ; qu'ils » auraient un *veto* sur les élections des conseillers de la

» Cité, et, en cas de désapprobation d'un second choix, » exerceraient eux-mêmes le droit de nommer. La corpo- » ration se soumit ainsi à acheter la continuation de la » jouissance de ses biens, aux dépens de son indépen- » dance municipale ; cependant, même dans la défaite » du parti whig, l'acceptation de ces règlements ne fut » décidée que par une petite majorité dans le conseil com- » mun (1). La Cité fut absolument subordonnée à la Cour, » depuis cette époque jusqu'à la révolution (2). »

Ainsi ce puissant corps, qui s'était cru de force à lutter avec la Couronne, fut à la fin renversé et terrassé par elle; tous ses priviléges et toutes ses immunités, l'œuvre des siècles, croulèrent en ruine aux pieds du Roi. Les deux partis avaient également contribué à cette chute ; les uns par une opposition trop fougueuse; les autres, par une coupable résignation. « Le succès inouï de cette auda- » cieuse entreprise, » dit l'historien Ralph, « vérifia la » maxime favorite du lord garde des sceaux, que Sa » Majesté peut faire légalement, sinon tout ce qui lui » plaît, du moins tout ce qu'elle croit nécessaire dans son » propre intérêt (3). »

(1) La majorité ne fut que de 104 contre 86. (*Procès d'Etat*, VIII, 1039-1040.)

(2) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre.*

The citizens' loss, when the charter of London is forfeited, or given up. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 385.) Cet écrit se termine par cette phrase : « Et la cité de Londres, qui est à présent l'une des plus anciennes » cités du monde, sera, à l'époque de cette confiscation, l'une des plus » jeunes cités et corporations de l'Angleterre. »

The last will and testament of the charter of London. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 392.)

The proceedings upon the debates relating to the late charter of the city of London, as also the entering up of judgment against it, giving an account of the most remarkable transactions relating to that affair. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 394.)

Voir le compte rendu de cette célèbre cause de *quo warranto*, dans les *State tracts*, vol. III.

(3) Ralph's. *History*, vol. I, p. 714.

L'humiliation de la Cité fut un grand triomphe pour la Cour, et le jour où les magistrats de Londres vinrent humblement implorer la continuation de leur existence municipale, le duc d'York écrit avec jubilation au prince d'Orange : « Le lord-maire et les aldermen sont venus » aujourd'hui présenter une pétition à Sa Majesté, relati- » vement à leur charte, dont le Roi peut à présent s'em- » parer. La réponse qu'ils ont reçue sera imprimée, et » j'espère que votre ambassadeur, qui l'a entendue, vous » en rendra compte ; ainsi donc, je n'ai pas besoin de la » répéter. Je vous dirai seulement que le jour où la ville » l'a rendue a été un grand jour pour la monarchie (1). » Cinq ans plus tard, ce fut ce même prince, alors devenu Roi, qui, voyant sa couronne chanceler sur sa tête, crut que le moyen de la raffermir était de restituer à la ville de Londres cette même charte, dont la suppression lui paraissait, à cette époque, un événement si favorable aux intérêts de la monarchie !

« Après la chute de la capitale, » continue Hallam, « on ne devait pas s'attendre que des villes bien moins » capables de résistance pussent se soutenir. Des pour- » suites *quo warranto* furent intentées contre plusieurs » corporations, et un bien plus grand nombre se hâta de » prévenir l'attaque par un abandon volontaire de ses » droits (2). On regarda comme passé en loi, par le juge-

(1) Lettre du duc d'York au Prince d'Orange, du 8-18 juin 1683. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange*.)

(2) An account of the surrender of the old charter of Northampton, and the manner of their receiving their new charter; together with an eloquent speech made by the deputy recorder of Northampton, upon that occasion. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 83-85.)

Dans le discours du *Deputy Recorder*, on remarque les passages qui suivent; ils peignent l'esprit de servilité de l'époque :

« Par la bonté de Sa Majesté et de ses royaux prédécesseurs, rois d'An- » gleterre, on nous avait accordé de grands priviléges et de grandes libertés.

» ment contre la cité de Londres, que toute irrégularité » ou abus quelconque de pouvoir, dans une corporation, » pouvait lui faire encourir une sentence de confiscation, » et nul ne pouvait se vanter d'être invulnérable sous tous » les rapports. Les juges des assises, dans leurs tournées, » prostituèrent leur influence et leur autorité pour favo- » riser cet empiétement, et tous ceux que se permettait » la Couronne. Jeffreys, dans sa tournée du Nord, en » 1684, pour me servir du langage de l'avocat le plus » éhonté de Charles II, — « fit tomber toutes les chartes » devant lui, comme les murs de Jéricho, et revint chargé » des dépouilles des villes. » — Elles reçurent de nouvelles » chartes, qui organisèrent les constitutions municipales » dans un système oligarchique, et réservaient à la Cou- » ronne la première nomination des magistrats appelés » au gouvernement de la corporation. Ces changements » furent graduellement effectués dans les trois dernières » années du règne de Charles II et au commencement du » suivant. »

A ce récit, l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre* ajoute les réflexions suivantes : « Rien ne peut

» Mais il arriva qu'en dernier lieu, de méchantes gens s'étaient glissés et » avaient acquis de l'autorité parmi vous, et, par leurs pratiques hardies et » séditieuses, ils ont abusé de cette confiance, et ils ont mérité la confisca- » tion de ces libertés.

» Vous avez agi avec sagesse quand vous avez pris la détermination de » restituer les libertés et les droits qui faisaient partie de votre corporation, » et de les déposer aux pieds de Sa Majesté, avec une humble prière de vous » restituer ce qu'il jugerait le plus convenable pour vous.

» Sa Majesté ne s'est réservée que ce droit : que si, jusqu'à présent, vous » avez été soumis à sa correction en faisant mal, ses soins devaient porter à » ce qu'à l'avenir vous ne puissiez plus mal agir. — Et, à présent, vous » pouvez dater l'ère de votre félicité de cette époque.

» Que ceux qui ont été atteints de mauvais principes se le rappellent » souvent ; car, à présent, il y a un œil ouvert sur vous, qui aura égard tant » à la justice qu'à la miséricorde. »

» être plus fatal à la Constitution anglaise, pas même l'in-
» troduction d'une force militaire, que l'abolition des
» franchises du corps électoral. Le peuple de ce pays
» n'est, par nos lois et notre Constitution, tenu d'obéir
» qu'à un Parlement dûment élu, et cette violation des
» chartes, sous les règnes de Charles et de Jacques, me
» paraît la grande et pleine justification de l'événement
» qui précipita ce dernier du trône (1). »

VII. L'irritation produite par des attaques aussi violentes contre la Constitution ne manqua pas d'enflammer l'imagination de quelques hommes d'une vertu pure et d'un patriotisme désintéressé, de même qu'elle fit éclore d'ignobles projets de vengeance dans l'esprit d'une foule de misérables toujours prêts, dans des moments de crises politiques, à lâcher la bride à leurs passions désordonnées, sous prétexte de travailler au maintien d'un ordre légal et régulier, qu'en réalité ils détestent comme un joug insupportable.

L'année 1683 fut signalée par la révélation d'une conspiration dont les détails sont très-obscurs. On lui a donné la dénomination unique de complot de *Rye-House;* mais il est plus naturel de croire qu'il y avait en réalité deux conspirations distinctes, celle de *Rye-House*, et celle de quelques seigneurs d'Angleterre et d'Ecosse. Elles furent confondues, parce que l'une, qui avait ses preuves juridiques, impliquait avec des scélérats forcenés des hommes que leur nom, leur caractère et leur passion pour la liberté avaient rendus dangereux pour la Cour.

L'une était une conspiration politique, dans laquelle étaient compromis les lords Russell et Essex, Monmouth, Howard, Algernon Sidney et John Hampden, petit-fils du grand chef parlementaire. Ces chefs d'un parti fort

(1) Hallam, chap. XII.

humilié entrèrent en convention avec le comte d'Argyll et tous les autres mécontents écossais, qui s'engagèrent à mettre les *covenantaires* en campagne. Il devait se faire aussi des soulèvements dans les comtés de l'Ouest, ainsi que dans la cité de Londres, et les chefs tinrent quelques assemblées où tous ces projets reçurent leur dernière forme. Mais ces guides populaires différaient extrêmement par leurs vues : Algernon Sidney était passionné pour la République (1) ; Essex avait embrassé le même plan ; Monmouth n'abandonnait pas l'espérance de s'ouvrir un chemin au trône ; Russell et Hampden, également attachés à l'ancienne Constitution, ne se proposaient que l'exclusion du duc d'York et la réparation des griefs nationaux. Howard était un homme sans principes, toujours prêt à se déclarer pour le parti dans lequel on pouvait lui faire trouver ses avantages. Malgré cette différence de caractères et de vues, leur haine commune contre le duc d'York et l'administration présente les réunissait dans un même parti, et la dangereuse voie du soulèvement fut embrassée sans retour.

(1) A l'époque de la restauration, Algernon Sidney était chargé de la médiation de la paix entre la Suède et le Danemarck. Son père, le comte de Leicester, redoutant l'esprit réactionnaire de la Cour, engagea son fils à demeurer à l'étranger, et Algernon Sidney ne revint en Angleterre qu'en 1677, époque à laquelle lord Leicester obtint de Charles II le pardon de son fils.

Les opinions républicaines d'Algernon Sidney, son horreur de la restauration et sa haine contre les Stuarts, sont exprimées d'une manière véhémente dans une lettre à l'un de ses amis, écrite après la restauration, et dans laquelle il dit qu'il ne reviendra point en Angleterre. Il dit à ce sujet : « En un » mot, là où Vane, Lambert et Haslerigg ne peuvent vivre en sûreté, je ne puis » vivre. Si j'avais été en Angleterre, je me serais attendu à être jugé avec » eux ; car, quoiqu'ils soient les premiers, comme étant plus éminents que » je ne le suis, je dois m'attendre à suivre leur exemple en souffrant, comme » j'ai été leur compagnon dans l'action. » (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 6.) On y trouve aussi une lettre du vieux comte de Leicester à son fils, d'après laquelle il paraîtrait que le farouche républicain était un fils peu tendre et peu respectueux. (Somers, vol VIII, p. 3.)

A ces chefs anglais s'étaient joints plusieurs seigneurs écossais, qui, attachés au culte presbytérien et dominés par la crainte qu'inspirait la violence des mesures du gouvernement en Ecosse, avaient pris la résolution de vendre leurs propriétés et de se réfugier en Amérique, où ils pourraient vivre suivant les lois de leur conscience. Une députation composée de lord Melvill, sir John Cochrane, Jerviswood et autres, se rendit à Londres pour faire les préparatifs de cette émigration. Là, on leur confia le secret de l'entreprise formée pour améliorer le gouvernement de Charles II, ou du moins, dans tous les cas, pour empêcher, par tous les moyens possibles, que le duc d'York montât sur le trône après la mort du Roi. Les mécontents écossais abandonnèrent leurs projets d'émigration pour s'engager dans cette entreprise plus hasardeuse. Walter Scott, comte de Tarras, beau-frère du duc de Monmouth, essaya de faire une levée dans le sud de l'Ecosse; un grand nombre de ses parents et d'autres gentilshommes des frontières de ce royaume s'engagèrent dans cette conspiration (1).

Outre le complot des Ecossais et celui qui était dirigé par Monmouth, Russell et Sidney à Londres, il y avait dans cette ville des hommes désespérés, appartenant aux classes inférieures, qui proposaient de simplifier le plan des deux principales conspirations en assassinant le Roi et son frère.

Le seul rapport qui existât entre la conspiration politique et le complot d'assassinat, c'est que le génie malfaisant de Shaftesbury planait sur les deux projets, et que ce lord avait entretenu des relations avec Monmouth et ses associés et avec les principaux acteurs du complot d'assassinat, dont la plupart étaient ses créatures. Mais Shaf-

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

tesbury dégoûté des lenteurs qu'il rencontrait chez les uns, et rougissant peut-être d'être tombé si bas, que de se voir l'associé de vils assassins, avait pris, avant la découverte du complot, la résolution d'abandonner la partie et de se condamner à un exil volontaire en se retirant en Hollande, où la mort vint, peu de temps après, mettre fin à son orageuse carrière.

Parmi les complices du complot se trouvait un individu nommé Rumbold. Il possédait une ferme nommée *Rye-House* et située sur la route de New-Market, où le Roi faisait un voyage tous les ans pour les courses de chevaux. Il fut convenu d'arrêter dans ce lieu le carrosse du Roi, par un chariot qu'on ferait verser, de faire feu sur lui au travers des haies et de s'échapper à travers champs par des sentiers détournés. Le feu prit par accident à la maison où le Roi était logé à New-Market, ce qui l'obligea de quitter cette ville huit jours plus tôt qu'il ne se le proposait. On attribua son salut à cette circonstance, lorsque, peu de jours après, le complot fut découvert par un des complices, dans l'espoir de mériter sa grâce.

Ce fut à la perfidie de lord Howard que l'on dut la découverte de la conspiration des seigneurs; sans pouvoir dire au juste quelle était l'étendue de leurs desseins, on peut cependant supposer qu'il fut question, pendant quelques mois, d'une vaste insurrection, sans toutefois que le plan en fût arrêté. Quoi qu'il en soit, la découverte de la conspiration devint, entre les mains de Charles II, une arme dont il se servit pour rendre le parti populaire odieux aux yeux de la nation, et qu'il exploita dans l'intérêt de ses vengeances personnelles, pendant les deux dernières années de son règne.

La Cour jugea donc dans son intérêt de confondre la

conspiration et le complot, et c'est dans ce sens qu'en parle le duc d'York dans ses lettres au prince d'Orange.

« En arrivant à Londres, » écrit le duc, « j'ai appris » que l'on venait de découvrir une conspiration contre Sa » Majesté et contre moi. Ce n'était pas un complot comme » celui du docteur Oates, mais bien une conspiration » réelle et véritable ; car on a donné l'ordre de se saisir » de tous les conspirateurs. Leur projet était de s'em- » parer de la personne de Sa Majesté et de la mienne » quand nous reviendrions de New-Market; mais l'in- » cendie qui est survenu dans cette ville nous ayant » forcés de la quitter plus tôt que nous le pensions, ils ne » furent pas prêts (1). »

« Je vois, » dit encore le duc au prince, « que vous avez » appris avec plaisir l'heureux résultat de l'affaire de la » charte, qui sera, comme vous devez bien le penser, » d'un grand avantage pour la monarchie, et qui établira » la paix et la tranquillité dans le gouvernement, et si » l'on tire profit de cette conspiration, qui a été si heureu- » sement découverte, j'espère que ce qui était regardé » comme la destruction et la ruine de la monarchie, tour- » nera à son avantage (2). »

Enfin, dans une lettre suivante, le duc d'York dit : « La » conspiration paraît chaque jour plus considérable qu'on » ne l'avait cru d'abord relativement à l'insurrection; car, » hier, on s'est assuré des lords Essex, Brandon, Howard » et de M. Hampden. Les deux premiers ont été envoyés » à la Tour, et n'ont rien avoué ; mais le troisième, mieux » avisé, a tout reconnu et a dit des choses qui se rappor-

(1) Lettre du duc d'York au prince d'Orange, du 22 juin—2 juillet 1683. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) *Ibid.*, du 3-13 juillet 1683. (Inédite, *ut suprà.*)

» tent exactement avec celles que nous tenons des autres » conspirateurs. Ils doivent être jugés jeudi prochain, et » alors tout le monde sera parfaitement convaincu de la » vilenie de ces gens, dont il y en a quelques-uns assez » malicieux et assez malintentionnés pour dire que tout » ceci n'est qu'un complot formé par la Cour (1). »

Lord Russell et Algernon Sidney furent arrêtés et emprisonnés sur le témoignage de Howard; lord Grey fut pris, mais eut le bonheur d'échapper à ses gardiens; quant au duc de Monmouth, il parvint à se soustraire aux recherches qui furent faites pour découvrir le lieu de sa retraite (2).

Les procédures de la justice commencèrent contre les auteurs du complot de *Rye-House*, et l'instruction du procès, jointe à leur aveu, fit assez connaître non-seulement que leur projet de soulèvement était réel, mais qu'il avait été souvent question de l'assassinat du Roi et du duc son frère. Plusieurs de ces misérables furent condamnés à la peine capitale.

Ces premiers actes de rigueur servirent de préparatifs au procès de lord Russell et de ses complices. Burnet, qui s'efforça de justifier Russell, ne le déchargea pas du projet de soulèvement, et dans son discours de mort, qu'il mit par écrit entre les mains des shérifs, Russell protesta seulement : « que, quoique disposé à risquer son » sang pour sa patrie et pour sa religion, ce zèle n'avait » jamais été capable de l'engager dans des projets si noirs, » et que personne n'avait jamais eu l'audace de lui pro- » poser rien qui tendît à l'assassinat du Roi (3) »

(1) Lettre du duc d'York au Prince d'Orange, du 10 juillet 1680. (Inedite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

(2) A list of all the conspirators that have been seized, since the discovery of the horrid and bloody plot, etc., etc. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 405.

(1) *Mémoires de Burnet*, t. II, p. 496.

Sa défense fut très-faible, dit Hume; il se réduisit à protester qu'il n'avait jamais conçu le moindre dessein contre la vie du Roi; sa probité ne lui permit pas de désavouer qu'il fût entré dans le projet d'un soulèvement (1). « Son langage, tel qu'il est rapporté dans le » procès imprimé, » dit Hallam, « était tel qu'il eût amené » un verdict d'acquittement de la part d'un jury passable- » ment disposé pour l'accusé (2). » Mais les jurés étaient de zélés royalistes, et après une courte délibération, ils le déclarèrent coupable. Malgré les démarches faites pour le sauver de la mort, par son père, le comte de Bedford, et sa femme, le Roi se montra inexorable. « Milord Rus- » sell, » dit-il froidement, « éprouve aujourd'hui que je » possède la prérogative qu'il m'a disputée dans l'affaire » de lord Stafford; » et tout ce que les parents et les amis du condamné purent obtenir en sa faveur, fut la remise de la partie de la sentence que la loi prononce contre les traîtres.

M. de Ruvigny, qui était parent et ami de lord Russell, intercéda auprès de Louis XIV pour obtenir sa grâce. Louis XIV promit d'en écrire à Charles II, et Barillon ayant prévenu le Roi d'Angleterre de l'arrivée de Ruvigny, Charles II lui répondit avec une froideur inhumaine : « Je ne veux pas empêcher que M. de Ruvigny » vienne ici; mais milord Russell aura le cou coupé avant » qu'il arrive (3). »

(1) Hume, *Hist. of England.*

(2) Hallam, *Histoire constitutionnelle d'Angleterre.* — Les juges qui, par crainte de la Cour, avaient gardé le silence sur le jugement de lord Russell, déclamèrent contre, après la révolution; il parut à cette occasion un écrit jacobite ayant pour titre : *The Magistracy and government of England vindicated, or, the justification of the English method of proceeding against criminals, by way of answer to the defence of the late lord Russell's innocence.* (Somers, *Coll. of tracts*, vol VIII, p. 410.)

(3) Lettre de Barillon, du 19 juillet 1683. (Dalrymple, *App.*) — Dans le

L'exécution de Russell fut suivie du procès d'Algernon Sidney, fils du comte de Leicester. Républicain dans l'âme, Sidney avait en horreur le gouvernement d'une famille qu'il détestait. « Lorsqu'à l'occasion du complot » papiste, » dit Hume, « les factions recommencèrent à » s'échauffer, Sidney se joignit au parti populaire, et se » montra disposé à poursuivre une seconde fois, au tra- » vers de toutes les horreurs d'une guerre civile, son fan- » tôme chéri de république (1). » On peut juger, d'après la connaissance qu'on avait de ses opinions politiques, combien il devait être odieux à la Cour. Aussi rien ne fut épargné pour le perdre. L'unique témoin qui chargea directement Sidney, fut le lord Howard ; mais comme la loi en demandait deux, on prit une étrange voie pour y suppléer. Des écrits sur le gouvernement, dans lesquels l'auteur soutenait des principes favorables à la liberté, et tracés de la main de l'accusé, furent considérés comme équivalents à un second et même à plusieurs témoins. A la faveur de ce principe monstrueux, il fut aisé à la Cour d'atteindre son but, la condamnation d'un ennemi dangereux. Prétendant trouver une criminalité dans la pensée, Jeffreys, qui était alors chef de justice, apostropha l'accusé en ces termes :

« N'essayez pas de me faire accroire que je puis écrire » dans mon cabinet les doctrines les plus séditieuses, et » que mon action est au-dessus de la répression des lois, » pourvu que je ne les publie pas. On m'a toujours dit : » Ne maudis le Roi ni dans ta pensée, ni dans ta chambre

même ouvrage se trouve la pétition que lord Russell adressa au Roi pour avoir la vie sauve; écrit rédigé dans des termes tellement humbles, pour ne pas nous servir d'une expression plus forte, que l'on peut paraître étonné qu'un patriote aussi déterminé que l'était lord Russell, ait pu l'écrire.

(1) Hume, *Hist. of England.*

» à coucher ; car les oiseaux de l'air te trahiraient. » A quoi Sidney répondit : « J'ai vécu sous le régime de l'in- » quisition. »

Sidney porta sa tête sur l'échafaud, et son supplice passe pour une des plus grandes iniquités de ce règne.

Hampden, faute de preuves suffisantes, fut renvoyé de l'accusation de haute trahison; il fut condamné à une amende de 40,000 livres sterling. Plusieurs autres accusés d'un rang inférieur périrent également sous la hache du bourreau, entre autres, sir Thomas Armstrong, qui avait une grande influence sur l'esprit du duc de Monmouth. Quant à ce seigneur, l'un des principaux personnages de la conspiration, les antagonistes du duc d'York crurent devoir réveiller la tendresse du Roi en sa faveur, voulant par ce moyen mettre un contre-poids dans la balance des affaires. Le Roi lui promit sa grâce, sous la condition d'une révélation complète de son crime. Monmouth suivit le conseil de ses amis, avoua sa faute en termes généraux, et demanda son pardon. Charles II reçut son fils avec effusion de cœur ; mais ce rapprochement ne fut pas de longue durée; de nouvelles inconséquences de Monmouth obligèrent le Roi à l'exiler de la Cour, et peu de temps après, il se rendit à celle du prince d'Orange (1).

(1) Ce rapprochement momentané entre le Roi et le duc de Monmouth, fut l'ouvrage do marquis d'Halifax, l'un des ministres de Charles II. La politique de lord Halifax était de détacher Monmouth du parti violent de l'opposition, pour s'en servir comme d'un contre-poids auprès du duc d'York. Celui-ci ne vit point sans appréhension, poor lui-même, cette réconciliation entre le pere et le fils; mais la conduite imprudente de Monmooth rompit les mesures de lord Halifax, et donnèrent gain de cause au doe d'York, qui n'en conserva pas moins une raneune profonde contre Halifax. Parmi les écrits qoi développent les plans modérés de cet homme d'État, on en remarque un ayant pour titre : *A seasonable address to both houses of parliament concerning the succession, the fears of popery, and arbitrary government, by the earl of Halifax.* 1681. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 222.)

La découverte de la conspiration en Écosse, qui fut appelée le complot de Jerviswood, ne coûta la vie qu'au gentilhomme de ce nom. On lui avait offert sa grâce, à condition qu'il porterait témoignage contre lord Russell, mais il rejeta cette proposition avec dédain. « Il ne paraît » pas, » dit Walter Scott, « qu'il y eût eu la plus légère » apparence que Jerviswood eût eu la moindre part dans » le complot formé pour assassiner le Roi; mais il n'y a » point de doute qu'il avait, ainsi que beaucoup d'autres » seigneurs écossais, médité une insurrection, comme le » seul moyen d'échapper à la persécution continuelle du » gouvernement. Lorsque Jerviswood reçut sa sentence » de mort, il répondit seulement : Milords, la sentence » est cruelle, et le temps que vous me laissez est bien » court; mais je remercie Dieu qui m'a mis aussi en état » de mourir que vous l'êtes de vivre. — Il supporta la » mort avec une aussi grande fermeté; et sa femme, avec » la force d'une Romaine, eut le courage d'assister à » l'exécution (1). »

Plusieurs gentilshommes écossais furent jugés par contumace, leurs domaines confisqués et donnés aux agents les plus cruels du gouvernement; plus de deux mille individus furent mis hors la loi; d'autres personnes, suspectes au conseil, furent condamnées à des amendes considérables.

Pendant que l'Angleterre et l'Écosse retentissaient des procédures dirigées contre des assassins et des hommes politiques; que le sang des uns comme des autres rougissait indistinctement les échafauds ; que l'effroi glaçait tous les esprits à la vue de ces nombreuses et terribles exécutions, et que le désespoir et le deuil régnaient dans plusieurs familles illustres, un événement mystérieux vint

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

répandre une nouvelle horreur sur cette époque, déjà si sombre du règne de Charles II. Le jour qu'on fit le procès à lord Russell, le comte d'Essex fut trouvé égorgé dans sa prison. On imputa ce meurtre au Roi et au duc d'York, mais Burnet justifie entièrement la Cour de ce crime, et attribue la mort de ce seigneur à un suicide; car lord Essex était sujet à des accès de profonde mélancolie, et dans ses principes, d'ailleurs, la mort volontaire était permise.

Cependant l'homme pour qui le pays était livré à de si grandes douleurs, le duc d'York, voyait avec une froide indifférence, ou plutôt avec une secrète satisfaction, l'épouvantable tragédie qui se jouait sous ses yeux. On peut juger de son caractère par ce qu'il écrit de ces scènes de mort au prince d'Orange :

« Quant à ce pays-ci, » dit le duc, « tout y va au mieux, » et Algernon Sidney a été jugé par le grand jury (1). »

« La sentence d'Algernon Sidney a été prononcée » aujourd'hui ; le jour de son exécution n'est pas encore » fixé (2). »

« En fait de nouvelles, je puis vous dire qu'Algernon » Sidney sera décapité vendredi prochain à Tower-Hill. » Outre que c'est un acte de justice, à l'égard d'un si mé- » chant homme, ce sera un démenti pour les Whigs, qui » ébruitent qu'on ne le fera pas mourir (3). »

« Je pense que vous serez aussi surpris d'apprendre » que le duc de Monmouth a reçu l'ordre de quitter White- » hall et de ne pas se présenter devant le Roi, que vous » avez dû l'être en apprenant qu'on lui avait accordé la » permission de demeurer à la Cour. Sa Majesté lui a fait

(1) Lettre du duc d'York, du 9 novembre 1683. (Dalrymple, *App.*)
(2) *Ibid.*, du 27 novembre 1683. (*Ut suprà.*)
(3) *Ibid.*, du 4 décembre 1683. (*Ut suprà.*)

» signifier cet ordre ce matin par son vice-chambellan ; » le Roi étant très-irrité de ce qu'il a refusé de reconnaître » par un écrit de sa main, ce qu'il savait de la conspiration, » bien qu'il l'eût fait de bouche en présence du Roi et de » moi-même.

» Algernon Sidney a été exécuté aujourd'hui ; il est » mort fort résolument, comme un rebelle et un républi- » cain endurci (1). »

« En fait de nouvelles, j'ai à vous dire qu'un nommé » Bailey de Jerviswood, l'un des conspirateurs, qui fut » saisi ici, mais qu'on a envoyé en Ecosse, étant de ce » pays, y a été pendu et écartelé la semaine passée (2). »

« Je vois, » dit le duc dans une autre lettre, « que vous » avez lu l'écrit d'Algernon Sidney, et que vous le con- » sidérez comme une pièce fort insolente et très-coupa- » ble (3). Cela n'a pas empêché qu'on l'ait publié. Il est » bon que le monde sache quels étaient les principes, » et quel était le but auquel il visait, ainsi que les autres » conspirateurs ; la publication de cet écrit a produit un » excellent effet, et son procès vient aussi d'être imprimé ; » je l'ai envoyé à ma fille (4).

» Je n'ai rien de nouveau à vous communiquer, car, » grâce à Dieu, nous jouissons de la plus grande tran- » quillité dans ce pays ; je suis peiné d'apprendre qu'il » n'en est pas de même de l'autre côté du détroit (5). »

« Je vais demain à Londres, » dit le duc, « pour y passer » deux ou trois jours. Un certain Holloway, un des cons-

(1) Lettre du duc d'York, du 7 décembre 1683. (Dalrymple, *App.*)
(2) *Ibid.*, du 2 janvier 1684. (*Ut suprà.*)
(3) Probablement le manuscrit dont la découverte fournit au genie inventif de Jeffreys, l'idée d'en faire le second témoin qui manquait au procès d'Algernon Sidney.
(4) Lettre du duc d'York, du 4 janvier 1684. (Dalrymple, *App.*)
(5) *Ibid.*, du 10 mars 1684. (*Ut suprà.*)

» pirateurs, doit y être jugé, bien qu'on eût pu le pendre » sans cette cérémonie, car il avait été mis précédemment » hors la loi; mais on a préféré le mettre en jugement, pour » donner plus de publicité à ses aveux, au sujet de cette » maudite conspiration (1). »

L'exil de Monmouth avait donné une grande satisfaction au duc d'York; mais bientôt le séjour de son ennemi à la Cour du prince d'Orange devint un nouveau sujet d'inquiétude pour lui. Sa correspondance avec son gendre porte l'empreinte de son mécontentement; l'éloignement de Monmouth d'un pays si voisin de l'Angleterre est indispensable à la sûreté de la famille royale; il le donne à entendre au prince, et lui témoigne sa surprise de le voir accueillir un personnage qui n'a pas craint d'entrer dans une conspiration dirigée contre le Roi et lui-même (2).

Le prince, par son silence, évita d'entrer en explications avec son beau-père; alors le duc adresse à sa fille des reproches amers sur la conduite de son époux. « Je vous » ai déjà écrit au sujet de lord Brandon, et je comprends » que vous avez pu oublier les raisons qui l'ont fait mettre à » la Tour; mais d'autres ont meilleure mémoire et ne l'ont » pas encore oublié. Il est d'ailleurs indispensable que je » vous le dise; les amis de la monarchie en Angleterre » sont scandalisés en apprenant le bon accueil et les civi- » lités que le prince fait au duc de Monmouth et à lord » Brandon, et cela enhardit considérablement les factieux » de ce royaume. Bien que vous ne vous mêliez pas des » affaires, il me semble que dans celle-ci vous pourriez » parler au prince; car le duc de Monmouth, lord Bran- » don et tout le parti sont mes ennemis mortels. Que le

(1) Lettre du duc d'York, du 15 avril 1684. (Dalrymple, *App.*)
(2) *Ibid.*, du 20 mai 1684. (*Ut supra.*)

» prince s'arrange comme il l'entendra, mais si le duc de » Monmouth survit au Roi et à moi-même, il trouvera en » lui un rival pour la couronne. J'ai écrit, sur ce sujet, sans » détours au prince; je n'ai pas encore reçu sa réponse, » mais il serait de votre devoir de lui en parler (1). »

Enfin, dans une lettre au prince, le duc d'York s'exprime en ces termes : « Quoique je croie aisément ce que » vous me dites, que vous ne preniez aucun intérêt au duc » de Monmouth, ni à aucun de son parti, cependant la » conduite que vous tenez avec eux doit les encourager et » peut avoir un mauvais effet pour le service de Sa » Majesté; quoi qu'ils puissent vous dire, on ne peut se » fier à eux; les lettres saisies sur sir Th. Armstrong, et » écrites de la main du duc de Monmouth, montrent assez » qu'il avait donné toute sa confiance à ce digne assassin, » qui doit comparaître demain devant le banc du Roi » pour savoir quand il sera exécuté (2). »

L'irritation produite à la Cour d'Angleterre par la résidence de Monmouth en Hollande, et les égards que le prince d'Orange lui témoignait, exigeaient de la part de celui-ci des explications. Il chargea son favori, M. Bentinck, qui se trouvait alors à Londres, de les donner. « Je » ne crois pas avoir donné sujet à Sa Majesté d'être mal » satisfaite de moi d'avoir vu M. le duc de Monmouth et » milord Brandon. Le premier est son fils, à qui il a par- » donné ce qu'il pouvait avoir commis, et quoiqu'il l'ait » éloigné de sa présence, je sais que dans le fond du cœur » il a toujours quelque amitié pour lui, et que le Roi ne » peut être fâché que je lui aie fait des civilités. Pour » l'autre, il est vrai qu'il a été à la Tour, mais il a été

(1) Lettre du duc d'York, du 6 juin 1684. (Dalrymple, *App.*)

(2) *Ibid.*, du 13 juin 1684. (Inédite, *Archives de la Maison d'Orange.*)

» mis en liberté sans qu'il y ait rien de prouvé contre lui, » au moins que je sache. Je vous assure que je ne vou- » drais jamais voir, et bien moins protéger des gens qui » auraient commis aucun crime contre Sa Majesté. Je » suis trop attaché par devoir et par inclination à son » service, pour lequel je n'épargnerai ni ma vie ni mon » bien, ce dont je vous prie d'assurer Sa Majesté, quand » vous le jugerez convenable (1). »

Cet appel fait, en termes si convenables, à la tendresse d'un père pour son fils, pouvait être une excuse suffisante aux yeux de Charles II, mais ne pouvait produire qu'un redoublement d'irritation auprès du duc d'York, et l'extrême froideur qui subsistait déjà entre lui et le prince d'Orange prit dès ce moment un caractère plus prononcé, qui décelait que, de part et d'autre, ils cherchaient à dissimuler des sentiments hostiles, et qui tôt ou tard ne pouvaient manquer de se montrer au grand jour.

Le parti Whig s'était prévalu de la détestable imposture appelée le *complot papiste*, pour jeter sur les Tories l'odieux d'un attentat contre la vie des protestants, et tendant à ramener par l'épée l'Angleterre à la foi catholique. Sous ce prétexte, bien du sang innocent fut répandu. Les Tories reprirent un ascendant décidé par la découverte du complot de *Rye-House*, entreprise horrible, à l'idée de laquelle l'esprit des honnêtes gens se révolte, et dont la Cour profita avec art en confondant sur la même ligne les plans plus modérés de ceux dont l'intention était seulement d'obtenir quelque adoucissement aux mesures oppressives et inconstitutionnelles du gouvernement, et le complot sanglant contre la personne du Roi, que Rumbold et quelques hommes désespérés

(1) Lettre du prince d'Orange à M. Bentinck (depuis lord Portland), du 7 juillet 1684. (Dalrymple, *Appendix.*)

avaient médité. L'horreur inspirée par cette entreprise criminelle excita une clameur universelle contre les conspirateurs, et les Tories, à leur tour, firent sacrifier, sous prétexte d'une conspiration, des hommes qui n'en avaient aucune connaissance, et que leurs sentiments de liberté et de courage rendaient suspects à un gouvernement qui, en dépit de sa faiblesse habituelle, se laissait emporter par moment jusqu'à la témérité la plus irréfléchie.

Quand un pays est en proie aux factions, il est bien rare que les maux qu'elles produisent se bornent à exercer leur influence sur ceux qui prennent une part active dans ces grandes luttes politiques d'où dépend le sort des peuples et des rois; bien souvent les effets s'en font ressentir d'une manière cruelle dans l'humble retraite de celui qui, plutôt spectateur qu'acteur dans ces tristes démêlés, devrait se croire à l'abri des catastrophes funestes qui les accompagnent. Un événement qui se passa dans le courant de la dernière année du règne de Charles II en est une preuve frappante.

Il existait dans la ville de Norwich deux familles du nom de Berny et de Benfield; celle-ci s'était distinguée par son dévouement à la cause royale, tandis que l'autre s'était montrée favorable à la cause populaire. Le jeune Berny se lie avec un jeune Benfield, malgré les opinions politiques que professaient leurs familles. Un soir, ils se réunissent dans une taverne avec un nommé Havers, maître à danser. On se mit à boire, et tous trois burent avec excès. Berny fut le premier à ressentir les effets du vin, et passa promptement de l'ivresse à un sommeil profond. Les deux autres, échauffés par la boisson, eurent une altercation très-vive, qui se termina par des voies de fait. Havers voyant l'état de stupeur de Berny, en profite, dérobe son épée, et perce son adversaire d'un

coup mortel, et lorsqu'il eut consommé le meurtre, il remit l'épée toute sanglante dans le fourreau, sortit de la taverne, se hâta de quitter la ville et passa à l'étranger.

Berny fut arrêté, les apparences déposaient fortement contre lui ; le meurtre en question et l'arrestation dont il fut suivi, étaient arrivés à une époque où les assises annuelles du comté allaient se terminer, on crut donc devoir juger l'accusé sans délai. Appelé devant ses juges, il protesta de son innocence, et ajouta que, bien que les apparences ne lui fussent pas favorables, il se confiait en son innocence, et s'en remettait aux lumières et à l'équité du jury ; mais le jury, par une fatale précipitation et sans attendre d'éclaircissements ultérieurs, ne craignit pas de rendre un verdict de culpabilité. La nouvelle de cette condamnation remplit de deuil et de tristesse toute la ville. Le jeune homme avait été cité jusqu'alors pour la bonté de son naturel et la douceur de ses mœurs. Dans cette triste conjoncture, les habitants de Norwich lui donnèrent une marque éclatante de leur commisération et de leur intérêt. Les plus influents d'entre eux se réunirent et présentèrent au Roi une supplique tendant à obtenir sa grâce, ou au moins un sursis, afin que l'on fît un examen plus approfondi de cette cause qui laissait des doutes dans les esprits les plus éclairés; mais la clémence du souverain fut invoquée en vain. Charles II était fortement sollicité par la famille Benfield, dont il connaissait le dévouement à sa maison, pour que le jugement s'exécutât. Il céda à ces influences politiques, et refusa de faire usage de la prérogative royale. L'infortuné Berny périt sur l'échafaud, mais le scélérat qui avait commis le double crime envers Benfield et Berny, bourrelé de remords, sans ressource, sans pain, dangereusement

malade, et sentant approcher sa fin, avoua son crime, et ce témoignage, recueilli par un prêtre et un magistrat, fut transmis immédiatement en Angleterre, mais il y parvint trop tard pour sauver l'innocence (1).

La fin du règne de Charles II fut une époque de honte, d'ignominie, de meurtre, de terreur, où l'abaissement de l'Angleterre fut au comble. « Au moyen de cette prostitu- » tion des tribunaux, de cette interruption des Parlements » et des mesures prises pour les rendre à l'avenir de » simples jouets de la Couronne, il était clair que toutes » les garanties constitutionnelles étaient au moins suspen- » dues, et les hommes qui se sentaient les plus exposés, » ou dont les sentiments étaient trop fiers pour vivre dans » un pays d'esclavage, se retirèrent en Hollande comme » dans un asile où ils pourraient attendre un meilleur » avenir et respirer du moins un air de liberté (2). » De » ce nombre fut Locke ; il fut chassé d'Oxford où il occu- » pait une place de médecin honoraire. « Ces misérables, » dit éloquemment Fox, dans son *Histoire de Jacques II*, « non contents de s'être enrichis des biens de leurs vic- » times opulentes, et d'avoir égorgé les meilleurs citoyens, » descendaient jusqu'à ce paisible habitant d'une retraite » studieuse, et sans l'ombre d'un soupçon ni d'un pré- » texte, le chassaient de sa patrie. » Locke, réfugié en Hollande, où des notes diplomatiques allèrent solliciter, mais en vain, son extradition, y composa son *Essai sur la tolérance*, et son *Essai sur l'entendement humain* (3).

VIII. Depuis l'époque du bill d'exclusion jusqu'à la mort de Charles II, beaucoup de livres furent publiés en faveur du droit héréditaire, inaliénable de la Couronne

(1) *Revue britannique*, t. VI, p. 164.
(2) Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, t. IV, p. 98.
(3) *The life of John Locke*, by lord King.

et de la non-résistance absolue. Ces livres étaient de deux espèces très-différentes. Les auteurs des premiers reconnaissaient les limites légales de la monarchie; ils admettaient en principe que personne n'était tenu de concourir à l'exécution d'ordres illégaux : de là l'obéissance qu'ils jugeaient indispensable fut appelée *passive.* « Si » tous les citoyens, » remarque Hallam, « s'étaient tenus » dans cette ligne de devoirs et avaient seulement refusé » de devenir les instruments d'ordres illégaux, il est évi- » dent qu'aucune tyrannie n'aurait pu être exercée (1). » Mais une autre classe assez considérable d'écrivains proclamait hautement son aversion pour toute limite imposée au pouvoir arbitraire. L'auteur le plus en vogue chez les partisans du despotisme était Filmer; ses écrits contiennent une apologie complète de ce qu'on appelait le système de gouvernement patriarcal, système qui rejette avec mépris tout contrat primitif entre les sujets et le souverain. « Comme le pouvoir royal, » dit Filmer, « existe » par la loi de Dieu, il n'y a aucun pouvoir inférieur qui » puisse le limiter. Le père de famille gouverne sans autre » loi que sa propre volonté, non par les lois et les volontés » de ses fils et de ses serviteurs. » — « Ce que la loi pres- » crit ressemble à l'avis qu'indique au Roi son conseil, et » dont nul homme ne peut dire que ce soit une loi pour » le Roi. » — « Les lois générales, » ajoute-t-il, « faites » en Parlement, peuvent, par des raisons connues au Roi, » et par son autorité, être mitigées ou suspendues à raison » de ces causes connues de lui seul; et par le serment du » couronnement, il n'est tenu que d'observer les bonnes » lois, ce dont il est juge. »

Enfin, le même auteur pousse l'absurdité jusqu'à établir : « qu'un homme est obligé d'obéir à l'ordre du Roi

(1) Hallam, *Hist. const. d'Angleterre.*

» contre la loi, et même, en certains cas, contre les lois » divines. » — Dans un autre pamphlet intitulé : *l'Anarchie d'une Monarchie mixte ou limitée*, l'auteur affirme que le Parlement d'Angleterre n'était, dans l'origine, qu'une imitation des Etats-Généraux de France, qui n'avaient d'autre pouvoir que de présenter des requêtes au Roi. Ces traités de Filmer furent reçus avec grande faveur, et il est évident que le duc d'York y puisa les principes de gouvernement qu'il chercha à établir lorsqu'il fut parvenu au trône. George Mackenzie, lord avocat d'Écosse, entreprit, vers le même temps, la défense avouée de la monarchie absolue. Dans son *Jus Regium*, dédié à l'université d'Oxford, il soutint que « la monar- » chie, par sa nature, est absolue, et conséquemment » que ces prétendues limites sont contre la nature de la » monarchie. »

Enfin Hobbes soutenait que : « la volonté du prince » était la pierre de touche du bien et du mal, et que tout » sujet devait être prêt à professer le papisme, le maho- » métisme ou le paganisme, si le Roi l'ordonnait. » C'était dégrader la religion et n'en faire qu'une simple question d'État ou de bon plaisir. Les principes monstrueux de Hobbes étaient devenus sous ce règne une part essentielle du caractère d'un gentilhomme élégant (1).

Ce fut à cette époque que l'Université d'Oxford publia son célèbre décret contre les livres pernicieux et les doctrines condamnables, énumérant à ce titre plus de vingt propositions qu'elle anathématisa comme fausses, séditieuses et impies. La première est que, toute autorité civile dérive originairement du peuple ; la seconde, qu'il y a un contrat tacite ou formel entre le Roi et ses sujets. Pas un mot ne donna à entendre que l'Université étendît

(1) Macaulay's *Hist. of England*, t. I, p. 180.

sa censure aux louanges du pouvoir despotique. « Il ne » paraît pas qu'il y ait eu un seul dissentiment, » dit Hallam, « dans ce corps à l'occasion d'une démarche qui » jetait sur l'Université une telle honte (1). »

Le clergé épiscopal ratifia non-seulement cet étrange décret de l'Université, mais il s'attacha dans ses sermons à enflammer les assistants contre les protestants non-conformistes et à décrier les priviléges constitutionnels du peuple; c'était le texte favori de ses homélies. Etait-ce de sa part ardeur pour servir les desseins du pouvoir arbitraire, ou ne faut-il y voir qu'une tactique imprudente, sous tous les rapports, pour raffermir, par les professions d'une fidélité inébranlable, le protestantisme chancelant de la Cour (2)?

(1) Ralph's *History*, vol. I, p. 769.— Hallam, *Hist. const. d'Angleterre.*— The judgment and decree of the University of Oxford, passed in their convocation july 21, 1683, against certain pernicious books, and damnable doctrines, destructive to the sacred persun of princes, their state and government and of all human society. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 420.)

Parmi les ouvrages mis à l'index, on compte les suivants : Buchanan, *De jure regni*,—*Vindicia contrà tyrannos*; — Bellarmin, *De concillis*,—*De Pontifice*, — *Lex*, *Rex*; — Baxter, *Polit. catechism.*; — Dolemsn, *History of succession*; — Hunton, *Of a limited and mixed monarchy*; — Hobbs, *De cive*; — Julien l'apostat, *Mené-Tekel*, — *Solemn league and Covenant*, — *Late association*, etc., etc.

Ce décret de l'Université d'Oxford fut brûlé publiquement par un ordre de la chambre des Pairs, en 1709.

(2) Il est certain qu'en général le pouvoir vient de Dieu; mais le pouvoir vient-il immédiatement de Dieu? Est-il indépendant du consentement de la société temporelle? Est-il inamissible? Toutes les écoles catholiques, depuis saint Thomas d'Aquin jusqu'au XVIe siècle, ont soutenu la négative; tous les docteurs ont enseigné qu'à la différence du pouvoir spirituel, qui vient immédiatement de Dieu, le pouvoir temporel ne vient de Dieu que médiatement par la communauté, et que la communauté a le droit de reprendre le pouvoir lorsqu'il devient tyrannie, c'est-à-dire lorsqu'il cesse d'être exercé conformément à la loi divine et dans l'intérêt général. Les réformateurs anglais sont les premiers qui aient soutenu que le pouvoir temporel venait immédiatement de Dieu; qu'il n'était pas permis de le limiter; qu'aucun abus d'autorité, quelque grave qu'il fût, n'autorisait un

Le règne de Charles II approchait de sa fin. Voici ce qu'en dit l'auteur de l'*Histoire constitutionnelle d'Angleterre :*

« Nous ne pouvons nous faire une idée juste du danger » que coururent nos libertés sous les Stuarts, surtout à » cette époque particulière, si nous ne tenons compte de » cet esprit de servilité qui avait été si soigneusement » excité. Il semblait que l'Angleterre fût sur le point de » reproduire la scène qui s'était passée naguère en Dane- » marck, de remettre spontanément sa constitution ; et » quoique ce royalisme fût bien plus dans la bouche que » dans le cœur, comme le règne suivant le fit bientôt voir, » il servait du moins à tromper la Cour en lui faisant » croire que ses projets ultérieurs s'accompliraient pres- » que sans difficulté. On ne sait pas si Charles aurait con- » voqué un autre Parlement. Il avait, ou du moins il pro- » fessait l'intention d'en convoquer un à Cambridge. Mais » lorsqu'il eut tenté de réorganiser les corporations, ce fut » sa politique d'attendre les effets de cette régénération. » Il valait encore mieux, dans son opinion, se passer tout » à fait des Communes, comme il l'assurait à Barillon : » *Je n'ai aucune intention d'assembler le Parlement ; ce » sont des diables qui veulent ma ruine* (1). L'époque fixée » par la loi était dépassée de près de douze mois au mo- » ment de sa mort, et l'on ne voit point qu'il fût question » d'un nouveau Parlement. Mais Louis XIV, d'un autre » côté, ayant discontinué, en 1684, le subside qu'il » donnait au Roi, après s'être emparé de Strasbourg

peuple à retirer le pouvoir des mains de ceux qui en étaient revêtus. Bellarmin *(de Laicis)*, Suarès *(De Legibus ; Defensio fidei catholicæ adversus anglos)*, se sont élevés contre ce système, ont défendu la vieille doctrine catholique contre les novateurs : les protestants, et surtout les réformateurs anglais, ont créé un droit divin nouveau, inconnu à l'antiquité chrétienne.

(1) Dalrymple, *App.*, p. 15.

» et de Luxembourg par sa connivence, ou plutôt sa » coopération, il n'aurait pas été facile d'éviter le recours » à la seule source légale de revenu. Le Roi de France, » on peut l'observer, se conduisit envers Charles comme » on traite ordinairement les subalternes de qui on s'est » servi pour parvenir à ses fins. Pendant tout le cours » de leurs longues négociations, Louis, sans être jamais » la dupe de notre misérable Roi, fut forcé d'endurer » ses évasions, ses mensonges et de payer chèrement » ses basses complaisances. Mais quand il vit qu'il n'en » avait plus besoin, il se vengea, à ce qu'il paraît, en » permettant la publication du traité secret de 1670 (1), » et en retirant son assistance pécuniaire. Charles res- » sentit profondément ces deux marques d'abandon de » son allié. Pour surcroît de dépit, il découvrit les » intrigues des ambassadeurs de France avec les mécon- » tents des Communes. Il s'aperçut aussi qu'en rappelant » d'Écosse le duc d'York et en le réintégrant, malgré » l'acte du Test, dans le conseil privé, il avait fait de » l'héritier présomptif du trône, doué comme il l'était » d'une force de volonté et d'attention supérieure à la » sienne, un rival trop voisin de lui. Ces réflexions, à » ce qu'il paraît, abattirent son âme dans les derniers » mois de sa vie, et amenèrent, par l'influence de lord » Halifax, cette réconciliation secrète et remarquable » avec le duc de Monmouth, qui, si le Roi eût vécu, aurait

(2) An account of the reasons which induced Charles II king of England, to declare war against the states general of the United Provinces in 1672, and of the private league which he entered into at the same time with the french king to carry it on, and to establith popery in England, Scotland, and Ireland, as they are set down in the history of the dutch war, printed in French at Paris, with the privilege of the french king, in 1682; which book he caused to be immediately suppressed, at the instance of the english ambassador. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 13.)

» très-probablement produit une révolution de plus dans » la politique incertaine de ce règne (1). »

IX. Charles II mourut d'une attaque d'apoplexie qui l'enleva à un pays agité, le 6 février 1685.

D'après ce que dit Barillon dans sa correspondance, le Roi d'Angleterre mourut dans la foi catholique. Après avoir parlé de l'embarras où le duc d'York se vit de trouver un prêtre catholique qui parlât l'anglais, ceux de la reine ne le comprenant pas, Barillon dit : « Mais parce » que le temps pressait, le comte de Castel Melhor, alla où » étaient les prêtres de la reine, et y trouva parmi eux un » prêtre écossais, nommé Hudelston, qui sauva le Roi » d'Angleterre après la bataille de Worchester, et qui a » été excepté par acte du Parlement de toutes les lois » faites contre les catholiques et contre les prêtres ; on » lui donna une perruque et une casaque pour le dégui- » ser, et le comte de Castel Melhor le conduisit à la porte » d'un appartement qui répond par un petit degré à la » chambre du Roi. M. le duc d'York, que j'avais averti » que tout était prêt, envoya Chiffins recevoir et conduire » le sieur Hudelston ; ensuite il dit tout haut : « Mes- » sieurs, le Roi veut que tout le monde se retire, à la ré- » serve du comte de Bath et du comte de Feversham... » « Chiffins amena le sieur Hudelston ; M. le duc d'York, » en le présentant, dit : « Sire, voici un homme qui vous » a sauvé la vie et qui vient à cette heure pour sauver » votre âme. » Le Roi répondit : « Qu'il soit le bienvenu ; » » ensuite il se confessa avec de grands sentiments de dé- » votion et repentir.....

» Le duc d'York m'a dit : qu'il (Hudelston) s'acquitta » fort bien de sa fonction, et qu'il fit formellement pro-

(1) Hallam, *Hist. const. d'Angl.* — Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 222. — Dryden's works, London, vol. IX. p. 305.

» mettre au Roi d'Angleterre de se déclarer ouver-
» tement catholique, s'il revenait en santé; ensuite il
» reçut l'absolution, communia et reçut l'extrême-onc-
» tion. Tout cela dura environ trois-quarts d'heure.
» Chacun se regardait dans l'antichambre, et personne
» ne se disait rien que des yeux et à l'oreille. La pré-
» sence de milord Bath et de milord Feversham, qui
» sont protestants, a un peu rassuré les évêques.....
» (18 février 1685). »

Bien que Charles II eût presque constamment agi pendant tout le cours de son règne contre les vœux et les inclinations de ses sujets, il fut cependant regretté par eux. La grande et invariable maxime de ce prince avait toujours été de ne jamais se brouiller irrévocablement avec qui que ce soit; il donnait pour motif de cette conduite : « qu'on ne sait jamais s'il ne serait pas utile » d'avoir son ennemi pour ami (1). » Mais on peut avec raison lui reprocher de n'avoir pas compris que l'honnêteté est toujours la meilleure politique pour les princes comme pour les particuliers.

X. Il n'est pas sans utilité de s'arrêter sur le tableau de licence et de désordre que présentent les annales honteuses du règne de Charles II. Jamais réaction ne fut plus complète; jamais, d'une austérité plus rigide, aucun peuple ne se jeta dans une immoralité plus avilissante. Cette réaction était inévitable; mais la restauration lui imprima un caractère de corruption systématique qui révolte toutes les âmes honnêtes. Littérature, mœurs privées, mœurs publiques, tout subit la même influence. La débauche est un titre aux emplois publics; l'immoralité un gage de loyauté; la poésie prêche la licence, la philosophie détruit les bases de la morale; la religion elle-

(1) Dalrymple, *App.*

même, par sa servilité, augmente l'universelle corruption du corps social et politique (1).

Toute décence, toute dignité est bannie de la Cour. Le palais de Whitehall retentit de blasphèmes ; là, sous les yeux du Roi, se nouent et se dénouent d'infâmes intrigues ; la duchesse favorite y règne avec lui en souveraine près de l'épouse délaissée du monarque. C'est du vice sans charme, de la licence sans volupté, du dévergondage sans passion ; nulle délicatesse, nulle grâce, nulle convenance dans les mœurs. Il est des époques vicieuses où le libertinage conserve quelque apparence de bon ton, d'honneur et de bon goût ; mais, sous Charles II, la brutalité, la bassesse, l'impudence, une férocité froide, un oubli profond de tout ce qui honore l'homme ; enfin, si j'ose le dire, une saleté incroyable d'idées et d'habitudes déshonorent la Cour et se répandent dans la haute aristocratie.

Dans la sphère politique, même immoralité, même scandale ; les puritains deviennent athées ; les athées deviennent persécuteurs. Les républicains soutiennent le droit divin des monarques ; les courtisans prostitués à la Cour parlent d'intégrité et de vertu. L'opposition est vicieuse comme le ministère, lâche et cruelle comme lui. Sur le témoignage de quelques espions sortis de la fange des cachots et de la lie des tavernes, on envoie à la mort des catholiques dont le seul crime est la foi qu'ils professent. Les assassins juridiques pullulent et baignent leurs mains dans le sang des Whigs. Tous les partis,

(1) The present great interest both of king and people ; in a letter written to one of the lords of the privy. Council by a lover of his king and country. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. VIII, p. 116.) Cette lettre renferme un tableau de la licence des mœurs et du scandale social qu'offrait l'Angleterre sous le règne de Charles II. Le but de l'auteur était de provoquer une réforme.

animés d'une rage dont les paroxismes tiennent de la folie, se livrent tour à tour aux bourreaux. Servilité, incohérence, perfidie, bassesse, cruauté, impudence dans le crime, voilà les signes caractéristiques du temps.

Ainsi se démoralisent les peuples au milieu de ces changements rapides qui signalent les diverses périodes des révolutions. On s'aperçoit que rien n'est permanent; que tous les principes, tour à tour attaqués et détruits, ont perdu leur stabilité; que les partis les plus véhéments n'ont qu'une existence passagère. On apprend à se jouer des serments, à ne tenir à rien, à vivre au jour le jour, à se ménager des ressources dans le péril, à triompher des événements à force de dextérité, à ne rien respecter, à n'adorer que le succès. Dans ce tourbillon orageux, comment songer à autre chose qu'au soin de sa propre conservation? L'apostasie devient une loi de l'époque; la trahison est à l'ordre du jour. On voit le même homme abandonner le trône, adorer la République, la trahir, revenir au principe monarchique, se faire l'apôtre du pouvoir absolu, et trahir le prince comme il avait trahi la République au moment où son intérêt personnel y voit un avantage. Personne n'est surpris de sa conduite; elle est le type de la conduite de la plupart.

Comment aurait-il pu en être autrement des hommes politiques de cette époque? Leur caractère avait été formé au milieu de fréquentes et de violentes révolutions et contre-révolutions. Dans l'espace de peu d'années, ils avaient assisté au renversement fréquent de l'état ecclésiastique et politique de leur pays. Ils avaient vu l'Eglise épiscopale persécuter les puritains, puis une Eglise puritaine persécuter les épiscopaux, puis enfin, ces derniers persécuter de nouveaux les puritains. Ils avaient vu la

monarchie héréditaire abolie et rétablie. Ils avaient vu le long Parlement trois fois omnipotent dans l'Etat et trois fois dissous au milieu des rires et des malédictions de la multitude. Ils avaient assisté à l'élévation rapide d'un soldat heureux qui, après être arrivé au sommet de la puissance, était mort sans pouvoir perpétuer dans sa famille le pouvoir qu'il avait conquis. Ils avaient assisté à l'introduction d'un nouveau système représentatif qui, à peine essayé, avait été aussitôt abandonné. Ils avaient vu la création d'une nouvelle chambre des Lords qui aussitôt avait été mise de côté. Ils avaient vu les propriétés violemment transférées des Cavaliers aux Têtes-Rondes, et de ceux-ci aux Cavaliers. Pendant que toutes ces choses se passaient, nul ne pouvait être homme politique heureux, s'il n'était préparé d'avance à changer avec tout ce qui changeait dans l'Etat. Ce n'était que dans l'isolement qu'un homme, soit royaliste, soit républicain, pouvait conserver son caractère. Car celui qui, à une pareille époque, est déterminé à arriver aux fonctions importantes, doit commencer par renoncer à toute pensée de consistance personnelle. Au lieu de rester immobile au milieu de ces perpétuels changements, il doit constamment guetter l'indication d'une prochaine réaction; il doit choisir le moment précis pour déserter une cause qui succombe. Ayant été jusqu'au bout avec une faction pendant qu'elle est dominante, il doit tout à coup s'en séparer au moment où les difficultés commencent; il doit l'assaillir, la persécuter; il doit entrer dans une nouvelle carrière de pouvoir et de prospérité, accompagné de nouveaux associés. Cette situation développe naturellement en lui au plus haut degré un genre particulier d'habileté et un genre particulier de vices. Il acquiert une grande promptitude d'observation et devient

fertile en ressources ; il attrape sans effort le ton de toute secte ou parti avec lequel il a des chances de se trouver mêlé; il discerne les signes des temps avec une sagacité qui semble être miraculeuse à la multitude, et l'on trouvera rarement dans un homme d'État élevé à cette école, de l'intégrité, de la constance ou aucune de ces vertus qui tiennent à la vérité; il n'a de foi dans aucune doctrine, de zèle pour aucune cause; il a vu balayer tant d'anciennes institutions qu'il n'a aucun respect pour la prescription ; il a vu tant d'institutions nouvelles dont on attendait de grands résultats, ne produire que des désappointements, qu'il n'a plus foi dans les améliorations; il sourit également à ceux qui sont désireux de conserver et à ceux qui sont ardents pour les réformes. Il n'y a rien dans l'État qu'il ne puisse, sans scrupule ou sans rougir, chercher à protéger ou à détruire. La fidélité aux opinions ou aux amis lui semble de la stupidité ou de l'entêtement mal entendu. Il regarde la politique, non comme une science qui tend au bonheur de l'humanité, mais comme un jeu excitant, mêlé de chances et d'habileté auquel un habile et heureux joueur peut gagner un domaine, un titre, peut-être une couronne, et dans lequel un mouvement inconsidéré peut conduire à la perte de la fortune et de la vie. L'ambition qui, dans les temps heureux, et auprès de bons esprits, est une demi-vertu, séparée dans ces mauvais temps de tout sentiment philanthropique et élevé, devient alors une cupidité égoïste, tout aussi ignoble que l'avarice (1). Citer Lauderdale et Shaftesbury, c'est donner en deux mots la mesure de la moralité politique de l'époque.

Le gouvernement cherche un ministre prêt à tout oser, à extirper le presbytérianisme par le fer et le feu, à com-

(1) Macaulay's *Hist. of England*, t. 1, chap. III.

mander les supplices; il le trouve, où? Parmi ceux mêmes qui avaient signé le Covenant : Lauderdale se charge de cette mission.

L'opposition a besoin d'un chef éhonté, sans peur, sans scrupule, sans patriotisme et sans pitié; elle le trouve dans l'un des membres du cabinet qu'elle allait attaquer, dans celui qui avait trempé dans les plus détestables mesures commandées par la Cour; ce chef sera Shaftesbury.

Toutes les scènes du drame politique ressemblent à celle-ci.

Alors vivait le comte de Sunderland; alors s'asseyaient sur les bancs des avocats et sur les fauteuils des juges, des hommes dont les noms flétris sont passés à la postérité, parce que l'horreur s'attache à leur mémoire.

L'Eglise anglicane s'élevait, à la vérité, contre l'immoralité de cette époque, mais ne faisait entendre sa voix que faiblement et comme à contre-cœur; son attention était dirigée d'un autre côté. Toute son ardeur était dépensée à persécuter les puritains et à enseigner à ses disciples qu'il fallait rendre à César ce qui appartenait à César. Elle avait été pillée et opprimée par un parti qui prêchait une morale austère, tandis qu'elle avait été rendue à l'opulence et aux honneurs par des libertins (1).

Ainsi, tandis que le clergé anglican faisait une rude guerre au schisme, il n'avait pas le loisir de s'occuper à combattre le vice, et c'est un fait incontestable et éminemment instructif que, pendant les années où le pouvoir politique du clergé anglican était arrivé à son apogée, ces années furent précisément celles où la vertu nationale était descendue au degré le plus bas.

(1) Macaulay's *Hist. of England*, t. I, p. 180.

Aussi va-t-on voir le clergé épiscopal toujours royaliste et toujours rampant, souffrir, sans murmurer, l'accession d'un Roi catholique, comme il a souffert, sans se récrier, la dépravation de son prédécesseur.

Pour dernier trait caractéristique de cette époque, on doit signaler cette vénalité générale qui du monarque aux ministres, des ministres aux seigneurs, des courtisans aux chefs de parti, de ces derniers aux juges, des juges aux membres des Communes, enchaînait et enlaçait, pour ainsi dire, la masse entière de la nation. Le Roi recevait les subsides de la Cour de France, l'opposition touchait l'argent de la même Cour; partout corruption contre corruption, bassesse contre bassesse. L'esprit de parti et l'extinction de tout sentiment de dignité morale avaient anéanti le patriotisme, étouffé toute nationalité. On regarde comme légitimement acquis et consacré à un usage louable, l'argent que l'on reçoit d'une puissance étrangère pour répandre le trouble dans son pays. On est criminel, traître, parjure, tout en se vantant d'être patriote et homme d'honneur. Telle était la moisson de vices et de honte que l'Angleterre avait recueillie après trente années d'orages politiques.

Enfin, provoquée par tant de maux, une révolution utite, nécessaire, qui fermera la carrière de ces sanglantes divisions, se prépare en silence; alors seront semés les germes de moralité et de grandeur qui fructifieront plus tard. Mais avant de parvenir à ce résultat, que de lâchetés! que de perfidies! que de démarches et d'actions dont la fierté anglaise a droit de se révolter! que de honte, grand Dieu!

Oui, il fallait arracher le pays et la nation de l'abîme où ils étaient tombés. Oui, il fallait relever l'Angleterre aux yeux de l'Europe, la replacer dans une situation à

pouvoir coopérer à la défense de l'indépendance du continent. Mais ce miracle, fallait-il l'attendre de ceux-là mêmes qui avaient démoralisé le pays, qui l'avaient laissé tomber si bas dans l'opinion universelle? C'eût été demander l'impossible. Les plaies qui couvraient la nation ne pouvaient être guéries par les mêmes mains qui les avaient faites. Le réparateur de tant de maux ne pouvait être qu'un homme étranger à tout ce qui s'était fait en Angleterre depuis la restauration. Sa main seule pouvait appliquer avec succès l'appareil destiné à cicatriser d'aussi profondes blessures.

Au moment de se séparer de la famille des Stuarts, qui depuis plus de quatre-vingts ans pesait comme une malédiction sur l'Angleterre, il n'est pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur l'état matériel et moral de l'Angleterre à cette époque. On pourra mieux juger par là dans quelle voie de progrès et d'améliorations de toutes sortes le pays fut lancé par la révolution de 1688.

La population de l'Angleterre, sous le règne de Charles II, ne s'élevait à peu près qu'à 5,500,000 âmes.

L'armée était insignifiante, par suite de la méfiance de la nation, qui craignait toujours qu'une armée nombreuse ne fût entre les mains de ses rois une arme contre ses libertés. La défense du pays était confiée aux milices des divers comtés, ayant à leur tête les hommes les plus qualifiés du pays; mais à son tour l'esprit national qui animait ces milices faisait la plupart du temps ombrage à la Cour, et au nombre des projets subversifs du dernier Roi de la Maison de Stuart, on doit compter celui de supprimer ces milices pour les remplacer par une armée régulière.

La marine eût pu se développer et être imposante, car on se rencontrait là avec le désir national ; la marine était

tout à la fois pour l'Angleterre un élément de prospérité et une défense naturelle. Mais les libéralités du Parlement étaient gaspillées ; l'argent passait entre les mains des courtisans et des ministres, qui amassaient en peu de temps des fortunes considérables aux dépens de l'État.

C'était au point que la marine d'Angleterre était descendue au-dessous de celle de la France, ce qui excitait un mécontentement, une crainte légitime au peuple anglais, qui, de tout temps, avait eu des prétentions à la domination de la mer.

Londres, Bristol et Norwich étaient les trois principales villes. Londres était, comparativement aux autres villes, bien supérieur à ce qu'il est aujourd'hui, puisqu'il était au moins dix-sept fois plus grand que Norwich, et cependant il ne comptait pas plus d'un demi-million d'habitants; Bristol et Norwich en comptaient environ vingt mille chacun.

Les autres villes étaient sans importance. Manchester, Birmingham, Liverpool, aujourd'hui grands centres de population, n'avaient alors que bien peu d'habitants; la plus populeuse n'en renfermait pas dix mille, et les autres ne donnaient qu'un chiffre bien inférieur.

Quant aux voies de communication, elles étaient dans un tel état, qu'une fois en route, on courait fréquemment le risque de s'égarer. Un homme qui voyageait habituellement entre Leeds et la capitale, mentionne dans son journal une série de dangers et d'accidents, « tels qu'on en » pourrait rencontrer dans un voyage à la mer Glaciale ou » au désert du Sahara (1). » Les routes étaient d'ailleurs infestées de voleurs de toute espèce.

On comprend que cette difficulté de communication intérieure devait avoir une influence déplorable sur tout

(1) Macaulay's *Hist. of England*, t. 1, p. 372.

ce qui regardait l'instruction et l'éducation dans les provinces.

Les livres y étaient chose rare, et un gentilhomme passait parmi ses voisins pour un savant, si la *Chronique* d'Hudibras et de Baker et les *Sept Champions de la chrétienté* gisaient dans quelque salle de son château entre les engins de pèche et les armes de chasse.

L'éducation des femmes se bornait à la lecture de leur livre de prière, et l'instruction des hommes semble avoir été, à cette époque, inférieure non-seulement à celle que possédèrent les générations suivantes, mais même à celle des temps antérieurs. Ce n'était guère que dans le clergé qu'on trouvait de rares esprits munis d'une instruction un peu plus solide.

Quant aux lettres en général, à ce qu'on peut appeler la littérature, diverses causes influèrent sur elles. La littérature française, à cette époque, y jouait un grand rôle. La France était alors dans toute sa gloire, elle ne brillait pas moins par ses lettres que par ses armes; d'un autre côté, les relations entre les deux Cours étaient fréquentes; le français devint donc le langage de la bonne société aussi bien que de la diplomatie. Les poëtes aussi bien que les prosateurs affectaient de larder leurs écrits de mots français. Mais en s'appropriant quelques expressions de la littérature française, la littérature anglaise ne conservait pas ce décorum, ce caractère de noblesse et de grandeur qui distinguent les lettres françaises de cette époque; car la licence des pièces de théâtre, des satires, des chansons et des nouvelles dépasse toute limite. C'était là, du reste, la conséquence d'une réaction facile à comprendre.

Lorsque les puritains avaient été les maîtres, ils avaient fait peser leur rigorisme sur tout ce qui tient à l'esprit

et à l'imagination. Les théâtres avaient été fermés, les acteurs chassés, la presse tout entière placée sous la surveillance de ces austères censeurs, les Muses bannies de leurs demeures favorites, Cambridge et Oxford. Mais un tel système ne pouvait faire naître que l'hypocrisie. Sous des vêtements sombres, sous des visages composés et empreints d'austérités, se cachait un immense désir de liberté, plus que de liberté. A la fin ce désir put se donner carrière. La restauration émancipa un millier d'esprits sur lesquels avait pesé un joug insupportable. Le vieux combat entre l'esprit et le puritanisme recommença plus acharné que jamais, mais il se transforma en une lutte entre l'esprit et la moralité. Parce que les puritains avaient poussé les scrupules jusqu'à la niaiserie, on jeta de côté tout scrupule; ils avaient caché leurs faiblesses sous le masque de la dévotion; on étala tous les vices au grand jour avec la plus cynique impudence; ils avaient puni avec une sévérité barbare les amours illégitimes, on se fit un jeu de la pureté de la vierge et de la fidélité conjugale. Ils n'ouvraient jamais la bouche que pour laisser échapper une sentence de la Bible; les gentilshommes mirent la gloire de leur esprit à ne dire que des grossièretés dont aurait rougi un crocheteur.

Cette réaction anti-puritaine, qui amena l'immoralité de la Cour de Charles II que nous signalions plus haut, envahit toute la littérature de cette époque, et l'on vit naître une phalange de beaux esprits dont le caractère était l'audace, l'impudence, la licence effrontée, et dont le langage en même temps était vulgaire et grossier. Le drame comique de ce temps est surtout empreint de ces vices. On s'étudia à donner de la magnificence à la mise en scène, aux décors, aux costumes. Tout cela sans doute est dépassé aujourd'hui, mais on s'adressait alors à un

public habitué jusque-là à s'asseoir sur des bancs grossiers et sous des toiles mal jointes. Pour la première fois de jeunes et jolies femmes parurent sur la scène; mais aussi du moment où les théâtres furent rouverts, ils devinrent des foyers de vice. L'immoralité des représentations alla toujours en croissant, et le public dépravé n'était jamais plus charmé que d'entendre réciter des passages grossièrement indécents par de belles jeunes filles auxquelles on supposait encore la pudeur de l'innocence. On empruntait aux scènes étrangères, mais on les défigurait; sous la main de ces imitateurs, *le Misanthrope* de Molière devenait un ravisseur et son Agnès une adultère.

C'était le théâtre néanmoins qui offrait aux écrivains presque l'unique moyen de vivre de leur plume. Ceux qui ne travaillaient pas pour le théâtre étaient obligés d'aller mendier le patronage de quelque noble lord auquel ils dédiaient leur ouvrage, « si bien qu'un écrivain était alors » quelque chose qui tenait le milieu entre un pendard et » un mendiant (1). »

A cette immoralité vinrent se joindre, vers la fin du règne de Charles II, les sauvages excès de l'esprit de parti. Les hommes d'imagination, repoussés par les puritains, avaient dû se ranger du côté de la Cour, qui avaient trouvé en eux d'utiles alliés. On peut dire que l'esprit qui animait ces hommes contre les Whigs était un esprit pervers et diabolique. Les juges et les shérifs serviles de ces mauvais jours ne pouvaient verser assez de sang pour apaiser ces poëtes furieux. Des vers où l'on demandait de nouvelles victimes, de hideuses plaisanteries sur la potence, d'amères insultes contre ceux qui jadis, près du Roi à l'heure du danger, lui demandaient maintenant de se montrer généreux et humain envers ses ennemis

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, t. I.

vaincus, voilà ce qu'on récitait publiquement sur la scène ; et pour mettre le comble à la honte et à l'infamie, on faisait réciter ces vers par des femmes qui depuis longtemps instruites à fouler aux pieds toute pudeur, apprenaient maintenant à étouffer tout sentiment de pitié.

Toutefois, pendant que la littérature tombait dans de tels égarements, le génie anglais, par une sorte de compensation, faisait une révolution dans la science. L'année 1660, qui vit restaurer la vieille constitution, vit aussi naître et s'élever la philosophie nouvelle. De cette année date l'existence de la *Société royale*, d'où devaient sortir de nobles triomphes et de salutaires réformes. En quelques mois, la science expérimentale devint à la mode. Sur ceterrain, Cavaliers et Têtes-Rondes, Épiscopaux et Puritains oublièrent leurs divisions. Ecclésiastiques, jurisconsultes, nobles, princes, célébrèrent le triomphe de la philosophie de Bacon. Deux habiles prélats, Ward, évêque de Salisbury, et Wilkins, évêque de Chester, se distinguèrent parmi les chefs de ce mouvement. Le chief-justice Hale, le lord trésorier Guilford dérobèrent quelques heures aux affaires pour les donner aux sciences; c'est sous la direction immédiate de Guilford que furent construits les premiers baromètres qu'on eût vendus à Londres. La chimie partagea pour un temps, avec le vin et l'amour, avec le théâtre et le jeu, avec les intrigues de la Cour et les intrigues de la rue, l'attention de l'inconstant Buckingham. Charles lui-même avait un laboratoire à Whitehall, et dépensait là plus d'activité et de soins qu'au conseil. Un gentilhomme accompli devait pouvoir parler de la machine pneumatique et du télescope. Les dames elles-mêmes affectaient un certain goût pour la science; elles venaient en carrosse visiter les curiosités de Gresham et se récriaient de joie en reconnaissant que l'aimant attire

réellement une aiguille, et qu'un microscope fait réellement paraître une mouche aussi grosse qu'un oiseau.

Appliquées par des esprits pratiques, les découvertes de la science se traduisirent en réformes utiles dont profita l'agriculture. La médecine devint une science expérimentale et marcha de progrès en progrès. L'attention des hommes positifs s'était depuis longtemps portée sur la police sanitaire; la Société royale s'en occupa avec sollicitude, et c'est aux travaux de ce corps qu'il faut attribuer en partie les nombreuses et heureuses modifications qui établirent une différence énorme, au point de vue de la santé publique, entre le vieux et le nouveau Londres. Aucun règne de la nature ne resta inexploré, et tandis que Boyle, Sloane, Ray, Woodwart, John Wallis, Edmond Halley portent leurs investigations dans les différentes branches des sciences naturelles, on voit s'élever à Greenwich l'Observatoire national, et John Flamsteed, le premier astronome royal, commencer cette longue série d'observations qu'admire le monde savant. Un nom cependant éclipse tous les autres, Isaac Newton! Le nommer suffit pour constater quels heureux contre-poids les sciences apportaient au déclin des intelligences ruinées par l'immoralité.

CHAPITRE DEUXIÈME.

AVÉNEMENT DE JACQUES II.

ALLIANCE ENTRE LE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ÉGLISE ANGLICANE.

C'est à la face ees cieux,
Qu'ils prêtent l'un à l'autre
Ces serments fallaeieux.

SOMMAIRE.

I. Avénement de Jacques II à la Couronne (1685).

II. Jacques II fait profession publique du culte catholique. — Incompatibilité entre la royauté d'Angleterre et l'exercice du culte catholique romain.

III. Couronnement de Jacques II. — Caractère du haut clergé anglican.

IV. Réunion du Parlement (1685).

V. Invasion de Monmouth et d'Argyll (1685).

VI. Comment Jacques II use de sa victoire sur les rebelles (1685).

VII. Cruautés de Jacques II et de Jeffreys; celui-ci est récompensé de ses services par les fonctions de Lord chancelier.

VIII. Effet produit par le triomphe de Jacques II. — Le pouvoir du Roi arrive à son plus haut point vers la fin de l'année (1685).

IX. Diversité d'opinions dans le Conseil; même diversité parmi les catholiques.

X. Relations de Jacques II avec les puissances continentales (1685).

XI. Politique du Roi de la Grande-Bretagne à l'égard de la France et des Provinces-Unies.

XII. Réunion du Parlement. — Jacques II se brouille avec le Parlement, sur la question d'une armée permanente et l'admission des officiers catholiques. — Prorogation du Parlement, novembre 1685.

AVÉNEMENT DE JACQUES II.

ALLIANCE ENTRE LE ROI DE LA GRANDE-BRETAGNE ET L'ÉGLISE ANGLICANE.

I. Peu d'hommes éprouvèrent des changements de fortune plus soudains que Jacques II. Les malheurs de sa famille paraissaient arrivés à leur comble, peu de mois avant la restauration de 1660. Quatre ans avant la mort de son frère, tout semblait annoncer que le duc d'York serait exclu de la succession à la Couronne, et ses partisans ne crurent pouvoir détourner cet événement qu'en proposant à la prérogative royale, des *limitations* qui auraient réduit le gouvernement à n'être à l'avenir qu'une monarchie nominale. Exilé dans sa jeunesse par le parti républicain, il l'est de nouveau sur le retour de l'âge par son frère et son souverain ; puis tout à coup il reparaît triomphant à la Cour ; il gouverne l'État sous le nom de celui qui, peu de temps auparavant, l'avait banni de sa présence. Il voit ses ennemis abattus, dispersés ; tout-puissant, il prépare, du vivant de son frère, les voies qui doivent le conduire à ce pouvoir absolu dont il se montre si jaloux. Au milieu de toute cette prospérité, il

est de nouveau menacé d'un revirement de fortune; un mot du Roi peut l'obliger à reprendre le chemin de l'exil; mais Charles II meurt au moment opportun, et lui transmet la Couronne de la Grande-Bretagne, qu'il place sur sa tête sans la moindre opposition. Le duc d'York, en montant sur le trône, prit le titre de Jacques II d'Angleterre et de Jacques VII d'Ecosse.

La turbulence des années précédentes avait puissamment contribué à prédisposer les hommes d'un caractère pacifique à soutenir le gouvernement établi. Les partisans zélés de la monarchie se croyaient à la veille de recueillir les fruits d'une lutte qui avait duré près d'un demi-siècle, sous un monarque éprouvé par l'expérience, qui avait donné des preuves d'un grand courage personnel, qui possédait, outre la capacité requise pour les affaires, le goût de s'en occuper; dont les opinions gouvernementales étaient en tout conformes à leurs principes politiques, et auquel ils supposaient trop de prudence et de générosité pour craindre de sa part aucune innovation qui pût compromettre la sécurité de l'Eglise épiscopale, qui, dans ses jours d'épreuves, lui avait donné tant de marques de dévouement. Les partisans de la liberté étaient abattus, humiliés par le discrédit dans lequel était tombée leur cause sous la fin du règne précédent; ils paraissaient à la merci d'un souverain qui, non sans raison, les regardait comme des ennemis irréconciliables.

En Ecosse, le parti triomphant avait gouverné d'une manière si sanguinaire, que là l'établissement du pouvoir absolu du Roi semblait la seule ressource qui pût mettre ce parti à l'abri du ressentiment de la masse de la nation.

Le peuple irlandais, sincèrement attaché à un Roi

catholique, offrait d'immenses ressources à la Couronne pour la formation d'une armée dévouée et prête à tout entreprendre pour le triomphe d'un culte qui jusqu'à ce jour avait été si odieusement opprimé.

Le nouveau Roi avait de plus à sa disposition une armée de terre bien disciplinée, s'élevant à près de vingt mille hommes, dont le maintien, en temps de paix, était une innovation qui pouvait tourner au détriment de la liberté, et une force navale formidable, jalouse de conserver la réputation qu'elle s'était acquise sous les ordres d'un chef habile, qui, avant de monter sur le trône, avait eu le talent de s'attacher les marins.

A l'extérieur, la position de Jacques II était telle, que, s'il eût su profiter des avantages qu'elle lui offrait, il se serait fait un nom immortel dans l'histoire. L'Europe entière avait les yeux fixés sur le prince qui venait de succéder à la Couronne de la Grande-Bretagne ; l'alliance du nouveau monarque était briguée par tous les cabinets du continent; car Jacques II tenait entre ses mains la balance politique de l'Europe. Toutes les puissances qui voyaient avec terreur les progrès de la France, étaient disposées à s'unir au Roi d'Angleterre et à le reconnaître comme chef de la ligue européenne contre Louis XIV. A la tête de ce brillant cortége d'alliés qui attendaient avec anxiété la première manifestation des sympathies politiques de la Cour de Londres, on comptait le Roi d'Espagne et l'Empereur; on en trouve la preuve dans une dépêche du Roi d'Espagne à son envoyé don Pedro Ronquillo, dans laquelle il manifeste le désir que Jacques II « sera uni avec son royaume et en bonne intelligence avec » son Parlement (1). » Venaient ensuite le Pape, la République de Venise, les principales Maisons régnantes de

(1) *Archives de Simancas.* — Macaulay's *Hist. of England*, t. 1, p. 463.

l'Empire et la République des Provinces-Unies. Tous ces peuples, catholiques comme protestants, mettaient la plus grande importance à détacher le nouveau Roi des intérêts de la France et à voir l'Angleterre reprendre la place qu'elle avait autrefois occupée dans le système politique de l'Europe.

Si toutes les autres puissances de l'Europe désiraient rallier le nouveau Roi à leur cause et qu'à cette fin ils manifestaient le désir de le voir gouverner selon la loi et conformément à l'opinion publique en Angleterre, Louis XIV était profondément intéressé à conserver la Cour d'Angleterre dans sa dépendance. Cette politique est clairement exprimée dans un passage de la Correspondance de Barillon, où il dit : « On peut tenir pour » une maxime indubitable que l'accord du Roi d'Angle- » terre avec son Parlement, en quelque manière qu'il se » fasse, n'est pas conforme aux intérêts de Sa Majesté. » Je me contente de penser cela sans m'en ouvrir à per- » sonne et je cache mes sentiments à cet égard. »

Louis XIV avait atteint à cette époque le zénith de sa puissance, et méditait de nouvelles conquêtes. Si ce puissant monarque n'avait été lié avec Jacques II que par des traités, des alliances de famille et par une communauté de croyance religieuse, il eût peut-être été moins difficile de rompre la bonne intelligence qui régnait entre les Cours de Versailles et de Londres. Mais la base sur laquelle reposait cette intimité, était la nécessité de s'assister mutuellement dans tout ce qui pouvait tendre à consolider leur autorité absolue au détriment de la liberté civile et religieuse de leurs sujets ; sur ce point, il y avait communauté de vues et d'intérêts entre les deux monarques. Louis XIV sera toujours disposé à faire des sacrifices pécuniaires pour aider le Roi

d'Angleterre à anéantir dans ses États le Parlement et le culte protestant; et Jacques II n'hésitera jamais à sacrifier le sort de l'Europe à l'ambition du monarque français, pourvu que celui-ci le seconde dans la réalisation de son idée favorite, le rétablissement du catholicisme et la suppression du gouvernement parlementaire en Angleterre.

Si Jacques II avait signalé les premiers jours de son avénement par des proscriptions, par des mesures violentes, il eût provoqué les résistances partielles, il eût allumé des foyers de révolte, et l'incendie fût bientôt devenu général. Alors se serait réalisée la prédiction universelle qui avait été faite contre lui. Mais il sut comprimer, dans ce premier moment, son penchant pour la tyrannie; il ajourna l'exécution des projets subversifs qu'il méditait, prit le masque d'une certaine modération, affecta la franchise et l'oubli du passé.

Il ne prononce point de destitutions; il assemble le conseil privé, et lui déclare qu'il est opposé à tout système arbitraire; qu'il veut maintenir la religion établie, défendre les libertés de la nation, et marcher sur les traces de son prédécesseur. « On m'a représenté, » dit-il, « comme porté au pouvoir arbitraire, et ce n'est pas » la seule imposture qu'on ait débitée sur mon compte. » Je mettrai tous mes soins à maintenir le gouvernement » de *l'Eglise et de l'Etat* tel qu'il est établi par les lois. » Je sais que les principes de l'Eglise d'Angleterre » sont favorables à la monarchie, et que les membres » de cette Eglise se sont toujours montrés de bons » et loyaux sujets. Je m'appliquerai donc toujours à » la défendre et à la soutenir. Je sais aussi que les lois » d'Angleterre suffisent pour donner à un Roi autant » de puissance que j'en désire; et ainsi, de même que je » ne me départirai jamais des justes droits et préroga-

» tives de la Couronne, je n'envahirai jamais la propriété » d'aucun de mes sujets. J'ai souvent hasardé ma vie pour » la défense de la nation, et j'irai aussi loin que personne » pour maintenir ses justes droits et priviléges (1). »

Jacques II, en parlant ainsi dans le conseil, voulait parler à toute la nation : son orgueil, ou peut-être le cri de sa conscience l'empêchait de faire une proclamation en forme ; il ménagea l'un et l'autre, en suggérant à ses conseillers de lui demander la permission de faire connaître au peuple ses généreuses dispositions ; il y consentit, et atteignit par là le but de son astucieuse politique, celui d'endormir la nation dans une fausse sécurité. Voici comment Jacques II parle dans ses Mémoires de l'effet produit par son allocution au conseil privé :

« Jamais la chambre du conseil n'avait été témoin » d'expressions d'une joie aussi vive que celle qui éclata » en cette occasion. On s'étonna de se voir délivré de ses » craintes d'une manière si inattendue. Plusieurs demandèrent la permission de prendre des copies de cette » bénigne et gracieuse déclaration, afin de pouvoir faire » partager à d'autres la satisfaction qu'ils en ressentaient. » Sa Majesté répondit que ce qu'elle venait de dire partait de l'abondance de son cœur ; qu'elle l'avait fort » peu médité, et ainsi elle ne l'avait point écrit. Sur quoi » M. Finch (2) observa que les paroles de Sa Majesté » avaient fait sur lui une si profonde impression, qu'il » pouvait les transcrire littéralement, ce qu'il fit à l'instant. Le Roi ayant approuvé le discours, il fut publié » sur-le-champ. »

Ce récit historique est suivi des réflexions suivantes : « Personne ne s'étonnera, » dit Jacques II, « que M. Finch

(1) *Mémoires de Jacques II.*
(2) Solliciteur général.

» eût rédigé ce discours le plus fortement qu'il lui fut » possible, en faveur de la religion établie, et que le Roi, » dans la précipitation d'un pareil moment, ait laissé » passer, sans beaucoup de réflexion, ce qu'il avait écrit ; » car, bien que Sa Majesté voulût promettre sécurité à la » religion anglicane et protection aux personnes, elle » sentit depuis qu'elle eût mieux exprimé ses intentions » en assurant qu'elle ne s'efforcerait jamais de rien chan- » ger à la religion établie, qu'en promettant de s'efforcer » de la maintenir, et qu'elle devait s'engager à soutenir » et à défendre ceux qui professaient cette religion, plu- » tôt que la religion elle-même. *On ne pouvait compter » qu'elle se crût en conscience obligée de soutenir ce que, » en conscience, elle jugeait erroné.* L'engagement qu'elle » prenait de ne point tourmenter les ministres de cette » religion et de ne les priver ni eux ni leurs successeurs » d'aucune dignité, revenus ou emplois ecclésiastiques, » mais de laisser les affaires ecclésiastiques suivre la même » marche qu'elles avaient suivie jusqu'alors, était tout ce » qu'on pouvait attendre ou souhaiter d'un prince d'une » croyance différente ; mais une fois que le Roi eut ap- » prouvé les expressions choisies par M. Finch, il jugea » nécessaire de ne s'en point départir dans ses discours, » *ne doutant pas que le monde ne les comprît dans le sens » qu'il entendait, le seul conforme à sa situation* (1). »

Ainsi, de l'aveu même de Jacques II, son règne commença par une scène de comédie et par des restrictions mentales de sa part, qui devaient lui permettre de détruire un jour ce qu'il avait pris l'engagement de soutenir et de défendre en prenant possession du trône, *parce qu'en conscience il ne pouvait se croire obligé de soutenir ce qu'en conscience il jugeait erroné.*

(1) *Mémoires de Jacques II.*

Cependant, malgré les résolutions prises dans les quatre derniers Parlements d'exclure Jacques II de la succession, personne alors ne s'opposa à le reconnaître pour Roi ; on ne voit ni discours, ni pamphlets, ni chansons même qui expriment les craintes ou le mécontentement de la nation ; la multitude paraissait avoir perdu tout souvenir du passé, et la ville de Londres, naguère si hostile au duc d'York, fut la première à donner des marques publiques de sa joie, et toutes les autres villes des trois royaumes ne tardèrent pas à l'imiter (1). Les mêmes sentiments furent exprimés par les deux Universités et répétés généralement du haut de toutes les chaires. « Si peu le clergé prévoyait alors qu'en moins » de trois ans le temps viendrait où il reprocherait au » Roi la violation de ses promesses, et où celui-ci les ac- » cuserait d'apostasie dans leurs principes (2).

Jacques II, de son côté, paraît avoir oublié le passé, car il prend pour ministre ce même lord Sunderland qui s'était si ouvertement prononcé dans l'affaire de l'exclusion ; le choix de Sunderland fit dire à d'Avaux :

« Je voudrais seulement demander s'il était de la pru- » dence de confier son secret, son État et sa personne, » comme il l'a fait, à un homme qui avait tramé pendant » si longtemps son exclusion de la Couronne d'Angle- » terre, et s'il devait croire qu'un homme qui était entré » jusque-là dans la confidence du prince d'Orange et » s'était dévoué à lui, n'avait pas toujours les mêmes » desseins (3) ? »

Il y eut cependant quelques changements dans les fonctions des ministres du Roi défunt. Lord Rochester, qui

(1) Hume, *Hist. of England.*
(2) Lingard, t. xiv, chap. i.
(3) *Négociations du comte d'Avaux*, t. i, p. 125.

possédait toute la confiance du nouveau Roi, fut élevé à la dignité de lord trésorier et de premier ministre, et son frère, le comte de Clarendon, entra dans le cabinet avec les fonctions de garde du sceau privé. Le grand sceau fut laissé à lord Guildford ; mais Jacques II, pour donner un sujet de mortification à ce ministre, décida qu'il lui serait adjoint un assistant, et son choix tomba sur sir George Jeffreys, qui était destiné à obtenir une si odieuse célébrité sous le court règne de Jacques II (1). Il s'était déjà fait, comme juge, une réputation de brutalité et même de férocité qui dépassait tout ce que l'on peut s'imaginer en ce genre, après la découverte de la double conspiration, sous le règne de Charles II. « Le » cœur de Jeffreys, » dit un auteur, « s'était endurci à ce » degré exigé par les tyrans pour l'achèvement de leurs » plus odieux excès (2). »

II. La mort de Charles II excita chez les catholiques une satisfaction qui mit à découvert une partie de leurs desseins. « Maintenant, » disaient-ils, « que nous sommes » débarrassés d'un Roi dont l'indolence, les hésitations, » la timide dissimulation nous empêchaient de rien entre- » prendre de grand et d'utile pour le triomphe de notre » cause, nous pourrons désormais marcher à l'exécution » de notre projet. Nous avons enfin un Roi à la parole » duquel on peut se fier ; car cette parole ne fut jamais » violée. Sa piété nous assure pour toujours le triomphe » de notre sainte religion et le renversement des impies. » Dieu nous a pris en pitié ; nous avons la meilleure de » toutes les garanties pour notre bonheur, nous avons la » promesse d'un saint Roi. »

L'acte le plus important des premiers jours du règne

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. I, p. 445.
(2) *Ibid.*, vol. I, p. 449.

de Jacques II fut d'entendre publiquement la messe dans sa chapelle de Saint-James, le surlendemain de la mort de Charles II.

Jacques II dit dans ses Mémoires : « que, conformément » à son caractère libre et généreux, il ordonna que les » portes de la chapelle restassent ouvertes, » et il ajoute, « que cette action ne doit pas être regardée comme l'une » des moins belles de sa vie ; car il savait quelle était » l'humeur du peuple, combien cette vue pouvait le » choquer, et combien il pouvait y avoir de danger à » exciter de nouvelles craintes et de nouvelles appréhen- » sions dans des cœurs qui n'étaient déjà que trop sus- » ceptibles d'en éprouver (1). » Tel était le jugement que portait Jacques II sur cette démarche dans son exil.

« Dissimuler ma religion, » dit-il la veille à Barillon, « ne peut convenir à mon caractère, et si je cours quel- » ques hasards, j'espère que Dieu me protégera, et » puisque le Roi votre maître me veut soutenir, je crois » n'avoir rien à craindre. »

La messe fut donc célébrée publiquement dans une chapelle du palais, les portes ouvertes. Le Roi et la Reine y assistèrent ensemble. Quel jour de triomphe pour les catholiques ! A ce sujet , Barillon écrivait à Louis XIV, que cette démarche avait excité de sinistres soupçons pour l'avenir. « On ne parle au peuple, » dit-il, « que du projet de ruiner l'Eglise protestante pour y » substituer l'Eglise catholique. »

La réponse de Louis XIV mérite d'être rapportée. Il écrit à Barillon : « Le Roi d'Angleterre ne pouvait pren- » dre un meilleur parti pour le bien de son État et le » soulagement de sa conscience, que d'entendre la messe

(1) *Mémoires de Jacques II.*

» publiquement ; cet acte de fermeté est plus capable » d'inspirer de la crainte à ses sujets que de donner de » nouvelles forces aux mécontents, et je n'aurais pu ap- » prouver une plus longue dissimulation de la religion » qu'il professe (mars 1685). »

Qui ne reconnaît dans ce langage celui d'un prince qui, de son côté, se préparait à porter un coup funeste au protestantisme dans son royaume ? car Louis XIV était à la veille de révoquer l'Édit de Nantes, et son ambassadeur à Londres était chargé de bien observer la force du parti catholique en Angleterre, et les mesures que Jacques II allait prendre pour ramener ses royaumes à la foi de Rome.

Les clameurs du peuple anglais n'arrêtèrent cependant pas le Roi ; il se résolut peu de temps après à faire sa communion pascale, le jeudi-saint, entouré de ses gardes et de ses grands officiers, comme c'est l'usage dans les pays catholiques. « Cette résolution, » écrit Barillon à sa Cour, « d'aller à l'Eglise avec ses officiers » et ses gardes, fait faire plus de réflexions que quand » il assista publiquement à la messe. »

Arrêtons-nous quelques instants sur la démarche de Jacques II.

La profession ouverte du culte catholique par le Roi d'Angleterre, après son avénement au trône, n'a été considérée en général que comme une imprudente témérité de sa part ; nous y voyons plus que cela. Quand le Roi sortit de la chapelle où il venait d'assister publiquement à la messe, l'ordre légal avait cessé de régner en Angleterre ; car Jacques II venait de se mettre au-dessus des lois, en faisant célébrer, en sa présence, dans son palais et entouré de sa Cour, les cérémonies d'un culte proscrit par la loi, et que les lois punissent d'une peine

sévère. Ce qui eût été une infraction à la loi de la part d'un sujet, l'était également de la part du Roi, à moins que le Roi ne dût être considéré comme étant au-dessus de la loi, c'est-à-dire qu'il eût le droit d'abroger les lois, ou de dispenser de leur observation ; ce qui substituait à un gouvernement constitutionnel le pouvoir absolu du souverain.

L'autre point de vue sous lequel nous considérons la profession ouverte du culte catholique par Jacques II n'est pas moins important, puisque c'était le renversement de la Constitution du royaume.

La suprématie spirituelle établie par Henri VIII était devenue une des bases fondamentales de la monarchie ; car le Parlement détermina que le Roi serait à l'avenir chef suprême de l'Eglise anglicane (1).

Pendant les cinq années du règne de la reine Marie, l'Angleterre fut de nouveau réconciliée avec Rome ; mais en 1559, le Parlement révoqua toutes les lois qui avaient été faites sous le règne de la fille aînée de Henri VIII, en faveur de la religion catholique, et rétablit la suprématie de la reine Elisabeth, quant au spirituel, comme l'avait possédée le Roi son père.

Aux yeux du peuple anglais, le grand mérite du règne d'Elisabeth fut d'établir la consistance politique de l'Angleterre en Europe, en s'appuyant sur le protestantisme, qui de ce jour fut considéré comme indissolublement lié à la royauté ; l'Eglise et l'Etat (*Church and State*) se confondirent dans la personne du souverain devenu pontife suprême, et soutenu par une hiérarchie qui de romaine était devenue anglicane.

Elisabeth transmit cette suprématie à ses successeurs, comme l'un des plus beaux fleurons de leur Couronne.

(1) Hallam, *Histoire constit. d'Angleterre.*

Le pouvoir spirituel rendait alors au centuple ce qu'il recevait du pouvoir temporel; il soutenait les dogmes politiques du droit divin et de l'obéissance passive par l'autorité des dogmes religieux ; l'autel couvrait le trône de son ombre tutélaire.

Les deux premiers Rois de la Maison de Stuart ne se montrèrent pas moins jaloux de cette prérogative attachée à leur Couronne, que les derniers souverains de la Maison de Tudor ; et Charles II, quoique fortement soupçonné de catholicisme, se considéra et fut toujours regardé comme exerçant cette suprématie spirituelle, partie intégrante de la royauté depuis le règne de Henri VIII ; mais il n'en fut pas de même à l'avénement de Jacques II.

La profession d'un culte différent du culte établi par la loi, ne semble pas, considérée abstraitement, un motif suffisant pour déranger l'ordre régulier de succession établi dans une monarchie. Il était donc intempestif de demander à l'héritier présomptif de Charles II, quel serait son culte quand un jour il serait appelé à succéder à son frère.

Il eût été plus qu'indiscret de vouloir descendre dans la conscience du nouveau Roi, en l'interrogeant sur sa profession de foi religieuse, au moment où la mort de Charles II le mettait en possession du trône.

Mais tout changea de face, lorsque, peu de jours après son avénement, Jacques II se rendit publiquement à la messe. Par l'accomplissement de cet acte religieux, il proclama que l'Angleterre protestante était désormais soumise à un monarque catholique ; or, aux yeux d'un prince catholique, l'Eglise établie par la loi était non-seulement une erreur condamnable, mais encore une hérésie anathématisée par les

Papes (1). Et, ce qui impliquait une contradiction manifeste, les décisions des souverains pontifes devaient être respectées par celui-là même que la loi et l'ordre régulier de succession investissaient de la suprématie spirituelle comme chef de l'Eglise anglicane.

Jacques devait choisir entre sa religion et la prérogative qu'il tenait de sa naissance. Comme homme, il était libre d'adopter le culte qui répondait au dictamen de sa conscience; comme héritier légitime de son frère, il avait le droit de revendiquer la Couronne. Mais il était tenu de l'accepter telle qu'elle lui avait été transmise par ses prédécesseurs, et avec toutes les prérogatives et tous les devoirs qui y étaient attachés (2). Il n'était point libre

(1) The protestant's doom in popith times. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 64). On y remarque ce passage : « Un prince qui se place, lui et ses » États, sous l'autorité du Pape, admet, comme de raison, les lois et les » décrets de l'Eglise de Rome. Il en résulte que ses sujets protestants se » voient placés par là sous le coup des sentences que cette Eglise a fulmi- » nées contre les hérétiques. Dès lors ceux-ci deviennent passibles de tou- » tes les peines que Rome prononce contre eux. Aux yeux de Rome, l'hé- » résie est le plus haut degré de haute trahison; car cette Eglise la définit : » *Læsæ crimen majestatis divinæ*. Il en résulte qu'aux yeux de Rome, les » protestants anglais ne sont que des traîtres auxquels sont applicables les » peines dues au crime de haute trahison. » Suit l'énonciation des peines qui sont : la perte des dignités et offices, la confiscation des biens; la mort, soit par le feu, soit par la guerre, soit par un massacre.

(2) La note qui suit m'a été donnée par sir Robert Adair, l'ami de Fox, et qui l'accompagna en France à l'époque où ce dernier y vint pour recueillir des matériaux pour son histoire des Stuarts.

» When James succeeded to the throne, he succeded to the *Rights* to be » exercised by, and to the *Duties* imposed upon the sovereing. Between » *Rights* and *Duties*, as applied to an English monarch, our constitution knows » no difference; his rights not being his own, but only his means for the » good of his people, and his duties being to exercise them to that end. » The spiritual supremacy therefore, having become an integral part of that » constitution, by a parliamentary enactment, James, as a catholick, was » incapacitated *ab initio* from succeeding to the crown; and he had virtually » abdicated the government, from the moment of his publick celebration » of the mass. »

d'en accepter une partie seulement ; il devait, en devenant Roi, remplir toutes les conditions imposées à celui qui était appelé à porter la Couronne royale d'Angleterre ; l'impossibilité de les remplir équivalait à une renonciation virtuelle de ses droits.

Or, le culte que professait Jacques II lui permettait-il de se regarder comme chef suprême de l'Eglise établie par la loi dans son royaume ? Sa conscience le lui défendait comme catholique ; car il ne pouvait reconnaître d'autre suprématie spirituelle dans la chrétienté que celle du Pape. De là il résulte que la royauté de Jacques II était, par le fait même de celui qui portait la Couronne, une royauté qui repoussait certaines conditions inhérentes à la souveraineté anglaise, qui, d'après les lois du royaume, étaient indivisibles. Jacques II était Roi au temporel comme ses devanciers l'avaient été ; mais il ne l'était pas au spirituel comme cela avait été établi par les actes de suprématie du règne de Henri VIII et d'Elisabeth ; sa religion s'y opposait.

La royauté de Jacques II n'était donc pas cette royauté dont Henri VIII, Edouard VI, Elisabeth, Jacques Ier, Charles Ier, et même Charles II, quoique ce dernier eût été fortement soupçonné de catholicisme, avaient été les dépositaires.

TRADUCTION.

« Quand Jacques II succéda au trône, il succéda à l'exercice des *droits* et aux *devoirs* imposés aux souverains.

» Entre *droits* et *devoirs* appliqués à un monarque anglais, notre constitution n'admet pas de différence : ses *droits* n'étant pas les siens, mais seulement ses moyens, pour faire le bien de son peuple, et ses *devoirs* étant de les exercer (ses droits) dans ce but.

» Le pouvoir spirituel donc étant devenu partie intégrante de la constitution, par un acte du Parlement, Jacques II, comme catholique, était frappé *ab initio* d'incapacité de succéder à la Couronne, et il avait virtuellement abdiqué le gouvernement du moment où il assista publiquement à la messe. »

Jacques II, catholique, ne pouvait se considérer comme chef spirituel de l'Eglise de son royaume, ne pouvant pas exiger que ses sujets anglicans le reconnussent en cette qualité. Le jour donc où le nouveau Roi d'Angleterre assista publiquement à la messe, il s'opéra une révolution en Angleterre (1), et cette révolution fut flagrante jusqu'au jour où la royauté reprit ses anciennes attributions, en réunissant au pouvoir temporel la suprématie spirituelle, qui en resta détachée aussi longtemps que Jacques II occupa le trône.

C'est là, en peu de mots, l'histoire du règne de Jacques II ; il avait tellement la conscience de son incapacité pour remplir les conditions de la royauté qui lui était dévolue, qu'il ne vit d'autre moyen pour conserver la Couronne que d'établir son autorité sur un pouvoir qui le plaçât au-dessus des lois. Il devait réussir à détruire la liberté et le règne des lois en Angleterre, ou tomber. S'étant lui-même placé en dehors de la loi, il devait faire céder la loi pour que la loi ne l'écrasât pas.

Son règne de trois ans ne fut qu'une lutte continuelle

(1) Voici ce que sir Robert Adair eut la bonté de me dire relativement à ce passage : *Il s'opéra une révolution en Angleterre*, etc.

« The Whigs never admit that James *actually subverted* the fundamental laws ; because in that case, they would have placed themselves, on the desertion of the government by James, under the necessity of framing a new constitution, instead of restoring the old one. And this, forms the essentials and fundamental difference, between what was done by them in 1688, and the endeavours to make constitutions, of which we see too many examples in these times. »

TRADUCTION.

« Les Whigs n'ont jamais admis que Jacques avait *actuellement renversé* les lois fondamentales, puisque, dans ce cas-là, et à la vue de la désertion du gouvernement par Jacques, ils se seraient trouvés dans la nécessité de faire une nouvelle constitution, au lieu de restaurer l'ancienne, et ce point forme la différence essentielle et fondamentale qui existe entre ce qui fut fait par eux en 1688, et les efforts que l'on met en œuvre pour faire des constitutions. Les exemples n'ont pas manqué de nos jours. »

entre la nation qui voulait le maintien de son ancienne Constitution, et le Roi mettant tout en œuvre pour établir en Angleterre un royauté semblable à celle de Louis XIV. Jacques II s'imagina qu'il parviendrait, par la ruse ou par la force, à se débarrasser du Parlement, comme les Rois de France s'étaient débarrassés des États-Généraux, et que ce but atteint, il lui serait facile de ruiner l'Eglise anglicane, en faisant concourir à sa chute toutes les sectes dissidentes ennemies de cette Eglise.

Cet acte de destruction accompli, Jacques II se croyait appelé à devenir le restaurateur du catholicisme en Angleterre ; si, à la voix de Henri VIII, le peuple anglais avait abjuré Rome, pourquoi ce même peuple ne rentrerait-il pas au sein de cette Eglise à la voix d'un des successeurs de ce même Henri ? L'Angleterre, séparée du Saint-Siége par le despotisme, ne pouvait y être ramenée que par le pouvoir arbitraire. Cette vérité était si bien sentie par Jacques II, qu'il ne se donna pas même la peine de cacher à cet égard ses intentions. Il se donna à l'Angleterre pour un despote, dans l'espoir que le peuple anglais accepterait son despotisme.

III. Dans un pays où les lois proscrivent le catholicisme et privent ceux qui exercent ce culte de tous les droits politiques, la religion du Roi pouvait toujours être opposée victorieusement aux droits incontestables qu'il tenait de sa naissance.

Aussi Jacques II attacha-t-il une importance très-grande à son couronnement, croyant consacrer par là irrévocablement la possession de l'autorité royale dans sa personne, et effacer l'incapacité légale dont il était frappé en raison de sa religion. Cette opinion était fondée sur un principe dont l'origine remontait à l'époque des guerres civiles entre les Maisons d'York et de Lan-

castre, lorsque la Couronne était un sujet perpétuel de dispute, et que la force des armes seule décidait à qui elle appartiendrait. D'après ce principe, la possession de la Couronne effaçait toutes les incapacités qui se pouvaient trouver dans la personne régnante, ou, en d'autres termes, le *fait* tenait lieu du *droit* (1).

La Reine devait aussi être couronnée pour avoir le droit d'être régente du royaume en cas de minorité, si elle avait des enfants.

Quelque grande que fût l'aversion du Roi pour les pratiques et les cérémonies de l'Eglise anglicane, il crut ne pouvoir se soustraire à la nécessité de recevoir la Couronne, d'après la manière établie, des mains de l'archevêque, primat du royaume. Rome, dit-on, avait été secrètement consultée, et ne s'y était pas opposée; aussi Jacques II dit dans ses Mémoires : « Qu'en recevant la » Couronne des mains de l'archevêque de Canterbury, il » prouva combien il était peu disposé à rien innover; » car, bien qu'il se fût fait scrupule de communier » avec les protestants dans les prières, les sermons, ainsi

(1) Note communiquée par sir Robert Adair : « That the possession of the » crown cures all disabilities, was after long discussion, on the question of » *de jure* and a *de facto* sovereignty, established as a legal maxim in the » reign of Henri 7th. But this principale being only applicable to case » of *occupancy* and not to the *exercise* of sovereignty, James could gain » nothing by getting himself crowned. There was no doubt of his legiti- » macy and consequently of his right to *occupy* the throne, provided » there were no other disabilities to inherit. »

TRADUCTION.

« La question sur la souveraineté *de jure* ou *de facto*, établit comme une maxime légale, sous le règne de Henri VII, que la possession du trône efface toutes les incapacités. Mais ces principes n'étant applicables qu'au cas de l'*occupation* et non de l'*exercice* de la souveraineté, Jacques ne pouvait rien gagner à se voir couronné. Il n'existait aucun doute sur sa légitimité, et par conséquent sur son droit d'occuper le trône, pourvu qu'il n'existât pas d'autres incapacités d'hériter. »

» que dans les cérémonies accomplies selon les rites de » l'Eglise anglicane, il désirait tellement pouvoir céder » sur tous les points qui offraient quelque apparence de » raison ou quelque excuse plausible, qu'il n'hésita point » dans cette occasion. »

Jacques II enjoignit cependant à l'archevêque d'abréger la cérémonie, alléguant que le temps manquerait pour faire tout ce qui était prescrit. Le but réel de cet ordre se trouvait dans le désir de Jacques II de se soustraire à quelques cérémonies blessantes pour un catholique. Ainsi le service relatif à la communion ne fut pas lu, et l'on supprima également la remise au Roi de la copie d'une Bible anglaise, avec recommandation de la considérer comme le plus précieux trésor sur terre (1).

Le Roi et la Reine furent couronnés le 3 mai avec toute la splendeur et toute la magnificence usitées en ces occasions solennelles.

Après les acclamations, les prières et le sermon d'usage, le Roi et la Reine s'agenouillèrent devant l'autel, et le primat-archevêque de Canterbury reçut leurs serments. — Voici la formule pour le Roi. L'*Archevêque :* « Voulez-vous solennellement promettre et jurer que » vous gouvernerez le peuple de ce royaume d'Angle- » terre et des pays qui en dépendent, suivant les statuts, » les lois et les coutumes d'Angleterre ? — Le *Roi :* Je » le promets solennellement. »

L'*Archevêque :* « Voulez-vous, selon votre pouvoir, » faire exécuter la loi et la justice avec clémence dans » tous vos jugements ? — Le *Roi :* Je le veux. »

L'*Archevêque :* « Voulez-vous, de tout votre pouvoir » maintenir les lois divines, la véritable profession de » l'Evangile, et voulez-vous conserver aux évêques et au

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. 1, p. 471.

» clergé de ce royaume et aux Eglises commises à leurs » soins, tous les droits et priviléges qui, suivant les lois, » appartiennent ou appartiendront à eux et à chacun » d'eux? — *Le Roi :* Je promets de faire toutes ces » choses. »

Et mettant la main sur les Evangiles : « J'exécuterai et » garderai les choses que j'ai promises ci-dessus. Ainsi, » Dieu me soit en aide! (1). »

Il est à remarquer que, dans la cérémonie du couronnement, les anciennes formules subsistaient encore à peu près comme dans les temps antérieurs à Henri VIII ; l'ancien serment n'avait pas même été changé sous les rois protestants, et Jacques II dit en confidence à l'ambassadeur de France, que le principal serment était de maintenir l'Eglise dans les libertés et concessions que lui avait accordées le roi Edouard-le-Confesseur ; or, saint Edouard était catholique (2).

Ainsi, de la manière dont Jacques II expliquait le serment, il prit Dieu à temoin de maintenir l'Eglise telle qu'elle avait subsisté avant l'introduction de la réforme religieuse en Angleterre, tandis que ceux qui reçurent le serment du Roi, entendaient lui imposer l'obligation de maintenir l'Eglise établie depuis la réformation.

Ici se présente une question de haute moralité : Qui est le plus coupable de celui qui, prêtant serment aux hommes, jure tacitement à Dieu que les paroles qu'il vient d'articuler expriment et sanctionnent virtuellement des serments contraires, ou bien celui, qui, se jouant de la sainteté du serment, consent à le recevoir, bien qu'un empêchement dirimant, qu'il n'ignore pas, rende ce serment dérisoire?

(1) Mazure. *Histoire de la révolution de* 1688, t. I, p. 411.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 409.

Dans cette auguste cérémonie, au pied des autels, sous l'invocation du saint nom de Dieu, et en présence du peuple anglais, se joue une comédie où le Roi et l'archevêque-primat remplissent les premiers rôles. A Jacques II le parjure et les restrictions mentales, à l'archevêque de Canterbury un rôle plus vil peut-être, car le prélat compromet ses hautes fonctions sacerdotales en s'y prêtant.

Depuis la réformation, l'*Église* et l'*État* (1) se confondant dans la personne du Roi d'Angleterre, le Roi est le chef de tout le clergé de l'Eglise anglicane; les lois disent que le Roi est *persona sacra mixta cum sacerdote;* il est le souverain évêque du royaume, et à son couronnement il devient une personne spirituelle sacrée par ses consécration et onction. Il porte ce jour-là l'étole sacerdotale et la dalmatique (2). Parmi ses autres prérogatives ecclésiastiques, sont encore les suivantes : personne ne peut être consacré évêque sans un ordre écrit du Roi; il peut, par ses lettres patentes, créer de nouveaux archevêques et ériger de nouveaux évêchés, ce que fit Henri VIII qui en érigea six; il a le pouvoir de convoquer un concile national et provincial, et, du consentement de ce concile, faire des canons, ordonnances, constitutions; introduire dans l'Eglise les cérémonies qu'il juge nécessaires, et réprimer les hérésies et les schismes, etc., etc. (3).

Jacques II ne pouvait reconnaître ces prérogatives comme inhérentes à la puissance royale; car, en reconnaissant qu'elles lui appartenaient, il eût cessé d'être catholique.

(1) *Church and State.*

(2) *Etat présent de l'Angleterre,* par le docteur Chamberlain, publié en 1698.

(3) *Ut suprà.*

Cela n'empêcha pas que le clergé anglican, collectivement, par l'organe de l'archevêque de Canterbury, rendît foi et hommage en ces termes : « Je suis devenu votre » homme-lige de ma vie et de mes membres, et je vous » porterai foi et loyauté pour vivre et mourir avec vous, » contre et envers tous; ainsi, Dieu me soit en aide ! »

En voyant cette conduite du clergé anglican au couronnement d'un Roi catholique, on ne peut s'empêcher de faire un rapprochement avec la résolution violente, mais courageuse et pleine de noble franchise, des évêques catholiques de la défunte reine Marie, qui refusèrent d'officier au couronnement d'Elisabeth, parce que cette reine était soupçonnée de prendre un vif intérêt au protestantisme (1).

La lâcheté du clergé anglican fortifia le Roi dans une idée qui flattait ses convictions religieuses ; il crut que les évêques étaient catholiques dans le cœur ; il jugeait ainsi par la modération et la douceur de l'archevêque de Canterbury ; le public même soupçonnait que ce vieillard embrasserait la foi de l'Eglise romaine, parce qu'il faisait des efforts sincères pour contenir le zèle affecté des prédicateurs, et pour empêcher toute allusion violente à la religion du Roi. Les autres évêques avaient fait la même promesse, et le Roi, qui les avait appelés pour la leur demander, leur dit en les congédiant : « Je vous tiendrai ma parole, et je n'entreprendrai rien contre la religion établie par les lois, si vous » ne me manquez pas les premiers ; mais si vous oubliez » votre devoir à mon égard, n'attendez pas que je vous » protége, et croyez que je trouverai bien les moyens de » faire mes affaires sans vous (2). »

(1) Hallam, *Hist. const.*, tom. I, chap. VIII, p. 163.
(2) Mazure, t. I, p. 415, lettre de Barillon.

Ces paroles, prononcées avec un ton fier et menaçant, apprirent aux prélats anglicans ce qu'ils avaient à attendre du Roi; ils purent dès lors juger que le principe absurde de l'obéissance passive, que l'épiscopat avait prêchée sous le règne précédent, portait ses fruits, et était à la veille de devenir une arme contre l'Eglise d'Angleterre entre les mains d'un ennemi de la réformation, et qui comptait s'appuyer uniquement sur les catholiques.

Vainement chercherait-on à atténuer la bassesse et la lâcheté du haut clergé anglican; le fait seul d'avoir reconnu comme chef de leur Eglise, un prince qui, par la sincérité même de ses convictions religieuses, en était le plus grand adversaire, équivalait à un parjure et restera une tache ineffaçable pour le caractère de ces hommes pusillanimes qui n'eurent pas le courage de déclarer qu'entre eux et un Roi catholique, il existait une barrière que la foi religieuse et leur serment à l'Eglise établie rendaient infranchissable.

Si entendre la messe dans une maison particulière avait été considéré comme une chose incompatible avec la sûreté de l'Eglise établie, quelle devait être la destinée de cette Eglise, si le trône continuait à être occupé par un catholique? Il était facile de prévoir que le ministère, l'armée, les flottes, et toutes les places qui étaient sous la dépendance du gouvernement, seraient successivement envahies par les catholiques. Il était aisé de prévoir que ceux-ci rentreraient insensiblement dans les presbytères et dans les palais épiscopaux. Le clergé anglican s'aperçut bientôt du danger dont il était menacé, et tout passif qu'il parut se montrer dans les premiers temps du règne de Jacques II, il n'en chercha pas moins à se mettre en mesure de le détourner.

IV. Immédiatement après le couronnement, des *Writs* furent expédiés pour la convocation du Parlement, qui s'assembla à Westminster le 19 mai.

L'historien Mackintosh dépeint le caractère de cette assemblé en ce peu de mots :

« La prépondérance des Tories dans le Parlement » venait d'être considérablement renforcée par l'élec- » tion d'un grand nombre d'hommes qui réunissaient à » la bassesse de leur origine un caractère essentiellement » servile. La forfaiture des chartes des villes avait facilité » à la Cour l'introduction de ces hommes dans la cham- » bre des Communes (1). »

Le parti whig qui avait offert une majorité si imposante à la session précédente, ne faisait plus qu'une quinzième partie de la Chambre (2).

Le Roi fit aux Chambres le discours suivant :

« Aussitôt qu'il a plu au Tout-Puissant de retirer à lui » le feu Roi et de me mettre ainsi en paisible possession » du trône de mes ancêtres, je résolus de convoquer un » Parlement, comme le meilleur moyen d'établir toutes » choses sur des bases capables de vous assurer, sous mon » règne, le repos et le bonheur; ce à quoi je suis disposé » à contribuer par tous les moyens possibles. Je désire » vous renouveler ici ce que j'ai dit dans mon conseil, la » première fois que je parus. J'y déclarai, sans détour, » mon opinion sur l'Église anglicane, dont les membres » se sont toujours montrés si éminemment loyaux, dans » les temps les plus fâcheux, à défendre mon père et à » soutenir mon frère, que je prendrai toujours soin de » l'appuyer et de la défendre. Je mettrai toute mon appli- » cation à maintenir l'administration de l'Église et de

(1) *Hist. of the revolution in* 1688, vol. 1, p. 176.
(2) Macaulay's *Hist. of England*, t. 1, p. 508.

» l'État telle qu'elle est établie par les lois, et de même » que je ne me départirai jamais des justes droits et pré- » rogatives de la Couronne, je n'envahirai jamais la pro- » priété d'aucun de mes sujets, et vous pouvez être assurés » qu'après avoir jusqu'ici hasardé ma vie pour la défense » de ce royaume, je continuerai d'aller aussi loin que per- » sonne pour le maintenir dans toute la plénitude de ses » justes droits et libertés. J'ai voulu vous donner cette assu- » rance du soin que je prendrai de votre religion et de votre » propriété dans les termes dont je me suis servi au pre- » mier moment de mon avénement à la Couronne, afin de » vous mieux prouver que je ne les ai point dits au hasard, » et que, par conséquent, vous pouvez compter assuré- » ment sur une si ferme promesse.

» Maintenant je ne doute point que je ne doive attendre » de vous un retour conforme à ce que j'ai fait pour vous, » et que vos sentiments de devoir et de bienveillance ne » se manifestent de toutes les manières imaginables, parti- » culièrement en ce qui regarde l'établissement de mon » revenu, et le soin de le fixer pour ma vie, ainsi que » cela s'est fait au temps du Roi mon frère. L'avantage » du commerce et le bien de l'administration pourraient me » fournir beaucoup de motifs pour appuyer cette demande, » et les raisons qui me déterminent à ne pas vouloir que » mon revenu demeure précaire; mais je suis persuadé » que vos propres réflexions, sur ce qui est juste et rai- » sonnable, suppléeront à tout ce que je pourrais vous » dire à cet égard. Je prévois qu'on opposera à ma de- » mande cet argument banal, que les peuples désirent » obtenir de fréquents Parlements, et pensent qu'ils en » seront plus assurés en ne nous fournissant d'aliments » que pour un temps et dans les proportions qu'ils juge- » ront convenables. Comme c'est la première fois que je

» vous parle du haut du trône, je vais répondre à ceci, » une fois pour toutes, et vous dirai que ce moyen serait » très-peu propre à faire effet sur moi, et que la meilleure » manière de m'engager à vous réunir souvent est de vous » bien conduire à mon égard. Je compte que vous ferez » ce que je vous ai demandé, et que vous le ferez prompte- » ment, afin que la session soit courte, et que nous puis- » sions nous réunir bientôt de nouveau à notre commune » satisfaction. »

Après ces injonctions impérieuses, le Roi informa les Chambres qu'il avait reçu le matin même la nouvelle du débarquement de lord Argyll dans les montagnes de l'ouest de l'Ecosse, avec les troupes qu'il avait amenées de la Hollande. « Il a publié deux proclamations, » ajouta le Roi, « l'une, au nom de ceux qui ont pris les armes en » Ecosse, et l'autre au sien; il serait trop long de vous » en dire le contenu. Il suffit que vous sachiez qu'on m'y » accuse d'usurpation et de tyrannie. Je ferai de mon » mieux pour que cette manifestation de leur trahison et » de leur rébellion reçoive le châtiment qu'elle mérite, » et je ne doute pas qu'elle ne serve à augmenter votre » zèle à soutenir mon gouvernement et votre empresse- » ment à me constituer, sans délai, mon revenu, comme » je vous l'ai demandé (1). »

Les Chambres firent aussitôt au Roi leurs humbles remercîments; les Lords, dans une adresse, promirent de l'aider de leur vie et de leur fortune à réprimer Argyll et le reste des rebelles; les Communes ne demeurèrent pas en arrière de ces promesses et s'occupèrent sur-le-champ à fixer les revenus de la Couronne.

(1) *The history and proceedings of the house of Commons*, etc., vol. II, p. 165. *The declaration of Archibald Earl of Argyll*, etc., etc., *ut suprà*, vol. II, p. 167.

Jacques II avait continué depuis la mort de son frère à lever les droits de douane, bien qu'ils n'eussent été accordés que pour la vie du feu Roi ; quelque illégale que fût cette perception, depuis la mort de son prédécesseur, le Roi ne jugea pas convenable d'en parler dans son discours aux Chambres, et il explique ce silence dans ses Mémoires, en disant : « Que le Roi, en vertu de sa pré-» rogative, ne fit point mention de ce qu'il avait fait, et » que le Parlement ne s'en formalisa point; ainsi il n'y » eut à cet égard aucune discussion (1). »

L'illégalité d'une telle mesure n'admet pas le moindre doute; mais la nation s'y soumit, et cette branche de revenus et toutes celles que le feu Roi possédait au moment de sa mort, furent de même fixées pour la vie de Jacques II, et cela s'expédia avec tant de diligence que, le 18 juin, le Roi passa le bill, et fit aux Chambres le discours suivant :

« Milords et Messieurs,

» Je vous remercie sincèrement du bill que vous m'avez » présenté aujourd'hui, et je vous assure que la promptitude et la bonne volonté que vous y avez apportées me » sont aussi agréables que le bill lui-même. Après un si » heureux commencement, vous pouvez croire que je ne » vous demanderai pas sans nécessité des subsides extraordinaires ; mais quand je vous dirai que les magasins de » la marine et de l'artillerie sont singulièrement épuisés ; » qu'il y a de fortes anticipations sur plusieurs branches » de revenus; que les dettes du Roi mon frère, envers » ses serviteurs et sa maison, s'élèvent au point de mériter » compassion ; que la rébellion d'Argyll, sans y mettre

(1) *Mémoires de Jacques II.* — Lingard, t. XIV, chap. I.

» plus d'importance qu'elle n'en mérite, me jettera néces-
» sairement dans des dépenses considérables, je suis sûr
» que vous vous sentirez portés à me donner moyen de
» pourvoir à ces divers objets d'où dépendent si fort la
» facilité et le bonheur de mon gouvernement ; mais, par
» dessus tout, je dois vous recommander le soin de la
» marine, force et gloire de cette nation, et vous engager
» à la mettre en état de nous faire respecter et considérer
» au dehors. Je ne puis vous exprimer l'intérêt que j'y
» prends d'une manière plus conforme à mes sentiments,
» qu'en vous assurant que j'ai un cœur véritablement
» anglais, aussi jaloux de l'honneur de la nation que vous
» pouvez l'être, et je me flatte de cette espérance qu'avec
» la bénédiction de Dieu et votre aide, je puis porter sa
» réputation dans le monde plus haut qu'elle n'a jamais
» été du temps de nos ancêtres; de même que je ne m'a-
» dresserai à vous pour des subsides que lorsque l'utilité
» et l'avantage public l'exigeront, de même je vous pro-
» mets que ceux que vous m'accorderez en ces occasions
» seront ménagés avec économie, et que je prendrai
» soin qu'ils soient employés à l'usage pour lequel je les
» demande (1). »

Ce discours ne fut pas moins agréable aux Chambres que le premier, dit Jacques II dans ses Mémoires, et dans la bonne disposition où elles se trouvaient, elles s'occupèrent immédiatement, sans murmure et sans hésitation, d'augmenter le revenu du Roi, et lui accordèrent plusieurs nouvelles impositions sur les vins, les vinaigres, le sucre, le tabac et les toiles, et plusieurs autres denrées de France et des Indes ; en sorte qu'avec ces additions, le revenu du Roi montait à plus de deux millions de livres

(1) *The history and proceedings of the house of Commons*, etc., vol. II, p. 170.

sterling par an, sans compter ce qu'il avait auparavant comme duc d'York.

Le Parlement d'Écosse, qui s'était réuni à peu près à la même époque que celui d'Angleterre, ne resta pas en arrière. « Ils prirent, » dit Jacques II, « exemple à la » générosité des Anglais, et fixèrent à Sa Majesté, pour » sa vie, un revenu de deux cent soixante mille livres par » an; le débarquement d'Argyll eut lieu pendant qu'on » s'occupait de ces règlements; mais bien que quelques- » uns s'en montrassent ébranlés, il n'arrêta point leur zèle, » et n'empêcha point que cette session ne se terminât à la » commune satisfaction du Roi et du peuple (1). »

V. Le duc de Monmouth, le comte d'Argyll, et les nombreux mécontents qui furent obligés de se sauver d'Angleterre ou d'Écosse sous le précédent règne, soit à cause de leur opinion publique, soit à cause de leur participation au complot, avaient trouvé des secours aussi bien qu'un asile en Hollande. Tous ces fugitifs étaient des hommes ardents, mais doués de peu de jugement, et prêts à tout risquer pour rentrer dans leur patrie.

Jacques II, devenu Roi, fit à son gendre, le prince d'Orange, plusieurs remontrances à ce sujet, que celui-ci éluda, en alléguant qu'un État libre comme la République des Provinces-Unies ne pouvait refuser un refuge à des exilés et des fugitifs, quels que fussent leur pays ou les torts dont ils étaient accusés.

Cependant Monmouth, donnant toujours de l'ombrage au Roi, celui-ci ordonna à son envoyé à La Haye de demander qu'on lui livrât le duc; mais le prince d'Orange fit avertir ce dernier de pourvoir à sa sûreté en se retirant à Bruxelles. Jacques le poursuivit dans ce nouvel asile, et écrivit au marquis de Grana, gouverneur général des

(1) *Mémoires de Jacques II.*

Pays-Bas, que le duc de Monmouth étant coupable de haute trahison, le Roi d'Espagne, son allié, ne devait pas lui donner de retraite dans ses États. Le duc de Monmouth, à qui le marquis de Grana fit part des intentions du Roi d'Angleterre, quitta Bruxelles et reprit la route de la Hollande, d'où il méditait de se réfugier à Vienne, ou dans quelque autre Cour de l'Empire, lorsque ses partisans lui suggérèrent le dessein de se venger tout à la fois et du Roi d'Angleterre et du prince stathouder. « On » vous chasse, » lui dirent-ils, « on vous abandonne. Devez-» vous des égards à celui qui vous refuse sa protection » dans la seule conjoncture où vous pourriez l'attendre de » son amitié? Désormais libre et rendu à vous-même, au » lieu d'errer comme un exilé dans l'Europe, courez au » secours de votre patrie; mettez-vous à la tête de vos » partisans, et n'abandonnez pas des amis qui ne seront » malheureux sous le règne de votre ennemi que pour » avoir été trop fidèles à vos intérêts (1). »

Le désir de régner reprit, à ce discours, de nouvelles forces dans le cœur de Monmouth, et il se livra tout entier à ses projets ambitieux. Le comte d'Argyll se trouvait aussi en Hollande. Ce seigneur, ennemi déclaré de Jacques II, n'attendait qu'une occasion favorable pour lui faire sentir toute la haine qu'il lui portait. Déjà, il méditait de retourner dans ses terres; il se flattait d'y pouvoir lever cinq mille hommes, et avec ce secours, il prétendait soulever en sa faveur les provinces de l'ouest et du sud de l'Écosse. Une veuve d'Amsterdam, fort riche et fort attachée au culte calviniste, ayant appris ce qui retardait

(1) Voyez aussi une lettre du duc de Monmouth, écrite de la Hollande à un de ses amis, d'où il semblerait qu'il avait abandonné tous projets hostiles contre Jacques II, peu de temps avant qu'il ne se précipitât dans sa folle tentative. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 259.) — Wellwood's *Memoirs*, p. 377.

les desseins d'Argyll, lui avança dix mille livres sterling, qu'il employa à acheter des armes et des provisions par l'entremise d'un marchand, qui fit ces emplettes comme par commission pour le gouvernement de la République. Sur ces entrefaites, Argyll et Monmouth se communiquèrent mutuellement leurs projets. Ce n'est pas que l'Écossais voulût frayer un chemin au trône au fils naturel de Charles II, par le renversement de Jacques II. Argyll ne voulait ni roi ni royauté; mais comme le duc de Monmouth ne faisait entrevoir au comte qu'un dessein général de changer le gouvernement aux dépens du Roi régnant, Argyll ne balança pas à entrer dans ses vues. Ils s'unirent donc, quoique animés par des intérêts différents, et après avoir pris toutes les mesures qu'ils crurent propres à faire réussir leurs projets, il fut décidé qu'Argyll ferait voile pour les côtes d'Écosse, et que le duc se dirigerait vers celles d'Angleterre. Les deux conjurés partirent l'un après l'autre des ports de la Hollande; ils arrivèrent aussi l'un après l'autre, et, par cette faute, les troupes de Jacques II n'ayant point à combattre deux tentatives armées à la fois, écrasèrent facilement les deux insurrections.

Le comte d'Argyll, qui était parti le premier avec trois vaisseaux de transport, arriva à la fin de mai. Aussitôt, il fit répandre des proclamations où, protestant qu'il n'avait pour but que le rétablissement des lois et de la liberté, l'affermissement et la sûreté de la religion protestante, l'abolition du papisme et de la tyrannie, il exhortait les Écossais, zélés pour leur croyance religieuse et pour leurs priviléges, à concourir à une entreprise si juste.

Mais Argyll et ses compagnons, même avant de quitter leurs vaisseaux, différaient sur le plan qu'ils suivraient.

Argyll, chef puissant dans les hautes terres, était naturellement disposé à tenter les principaux efforts dans ce pays, qui était habité par ses amis et ses vassaux. Les autres chefs se plaignaient qu'en débarquant dans les hautes terres de l'Est, ils s'exposeraient à être renfermés dans un coin du royaume où ils ne pourraient être joints par personne, et où ils seraient nécessairement séparés des provinces de l'Ouest, dans lesquelles les Covenantaires opprimés s'étaient montrés prêts à se soulever, même sans secours d'argent ou d'armes, et sans les conseils de chefs pour les commander et les conduire. Ces contestations augmentèrent, lorsqu'en débarquant, le comte d'Argyll arma son clan composé d'environ mille hommes. Ce clan, joint aux fugitifs qui s'étaient embarqués en Hollande, au nombre de trois cents et à d'autres recrues, élevait la petite armée des insurgés écossais à quinze cents hommes, nombre suffisant pour frapper un coup dangereux avant que les forces royales fussent rassemblées, si les révoltés avaient pu s'accorder sur le lieu où il fallait porter la guerre. Enfin, on se détermina pour une expédition dans les basses terres, et Argyll, à la tête de deux mille cinq cents hommes, se proposait de passer la Clyde et de soulever les Covenantaires du pays de l'Ouest; mais déjà les divers partis presbytériens étaient retombés dans leurs querelles ordinaires; ils discutaient s'ils reconnaîtraient, oui ou non, l'autorité d'Argyll, et lorsque ce seigneur fut arrivé près de Dumbarton, il trouva sa petite armée sans aucun espoir de renfort, presque entourée par des forces supérieures qui s'étaient rassemblées de différents points pour s'opposer à ses desseins. Une retraite fut jugée nécessaire; le manque de discipline de ces troupes, levées à la hâte, augmentait la défiance et le désordre. Bientôt les chefs en vinrent à une rupture

ouverte ; leurs troupes se débandèrent, et Argyll, resté presque seul, parcourut la contrée en fugitif. Arrêté au passage d'une rivière par quelques soldats de milice, il fut conduit à Édimbourg (1).

Monmouth, de son côté, débarqua à Lyme, dans le Dorsetshire (le 21 juin), où tout d'abord il fut joint par un nombre assez grand de ses partisans pour donner à ses progrès un caractère alarmant. Il commença, comme avait fait le comte d'Argyll, par publier son manifeste ; il n'était venu, disait-il, que pour maintenir la religion protestante et les droits et libertés de la nation, pour réparer les infractions qui avaient été faites aux lois du pays, et pour délivrer le royaume de l'usurpation et de la tyrannie du duc d'York (2).

De Lyme, le duc s'avança dans le comté de Somerset, et, le 28 juin, il prit possession de la ville de Taunton aux acclamations de la population accourue pour le voir ; les forces de Monmouth s'élevaient alors à quatre mille cinq cents hommes. A quelques jours de là, Monmouth se fit proclamer Roi à Taunton, et promit une somme de mille livres à celui qui lui apporterait la tête de Jacques II. Mais comme on appréhendait qu'on fît confusion en l'appelant le roi Jacques II, ses partisans préférèrent l'appeler le roi Monmouth. Ses actes et ses proclamations étaient considérés à Londres comme des folies dignes de mépris (3).

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

(2) The declaration of James duke of Monmouth and the noblemen, gentlemen and others, now in arms for defence and vindication of the protestant religion, and the laws, rights and privileges of England from the invasion made upon them, and for delivering the kingdom from the usurpation and tyranny of James duke of York. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 253.)

(3) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. I, p. 584.

Le conseil du Roi avait fait publier de son côté deux édits: l'un déclarait le manifeste de Monmouth un écrit séditieux, et par l'autre, on promit une somme de cinq cents livres à celui qui le livrerait mort ou vif.

Le Parlement, à la veille de se séparer, ne demeura pas en arrière, et, voulant donner une nouvelle preuve de leur dévouement et de leur loyauté, les deux Chambres renouvelèrent incontinent à Jacques II toutes les promesses qu'elles lui avaient déjà faites, et sanctionnèrent cette démarche en passant un bill de proscription contre Monmouth (1).

Quelque chimériques que fussent les prétentions de Monmouth, son entreprise, si elle n'était promptement réprimée, pouvait non-seulement devenir dangereuse pour le gouvernement de Jacques II, mais encore compromettre les intérêts de ses successeurs légitimes.

Jacques II cependant ne paraît pas s'être préoccupé de ce danger ; loin de là, car Barillon écrit aussitôt après que la rébellion éclate : « Il me paraît que le Roi d'Angleterre a été fort aise d'avoir un prétexte de lever des » troupes, et qu'il croit que l'entreprise de M. le duc de » Monmouth ne servira qu'à le rendre plus maître de son » pays (25 juin 1685). »

Les ennemis du prince d'Orange ont soutenu qu'il avait favorisé la révolte de Monmouth, sans tenir aucun compte qu'en agissant ainsi, Guillaume III eût soutenu les desseins d'un ambitieux au détriment de ses intérêts personnels, ou de ceux de la princesse Marie, sa femme, héritière présomptive du trône de la Grande-Bretagne. Il suffit de rappeler ici que le prince d'Orange fut toujours très-réservé dans sa conduite à l'égard de Monmouth, et

(1) *The history and proceedings of the house of Commons*, etc., vol II, p. 175.

que, pendant le séjour de ce dernier en Hollande, il le traita avec une froideur remarquable, jusqu'à ce qu'enfin il obtînt du duc un aveu formel, touchant l'illégitimité de sa naissance. Cet aveu était nécessaire au prince, afin de bien constater les droits de sa femme à la Couronne. Si Charles II avait été marié secrètement à la mère de Monmouth, celui-ci aurait pu devenir un rival dangereux, un prétendant à la Couronne; mais depuis la mort de Charles II et l'avénement non contesté de Jacques II à la Couronne, tout doute avait cessé d'exister; aux yeux de toute l'Angleterre, le duc n'était qu'un bâtard, qui, par sa naissance, était exclu de tout droit à la succession. Croire que le prince d'Orange était homme à sacrifier les droits de sa femme en faveur d'un aventurier, est si absurde, qu'il est presque ridicule d'en parler ici.

Mais, disent les détracteurs de Guillaume III, le prince d'Orange aurait pu empêcher l'exécution du projet de Monmouth; il pouvait le faire arrêter sur le territoire de la République; donner l'ordre de retenir les vaisseaux qui devaient le transporter, lui et ses compagnons en Angleterre, et il ne le fit pas! Certes, l'influence du prince stathouder était assez grande pour déjouer les desseins de Monmouth, pour empêcher que les vaisseaux de transport sortissent des ports de la Hollande; mais conclure de ce que le prince d'Orange ne s'opposa pas aux projets de Monmouth, qu'il était d'intelligence avec lui, est peu logique (1). La politique le porta indubitablement à ne pas s'opposer à ce qu'un ambitieux, qui pouvait dans la suite lui causer des embarras, courût à une

(1) Le point principal sur lequel cette accusation est établie, est le peu d'activité que les magistrats d'Amsterdam mirent à s'opposer au départ des vaisseaux de Monmouth, malgré les instances pressantes de l'envoyé anglais Skelton auprès des États-Généraux. (*Mss.* Archives des États-Généraux. *Événements tragiques d'Angleterre*, publiés en 1685.

perte immédiate et inévitable ; tandis que son intérêt le porta à offrir des secours à son beau-père, aussitôt qu'il apprit que le soulèvement, excité par la présence de Monmouth en Angleterre, pouvait compromettre le repos du royaume et les intérêts de la famille régnante.

Les régiments anglais et écossais au service de la République des Provinces-Unies sont aussitôt mis à la disposition du Roi de la Grande-Bretagne qui les avait demandés pour avoir les moyens d'étouffer plus promptement la rébellion (1) ; le prince d'Orange offre de se mettre à leur tête et de les conduire en personne en Angleterre ; mais Jacques II, qui se méfie encore plus de son gendre qu'il ne craint Monmouth, se contente de l'envoi demandé par lui, et refuse assez sèchement la proposition du prince, en l'assurant : « qu'il juge sa présence plus » nécessaire à ses intérêts en Hollande (2). »

Le 10 juillet, les régiments arrivent en Angleterre, et, avec ce renfort, on se décide à marcher contre les insurgés. Les troupes royales étaient commandées par le duc d'Albemarle et par le comte de Feversham. La bataille se donna à Sedgmore, près de Bridgwater, et la victoire de l'armée royale fut si complète qu'elle mit fin à la rébellion.

Monmouth, qui s'était mis à la tête de son infanterie, combattit non-seulement avec beaucoup de vigueur, mais encore avec tout le courage d'un chef de parti qui veut vaincre ou mourir sur le champ de bataille ; mais la cavalerie, sous les ordres de lord Grey, fit si peu de résistance, qu'on a lieu de soupçonner que ce dernier trahit son parti. Les deux chefs, abandonnés de leurs troupes,

(1) Lettres de Jacques II au prince d'Orange, des 22 mai, 5, 12, 15 et 17 juin 1685. (Dalrymple, *App.*)

(2) Lettre de Jacques II au prince d'Orange, du 30 juin 1685.

se virent obligés de prendre la fuite, et ce ne fut que le surlendemain de leur défaite qu'ils tombèrent entre les mains des vainqueurs.

Ce qui semble avoir principalement déterminé Guillaume III à offrir ses services personnels à son beau-père, c'est que le prince paraît n'avoir pas eu grande confiance dans les talents militaires des chefs que Jacques II envoyait contre Monmouth ; car on trouve dans une lettre de Guillaume III à M. Bentinck, qu'il doute si milord Feversham a assez d'expérience pour diriger la grande affaire qu'il a sur les bras; et il ajoute : « Dieu » lui donne un succès prompt et heureux ; mais je ne » suis pas hors d'inquiétude. » Enfin, après la bataille de Sedgmore, il communique sa satisfaction à Bentinck, et finit en disant : « Je ne doute pas que cette affaire soit » entièrement assoupie, et que le règne du Roi sera heu- » reux (1). »

C'est ainsi que se termina cette extravagante levée de boucliers. Monmouth était arrivé plein d'illusions séduisantes en Angleterre. Il se rappelait l'époque de sa vie où il avait parcouru le royaume en triomphateur, recevant des témoignages d'adoration partout où il se présentait. Il s'attendait que ces mêmes Whigs, qui à cette époque voulaient le faire déclarer héritier de la Couronne au détriment de l'héritier légitime, se prononceraient pour lui aussitôt qu'il viendrait réclamer le trône les armes à la main. Il s'était attendu à ce que tous les Lords et tous les gentilshommes du parti whig seraient venus le trouver pour se ranger sous son drapeau ; mais, sauf la classe inférieure, les paysans et les artisans des contrées où il passa, personne ne se prononça en sa fa-

(1) Lettres de Guillaume III à M. Bentinck, depuis lord Portland, des 7-17 et 10-20 juillet 1685. (*Archives de la famille de Portland.*)

veur. Les Whigs, bien qu'ils détestassent Jacques II et qu'ils eussent assisté avec joie à sa chute, comprenaient cependant que si Monmouth réussissait à renverser le gouvernement existant, la question ne serait pas résolue pour cela. Monmouth vainqueur, une nouvelle lutte devait immanquablement s'ensuivre entre lui et le prince d'Orange. Une guerre qui pouvait entraîner après elle des maux aussi terribles que la sanglante guerre des Roses, une guerre qui pouvait brouiller les Provinces-Unies avec l'Angleterre, compromettre l'existence des deux pays, et dont tout l'avantage eût été recueilli par Louis XIV, telles pouvaient être les suites du triomphe de Monmouth. L'opinion des chefs du parti whig semble avoir été que l'entreprise hasardée de Monmouth ne pouvait manquer d'attirer un désastre sur la nation ; mais, qu'à tout prendre, sa défaite serait un désastre moindre que les suites inévitables de sa victoire. L'inaction de l'aristocratie whig paralysa par conséquent la tentative de Monmouth et la fit échouer. La ville de Londres, jadis si passionnée dans sa haine contre le papisme et contre un prince catholique, cette ville qui s'était montrée si ardente dans son affection pour le duc *protestant*, ne bougea pas. A cette vue, Monmouth vit s'évanouir ses folles espérances ; de ce jour il se montra incertain, abattu, profondément découragé, et l'on assure que son âme avait perdu à ce point toute espèce d'énergie, qu'il discuta avec les chefs de l'entreprise, s'il ne valait pas mieux abandonner la partie, s'esquiver secrètement, gagner la mer, et s'embarquer pour se soustraire au sort qui les attendait. Plusieurs de ses compagnons, qui n'étaient pas plus rassurés que lui, partageaient cette opinion ; mais lord Grey s'y opposa avec énergie, et parvint à faire comprendre à Monmouth qu'au point où en

étaient venues les choses, il fallait pousser la fatale entreprise jusqu'au bout, au risque d'y périr (1).

Le grand malheur de Monmouth fut d'avoir été placé trop près du trône pour un fils naturel. Il avait, comme enfant, fait la consolation de Charles II exilé, et celui-ci devenu Roi, n'avait cessé de le traiter à la Cour comme un fils légitime. Il avait par là grandi Monmouth démesurément à ses propres yeux et aux yeux d'un public qui, abhorrant l'héritier légitime du trône, se mit à courtiser et à adorer le fils naturel du Roi. L'ambition s'empara de l'âme de Monmouth, et son père chercha alors à y mettre des bornes. Mais le mal était fait; l'idée de pouvoir devenir un jour Roi dans un pays divisé par les factions, sourit constamment à Monmouth dans ses jours de prospérité comme dans l'exil, et cette pensée devait nécessairement le conduire à une perte inévitable, quand son père ne se trouverait plus là pour l'arrêter dans ses folles espérances. Au lieu d'un père faible et indulgent, il allait se trouver en présence d'un oncle devenu Roi, qui l'avait toujours craint et détesté à cause de la popularité dont il avait été l'objet à l'époque où lui-même était un objet de haine et de mépris pour les Anglais. Peu d'hommes sont capables d'oublier de pareilles humiliations, mais un Roi moins que tout autre.

VI. L'historien de la Révolution de 1688, dit : « Affermi en Angleterre et en Écosse, ayant également » jeté en Irlande les premiers fondements d'une puissance » irrésistible, et poursuivant toujours ses négociations » avec la Cour de France, Jacques II avait exprimé à » l'ambassadeur Barillon un vœu bien extraordinaire, » celui de voir éclater une révolte. » Et il ajoute : « Le

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. I, p. 596.

» Ciel exauce quelquefois les vœux insensés ; celui-ci fut » accompli (1). »

Dans la bouche de tout autre souverain, ce vœu pouvait paraître insensé ; dans celle de Jacques II, il fut peut-être une conséquence inévitable de la fausse position dans laquelle il se trouvait placé à l'égard de son peuple. Jacques II avait l'intime conviction qu'un Roi catholique devait être impopulaire en Angleterre. Il s'était probablement attendu à rencontrer, dès les premiers jours de son règne, une opposition qui l'eût mis à même de recourir à des actes de sévérité capables d'inspirer de la terreur. Cependant jusqu'au jour où Argyll et Monmouth étaient venus exciter le trouble dans ses États, il n'avait reçu que des témoignages de dévouement et de loyauté. Le Parlement s'était empressé de satisfaire sans parcimonie aux besoins de la Couronne ; le clergé anglican l'avait sacré et couronné, et l'avait reconnu comme chef spirituel d'une Église à laquelle ses convictions religieuses le rendaient hostile ; tout semblait sourire à Jacques II depuis le jour où la mort de son frère l'avait élevé au trône de la Grande-Bretagne, et cependant Jacques II paraît être inquiet et tourmenté ; cette disposition maladive de son âme et de son esprit se révèle par la confidence qu'il fait à Barillon dans ce désir qu'il manifeste de voir éclater une révolte, de voir le désordre prendre la place de l'ordre, le trouble succéder à la paix ; à la vérité, cette soumission générale, ce calme, cet état de choses paisible, comparés aux orages qui avaient grondé sur sa tête sous le règne de son prédécesseur, tout cela était bien de nature à lui faire faire des réflexions. Ces réflexions devaient nécessairement le

(1) *Histoire de la Révolution de 1688 en Angleterre*, par Mazure, tome I, p. 149.

conduire à douter que cette situation pût durer, et que l'aversion qu'il avait inspirée à la nation, comme héritier présomptif de la Couronne, se fût tout-à-coup changée en un sentiment entièrement opposé. Jacques II ne pouvait d'ailleurs se dissimuler qu'il était naturel qu'entre un Roi catholique et un peuple protestant, il dût y avoir méfiance, éloignement, antipathie, pour ne pas dire aversion et haine. Il n'est pas douteux que ces sentiments ne fussent au fond du cœur du Roi ; il est indubitable que Jacques II se méfiait de son peuple, à cause de la différence de culte qu'il professait, avec tout autant de raison qu'un prince protestant placé sur le trône d'Espagne, ou de tout autre pays de la catholicité, se serait cru peu assuré de l'affection de ses sujets catholiques romains.

Il y avait dans le vœu de Jacques II une pensée profonde : la pensée d'un Roi fatigué de ne recevoir que des preuves de dévouement ; la pensée d'un Roi qui sent le besoin de régner avec sévérité, parce qu'il se rend à lui-même la justice qu'il doit renoncer à l'idée de gagner le cœur de ses sujets, et que la crainte seule doit être le support de son trône.

La rébellion si promptement étouffée en Écosse et en Angleterre, fournit à Jacques II l'occasion d'adopter un système de terreur, et la cruauté naturelle de son caractère se montra dans le jour le plus hideux après la répression de la révolte de Monmouth et d'Argyll.

Celui-ci avait déjà payé de sa tête son imprudente témérité, peu de jours avant la bataille qui décida du sort de Monmouth. « Le conseil, » dit un historien écossais, » débattit s'il serait exécuté d'après la sentence extravagante qui l'avait condamné comme traître et corrupteur des lois, parce qu'il avait ajouté une condition au » serment du *Test*, ou s'il n'était pas plus convenable de

» le juger de nouveau pour la trahison évidente dont il » s'était rendu coupable dans la dernière invasion. Il fut » décidé, que les juges suivraient la première route, » et tiendraient Argyll pour un homme déjà condamné ; » car, en agissant autrement, ils sembleraient admettre » l'illégalité de la première sentence (1). »

Le malheureux comte fut condamné à avoir la tête tranchée, et fut exécuté à Édimbourg. « Si la mort de ce seigneur, » ajoute l'auteur déjà cité, « est considérée comme » la conséquence d'une sentence prononcée contre lui pour » avoir osé commenter et expliquer un serment en contradiction avec lui-même, on ne peut donner à sa condamnation d'autre nom que celui de meurtre judiciaire. » Plus de vingt personnes parmi les gentilshommes les » plus distingués du clan d'Argyll furent exécutées pour » s'être réunies à lui. Ses domaines furent dévastés et » confisqués ; son frère lord Niel Campbell obligé de fuir » en Amérique, et son nom condamné à être aboli (2). »

Plusieurs partisans d'Argyll, dans les basses terres, furent aussi condamnés à mort. Parmi eux se trouvait Richard Rumbold, Anglais, le principal conspirateur dans l'affaire appelée de *Rye-House*. Il mourut de la mort des traîtres, et il le méritait pour la part qu'il avait prise dans cette trame odieuse. C'était un républicain de la vieille roche. Une de ses dernières observations fut : « Qu'il n'avait jamais cru que la plus grande partie du » genre humain vînt au monde bridée et sellée, et l'autre » partie avec des bottes et des éperons, afin de monter à » cheval sur la première. »

La rébellion en Écosse donna lieu aussi à de nouvelles persécutions à l'égard des non-conformistes ; lorsque

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*
(2) *Ibid.*, *ibid.*

l'alarme de l'invasion fut donnée, le conseil privé décida que toutes les personnes qui étaient en prison pour des motifs religieux seraient envoyées dans le Nord, afin que leur prison fût plus sûre. On choisit le château de Dunottar, forte citadelle, presque entourée par la mer du Nord; là plus de cent soixante personnes, parmi lesquelles il y avait plusieurs femmes et même des enfants, furent, sans aucune distinction, jetées dans un immense cachot. Les murs de ce lieu, appelé encore aujourd'hui le cachot des Whigs, portent les marques des tourments infligés à ces malheureuses créatures. Beaucoup y moururent au milieu de cruelles tortures; d'autres furent privées de l'usage de leurs membres; ceux qui survécurent à cet emprisonnement reçurent l'offre de leur liberté, à la condition qu'ils se soumettraient au serment du *Test.* Quelques-uns, accablés par les maux qu'ils avaient soufferts, se soumirent et furent acquittés. On transporta les autres dans les Colonies. Une pierre funéraire, dans le cimetière du château de Dunottar, conserve encore les noms de ceux qui moururent dans cette horrible captivité (1).

Monmouth n'eut pas une fin moins déplorable que celle d'Argyll; mais autant celui-ci avait montré de fermeté en mourant, autant Monmouth se montra faible et vil. Après être tombé entre les mains de ceux qui le poursuivaient, il fut conduit à la Tour de Londres. Toute son énergie l'abandonna dans ce moment. Il demanda qu'il lui fût permis d'avoir une entrevue avec le Roi, affirmant qu'il avait des choses importantes à lui communiquer (2). Mais lorsqu'il fut conduit en présence

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

(2) The duke of Monmouth's letter to the King. 8th of july 1685. (Somers. *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 259).

de Jacques II, le duc n'eut rien à révéler ; il ne sut qu'implorer, dans les termes les plus humbles, une grâce que Jacques II avait résolu de ne lui point accorder. Dans l'espoir de toucher le Roi, Monmouth alla jusqu'à donner à entendre qu'il était disposé à embrasser le catholicisme. Jacques II n'y répondit qu'en lui offrant les secours spirituels de sa religion, s'il les désirait, mais ne lui donna aucun espoir qu'il pourrait conserver sa vie à ce prix (1). L'exécution de Monmouth eut lieu neuf jours après sa défaite (2), au milieu des lamentations de la populace, à laquelle il était cher par ses qualités aimables et la beauté de sa personne ; mérites qui le rendaient propre à être les délices et l'ornement d'une cour, mais non pas à être le libérateur d'un peuple opprimé. On prétend que la mâle beauté de la figure de Monmouth était altérée par un air d'indécision et d'incertitude qui expliquait son hésitation et ses lenteurs dans les moments où une résolution décisive était le plus nécessaire. Monmouth se ressentit pendant tout le cours de sa carrière de sa fausse

(1) Macaulay's *History of England*, vol. I, p. 616.

(2) An account of what passed at the execution of the late duke of Monmouth, on wednesday the 15th july 1685, on Tower-Hill. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 260.)

Copy of the paper, to which the late duke of Monmouth referred himself in the discourses held upon the scaffold. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 265.)

TRADUCTION.

« Je déclare que le titre de Roi m'a été imposé de force, et que c'était » contrairement à mon opinion, quand j'ai été proclamé pour la satisfac- » tion du public ; je déclare que le feu Roi m'a dit qu'il n'avait jamais été » marié avec ma mère ; ayant déclaré ceci, j'espère que le Roi actuel ne » fera pas souffrir mes enfants à ce sujet. A ceci, j'ai apposé ma signature » le 15 juillet 1685.

» *Signé* MONMOUTH.

» Déclaré par lui-même et signé en notre présence.

» François ELY, Thomas TENNISON, Thomas BATH » et WELLS, George HOOPER.

position. Né près du trône, et cependant étranger à la Maison royale; aimé de son père et repoussé par tout ce qui tenait au Roi; rêvant quelquefois qu'il allait posséder une couronne, et brusquement réveillé par l'exil ou par le mépris; il persécuta violemment le duc d'York, et embrassa les genoux de Jacques II, quand il fut dans les mains de son ennemi après sa défaite. Monmouth n'eut pas même les Communes pour lui quand il combattit Jacques II que le peuple anglais haïssait. Jamais il n'eut un parti, un ami politique, et son sort, comme celui de Jacques II, fut d'être mené par ses passions, sans trop savoir où il allait. C'est un spectacle curieux que de voir ces deux personnages s'agitant l'un contre l'autre pendant la plus grande partie de leur existence, et perdant, Monmouth sa tête, Jacques II sa couronne, au profit d'intérêts généraux qui n'étaient jamais entrés pour quelque chose dans leurs calculs d'ambition personnelle.

Le souvenir de la non-réussite des invasions de Monmouth et d'Argyll, et la vengeance qui avait été exercée sur ces malheureux chefs fut éternisée par Jacques II sur une médaille frappée à cette occasion. Elle porte d'un côté deux têtes séparées du corps, et de l'autre côté, deux troncs sans têtes.

Le massacre des fugitifs, après la déroute des rebelles, ne peut cependant se comparer aux affreuses poursuites judiciaires qui furent exercées plus tard par le lord juge Jeffreys, homme dont la cruauté était une honte pour sa profession et pour l'humanité.

Quel spectacle hideux pour l'Angleterre! Aux cruautés et aux emportements de la tyrannie militaire du colonel Kirke succédèrent bientôt celles de l'implacable Jeffreys. Ce chef de justice, qui savait tourner la cruauté en rail-

lerie, partit avec une joie sauvage pour son expédition de mort et de destruction. Jacques II avoue dans ses Mémoires qu'il donna plein pouvoir de vie et de mort sur ses sujets au lord juge Jeffreys. Partout où la justice du Roi passait, tout le pays était parsemé des têtes et des membres des traîtres, et quantité d'innocents furent, dit-on, confondus avec les coupables; presque dans chaque village on voyait exposé le cadavre de quelque misérable habitant; des femmes conduites au gibet ou brûlées vives; lady Lisle et mistress Gaunt, condamnées à mort sans preuve, sur la simple accusation d'avoir donné asile à des traîtres; en une seule année, plus de trois cents personnes conduites à l'échafaud et plus de huit cents personnes déportées. Ajoutons un trait qui fera connaître et l'esprit du temps et celui de Jacques II : tous les condamnés à la déportation, à ce que rapportent Roger-North et Dalrymple, furent cédés en qualité d'esclaves à quelques gentilshommes en crédit à la Cour, qui les vendirent comme tels dans les Colonies; sir Christophe Musgrave, favori du Roi, en eut une centaine. La reine demanda sa part aussi pour elle et pour les dames de sa cour (1).

Jacques II raconte lui-même la mort du major Holmes. D'après son propre récit, jamais manque de foi ne fut plus honteux. Le major, fait prisonnier, fut conduit à Londres, et introduit chez le Roi. « Il se conduisit bien, » dit Jacques II, « avec une fierté noble et sans bassesse » comme sans insolence, ajoutant que, vu son grand âge, » et les chagrins qu'il avait éprouvés, le pardon que je » pourrais lui accorder lui serait moins utile qu'à moi-

(1) Sunderland to Jeffreys. 14 and 15th sept. 1685. State paper office. 200 rebels to sir Robert White; 200 to sir William Booth; 100 to sir C. Musgrave; 100 to sir W. Stapleton; 100 to J. Kendal; 100 to Triphol; 100 to a merchant. » The queen has asked 100 more of the rebels.

» même. J'aime le courage, même chez un ennemi ; je » causai librement avec lui, et je lui promis sa grâce (1). » A quoi va donc aboutir ce mouvement généreux ? On va le savoir, et l'on appréciera Jacques II tout entier. Le vieux major, avec qui le Roi avait causé, fut envoyé par Jacques II à Jeffreys, qui s'occupait d'une de ces campagnes sanglantes dont les gibets marquaient la route. Le lord juge voulut obtenir du major des détails circonstanciés sur ses complices, détails sans doute que le vieux militaire refusa de donner, puis le major Holmes fut pendu.

On peut juger du fanatisme des presbytériens de cette époque par le trait suivant : Holmes était un de ces exaltés qui ne prétendaient reconnaître d'autre Roi que Jésus-Christ. Quand on le mena au supplice, le peuple remarqua que les animaux qui devaient le traîner jusqu'au gibet refusaient d'avancer. Holmes lui-même ne douta pas que l'ange du Seigneur était placé devant eux, l'épée à la main, mais que le miracle, invisible aux assistants, n'était vu que par les animaux. « Arrêtez, Messieurs, » dit-il, « laissez-moi marcher. Il y a plus en ceci que vous » ne le pensez : rappelez-vous le jour où l'âne vit celui que » le prophète ne put voir. » Puis, il marcha résolument à la mort, en priant avec ferveur pour la fin prochaine du règne de l'antechrist et la délivrance de l'Angleterre (2).

VII. Jeffreys se vantait qu'il avait fait pendre plus de traîtres que tous ses prédécesseurs depuis la conquête. Il est certain que le nombre de personnes qui furent exécutées dans le courant d'un mois, et dans un seul comté, dépasse de beaucoup le nombre des criminels politiques

(1) *Mémoires de Jacques II.*
(2) Macaulay's *Hist. of England*. vol. 1, p. 642.

qui ont été exécutés en Angleterre depuis la révolution de 1688 (1).

Rien de semblable ne s'était vu aux assises sanglantes de Jeffreys. A la vue de cette boucherie, une pitié universelle se communiqua à toutes les âmes : seuls, Jeffreys et le Roi étaient étrangers à ce sentiment. Quelquefois les courtisans de Jacques II étaient sollicités d'employer leur influence auprès du Roi pour obtenir la grâce d'un coupable. Lord Churchill ayant été prié par la sœur d'un condamné de lui faire obtenir une audience du Roi, répondit : « Je vous souhaite le meilleur succès possible ; » mais ne vous en flattez pas ; ce marbre, » dit-il, en posant la main sur la cheminée, « ce marbre n'est pas » plus dur que le cœur du Roi. » Churchill ne s'était pas trompé.

Quant à Jeffreys, il passait sa vie entre des excès de fureur et des excès de boisson ; la vue de tous ces supplices paraissait l'exciter. Quelquefois on l'entendait vomir les plus ignobles injures contre les accusés ou contre ceux qui venaient intercéder en leur faveur. D'autrefois, il se plaisait à rire et à plaisanter avec ceux qu'il envoyait à la mort. La frayeur qu'il inspirait était universelle ; ses amis le redoutaient comme ceux du sort desquels sa toute-puissante volonté pouvait décider selon son bon plaisir. Les gens riches obtenaient parfois, grâce à une forte rançon, de ne pas être envoyés à la mort. Ce fut ainsi que lord Grey eut la vie sauve.

L'horreur inspirée par cet homme fut si grande dans les comtés de l'Ouest, que le souvenir s'en perpétua et se transmit de génération en génération. Ses descendants, innocents de ses crimes, y étaient regardés avec indignation, et sa petite-fille, la comtesse de Pomfret, voyageant

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. I. p. 640.

longtemps après dans les contrées où son grand-père avait exercé ces cruels ravages, fut insultée par les descendants de ceux qui avaient été les témoins des assises sanglantes de Jeffreys (1).

Quand Jacques II se plaint, dans ses Mémoires, des excès du colonel Kirke, après la défaite des rebelles, on ne peut ajouter aucune foi à ce qu'il dit; car, à l'époque où Jeffreys faisait sa tournée judiciaire, Jacques II suivait les procédures avec intérêt et plaisir. Un auteur dit : « Que, » dans son salon et à sa table, il parlait fréquemment du » carnage que l'on faisait parmi ses sujets mal affectionnés, » avec une joie qui faisait l'étonnement des ministres » étrangers (2). » Il écrivait de sa propre main une relation de ce qu'il appelait en riant « la campagne de son » lord chef-justice dans l'Ouest. » Il annonçait à son gendre à La Haye : « Quelques centaines de rebelles ont » été condamnés, quelques-uns ont été pendus, plusieurs » le seront encore et le reste sera envoyé aux Colonies. » L'évêque Ken lui écrivit en vain pour implorer sa miséricorde royale en faveur d'un pauvre peuple égaré. Il lui faisait un tableau pathétique de l'état effroyable de son diocèse; il se plaignait que l'on ne pouvait circuler sur les routes sans être terrifié par quelque spectacle hideux, et que l'air du Somersetshire était empoisonné par l'odeur des cadavres. Le Roi lut tout cela, mais il resta, comme le disait lord Churchill, « aussi dur que le » marbre. »

Quand Jeffreys eut terminé son œuvre d'extermination, il revint à la Cour, satisfait de lui-même et sûr d'être bien reçu de Jacques II, car il était un juge selon le cœur de son souverain. Il fut accueilli avec cordialité,

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. 1, p. 654.
(2) *Ibid.*, vol. 1, p. 654.

et la récompense de ses services ne se fit pas longtemps attendre. Le garde des sceaux Guildford venait de mourir, et Jeffreys fut élevé à la dignité de lord chancelier (1). Ainsi, teint du sang de ses concitoyens, cet homme brutal et ignoble, l'exécration de l'Angleterre, alla prendre possession de la présidence de la chambre haute, où il devait se trouver avec plus d'un lord qui dans le temps avait témoigné de sa haine pour Jacques II et avait travaillé à l'exclure de la succession à la Couronne.

Aussi ne peut-on pas croire à la parole d'un Roi qui a des récompenses pour ses sicaires. Jacques II voulait être servi en tyran; mais comme tous les tyrans, il méprisait les instruments de sa tyrannie, il les payait de leur lâche complaisance par des faveurs, mais il les récompensait de leur bassesse en les flétrissant de son mépris.

VIII. Les sentences terribles qui suivirent l'invasion de Monmouth, en même temps qu'elles excitèrent la compassion, inspirèrent une crainte générale du gouvernement. « Dans ces circonstances, tous les pouvoirs de l'État » semblaient prêts à se soumettre au Roi sans se rappeler » le prix de la liberté nationale, ni le sang qui avait été » versé dans sa défense. Le danger était d'autant plus » imminent que la plus grande partie du clergé anglican » était royaliste à l'excès, et avait adopté des maximes » incompatibles avec les priviléges de la nation et les » principes de la Constitution d'Angleterre. Il affirmait » que les droits des Rois émanaient de Dieu, et qu'ils » étaient responsables devant lui seul de la manière dont » ils les exerçaient; que leur mauvaise conduite, quelque » évidente qu'elle fût, leur oppression, quoique injuste, » ne donnait pas aux sujets le droit de défendre leurs

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. 1, p. 655.

» personnes contre la violence du souverain, et que toute » tentative de résistance, quoique provoquée, était également contraire à la religion, aux lois, et digne de châtiment dans ce monde comme trahison ou sédition, et » d'une éternelle condamnation dans l'autre vie, comme » ennemie d'un prince que le Ciel avait déclaré l'oint du » Seigneur. Telles étaient les maximes basses et serviles » adoptées par des hommes qu'égarait le souvenir des » horreurs de la guerre civile, de la mort de Charles Ier » et de la destruction de la hiérarchie. Ainsi les hommes » essaient d'éviter la répétition de certains crimes et de » certaines erreurs, en se précipitant dans des excès d'un » genre différent (1). »

Jacques II paraissait arrivé à ce point qu'aucun de ses désirs ne dût rencontrer d'opposition. Ce fut dans cette disposition d'esprit que le Roi vit approcher le moment de la réunion du Parlement, qui avait été ajourné peu de jours après le débarquement de Monmouth. Dans le court intervalle entre cette prorogation et la réunion prochaine des Chambres, des événements si importants s'étaient accomplis, des succès si signalés avaient consolidé le trône un instant menacé, que le Roi considérait la session qui allait s'ouvrir comme devant compléter la série de prospérités qui avaient marqué les premiers mois de son règne, c'est-à-dire qu'il s'attendait que le Parlement, terrifié de la sévérité avec laquelle la Cour avait usé de sa victoire, allait à son tour s'humilier devant la majesté royale; que cette assemblée, qui, sous ses prédécesseurs, s'était si souvent montrée inflexible aux désirs du souverain, se montrerait docile et soumise, et s'empresserait de déposer au pied du trône son indépendance, sa dignité; en un mot, que le Parlement anglais ne serait

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

plus qu'une institution d'apparat, semblable à celle d'un État voisin où l'on enregistrait les volontés superbes du chef du royaume sans discussion, et où le moindre murmure, la plus légère résistance étaient suivis de la disgrâce et du bannissement. Telles étaient les illusions de Jacques II à la veille de se retrouver en présence des pairs et des députés du royaume. Il était principalement entretenu dans ces rêves d'arbitraire et de violence, dit l'historien écossais déjà cité, « par un petit nombre de » conseillers catholiques, dont aucun n'avait une réputa- » tion de talent, et la plupart étaient excités par l'espé- » rance de la prochaine restauration du papisme. On » doit ajouter à ces conseillers deux ou trois hommes » d'État qui, dans l'origine, étaient protestants, et qui » avaient adopté la religion catholique par complaisance » pour les désirs du Roi. De ces hommes qui avaient » sacrifié leur conscience et la décence aux faveurs de la » Cour, on devait craindre les conseils les plus violents, » puisqu'il était certain qu'ils soutiendraient jusqu'à » l'extrémité une religion qu'ils avaient adoptée dans le » seul but de leurs intérêts personnels. Un de ces ministres » était le comte de Perth, chancelier d'Écosse (1). »

Jacques II avait toujours manifesté une antipathie très-prononcée pour le Parlement anglais ; mais aujourd'hui cette assemblée, si redoutable en tout temps pour sa famille, était devenue à ses yeux un objet de mépris. Fier de tant de prospérités, le Roi parut se croire dispensé des règles de la prudence ou de l'espèce de dissimulation qu'il avait observée dans les premiers temps de son règne. Aussi se proposa-t-il d'aborder sans réserve aucune, dans la session qui allait s'ouvrir, les questions les plus irritantes, et d'obtenir que le Parlement le mît à

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

même d'entretenir une force armée considérable, qui prêtât les mains pour établir le libre exercice du catholicisme en Angleterre, et consentît à la modification de l'acte dit *Habeas corpus*. — « Le feu Roi d'Angleterre et » celui-ci m'ont souvent dit qu'un gouvernement ne peut » subsister avec une telle loi, » écrit Barillon à sa Cour (10 décembre). Aussi le Roi disait-il que tant que cette loi ne serait pas modifiée, le gouvernement serait privé des armes nécessaires à sa propre conservation (1). Jacques II haïssait l'acte d'*Habeas corpus*, comme il est naturel qu'un tyran doit haïr le frein le plus efficace que la législature ait jamais imposé à la tyrannie (2). « Ce fut, » dit l'historien Mackintosh, « après la défaite de Monmouth » que Jacques II crut pouvoir donner un libre essor à sa » politique, et qu'il se lança dans ce système d'actes qui » caractérisent son règne (3). »

La correspondance de l'ambassadeur Barillon contient plusieurs passages qui prouvent ce que Jacques II méditait à cette époque. Voici les plus remarquables :

« Le Roi d'Angleterre témoigne ouvertement sa joie » de se trouver en état de faire des coups hardis et d'au- » torité. Il reçoit avec plaisir les compliments qu'on lui » fait sur cela. Il m'en a fort parlé, et m'a fait entendre » qu'il ne se relâchera pas (29 juillet 1685).

» Le projet du Roi d'Angleterre est d'abolir entière- » ment les milices, dont il a reconnu l'inutilité et le dan- » ger en cette dernière occasion, et de faire, s'il est » possible, que le Parlement établisse le fonds destiné pour » les milices à l'entretien de troupes réglées. Tout cela

(1) Lingard, vol. XIV, ch. I. — Barillon dans Fox, *App.*, 127. — Dalrymple, 166, 170, 177.

(2) On retrouve cette haine de Jacques II dans les instructions qu'il écrivit, en 1692, pour son fils le prince de Galles. (*Stuart papers.*)

(3) *History of the Revolution*, 1 vol., p. 185.

» change entièrement l'état de ce pays-ci et met les An-
» glais dans une condition bien différente de celle où ils
» ont été jusqu'à présent. Ils le connaissent, et voient
» bien qu'un Roi de différente religion que celle du pays,
» et qui se trouve armé, ne renoncera pas aisément aux
» avantages que lui donne la défaite des rebelles et les
» troupes qu'il a sur pied (30 juillet). » Et dans une lettre suivante, il dit encore, en parlant du Roi : « Il caresse
» beaucoup les officiers de ses troupes, et s'explique assez
» ouvertement qu'il n'en conservera point dont il ne se
» croie entièrement assuré ! »

Le 6 août, Barillon revient sur la question de l'armée permanente, et dit : « Le Roi d'Angleterre m'a dit que,
» quoi qu'il arrive, il conservera les troupes sur pied,
» quand même le Parlement ne lui donnerait rien pour
» les entretenir. Il connaît bien que le Parlement verra
» mal volontiers cet établissement, mais il veut être as-
» suré du dedans de son pays, et il croit ne pouvoir l'être
» sans cela (6 août 1685). »

Dans une lettre du 29 octobre, Barillon informe sa Cour de ce qui suit : « Il (Jacques II) ajouta que son
» dessein était de faire révoquer par le Parlement l'acte
» du *Test* et l'acte de l'*Habeas corpus*, dont l'un est la des-
» truction de la religion catholique et l'autre de l'autorité
» royale. »

Enfin, Jacques II nourrissait aussi l'espoir de se servir de sa flotte comme d'un instrument de puissance à l'intérieur, car Barillon dit : « Le Roi d'Angleterre con-
» tinue à faire travailler avec soin au rétablissement de
» ses vaisseaux. Il n'y a nulle apparence que ce soit dans
» le dessein de faire une guerre au dehors ; mais ce prince
» est persuadé qu'il est fort convenable à ses intérêts de
» remettre la marine en Angleterre en meilleur état

» qu'elle n'était, et qu'il viendrait bien plus tôt à bout des » choses qu'il désire de ses peuples, quand ils le verront » avoir une armée et une flotte prêtes pour se faire obéir » au dedans et pour empêcher que les factieux ne puissent » recevoir des secours considérables du dehors, si les » affaires venaient au point d'une rupture ouverte dans le » dedans de l'Angleterre (19 décembre 1686). »

On voit, d'après ce qui précède, que Jacques II ne croyait même pas devoir dissimuler quelles étaient ses intentions.

IX. « On ne pouvait s'attendre à trouver, » dit Lingard, « tous les membres du cabinet d'accord sur ces » trois questions avec le souverain. L'exemple des na- » tions étrangères prouvait que l'établissement d'une » armée permanente conduisait généralement au despo- » tisme, et l'on soutient que les deux lois qui faisaient » l'objet de son aversion étaient les principaux remparts » de la religion et de la liberté; que si la loi du *Test* était » abolie, l'Église ne pouvait rester debout sous un Roi » catholique, et que si l'acte d'*Habeas corpus* était rap- » porté, les droits du peuple seraient foulés aux pieds, » suivant le bon plaisir du prince qui se trouverait sur le » trône (1). » — « L'*Habeas corpus*, » disait l'un des tories les plus bigots de cette époque, « est le seul avan- » tage que notre gouvernement possède sur celui d'au- » tres pays (2). »

Tel était le langage des ministres attachés à l'Église d'Angleterre, par politique et par conviction religieuse; c'étaient les sentiments avoués du marquis d'Halifax, lord président du conseil, c'étaient aussi ceux du lord trésorier, comte de Rochester.

(1) Tome XIV, ch. I.
(2) Johnson to Boswell.— Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 4.

Lord Sunderland, secrétaire d'État, soutenait avec chaleur les projets du Roi, afin de perdre plus facilement son rival, lord Rochester, dont le crédit commençait à baisser; celui de Sunderland, au contraire, s'élevait peu à peu, en s'appuyant sur un conseil mystérieux, composé de catholiques, qui s'établit, dès l'aurore de ce règne, avec la permission du Roi, pour veiller aux intérêts des catholiques. Ce conseil secret, qui s'assemblait soit chez lord Sunderland, soit au palais même, s'accrut successivement de plusieurs notabilités catholiques. Il se composait des lords Arundell, Bellasyse, Dover, Powis, Castlemaine, de sir Richard Talbot et du père Edouard Petre. Trois d'entre eux, Powis, Arundell et Bellasyse étaient considérés comme les plus modérés dans leurs vues; quant aux autres, ils conseillaient les mesures les plus hardies, et ils étaient appuyés par la politique de lord Sunderland.

Barillon dit, en parlant de ce conseil : « Le comte de » Powis a été joint aux seigneurs catholiques que le Roi » d'Angleterre consulte, et qui s'assemblent souvent chez » milord Sunderland; c'est une espèce de conseil indé- » pendant de tout autre, et dans lequel les résolutions les » plus importantes se prennent, c'est-à-dire celles qui » regardent la religion (26 mars 1686). »

« La même divergence d'opinions qu'on voyait ré- » gner au conseil, » dit encore l'historien Lingard, « se » rencontrait aussi parmi les chefs de la faction catholi- » que. Aucun ne doutait de l'avantage immédiat qui de- » vait résulter pour eux du rapport de l'acte du *Test*, et » cependant la plupart, voyant l'esprit de mécontente- » ment faire des progrès, désapprouvèrent tout chan- » gement qui pourrait causer ensuite une réaction. Ils » jugèrent imprudent de risquer la tranquillité dont ils

» jouissaient pour courir après un bien plus grand mais » plus incertain, et se soumirent volontiers aux privations » que leur imposaient les lois, pourvu qu'ils n'eussent plus » à souffrir des lois sanguinaires qui prohibaient l'exercice » privé de leur culte. Mais ceux d'entre eux qui possé- » daient la confiance du Roi, et composaient le conseil » réuni chez Sunderland, opinèrent ainsi que ce ministre. » Ils conjurèrent le Roi de ne point perdre en délais l'oc- » casion qui se présentait ; c'était le moment de deman- » der l'assentiment des deux Chambres pour ses trois » desseins favoris : ses ennemis étaient abattus à ses » pieds, et nul homme au monde n'aurait l'audace de se » présenter pour combattre son bon plaisir (1). »

Enfin, on lit dans la correspondance de l'ambassadeur Barillon, un passage relatif à cette divergence d'opinions qui régnait parmi les catholiques.

« Ils ne sont pas tout à fait d'accord entre eux ; les » plus habiles et ceux qui ont le plus de part à la con- » fiance du Roi, connaissent bien que la conjoncture est » la plus favorable qu'on puisse espérer, et que si on la » laisse échapper, elle pourra bien n'être de longtemps si » avantageuse. Les jésuites sont de ce sentiment qui, » sans doute, est le plus raisonnable ; mais les catholi- » ques riches et établis craignent l'avenir et appréhen- » dent un retour qui les ruinerait (2). »

Jacques II ne tint aucun compte de l'opinion des catholiques modérés. Il adopta celle d'hommes imprudents qui lui conseillèrent de ne rien ménager. Il résolut de marcher en avant, à tout hasard. Il engage la lutte dix mois après son paisible avénement, sans daigner jeter un regard sur le passé, qui lui eût rappelé le

(1) Tome XIV, ch. I.
(2) Barillon, dans Fox, *App.*, p. 135.

bill d'exclusion, et sans s'inquiéter d'un avenir qu'il méprisait peut-être, parce qu'à défaut d'une victoire terrestre, il comptait sur les palmes du martyre.

X. Quelle sera la politique que le nouveau Roi de la Grande-Bretagne va adopter à l'égard des puissances étrangères? Ses desseins, selon un historien anglais, paraissent avoir été un moment, en se voyant si puissant à l'intérieur, de l'être aussi au dehors, et de placer l'Angleterre à la tête de la ligue européenne contre la France (1). Cependant il dut remettre la décision de cette importante question à la tournure que prendraient ses affaires dans le Parlement qui allait se réunir au mois de novembre.

Voyons quelles étaient à cette époque les relations du Roi de la Grande-Bretagne avec les chefs des deux camps rivaux sur le continent.

La position réciproque du Roi de la Grande-Bretagne et du prince d'Orange, est digne de fixer toute notre attention à cette époque.

N'étant que duc d'York, Jacques II, crut qu'il était prudent de ménager le prince; mais parvenu au trône, il parle en Roi à son gendre, et en Roi qui veut être écouté et obéi. On a vu qu'une de ses premières exigences fut l'éloignement de Monmouth de la Cour du prince stathouder. Aussi les vues et les intérêts contradictoires des deux princes se manifestent plus que jamais, après l'avénement de Jacques II, et dans leurs relations, on voit percer à tout moment la méfiance et le mauvais vouloir; comment pouvait-il en être autrement? Ils marchaient l'un et l'autre dans une voie entièrement opposée.

En prenant possession de la Couronne, Jacques II

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, ch. I, p. 2.

n'aura qu'un seul but, mais il sera le point de départ de toutes ses actions, de toutes ses mesures : le triomphe de ses opinions politiques et religieuses en Angleterre et sur le continent ; en d'autres termes, celui de Louis XIV.

Le prince d'Orange, au contraire, va redoubler de zèle et d'ardeur à défendre des droits qui désormais auront un ennemi de plus à combattre dans la personne d'un puissant souverain, dont les prédécesseurs, depuis l'introduction de la réforme, avaient, à peu d'exceptions près, compté parmi leurs défenseurs.

Jamais position réciproque ne fut plus nette et plus tranchée ; entre ces deux hommes, quels que puissent être d'ailleurs les liens du sang qui les rapprochaient, il y a répulsion, inimitié, état de guerre, fondé sur la différence de leurs croyances religieuses et de leurs principes politiques.

C'est, à nos yeux, une très-grande simplicité de faire entrer pour quelque chose dans la conduite de ces deux princes leurs relations de famille. De part et d'autre, ils étaient dominés par la politique et par une politique d'autant plus inflexible, qu'elle était liée à une rivalité de croyances religieuses. La philosophie et l'indifférence en matière de religion ont fait disparaître de nos jours cette inimitié profonde qui divisait les sectateurs de Rome et de la réforme ; nous n'avons qu'une bien faible idée de la véhémence des querelles religieuses des XVIe et XVIIe siècles, et des haines politiques qu'elles engendraient. Pour bien juger le Roi d'Angleterre et le prince d'Orange, il faut le faire d'après l'esprit du siècle où ils ont vécu. Le XVIIe siècle fut essentiellement bigot et intolérant. Jacques II ne voyait dans son gendre que l'adversaire redoutable de l'Église de Rome, et comme tel il devait chercher à le ruiner ; ses convictions religieuses lui en imposaient le

devoir. Guillaume III, de son côté, considérait son beau-père comme l'ennemi irréconciliable de la réforme, et pour que sa terre natale ne succombât pas sous les efforts réunis de Louis XIV et de Jacques II, la chute de ce dernier était indispensable. Nous avons cru ces observations nécessaires pour établir, une fois pour toutes, le terrain sur lequel nous plaçons ces deux princes rivaux, et pour qu'on ne soit pas surpris de ne pas rencontrer dans notre récit certaines phrases sentimentales que quelques historiens jugent à propos de débiter sur la conduite dénaturée d'un gendre qui conspire la ruine de son beau-père. Nous croyons être dans le vrai, en ne considérant Jacques II et Guillaume III que comme des ennemis obligés d'employer l'un contre l'autre tous les moyens de défense qui sont à leur disposition.

Le Roi d'Angleterre, pour réussir, devait resserrer l'alliance entre les Cours de Versailles et de Londres; former, s'il le pouvait, une alliance comme celle de 1670, pour ruiner les Provinces-Unies et le prince stathouder. Guillaume III, pour déjouer les desseins de Louis XIV, devait travailler à détacher, non le cabinet britannique des intérêts de la France, ce qui eût été impossible, mais l'Angleterre de son Roi. Il devait isoler Jacques II au milieu de son peuple, et de l'isolement du monarque, au milieu de son empire, à sa chute, il n'y a qu'un pas.

Cependant, par une de ces contradictions bizarres dont la vie humaine offre quelquefois l'exemple, ces deux hommes, nés pour se nuire et pour se combattre, sont tout à coup appelés à réunir leurs efforts pour déjouer les projets d'un ambitieux. Quand Monmouth alla porter la guerre civile en Angleterre, dans l'espoir de s'emparer de la Couronne, les intérêts de Guillaume III, époux de l'héritière présomptive du Roi

régnant, se trouvèrent aussi compromis que ceux de Jacques II.

Quoique plusieurs historiens et les Mémoires de l'époque se soient évertués à représenter le prince d'Orange comme ayant soutenu et favorisé Monmouth dans sa folle entreprise (1), cette assertion est aussi dénuée de preuves qu'elle est contraire au bon sens. Il est inutile de réfuter cette accusation, qui, à cette époque, fut accueillie avec avidité par les ennemis du prince, mais qui, de nos jours, tombe dans le domaine de l'absurde.

On voit, au contraire, le prince d'Orange s'empressant d'offrir des secours à son beau-père, pour étouffer la révolte qui menace le trône ; et si Guillaume III ne passa pas en personne, à cette époque, en Angleterre à la tête des régiments qui furent embarqués pour augmenter les forces militaires de Jacques II, ce fut parce que ce monarque, qui redoutait probablement bien plus la présence de son gendre en Angleterre que celle de l'aventureux bâtard de Charles II, refusa positivement l'offre du prince d'accompagner les régiments anglais et écossais à la solde de la République, qui passèrent en Angleterre pour arrêter les progrès de la rébellion (2).

La révolte étouffée, Jacques II adopta un système de terreur qui compromit les avantages qu'il avait pu recueillir de son triomphe. Le peuple anglais vit avec affroi la sévérité avec laquelle des hommes de sang, décorés du titre de juges, procédèrent contre les coupables, ou ceux qui étaient seulement soupçonnés d'avoir favorisé l'entreprise de Monmouth sans y avoir pris une part active.

Jacques II crut qu'il devait se montrer après la vic-

(1) *Négociations du comte d'Avaux.*

(2) Lettres de Jacques II au prince d'Orange. (Dalrymple, *Mem., App.*)

toire un souverain sévère et implacable, pour prévenir de nouvelles tentatives du genre de celle qui venait d'être réprimée. Cette politique du Roi doit en partie être attribuée à la méfiance que lui inspirait le prince d'Orange, et à la crainte que lui causait la popularité attachée au nom de Guillaume III en Angleterre; car cette popularité lui faisait redouter dans son gendre un rival bien plus dangereux que celui dont il venait de se débarrasser en l'envoyant à l'échafaud.

Cependant, comme le prince avait donné des preuves non douteuses de dévouement au gouvernement de Jacques II, par la promptitude avec laquelle il était venu au secours du trône menacé, le Roi d'Angleterre fut obligé de dissimuler ses véritables sentiments à l'égard des Provinces-Unies et du prince stathouder.

Les plaintes adressées par le cabinet britannique aux États-Généraux, sur l'appui que Monmouth avait trouvé en Hollande durant son exil, et à l'époque où il faisait les préparatifs pour son expédition, n'étaient plus de saison après sa défaite et sa mort. Aussi le ministère anglais n'insista plus sur une question qui était de nature à produire une irritation qu'il était dans l'intérêt de la Cour de Londres d'éviter. On jugea plus utile de faire honneur à la République et au prince d'Orange d'avoir généreusement concouru à raffermir le trône, au moment où la révolte était flagrante et où elle aurait pu compromettre la dynastie des Stuarts. Ce fut dans ces dispositions d'une bienveillance apparente, que l'ambassade nommée par les États-Généraux pour féliciter Jacques II de son avénement à la Couronne, trouva le cabinet britannique à son arrivée à la Cour, et peu de temps après, le gouvernement anglais et les États-Généraux renouvelèrent les anciennes alliances formées entre les deux

puissances depuis 1667 jusqu'en 1678 (1). Ceci était de nature à donner de l'ombrage à Louis XIV, d'autant plus que lord Halifax, adversaire déclaré de la France, avait été consulté et écouté dans cette question, qu'on avait évité d'en parler à Barillon, et qu'à cette époque le bruit courait que le prince d'Orange s'occupait avec activité de l'organisation d'une puissante ligue contre la France dans laquelle entreraient les deux branches de la Maison d'Autriche, la République, la Suède, l'Électeur de Brandebourg, et que le Roi et le Parlement anglais se placeraient à la tête de cette formidable confédération (2).

XI. Nous avons suivi Jacques II dans les principaux actes de son gouvernement, depuis le premier jour de son règne. Nous l'avons vu fier et hautain avec le Parlement; caressant l'Église épiscopale, dont il espérait alors pouvoir gagner les membres; sévère et sanguinaire après la rébellion; dissimulant ses véritables sentiments dans ses rapports avec le prince d'Orange et la République des Provinces-Unies; on va voir le caractère de ce monarque sous un nouveau jour, dans ses négociations avec la Cour de France.

Le drame auquel Jacques II était mêlé, dont il est le principal acteur, dont il précipite la catastrophe, éveillait trop de passions intéressées à le noircir ou à le disculper, pour que ses contemporains aient pu juger de sang-froid un caractère dont la trame, comme dit un poëte illustre (3), offrait un mélange de bravoure mili-

(1) Traité du 17-27 août 1685. — Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, p. 110. — Wagn., t. XV, p. 303-307.

(2) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 2. — *Négociations de d'Avaux*, du 6-16 août 1685. — Dépêches de l'ambassadeur des États-Généraux et de ses collègues, du 14-24 août 1685. — Lettres de Louis XIV à Barillon, des 14-24 et 20-30 août 1685.

(3) Shakspeare.

taire et de lâcheté, d'entêtement et d'hésitation, de cruauté et de dévotion, de hauteur et de bassesse.

Il se montre tour à tour fier et d'une bassesse révoltante dans ses rapports avec la Cour de France. Dès le premier jour de son règne, Jacques II négociait avec l'ambassadeur de France, pour un subside, ou plutôt il sollicitait de Louis XIV la continuation des secours d'argent promis au feu Roi. Il demanda nettement que Louis XIV le mît en situation *de se soutenir sans Parlement*, et il termina par demander une somme considérable; car si le secours de la France lui était refusé dans un moment si décisif, ce serait l'abandonner *à la merci de son peuple.* « A la première nouvelle de la mort de Char- » les II, le Roi de France avait envoyé cinq cent mille » livres à son ambassadeur pour assister le Roi dans les » plus pressants besoins qu'il pourrait avoir dans le com- » mencement de son règne. » Ce sont les termes de la lettre.

« La générosité qui avait animé Louis XIV, » dit un auteur, « en prévenant si à propos les désirs de Jac- » ques II, produisit sur ce prince un effet extraordinaire, » que l'on éprouve je ne sais quelle peine secrète à lire ou » à retracer, tant l'expression est peu digne de la majesté » d'un roi. Sa Majesté Britannique avait les larmes aux » yeux en parlant à l'ambassadeur. — Vous avez rendu » la vie au Roi, — lui dit lord Sunderland à l'oreille. » Enfin, au milieu de toutes les extases d'une reconnais- » sance infinie, tout projet de convention fut écarté. Il » faut s'en remettre absolument à la sagesse du Roi de » France et à l'amitié de monsieur l'ambassadeur (1). »

Jacques II sollicitait de Louis XIV de grands secours d'argent, et il nourrissait contre lui un ressentiment

(1) *Hist. de la Révolution de 1688*, par Mazure, t. 1, p. 398.

amer et secret. Serviteur obséquieux du Roi de France, acceptant, comme son frère, le vasselage pécuniaire de Louis XIV, il se fâchait contre la servitude qu'il s'imposait volontairement, et plusieurs scènes de sa vie intime offrent de curieux combats entre sa vanité blessée et sa cupidité satisfaite. Veut-on un exemple frappant de cette disposition bizarre, de cet amour-propre sans hauteur d'âme, de cette pique sans grandeur? L'ambassadeur des États-Généraux, Van Citters, était venu lui montrer une lettre interceptée, écrite par un catholique, et dont le rédacteur disait que : « l'Angleterre, déjà vassale du » diable par le protestantisme, gagnerait beaucoup au » change si elle devenait vassale de la France et du » catholicisme. »

Jacques II, qui venait de toucher cinq cent mille livres de Louis XIV, entra en fureur, dit Burnet. « Vassale de » la France, » s'écria-t-il, « non, non, jamais! Je ne ferai » rien qui me place au-dessous des Rois de France et » d'Espagne. » Son emportement dura longtemps; il éclata en paroles amères contre Louis XIV; l'ambassadeur Barillon ne manqua pas d'écrire à son Roi de quelle manière il avait été traité par celui qui recevait les subventions de Versailles. Incapable de s'affranchir d'un servage réel et d'une obligation pécuniaire, Jacques II s'en venge par du dépit, de la colère, par des enfantillages d'étiquette. Il imite avec empressement le cérémonial minutieux, la solennité d'apparat qu'avait établie le Roi de France; il affecte de se couvrir en présence des ambassadeurs de Louis XIV, et le Roi de France, informé de ces misères si orgueilleusement ridicules, dit en souriant : « Le Roi mon frère est fier; mais il aime les pistoles de » France. » C'est dans les Mémoires du temps et dans les correspondances contemporaines qu'il faut chercher

tous ces détails, toutes ces particularités curieuses, sans lesquelles les personnages historiques se dessinent vaguement, et qui seules peuvent former et assurer notre opinion au milieu des voix discordantes de tous les partis contraires, de tous leurs mensonges intéressés.

Cependant, comme le subside promis à Charles II par la Cour de Versailles, l'avait été à une condition spéciale, celle de ne plus convoquer à l'avenir le Parlement, de régner en souverain absolu, sans le concours des Chambres, Jacques II fit mander l'ambassadeur Barillon dans son cabinet, et lui découvrit ses plus secrets desseins pour le présent comme pour l'avenir. « Le Roi, » dit Mazure, « s'excusa d'abord, et le chargea de l'excuser auprès de » Louis XIV, s'il avait pris sans le consulter, *comme il* » *le devait,* dit-il, et *comme il veut le faire en tout,* l'im- » portante résolution d'annoncer la convocation du Parle- » ment pour le mois de mai suivant; mais il eût été trop » périlleux, » continua-t-il, « de m'emparer des revenus » établis pendant la vie du feu Roi, sans promettre cette » convocation. Je connais les Anglais; il ne faut pas leur » témoigner de crainte dans les commencements. Des » cabales se seraient formées pour demander le Parlement; » les malintentionnés se seraient attiré ainsi la faveur de » la nation ; ils en auraient abusé dans la suite. En hési- » tant, j'aurais perdu tout le mérite de les avoir prévenus. » Enfin, c'est un coup décisif pour moi d'entrer en pos- » session des revenus que l'on pouvait contester ; et dans » la suite, il me sera plus facile ou d'éloigner le Parlement » ou de me maintenir par d'autres voies convenables. » Cette apologie se termine par de vives protestations » d'attachement à Louis XIV. Sans l'appui, sans la pro- » tection de ce grand prince, que pourrait-il entreprendre » de ce qu'il médite en faveur des catholiques? Mais en

» se voyant si facilement reconnu et proclamé Roi, il » espère qu'en se conduisant avec sagesse et fermeté, » tous ses desseins trouveront la même facilité (1). »

Jacques II s'ouvrait avec intimité à l'ambassadeur de France sur ses projets d'assurer le triomphe de sa foi religieuse dans ses États; il n'ignorait pas combien cette résolution serait agréable à Louis XIV, qui, de son côté, avait chargé son ambassadeur de bien observer la force du parti catholique et les mesures que Jacques II allait prendre pour la religion. Déjà Louis XIV avait chargé Barillon d'insinuer au Roi d'Angleterre qu'il devait demander des évêques au Pape. « Et comme il ne faut pas » douter, » ajoutait-il, « que Sa Sainteté ne les choisisse » du clergé d'Angleterre, parmi lesquels je suis averti » qu'il y a bien des gens imbus de la doctrine de Jansé- » nius, je serais bien aise que vous fissiez connaître adroi- » tement audit Roi l'intérêt qu'il a de les bien discerner, » afin que ce royaume, sortant d'une hérésie, ne tombe » pas dans une autre, qui ne serait guère moins dange- » reuse (2). »

On a vu les éloges que Louis XIV avait donnés à la résolution que Jacques II avait prise d'aller publiquement à la messe peu de jours après son avénement au trône; aussi ce monarque, qui allait bientôt révoquer l'Édit de Nantes, comptait trouver dans le zèle religieux du Roi d'Angleterre un nouvel appui pour combattre l'hérésie en France.

Cependant les catholiques exaltés n'étaient pas satisfaits des lenteurs que Jacques II crut devoir mettre dans la solution d'une question qui les intéressait si vivement. Il crut devoir s'en expliquer avec l'ambassadeur de

(1) *Hist. de la Révolution de* 1688, par Mazure, t. I, p. 396.
(2) *Ibid.*, *ibid.*, t. I, p. 402.

France. « Il m'était impossible, » lui disait-il, « de ne » pas donner quelques marques de douceur dans le com- » mencement de mon règne, et je devais ôter au monde » l'opinion que je ne pardonne jamais ; je sais qu'en lais- » sant en fonction plusieurs des ministres du feu Roi, j'ai » inspiré des alarmes aux catholiques ; mais je ne devais » pas aliéner des gens qui me serviront à rendre le Par- » lement plus traitable (1). » Les catholiques, en effet, se récriaient vivement contre lord Rochester, beau-frère de Jacques II, qui était trop connu par son zèle pour l'Église épiscopale, pour que sa présence au conseil ne fît pas ombrage aux catholiques. Ceux-ci excitaient incessamment le Roi à ne pas user de ménagement. Ils ne se contentaient plus d'obtenir la liberté de conscience ; leurs vues s'étendaient plus loin. Ils persuadèrent au Roi que jamais sa personne et la religion catholique ne seraient en sûreté tant que les héritiers présomptifs seraient protestants, et, dans cette vue, ils s'attachèrent au projet d'intervertir l'ordre de la succession, d'en écarter la princesse d'Orange et d'assurer la couronne à la princesse de Danemarck, fille puînée du Roi, si elle voulait abjurer le protestantisme et embrasser la foi de Rome.

Jacques II, qui appréciait toute la difficulté de sa position, placé entre les exigences impérieuses des catholiques, et la nécessité d'observer encore quelques ménagements à l'égard de la nation, avant de jeter définitivement le masque, n'hésite pas à s'en expliquer ouvertement. « Je connais, » disait-il à Barillon, « l'aversion » du peuple d'Angleterre contre la religion catholique, et » je ne puis surmonter cet obstacle qu'avec l'appui du Roi » de France. Mon but unique est d'y travailler. Je sais » trop que jamais je ne serai dans une entière sûreté, si

(1) *Hist. de la Révolution de* 1688, par Mazure, t. 1, p. 399.

» la religion catholique n'est établie de manière à n'être » jamais abolie ; je n'y pourrai parvenir qu'avec du temps, » et en *prenant de grandes précautions* pour l'avenir. Sur » cela, j'ai des vues dont vous serez informé quand il con- » viendra. Pour le présent, il s'agit de jeter les fondements » de mon règne (1). »

En rendant compte de ces diverses conférences, Barillon explique assez ouvertement ce qu'il fallait entendre par *les grandes précautions* dont le Roi lui avait parlé. C'est ici qu'il développe les vues du conseil secret des catholiques exaltés, pour faire exclure la princesse d'Orange, en amenant sa plus jeune sœur à la religion du Roi leur père. L'ambassadeur examine les difficultés de ce dessein. « Mais il s'agit d'un coup décisif, » ajoute-t-il ; « c'est d'engager le Roi d'Angleterre à dépendre » entièrement de Votre Majesté, de lui faire faire, en un » mot, des choses qui lui ôtent la possibilité de prendre » un autre chemin (2). »

Quelque intéressé que Louis XIV fût à voir le chemin du trône fermé à l'épouse d'un prince qui s'était constamment montré son adversaire, il jugeait plus sainement de ce projet dont les difficultés lui semblèrent insurmontables. « Il est bien à souhaiter, » répondit-il, « que le Roi puisse porter la princesse Anne, sa fille, à » embrasser la religion romaine ; mais il n'y a pas lieu de » croire qu'il puisse éloigner par ce moyen la princesse » d'Orange de la succession à la Couronne, et y faire » passer, à son exclusion, la princesse Anne, sa cadette. » Louis XIV recommande une surveillance exacte sur ce point à son ministre.

De tels projets ne pouvaient échapper ni aux amis du

(1) Mazure, t. I, p. 430.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 431.

prince d'Orange, ni au parti épiscopal. Les comtes de Rochester et de Clarendon, oncles des deux princesses, étaient, avec le marquis d'Halifax, à la tête de ce parti dans le conseil ; ils voyaient dans l'époux de l'héritière légitime le protecteur de leur religion et de leurs lois. « Ils veulent, » dit Barillon, « que la royauté subsiste, » mais ils ne désirent pas que l'autorité royale ait trop de » force. Ainsi leur inclination les porte à favoriser le » prince d'Orange et à laisser seulement régner le Roi » d'Angleterre paisiblement pendant sa vie, sans souffrir » qu'il puisse rien changer, ni dans la religion, ni dans les » lois (1). »

Ainsi, dès la première année du règne de Jacques II, ce prince, d'accord avec les catholiques et avec la Cour de Versailles, conspirait sourdement pour changer l'ordre de la succession établi en Angleterre, et dépouiller la princesse Marie de ses droits légitimes à la Couronne, parce qu'elle était unie à un prince qui s'était toujours montré le défenseur du protestantisme. Dès lors n'était-il pas naturel que le prince se crût obligé de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir les droits de la princesse de toute atteinte, en entretenant de son côté des intelligences secrètes avec le parti opposé aux desseins de la Cour, et peut-on raisonnablement accuser le prince d'Orange d'avoir cherché à ruiner son beau-père, quand il cherchait un appui auprès du parti national pour déjouer les intrigues de ses ennemis?

Cependant Louis XIV était mécontent de la réunion du Parlement. Cette mesure ne lui semblait propre qu'à retarder ce retour vers l'unité catholique et monarchique, qui était la base de sa politique, tant à l'intérieur qu'au dehors de son royaume, et le déplaisir qu'il en ressentit

(1) Mazure, t. 1, p. 419.

se manifesta par l'ordre qu'il envoya à son ambassadeur de ne délivrer aucun secours d'argent à Jacques II sans un ordre formel. Une des principales conditions du subside accordé au feu Roi avait été qu'il n'assemblerait pas son Parlement et qu'il favoriserait les intérêts de la France en toute occasion, et principalement contre l'Espagne; car, aux yeux de Louis XIV, le Parlement, le prince d'Orange et la Maison d'Autriche devaient être considérés comme ayant des intérêts communs et inséparables, et leurs desseins tendaient principalement à l'affaiblissement de la France. Aussi Louis XIV recommande-t-il expressément à son ambassadeur de bien observer si Jacques II, pour adoucir le ressentiment de ses sujets, relativement à sa religion, ne serait pas capable de se désister de son attachement apparent aux intérêts de la France (1).

Les ministres de Jacques II insistaient de leur côté, au nom du Roi, sur la nécessité d'un nouveau traité « qui, « disaient-ils, » ne sera pas moins utile au Roi de » France que les derniers traités avec Charles II. La Cour » d'Angleterre n'a-t-elle pas fermé les yeux en laissant » prendre Luxembourg, malgré les clameurs du Roi » d'Espagne, de l'Empereur, des princes de l'Empire, des » États-Généraux et du prince d'Orange? n'a-t-elle pas » laissé dicter les conditions de la paix, telles que » Louis XIV l'a voulu (2)? »

A ces arguments, qui étaient sans réplique, puisqu'il était avéré que le cabinet de Londres avait abandonné les intérêts généraux de l'Europe, et que le Roi de France en avait recueilli tout le fruit, les ministres de Jacques II ajoutaient que le Roi se disait résolu à refuser tout sub-

(1) Mazure, t. I, p. 428.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 429.

side conditionnel du Parlement, et même à se maintenir, s'il le fallait, à force ouverte, dans la jouissance perpétuelle du revenu attribué au feu Roi. Mais on ne pouvait adopter le plan d'une conduite stable et vigoureuse contre le Parlement, si d'avance l'on n'était assuré d'un secours pour le présent et d'un subside régulier pour l'avenir. Le secours actuel ne pouvait, non plus que le subside futur, être au-dessous de trois millions, y compris les cinq cent mille livres déjà envoyées par Louis XIV (1).

Jacques II voulait une alliance étroite et entière avec Louis XIV; il l'exprime à Barillon : « Je ne me suis pas » encore ouvert avec mes ministres autant qu'avec vous,» lui dit-il; « mais avant la séance du Parlement, il me » fallait cacher mes desseins et ne pas laisser pénétrer » jusqu'où je veux conduire les affaires. » Alors il laisse entrevoir ses projets. Non-seulement, dit Mazure, il parlait de l'établissement de la religion catholique, mais encore de l'abolition de l'*Habeas corpus*, que les Anglais, dit Barillon lui-même, regardent comme le plus ferme fondement de leur liberté. Jacques II ne concevait pas qu'avec un tel acte il pût gouverner. Enfin, ajoutait-il, le Roi de France connaîtra, peut-être trop tard, ce qu'il aurait fallu faire (2).

Les communications confidentielles de Jacques II à l'ambassadeur ne parvinrent cependant pas à vaincre la réserve ou les soupçons de Louis XIV. « Le Roi d'Angleterre, » dit Louis XIV, dans une lettre à Barillon, « peut suivre dès à présent les mouvements de sa fermeté » pour réduire son Parlement à lui accorder ce qu'il dé- » sire, et ceux de son zèle pour le rétablissement de notre

(1) Mazure, t. I, p. 429.
(2) *Ibid.*, t. I, p. 433.

» religion, sans craindre que je l'abandonne. » Après des protestations pour le présent, et la promesse d'entrer en négociations pour un traité particulier, si la mauvaise conduite du Parlement le rendait nécessaire, le Roi de France annonçait à son ambassadeur un envoi de quelques centaines de mille livres pour subvenir aux plus pressants besoins du Roi d'Angleterre, avec la défense absolue de rien délivrer sans un ordre formel ; car, outre les cinq cent mille livres déjà payées, Louis XIV ne voulait rien donner, à moins que le Parlement ne refusât à Jacques II le revenu du feu Roi, ou que ce prince, éprouvant trop d'obstacles à l'établissement de la religion catholique, ne fût obligé de casser le Parlement et d'*employer la force pour réduire ses sujets à la raison.* Louis XIV finissait par lui recommander de s'attacher surtout à bien observer les négociations de l'ambassadeur des États-Généraux avec les ministres anglais. Il soupçonnait, dit Mazure, que Jacques II prenait des mesures opposées aux intérêts de la France, et voulait former des liaisons avec le prince d'Orange. « S'il a de » mauvais desseins, » disait Louis XIV, « je ne veux pas » contribuer à le mettre en état de s'opposer à tout ce » qui peut être de ma satisfaction (1). »

Nous venons d'offrir un aperçu succinct des négociations qui eurent lieu dans le courant de l'anné 1685 entre les cabinets de Londres et de Versailles. Ce qui les caractérise, est de la part du monarque anglais un très-grand désir de s'assurer un secours d'argent de Louis XIV, et il sacrifie à l'accomplissement de ce désir toute espèce de dignité, non-seulement royale, mais encore individuelle. Le Roi de la Grande-Bretagne, le chef d'une nation puissante et riche, s'offre à nos yeux sous

(1) Mazure, t. I, p. 432 43.

l'aspect du plus humble des solliciteurs. Jacques II s'abaisse devant la majesté de Louis XIV, pour obtenir de la libéralité de ce monarque quelques millions de livres, et cette humiliation ne lui pèse pas, car, grâce à une intelligence étroite à un cœur dur, dirigés par un esprit faux, il s'imagine qu'avec ce secours il parviendra sans peine à se rendre indépendant du contrôle du Parlement, ce qui, à ses yeux, est de toutes les humiliations la plus sensible pour un Roi. Jacques II prétend avoir le cœur anglais ; il le dit à son Parlement ; mais il se sert de ces expressions en parlant à Barillon : « Qu'il avait » été élevé en France et mangé le pain de Votre Ma- » jesté, et que son cœur était français (16 juillet 1685). » Aussi ne rougit-il pas de se mettre aux gages de la France, dans l'espoir qu'avec son aide, il parviendra à détruire les lois, les libertés et la religion du peuple anglais.

L'espèce de dégradation morale sous laquelle Jacques II se montre dans le cours de ces négociations, ressort d'une manière plus saillante encore par la hauteur avec laquelle le Roi de France traite le monarque anglais. Louis XIV ne veut rien donner au hasard ; il veut lier à ses intérêts le Roi d'Angleterre et ses conseillers, et les mettre dans l'impossibilité de se maintenir sans son appui ; à cet effet, il cherche à brouiller immédiatement le Roi avec le Parlement, en conseillant au premier d'agir sans aucun ménagement ; les lenteurs de Jacques II font naître dans son esprit des doutes sur la sincérité de ses protestations. Il connaît d'ailleurs depuis longtemps la perfidie de la Cour de Londres ; personne plus que lui-même n'en a su tirer d'immenses avantages ; mais plus le cabinet britannique a montré de duplicité et de mauvaise foi à l'égard des alliés natu-

rels de l'Angleterre, en sacrifiant leurs intérêts aux vues ambitieuses de la France, plus les motifs du doute que Louis XIV conçoit sont justes et fondés. Il sait que Jacques II et ses conseillers sont capables de se vendre au plus offrant. Il a salarié, sous le règne précédent, le Roi, ses maîtresses, ses ministres, ses courtisans et jusqu'aux chefs du parti de l'opposition ; tous ont cédé au pouvoir irrésistible de l'or de la France ; partout il n'a rencontré que corruption et vénalité. Enfin, Louis XIV, tout en méprisant Jacques II et ses ministres, sent qu'au moment où il se prépare à frapper le grand coup qui doit terrasser l'hérésie dans son royaume, il ne peut se passer de l'alliance de l'Angleterre; qu'il est de son intérêt d'empêcher que ce gouvernement sans principes ni plans bien arrêtés, ne prenne tout à coup la résolution de se ranger du côté de ses ennemis ; qu'il ne sera hors de toute inquiétude à cet égard, que lorsqu'il verra le Roi de la Grande-Bretagne marcher d'un pas ferme et résolu dans la route que Barillon lui a tracée, et dont les subsides de la Cour de Versailles lui fraieront le chemin.

A la veille de la réunion du Parlement, une grande anxiété se manifesta parmi les envoyés des puissances continentales à la Cour de Londres. La question allait être décidée, si Jacques II serait, oui ou non, vassal du Roi de France. Les ambassadeurs d'Espagne et de la Cour impériale désiraient vivement que Jacques II ne fît rien qui pût blesser le Parlement; ils attendaient le salut de tous, de l'harmonie qui régnerait entre cette assemblée et le Roi.

Le pape Innocent XI tenait le même langage par l'intermédiaire de deux personnages influents et modérés : l'un, John Leyburn, dominicain anglais, évêque *in par-*

tibus, et nommé tout récemment vicaire apostolique dans la Grande-Bretagne; l'autre, le comte Adda, avait été envoyé avec la qualité de nonce; mais, par des motifs de prudence, il n'avait pas déployé de caractère officiel; on le voyait journellement à la Cour comme un étranger de distinction attiré par la curiosité en Angleterre. Adda, en particulier, déclarait que rien ne pouvait être plus compromettant pour l'Eglise de Rome qu'une rupture entre le Roi et le Parlement (1).

D'un autre côté, Barillon ne restait pas tranquille; des ordres de Versailles lui traçaient la marche qu'il avait à suivre, marche identique à celle suivie sous le règne de Charles II.

Louis XIV disait qu'à Madrid et à Vienne on espérait que le Roi d'Angleterre s'allierait étroitement avec la Maison d'Autriche, aussitôt qu'il aurait acquis la certitude que le Parlement ne l'inquiéterait pas. Il était donc dans l'intérêt de la France que le Parlement se montrât récalcitrant. En conséquence, Barillon devait travailler et la Cour et l'opposition; il devait stimuler le plus possible le zèle religieux et l'orgueil du Roi, entretenir des rapports avec les mécontents; sans se commettre lui-même ou son souverain, il devait exciter l'ardeur de l'opposition en faveur des lois et des libertés de l'Angleterre, et leur témoigner que ces lois et ces libertés n'étaient pas regardées d'un mauvais œil par son souverain (2).

Certes, Louis XIV ne se doutait pas, en donnant ces instructions à son ambassadeur, qu'il travaillait contre

(1) Lettres du pape Innocent XI à Jacques II, des 27 juillet—6 août, et 23 septembre—3 octobre 1685.— Dépêches du nonce Adda à sa Cour, des 9-19 et 16-26 novembre 1685. — Une copie de cette correspondance se trouve au British Museum. (*Add. Mss.*, n° 15,395.)

(2) Dépêche du 9-19 novembre 1685. — *Appendix to* Fox's *History*.

ses propres intérêts et en faveur de l'indépendance du continent.

L'opposition qui était à la veille d'éclater dans le Parlement avait cependant commencé à se manifester dans le cabinet. Le marquis d'Halifax prononça énergiquement dans le conseil des opinions qui bientôt devaient avoir de l'écho parmi la nation. Jacques II chercha d'abord à le ramener à ses vues, mais l'ayant trouvé immuable dans son blâme, en ce qui touchait les innovations en matières religieuses, que le roi voulait obtenir du Parlement, Jacques II résolut de lui ôter sa place de président du conseil. On l'informa que ses services n'étaient plus requis, et Jacques II annonça le renvoi de lord Halifax au prince d'Orange en ces termes : « J'ai jugé nécessaire pour le bien de mon service de » mettre de côté lord Halifax, à présent que le Parle- » ment est sur le point de se réunir (20-30 octobre » 1685). »

La disgrâce de lord Halifax était destinée à servir d'avertissement à lord Rochester, que la conservation de ses fonctions de lord trésorier dépendrait de la docilité qu'il mettrait à se conformer aux vues du Roi.

Le renvoi du marquis d'Halifax fut considéré comme un présage sinistre par les envoyés des puissances ennemies de la France, car ce seigneur passait pour avoir toujours travaillé à combattre l'influence que la Cour de Versailles exerçait sur celle de Londres ; les ministres des États-Généraux et des Cours de Vienne et de Madrid s'expliquèrent, sur ce renvoi, de manière à blesser le Roi de la Grande-Bretagne, tandis que Louis XIV s'en montra très-satisfait. Cette disgrâce fut donc un premier triomphe pour la Cour de Versailles (1).

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 11. — Lettres de Barillon à

XII. Le Parlement, qui s'était séparé pendant l'invasion, ne se réunit qu'au mois de novembre, quand toute appréhension de guerre civile était dissipée.

Un des points sur lesquels le Roi désirait d'obtenir l'assentiment des Chambres, c'était l'augmentation qu'il avait jugée nécessaire de faire dans sa garde et dans l'armée permanente ; « car, » dit-il dans ses Mémoires, « il lui avait été prouvé, à l'occasion de la dernière » rébellion, qu'il ne fallait pas compter sur la milice, et » que ce qu'il avait de troupes ne suffisait pas pour s'op- » poser à une invasion ; à peine avait-il ce qu'il fallait » pour sa défense (1). » D'après ces considérations, Jacques II avait porté sa garde à douze ou quatorze mille hommes. « Ne doutant pas, » dit-il, « que la Chambre » n'entrât dans les raisons de cette augmentation, et » non-seulement approuvât ce qui avait été fait, mais lui » accordât une augmentation de subsides pour leur entre- » tien à venir (2). »

Ainsi, à l'ouverture de la session, le Roi parla en ces termes :

« Milords et Messieurs,

» Après l'orage qui semblait prêt à fondre sur nous » au moment de notre séparation, je me réjouis de me » retrouver avec vous si tranquille et en pleine paix. » Louange en soit à Dieu tout-puissant, par la béné- » diction duquel a été réprimée cette rébellion. Mais » lorsqu'on songe au petit nombre de ceux qui la com-

Louis XIV, des 19-29 octobre, 26 octobre—5 novembre 1685. — Lettres de Louis XIV à Barillon, des 27 octobre—6 novembre et 6-16 novembre 1685.

(1) *Mémoires de Jacques II.*

(2) *Ibid.*

» mencèrent et aux temps qu'ils ont pu la soutenir sans » obstacle, chacun, j'espère, sera convaincu que la mi- » lice, sur laquelle on avait tant compté jusqu'ici, ne suf- » fit pas en de telles occasions, et qu'un bon corps de » troupes permanentes et bien disciplinées peut seul nous » défendre contre ceux qui, soit du dedans, soit du de- » hors, seraient disposés à nous inquiéter. Ma sollicitude » pour le repos et la tranquillité de mes sujets, aussi bien » que pour la sûreté du gouvernement, m'a donc fait » juger nécessaire de porter les troupes permanentes au » nombre où je les ai portées. Je le devais à l'honneur » aussi bien qu'à la sûreté de la nation, dont la réputa- » tion a souffert aux yeux de nos voisins, de s'être trouvé » exposée sans défense à de misérables tentatives; telle- » ment qu'on ne saurait la relever de cet affront qu'au » moyen d'un corps de troupes permanentes, assez impo- » sant pour que personne ne puisse avoir l'espérance de » nous prendre désormais au dépourvu d'une manière » si déplorable. C'est pour soutenir cette charge, main- » tenant doublée, que je demande que vous veniez à mon » secours en m'accordant un subside proportionné à cette » nouvelle dépense, et je ne puis douter que vous ne con- » sentiez avec toute la bonne volonté et l'empressement » que demande une œuvre de cette importance, à conti- » nuer ce que j'ai commencé avec un si grand soin pour » l'honneur et la défense du gouvernement.

» Que personne ne se formalise de voir dans cette » armée quelques officiers n'ayant pas rempli les forma- » lités requises par les derniers *Tests;* la plupart d'entre » eux, je puis le dire, me sont très-bien connus, ils m'ont » servi en plusieurs occasions, et leur conduite m'a tou- » jours prouvé la loyauté de leurs principes; je les juge » donc propres à être employés sous mes ordres, et vous

» déclare franchement qu'après avoir profité de leurs ser-
» vices en un temps de besoin et de danger, je ne veux
» point les exposer à un affront, ni m'exposer moi-même
» à être privé de leurs secours dans le cas où une autre
» rébellion me les rendrait nécessaires.

» Je crains que quelques hommes ne forment la cruelle
» espérance de voir cette circonstance faire naître entre
» nous quelques différends ; mais quand vous considére-
» rez les avantages que nous avons déjà retirés depuis
» peu de mois de la bonne intelligence qui a jusqu'ici ré-
» gné entre nous, et les étonnants effets qu'elle a produits
» sur toutes nos affaires au dehors, dans lesquelles elle a
» porté les changements les plus favorables à l'honneur
» de la nation et à sa situation dans le monde ; quand
» vous songerez que les craintes et les méfiances qui
» pourraient s'élever entre nous, sont le seul obstacle
» capable de s'opposer à nos progrès dans une route si
» satisfaisante, je n'aurai pas lieu d'appréhender qu'au-
» cune division ou froideur vienne troubler notre union,
» ni que rien puisse ébranler la constance de votre loyauté
» à mon égard, loyauté qu'avec la grâce de Dieu je
» reconnaîtrai toujours par ma bienveillance et ma pro-
» tection, et par la résolution de hasarder ma vie pour la
» défense des vrais intérêts de ce royaume. »

Les deux Chambres ne furent pas médiocrement surprises de ce discours. L'augmentation des troupes, l'introduction d'une armée permanente en temps de paix, et l'admission de plusieurs catholiques dans cette armée, étaient des choses non-seulement nouvelles, mais qui avaient paru si dangereuses pour la liberté publique, qu'on s'était efforcé de les prévenir par un grand nombre de lois.

Les Lords et les Communes hésitèrent un peu à ré-

poudre au discours du Roi; cependant les Lords, peu accoutumés à prendre l'initiative en matière d'opposition, votèrent les remercîments d'usage.

Mais la chose ne passa pas si facilement dans la chambre des Communes; « car attaquer à la fois la Constitution, menacer la religion du pays, établir une armée » permanente et demander le concours même du Parlement pour autoriser toutes ces entreprises, c'était » excéder les bornes de la patience, » dit Hume; « et, pour » la première fois, les Communes déployèrent quelque » reste de chaleur et de générosité nationale (1). » Aussi, lorsque le comte de Middleton, l'un des secrétaires d'État, fit la motion, non-seulement de remercier le Roi, mais de prendre en considération les moyens d'accomplir ce qu'il avait demandé, il s'éleva un débat qui prouva que les Communes n'étaient pas encore disposées à mettre aux pieds du souverain les lois et les libertés du royaume (2).

Dans cette discussion, les membres dévoués à la Cour soutinrent qu'il avait été malheureusement prouvé combien peu l'on pouvait compter sur la milice; qu'il était donc urgent d'acquiescer à l'augmentation de l'armée; que d'ailleurs la France était formidable, et que les Provinces-Unies avaient augmenté leurs troupes; que l'Angleterre devait donc augmenter les siennes en proportion, afin de maintenir la paix au dedans et au dehors; que l'harmonie qui avait régné jusqu'alors entre le Roi et le Parlement, avait jusqu'ici procuré de grands avantages au pays; que la certitude de ce bon accord et la défaite de Monmouth avaient engagé le Roi de France à rappeler ses

(1) Hume, *Hist. of England.*

(2) *The history and proceedings of the house of Commons*, etc., vol. II, p. 181-192.

troupes alors en marche vers l'Allemagne, et à terminer les différends qu'il avait avec les Espagnols, au sujet de la possession de quelques places frontières. Ils dirent encore que le métier de soldat avait, comme tous les autres, besoin d'être appris, et que rien ne prouvait mieux l'insuffisance de la milice que la facilité avec laquelle Monmouth, débarqué seulement avec quatre-vingt-trois hommes et trois cents livres pour tout argent, était parvenu, en dépit de la milice et de tout ce que le Roi avait pu rassembler de troupes, à pousser son entreprise aussi loin qu'il l'avait fait. Ils conclurent donc qu'un supplément de troupes était nécessaire, et proposèrent d'accorder un subside pour cet objet.

L'opposition répondit : que le revenu alloué au Roi suffisait à tous les besoins du gouvernement ; que la milice, loin d'avoir fait défaut, avait au contraire été fort utile dans la dernière rébellion, et que le Roi, en arrivant au trône, avait dit aux Chambres qu'il conserverait le gouvernement de l'Église et de l'État tel qu'il le trouvait établi, et maintiendrait le peuple dans ses justes droits et priviléges; que, ravis de cette espérance, ils étaient venus avec empressement au-devant de ses désirs, et lui avaient donné en une fois quatre millions ; que son revenu actuel était de près de deux millions, et que les dépenses du gouvernement, en y comptant l'armée telle qu'elle était, ne pouvaient monter à plus de treize cent mille livres par an.

L'opposition ajouta que, lors des débats sur le *bill d'exclusion*, les partisans de cette mesure avaient appuyé sur le danger que l'on courait, si un catholique montait sur le trône, d'avoir une armée catholique, et qu'on était en bon chemin pour y arriver ; qu'on avait déjà violé l'acte du *Test*, acte qui devait, selon les assuran-

ces du feu Roi, lorsqu'on le passa, servir de boulevard invincible contre le catholicisme. On se rappelait les expressions de lord Nottingham, lorsque, sous le règne précédent, l'acte du *Test* fut passé : « A présent, » disait-il, « la porte est à jamais fermée au papisme en » Angleterre (1). » Mais on commençait, disait-on, à s'apercevoir du contraire ; n'était-il pas affligeant de voir attenter si promptement aux libertés de la nation, et de remarquer une si grande différence entre le discours actuel du trône et le précédent? n'est-ce pas là l'indice d'un changement dans le conseil du Roi, qui semblait menacer l'ordre légal? Enfin l'opposition demanda qu'on mît aux voix la question : Une armée permanente n'est-elle pas un danger pour le pays?

Le parti de la Cour répliqua que ces forces permanentes, qui semblaient exciter des craintes si exagérées, s'élèveraient tout au plus à quinze mille hommes; qu'elles étaient auparavant de sept mille; que l'augmentation demandée n'avait rien d'inquiétant, et que d'ailleurs la charge ne serait pas considérable, que soixante mille livres par an couvriraient les frais.

Mais l'opposition voyait où l'on voulait en venir, et redoutait l'armée permanente. Elle se prononça contre la mesure proposée par les ministres, attendu que la répression de la dernière rébellion assurait la parfaite tranquillité du pays. Ceux qui s'y étaient engagés en avaient porté la peine; leur châtiment avait été juste, il avait réjoui les honnêtes gens. Il fallait bien se garder de jeter le moindre blâme sur la milice; la décourager était dangereux, impolitique, car la force nationale reposait sur cette institution. Il fallait, au contraire, s'occuper activement de sa réorganisation; car la nation

(1) Dalrymple, *Mem.*, p. 145.

n'ayant rien à craindre de la milice, en supporterait la dépense sans murmures. Les troupes qu'on avait eues sous les armes n'avaient-elles pas suffi pour maintenir la tranquillité durant la vie du feu Roi? ne devait-on pas présumer qu'il en serait de même sous le règne actuel? D'ailleurs, disait-on encore, c'est à la marine qu'il faut confier la sécurité du royaume; une seule frégate dans le canal n'eût-elle pas suffi pour déjouer l'entreprise de Monmouth? Les sommes employées à l'augmentation de nos forces navales seront productives au pays; tandis que, prodiguer de l'argent pour l'entretien d'une armée, c'est épuiser le pays au profit d'oisifs toujours disposés à le dominer. Le Roi n'avait-il pas promis que les soldats ne logeraient point chez les bourgeois? le contraire a lieu cependant; on s'était engagé que le soldat payerait ce qu'on lui fournirait; eh bien! il ne paye pas; s'il se montre bon et complaisant, c'est pure générosité de sa part. Enfin, vouloir employer dans cette armée des officiers dispensés du *Test*, c'est dispenser de toutes les lois à la fois; c'est trahison que de chercher à se réunir à l'Église de Rome, car les lois ont déclaré le Pape ennemi du royaume.

L'opposition déclara donc qu'en accordant le subside demandé, ce serait établir, en quelque sorte, une armée par acte du Parlement, et, ajouta-t-on, quand une fois les gens de guerre ont le pouvoir entre les mains, le royaume est nécessairement à leur discrétion.

On mit aux voix si l'on accorderait le subside, et la Cour obtint ce qu'elle désirait. Mais en même temps, pour déjouer ses desseins, on résolut de porter un bill pour rendre la milice plus utile, dans le but d'opposer cette force nationale aux troupes soldées par le gouvernement; et les Communes décidèrent qu'il serait fait

une adresse au Roi pour le prier de ne pas employer d'officiers catholiques. Cette adresse était rédigée en ces termes :

« Nous, de Votre Majesté, les loyaux et fidèles sujets, » les Communes assemblées en Parlement, rendons en » premier lieu, comme nous le devons, à Votre Majesté, » nos humbles et sincères remercîments pour les grands » soins et l'habileté qu'elle a apportés à réprimer la » dernière rébellion qui menaçait de renverser le gou- » vernement de l'Église et de l'État, et d'extirper notre » religion établie par les lois, chose à nos yeux la plus » précieuse de toutes, et que Votre Majesté a daigné » nous assurer à plusieurs reprises qu'elle voulait défendre » et maintenir toujours, ce qui sera pour nos cœurs un » sujet éternel de reconnaissance.

» Nous demandons ensuite qu'il nous soit permis » d'informer Votre Majesté que nous avons, avec tout » le respect et l'empressement possibles, pris en considé- » ration le gracieux discours que nous a adressé Votre » Majesté ; et quant à cette partie du discours relative » aux officiers employés dans l'armée, sans avoir rempli » les conditions requises par l'acte du Parlement, de la » vingt-cinquième année du règne du Roi votre frère, » intitulé : *Acte pour prévenir les dangers à craindre de la » part des récusants papistes,* nous nous croyons obligés, » par devoir, à représenter à Votre Majesté que la loi a » déclaré ces sortes d'officiers inhabiles aux emplois qu'ils » occupent, et que cette incapacité ne peut être levée que » par un acte du Parlement. Ainsi donc, par un effet de » la grande vénération et soumission que nous devons à » Votre Majesté, à laquelle il a plu de rappeler les services » qu'ils lui ont rendus, nous préparons un bill par lequel » les deux Chambres les relèveront des peines qu'ils ont

» encourues pour avoir accepté des emplois; et comme » les y continuer maintenant serait les dispenser, sans » acte du Parlement, de l'exécution de la loi du *Test*, » chose de la plus haute importance pour les droits des » sujets de Votre Majesté, et relativement à toutes les lois » faites pour la sûreté de leur religion, nous, les chevaliers, citoyens et bourgeois de la chambre des Communes » de Votre Majesté, supplions très-humblement Votre » Majesté qu'il lui plaise de donner ses ordres à cet égard, » afin qu'il ne reste ni crainte ni méfiance dans les cœurs » des très-loyaux sujets de Votre Majesté. »

Cette adresse soulevait des questions trop importantes pour que nous ne la citions pas en entier. Le Roi prétendait posséder le pouvoir de dispenser des lois; les Communes le lui contestent; la lutte était engagée, de ce moment, entre le pouvoir arbitraire et le règne de la loi.

L'adresse fut très-mal reçue du Roi, et la réponse fut un refus positif prononcé avec beaucoup de chaleur et de véhémence (1).

Après que l'orateur eut informé la Chambre de la réponse du Roi à l'adresse, les Communes demeurèrent quelque temps dans un profond silence, puis on passa à l'ordre du jour; mais quelques heures après, et à la fin de la séance, M. Wharton, un whig exalté, proposa de fixer un jour pour prendre en considération la réponse de Sa Majesté, et John Coke, un tory, appuya cette motion, en disant : « Nous sommes tous Anglais, j'espère, » et ne nous laisserons pas effrayer par quelques paroles » dures, au point de nous écarter de notre devoir. »

A ces mots toute la chambre fut en tumulte; des cris

(1) Hume, *History of England*. — *The history and proceedings of the house of Commons*, etc., vol. II, p. 193.

s'élèvent de toutes parts : « Retirez ces mots ! — A la barre ! — A la Tour ! » — Les plus modérés demandaient que l'orateur fût réprimandé ; mais les ministres insistèrent avec violence pour que Coke fût conduit en prison. « La Chambre peut pardonner, » disaient-ils, « des » offenses qui lui sont personnelles, mais elle ne peut » pardonner une insulte faite à la Couronne. » En conséquence, Coke fut conduit à la Tour, et il ne fut plus question de la motion (1).

La Chambre s'ajourna et les ministres espéraient avoir dompté l'esprit d'opposition. Mais le lendemain éclatèrent de nouveaux symptômes de mécontentement. La Chambre, irritée, demande une enquête sur la manière frauduleuse et violente avec laquelle les élections avaient été conduites. On déclara aux ministres que la nation attendait et aurait une éclatante réparation, et l'on répandait adroitement, pour gagner à l'opposition les membres du parti de la Cour : « que le meilleur » moyen d'effacer une élection irrégulière, était de faire » servir un pouvoir indûment acquis à la défense de la » religion et des libertés du pays (2). »

Le même jour, l'opposition leva la tête dans la Chambre haute. Le comte de Devonshire y proposa de prendre en considération le discours du Roi. On chercha à s'y soustraire en établissant une fin de non-recevoir, et en disant que les Lords ayant déjà remercié Sa Majesté, s'étaient interdit la faculté de se plaindre.

Mais cette tactique fut traitée avec mépris par le marquis d'Halifax. « Ces remercîments, » dit-il avec ce ton de plaisanterie incisif qui lui était propre, « ces remer-

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 29. — *Common's journal*, novembre 18.

(2) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 30.

» cîments n'impliquent pas une approbation. Nous sommes reconnaissants chaque fois que notre gracieux souverain daigne nous parler, mais nous sommes surtout » tenus à la reconnaissance quand, comme dans cette » circonstance, il parle ouvertement, et nous prévient » loyalement de ce que nous aurons à endurer. »

L'évêque de Londres parla dans le même esprit, et dit en terminant : « qu'il était autorisé à parler dans l'esprit de ses frères, et que, dans leur opinion et dans la » sienne, toute la constitution civile et ecclésiastique du » royaume était en danger. »

Le vicomte Mordaunt (1) parla aussi avec beaucoup de force et de franchise. Barillon rend compte de ce discours en ces mots : « Milord Mordaunt, quoique jeune, » parla avec éloquence et force. Il dit que la question » n'était pas réduite, comme la chambre des Communes » le prétendait, à guérir des jalousies et défiances qui » avaient lieu dans les choses incertaines ; mais que ce » qui se passait ne l'était pas ; qu'il y avait une armée » sur pied, qui subsistait, et qui était remplie d'officiers » catholiques qui ne pouvaient être conservés que pour le » renversement des lois, et que la subsistance de l'armée, » quand il n'y a aucune guerre ni au dedans ni au dehors, était l'établissement du gouvernement arbitraire, » pour lequel les Anglais ont une aversion si bien fondée. »

Le chancelier Jeffreys, qui était accoutumé à voir trembler devant lui les juges et les accusés, trembla cette fois-ci devant les Lords ses égaux ; son humiliation ne connut pas de bornes ; il pleura de rage. Le Roi assista à cette défaite ; il était venu à la Chambre haute dans l'espoir d'intimider les pairs par sa présence. La motion

(1) Qui se rendit célèbre, plusieurs années après, sous le nom de comte de Peterborough.

fut adoptée, et tous les pairs reçurent l'ordre de se trouver à la Chambre le jour où le discours du Roi y serait pris en considération (1).

Le lendemain le Roi vint à la chambre des Lords; les Communes furent mandées à la barre, et le chancelier annonça que le Parlement était prorogé au 10 février suivant. Plusieurs membres, qui avaient voté contre la Cour, et qui tenaient des offices, furent destitués, et l'évêque de Londres cessa d'être doyen de la chapelle royale, et son nom fut rayé de la liste des conseillers privés.

Cette chambre des Communes, composée de tories exaltés, de loyaux partisans de la royauté, et professant un respect filial pour le Roi et de zélés partisans de l'épiscopat et de l'Église anglicane, était, aux yeux de Jacques II, une chambre ingouvernable. Il exprime son mécontentement dans une lettre au prince d'Orange, en lui annonçant ce qui vient d'avoir lieu :

« Je suis aussi désolé que vous puissiez l'être de ce » que j'ai été obligé de proroger le Parlement. J'espère » que, quand il se réunira, il se trouvera dans de meilleures » dispositions; qu'ils considéreront les vrais intérêts de la » nation, et ne se laisseront pas égarer par des gens qui » remplissent leurs oreilles de frayeurs et de jalousies » (1er décembre 1685, *v. s.*) (2). »

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 31 à 35.
(2) Dalrymple, *Appendix*.

Digitized by Google

CHAPITRE TROISIÈME.

ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE DE LOUIS XIV.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

« *A Deo rex, a rege lex.* »

« On toucha un dévot de la dou-
« ceur de faire, aux dépens d'autrui,
« une pénitence facile..... »
(Mém. de Saint-Simon.)

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Amours de Louis XIV.
II. Mariage de Louis XIV avec Mme de Maintenon.
III. Politique et établissement monarchique de Louis XIV.
IV. Religion de Louis XIV; les Jésuites tout-puissants à la Cour.—Persécutions dirigées contre les Jansénistes.
V. Révocation de l'Édit de Nantes (1685).
VI. Coup d'œil sur les excès commis au nom de la religion pendant le XVIIe siècle.
VII. Du protestantisme sous le point de vue religieux.
VIII. Du protestantisme sous le point de vue politique.
IX. De l'existence politique des réformés en France. — L'Édit de Nantes.
X. Jugement sur la révocation de l'Édit de Nantes.
XI. La persécution contre les protestants s'étend aux pays voisins de la France (1685).
XII. Ressentiment de la Cour de Rome contre Louis XIV; elle se montre peu satisfaite de la révocation de l'Édit.
XIII. Les persécutions religieuses de l'empereur Léopold Ier placées en regard de celles de Louis XIV.

ÉTABLISSEMENT MONARCHIQUE

DE LOUIS XIV.

RÉVOCATION DE L'ÉDIT DE NANTES.

I. Les amours de Louis XIV sont du domaine de l'histoire; parler de ce règne et ne pas parler des galanteries du grand Roi, c'est n'offrir qu'une partie du tableau; car les amours du monarque se lient à la politique et au droit public; c'était une conséquence de l'idée que Louis XIV s'était formée de sa puissance. Il voulut identifier même l'État aux fruits de ses plaisirs criminels.

Cependant à la Cour de France tout respirait la dignité; les liaisons coupables de Louis XIV ne furent jamais entachées du caractère ignoble que Charles II sut donner aux siennes; mais par cela même l'exemple était plus dangereux, et le fait inouï des enfants naturels du Roi, imposés comme époux et femmes aux princes et princesses du sang, révolta la nation, parce qu'il jetait de la déconsidération sur la Maison royale.

Si la France et l'Europe retentirent des triomphes de

Louis XIV, elles furent aussi remplies de l'éclat des amours du grand Roi. On sait que la duchesse de La Vallière et Mme de Montespan se disputèrent pendant un temps le cœur du monarque, qui, incertain entre ses deux maîtresses, les promena aux frontières, aux camps, aux armées, toutes deux dans le carrosse de la Reine, et les peuples accourant de toutes parts se montraient les trois reines.

A la fin, Mme de Montespan l'emporta; La Vallière alla expier ses faiblesses dans un couvent, et Montespan triomphante, alla étaler son commerce adultère à la Cour. Le Roi arrache une femme à son mari, l'installe dans son palais, sous les yeux de sa femme légitime, la comble d'honneurs et de richesses, la signale comme un objet d'adoration à ses courtisans et à ses sujets, qui encensent l'idole, parce que leur Roi est l'amant docile et soumis de cette maîtresse altière et impérieuse; non content de la faire régner en souveraine sur sa Cour, le monarque croit devoir montrer l'objet de ses plus tendres affections à ses nouveaux sujets, à ses armées victorieuses, aux provinces nouvellement acquises. Il veut fixer tous les yeux sur cette femme qui se prostitue à la royauté.

Le Roi cependant est obligé de subir à sa Cour le nom du mari de cette femme; il ne peut l'y produire que sous le nom de marquise de Montespan, comme pour rappeler à la foule qui se pressait devant elle, qui la courtisait à genoux, que tous ces hommages s'adressaient à une femme criminelle, et qu'avec elle l'adultère était honoré à la Cour de Versailles. Le Roi, si puissant qu'il fût, fut condamné à entendre prononcer à tout moment autour de lui le nom du mari outragé par lui, comme pour lui rappeler qu'un double adultère trouvait asile

sous les lambris dorés et les pompes de la fastueuse demeure royale.

Le rôle que Louis XIV imposait à ses ministres les rendait en quelque sorte ses complices ; voici un ordre très-significatif où l'adultère parle en maître :

« Monsieur Colbert,

» Il me revient que Montespan se permet des *propos* » *indiscrets*. C'est un fou que vous me ferez plaisir de » suivre de près.....

» Je sais que Montespan a menacé de voir sa femme, » et comme il en est capable, et que les suites seraient à » craindre, je me repose encore sur vous pour qu'il ne » parle pas. N'oubliez pas les détails de cette affaire, et » surtout qu'il sorte de Paris au plus tôt.

» Louis (1). »

A la suite de cette lettre, nous croyons devoir faire suivre le passage suivant de la *Gazette de Hollande :*

« Le Roi Louis XIV ayant *pris amitié* pour la marquise » de Montespan, et lui ayant donné un appartement tout » rapproché du sien, au Louvre et à Versailles, le mari » de la nouvelle favorite est allé la maltraiter à coups » de cravache jusque dans sa nouvelle chambre à cou- » cher. Mais l'incommode mari est bien puni aujourd'hui » de n'avoir pas compris tout l'honneur qu'il y avait pour » lui à être déshonoré par un grand monarque. Après » lui avoir fait faire pénitence pendant quinze jours au » Fort-l'Évêque, on vient de lui signifier l'ordre de se » retirer en Guyenne ou en Roussillon, pour y expier sa » brutalité. »

(1) *Histoire de la vie et de l'administration de Colbert*, par M. Pierre Clément. Paris. Guillaumin, 1846.

La même gazette ne tarda pas à donner un supplément à la nouvelle précédente.

« Une honorable disgrâce vient de frapper à la Cour » de France Mgr de Gondrin, archevêque de Sens. Ce » digne prélat avait, depuis l'exil du marquis de Montes- » pan, laissé percer son indignation. Le genre de faveur » dont jouit sa nièce n'étant pas de son goût, il avait dé- » fendu à l'heureuse rivale de Mlle de La Vallière de se » présenter devant lui. L'orgueilleuse Athénaïs de Morte- » mart n'ayant pas tenu compte de la défense de son » oncle le prélat, dont l'irascibilité est connue, lui a » donné publiquement un soufflet. Des flatteurs ont pensé, » en raison de la main apostolique qui s'était abaissée » sur la joue de la marquise, pouvoir soutenir qu'il n'y » avait eu qu'administration du sacrement de la Confir- » mation; mais la joue enflée de la marquise donne un » démenti trop visible à l'explication des courtisans; aussi » le trop vigoureux ministre du Dieu de paix vient-il » d'être exilé par le Roi dans sa ville épiscopale. »

La *Gazette de Hollande* n'avait pas cette fois calomnié la Cour de France.

Le marquis de Montespan fut mis à la tête d'une compagnie de cinquante mestres, et l'on se crut débarrassé de ce mari incommode, en le tenant sur la frontière d'Espagne.

C'est là, dit-on, que, pour se venger de sa femme, il fit célébrer publiquement à Perpignan les funérailles de la marquise de Montespan. Mais bientôt toute la ville sut qu'elle avait assisté à une scène burlesque, jouée en pleine nef par un mari trompé, et que la marquise était rayonnante de gloire et de puissance à la Cour. Chose étrange! en général ce furent les maris qui blâmèrent l'outrage public fait à l'épouse coupable, et les femmes

qui approuvèrent la vengeance de l'époux outragé. Perpignan se divisa en deux camps, et le marquis de Montespan y trouva non-seulement d'aimables alliés, mais une consolatrice dans son infortune, la femme du sous-baile de Perpignan. Celui-ci, furieux de jouer vis-à-vis M. de Montespan le rôle que le marquis jouait à l'égard de Louis XIV, alla se plaindre à l'intendant de la province. Cet intendant venait de recevoir une lettre attestant combien le service pour le repos de l'âme de la marquise de Montespan avait déplu en haut lieu à Versailles. On lui mandait : « Des personnes de la condition » du marquis ne vivent pas avec tant d'exactitude qu'il » n'y ait quelque chose à reprendre à leur conduite. Te- » nez donc les yeux ouverts sur l'imprudent marquis, et, » de façon ou d'autre, tirez vengeance de son insolente » comédie; ce sera pour vous un titre précieux à notre » bienveillance. »

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. Une rixe commencée par les joies d'une fête et par les fumées du vin à Ille, petite ville du Roussillon, entre un certain nombre d'habitants et quelques cavaliers de la compagnie de Montespan, fournit au sous-baile un moyen de se venger du marquis. Un avis officiel parti de Perpignan alla avertir le ministre Louvois que les circonstances permettaient de faire un mauvais parti à M. de Montespan, et sur-le-champ le ministre expédia les instructions suivantes à l'intendant de la province :

« Monsieur l'Intendant,

» Il ne faut rien oublier pour, soit dans les informa- » tions du sous-baile de Perpignan, soit dans celles des » désordres commis à Ille, impliquer le commandant » de la compagnie et le plus grand nombre de cavaliers

» qu'il se pourra, afin qu'ils prennent l'épouvante, et que » la plupart désertent, *et principalement le commandant,* » après quoi ce ne serait pas une affaire que d'achever » la ruine de cette compagnie. Si vous savez le nom des » cavaliers qui ont insulté le sous-baile, il les faut arrê- » ter dès le premier jour, afin de faire un exemple, et » que, par leur déposition, lors de leur exécution, vous » ayez davantage de preuves et de charges contre le » capitaine, pour tâcher, *de façon ou d'autre, de l'impli-* » *quer de manière, dans les informations, que l'on puisse* » *le casser* AVEC APPARENCE DE JUSTICE. *Si vous pouviez* » *faire en sorte qu'il pût être assez chargé pour que le* » *Conseil souverain eût matière de prononcer quelque* » *condamnation contre lui, ce serait une fort bonne chose.* » VOUS DEVINEREZ ASSEZ LES RAISONS, POUR PEU QUE VOUS » SOYEZ INFORMÉ DE CE QUI SE PASSE EN CE PAYS-CI. *Je* » *vous prie de ne rien oublier pour faire réussir ce que je* » *puis désirer en cette occasion,* et de m'en donner des » nouvelles tous les ordinaires, par une lettre à part, » écrite de votre main, ET DE ME RENVOYER CELLE-CI.

» *A Chambord, le* 21 *septembre* 1669. »

L'intendant ne put se tromper sur le but de cet ordre, et s'il eut la coupable condescendance d'ordonner des poursuites contre des cavaliers tout au plus coupables d'un simple délit, et contre leur innocent capitaine, il ne voulut pas qu'on pût, dans l'avenir, lui laisser tout l'odieux et l'initiative d'une telle procédure. En conséquence, tout en renvoyant la lettre originale au ministre Louvois, il en prit une copie qu'il déposa aux Archives de l'Intendance (1).

(1) Cette copie est encore dans le carton n° 380 des Archives de l'Intendance.

Le marquis de Montespan, voyant que sa perte était jurée, prit le parti de la fuite ; il se rendit en Espagne avec son fils et la femme du sous-baile. La *Gazette de Hollande*, sans cesse à l'affût de tous les scandales qui se rattachaient à la Cour de France, ne laissa pas passer celui-ci ; elle imprima : « que Montespan s'était volon-» tairement exilé cette fois avec le petit enfant de feu » madame sa femme. »

Mme de Montespan, belle et spirituelle, subjugua entièrement le Roi ; mais elle était méchante, capricieuse, avait beaucoup d'humeur, et une hauteur dont personne n'était exempt, le Roi aussi peu que tout autre. Mais ce prince si absolu, si redouté dans sa famille et par les courtisans, se montrait l'amant le plus soumis en présence de Mme de Montespan.

« La cour de Mme de Montespan, » dit Saint-Simon, « devint le centre de la Cour et des plaisirs, de la for-» tune, de l'espérance, et de la terreur des ministres et » des généraux, et l'humiliation de toute la France. »

De ce commerce adultère naquirent plusieurs enfants, qui furent élevés comme des enfants de Roi ; ils grandirent à l'ombre du trône de leur père, et le reflet que la gloire de celui-ci jetait sur eux, alla jusqu'à anoblir le scandale de leur naissance. Leur père les fit princes, et les éleva presque au niveau du rang des princes de son sang, tandis que, nés dans une classe inférieure, ces enfants n'eussent pas même possédé un nom.....

Une dévote consacra son existence à élever cette race bâtarde, et cet ignoble métier la conduisit plus tard, comme épouse, dans le lit du père de ces enfants.

Mme de Montespan était liée d'amitié avec Mme Scarron. Cette dame, depuis la mort de son mari, était dans la misère, et quand Mme de Montespan eut ses premiers

enfants du Roi, qu'on voulut cacher, elle lui proposa de les confier à Mme Scarron, à qui on donna de quoi les élever dans le dernier secret.

Telle fut l'origine de la fortune de Françoise d'Aubigné, veuve Scarron, née dans les îles d'Amérique, de parents peu riches et protestants, qui, arrivée très-jeune en France, fut élevée dans la religion catholique. Réduite à la plus extrême indigence, mais jeune, adroite, spirituelle et belle, elle se crut heureuse de devenir la femme du poëte Scarron, dont elle tint la maison avec une grâce et une élégance qui la mirent à la mode, et où la bonne compagnie, les gens d'esprit de la Cour et de la ville se réunissaient pour jouir des charmes de l'esprit, du savoir, de l'imagination et de la gaieté de Scarron, que ses infirmités empêchaient de sortir de chez lui.

Bientôt cependant les enfants de Mme de Montespan furent tirés du secret et avoués; leur gouvernante, fixée avec eux à la Cour, sut plaire de plus en plus à Mme de Montespan, qui obtint pour elle, non sans peine du Roi, qui ne l'aimait pas, des dons qui la mirent en état d'acheter la terre de Maintenon.

On trouve dans les Mémoires du temps, qu'en qualité de gouvernante, elle était parfois chargée de promener ces bâtards par la France, et de les offrir aux adorations des sujets de Louis XIV.

Mme de Maintenon possédait un art d'écrire merveilleux, et c'est probablement par sa correspondance qu'elle parvint à dissiper les fâcheuses dispositions du Roi à son égard; car peu à peu l'antipathie fit place à l'estime et à la confiance. Le Roi, à la vérité, était encore amoureux de Mme de Montespan, mais il souffrait de ses retours fréquents d'humeur, et Mme de Maintenon devint la confidente de ses chagrins. Admise dans l'intime con-

fidence de l'amant et de la maîtresse, devenue nécessaire à tous deux, elle fit si bien que peu à peu elle supplanta sa bienfaitrice. Cette beauté impérieuse, accoutumée à dominer, à être adorée, ne put résister au désespoir que lui causait la décadence de son pouvoir. Elle s'aperçut que c'était pour cette rivale que le Roi venait le plus souvent chez elle, ce qui la jetait hors de toute mesure.

Mme de Maintenon, en butte à la haine de Mme de Montespan, fit à son tour ses plaintes au Roi de tout ce qu'elle avait à souffrir d'une maîtresse qui l'épargnait si peu lui-même. A force de se plaindre l'un à l'autre de Mme de Montespan, le goût du Roi pour Mme de Maintenon devint encore plus solide, et la Reine vécut assez pour le laisser porter à son comble et point assez longtemps pour le laisser refroidir. Mais, dans cet attachement, rien ne put être comparé aux sentiments que le Roi avait éprouvés pour ses maîtresses. Mme de Maintenon joua son rôle à merveille ; elle ne tarda pas à démêler que la galanterie et la dévotion avaient un égal empire sur l'esprit du monarque. Elle s'attacha donc à faire mouvoir ensemble ce double ressort, et à s'assurer par une adroite réunion de ces deux sentiments, un pouvoir inébranlable, en menant le Roi de l'amour à la dévotion, pour le ramener de la dévotion à l'amour.

Un des passages les plus extraordinaires et les plus curieux des Mémoires et instructions de Louis XIV, c'est celui où il engage son successeur à se tenir en garde contre les faiblesses de l'amour et les séductions des femmes. Il dit : « En abandonnant notre cœur, il faut » demeurer maître absolu de notre esprit ; que la beauté » qui fait nos plaisirs n'ait jamais part à nos affaires, et » que ce soient deux choses absolument séparées. Vous

» savez ce que je vous ai dit en diverses occasions contre » le crédit des favoris ; celui d'une maîtresse est bien plus » dangereux.

» On attaque le cœur d'un prince comme une place. » Le premier soin est de s'emparer de tous les postes par » où on y peut approcher. Une femme adroite s'attache » d'abord à éloigner tout ce qui n'est pas dans ses intérêts ; elle donne du soupçon des uns et du dégoût des » autres, afin qu'elle seule et ses amis soient favorablement écoutés, et si nous ne sommes en garde contre » cet usage, il faut, pour la contenter elle seule, mécontenter tout le reste du monde.

» Dès lors que vous donnez à une femme la liberté de » vous parler de choses importantes, il est impossible » qu'elle ne vous fasse faillir.

» La tendresse que nous avons pour elles nous faisant » goûter leurs plus mauvaises raisons, nous fait tomber » insensiblement du côté où elles penchent, et la faiblesse » qu'elles ont naturellement, leur faisant souvent préférer des intérêts de bagatelles aux plus solides considérations, leur fait presque toujours prendre le mauvais » parti.

» Elles sont éloquentes dans leurs expressions, pressantes dans leurs prières, opiniâtres dans leurs sentiments, et tout cela n'est souvent fondé que sur une » aversion qu'elles auront pour quelqu'un, sur le dessein » d'en avancer un autre, ou sur une promesse qu'elles » auront faite légèrement.

» Le secret ne peut être chez elles dans aucune » sûreté ; car si elles manquent de lumière, elles peuvent » par simplicité découvrir ce qu'il fallait le plus cacher ; » et si elles ont de l'esprit, elles ne manquent jamais » d'intrigues et de liaisons secrètes. Elles ont toujours

» quelque conseil particulier pour leur élévation ou pour » leur conservation, et elles ne manquent point d'y éta- » ler tout ce qu'elles savent, autant de fois qu'elles en » croient tirer quelque raisonnement pour leur intérêt.

» C'est dans ces conseils qu'elles concertent chaque » affaire, quel parti elles doivent prendre, de quels arti- » fices elles doivent se servir pour faire réussir ce qu'elles » ont entrepris; comment elles se déferont de ceux qui » leur nuisent; comment elles établiront leurs amis, par » quelle adresse elles nous pourront engager davantage » et nous retenir plus longtemps; enfin, tôt ou tard, elles » font réussir toutes choses, sans que nous nous en puis- » sions garantir que par un seul moyen qui est de ne leur » donner la liberté de parler d'aucunes choses que de celles » qui sont purement de plaisir, et de nous préparer avec » étude à ne les croire en rien de ce qui peut concerner » nos affaires ou les personnes de ceux qui nous ser- » vent (1). »

Ces réflexions, aussi justes que bien approfondies, sont d'autant plus curieuses de la part de Louis XIV, qu'on l'a vu bien souvent agir dans un sens entièrement opposé, principalement à l'époque où il donna toute sa confiance à Mme de Maintenon.

II. Les circonstances la favorisèrent singulièrement, car la Reine mourut en 1683 et rendit Louis XIV à la liberté; tandis que, d'un autre côté, Mme de Montespan avait été congédiée, ou bien s'était retirée volontairement, plutôt que de supporter le rôle humiliant auquel elle se voyait condamnée, après avoir régné avec tant d'éclat sur le cœur du Roi.

Une révolution complète eut lieu à cette époque à la Cour. La galanterie du Roi avait fait place à la dévo-

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 290 et suiv.

tion. Dans un pays où la volonté et les caprices du monarque faisaient loi, on peut s'imaginer l'influence de cet événement; tous les esprits se tournèrent alors du côté de la dévotion pour plaire au Roi. L'ambition seule continua de l'animer, elle devint même un stimulant de sa dévotion.

Tout cela fut dû à une révolution d'alcôve. Le cœur de Louis XIV s'était refroidi pour Mme de Montespan, il brûlait pour Mme de Maintenon; l'une s'était amusée et avait laissé régner son amant; l'autre consentit à s'ennuyer avec un mari roi, pour régner sous son nom.

C'est au milieu de l'hiver qui suivit la mort de la Reine que Louis XIV épousa secrètement Mme de Maintenon. « La satiété des noces, ordinairement si fatale à » des noces de cette espèce, » dit Saint-Simon, « ne fit » que consolider la faveur de Mme de Maintenon. Bientôt » après elle éclata par l'appartement qui lui fut donné à » Versailles, vis-à-vis de celui du Roi, et depuis ce mo- » ment il y alla tous les jours de sa vie passer plusieurs » heures. »

Voici en quels termes le même auteur trace le tableau de la toute-puissance de Mme de Maintenon : « L'entière » confiance, la rare dépendance, la toute-puissance; » l'adoration publique, universelle; les ministres, les » généraux d'armée, la Famille royale la plus proche, » tout, en un mot, à ses pieds; tout bon et tout bien par » elle, tout réprouvé sans elle; les hommes, les affaires, » les choses, les choix, la justice, les grâces, la religion, » tout sans exception en sa main; gouvernant sans lacune, » sans obstacle, sans nuage le plus léger, plus de trente » ans entiers, et asservissant le Roi, la Famille royale et » l'État à son joug, au grand étonnement de la France » et de l'Europe. »

Le même auteur trace le portrait de cette femme célèbre, et dit : « C'était une femme de beaucoup d'esprit, que » les meilleures compagnies avaient fort polie et ornée de » la science du monde, et que la galanterie avait achevé » de tourner au plus agréable. Ses divers états l'avaient » rendue flatteuse, insinuante, complaisante, cherchant » toujours à plaire. Le besoin de l'intrigue, toutes celles » qu'elle avait vues, en plus d'un genre et de beaucoup » desquelles elle avait été, tant pour elle-même que pour » en servir d'autres, l'y avaient formée, et lui en avaient » donné le goût, l'habitude et toutes les adresses. Une » grâce incomparable à tout, un air d'aisance et toutefois » de retenue et de respect, aidaient merveilleusement ses » talents, avec un langage doux, juste et naturellement » éloquent et court. A l'air précieux et guindé se joignit » un vernis d'importance qui s'accrut depuis par celui de » la dévotion, qui devint le caractère principal et qui fit » semblant d'absorber tout le reste. Il lui était capital » pour se maintenir où il l'avait portée, et ne le fut pas » moins pour gouverner. Ce dernier point était son être, » tout le reste y fut sacrifié sans réserve. La droiture et la » franchise étaient trop difficiles à accorder avec une telle » vue et avec une telle fortune ensuite, pour imaginer » qu'elle en retînt plus que la parure. Elle n'était pas aussi » tellement fausse, que ce fût son véritable goût, mais la » nécessité lui en avait de longue main donné l'habitude, » et sa légèreté naturelle la faisait paraître au double de » fausseté plus qu'elle n'en avait. Elle n'avait de suite en » rien que par contrainte et par force. Son goût était de » voltiger en connaissances et en amis, comme en amu- » sements, excepté quelques amis fidèles de l'ancien temps » sur qui elle ne varia point, et quelques nouveaux des » derniers temps qui lui étaient devenus nécessaires. A

» l'égard des amusements, elle ne les put guère varier de-
» puis qu'elle se vit reine. Son inégalité tomba en plein
» sur le solide, et fit par là de grands maux. Aisément
» engouée, elle l'était à l'excès, aussi facilement déprise
» elle se dégoûtait de même, et l'un et l'autre très-souvent
» sans cause ni raison. On peut juger des épines de sa
» Cour, qui d'ailleurs était presque inaccessible, et par sa
» volonté et par le goût du Roi, d'une Cour qui toutefois
» opérait une grande et intime partie de toutes choses, et
» qui presque toujours influait sur tout le reste.

» Elle pensait et sentait si fort en petit, en toutes cho-
» ses, qu'elle était toujours en effet moins que Mme Scarron,
» et rien n'était si rebutant que cette bassesse jointe à
» une situation si radieuse.

» Elle eut la faiblesse d'être gouvernée par la confiance,
» plus encore par les espèces de confessions, et d'en être
» la dupe par la clôture où elle s'était renfermée. Elle eut
» aussi la maladie des directions qui lui emportaient le
» peu de liberté dont elle pouvait jouir. Ce que Saint-
» Cyr lui fit perdre de temps en ce genre est incroyable ;
» ce que mille autres couvents lui en coûtèrent ne l'est
» pas moins. Elle se croyait l'abbesse universelle, surtout
» pour le spirituel, et de là entreprit des détails de dio-
» cèses. C'étaient là ses occupations favorites. Elle se
» figurait être une mère de l'Église. Elle en pesait les pas-
» teurs du premier ordre, les supérieurs des séminaires
» et de communautés, les monastères et les filles qui les
» conduisaient ou qui en étaient les principales. La dévo-
» tion qui l'avait couronnée, et par laquelle elle sut se
» conserver, la jeta par art et par goût de régenter, qui
» se joignit à celui de dominer, dans ces sortes d'occu-
» pations.

» La déclaration de son mariage était toujours son plus

» ardent désir ; mais l'ayant manqué deux fois, elle com-
» prit qu'il n'y avait plus à y revenir, et eut assez de force
» sur elle-même pour couler doucement par-dessus, et ne
» se pas creuser une disgrâce, pour n'avoir pas été déclarée
» reine. Le Roi, qui se sentit affranchi, lui sut un gré
» infini de cette conduite, qui redoubla pour elle son affec-
» tion, sa considération, sa confiance. Elle eût peut-être
» succombé sous le poids de l'éclat de ce qu'elle avait
» voulu paraître, elle s'établit de plus en plus, par la
» confirmation de sa transparente énigme (1). »

Ce fut par cette union bizarre que débuta le second âge du règne de Louis XIV. Tout changea d'aspect à la Cour ; car, dit Saint-Simon, « depuis 1685 le temps s'y
» passa moins en fêtes qu'en dévotion et en contrainte.
» Naguère si brillante, si galante, si enjouée, elle prit un
» caractère d'austérité. La cause de cette subite métamor-
» phose fut que la dévotion y avait succédé à l'amour, et si
» cette passion avait été funeste à l'État et à la gloire du
» Roi ; si en 1672 sa passion pour Mme de Montespan avait
» détruit en un instant tout le succès de ses armes ; si
» l'amour superbe du Roi l'avait porté à tirer ses enfants
» naturels de l'obscurité où leur naissance les aurait dû
» placer, en les élevant près du trône, en forçant les
» princes du sang à s'allier avec eux ; si le refus que le
» prince d'Orange fit d'épouser la fille unique du Roi et
» de Mme de La Vallière, refus que nuls respects, désirs,
» soins, soumissions les plus prolongés n'ont pu effacer
» du cœur du Roi, qui rendit ce fameux prince, *malgré*
» *lui*, l'ennemi du Roi et de la France (2), et que cette

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 108.

(2) En citant ce passage, nous sommes loin de partager l'opinion de l'auteur, que ce refus devint la source de l'inimitié qui exista entre Louis XIV et Guillaume III. Cette rivalité prenait sa source dans la politique des deux princes.

» haine a été la source et la cause fatale de ces ligues et » de ces guerres, sous le poids desquelles le Roi a été si » près de succomber, fruit de cette même bâtardise, qui, » à trop juste titre, se peut appeler un fruit de perdition, » on peut dire que les amours du Roi se sont tournées en » maux réels pour l'État, mais dont les suites ne furent » pas de beaucoup près aussi graves, aussi douloureuses, » aussi profondes, aussi irréparables que la dévotion qui » y succéda (1). »

III. Louis XIV avait à cette époque quarante-six ans, l'âge des passions et des plaisirs était passé pour lui, l'ambition seule lui restait, et aux débordements de sa jeunesse succéda la dévotion la plus outrée, la plus irréfléchie qui suscita en France des querelles religieuses et des persécutions ardentes nées de la haine que les jésuites portaient aux jansénistes, et du désir d'extirper le protestantisme.

Ce fut un des résultats funestes de l'absence de tout contrôle de la nation dans les affaires du pays ; car, jusqu'au commencement du XVIIe siècle, la solution des grandes questions de régence, de succession au trône, de finances, de droit des gens avait appartenu aux États-Généraux, qui en connaissaient sous la monarchie nationale, mais qui cessèrent d'être appelés à en connaître sous les dictatures successives de Richelieu et de Louis XIV. La suspension des États-Généraux, attribuée par quelques-uns à la révolution produite par l'introduction du protestantisme en France; cette suspension, dis-je, est hardiment définie par ces mots : « On sortit alors du régime des principes, » on entra dans celui de l'arbitraire (2) ; » et, certes, nul

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XIII, p. 168.

(2) La Constitution française défendue contre le journal *le Temps*. (Supplément de la *Gazette de France*, du 20 mai 1840.)

homme n'était plus disposé que Louis XIV à marcher dans cette voie ; mais au bout de cette voie, il y avait un abîme.

La politique de Louis XIV fut d'établir une monarchie pure et absolue, qui reposât toute dans la royauté, et la royauté toute dans le Roi. « Le Roi, » dit un auteur, « se » confondit avec la divinité, et eut droit comme elle à une » obéissance aveugle ; il ne tint ses droits que du Ciel et » de son épée. Il devint la source de toute grâce, de tout » pouvoir, de toute justice, et toute gloire lui fut rapportée. Sa volonté fut la loi sans partage, et regarda comme » un opprobre ces mélanges aristocratiques ou populaires » qu'on désigne plutôt qu'on ne les définit par le nom de » monarchie tempérée. Il eut la disposition et la propriété » de tous les biens, et ce qu'il en laissa au peuple, et » même au clergé, fut un bienfait de sa modération. S'il » voulait ménager le sang de ses sujets, ce ne fut ni par » devoir, ni par pitié, mais par intérêt de propriétaire. » Cette doctrine eut pour sanction sa propre volonté, et il » prit soin que l'âme de ses héritiers s'en pénétrât dès l'enfance (1). » Les Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin sont un monument impérissable du despotisme que ce monarque prétendait imposer à la France. Nous en reproduirons les passages les plus remarquables. Ils sont de nature à provoquer des réflexions profondes et expliquent la catastrophe dont les arrière-petits-fils du grand Roi devinrent les victimes, quand arriva le jour où la France refusa de se plier plus longtemps sous la royauté arbitraire dont Louis XIV avait été le fondateur et le créateur.

En parlant des changements qu'il avait introduits sous

(1) Lemontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*, t. v, p. 15.

son règne, Louis XIV dit : « Le premier fondement des » réformations était de rendre ma volonté bien abso- » lue (1). » Cette volonté est d'autant plus ferme qu'il reconnaît lui-même « qu'il faut avoir bien de la force » pour tenir toujours la balance droite, quand tant de » gens entreprennent à la fois de la faire pencher cha- » cun de son côté (2).

» Celui qui a donné des Rois aux hommes, a voulu » qu'on les respectât comme ses lieutenants, se réser- » vant à lui seul le droit d'examiner leur conduite ; sa » volonté est que quiconque est né sujet, obéisse sans dis- » cernement (3).

» Cet assujettissement qui met le souverain dans la » nécessité de prendre la loi de ses peuples, est la der- » nière calamité où puisse tomber un homme de notre » rang (4).

» C'est le défaut essentiel de cette monarchie (en par- » lant de l'Angleterre), que le prince n'y saurait faire des » levées extraordinaires sans le Parlement, ni tenir le » Parlement assemblé sans diminuer d'autant son auto- » rité (5).

» Tout ce qui se trouve dans l'étendue de nos États, » de quelque nature qu'il soit, nous appartient. Les de- » niers qui sont dans notre cassette, ceux qui demeurent » entre les mains des trésoriers, et ceux que nous laissons » dans le commerce de nos peuples, doivent être par nous » également ménagés (6).

(1) Mémoires et Instructions de Louis XIV pour le Dauphin. (*Œuvres de Louis XIV*, édition de 1806, t. I, p. 18.)

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 104.

(3) *Ibid.*, t. II, p. 338.

(4) *Ibid.*, t. II, p. 26.

(5) *Ibid.*, t. I, p. 174.

(6) *Ibid.*, t. II, p. 93.

» Vous devez donc être persuadé que les Rois sont » seigneurs absolus, et ont naturellement la disposition » pleine et libre de tous les biens qui sont possédés » aussi bien par les gens d'Église que par les séculiers, » pour en user en tout temps comme de sages économes (1). »

Enfin, non content de se considérer comme propriétaire universel de toutes les valeurs mobilières et immobilières de son royaume, il revendique également la propriété de cette portion du genre humain qui naît, vit et meurt sur la terre de France; « car, » dit-il, « comme » la vie de ses sujets est son propre bien, le prince doit » avoir bien plus de soin de la conserver (2). »

Louis XIV, parvenu à abaisser le Parlement et les compagnies souveraines, et fier du silence qui l'environne, croit avoir à jamais vaincu leur résistance; il s'exprime à ce sujet en ces termes : « Dans l'État où » vous devez régner après moi, vous ne trouverez point » d'autorité qui ne se fasse honneur de tenir de vous son » origine et son caractère, point de compagnie qui ne se » croie obligée de mettre son unique sûreté dans son humble soumission (3). »

Et ailleurs, il dit : « Il me semble qu'on m'ôte ma gloire » quand sans moi on peut en avoir (4). »

(1) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, p. 121.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 301.
(3) *Ibid.*, t. II, p. 29.
(4) *Ibid.*, t. II, p. 429.

Quand on voit dans quels termes les ministres de Louis XIV lui écrivaient et lui prodiguaient des louanges, il est facile de comprendre à quel degré d'exaltation l'idée du pouvoir a dû exister dans l'esprit de ce monarque.

Voici deux lettres de Colbert, qui sont des chefs-d'œuvre en ce genre, et cependant Colbert ne passait pas pour un courtisan. La première fut écrite en 1673, après la prise de Maastricht; l'autre, en 1674, après la prise de Besançon.

Sous un régime semblable, on peut pressentir où en était réduite l'administration de la justice. Par une ordonnance de 1670, Louis XIV avait cherché à faire brèche aux principes du droit commun en matière de procédure, qui avait été considéré, depuis l'établissement des cours judiciaires permanentes en France, comme un principe constant et invariable.

« Paris, le 4 juillet 1673.

« Toutes les campagnes de Votre Majesté ont un caractère de surprise et « d'étonnement qui saisit les esprits, et leur donne seulement la liberté « d'admirer, sans jouir du plaisir de pouvoir trouver quelque exemple.

« La première, de 1667, douze ou quinze places fortes, avec une bonne « partie de trois provinces. »

« En douze jours de l'hiver de 1668, une province entière.

« En 1672, trois provinces et quarante-cinq places fortes.

« Mais, Sire, toutes ces grandes et extraordinaires actions cèdent à ce « que Votre Majesté vient de faire. Forcer six mille hommes dans Maas-« tricht, une des meilleures places de l'Europe, avec vingt mille hommes « de pied, les attaquer par un seul endroit, et ne pas employer toutes ses « forces pour donner plus de matière à la vertu de Votre Majesté, il faut « avouer qu'un moyen aussi extraordinaire d'acquérir de la gloire n'a « jamais été pensé que par Votre Majesté. Nous n'avons qu'à prier Dieu « pour la conservation de Votre Majesté. Pour le surplus, sa volonté sera « la seule règle de son pouvoir.

« Jamais Paris n'a témoigné tant de joie. Dès dimanche au soir, les « bourgeois, de leur propre mouvement, sans ordre, ont fait partout des « feux de joie qui seront recommencés ce soir après le *Te Deum*. »

« Paris, 26 mai 1674.

« Dans le moment, Sire, que nous tremblions ici pour l'attaque de la « citadelle de Besançon, nous avons reçu l'heureuse et agréable nouvelle de « sa prise. César prit la ville et s'en glorifia dans ses ouvrages. Votre Majesté « la prit de même en 1668. Depuis ce temps-là, la puissance de toute la « Maison d'Autriche s'est appliquée, pendant sept années, à la rendre « imprenable, favorisée d'une situation sur un roc vif, et Votre Majesté « prend cette citadelle en vingt-quatre heures. Il faut, Sire, se taire, admi-« rer, remercier Dieu tous les jours de nous avoir fait naître sous le règne « d'un Roi tel que Votre Majesté, qui n'aura d'autres bornes de sa puissance « que celles de sa volonté. J'ai expédié des ordres pour le *Te Deum* qui « sera chanté aujourd'hui, et je puis assurer Votre Majesté que toute cette « ville est en joie et en réjouissance..... » (*Œuvres de Louis XIV*, t. III, p. 412 et 503.)

La règle cependant avait été anéantie un instant sous Louis XI, mais ce droit aboli fut bientôt revendiqué dans le sein des États-Généraux. Il rentra dans les ordonnances d'où il n'aurait pas dû être effacé.

Mais le despotisme de Louis XIV ne s'arrêtait pas devant le sanctuaire de la justice, et les États-Généraux n'étaient plus là pour en défendre l'abord. Il voulait que, dans l'intérêt de son pouvoir absolu, il fût loisible de distraire les citoyens de leurs juges naturels pour les traduire devant des juridictions exceptionnelles.

« Des commissaires furent nommés : le premier prési-
» dent Lamoignon et l'avocat général Talon, avec leur
» sentiment de magistrat, qui voulait une répression
» régulière, invoquaient le principe du juge ordinaire ;
» c'était pour eux une vérité sociale, un sentiment judi-
» ciaire, ce qui constituait en eux la science et la vertu de
» la magistrature. Le premier président Lamoignon citait
» une affaire dans laquelle le principe avait été violé,
» dans laquelle un accusé civil avait été traîné devant le
» juge militaire. Veut-on savoir en quels termes on ré-
» pondit à Lamoignon ? — Quand un arrêt est rendu au
» nom de Sa Majesté, on ne doit pas douter qu'il soit
» juste (1). »

Enfin, dans un cours de droit public de la France, que Louis XIV avait fait composer sous l'inspection de M. de Torcy, pour l'instruction du duc de Bourgogne, toutes ces maximes sont reproduites ; en voici le début qu'on peut regarder comme résumant en peu de mots ce code du despotisme.

« La France est un État monarchique dans toute
» l'étendue de l'expression. Le Roi y représente la nation

(1) Discours de M. Dupin aîné à la Chambre des Députés. (Séance du 28 février 1837.)

» entière, et chaque particulier ne représente qu'un seul » individu envers le Roi ; par conséquent, toute puissance, » toute autorité résident dans les mains du Roi, et il ne » peut y en avoir d'autres dans le royaume que celle » qu'il établit. Cette forme de gouvernement est la plus » convenable au génie de la nation, à son caractère, » à ses goûts, à sa situation. Les lois constitutives de » l'État ne sont pas écrites, ou du moins le plus grand » nombre ne l'est pas. La nation ne fait pas corps en » France ; elle réside tout entière dans la personne du » Roi (1). »

Quant à la politique de Louis XIV à l'égard des peuples et des cabinets étrangers, elle est établie sur un système de duplicité et de mauvaise foi que le monarque ne déguise pas dans ses instructions pour son successeur.

Il ne voit dans les traités que des formules de politesse qui n'engagent point les hommes de bon sens, et que la solennité de leurs clauses avertit seulement qu'il convient de les violer. « En se dispensant d'obser- » ver les traités à la rigueur, on n'y contrevient pas parce » qu'on n'a point pris à la lettre les paroles des traités, » quoiqu'on ne puisse employer que celles-là, comme il » se fait dans le monde pour celles des compliments ab- » solument nécessaires pour vivre ensemble, et qui n'ont » qu'une signification bien au-dessous de ce qu'elles » sonnent (2). »

Les actions répondirent à cette politique ; par les secours fournis au Portugal, la paix des Pyrénées était enfreinte aussitôt que signée. « Plus les clauses par où » les Espagnols me défendaient d'assister le Portugal, »

(1) Lemontey, *Essai sur l'établissement monarchique de Louis XIV*.
(2) *Mémoires et Instructions pour le Dauphin*, t. II, p. 68.

dit Louis XIV, « étaient extraordinaires, réitérées et » pleines de précautions, plus elles marquaient qu'on » n'avait pas cru que je m'en dusse abstenir (1). »

Quand il s'agit de l'exécution des traités, Louis XIV n'examine jamais ce qu'il est obligé, mais ce qu'il convient de faire. Voici la traduction exacte des raisonnements qui, en 1686, l'engagent à se joindre aux Hollandais contre les Anglais : « Il est bon que les Anglais et » les Hollandais soient brouillés et se battent. Mais les » Hollandais, privés de mon secours, céderont et traite- » ront plus tôt qu'il ne me plaira. Pour que cette guerre » se prolonge, il faut que j'entre dans cette guerre ; donc » je serai fidèle au traité (2). »

Les chicanes du droit civil et les iniquités du droit féodal s'emploient tour à tour pour détruire une renonciation jurée et pour franchir des limites reconnues.

On surprend, à la manière des conspirateurs, la ville libre de Strasbourg, et les chambres de réunion rendent la paix plus hostile que la guerre, et violent la paix de Nimègue.

Celle de Ryswyk sera enfreinte d'une manière plus éclatante encore, et le fameux traité de partage de la monarchie espagnole ne sera conclu, du côté de la France, qu'avec la ferme intention de ne l'observer qu'autant que cela pourrait convenir aux vues ambitieuses de Louis XIV. Pour augmenter son influence et sa puissance en Europe, il emploie la corruption ; c'est là ce qu'il appelle dépenser utilement. Il dit dans ses instructions à son successeur : « Il arrive souvent que des » sommes médiocres, dépensées avec jugement, épar- » gnent aux États des pertes incomparablement plus

(1) *Mémoires et Instructions pour le Dauphin*, t. II, p. 66.
(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. II, an. 1666, p. 5 et suiv.

» les ordres d'un Roi de France qui n'est pas malheu-
» reux (1). »

L'Europe entière, exaspérée contre Louis XIV, n'attendit que l'occasion favorable pour prendre sa revanche, tandis que le monarque français, enivré de sa prospérité et de sa grandeur, était bien loin de soupçonner alors que le mot malheureux pourrait lui être appliqué un jour.

Louis XIV a légué à la postérité un monument dans lequel il développe sa politique : chaque page de ce livre porte l'empreinte de celui qui l'a écrit; c'est bien là Louis XIV tel que l'histoire nous le représente.

Après avoir lu les *Œuvres de Louis XIV*, qui pourra disconvenir que ce monarque ne possédât pas au suprême degré le grand art de régner? qui pourra nier qu'il n'eût étudié à fond le métier de Roi? qu'il n'en ait apprécié toutes les difficultés et même tous les écueils? Il savait que le meilleur moyen de les surmonter et de les vaincre était de ne jamais perdre de vue ce qu'il se devait à lui-même comme chef d'un puissant État, duquel il s'était fait la personnification; cette identification complète de la personne du monarque et de l'État était si intime à ses yeux, que tout ce qui pouvait compromettre ou nuire à la gloire de l'un, nuisait à la gloire de l'autre. C'est là ce qui a fait dire à un critique, en parlant des revers de Louis XIV :

« Ce qui fait la grandeur et la force de Louis XIV
» dans son adversité, c'est que, s'il ne se sépara pas de
» l'État par faiblesse et par lâcheté, l'État non plus ne s'en
» sépara pas par trahison, par lassitude ou par indif-
» férence. L'État et Louis XIV se sentent unis l'un à
» l'autre par des liens indissolubles. Louis XIV ne veut

(1) *Réflexions sur le métier d'un Roi*, t. II, p. 459.

» qu'une paix qui soit digne de la France, et la France » ne veut traiter qu'avec son Roi sur le trône. Comme le » Roi s'est incorporé dans l'État, l'État s'incorpore aussi » dans le Roi. Cette intime union du Roi et de l'État » est une grande force pour la société; elle soutient et » vivifie les empires. La grandeur de Louis XIV et de la » France tient à leur union, et leur union tient à ce que » j'appellerais volontiers la maturité de l'idée de l'État. » Cette idée, sous Louis XIV, avait assez de force pour » soutenir le Roi; elle n'avait point encore assez de con- » fiance ou assez d'ingrate présomption pour s'en séparer. » L'État, c'est moi, disait le Roi; — le Roi, c'est moi, » disait le peuple; et c'est par là que le Roi et l'État ont, » sous Louis XIV, été grands et glorieux dans le malheur » comme dans le bonheur (1). »

Cette étroite union entre le monarque et l'État, entre le Roi et le peuple, est-elle encore possible de nos jours? C'est là le mystère de l'avenir de l'Europe et de ses Rois.

IV. La religion de Louis XIV, définie par Bossuet, n'était que *la foi du charbonnier*. Séduit par les jésuites, il s'était laissé persuader par eux précisément le contraire de la vérité; savoir, que tout autre école que la leur en voulait à l'autorité royale, et n'avait qu'un esprit d'indépendance incompatible avec la sûreté de la monarchie. « Le Roi, là-dessus ni sur bien d'autres cho- » ses, » dit Saint-Simon, « n'en savait pas plus qu'un » enfant. Les jésuites n'ignoraient pas à qui ils avaient » affaire. Ils étaient en possession d'être les confesseurs » du Roi et les distributeurs des bénéfices dont ils avaient » la feuille; il leur fut donc aisé de préoccuper jusqu'à » l'infatuation un monarque qui voulait se sauver, et qui,

(1) Saint-Marc Girardin, *Journal des Débats* du 20 février 1852.

» ne sachant point la religion, s'était flatté toute sa vie » de faire pénitence sur le dos d'autrui, que quiconque » parlait autrement qu'eux était ennemi du Roi et de son » autorité. Ils parvinrent donc à disposer en plein de lui à » leur gré, et par conscience et par jalousie de son autorité, » en tout ce qui regardait les affaires religieuses (1). »

Dominant les Cours par le confessionnal de presque tous les souverains catholiques, et le public par l'instruction de la jeunesse, l'influence de cette société s'étendait sur toute la catholicité. Sa puissance était d'autant plus redoutable, que ses membres joignaient à de grands talents, à une vie toute consacrée à l'étude et à la défense de l'Église et à d'immenses richesses, un esprit d'insinuation et une facilité qui ne s'étaient point encore rencontrées dans le tribunal de la pénitence. Rome les protégeait comme des hommes dévoués au Pape par un quatrième vœu particulier à leur société, et plus propres que nuls autres à étendre son suprême domaine. Cependant Rome et les Rois ne voyaient pas sans terreur cette société, terrible par la politique la plus profonde et la plus raffinée, par les ténèbres dont elle s'enveloppait, par la constante uniformité de ses vues et la multiplicité des moyens dont elle disposait pour arriver à ses fins.

La fameuse dispute entre les molinistes et les jansénistes, qui fatigua l'Europe pendant toute la durée du XVIIe siècle, fournit de bonne heure à Louis XIV l'occasion de déployer son zèle religieux par la persécution des jansénistes en butte à la haine des jésuites. Ceux-ci, ancrés à la Cour, parvinrent sans peine à circonvenir le Roi, en accusant leurs adversaires d'hérésie, mais plus encore d'être une secte d'indépendants qui n'en voulaient pas moins à l'autorité royale, qu'ils se montraient

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

réfractaires à celle du Pape. Aussi, Louis XIV, comme Roi et comme catholique zélé, ne balança point à sévir contre eux avec la plus grande rigueur (1).

De là l'introduction d'un nouveau formulaire par lequel la prétendue hérésie fut proscrite; ceux qui refusèrent de le signer furent en butte aux persécutions, à l'exil, jusqu'à la privation des sacrements même à la mort (1665).

Cette persécution tomba principalement sur les *solitaires* de l'abbaye de Port-Royal. Plusieurs savants personnages s'y étaient retirés loin du monde. Il y avait parmi eux quelques hommes de grande science et de grande piété, qui entreprirent de refaire l'antique alliance de la religion et de la science, cette sincère union, cette majestueuse communauté d'idées et de sentiments, de rendre à la religion et à la science leur commun sanctuaire. Mais ces hommes pieux eurent le malheur d'entrer dans la querelle contre le *molinisme;* c'en fut assez pour ajouter à la jalousie que les jésuites avaient conçue de cette école naissante, une haine irréconciliable. Ils

(1) Les jésuites, après divers essais, et surtout après avoir subjugué les écoles de delà les monts, et énervé tant qu'ils avaient pu celles de deçà, hasardèrent, par un livre du père Molina, d'introduire une doctrine sur la grâce tout à fait opposée au système de tous les Pères, des conciles généraux, des Papes et de l'Église de Rome. qui, prête plusieurs fois à l'anathématiser, différa toujours à le faire. L'Église de France surtout se souleva contre ces nouveautés.

Les jésuites, embarrassés d'une défensive difficile, trouvèrent moyen de semer la discorde dans les Églises de France, et par mille tours de souplesse, de politique et de force ouverte, enfin par l'appui de la Cour, de changer la face des choses, en inventant une hérésie qui n'avait ni auteur, ni sectateur, et de l'attribuer à un livre de Jansénius, évêque d'Ypres, mort dans la sein de l'Église en vénération. C'est ainsi que les jésuites parvinrent à se rendre accusateurs de défendeurs qu'ils étaient, et leurs adversaires, d'accusateurs défendeurs. De là est venu le nom de *molinistes* et celui de *jansénistes,* qui distinguent les deux partis. *(Mémoires de Saint-Simon.)*

furent signalés au Roi comme des impies qui travaillaient en secret au bouleversement de l'Église et de l'État. Le Roi crut les jésuites sur parole. Aussi la tourmente soulevée contre le jansénisme frappa-t-elle principalement sur Port-Royal et ses paisibles habitants, que la Cour crut devoir extirper comme un foyer menaçant pour la religion et pour la monarchie (1).

Louis XIV fut par dévotion et par politique un des souverains les plus intolérants de son époque ; après l'avoir excité à persécuter ses sujets jansénistes, les jésuites s'appliquèrent à diriger son zèle religieux contre une autre portion de ses sujets, et lui firent envisager la destruction du protestantisme dans ses États comme un acte glorieux pour son règne et un moyen efficace d'assurer son salut éternel. Rien n'allait mieux au génie gouvernemental de Louis XIV, qui entendait imposer sa foi religieuse à ses sujets ; car il avait pour principe qu'un Roi qui veut être puissant doit établir une discipline sévère, et que sa première règle doit être de ne pas admettre de divisions de croyances.

V. Louis XIV explique dans ses *Mémoires historiques de l'année* 1661 (2) quel avait été, depuis neuf ans qu'il gouvernait, son plan de conduite relativement aux réformés, plan judicieux, conforme à la vraie politique comme à une sage tolérance ; puis, il ajoute : « Mais il s'en faut » beaucoup que je n'aie employé tous les moyens que » j'ai dans l'esprit pour ramener ceux que la naissance, » l'éducation, et le plus souvent un grand zèle sans con- » naissances, tiennent de bonne foi dans ces pernicieuses » erreurs. »

(1) *Mémoires de Saint-Simon. — Abrégé de l'histoire de Port-Royal*, par Racine.

(2) *Œuvres de Louis XIV*, t. I.

Ce moyen consistait probablement à réunir les calvinistes de France à l'Église catholique, et en 1666, on paraît s'en être occupé; et à cette occasion Louis XIV consulta sur cette importante question le maréchal de Turenne, qui, dans un avis sur ce sujet, s'attacha principalement à recommander la discrétion, la douceur, et *le moins qu'il se pourra de disputes publiques* (1).

On peut juger des dispositions de Louis XIV pour cette portion de ses sujets qui se trouvaient en dehors de l'Église, par le passage suivant d'une lettre qu'il écrit au duc de Saint-Aignan : « Ceux de la religion prétendue » réformée ne m'étant pas moins fidèles que mes autres » sujets, ne doivent pas être traités avec moins de bonté » (1er avril 1666). »

Cependant, dès l'année 1675, on trouve un appel à la révocation de l'Édit de Nantes dans une remontrance du clergé de France, adressée à Sa Majesté Très-Chrétienne, par Jean-Baptiste Adhémar de Monteil de Grignan, archevêque de Claudiopolis, et coadjuteur de l'archevêque d'Arles, au nom et assisté de tous les archevêques et évêques de France (17 août), et l'année suivante (1676), le Roi, par des scrupules de conscience et dans un nouvel accès de dévotion, prit la résolution de consacrer le tiers des *économats* à la conversion des hérétiques. Pelisson, célèbre converti, et que ses talents avaient fait admettre dans la confiance de Louis XIV, fut principalement chargé de cette administration, et les conversions à prix d'argent devinrent bientôt assez nombreuses pour qu'on s'entretînt à la Cour du succès qu'opérait Pelisson, et de *cette éloquence dorée, moins savante*, disait-on, *que celle de Bossuet, mais bien plus persuasive.*

(1) Avis du vicomte de Turenne sur ce qui regarde la religion prétendue réformée, année 1666. (*Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 359.)

L'auteur des *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes*, dit que ces premiers essais de conversion, moyennant finances, furent la boîte de Pandore, d'où sortirent plus tard presque tous les maux dont les protestants eurent à se plaindre.

Les protestants en France ont toujours regardé les édits rendus en leur faveur, depuis Henri II, et notamment celui de Nantes, comme des actes synallagmatiques et comme de vrais traités obligatoires pour le Roi. Sans vouloir discuter ici cette prétention, il est certain qu'elle dut singulièrement blesser le sentiment royal de Louis XIV, qui, de son côté, ne reconnaissait d'autre droit en France que le pouvoir absolu du chef de l'État. Ce fut sans aucun doute cette interprétation, donnée par les calvinistes à l'édit de Henri IV, qui les fit regarder par ses successeurs comme professant des principes subversifs du pouvoir monarchique, et comme une secte imbue de théories démocratiques, visant à établir un gouvernement républicain en France.

Jusqu'à la paix de Nimègue, les protestants en France ne furent en butte qu'à ces petites vexations dont les sectes dissidentes sont rarement exemptes dans un pays où il existe une religion de l'État; mais depuis cette époque on s'écarta à leur égard du système qu'on avait suivi jusqu'alors, et dont la France avait recueilli des avantages incontestables (1).

« La dévotion avait couronné Mme de Maintenon; elle » trouva le Roi qui se croyait apôtre, » dit Saint-Simon, « pour avoir toute sa vie persécuté le jansénisme, et ce » champ parut propre à Mme de Maintenon à repaître le » prince de son zèle et à s'introduire dans tout. »

(1) The life of John Locke with extracts from his correspondance and journal, by lord King.

On chercha à plaire au monarque par les endroits qui le touchaient le plus sensiblement : la dévotion et l'autorité ; on lui peignit les huguenots avec les plus noires couleurs : « Un État dans un État, parvenu à ce point de » licence à force de désordres, de révoltes, de guerres » civiles, d'alliances étrangères, de résistance à force » ouverte contre les Rois ses prédécesseurs, et jusqu'à » lui-même réduit à vivre en traité avec eux. Mais on » se garda bien, » ajoute le même auteur, « de lui ap- » prendre la source de tant de maux ; pourquoi et par qui » les protestants furent premièrement armés, puis soute- » nus, et surtout de lui dire un seul mot des horreurs et » des attentats de la ligue contre sa couronne, contre sa » maison, contre son père, son aïeul et tous les siens. » On toucha un dévot de la douceur de faire aux dépens » d'autrui une pénitence facile, qu'on lui persuada sûre » pour l'autre monde. On saisit l'orgueil d'un Roi, en lui » montrant une action qui passait le pouvoir de tous ses » prédécesseurs. On le détermina, lui qui se piquait prin- » cipalement de gouverner par lui-même, en lui mon- » trant un chef-d'œuvre tout à la fois de religion et de po- » litique qui faisait triompher la véritable par la ruine de » toute autre, et qui rendait le Roi absolu en brisant toutes » ses chaînes avec les huguenots, et en détruisant à ja- » mais ces rebelles toujours prêts à profiter de tout pour » relever leur parti et donner la loi à leur Roi (1). »

On travaillait à l'œuvre de la révocation et aux moyens de préparer l'unité religieuse depuis 1682 ; les mesures préparatoires furent diverses, d'abord douces et persuasives, plus tard rigoureuses et coercitives. On eut recours à la distribution de livres catholiques aux calvinistes ; on donna de l'argent aux nouveaux convertis pauvres;

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

on établit pour eux des maisons où ils étaient reçus gratuitement; puis on en vint à exercer des mesures de surveillance sur les actes et les paroles des familles protestantes. Cette surveillance devint sévère et active à mesure que le moment approchait de frapper le grand coup qui devait abattre la tête de l'hydre de l'hérésie dans le royaume. Alors plus de ménagement, plus de pitié pour ceux qui refusent d'embrasser la foi de Rome; police, tribunaux, force militaire, sont également employés contre ceux qui résistent et qui n'écoutent que la voix de leur conscience; des régiments de dragons étaient envoyés partout où la persistance religieuse aurait pu se changer en rébellion. Sous prétexte de logement de troupes, on imposait les villages, et chaque feu huguenot payait le triple des catholiques (1).

Malheureusement pour Louis XIV, Colbert était mort depuis quelque temps; ce ministre eût protégé les protestants; il aurait démontré au Roi combien il était impolitique de persécuter des hommes qui rendaient des services à l'État, dans les arts et dans le commerce; il aurait fait sentir au monarque que la liberté civile et religieuse était le principe du travail, de l'industrie et de la richesse des nations. Pomponne, bien moins encore, eût été capable de lui donner un aussi perfide conseil (2).

Louis XIV ne consulta sur cette affaire que le Père La Chaise, son confesseur, Mme de Maintenon, qui saisit avec ardeur une occasion si naturelle de plaire et de s'affermir de plus en plus par la dévotion, et Louvois, dont le crédit était considérablement diminué, qui fatiguait le Roi par sa hauteur, et qui cherchait à se faire par-

(1) Papiers de l'administration de M. de la Reynie. (Bibliothèque royale, 8 vol. in-folio, n° 791.)

(2) *Mémoires du comte de Brienne.*

donner par Mme de Maintenon de l'avoir arrêtée dans le vol rapide d'une faveur naissante, et de s'être placé entre elle et un trône, où elle espérait que l'amour allait l'élever.

« Qui d'ailleurs eût su un mot de ce qui ne se délibérait qu'entre le confesseur, le ministre alors unique, et l'épouse nouvelle et chérie? C'est ainsi que sont menés à tout, par une voie ou par une autre, les Rois qui, par grandeur, par défiance, par abandon à ceux qui les tiennent, par paresse ou par orgueil, ne se communiquent qu'à deux ou trois personnes, et bien souvent à moins, et qui mettent entre eux et tout le reste de leurs sujets une barrière insurmontable (1). »

Par un édit du 8 octobre 1685 fut révoqué le fameux Édit de Nantes de 1598, monument éclatant de la sagesse de Henri IV, et dont la France avait recueilli les bons et heureux résultats pendant près d'un siècle (2). Une mesure aussi impolitique en elle-même l'était doublement, vu la situation des affaires générales en Europe; malgré la trève de Ratisbonne, toutes les puissances n'attendaient qu'un signal pour se liguer contre la France; en chassant les protestants de son royaume, Louis XIV devait s'attendre qu'un grand nombre d'entre eux iraient s'enrôler sous les drapeaux de ses ennemis.

L'Édit frappait de bannissement près de trois millions

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

(2) Rhulière, *Éclaircissements historiques sur les causes de la révocation de l'Édit de Nantes*, t. I, p. 90 à 250. (Ces éclaircissements furent publiés par l'ordre de M. de Malesherbes.)—*Mémoires du comte de Brienne.* — Flassan, *Histoire de la Diplomatie française*, t. IV, p. 92.

La révocation de l'Édit fut présentée au conseil en avril et arrêtée au mois d'août 1685. Le vieux chancelier Le Tellier s'était posé comme le promoteur le plus acharné des édits contre les protestants; aussi mourut-il dans la joie de son âme en entonnant le *Nunc dimittis*, comme pour dire que sa carrière était pleine et finie.

de protestants ; mais après les avoir bannis, on leur défendit tout à coup de quitter leur patrie ; les frontières furent gardées ; les fugitifs ressaisis, envoyés aux galères ; ceux qui échappaient, dépouillés de leurs biens ; ceux qui se soumettaient, privés d'en disposer ; les gentilshommes, jetés dans les cachots ; les roturiers, espèce plus vile, entassés sur des vaisseaux, pour aller expirer dans des contrées lointaines et insalubres. Les gens de Cour se partagèrent les biens des proscrits ; l'achat de ces biens devint le titre le plus sûr à la faveur du monarque. Les courtisans dressèrent des projets de déportation en masse. Dix mille hommes, en trois ans, devinrent la proie des flammes et des gibets. Les intendants des provinces, pour faire leur cour, perfectionnèrent eux-mêmes les tortures. On crut faire une œuvre de clémence en ordonnant aux dragons de ne tirer que tard sur des réunions religieuses qui ne se défendaient pas. Un supplice honteux fut réservé aux vieillards infirmes ; on poursuivit les religionnaires jusque dans les convulsions de l'agonie et à l'heure de la mort (1).

(1) La révocation de l'Édit fut entièrement appuyée sur le principe de l'unité religieuse et monarchique. La police eut ordre d'expulser de Paris ceux de la religion qui y étaient venus chercher un asile, et défense fut faite de leur donner retraite sous des peines sévères. (Lettre du Roi à M. de la Reynie, du 14 octobre 1685. *Mss.* Bibliothèque royale.)

La révocation fut accompagnée d'une mesure contre la presse ; les écrits protestants furent mis à l'index par un mandement de l'archevêque de Paris. (Mandement de Mgr l'archevêque de Paris, *ut suprà.*) Des ordres particuliers étaient donnés pour éloigner les chefs du parti protestant. Le ministre Claude, ce formidable adversaire de Bossuet, fut conduit jusqu'aux frontières, sous l'escorte d'un valet de pied de Louis XIV, d'après un ordre spécial signé par le Roi, en date du 21 octobre 1685.

On demanda aux protestants de signer une formule d'abjuration : « Je » crois de ferme foi, » dit la formule, « tout ce que l'Église catholique, » apostolique et romaine croit et professe ; je condamne et rejette très- » sincèrement toutes les hérésies et opinions erronées que la même Église » a condamnées et rejetées. Ainsi. Dieu soit à mon aide et ses saints

La France entière fut témoin de ces horreurs, exécutées au nom de la religion et d'un Dieu de paix ; tandis qu'à Versailles Louis XIV se glorifiait de son zèle religieux, et que ses courtisans lui prodiguaient les éloges le plus pompeux. Louvois était donc parfaitement autorisé à écrire de sa main aux gouvernements de provinces des lettres ainsi conçues : « Sa Majesté veut qu'on » fasse éprouver les dernières rigueurs à ceux qui ne » voudront pas se faire de sa religion ; et ceux qui au- » ront la sotte gloire de vouloir demeurer les derniers, » doivent être poussés jusqu'à la dernière extrémité. » Mais les hommes sages gémissaient en secret des maux qui pesaient sur tant de bons Français, et des plaies profondes qu'une main imprudente venait de faire à la patrie. Parmi les esprits éclairés de cette époque, qui ne purent voir sans frémir d'indignation ces scènes d'horreur, on distingue surtout un grand seigneur de la Cour de Louis XIV. Il a consigné dans ses Mémoires son jugement sur la révocation de l'Édit et les suites funestes auxquelles cette mesure entraîna, et ce jugement a été ratifié par la postérité. Voici ce que Saint-Simon dit, en parlant de ce grand événement qui occupait à cette époque tous les esprits, tant en France que dans le reste de l'Europe :

« La révocation de l'Édit de Nantes, sans le moindre » prétexte et sans aucun besoin, et les diverses déclara- » tions qui la suivirent, furent les fruits de ce complot » affreux qui dépeupla un quart du royaume, qui ruina » son commerce, qui l'affaiblit dans toutes ses parties, » qui le mit si longtemps au pillage public et avoué des

» Évangiles, sur lesquels je jure de vivre et mourir dans la profession de » cette même foi. » (Rhulière, tome II, p. 8, 177, 212, 279, 292, 326, 354 et 375.)

» dragons, qui autorisa les tourments et les supplices » dans lesquels ils firent mourir tant d'innocents de tout » sexe par milliers, qui ruina un peuple si nombreux, » qui déchira un monde de familles, qui arma les parents » contre les parents pour avoir leur bien et les laisser » mourir de faim ; qui fit passer nos manufactures aux » étrangers, fit fleurir et regorger leurs États aux dépens » du nôtre, et leur fit bâtir de nouvelles villes ; qui leur » donna le spectacle d'un si prodigieux peuple proscrit, » nu, fugitif, errant, sans crime, cherchant asile loin de » sa patrie ; qui mit nobles, riches, vieillards, gens sou- » vent très-estimés pour leur piété, leur savoir, leur » vertu, des gens aisés, faibles, délicats, à la rame, pour » cause unique de religion. Enfin, qui, pour comble » d'horreur, remplit toutes les provinces du royaume de » parjures et de sacriléges, où tout retentissait des hurle- » ments de ces infortunées victimes de l'erreur, pendant » que tant d'autres sacrifiaient leurs consciences à leurs » biens et à leur repos, et achetaient l'un et l'autre par » des abjurations simulées, d'où, sans intervalle, on les » traînait à adorer ce qu'ils ne croyaient point, et à rece- » voir réellement le divin corps du Saint des Saints, tan- » dis qu'ils demeuraient persuadés qu'ils ne mangeaient » que du pain qu'ils devaient encore abhorrer.

» Telle fut l'abomination générale enfantée par la flat- » terie et par la cruauté ; de la torture à l'abjuration, et » de celle-ci à la communion, il n'y avait pas souvent » vingt-quatre heures de distance, et leurs bourreaux » étaient leurs conducteurs et leurs témoins. Ceux qui, » par la suite, eurent l'air d'être changés, ne tardèrent » pas à prendre la fuite, ou par leur conduite à démentir » leur prétendu retour.

» Presque tous les évêques se prêtèrent à cette pratique

» impie, beaucoup y forcèrent ; la plupart animèrent les » bourreaux, forcèrent les conversions pour grossir le » nombre de leurs conquêtes, dont ils envoyaient les » états à la Cour, pour en être d'autant plus considérés » et approchés des récompenses. Les intendants des pro- » vinces se distinguèrent à l'envi à les seconder, eux et » les dragons, et à se faire valoir aussi à la Cour par » leurs listes.

» Le Roi recevait de tous côtés des nouvelles et des » détails de ces persécutions et de toutes ces conversions. » C'était par milliers qu'on comptait ceux qui avaient » abjuré et communié ; deux mille dans un lieu, six mille » dans un autre, tout à la fois et dans un instant (1). Le » Roi s'applaudissait de sa puissance et de sa piété. Il » se croyait au temps de la prédication des apôtres, et il » s'en attribuait tout l'honneur. Les évêques lui écrivaient » des panégyriques, les jésuites en faisaient retentir les » chaires et les missions. Toute la France était remplie » d'horreur et de confusion, et jamais tant de triomphes » et de joie ; jamais tant de profusions et de louanges.

(1) Extraits des *Mémoires de Dangeau*, publiés dans les Œuvres de Lemontey, t. IV, p. 22 et suiv. :

« 27 Septembre 1685. On sut que les diocèses d'Embrun et de Gap, et les » vallées de Pragelas s'étaient toutes converties, sans que les dragons y » aient été. »

« 2 Octobre. Le Roi eut la nouvelle à son lever que toute la ville de Cas- » tres s'était convertie. »

« 5 *Id.* On apprit que Montpellier et tout son diocèse étaient convertis ; » Lunel et Maugnio en sont ; Aigues-Mortes s'est aussi convertie. »

« 9 *Id.* Le Roi dit à M. le nonce, à son lever, qu'il avait eu la nouvelle » que la ville d'Uzès se convertissait tout entière, à l'exemple de Nîmes et » de Montpellier, et qu'il ne doutait pas que le Pape ne se réjouit fort de » ces bonnes nouvelles. »

« 13 *Id.* On sut, au lever du Roi, que presque tout le Poitou était con- » verti. On a appris aussi qu'à Grenoble tous les huguenots avaient abjuré. »

« 24 *Id.* M. de Chaulnes est reparti pour la Bretagne. Il espère pouvoir » convertir les huguenots, sans qu'il soit besoin d'y envoyer des troupes. »

» Le monarque ne doutait pas de la sincérité de cette » foule de conversions ; les convertisseurs avaient grand » soin de l'en persuader et de le béatifier par avance. Il » avalait ce poison à longs traits. Il ne s'était jamais cru » si grand devant les hommes, ni si avancé devant Dieu, » dans la réparation de ses péchés et du scandale de » sa vie. Il n'entendait que des éloges, tandis que les » bons et vrais catholiques et les saints évêques gémis- » saient de tout leur cœur de voir des orthodoxes imiter, » contre les erreurs et les hérétiques, ce que les tyrans » hérétiques et païens avaient fait contre la vérité, contre » les confesseurs et contre les martyrs (1). Ils ne pouvaient » surtout se consoler de cette immensité de parjures et de » sacriléges. Ils pleuraient amèrement l'odieux durable » et irrémédiable que de détestables moyens répan- » daient sur la véritable religion, tandis que nos voisins » exultaient de nous voir ainsi nous affaiblir et nous dé- » truire nous-mêmes, profitaient de notre folie, et bâtis- » saient des desseins sur la haine que nous nous attirions » de toutes les puissances protestantes (2). »

(1) Fénelon, depuis archevêque de Cambrai, fut chargé d'une mission dans la Saintonge, mais elle fut toute de douceur, de paix et de charité. « Les huguenots, » dit-il dans les relations qu'il en » laissées de sa main, « paraissent frappés de nos instructions jusqu'à verser des larmes. Ils nous » disent sans cesse : Nous serions volontiers d'accord avec vous, mais vous » n'êtes ici qu'en passant. Dès que vous serez parti, nous serons à la merci » des moines qui ne nous prêchent que du latin, des indulgences et des » confréries. On ne nous lira plus l'Évangile ; nous ne l'entendrons plus » expliquer, et l'on ne nous parlera plus qu'avec des menaces. » Plus bas il ajoute : « Les jésuites de Marennes sont quatre têtes de fer, qui ne parlent » aux nouveaux convertis, pour ce monde, que d'amendes et de prisons, et, » pour l'autre, que du diable et de l'enfer ; nous avons eu des peines infinies » à empêcher ces bons Pères d'éclater contre notre douceur, parce qu'elle » rendait leur sévérité plus odieuse, et que tout le monde les fuyait pour » courir après nous avec mille bénédictions. » (Rhulière, *Eclaircissements historiques*, etc.)

(2) *Mémoires de Saint Simon.*

Mais si de pareils sentiments devaient rencontrer de l'écho auprès de toutes les puissances protestantes, il y avait un souverain, chef d'une nation protestante, qui devait y demeurer étranger. La satisfaction de Jacques II éclate quand il apprend ce que Louis XIV vient de faire contre l'hérésie; et peu de temps après la révocation de l'Édit, Barillon transmet à sa Cour la joie du monarque anglais.

« Sa Majesté Britannique, » dit-il, « a aussi entendu » avec joie ce que je lui ai dit du progrès merveilleux » dont Dieu bénit les soins de Votre Majesté à l'égard » des conversions de ses sujets; n'y ayant point d'exemple » qu'il soit arrivé une pareille chose en aucun temps, ni » en aucun pays avec tant de promptitude. Sa Majesté » Britannique croit bien qu'un ouvrage aussi important » ne demeurera pas imparfait, et que Dieu fera la grâce » à Votre Majesté de l'achever entièrement (4 octobre » 1685) (1). »

VI. Nous avons signalé les rigueurs exercées par les *contre-remontrants* contre leurs adversaires les *remontrants*, ou arminiens (2), dans les Provinces-Unies. A la suite de ces disputes religieuses, nous avons vu un Barneveld monter sur l'échafaud, parce qu'il s'était déclaré en faveur des *remontrants*, qui voulaient poser des bor-

(1) On trouve l'énonciation de toutes les ordonnances qui furent faites contre les calvinistes, après la révocation de l'Édit de Nantes, dans un ouvrage intitulé : *Quinze ans du règne de Louis XIV* (1700-1715), par M. Ernest Muret, vol. I, chap. VII. Ce recueil formait un véritable code draconien; il est curieux de remarquer qu'à la même époque un code semblable existait en Angleterre et en Irlande contre les catholiques. C'était l'œuvre de la jalouse et implacable suprématie politico-religieuse de l'Eglise anglicane et de sa haine non-seulement contre les catholiques, mais aussi contre les presbytériens et autres dissidents de l'Eglise épiscopale. Preuve que les religions dites d'État sont toujours tyranniques et souvent inhumaines.

(2) D'Arminius, leur chef de secte, théologien à l'Université de Leyden.

nes à l'autorité d'un Maurice de Nassau, qui s'appuyait, lui, sur les *contre-remontrants* et les partisans du synode de Dordrecht (1).

Nous avons décrit les horreurs exercées par les épiscopaux contre les presbytériens et les caméroniens en Écosse ; nous aurons à dérouler le tableau hideux des persécutions auxquelles ont été en butte les catholiques irlandais, tantôt de la part des anglicans, tantôt de celle des presbytériens, selon que le pouvoir se trouvait concentré en Angleterre entre les mains d'une de ces deux sectes rivales et haineuses entre elles, mais avides au même degré du sang catholique irlandais. A présent nous avons à exposer les persécutions exercées par le catholicisme en France contre les protestants de ce royaume.

Était-ce la sainte cause de la religion qui excitait les épiscopaux à sévir avec tant d'inhumanité en Écosse contre les puritains ? nullement ; c'était l'ambition de la Cour, la conviction que l'épiscopat était favorable à l'extension de la prérogative royale qui armait une partie de la population écossaise contre l'autre partie des habitants de ce royaume.

Était-ce le saint zèle de la religion qui poussait anglicans et presbytériens à faire de l'Irlande catholique une terre de désolation, un champ de carnage ? mon Dieu ! non ; c'était le besoin d'assurer à l'Angleterre protestante sa domination sur l'Irlande, que les Anglais ne pouvaient maintenir dans leur dépendance qu'en se baignant dans des flots de sang irlandais.

(1) Il est curieux de faire remarquer ici que, vers le milieu du XIXe siècle, les calvinistes, partisans du synode de Dordrecht, les anciens *contre-remontrants*, étaient considérés comme des sectaires dangereux par le gouvernement en Hollande ; qu'ils furent persécutés par le gouvernement du roi Guillaume Ier, tout comme les *contre-remontrants* persécutèrent au XVIIe siècle les *arminiens* ou remontrants.

Sera-ce la sainte cause de la religion qui jettera Louis XIV dans un système de persécution à l'égard de ses sujets protestants? hélas! non; ce sera l'idée que le protestantisme est empreint d'une tendance républicaine qui portera le monarque français à vouloir l'extirper de son royaume, et à ne reculer devant l'emploi d'aucun moyen pour arriver à un résultat qui se liait à la gloire de sa royauté et à son orgueil de Roi absolu.

Il est inutile de parler ici des actes d'intolérance religieuse qui se pratiquèrent dans quelques autres contrées de l'Europe.

Certes, c'est un spectacle douloureux que celui de voir le genre humain se décimant pour des questions religieuses; on ne peut jeter les yeux sur ce tableau qu'avec dégoût, on en détourne la vue avec horreur; on serait même tenté de s'en prendre à la religion elle-même. Mais, Dieu soit loué! ces ardentes persécutions, ces exécutions sanguinaires, ces guerres acharnées, où le fer et le feu étaient destinés à implanter des convictions religieuses dans des cœurs qui se refusaient à les recevoir, tout cet abus de pouvoir, il ne faut pas l'attribuer à la religion. Elle était pure de ces excès; mais malheureusement elle n'a été que trop souvent entre les mains des hommes un instrument de persécution, un glaive homicide dont ils se servaient pour assouvir leurs passions haineuses, ou satisfaire la soif du pouvoir dont ils étaient dévorés.

Est-il étonnant après cela que la religion ait joué un grand rôle dans les luttes politiques du XVIIe siècle, et que les princes et les rois s'en soient servis comme d'un instrument d'une utilité merveilleuse à l'accomplissement de leurs vues exclusivement terrestres! Elle fut, entre les mains des hommes politiques de cette *grande*

époque, un des principaux leviers à l'aide desquels ils remuaient et dirigeaient les masses. Tous indistinctement exploitèrent les croyances religieuses, et firent descendre la religion dans l'arène des factions et des divisions internationales. C'est ainsi qu'ils la dégradèrent, et qu'à la vue de cette alliances adultère de la religion et de la politique, la première cessant d'être un objet de vénération, ne devint que trop souvent un objet de mépris et d'exécration.

VII. Dans cette effrayante profusion d'événements et d'idées dont se forme l'histoire moderne, un grand nom, Luther s'empare de l'imagination; un fait immense préoccupe la pensée : la lutte entre le catholicisme et l'indépendance religieuse; en un mot, le protestantisme, cette gigantesque figure qui partout dans la société moderne se montre à l'historien.

La réforme de l'Église fut une question de principe, et dès qu'une question de ce genre vient à surgir, c'est vers elle que se portent tous les esprits, que se dirigent toutes les haines, tous les dévouements; les questions secondaires disparaissent, parce qu'en effet c'est la seule qu'il importe alors d'éclaircir et de résoudre. C'est là ce qui a fait la fortune de la Réforme, et c'est uniquement parce qu'elle mettait en question l'existence d'un pouvoir reconnu de l'Europe entière, depuis tant de siècles, que l'Europe lui donna tout d'abord une si sérieuse attention (1).

(1) Un fait semblable se reproduisit en Europe vers la fin du XVIIIe siècle. Toutes les questions secondaires ne disparurent-elles pas en présence de l'immense question de principe soulevée par la révolution française? En effet, la seule question qu'il importait alors de résoudre n'était-elle pas de savoir si les Rois feraient place à la démocratie? La chute du trône en France et le supplice de l'infortuné Louis XVI ne mettaient ils pas en question l'existence de toutes les royautés, pouvoirs reconnus de l'Europe depuis tant de siècles? Ne proclamait-on pas alors du haut de la tribune

Longtemps cependant avant Luther, un bruit sourd de révolte s'était fait entendre dans le nord de l'Europe et avait retenti dans toute la chrétienté. Le schisme d'Occident avait singulièrement ébranlé l'autorité du Saint-Siége en diminuant le respect des peuples pour les souverains pontifes. Aussi est-ce à la suite de ces grands déchirements qu'on vit s'élever en Angleterre et en Allemagne ces apôtres de l'indépendance, Wiclef et Jean Huss, qui, en brisant violemment les liens de l'unité, préparèrent les voies au protestantisme. Tout était mûr pour une révolution religieuse. Luther, a-t-on dit, couva l'œuf pondu par Érasme. Un moine fougueux élève la voix ; il s'adresse à toutes les passions, et toutes les passions lui répondent : passion de liberté et d'indépendance, passion de vengeance et de haine ; passion d'ambition, passion d'intérêt et d'argent, passions sensuelles ; toutes à la fois répondent à l'appel de Luther ; car, toutes, il avait su les faire vibrer dans l'âme de ses contemporains. Il y avait au bout de cet appel trois révolutions distinctes : une révolution religieuse, une révolution politique, une révolution sociale. Les destinées de l'Europe allaient être jetées dans une voie inconnue jusqu'alors. La barbarie avait fait place à la sauvagerie féodale ; celle-ci à son tour allait être remplacée par un ordre de choses tout nouveau.

En vain Rome fait gronder ses foudres ; le Vatican, si longtemps la terreur des peuples et des rois, est impuissant ; la nouvelle doctrine se propage, le schisme est consommé, la Réforme est une puissance.

française ces mots : *Guerre à mort aux Rois!* comme à l'aurore du protestantisme on jurait la destruction de l'*antechrist* de Rome? Cependant la papauté est restée debout, et les Rois ne sont pas prêts à faire défaut à l'Europe ! Ni le protestantisme, ni la démocratie n'ont rempli leur but ; l'un et l'autre sont trop inconsistants.

Le protestantisme ouvrait une ère nouvelle en Europe, sous le point de vue religieux et politique, et ce fut par la réunion de ces deux conditions que Luther et ses disciples après lui, purent réaliser ce que beaucoup d'autres réformateurs avaient inutilement tenté avant eux.

Sous le point de vue religieux, le protestantisme jeta les fondements d'une liberté illimitée, et bien que dès les premiers temps l'esprit de secte, qui est essentiellement étroit et intolérant, se soit emparé du protestantisme, quoique Luther, Calvin et Zwingle se soient divisés sur des questions de dogme ; que les anglicans aient persécuté les presbytériens ; que le synode de Dordrecht, d'accord avec ces derniers, ait fulminé ses anathèmes contre la doctrine des *remontrants* ou arminiens, toujours est-il que toutes les différentes sectes nées du protestantisme sont restées fidèles à son principe vital, le *libre examen;* le proscrire, n'eût-ce pas été donner gain de cause à l'Église de Rome, à qui toutes ces différentes sectes imputaient à crime de dire : « Crois et n'examine pas? »

Le protestantisme ne put donc rester stationnaire en matière de foi, comme l'Église qui interdit à ses disciples tout esprit d'investigation là où elle a parlé. Il était destiné, dès son origine, à se modifier, à subir les variations et les innovations que l'esprit humain enfanterait en ce qui touche la foi et les croyances religieuses. Bien plus, il devait donner à la religion un caractère d'individualité incompatible avec le caractère inhérent à une *Église* qui est l'*unité* en matière de foi. L'homme se plaça en dehors de l'*unité,* par cela même qu'il se plaça sous l'empire du *libre examen.* Il y voyait le triomphe de la raison, il se disait soumis uniquement à elle, et opposait aux partisans de l'Église de Rome, que là où la religion fait violence à la raison, celle-ci s'irrite et

cherche un refuge dans l'incrédulité et l'irréligion. Tel est le caractère distinctif du protestantisme ; c'était une liberté sans bornes, sans frein, qui devait immanquablement conduire à une confusion très-grande d'idées et de croyances religieuses. Il en résulta qu'au bout d'un certain laps de temps, les protestants ne se comprirent plus entre eux. Le protestantisme fut une autre Babel : même orgueil, même confusion de langage (1). Alors, pour tenir lieu du manque d'unité de l'Église spirituelle, les divers gouvernements protestants, témoin de cette déplorable confusion, eurent recours à l'institution d'une Église officielle, celle reconnue par l'État. Ces différentes Églises, chacune dans leur spécialité, se montrèrent bientôt aussi altières et aussi peu disposées à céder sur des questions de foi que l'Église de Rome. Après s'être soustraits au despotisme religieux du Saint-Siége, les protestants retombèrent par conséquent sous le despotisme religieux d'une Église d'État, qui, pour la plupart du temps, dépendait des volontés souvent arbitraires ou capricieuses des souverains. Conséquemment, les divers cultes protestants devaient immanquablement devenir les auxiliaires de la politique des princes et de leurs cabinets.

Ce ne fut que dans les pays où le protestantisme n'était que toléré, qu'il conserva ses allures franches et son caractère primitif, celui d'une grande indépendance en matière d'examen et de critique religieuse. Là tout contrôle était impossible ; car les gouvernements catholiques n'avaient pas à s'enquérir des modifications que subissaient des croyances religieuses qui leur étaient étrangères et même hostiles ; quand les gouvernements catholiques, par esprits d'intolérance, ne persécutaient pas les protestants, ils les laissaient faire.

(1) *Des variations du protestantisme*, par Bossuet.

Plus tard, quand les gouvernements protestants comprirent que leur intolérance de sectaire était en contradiction manifeste avec le *libre examen;* plus tard, dis-je, quand ces gouvernements eurent adopté un large système de tolérance, qu'arriva-t-il? Il en résulta qu'à la suite des protestants qui niaient l'autorité de l'Église dans l'interprétation des saintes Écritures, vinrent les philosophes qui nièrent la sainteté de ces Écritures, leur authenticité et leur véracité. Luther avait maintenu la révélation, elle fut attaquée par Voltaire et les Encyclopédistes. La Réforme avait proclamé la souveraineté de la raison humaine; cette souveraineté s'éleva contre celle de Dieu. La raison de l'homme, devenue principe, produisit en Allemagne, le *spinosisme,* le *rationalisme,* le *naturalisme;* elle fit naître en Angleterre le *sensationalisme;* en France, le matérialisme et le scepticisme, le déisme et l'athéisme, et, de nos jours, dans ces trois pays, le panthéisme, qui est la dernière forme de toutes les erreurs où peut tomber l'esprit humain, quand il brise la chaîne traditionnelle par laquelle Dieu se communique à l'homme à travers les siècles.

La Réforme, en proclamant le principe du *libre examen,* affaiblit l'autorité dans la religion; elle plaça la raison humaine au-dessus de la tradition; et quoiqu'elle lui ordonnât de s'arrêter devant la révélation, il était aisé de voir que cette limite serait franchie comme toutes les autres.

A Dieu ne plaise que nous puissions être soupçonné de vouloir contester aux protestants le sentiment religieux individuel très-prononcé même; mais on peut raisonnablement, logiquement leur contester d'avoir une religion parfaitement définie (1), de posséder une Église,

(1) Un pasteur protestant a dit : « *Pour un protestant, l'Église c'est sa*

car il n'y a aucune fixité dans le protestantisme, tout, au contraire, y est vague et flottant depuis trois siècles.

VIII. Sous le point de vue politique, la Réforme ne fut, dans les premiers temps, profitable qu'aux souverains. Elle flatta leur ambition en les délivrant de la suprématie que les Papes s'étaient attribuée dans les affaires temporelles ; elle satisfit aussi leur cupidité en les rendant possesseurs des biens immenses du clergé catholique. De là l'ardeur avec laquelle plusieurs princes d'Allemagne, et plus tard les Rois d'Angleterre, de Suède et de Danemarck, l'introduisirent dans leurs États.

La grandeur de la Maison de Brandebourg n'est due qu'à une inique spoliation. Albert de Brandebourg, grand-maître de l'ordre Teutonique, déposséda l'ordre de la souveraineté d'une partie de la Prusse en la protestantisant, et s'en fit reconnaître souverain. L'auteur des *Mémoires, pour servir à l'histoire de la Maison de Brandebourg* (1), parlant de la venue de Luther, écrit ces mots remarquables : « Il devint bientôt chef de parti, et comme » sa doctrine dépouillait les évêques de leurs bénéfices, et » les couvents de leurs richesses, les souverains suivirent » en foule ce nouveau convertisseur. »

Le temps a légitimé toutes ces dépossessions violentes ; car la légitimité est fille du temps. Mais pour peu que l'on veuille se donner la peine de remonter à la source de toutes ces légitimités, que trouve-t-on ? spoliation, vol, brigandage. Ce sont là, à vrai dire, les titres de propriété des grands de la terre. Est-il étonnant dès lors que quelquefois leur validité ait été contestée par les peuples ? nous ne le pensons pas.

« *Bible ouverte devant lui.* » (Coquerel, Lettre à M. Guizot sur son article : *Du catholicisme, du protestantisme et de la philosophie en France*, 1838.)

(1) Frédéric II.

La plupart des princes qui embrassèrent la Réforme avaient eu des démêlés, soit avec la Cour de Rome, soit avec le clergé dans leurs États respectifs. Ils avaient des outrages à venger, ou un manque de complaisance à punir. L'introduction du protestantisme en Angleterre en est une preuve irréfragable. On sait que ce furent les charmes d'Anne Boulen qui décidèrent Henri VIII, surnommé par le Pape *le défenseur de la foi*, pour avoir écrit contre Luther, à introduire dans son royaume la foi nouvelle qu'il avait si violemment combattue d'abord. L'Angleterre fut protestante, parce qu'elle avait pour Roi un tyran, et que ce tyran, amoureux d'une jeune fille, se voyait enchaîné à une vieille femme dont la Cour de Rome ne voulait pas le débarrasser pour ne pas mécontenter l'empereur Charles-Quint, que le Saint-Siége croyait devoir ménager à cette époque.

Bientôt cependant les peuples furent appelés à recueillir à leur tour les bénéfices du protestantisme; pour eux, il n'y avait point de trésors à gagner, comme pour les princes; mais il y avait des améliorations dans les institutions politiques à obtenir. La sujétion à Rome avait pesé aux princes d'abord; la servitude envers les princes commença à devenir un fardeau insupportable à leurs sujets. Le branle était donné: parti d'en haut, le signal de la défection avait retenti jusque dans les dernières classes de la société. Tous les anciens liens parurent sur le point de se briser.

Ici s'offre à nos yeux le point de vue philosophique de la Réforme, son idée fécondante, la seule qui ait une valeur réelle. La Providence l'ayant fait germer dans l'esprit de l'homme, elle ne pouvait demeurer stérile. Une pensée venant d'en haut n'est jamais vaine ou mort-née. Ce n'est pas de ces régions qu'il faut attendre les

caprices ou les folles déterminations. Reconnaissons d'abord que les voies de Dieu sont inabordables pour notre faible intelligence ; ce que Dieu permet, l'homme peut, tout au moins, le tolérer.

L'humanité avait besoin d'être retrempée, de rompre avec son passé, d'être lancée dans une voie nouvelle. Eh bien ! la Providence se servit du protestantisme pour arriver à ce grand résultat qui fit gémir l'Église, mais ne l'ébranla pas. Qui serait assez téméraire de nier, qu'aujourd'hui on aime à reposer son esprit fatigué de tant de luttes, sur l'*unité* de l'Église ; qu'au milieu de tant de ruines, elle seule est restée debout, grande et forte ? Qui oserait nier que cette *unité* brille avec bien plus d'éclat depuis qu'elle a à côté d'elle la mosaïque bigarrée du protestantisme ; que cette bigarrure, en fait de croyance et de dogmes, fait le désespoir de la Réforme, parce qu'en présence de l'*unité* de l'Église, elle l'expose au reproche mérité d'incohérence, de versatilité ?

Faibles mortels, laissons à la Providence le temps d'achever son œuvre. Mais l'homme est inquiet, impatient ; toujours il a hâte d'en finir parce qu'il passe vite. A peine le voit-on franchir le seuil de la vie, que déjà il touche aux portes du tombeau. L'action de la Providence est lente, elle est patiente ; car elle est éternelle. A ses yeux les jours sont des siècles, et la suite des âges n'est pour elle qu'un jour, sans jour précurseur ni lendemain.

Quand les masses se furent insensiblement familiarisées avec la pensée de discuter le rapport de l'homme avec son Créateur, elles ne tardèrent point à porter cet esprit d'investigation sur ceux qui existent entre le peuple et son souverain. Ce fut un pas immense dans la carrière de la civilisation et de la liberté sagement comprises. Alors fut déchiré le voile qui couvrait le prétendu droit divin

des Rois. L'espèce d'auréole qui avait entouré jusqu'alors la tête du prince pâlit considérablement. L'homme resta avec ses passions, avec ses inclinations, presque toujours tyranniques, souvent même féroces.

Nécessairement ceci dut devenir un sujet de réflexion pour les masses. Dieu n'a pas départi à l'homme l'intelligence des choses qui l'intéressent pour qu'il n'en fasse aucun usage. Le soutenir serait ravaler l'être créé à l'image de Dieu au-dessous de la brute, qui a pour apanage l'instinct, dont elle sait merveilleusement se servir. Le protestantisme sortit ce jour-là du sanctuaire pour entrer dans le domaine de la politique.

La déclaration d'indépendance des Provinces-Unies; leur rejet de la domination du Roi d'Espagne à la fin du XVIe siècle, furent un des premiers résultats qui se firent remarquer, du nouvel esprit qui s'était emparé des populations. Les princes avaient souvent protesté contre les empiétements de la Cour de Rome, les peuples s'élevèrent à leur tour contre les excès du pouvoir du souverain.

L'habitant des Provinces-Unies donna un grand exemple. La déchéance de Philippe II, ce grand acte de justice nationale, eut un retentissement immense en Europe. Les peuples et les princes apprirent à connaître, à cette occasion, les uns, leurs droits, les autres, les dangers dont leurs trônes étaient menacés, lorsque les droits et les priviléges de leurs sujets étaient méconnus par eux. Tous les Rois en furent effrayés, tous appréhendèrent l'influence morale d'une résolution aussi désespérée que hardie; le désespoir seul pouvait les porter à affronter de si grands périls, et le désespoir d'un peuple enfante des miracles. Tous les princes prévirent les conséquences funestes qui devaient résulter d'un tel exemple; souverains, catholiques et protestants, tous,

indistinctement, virent du même œil cet attentat inouï contre la royauté.

L'impérieuse Élisabeth, reine légitime en Angleterre et aux yeux de l'Europe protestante, mais bâtarde adultérine et usurpatrice aux yeux de Rome et du reste de la catholicité, en fut elle-même alarmée; protestante par politique plus que par conviction religieuse, mais Reine ambitieuse et jalouse de son pouvoir, elle ne vit dans ses co-religionnaires des Provinces-Unies que des rebelles; elle déversa sur eux ses hautains mépris; les traita avec la hauteur d'une souveraine qui ressent vivement l'injure faite à la royauté, tant est grande cette solidarité qui unit les princes entre eux, même ceux qui ont les intérêts les plus opposés, quand ils voient les prérogatives de la puissance suprême mises en doute ou ouvertement attaquées par les peuples.

Mais la nécessité força bientôt Élisabeth à imposer silence à ses royales répugnances et à faire cause commune avec les sujets révoltés du Roi d'Espagne.

La lutte entre Rome et la Réforme, de question purement dogmatique qu'elle était dans l'origine, se transformant en une question politique, toutes les Cours de l'Europe furent appelées à y prendre une part plus ou moins active. A mesure que le protestantisme gagna du terrain, les souverains catholiques se virent obligés, dans l'intérêt de leur conservation, d'opposer de nouvelles digues à l'esprit d'innovation qui envahissait le monde, menaçait de bouleverser et de révolutionner l'Europe, d'ébranler les trônes et de créer des rapports jusqu'à ce jour inconnus entre les princes et leurs sujets. Là où ceux-ci avaient beaucoup à gagner, les autres devaient nécessairement avoir immensément à perdre.

La force matérielle était du côté des soutiens de Rome

et du catholicisme ; ils en abusèrent souvent, et firent par là un mal irréparable à leur cause.

Les partisans du protestantisme avaient en partage l'habileté, la sagacité, l'ardeur de la propagande politique et religieuse due à la nouvelle école, la nouveauté enfin qui a un si puissant attrait sur l'esprit de l'homme. Bien souvent on les vit dépasser le but où devaient tendre leurs efforts, et ce manque de modération rendit souvent ces efforts stériles en bons résultats.

Dès le commencement du XVIIe siècle, la question politique soulevée par l'invasion du protestantisme domina la question religieuse. Les Cours et les cabinets s'emparèrent de la première ; on abandonna l'autre aux théologiens et aux érudits en matières ecclésiastiques.

Les peuples, de leur côté, s'habituèrent à voir des questions d'État là où, jusqu'alors, ils n'avaient vu qu'une question religieuse. Les esprits, longtemps en peine d'une voie qui pût conduire au salut éternel, se préoccupèrent plus exclusivement de leurs intérêts temporels.

Après avoir vécu longtemps dans la sphère élevée des questions intellectuelles, on retomba sous l'empire des discussions purement terrestres, dont la solution appartenait au fer, au feu, au canon, dernière raison des Rois.

L'arbitrage sanglant de la guerre fut chargé de décider entre l'Église et les croyances nouvelles ; les conquêtes matérielles devaient conduire au triomphe des questions intellectuelles.

La lutte devait être longue et signalée des deux côtés, tantôt par de grands succès, tantôt par d'étonnants revers de fortune.

Sans parler de toutes les innombrables crises qu'eut à

subir le protestantisme depuis son origine, nous indiquerons celle qui dura de 1584 à 1589 ; elle fut menaçante. Les événements qui la signalèrent furent : l'assassinat de Guillaume d'Orange, le fondateur de l'indépendance des Provinces-Unies et les désordres qui en résultèrent dans ces contrées nouvellement rendues à la liberté ; les victoires du duc de Parme, qui ramena la Belgique sous la domination espagnole ; la ligue en France, dirigée contre Henri de Bourbon, roi de Navarre, héritier présomptif de la Couronne ; les intrigues de la Cour d'Espagne pour recueillir la succession de Henri III, roi de France, et les immenses préparatifs de Philippe II pour envahir l'Angleterre, détrôner la reine Élisabeth et mettre celle d'Écosse à sa place. Voilà en peu de mots l'œuvre agressive catholique.

Alors aussi se consolida cette fameuse ligue protestante ; l'Europe fut partagée en deux camps : d'une part, les souverains catholiques ; de l'autre, tous les États qui avaient embrassé la foi nouvelle. C'est de cette époque que date l'union intime de l'Angleterre avec les Provinces-Unies ; ces deux peuples, rivaux à tant d'autres égards, imposèrent silence à d'anciennes rivalités qui disparurent devant le besoin de défendre simultanément leur nationalité, liée au culte nouveau qui venait d'y être adopté comme religion de l'État.

L'union entre l'Angleterre et les Provinces-Unies était destinée à subsister aussi longtemps que la Réforme serait une question d'État qui agiterait l'Europe. Tout ce qui attaquait la Réforme dans l'un des deux pays tournait au détriment de l'autre.

Élisabeth légua cette politique à ses successeurs comme le seul moyen de conserver l'amour de leurs sujets, comme l'unique voie pour maintenir l'équilibre politique

en Europe, en conservant à l'Angleterre l'influence glorieuse qu'elle avait acquise dans les affaires du continent, sous le règne de cette princesse. S'en écarter devait nécessairement ramener des dangers sans cesse renaissants pour les nationalités protestantes, et compromettre l'existence de la dynastie appelée à régner après Élisabeth sur la Grande-Bretagne.

La réaction favorable à la Réforme fut : la dispersion de l'*armada* espagnole sur les côtes de l'Angleterre ; le supplice de Marie Stuart, unique espoir des catholiques dans ce royaume. Elle périt par la main du bourreau, et fut offerte en holocauste au principe protestant, comme l'assassinat du prince d'Orange, celui de Henri III et celui de Henri IV, furent les holocaustes sanglants que le parti catholique offrit à ses convictions religieuses.

Cette première crise se termine par l'avénement de Henri IV à la couronne de France. Il acheva la pacification de son royaume en signant l'*Édit* de Nantes, qui accordait la liberté de conscience aux réformés en France.

La deuxième grande crise qui menaça le protestantisme commença à l'époque de la guerre de Trente Ans. Henri IV et Élisabeth étaient morts, Louis XIII, enfant, régnait en France sous la tutelle de sa mère, Marie de Médicis ; Jacques, premier roi de la Maison de Stuart en Angleterre, avait succédé à la grande Élisabeth ; théologien pédant et ridicule, Roi sans cœur, s'occupant de questions dogmatiques plus que de politique, Jacques compromit la cause du protestantisme et la dignité de sa couronne par ses complaisances pour la Maison d'Autriche.

La bataille de Prague, en l'année 1620, journée où le protestantisme fut sur le point de trouver son tombeau,

fit tomber sous le joug autrichien presque tout l'Empire. Vers la même époque, la guerre recommença, dans les Pays-Bas espagnols, entre l'Espagne et ses sujets révoltés des Provinces-Unies, où ces derniers se virent vigoureusement repoussés par les forces espagnoles sous Spinola. En France, la réduction de La Rochelle, boulevard des protestants, par le cardinal de Richelieu, semblait annoncer leur destruction prochaine dans ce royaume; tandis qu'en Angleterre les Stuarts, par cet instinct fatal, apanage héréditaire de leur Maison, ne pouvaient vivre en paix avec le peuple anglais, ce qui tournait au détriment de la cause protestante.

Les efforts inouïs du parti protestant sur le continent, les victoires de Gustave-Adolphe sur les Impériaux; les troubles de la Fronde sous la minorité de Louis XIV, la chute de la royauté et l'établissement d'un gouvernement républicain, expression avancée de la Réforme en Angleterre; la conclusion de la paix de Westphalie, en 1648, qui garantit la liberté politique et religieuse dans l'Empire, et sanctionna l'indépendance des Provinces-Unies, sauvèrent non-seulement le protestantisme des dangers dont il s'était vu assailli durant cette seconde crise, mais lui donnèrent de plus une existence légale, fondée sur des garanties et des droits politiques qu'il n'avait pas eus jusqu'à cette époque. Ce fut seulement alors que le protestantisme prit place dans le droit public européen.

La troisième grande crise qu'eut à subir la Réforme, ne fut ni moins violente, ni moins longue que celle qui la précéda. Elle commença en 1670, par le projet de détruire la République des Provinces-Unies, et par l'alliance de Louis XIV avec la Maison de Stuart. Mais la politique et l'habileté de Guillaume III devinrent pour la cause protestante ce que les victoires de Gustave-

Adolphe avaient été dans la période précédente, une ancre de salut.

Cette crise eut ses moments d'intermittences comme toutes les autres ; cependant le danger, pour être moins instantané, était toujours là, et il apparut plus formidable que jamais en 1685, lorsque le sceptre de la Grande-Bretagne passa aux mains d'un Roi catholique, ennemi déclaré de la Réforme, par principes religieux et politiques, entièrement soumis à Rome, guidé par les jésuites et dévoué à Louis XIV par identité de vues gouvernementales et de convictions religieuses.

IX. Dans les pays où le chef de l'État se mit à la tête du mouvement produit par la Réforme, l'existence politique des sectateurs de la foi nouvelle ne fournit point matière à discussion ; mais il n'en fut pas de même là où la religion catholique demeura le culte de l'État, et où, d'après les principes erronés de cette époque, la tolérance seule de l'erreur était considérée comme l'autorisation du crime.

Cette question ensanglanta la France pendant près d'un demi-siècle, sous le règne des trois derniers Rois de la race des Valois, et ne fut résolue que sous celui de Henri IV, après qu'il eut mis une fin à la guerre civile qui avait désolé le royaume.

A l'avénement de Henri IV, la France venait d'échapper à l'anarchie, mais sans avoir pu détruire les principes d'agitation qu'elle portait dans son sein. Les deux partis religieux subsistaient encore, et les calvinistes n'avaient aucune garantie pour leur existence politique. Henri IV, en gagnant la confiance publique par son habileté et la fermeté de son caractère, trouva le moyen d'entreprendre plus que n'eût fait tout autre, et ce fut ainsi qu'il rendit possible la proclamation et l'exé-

cution de l'Édit de Nantes, en 1598, destiné à assurer les droits politiques de ses sujets réformés (1).

Cet Édit était fondé sur le principe d'un traité de paix entre deux parties belligérantes, sanctionné et renforcé par l'autorité royale (2).

Il assurait aux réformés une parfaite liberté de conscience et l'exercice public de leur religion, avec la faculté de parvenir à toutes les charges civiles et militaires. Leurs enfants seraient admissibles dans les écoles et les colléges, à l'instar de ceux des catholiques; cependant l'exercice du culte réformé demeurait restreint aux villes à qui cette faveur avait été précédemment accordée; les livres et les écrits théologiques des protestants ne pouvaient être publiés et vendus que dans les lieux où leur culte était permis; ceux de la religion avaient d'ailleurs la faculté de s'établir où bon leur semblait, sans qu'on pût les troubler pour cause de leurs croyances religieuses ou les empêcher d'en exercer les pratiques dans leurs maisons.

Pour l'administration impartiale de la justice, des chambres mi-partie de catholiques et de réformés furent érigées dans les Parlements de Paris, de Toulouse, de Grenoble et de Bordeaux. L'Édit enfin fut déclaré perpétuel et irrévocable.

Les deux partis n'en demeurèrent pas moins armés; il fallut toute l'autorité et toute la fermeté du monarque pour défendre et pour maintenir les clauses du traité d'alliance qu'il avait conclu au nom de la nation avec ses anciens amis, et il leur rendit peut-être un mauvais service par les places fortes qu'il leur accorda, à titre de

(1) Fontanon, *Ordonnances*, t. IV, p. 361.—Dumont, *Corps diplomatique*, t. V, part. I, p. 599.

(2) Benoit, *Hist. de l'Édit de Nantes*.

places de sûreté ; en entretenant ainsi l'esprit de parti et les troubles intestins, il fournit un prétexte plausible à leurs adversaires pour miner insensiblement l'Édit et pour faire proscrire enfin tout à fait l'exercice du culte réformé en France.

Dans l'origine, ces places de sûreté, et le droit d'y tenir garnison, avaient été accordées par Henri IV aux réformés, pour un nombre déterminé d'années ; mais ils furent successivement confirmés dans ce privilége, et les frais de leurs garnisons furent payés par la couronne. D'autres villes aussi, où la majorité des habitants professait le protestantisme, telles que Nîmes, Montauban et La Rochelle, entretenaient une force armée qui les rendait presque indépendantes du gouvernement (1), tandis que celui-ci avait toujours à redouter les attaques d'une opposition constamment disposée à la résistance sous la conduite de chefs orgueilleux et mutins.

Cette rivalité de puissance, à laquelle Henri IV s'était soumis, parce qu'il n'avait pu s'y soustraire sans compromettre la paix de son royaume, blessa vivement son successeur ou plutôt l'impérieux ministre de celui-ci. Le cardinal de Richelieu, lorsqu'il prit les rênes du gouvernement sous Louis XIII, n'eut rien tant à cœur que de dépouiller les calvinistes de leurs places fortes. Il y réussit au moyen de trois guerres qu'il leur fit, et par le fameux siége du port de La Rochelle, qu'il réduisit en 1628.

Richelieu traita les réformés en vainqueur, mais en vainqueur magnanime ; après les avoir réduits à une soumission complète, en 1629, il fit publier un pardon

(1) La Rochelle principalement avait des traités avec les Rois de France, qui la rendaient presque une république indépendante. (Benoit, *Histoire de l'Edit de Nantes*, p. 251.)

général, et confirma par un édit les droits civils et religieux qui leur avaient été garantis par l'Édit de Nantes (1).

Depuis cette époque la Réforme disparaît de la scène politique en France ; les grandes familles protestantes, exclues des faveurs de la Cour, se réconcilièrent successivement avec l'Église de Rome, et ceux d'une classe inférieure se voyant privés de chefs, et n'ayant rien à espérer du gouvernement, se livrèrent au commerce et à l'industrie.

Au milieu de ces circonstances difficiles, l'influence que les protestants pouvaient exercer en France ne se développait que péniblement et avec lenteur. Elle en éprouva cependant des effets salutaires jusqu'à un certain point dans l'accroissement de son industrie commerciale et manufacturière (2). Exclus de toute participation au gouvernement, les calvinistes s'attribuèrent en quelque sorte le monopole de l'industrie. Tous leurs efforts furent dirigés de ce côté; ils furent couronnés du plus grand succès. Aussi les vit-on devenir chefs de manufactures et maîtres du commerce en France. Ce fut peut-être là encore un nouveau motif de haine contre eux de la part de leurs adversaires; leurs richesses leur furent imputées à crime; comme au jour de la Réforme les grands biens de l'Église furent un des principaux griefs allégués contre le catholicisme.

Pourquoi, dans les temps modernes, les pays protestants, tels que l'Angleterre, la Hollande, la Suisse et une partie de l'Allemagne, se sont-ils placés à la tête

(1) Benoît, *Histoire de l'Édit de Nantes*, II. *App.*, p. 92.

(2) D'après un relevé fait en 1666, il y avait en France deux cent mille feux protestants, ce qui suppose onze ou douze cent mille sectateurs de la doctrine de Calvin.

des améliorations commerciales et manufacturières ? Quelques-uns attribuent ce fait à l'influence de la Réforme. Ils disent, à l'appui de leur opinion, que le sentiment religieux n'est jamais plus vif que chez les nouveaux sectaires; que la préoccupation des choses d'en haut règle et limite les désirs terrestres, diminue la masse des dépenses et conduit par l'économie des travailleurs au bon marché et à la vente des produits.

Pourquoi, d'un autre côté, l'Espagne, le Portugal et l'Italie sont-ils restés en arrière dans la voie de l'industrie et des améliorations? On trouve des hommes disposés à mettre ce fait sur le compte de la religion catholique. Ils reprochent au catholicisme de rendre l'homme incapable de chercher un refuge dans les austérités du travail et de la vie intérieure.

Quant à nous, nous serions porté à mettre cette différence sur le compte du climat. Le beau soleil du Midi invite à la paresse, à l'indolence; dans ces contrées la chaleur énerve l'homme, elle lui enlève une partie de sa puissance physique et morale, tandis que, dans les climats tempérés, l'homme est toujours actif, soit qu'il agisse, soit qu'il pense. Il est sans cesse occupé à augmenter sa fortune, à améliorer sa position, car il éprouve mille besoins que l'habitant du Midi ne connaît même pas; pour celui-ci, le luxe de la nature et des beaux-arts; pour l'autre, le luxe produit des richesses; de ces deux différents genres de luxe, l'un pousse à l'activité, aux inventions nouvelles, et l'autre invite davantage à une existence contemplative, qu'à une vie agitée et toute consacrée au tourbillon des affaires. Poussée à l'excès, la vie d'affaires devient souvent destructive pour le sentiment religieux et engendre un froid matérialisme. Malheur au peuple qui n'existerait que pour satisfaire sa

cupidité, ou son besoin des jouissances matérielles de la vie; ce peuple, sans frein moral, quelle que puisse être sa soif pour le perfectionnement, sera comme ce malheureux de la Fable condamné à rouler au haut d'une montagne un quartier de rocher, et qui, au point d'atteindre le but de ses efforts, est entraîné avec son fardeau dans l'abîme, pour recommencer son œuvre pénible.

A ce peuple on dira : A quoi bon vos efforts? à quoi bon vous tourmenter en vain? Croyez en Dieu, ce n'est qu'à cette condition que vous réussirez: aussi longtemps que Dieu sera banni de votre cœur, vos œuvres seront stériles, car l'intelligence du Très-Haut ne s'y fait pas remarquer.

X. Ne sont-ils pas dans l'erreur ceux qui affirment que : « en réalité la révocation de l'Édit de Nantes fut une » mesure plus théologique que politique? » C'est là, nous le savons bien, une opinion qui a cours; mais est-elle marquée au coin de la vérité? n'est-ce pas là une opinion superficielle et qui ne va pas au fond des choses? La maxime : « Un seul troupeau sous un seul pasteur » pouvait bien être celle du père Le Tellier, mais nous doutons que ce fût celle de Louis XIV. Quand on pénètre dans le secret de la pensée du grand Roi, on est porté à n'y pas trouver l'ombre du fanatisme; c'était bien autre chose que l'unité catholique, c'était l'unité gouvernementale que voulait Louis XIV. L'entière indépendance religieuse des calvinistes était aussi contraire à la royauté omnipotente de Louis XIV que la dépendance du clergé catholique français du Saint-Siége; il y avait par conséquent corrélation d'idées entre les libertés de l'Église gallicane et les quatre articles de 1682, et la révocation de l'Édit de Nantes. Une pensée commune avait inspiré ces deux mesures à Louis XIV : détruire la liberté religieuse chez

les uns, soustraire les autres à la dépendance d'une autorité religieuse étrangère; en un mot, tout ramener sous l'autorité royale en matière de foi et de religion, comme en matière politique.

Dans la lutte de Richelieu contre les restes de la féodalité, le protestantisme avait joué un rôle. Les grandes familles de la religion réformée avaient fait servir les priviléges et les capitulations accordés jadis aux religionnaires à la défense politique de la haute aristocratie (1); maintenant les protestants étaient unis d'intérêts et de sympathie avec le plus redoutable ennemi de la France et de Louis XIV, la Hollande; ils étaient alliés aux adversaires de cette dynastie que le Roi de France pensionnait sur le trône d'Angleterre; dans l'éventualité d'une révolution nouvelle et d'une guerre contre la Grande-Bretagne, l'opinion protestante était l'auxiliaire futur des Anglais.

En général, la politique de Louis XIV ne peut pas être taxée d'inconséquence et d'imprévoyance. Il a pu se tromper dans les moyens qu'il employa, mais son but a été constamment la consolidation de la grandeur et de la puissance de la France.

La révocation de l'Édit portait un rude coup à l'industrie et au commerce, et partant à la richesse nationale; Louis XIV ne pouvait l'ignorer; c'était un mal, mais il est possible qu'à côté de ce mal, sa prévoyance eût découvert un autre bien, plus grand encore. Louis XIV savait par sa propre expérience quel bénéfice immense sa politique avait su tirer de ses relations avec les protestants hongrois et avec leur chef Tékély; qu'en les excitant, qu'en les soudoyant, il avait créé des ennemis implacables à l'empereur Léopold, dans l'intérieur de ses

(1) *Mémoires du maréchal duc de la Force.*

États, ce qui le mettait dans l'impossibilité de s'occuper de la politique extérieure.

Louis XIV n'avait-il pas lassé, provoqué, humilié tous les Rois et tous les princes de l'Europe? Il ne pouvait l'ignorer; il savait que ses ennemis étaient nombreux, acharnés à sa perte par un esprit bien naturel de représailles et de vengeances. Ils n'attendaient que le moment opportun de reprendre les armes contre lui; à la première occasion, une guerre nouvelle, dans laquelle il devait avoir toute l'Europe contre lui, pouvait éclater.

Eh bien! l'arme dont Louis XIV s'était servi avec tant de bonheur contre l'empereur Léopold, ne pourrait-elle pas être tournée contre lui? La haine de ses ennemis ne pouvait-elle pas faire surgir du sein des calvinistes français un autre Tékély, un chef hardi et entreprenant, qui, placé à la tête de ses co-religionnaires et soudoyé par les ennemis de la France, eût placé Louis XIV entre deux feux? entre une guerre extérieure et une levée de boucliers des protestants à l'intérieur? Mais la révocation de l'Édit, dira-t-on peut-être, était capable d'exciter ce soulèvement redouté. D'accord; mais il ne faut pas perdre de vue que, dans l'origine, l'Édit ordonnait aux religionnaires de sortir du royaume, et que ce ne fut qu'après coup, et quand on se fut aperçu du désastreux effet de cette émigration en masse, que les frontières de la France furent fermées aux calvinistes; qu'alors seulement on eut recours à ces moyens barbares de conversion. — Ne peut-on pas conclure de tout cela que la révocation de l'Édit était, dans l'origine, une mesure dictée par la politique, et que la religion n'y entra pour quelque chose que plus tard, quand le coup eut été irrévocablement porté?

Toutes ces choses, qui se résument pour l'histoire en

un souvenir, étaient pour la génération d'alors des faits actifs dans le présent, douloureux dans le passé, menaçants pour l'avenir. Ainsi, d'un côté les protestants étaient attaqués, provoqués avec perfidie par un pouvoir qui, pour les détruire ouvertement, voulait d'abord les dépouiller des garanties qui étaient leur sauvegarde ; de l'autre, les protestants étaient toujours prêts à chercher à l'étranger un appui qu'ils ne trouvaient plus dans leur patrie. C'est ainsi que, par des fautes et des terreurs réciproques, on était arrivé à une irréconciliable inimitié ; c'est ainsi que la révocation de l'Édit de Nantes, qui eut, sous plusieurs rapports, de si fâcheuses conséquences pour le pays, avait pu devenir, néanmoins, dans le pays même, une mesure populaire, et pour laquelle le gouvernement reçut de toutes parts des encouragements et des félicitations.

Un auteur, dont la partialité en faveur du protestantisme ne peut être mise en doute, signale combien le protestantisme était contraire à la raison d'État en France ; il dit : « On ne peut disconvenir que, durant un » demi-siècle, pendant que le protestantisme combattait » pour son existence en France, il s'était placé dans une » situation hostile, et était venu se heurter contre un » grand intérêt national : l'*unité*, dont l'État était en » possession, et qu'un long travail d'une royauté absolue » avait procurée à la nation ; le sacrifice de cette unité » n'était ni dans les penchants, ni dans l'intérêt de la » nation (1). »

L'auteur complète cette idée dans les lignes suivantes : « Quand les doctrines protestantes pénétrèrent en France, » ce pays fut menacé de voir naître dans son sein l'esprit » de séparation et de morcellement territorial qui carac-

(1) Gervinus. *Einleitung in die Geschichte des 19ten Jahrhundert*, p. 69.

» térise la nation germanique. L'unité de l'État semblait » ne pouvoir être maintenue que par le sacrifice du pro- » testantisme, comme en Allemagne on avait sacrifié cette » unité au triomphe du protestantisme (1).

N'est-ce pas là un aveu formel que, politiquement, le protestantisme est un puissant dissolvant de l'autorité?

Pour qui étudie l'époque en détail et avec soin, il reste prouvé que souvent le haut clergé se montra plus tolérant et plus charitable que ces convertisseurs par arrêts de Parlement et par exécutions militaires; nouvelle preuve qu'il y eut plus de politique encore que de religion dans les persécutions contre les protestants.

L'intendant du Languedoc, M. Lamoignon de Bâville, disait que si l'on ne réduisait pas les protestants à assister à la messe, ils ne seraient jamais instruits et ne s'accoutumeraient pas aux exercices du culte catholique, et, de plus, *qu'ils formeraient une espèce de corps dans l'État, séparé des autres sujets du Roi, et qui demanderait dans tous les cas de grandes précautions.* C'est bien là l'homme politique qui parle; tandis que Bossuet, que M. de Bâville crut devoir consulter dans une question aussi grave, se prononça dans un sens contraire, parce qu'il craignait : « que toute apparence de contrainte, à » l'égard de la messe, n'avilît dans l'esprit des nouveaux » convertis l'auguste sacrifice, et ne les portât à croire » que toute la religion catholique consiste dans quelques » actes du culte extérieur, accomplis même avec les signes » de l'incrédulité manifeste. »

Partout où l'intendant Foucault était employé, on le trouve en opposition avec les évêques; partout le pouvoir séculier se montre plus ardent que le pouvoir ecclésiastique, et c'est le pouvoir séculier qui l'emporte.

(1) Gervinus, *Einleitung in die Geschichte des 19ten Jahrhundert*, p. 102.

« M. de Mesplets, évêque de Lescar, » écrivait Fourcault lorsqu'il était commissaire dans le Béarn, « bien » loin de m'aider et de prendre part à l'ouvrage des con- » versions de son diocèse, n'a rien oublié pour les éloi- » gner. Il avait écrit de Paris aux gentilshommes les » plus considérables du parti d'entrer dans quelque ac- » commodement, et leur avait offert de ménager en leur » faveur, *dans l'assemblée du clergé, un relâchement* sur » les points qui leur font peine (1). »

Cette modération ne faisait pas le compte du fougueux intendant ; malgré l'évêque et le clergé, il rassembla au château de Pau les gentilshommes, leur déclara qu'ils n'avaient aucun tempérament à espérer ; se montra bien plus rigide orthodoxe que l'évêque, et les força à une conversion à peu près subite. Plus tard, on retrouve Foucault intendant du Poitou, et encore en lutte avec l'évêque de Poitiers, plus conciliant et mieux pénétré des sentiments de charité chrétienne. L'évêque de Poitiers fut élevé à l'archevêché de Sens, et son départ laissa le champ libre au zèle de Foucault. On trouve le passage suivant dans ses Mémoires : « La reine Jeanne » de Navarre faisait condamner à l'amende les catholiques » qui allaient à la messe ; mais j'ai mandé à M. de Lou- » vois qu'il valait mieux se servir du ministère des dra- » gons pour obliger les nouveaux convertis d'aller à la » messe les dimanches, que de la voie de l'amende (2). »

Au reste, un fait d'importance, c'est que Louis XIV, cédant peut-être à l'influence des sages avis de Bossuet, comprit qu'on avait été trop loin ; qu'il était indispensable de revenir sur ses pas ; qu'en continuant d'exiger des conversions apparentes, il fallait du moins accorder

(1) *Mémoires de l'intendant Foucault*, fol. 44, *Mss.*, Bibl. royale.
(2) *Ibid.*, fol. 53, *ibid.*

quelque trêve aux consciences, et qu'enfin l'Église gagnait moins à toutes ces victoires des convertisseurs que l'État et la religion n'y perdaient.

Louis XIV adressa, le 8 décembre 1686, quatorze mois après la révocation de l'Édit, une instruction secrète, signée de sa main, à tous ceux qui avaient la conduite des affaires touchant les protestants ; cette instruction commence par ces mots remarquables :

« Le Roi ayant été informé *des mauvais effets que* » *produisent les diverses manières dont on use à l'égard des* » *nouveaux convertis,* dans les différentes provinces de » son royaume, a trouvé bon de faire dresser la présente » instruction, afin qu'étant envoyée à tous ceux qui y » commandent et aux commissaires départis en icelles, » leur conduite puisse devenir uniforme à l'égard desdits » nouveaux convertis. »

Le Roi veut qu'on use de la tolérance la plus complète envers ceux qui se soumettent en apparence ; il ne veut pas que les ecclésiastiques employés par les évêques, pour prêcher et instruire les nouveaux convertis, « mêlent parmi leurs exhortations aucune menace pour » les porter à fréquenter les églises, ni à s'approcher des » sacrements. » Il ne veut pas « que l'on continue à met- » tre des inspecteurs à l'entrée des églises pour con- » naître ceux des nouveaux catholiques qui les fréquen- » tent ou non, estimant qu'il vaut mieux attendre du » temps et des instructions que les nouveaux catholiques » soient persuadés de fréquenter les églises, que de les y » faire aller par force et par la crainte de punitions. » Sa Majesté veut qu'au moyen de ces ménagements dans l'exécution des Édits, « les nouveaux convertis, qui » sont assez malheureux pour ne l'être encore que de » nom, puissent vaquer à leur commerce et à leurs af-

» faires avec plus de tranquillité qu'ils ne l'ont fait jus-
» qu'à présent, et elle espère que la douceur qu'ils y
» trouveront et l'impossibilité de jouir de leurs biens,
» quand ils sont passés en pays étranger, ôteront à beau-
» coup le désir qu'ils avaient de sortir du royaume. »

Cette émigration si funeste à la France, Louis XIV avait fini par en comprendre tout le danger, ainsi que l'inconvénient de la surveillance qu'il avait établie sur les côtes; il en fait l'aveu sans détour. « Le Roi ayant » reconnu le *préjudice considérable qu'a causé au com-* » *merce* le soin que l'on a pris de garder les côtes et les » frontières pour empêcher les nouveaux convertis de sor- » tir du royaume, a résolu de faire retirer les gardes, petit » à petit. » L'instruction recommande aux gouverneurs et aux commissaires de visiter fréquemment les lieux qu'habitent les nouveaux convertis. « Ils doivent s'abstenir, » dans ces visites, d'ajouter une entière créance à ce que » les curés ou les missionnaires pourraient leur dire, » l'expérience ayant fait connaître que la plupart des » curés agissent par passion, et que le trop grand zèle » des missionnaires que l'on envoie dans lesdits pays les » fait souvent se tromper dans leur jugement... Sa Majesté » aura pour bien agréable que lesdits commandants et » commissaires aient une attention particulière à s'infor- » mer secrètement des mœurs desdits curés, et de la satis- » faction que les nouveaux convertis témoignent avoir » d'eux, afin de changer les curés quand il sera néces- » saire. »

Assurément, de telles idées exprimées par le Roi lui-même, ce sage retour à la tolérance si ponctuellement ordonné aux plus fougueux exécuteurs des édits qui suivirent la révocation, présentent Louis XIV sous un nouveau jour. Cédant à cet instinct du pouvoir absolu

qui aime à se faire croire infaillible, Louis XIV avait pris toutes les précautions possibles pour dérober à la connaissance du public les ordres que lui inspire une politique plus haute et plus humaine; il imposait aux exécuteurs de ses ordres le plus profond secret. « Sa » Majesté veut, » disait-il dans ses instructions, « que les » commandants et intendants se conduisent de manière » qu'il paraisse que ce relâchement vient plutôt de *leur* » *manque de soin* et de la distraction que leur cause le » reste des affaires dont ils sont chargés, que d'un exprès » commandement de Sa Majesté. »

La pièce a été conservée dans les Mémoires de l'intendant Foucault, l'un de ceux à qui elle fut adressée lorsqu'il était commissaire du Roi, pour l'exécution des édits contre les protestants dans le Poitou. En sa qualité de zélé convertisseur, Foucault déclare nettement que cette instruction « porte le caractère d'un relâchement » très-préjudiciable aux affaires de la religion, dans un » temps où les cœurs des nouveaux convertis ne sont pas » encore fortifiés dans la communion avec l'Église ro- » maine (1). »

XI. De la France la persécution s'étendit aux États voisins. Le duc de Savoie, probablement à l'instigation du cabinet de Versailles, ou excité par son exemple, révoqua, vers la fin de 1685, un édit par lequel son père avait accordé aux protestants de ses États la liberté de conscience.

Louis XIV envoya au duc des troupes pour réduire par la force les religionnaires piémontais. On lit dans les mémoires de Dangeau : « Le Roi résolut d'envoyer des » troupes à M. de Savoie pour réduire les habitants des

(1) *Mémoires inédits de l'intendant Foucault*, déposés à la Bibliothèque royale en 1738.— Fol. 51.

d'un évêché pendant sa vacance, et de conférer les bénéfices qui en dépendaient, droit qui est devenu si célèbre sous le nom de *régale*. Il porta les coups les plus sensibles aux porteurs de rentes romaines, en plaçant sous une surveillance restrictive les envois d'argent à Rome (1).

Mais Louis XIV finit par rencontrer dans Innocent XI une résistance inattendue. Les historiens dépeignent ce Pape comme un homme austère, humble, doux et pieux, mais que cette même intégrité sévère qui réglait sa vie privée excita aussi à remplir sans de lâches ménagements les devoirs de la papauté (2). Il répondit avec énergie aux attaques de Louis XIV.

Innocent XI n'hésita pas à défendre les évêques de France qui s'opposaient à l'extension du droit régalien. Il exhorta plusieurs fois le Roi à ne pas porter atteinte aux libertés de l'Église : « il pourrait être cause que la source » de la grâce divine vînt à tarir dans son royaume. » Comme il n'en reçut point de réponse, il renouvela ses exhortations pour la troisième fois, ajoutant : « que désormais il n'écrirait plus, mais qu'il ne s'en tiendrait pas à » des avis, et qu'il se servirait du pouvoir que Dieu avait » mis dans ses mains. En agissant ainsi, il ne craindra » aucun danger, aucune violence ; il plaçait toute sa gloire » dans la croix de Jésus-Christ (3). »

En matière religieuse, la politique de la Cour de France a constamment été de limiter l'influence de son clergé par le pouvoir royal, et celle du Saint-Siége par le clergé. Jamais prince ne fut plus complétement maître de son clergé que Louis XIV. Les discours qu'on lui adressait dans les occasions solennelles respiraient un dé-

(1) L. Ranke, *Hist. de la Papauté.*

(2) *Ibid.*

(3) Bref du 27 déc. 1679.

vouement sans égal. « Nous osons à peine, » est-il dit dans un de ces discours, « faire des demandes dans la » crainte de mettre des bornes au zèle de Votre Majesté » pour l'Église. La triste liberté de porter des plaintes se » change aujourd'hui en une douce nécessité de louer » notre bienfaiteur (1). »

Enfin l'obséquiosité du clergé français était chose tellement notoire, que le prince de Condé disait en riant : « s'il » prenait fantaisie au Roi d'embrasser le protestantisme, » le clergé serait le premier à l'imiter (2). »

Le clergé de France aida sans scrupule le Roi contre le Pape ; il publia d'année en année des déclarations de plus en plus décisives en faveur du pouvoir royal. Enfin, vint l'assemblée de 1682 ; « elle fut convoquée et dissoute, » dit un ambassadeur vénitien, « suivant les convenances de la » Cour et dirigée selon les inspirations de celle-ci (3). »

L'auteur de *Louis XIV et sa Diplomatie*, dit ce qui suit : « Les jansénistes et les parlementaires, unis dans » une manifestation identique de principes, ne se mettaient » en communion avec la papauté qu'à des conditions dé- » terminées ; ils n'admettaient pas absolument la supé- » riorité du Pape.

» Les parlementaires ajoutaient le système mixte des » libertés de l'Église gallicane, à savoir : l'indépendance » de la couronne pour toute sujétion temporelle, et la » suprématie des conciles généraux sur les Papes.

» Il est impossible que Louis XIV n'adoptât pas quel- » que-unes de ces idées de suprématie ; elles allaient à la » pensée exagérée qu'il s'était faite de son pouvoir. Ses » relations diplomatiques avec l'Europe devaient mettre

(1) Remontrance du clergé de France faite au Roi le 10 juillet 1680. — *Mém. du Clergé*, t. XIV, p. 787.

(2) Ranke, *Hist. de la Papauté*.

(3) Foscarini, *Relazione di Francia*, 1684.

» souvent le Roi en opposition avec le Pape, souverain » temporel, et l'on a vu qu'au commencement de son » règne, Louis XIV avait vengé sur les agents de Rome » un manque de respect envers ses ambassadeurs. »

L'histoire de la déclaration de 1682 se rattache tout entière à la querelle des régales ; les prétentions sur les régales remontaient au concordat de François Ier.

Louis XIV visait à se placer au-dessus de l'Église avec la précaution de laisser ses sujets au-dessous. Il dicta au clergé de son royaume et transforma ensuite en édit la fameuse déclaration de 1682.

Les quatre articles qu'elle contient ont toujours été regardés comme le manifeste des libertés gallicanes. Les trois premiers, renouvelant d'anciennes prétentions, l'indépendance du pouvoir temporel du pouvoir spirituel, la supériorité d'un concile sur le Pape, l'inviolabilité des libertés gallicanes ; mais le quatrième est principalement remarquable, parce qu'il restreint aussi l'autorité spirituelle : « La décision du Pape, même en matière de foi, » n'est pas infaillible tant qu'il n'a pas l'assentiment de » l'Église (1). » Ici nous voyons le Roi et le clergé se soutenir mutuellement. Louis XIV s'émancipa des influences du pouvoir temporel de la Cour de Rome, et le clergé français de l'autorité absolue du pouvoir de la papauté.

Les quatre maximes furent d'abord soutenues avec enthousiasme en France, ensuite avec moins de vivacité, parce qu'aux yeux de beaucoup de catholiques rigides, elles détruisaient l'unité de l'Église de Rome et préparaient au schisme.

« On parle beaucoup de la *suprématie anglicane*. Cependant elle n'a rien de particulier à l'Angleterre ; car

(1) Bossuet, *Défense de la déclaration du Clergé de France sur la puissance ecclésiastique.*

» on ne citera pas une seule Église séparée qui ne soit pas » sous la domination absolue de la puissance civile. Parmi » les catholiques mêmes n'avons-nous pas vu l'*Église gal-* » *licane* humiliée, entravée, asservie par les grandes » magistratures, à mesure et en proportion juste de ce » qu'elle se laissait follement émanciper envers la puis- » sance pontificale (1)? »

Aux yeux des contemporains, si la France se trouvait encore dans le sein de l'Église catholique, elle était cependant déjà sur le seuil pour en sortir. Louis XIV fit de ces propositions une espèce d'article de foi; l'enseignement dans toutes les écoles devait se faire conformément aux quatre articles; personne ne pouvait obtenir un grade dans la Faculté de Droit ou de Théologie, sans prêter serment sur les quatre articles.

Mais le Pape avait encore des armes pour se défendre. Louis XIV voulait avancer de préférence à tous les autres dans les fonctions épiscopales, les auteurs de la déclaration, les membres de cette assemblée. Innocent refusa de leur donner l'institution canonique. Ils pouvaient jouir des revenus, mais non recevoir l'ordination, ni exercer aucun acte spirituel de l'épiscopat.

C'est à l'époque où cette querelle était flagrante entre le Saint-Siége et la Cour de France, que Louis XIV procéda à la destruction violente des calvinistes. Il crut rendre par là un grand service à l'Église catholique et faire preuve de sa parfaite orthodoxie; mais la Cour de Rome ne voulut pas s'associer à une œuvre de conversion exécutée par des apôtres armés. « Jésus-Christ ne s'est » pas servi de cette méthode ; il faut conduire les hommes » dans le temple et non les y traîner (2). »

(1) *Du Pape*, par M. de Maistre, t. I, p. 91 (dans une note).
(2) Vanier, *Relazione di Francia*, 1689. — Ranke, *Hist. de la Papauté*.

Enfin, on lit dans les Mémoires d'un auteur contemporain, que la grande affaire de la *régale* avait brouillé Louis XIV avec Innocent XI, dès le commencent de son pontificat ; que les quatre propositions de l'assemblée du clergé de France l'irritèrent bien davantage, et qu'à l'occasion de l'affaire des franchises, les deux Cours devaient se porter à de grandes extrémités. « Rome se laissa peu » toucher par cette main basse sur les protestants en France ; » le Roi n'en put tirer qu'une bien faible approbation, et » cette Cour s'en tint toujours à l'attribuer à la politique, » pour détruire un parti qui avait si longtemps agité la » France (1).»

XIII. Louis XIV devint, après la révocation de l'Édit de Nantes, un objet de haine pour les protestants, et cette persécution religieuse attira de nombreux ennemis à la France ; ceux qui jusqu'alors avaient ménagé le grand Roi se prononcèrent avec énergie contre lui. Mais était-ce la religion ou la politique qui les excita contre Louis XIV?

Il est nécessaire de faire remarquer qu'à la même époque, l'empereur Léopold se faisait le persécuteur des protestants dans ses États ; mais pourquoi donc ces persécutions n'eurent-elles pas le même retentissement en Europe que celles exercées en France? Pourquoi les puissances maritimes surtout se montrèrent-elles assez indifférentes à l'égard de ce qui se passait en Hongrie, et qu'elles furent si alarmées des mesures prises par Louis XIV contre les calvinistes? C'est que l'intolérance religieuse de Léopold s'exerçait au loin, dans des contrées placées en dehors du système politique de l'Europe occidentale; tandis que celle de Louis XIV agissait au centre de ce système, et avec un succès qui menaçait

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*

non-seulement le protestantisme, mais le système politique lui-même.

Le pouvoir de la Maison d'Autriche, si longtemps redouté, ne l'était plus alors, tandis que celui de la Maison de Bourbon, pour avoir été redouté trop tard, était devenu un sujet de terreur pour tous. C'était donc comme question politique que la révocation de l'Édit causa tant de sensation; car cette persécution religieuse n'était autre chose qu'une manifestation de la puissance de Louis XIV.

Sous le point de vue religieux, il y avait autant de motifs d'assister les peuples de la Hongrie et de la Transylvanie contre l'Empereur, que les calvinistes français contre Louis XIV. Ne voyait-on pas Léopold Ier si acharné à établir son pouvoir illimité en Hongrie, qu'il exposait, pour atteindre à ce but, l'Empire même à des dangers? Il négligeait la défense de ses frontières du côté du Rhin, et les exposait aux attaques de la France: tandis que sa politique impitoyable à l'égard des Hongrois, força enfin ce malheureux peuple à se jeter entre les bras des Turcs, qui, forts de cette alliance, envahirent l'Empire et mirent le siége devant Vienne. Ce formidable événement, qui fit trembler la chrétienté entière, ne fut pas même capable de rendre l'Empereur plus sage.

Sobieski, après avoir délivré Vienne, et après avoir raffermi la Couronne impériale sur la tête de Léopold, ne put pas même faire entendre raison à ce prince, et lui faire comprendre qu'il y allait de son avenir d'adopter une politique plus conforme à ses propres intérêts, à ceux de l'Empire et à ceux de la Cour d'Espagne, en dirigeant ses efforts contre la puissance qui visait si ouvertement à lui enlever la succession espagnole. Quelles eussent dû être ces mesures signalées par le Roi de Pologne, comme salu-

taires aux intérêts personnels de Léopold, mais qui, en même temps, étaient des intérêts européens? Ces mesures consistaient à ne pas exaspérer Tékély et les mécontents hongrois; à leur accorder ce qu'ils demandaient, c'est-à-dire la garantie de leurs anciens priviléges : la liberté de concience, la convocation d'une diète libre, etc., etc. Mais tout cela fut en vain. Et comme le théâtre de ces persécutions politiques et religieuses était à l'autre extrémité de l'Europe, et en dehors du système de l'équilibre politique de l'Occident, les autres puissances, mais principalement les puissances maritimes, ne montrèrent aucune sympathie pour les maux des Hongrois, tandis qu'elles identifièrent en quelque sorte leur cause avec celle des calvinistes français, les ennemis de Louis XIV. Était-ce là de la religion ou de la politique? La réponse à cette question ne nous semble pas être douteuse.

CHAPITRE QUATRIÈME.

LIGUE D'AUGSBOURG.

Providentia.

SOMMAIRE.

I. Introduction à ce chapitre.
II. Influence de la révocation de l'Édit de Nantes sur les affaires domestiques dans les Provinces-Unies (1685).
III. Le prince d'Orange forme le dessein de faire conclure une nouvelle ligue contre la France (1686).
IV. La maison d'Autriche entre dans les vues de Guillaume III.
V. Jean Sobieski, roi de Pologne, participe aux fins de la Ligue d'Augsbourg.
VI. Le prince d'Orange gagne l'Électeur de Brandebourg.
VII. Efforts du prince d'Orange pour faire entrer les Provinces-Unies dans la Ligue. — Intrigues de l'ambassadeur de France pour l'empêcher. — L'opposition d'Amsterdam empêche les États-Généraux d'accéder à la Ligue d'Augsbourg.
VIII. Ligue d'Augsbourg (1686).
IX. Situation de l'Europe après la conclusion de la Ligue d'Augsbourg. — Nouvelles prétentions de Louis XIV qui entretiennent l'animosité contre ce monarque.
X. Position du prince d'Orange après la conclusion de la Ligue.

Digitized by Google

LIGUE D'AUGSBOURG.

I. Dans le premier âge du règne de Louis XIV, l'élément religieux ne joua pas un rôle important ; ceci dut considérablement simplifier sa politique ; il n'en fut pas de même dans le second âge de ce règne. L'élément religieux prit un grand développement à cette époque, au point de devenir, sinon la question principale, du moins une question secondaire très-importante, tant du côté de Louis XIV que de celui de ses adversaires. Ceci compliqua par conséquent le système de Louis XIV, et l'affaiblit en lui suscitant des ennemis qu'il n'avait point encore rencontrés jusqu'alors ; car l'impression qu'on avait conservée de la protection accordée par la France aux protestants en Allemagne, à l'époque de la guerre de Trente-Ans, avait été à cet égard un sujet de sécurité pour les puissances protestantes.

Mais lorsqu'on vit éclater la persécution contre les huguenots en France et qu'on vit Louis XIV favoriser ouvertement les projets hostiles du Roi d'Angleterre contre l'Église établie, la face des affaires changea, la religion devint un puissant auxiliaire contre Louis XIV ; ses

adversaires, et principalement Guillaume III, en profitèrent avec habileté. Ainsi, si d'une part la politique nouvelle de Louis XIV facilita l'œuvre de ses ennemis, de l'autre aussi elle augmenta considérablement les difficultés que le monarque français devait rencontrer dans l'accomplissement de ses projets ambitieux.

Ce fut sous ces auspices nouveaux que s'ouvrit le deuxième âge du règne de Louis XIV, dont Saint-Simon a dit avec une grande vérité, après avoir récapitulé la gloire du premier :

« La préséance solennelle cédée par l'Espagne à la » France, l'éclatante raison tirée de l'insulte faite à l'am- » bassadeur de France par le gouvernement de Rome, » par les parents du Pape et par les Corses de sa garde ; » la réduction en plein hiver de la Franche-Comté, qui » lui servit à la paix d'Aix-la-Chapelle à conserver ses » conquêtes de Flandre, en la rendant ; la seconde con- » quête de la Franche-Comté en 1673, qui, pour cette » fois, demeura à la France ; la paix de Nimègue, si glo- » rieuse pour la France, si honteuse aux alliés ; les succès » des armes du Roi en Amérique, en Afrique, dans l'Ar- » chipel et en Sicile ; les réunions en Lorraine ; toute » l'Alsace devenue province du royaume ; la capitulation » de Strasbourg, l'acquisition de Casal, la trève de » Ratisbonne sanctionnant toutes ces acquisitions faites » en pleine paix ; Luxembourg devenu le prix des retar- » dements des Espagnols à se soumettre à toutes les con- » ditions que la France lui imposait ; Gênes bombardée » se voyant forcée à venir demander la paix par son doge » en personne, furent les événements qui signalèrent le » premier âge de Louis XIV. » — « Ici, » ajoute l'auteur, témoin de toutes ces merveilles, « ici finit ce comble de » gloire et de prospérité ; les grands capitaines, les

» grands ministres au dedans et au dehors n'étaient plus, » mais il en restait les élèves (1). »

II. La révocation de l'Édit eut un grand retentissement dans toute l'Europe protestante, mais principalement dans les Provinces-Unies, où toute atteinte portée à la Réforme à l'étranger était considérée comme une mesure hostile dirigée contre la République. Les puissances protestantes, étonnées d'un sacrifice que les uns attribuaient à la politique et d'autres à la religion, en recueillirent les victimes avec empressement. Des Hollandais domiciliés en France se dérobèrent à grand'-peine à la fureur de la persécution et abandonnèrent cette terre inhospitalière (2). Les chaires en Hollande retentirent de l'intolérance de Louis XIV. Les magistrats d'Amsterdam se signalèrent surtout par leur conduite généreuse envers les réfugiés français ; comme la rigueur des édits était principalement dirigée contre les pasteurs du culte protestant, les États de Hollande pourvurent à leurs besoins en leur assignant des pensions. On fournit aux fabricants expatriés les moyens de fonder de nouveaux établissements industriels, et les capitaux qui affluèrent en Hollande, par suite de la révocation de l'Édit, furent si considérables, que cette augmentation subite du numéraire en circulation y fit baisser l'intérêt de l'argent à deux pour cent (3).

Les États-Généraux prirent, de leur côté, une résolution qui peut être regardée comme une mesure de représaille. Ils firent publier un édit par lequel il fut enjoint aux jésuites et à tous autres individus faisant partie d'une congrégation religieuse et professant le catholicisme, de

(1) *Mémoires*, t. XIII, p. 4.

(2) *Négociations de d'Avaux*. — Wag., t. XV, p. 317.

(3) Wag., t. XV, p. 317. — Cerisier, *Histoire des Provinces-Unies*, t. VIII, p. 161. — *Négociations de d'Avaux*, t. VI, p. 105.

quitter le territoire de la République, avec défense d'y rentrer jamais (1).

Le comte d'Avaux ne laissa pas ignorer toutes ces circonstances à son souverain ; il dit à plusieurs reprises, dans sa correspondance, que le moyen infaillible de faire perdre toute espèce d'influence à la France dans les Provinces-Unies, serait de persécuter les calvinistes français. Mais Louis XIV ne tint aucun compte des avertissements de son ambassadeur, qui, au risque de déplaire, revenait sans cesse sur cette matière, et s'exprimait à cet égard avec une noble franchise. C'est en consultant la correspondance de cet habile diplomate, qu'on peut se former une idée de l'état des partis en Hollande, à l'époque de la révocation de l'Édit.

Depuis la conclusion de la trève de Vingt-Ans, le parti aristocratique travaillait avec succès à reprendre le dessus dans la République ; il ne laissait échapper aucune occasion de traverser le prince d'Orange, soit comme stathouder, soit comme capitaine général de l'Union. La mésintelligence allait toujours en augmentant, peu de temps avant la révocation de l'Édit, et la ville d'Amsterdam marchait fièrement à la tête du parti opposé à celui d'Orange (2).

Les ambassadeurs de Louis XIV et de Jacques II, pour affaiblir la République, y soufflaient l'un et l'autre le feu de la discorde, et, dans le but de donner plus de consistance aux adversaires du prince d'Orange, on n'épargna ni soins ni promesses pour entraîner le stathouder de Frise et de Groningue dans les intérêts de la France (3). Celui-ci, ébloui par les avantages imagi-

(1) Wag., t. xv, p. 385.

(2) Wag., t. xv, p. 150, 157, 163, 179, 186 et 206.

(3) Dans une lettre du comte d'Avaux au prince Henri-Casimir de Nassau, on remarque les passages suivants : « J'espère que vous connaîtrez

naires qu'on lui faisait entrevoir, se brouilla avec le chef de sa maison (1). Mais cette rupture ne suffisait pas aux ennemis du prince d'Orange, qui formèrent, dit-on, le projet hardi de le renverser, et d'élever le prince Henri-Casimir de Nassau au stathoudérat de la province de Hollande (2).

Cependant la révocation de l'Édit ne tarda pas à produire dans les Provinces-Unies l'effet que d'Avaux en avait attendu; dès cet instant, la Cour de France vit diminuer son crédit dans la République. Les partisans les plus sincères de Louis XIV furent exaspérés par les persécutions dirigées contre leurs co-religionnaires, et s'il s'en trouva parmi eux qui ne partageaient pas l'indignation universelle, ils furent obligés de dissimuler leur opinion pour ne pas s'exposer à la haine publique (3).

D'Avaux, témoin et acteur, initié dans tous les projets de ceux qui cherchaient un appui auprès de la Cour de France, explique ce revirement dans ses négociations.

On a vu, dit d'Avaux, l'application du prince d'Orange à susciter au Roi de nouvelles affaires et de nouveaux ennemis; son soin à profiter de toutes les occasions d'engager les États-Généraux dans des intérêts contraires à la France; les détours qu'il a pris pour faire croire que ses démarches n'étaient faites que dans la vue du bien public; les moyens dont on s'est servi pour désabuser les républicains de Hollande et pour les porter à main-

« dans la suite que les intérêts de Sa Majesté n'étant pas séparés de ceux « de cet État, Votre Altesse ne prendra aucun soin pour les intérêts de Sa « Majesté, qu'elle n'en prenne en même temps pour le bien et l'avantage « de la République (*Archives de la Maison d'Orange*).

(1) Correspondance entre le prince d'Orange et le prince Henri-Casimir de Nassau (*Archives de la Maison d'Orange*).

(2) Burnet, *Hist. of his own time.*

(3) Wag., t. xv, p. 424. — Burnet, *Hist. of his own time.* — *Négociations de d'Avaux*, t. v, p. 137, 189 et 205.

tenir leur liberté et leurs droits, en sorte que leur parti a prévalu sur celui du prince d'Orange, et que ce prince s'est vu forcé à donner à connaître si clairement ses desseins, que la plus grande partie de la République s'est réunie contre lui, et que trois provinces (1) ont été sur le point de se détacher des quatre autres, pour conclure séparément un traité (la trève de Vingt-Ans) que toute la République a été enfin obligée de signer.

Il est certain que le dessein de Messieurs d'Amsterdam, lorsqu'ils firent conclure la trève de Vingt-Ans, était de perdre entièrement le conseiller pensionnaire Fagel et de diminuer tellement l'autorité du prince d'Orange qu'elle ne pût plus leur être dommageable. Pour cela, ils avaient résolu aussitôt que la trève serait signée, de refuser de consentir à l'entretien de 10,500 hommes, qu'on avait levés deux ans auparavant; de faire examiner dans l'assemblée des États de Hollande quel était le pouvoir de leur stathouder; quel était celui de leur capitaine général, et quel était celui du conseiller pensionnaire de Hollande. Ils voulaient, par la discussion des droits attachés à ces charges, ôter au prince d'Orange le pouvoir qu'il avait usurpé, de faire marcher les troupes de la confédération dans toute l'étendue de la République, de casser les officiers selon son bon plaisir, et de donner toutes les charges de l'armée. Ils voulaient encore rétablir le gouvernement primitif des provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Overyssel, qui, n'ayant pas été remis sur l'ancien pied après la retraite de l'armée française, en 1674, avait considérablement augmenté l'autorité du prince d'Orange dans ces trois provinces, où généralement tous ceux qui faisaient partie du gouvernement dépendaient du stathouder.

(1) La Hollande, la Frise et la province de Groningue.

Ils souhaitaient aussi de s'unir étroitement avec le Roi de France, dont la protection leur devenait nécessaire pour se soutenir contre le prince d'Orange, et après qu'ils auraient été assurés de l'appui de la Cour de France par l'alliance qu'ils comptaient conclure, ils se proposaient de faire licencier encore une portion de l'armée de terre, et de ne garder que vingt-cinq mille hommes sous les armes.

Tels étaient les projets des adversaires de la Maison d'Orange à l'époque de la conclusion de la trève de 1684. On voit qu'il s'agissait d'une vaste réforme dans l'État, réforme qui devait commencer par la ruine du prince stathouder et par celle du conseiller pensionnaire Fagel. « C'étaient, » dit d'Avaux, « de très-beaux des-» seins, et Messieurs d'Amsterdam voulaient se mettre » en état de les exécuter, en faisant conclure la trève de » Vingt-Ans, en dépit du prince d'Orange et de ses par-» tisans. »

Mais tous ces projets échouèrent à l'aspect des dangers dont la Réforme parut menacée en 1685; d'Avaux en convient et ne cherche pas à déguiser les fautes de sa Cour.

« On doit être surpris, » dit le négociateur français, « quand on a vu jusqu'à quel point les républicains se » sont commis dans la conclusion de la trève contre le » prince d'Orange, de savoir que la République est » réunie à cette heure et soumise au prince, et qu'elle » travaille elle-même aux fers dont elle est enchaînée, » puisqu'il est certain que les républicains s'étaient dé-» clarés si ouvertement contre le prince d'Orange, qu'on » aurait pu aisément maintenir un parti contre lui dans » la République. »

Il indique après cela les causes principales qui ont

amené un changement si prompt et si extraordinaire; il signale les divisions qui s'élevèrent dans le conseil municipal d'Amsterdam, excitées, dit d'Avaux, par le bourgmestre Van Beuningen, qui cherchait à éviter une rupture ouverte entre le stathouder et la ville d'Amsterdam; il l'attribue en partie au manque d'énergie du stathouder de Frise et de Groningue, « prince très-faible et très-» peu éclairé, » dit d'Avaux, qui se détacha tout à coup des intérêts de Messieurs d'Amsterdam, pour se raccommoder avec le prince d'Orange, ce qui entraîna la défection de ces deux provinces (1). Enfin, il allègue l'impossibilité où se trouvèrent les adversaires du prince d'obtenir le consentement unanime des États de Hollande, unanimité sans laquelle aucune mesure de ce genre ne pouvait passer; « et le prince, » dit d'Avaux, « sut profi-» ter de leurs irrésolutions, de leur faiblesse; et de toutes » les entreprises qu'ils firent contre lui, il n'y en eut pas » une qui fut soutenue avec vigueur, ni suivie avec appli-» cation; au lieu que tout ce qu'il entreprit pour détruire » leurs priviléges et opprimer leur liberté, fut toujours » poussé à l'extrémité avec toute l'ardeur possible. »

« Ainsi, le premier mal vint du dedans de la Répu-» blique, » continue d'Avaux, « mais ce mal était médiocre; » cela n'aboutissait qu'à des démêlés domestiques, dans » lesquels, à la vérité, le parti républicain succombait » souvent, mais il ne laissait pas de se maintenir, et s'il » n'avait été accablé par tout ce qui arriva au dehors, les » entreprises du prince d'Orange n'auraient servi qu'à » élever un parti contre lui, qui, étant puissant et irrité, » aurait favorisé les desseins de la France, si la France » était entrée dans les intérêts de la République. Mais

(1) Wag., t. xv, p. 423. — Lettre du prince d'Orange au prince de Nassau, du 30 mars 1685 (*Archives de la Maison d'Orange*).

» dans le temps que Messieurs d'Amsterdam se soute-
» naient avec vigueur, qu'ils avaient de leur autorité fait
» casser les nouvelles levées de onze mille hommes, et
» qu'ils demandaient opiniâtrément une seconde réforme
» de quinze mille autres, ce qui arriva aux religionnaires
» en France fit surseoir leurs poursuites et donna un
» grand avantage au prince d'Orange; néanmoins ils se
» relevèrent de cet abattement; mais lorsqu'on les inquiéta
» dans leur commerce, qu'on défendit l'entrée des harengs
» frais en France, et qu'on empêcha, contre la teneur des
» traités, le débit de leurs draps, qu'ils n'eurent permis-
» sion ni de vendre, ni de retirer hors du royaume, ils
» perdirent leur crédit et la confiance que les peuples
» avaient en eux; de sorte que, se voyant incapables de
» rien faire pour la France, ni en état de se maintenir
» eux-mêmes, et que tous les avaient abandonnés, les uns
» et les autres se soumirent au prince d'Orange, pour
» n'être pas emportés par le torrent (1). »

Ainsi, de l'aveu même de d'Avaux, ce furent les fautes accumulées de la Cour de France qui rétablirent, à cette époque, les affaires du prince d'Orange, et le firent triompher d'ennemis habiles et résolus à sa perte. Louis XIV, en blessant à la fois les opinions religieuses et les intérêts commerciaux des Hollandais, devait s'attendre à soulever contre lui toutes les classes d'une nation où la religion et l'amour du gain exerçaient une immense puissance. Ces deux sujets de plainte réunis devinrent, peu de temps après, entre les mains des adversaires de la France, une arme irrésistible : ils parvinrent à entraîner la République dans un système qui, s'il n'était pas conforme aux intérêts de l'État, avait pour lui l'immense avantage de flatter les passions

(1) *Négociations du comte d'Avaux.*

d'hommes dont le dévouement à leurs croyances religieuses ne le cédait en rien à leur soif d'amasser des richesses.

III. Aussitôt que le prince d'Orange se vit débarrassé d'une partie des entraves qui l'avaient mis dans l'impuissance d'agir, depuis la conclusion de la trève de Ratisbonne, il dirigea toute son attention vers les affaires du dehors, et sur la position dans laquelle se trouvaient les anciens alliés de la République.

Si l'avénement d'un prince catholique au trône de la Grande-Bretagne et la persécution des protestants en France étaient de nature à soulever les Cours et les peuples qui avaient embrassé la Réforme, l'union entre les cabinets de Londres et de Versailles, si pleine d'avenir pour l'Église de Rome, n'en devait pas moins remplir de terreur les souverains catholiques. Elle portait dans son sein le germe de nouveaux attentats destinés à frapper indistinctement sur le chef visible d'une Église dont Louis XIV se faisait proclamer l'apôtre, et sur les deux branches de la Maison d'Autriche.

Assuré désormais de trouver un allié complaisant et servile dans le Roi de la Grande-Bretagne, Louis XIV ne manqua pas d'exécuter ce qu'il n'a osé entreprendre aussi longtemps que l'indécision de Charles II l'a obligé d'être sur ses gardes; car, bien que ses alliances secrètes avec la Cour d'Angleterre eussent été profitables au Roi de France, sous le règne de Charles II, elles n'offrirent jamais rien de solide, rien de durable; ce n'était qu'à force d'art, d'artifices, et surtout d'argent, que la Cour de Versailles était parvenue à fixer la volonté flottante du prédécesseur de Jacques II.

Aujourd'hui, l'apostolat, le triomphe d'une foi et d'une Église communes sont les liens qui unissent les

deux Cours; l'alliance paraît donc être à l'abri de tout danger.

Mais si, aux yeux de Jacques II, il s'agit d'accomplir une mission sainte, l'extirpation de l'hérésie, il entre bien réellement dans les vues de Louis XIV de marcher vers l'accomplissement de ses pensées ambitieuses. Sa dictature en France ne lui suffisait pas; il lui fallait avec cela une dictature européenne; son bon plaisir devait s'étendre à tout en Europe, au spirituel comme au temporel. L'empire de Charlemagne à reconstituer, il y avait là de quoi flatter l'ambition du monarque français.

S'appuyant sur la connaissance approfondie des intérêts et des motifs d'appréhension des puissances tant catholiques que protestantes, Guillaume III conçut, de son côté, le dessein de former une nouvelle ligue contre Louis XIV; il négocia dans la plupart des Cours de l'Europe pour parvenir à ce but.

Le moment d'ailleurs était bien choisi; car, depuis la conclusion de la trève de Vingt-Ans, de nouveaux éléments de division s'étaient amoncelés. Divers événements, qui semblaient n'avoir entre eux aucune connexité, contribuèrent cependant à exciter de nouveau le ressentiment de l'Europe contre le souverain qui y occupait la première place. Il se forma par degrés tant de petites animosités particulières et sur un si grand nombre de points, qu'il fut facile de prévoir que la première guerre deviendrait bientôt générale. Les persécutions organisées contre les protestants achevèrent de brouiller Louis XIV avec les puissances protestantes; les tarifs de douanes et les prohibitions de marchandises continuèrent d'être un sujet de querelles entre la France et les Provinces-Unies; enfin, les nouveaux démêlés de la Cour de Versailles avec

le Pape, relativement à la question des franchises; les affaires de la succession du Palatinat et les divisions pour l'élection de l'archevêché de Cologne, facilitèrent au prince d'Orange les moyens de négocier une nouvelle alliance pour assurer le maintien de la trève de Ratisbonne, et Louis XIV ne put douter que cette mesure était dirigée contre lui.

IV. De tous les souverains de l'Europe, les deux branches de la Maison d'Autriche étaient les plus intéressées à s'associer aux desseins du prince d'Orange.

La rivalité entre les Maisons de Bourbon et de Habsbourg divisait la catholicité, et cette division faisait la force du parti de la Réforme, qui trouva constamment des auxiliaires parmi les adversaires mêmes de ses croyances religieuses, lorsqu'il s'agissait de combattre le débordement de puissance de la France.

L'empereur Léopold persécutait ses sujets hérétiques en Hongrie, en Bohême, en Transylvanie (1), mais il caressait les puissances protestantes de l'occident de l'Europe, parce qu'il avait besoin de leur assistance contre un Roi catholique dont il redoutait la politique envahissante.

A Madrid comme à Vienne, on attendait tout des Provinces-Unies et de l'Angleterre ; sans elles, l'Espagne, incapable de veiller à sa propre sécurité, ne recevant aucune assistance de la Cour impériale, se serait vue livrée à la merci de la France; les puissances maritimes étaient chargées de défendre pied à pied les terres et domaines de l'arrière-petit-fils de Philippe II.

A l'époque de la trève de Ratisbonne, les affaires de la Cour impériale paraissaient dans une situation presque désespérée. La capitale de l'Autriche avait été

(1) Bolingbroke, *Letters on the study and use of history.*

à la veille de tomber au pouvoir des infidèles. Mais, dans les deux années qui suivirent le siége de Vienne, tout prit une face nouvelle à la Cour de l'empereur Léopold.

Une suite de victoires éclatantes remportées par les généraux impériaux, le duc Charles de Lorraine, le prince Louis de Bade et le prince Eugène, valut à Léopold Ier la conquête de toute cette partie de la Hongrie qui, depuis le règne de Ferdinand Ier, était au pouvoir des Ottomans. En 1686, le duc de Lorraine emporta d'assaut la ville de Bude, capitale de la Hongrie, dont les Turcs étaient maîtres depuis 1541 ; l'importante victoire de Mohacz, remportée par les Impériaux, fit rentrer la Transylvanie et l'Esclavonie sous la domination autrichienne. Cette continuité de revers coûta la vie au grand vizir, qui fut étranglé par ordre de Mahomet IV, et ce sultan lui-même fut déposé par les janissaires révoltés.

Les Hongrois mécontents furent réduits à l'obéissance, et trois ans après le siége de Vienne, les États de Hongrie, assemblés à Presbourg, déclarèrent la couronne de Hongrie héréditaire pour les descendants mâles de la Maison d'Autriche. Quant aux priviléges des États, ils furent renouvelés dans cette diète, mais on en excepta la clause qui autorisait les États à s'opposer à force ouverte au prince qui entreprendrait d'enfreindre les droits et libertés du pays; les jésuites, précédemment proscrits, furent réintégrés et autorisés par toutes les provinces du royaume ; on confirma aussi aux protestants des deux Confessions les églises et les prérogatives qui leur avaient été précédemment assurées; mais on statua qu'il n'y aurait que les catholiques qui pourraient posséder des biens dans la Dalmatie, la Croatie et l'Escla-

vonie. L'archiduc Joseph, fils de l'empereur Léopold Ier, fut couronné dans cette diète comme premier roi héréditaire de Hongrie (1).

Ces succès permirent à l'Empereur de tourner toute son attention vers les affaires de l'Occident et de prendre en main la défense du Roi d'Espagne, son parent, dont il se considérait déjà, à cette époque, comme l'héritier; car Charles II, quoique jeune encore, était d'une constitution si débile, qu'on perdit de bonne heure l'espoir de le voir propager sa race.

La succession d'Espagne, ouverte, pour ainsi dire, avant la mort de son souverain, préoccupait donc tous les esprits en Europe. On savait que le Roi de France se préparait à la disputer à la branche allemande de la Maison d'Autriche, en qualité d'époux de la sœur aînée du Roi d'Espagne. On n'ignorait point que le cabinet de Versailles considérait la renonciation exigée de l'infante Marie-Thérèse, à la Paix des Pyrénées, comme un acte illusoire qui ne pouvait détruire les droits que la feue reine de France avait transmis au dauphin son fils. La Cour de Versailles s'attachait à faire prévaloir cette opinion, et voulait accoutumer les cabinets et les peuples de l'Europe à voir discuter les droits de la Maison de Bourbon à la succession d'Espagne.

Il ne pouvait plus être question alors du traité de partage conclu en 1668. Les sacrifices éventuels auxquels Louis XIV avait consenti au début de son règne, lui eussent paru inadmissibles après tant d'années d'un règne glorieux. Il visait à s'emparer de la succession entière. Il voulait évincer la branche cadette de la Maison d'Autriche, qui avait le plus grand intérêt à soutenir la vali-

(1) Muller, *Histoire universelle.* — Koch, *Tableau des Révolutions de l'Europe*, t. II, p. 278.

dité de la renonciation de la reine de France à la succession d'Espagne.

Ce que Barillon écrit à ce sujet ne laisse aucun doute à cet égard. « Il me paraît, » dit-il dans une dépêche au Roi, « que Votre Majesté tire quelque avantage de ce » qui a été agité sur cette matière, en ce qu'on s'accou- » tume à entendre parler du droit de Mgr le dauphin à » la couronne d'Espagne, sans qu'il paraisse qu'on prenne » une trop forte alarme de voir tant de royaumes dans la » possibilité d'être réunis à la couronne de France. Il sem- » ble du moins que l'on reconnaisse que si Sa Majesté » Catholique mourait sans enfant, le droit de Mgr le dau- » phin et de ses descendants serait meilleur que de ceux » qui n'y pourraient prétendre qu'en vertu d'une renon- » ciation remplie de nullités (1). »

Ce fut principalement la crainte de voir sortir un jour la couronne d'Espagne de la Maison d'Autriche, pour passer sur la tête d'un prince de la famille de Bourbon, qui porta la Cour impériale à entrer dans les vues du prince d'Orange. On comptait à Vienne que la nouvelle Ligue aurait pour but principal de procurer à l'Europe l'exécution du traité des Pyrénées, et qu'on s'empresserait de fournir à la Maison impériale de prompts secours, afin d'écarter les prétentions du dauphin à la succession de Charles II, dans le cas où le Roi d'Espagne viendrait à mourir sans héritiers directs.

L'empereur Léopold voyait encore dans cette Ligue un moyen d'affaiblir la seule puissance qui parût disposée à soutenir les Turcs; il se flattait d'ailleurs que ses nouveaux alliés consentiraient à assurer la couronne impériale à l'archiduc Joseph, son fils aîné, et à enlever ainsi toute espèce de chance au dauphin de se faire élire roi des Romains.

(1) Lettre de M. Barillon, du 30 avril 1685.

V. Mais l'Empereur n'entendait pas avoir à soutenir à la fois le poids d'une double guerre. Il sentait qu'il ne pouvait pacifier ses frontières de l'Est qu'en frappant sur la Turquie des coups éclatants. Dès lors, il fallait que le Roi de Pologne descendît de nouveau dans la lice, comme en 1683.

« Jamais, » dit M. de Salvandy, en parlant du règne de Jean Sobieski, « la Pologne n'avait été placée si haut » dans l'opinion des hommes. Ce n'était plus cette Répu- » blique dédaignée naguère, et vouée par ses voisins au » partage ; une auréole éclatante cachait pour longtemps » aux regards de l'étranger les blessures incurables du » dedans. Cette plaie profonde de l'esclavage qui para- » lysait le corps entier du peuple ; cette autre plaie, à elle » seule mortelle, de la licence indomptable de l'ordre » équestre ; le défaut absolu de commerce, d'administra- » tion, de concorde, de force enfin, suite de ces mala- » dies profondes de la Pologne, tout cela disparut der- » rière les trophées de Vienne. On crut qu'il y avait là un » puissant Empire, parce qu'on avait vu un Roi, une » armée et des victoires (1). » Tout cela était le résultat des travaux d'un homme, de Jean Sobieski, élevé au trône en 1674.

Les sympathies du Roi de Pologne le portaient vers la France ; mais l'orgueil de Louis XIV, et le pouvoir presque entier que la femme de Sobieski, Française de naissance (2), s'était acquis sur le Roi, son mari, l'éloignèrent des intérêts du cabinet de Versailles, et l'attachèrent à la Maison d'Autriche, quoiqu'il n'eût jamais eu qu'à se plaindre des procédés de Léopold Ier à son égard.

« Louis XIV, qui se vantait au monde d'avoir donné

(1) De Salvandy, *Histoire de Pologne*, t. III, p. 306 et suiv.
(2) Marie-Casimire de la Grange-d'Arquien.

» Jean III pour chef à la République, qui prétendait avoir » en lui un auxiliaire docile, ne put se plier à l'avouer » pour un de ses pareils. Cette grandeur d'un simple » particulier, même dans des contrées lointaines, lui sem- » blait nuire à la majesté de sa couronne ; il était impor- » tuné de ces beaux-frères de roi, de ces oncles, de ces » neveux de reine, qu'il se trouvait compter en foule » dans sa Cour ; où sa noblesse voyait une gloire, il était » près de voir une offense et un péril (1). »

Le refus du titre de *Majesté*, ambitionné par Sobieski en place de celui de *Sérénité* donné aux rois de Pologne, comme princes électifs, par l'Empire et la France, blessa Jean Sobieski et indigna Marie-Casimire contre Louis XIV. A Versailles, le marquis de la Grange-d'Arquien, père de la reine de Pologne, et le comte de la Grange-Maligny, son frère, intriguaient pour obtenir des faveurs et des grâces de Cour ; le premier demandait le titre de duc et le cordon bleu ; le second aspirait aux fonctions d'ablégat de Pologne près le Roi de France. La reine de Pologne et la marquise de Béthune, sa sœur, soutenaient ces prétentions : celle-ci en personne à la Cour ; celle-là par des lettres pressantes qu'elle écrivait à Paris. Louis XIV n'en tint aucun compte. « On » eût dit que son orgueil avait autant d'application à » mortifier et aigrir le couple qui régnait sur la Pologne, » que sa politique en mettait à se l'attacher (2). » Le dépit de la reine de Pologne n'en fut que plus grand. Bientôt, l'orgueil de Marie-Casimire eut à essuyer une humiliation plus sensible encore. Cette couronne élective, qui avait attiré de la Cour de France le refus de Majesté, fut un nouvel obstacle au désir de la reine de

(1) De Salvandy, *Histoire de Pologne*, t. II, p. 282.
(2) *Ibid.*, t. II, p. 288.

Pologne d'aller montrer sa couronne dans sa patrie. Comme reine élective, elle ne pouvait, à la Cour de France, avoir la main de la reine. « La reine de Pologne, » dit Saint-Simon, « qui n'avait d'autre objet de » son voyage que l'orgueil de se voir égale à la reine de » France, le rompit aussitôt, et ne le pardonna jamais (1). » Le même auteur ajoute que les menées de la reine de Pologne eurent une grande part à former la Ligue d'Augsbourg.

Quoi qu'il en soit, Léopold parvint à son but. Il triompha de tous les obstacles qui paraissaient s'élever en foule contre son dessein. Il effaça le souvenir de son ingratitude, parvint à détruire le crédit naissant de Béthune, ambassadeur de France, fit parler Innocent XI à la Cour de Pologne, par l'organe du père Vota, « pour la remplir » des alarmes, des plaintes, des prières de la religion » éplorée, et rappeler au Roi la mission sainte qu'il avait » reçue de ses ancêtres, qu'il avait acceptée au milieu des » tombeaux de tous les siens et des pleurs de sa mère, » celle de terrasser à tout prix l'Infidèle et de donner à sa » patrie, comme à sa famille, un vengeur. Enfin, l'Empereur parvint à intéresser l'ambition de la reine au » succès de ses vœux, en faisant briller aux yeux de cette » princesse l'éclat de souverainetés indépendantes pour » ses fils. Le cabinet de Vienne s'offrit à garantir, par » un traité aux princes de la Maison Sobieski, la possession de ces vastes principautés des bords du Danube, » que la Porte gouvernait par des Fanariotes, sous le nom » d'hospodars, et dont la Pologne revendiquait depuis des » siècles la suzeraineté (2). »

Ébloui, gagné par des promesses aussi brillantes,

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. XI, p. 201.
(2) De Salvandy, *Histoire de Pologne*, t. III, p. 309.

Jean Sobieski oublia le passé, promit de reprendre les armes contre les Infidèles, et se trouva participer aux fins de la Ligue d'Augsbourg. Dans son ardeur nouvelle, les desseins les plus vastes s'emparent de ce génie actif, qui, après avoir repoussé les Turcs et les Tartares vers l'Asie, espère fonder sur leurs ruines la grandeur de sa patrie et ouvrir des communications nouvelles au commerce, entre la Propontide et la Baltique (1).

L'Empire ottoman fut menacé à la fois sur tous ses confins par les forces réunies de l'Empire, de la Russie, de la Pologne et par la flotte de la république de Venise, tandis qu'au cœur, il était attaqué par ses sujets chrétiens, qui déjà croyaient voir luire l'étoile de la délivrance.

VI. Parmi les princes de l'Empire qu'il importait le plus de faire entrer dans la Ligue, on comptait en premier lieu l'Électeur de Brandebourg, l'inquiet et changeant Frédéric-Guillaume, dit le Grand-Électeur.

Après l'Angleterre et les Provinces-Unies, la cause du protestantisme n'avait pas de plus zélé défenseur que la Maison électorale de Brandebourg, rivale de la Maison d'Autriche dans l'Empire. Son avenir était lié à la Réforme, et toute mesure qui y pouvait porter atteinte était vue de mauvais œil par le cabinet de Berlin.

La révocation de l'Édit de Nantes, et les persécutions dont ses co-religionnaires étaient l'objet en France, avaient vivement indisposé l'Électeur contre Louis XIV ; mais, en politique habile, il sut faire tourner les fautes du cabinet de Versailles à son propre avantage, en ouvrant ses États à une multitude de réfugiés. Ces victimes d'un fanatisme brutal trouvèrent auprès de lui plus qu'un asile. Des secours de toute espèce leur étaient offerts : exemptions d'impôts pendant dix ans, matériaux pour des

(1) De Salvandy, *Histoire de Pologne*, t. III, p. 312.

constructions, pensions sur sa cassette particulière, etc. Après avoir assuré un traitement convenable à leurs pasteurs, l'Électeur choisit pour chapelains les plus distingués d'entre eux, leur permettant de conserver la discipline des Églises réformées de France. Quant aux militaires, tous furent employés : les soldats avec de l'avancement, les officiers avec des grades supérieurs à ceux qu'ils occupaient dans leur patrie.

L'Électeur s'étant plaint un jour à l'envoyé de France de l'excessive rigueur déployée contre les religionnaires, ce diplomate repoussa hautement toute idée de violence, ajoutant que « ceux qui sortaient de France étaient des » gens sans aveu, des esprits inquiets, qui, n'ayant rien » à perdre, couraient après la fortune et se servaient du » prétexte de la religion pour colorer leur légèreté et se » procurer un asile (1). » L'Électeur ne répondit rien, et sembla convaincu. Cependant, quelques jours après, le maréchal de Schomberg étant arrivé à Berlin avec d'autres officiers : « Eh bien ! » dit l'Électeur à l'envoyé français, « me nierez-vous encore que les protestants ne » soient persécutés en France ? et oserez-vous me dire » qu'il n'y a que des gens sans aveu et des esprits in- » quiets qui s'en éloignent ? S'il en est ainsi chez vous, » continua l'Électeur, « mandez à votre maître que je re- » nonce à l'amitié d'un Roi qui immole la foi des traités » à sa politique (2). »

L'envoyé Rebenac, connaissant l'extrême vivacité de l'Électeur, lui répondit qu'il attendrait vingt-quatre heures pour exécuter ses ordres. Le prince aussitôt calmé remercia l'envoyé de sa prudence (3).

(1) *Mémoires de Poelnitz*, t. I.

(2) *Ibid.*

(3) Faganel, *Histoire de Frédéric II*, t. I, p. 111.

Cependant Louis XIV, mécontent de l'accueil fait par l'Électeur à ses anciens sujets, cessa d'envoyer à ce prince les subsides convenus lors de la paix de Saint-Germain, en 1679. Ce manque de foi dut nécessairement irriter le cabinet de Berlin, où se tramait alors une intrigue pour brouiller entièrement l'Électeur avec la France et l'attirer dans la Ligue.

On a vu l'influence que la reine de Pologne exerça sur la politique du cabinet de Varsovie ; à Berlin, ce fut encore en grande partie le résultat d'une intrigue de femme qui contribua à faire entrer le Grand-Électeur dans les projets du prince d'Orange.

« Admiré de son peuple, respecté de l'Europe entière, » Frédéric-Guillaume vit disparaître dans un second » hymen son bonheur domestique. De violents chagrins » troublèrent même les dernières années de sa vie. La » mort presque subite de trois enfants du premier lit et » la haine que l'Électrice leur avait vouée, accréditèrent » dans le public des bruits d'empoisonnement. Dévoré » de tristesse, l'Électeur n'osait remonter à la source de » ces rumeurs. Il se taisait, mais son existence était » flétrie (1). »

Après la mort de Louise-Henriette de Nassau-Orange, l'Électeur avait épousé en secondes noces Dorothée de Holstein-Gluksbourg, qui, outre les fils nés du premier lit, lui en donna cinq. L'établissement de ses enfants occupait exclusivement l'électrice Dorothée, qui nourissait une jalousie de marâtre contre les fils aînés de son époux, et qui supportait avec impatience l'idée de voir un jour ses enfants dans la dépendance de leur frère aîné.

Les mémoires du temps disent que le prince d'Orange profita avec habileté du désir de l'électrice Dorothée de

(1) Paganel, *Histoire de Frédéric II*, t. I, p. 112.

procurer un grand établissement à l'un de ses fils, et que l'espoir de voir accorder au margrave Philippe-Guillaume de Brandebourg, du vivant du prince d'Orange, la survivance des charges éminentes dont celui-ci était revêtu dans la République, fut l'appât qui porta l'Électrice à user de l'empire qu'elle s'était acquis sur l'esprit de son époux pour le faire accéder à la Ligue qui se négociait à cette époque.

L'Électeur et le prince d'Orange eurent une entrevue à Clèves, dans l'été de 1686. Deux points principaux paraissent les avoir occupés. Premièrement, la situation générale de l'Europe, les dangers dont le protestantisme était menacé ; la position critique où la République et le prince d'Orange se voyaient placés entre deux puissants ennemis qui ne manqueraient pas de conjurer leur perte ; enfin, la nécessité d'aviser aux moyens d'arrêter le Roi de France par la formation d'une Ligue européenne dirigée contre lui, et, au besoin, contre le Roi d'Angleterre.

Le second point, dont il fut question dans les conférences de Clèves, paraît avoir été subordonné à l'accession de l'Électeur à la Ligue; c'était un leurre que Guillaume III offrait à l'ambition de l'Électrice.

L'union du prince d'Orange était stérile; ainsi, à sa mort, ses propriétés allodiales devaient passer aux descendants des sœurs de son père, dont l'aînée avait été mariée au Grand-Électeur. Quant aux fiefs de la Maison de Nassau-Orange, ils étaient destinés à passer à la branche de Nassau-Dietz, qui, depuis plusieurs générations, jouissait du privilége de donner des stathouders aux provinces de Frise et de Groningue.

Mais ce qui devait particulièrement exciter l'ambition des parents du prince d'Orange, c'était de recueillir l'hé-

ritage de la haute position politique que Guillaume occupait dans la République, et qui, depuis 1675, avait été rendue héréditaire dans sa postérité mâle. En voyant le prince stathouder privé d'un fils qui, de droit, lui aurait succédé, on espérait que son influence serait assez puissante pour engager les États à lui désigner, de son vivant, un successeur parmi l'un des princes de sa famille.

Ce fut sur l'exécution de ce projet que l'électrice Dorothée espérait établir la future grandeur de l'un de ses fils. Elle était fortifiée dans ses vues par les relations peu amicales qui subsistaient entre le prince d'Orange et celui de Nassau-Dietz, son plus proche parent, et l'alarme que ce dernier conçut du voyage de l'Électeur à Clèves, et de ses conférences avec Guillaume III, semblerait confirmer qu'à cette époque il était question, entre l'oncle et le neveu, d'une mesure préjudiciable aux intérêts du stathouder de la Frise.

La correspondance de d'Avaux nous révèle une partie des intrigues dont Clèves fut le théâtre pendant le séjour des deux princes dans cette ville. « Le prince » d'Orange et l'Électeur de Brandebourg, » dit l'ambassadeur, « ont de grands desseins dans la conférence qu'ils » doivent avoir ; on ne doute presque pas qu'ils ne veulent » l'un et l'autre se faire chefs de tous les protestants en » Europe.

» On ne doute pas ici que le voyage de l'Électeur ne » soit fondé sur l'espérance que le prince d'Orange a donnée à Mme l'Électrice, de faire avoir au prince Philippe » la survivance de ses charges dans la République ; mais il » sait d'avance qu'il n'en viendrait pas à bout, s'il voulait » l'entreprendre, et comme il est habile, on doit croire » qu'il ne se commettra pas. Outre cela, il est hors de » doute que le prince d'Orange ne voudra pas se brouiller

» sans retour avec le prince électoral de Brandebourg, » ce qu'il ferait sans doute s'il préférait le prince Philippe » au prince Louis.

» Messieurs d'Amsterdam ont consenti d'envoyer com- » plimenter l'Électeur à Clèves, mais ils refusèrent de » l'inviter à venir à La Haye. Ils ne consentiront point » que l'on accorde au prince Philippe de Brandebourg » les charges du prince d'Orange.

» On dit, » ajoute encore d'Avaux, « que le prince » Philippe viendra à La Haye pour y passer, les uns disent » six mois, les autres deux ans. Il est possible que le » prince d'Orange a fait accroire à Mme l'Électrice qu'il » fallait que le prince fût ici quelque temps pour gagner » les bonnes grâces du peuple, avant que de demander » pour lui la survivance de ses charges (1). »

Toutes ces circonstances réunies firent juger à d'Avaux que le prince d'Orange ne cherchait qu'à amuser l'Électrice par des promesses brillantes pour l'avenir, afin d'obtenir l'accession immédiate du cabinet de Berlin à la Ligue, tandis que la jeunesse du margrave Philippe, lui permettant de traîner l'affaire de la survivance en longueur, plus d'une occasion se présenterait plus tard pour rendre ce projet inexécutable.

Ces prévisions se confirmèrent. L'Électeur embrassa la cause des ennemis de Louis XIV et de Jacques II. D'Avaux en informe sa Cour. « Le prince d'Orange, » dit-il, « a si bien fait, que l'Électeur, qui avait eu pour » principe qu'il fallait ménager Sa Majesté Britannique, a » changé de sentiment depuis les deux conférences qu'il a » eues avec le prince d'Orange, et qu'il a résolu de ne » plus avoir les égards qu'il a eus ci-devant pour le Roi » d'Angleterre, et que les mécontents d'Angleterre trou-

(1) *Négociations du comte d'Avaux*, t. v, p. 268, 275, 292 et 302.

» veront désormais un asile assuré dans ses États. » A quoi d'Avaux ajoute : « L'envoyé de Brandebourg à La » Haye a dit publiquement que l'Électeur n'était plus dans » les intérêts de la France, et qu'il s'unirait avec les as- » sociés d'Augsbourg (1). »

Quant au margrave Philippe, on le fit venir en Hollande pour entretenir les illusions de sa mère ; mais la mort du Grand-Électeur ayant détruit à jamais le crédit de l'électrice Dorothée à la Cour de Berlin, le jeune prince fut aussitôt renvoyé, sans qu'il paraisse qu'on se soit jamais sérieusement occupé de ce qui l'avait fait appeler dans la République (2).

VII. La position de la République, à l'époque de l'avénement de Jacques II, peut être comparée à celle où elle se trouva placée en 1672, lorsqu'elle se vit menacée en même temps par les forces réunies de la France et de l'Angleterre.

Mais l'union qui va subsister entre Louis XIV et Jacques II paraît devoir être bien plus durable que celle qui avait été formée entre les deux Cours, lors de l'invasion des Provinces-Unies. Les deux souverains sont dominés par les mêmes préoccupations religieuses ; leur zèle pour le triomphe du catholicisme, leur haine commune pour le culte protestant, leur désir d'humilier un prince qu'ils redoutent l'un et l'autre, formeront la base de cette union que rien ne pourra dissoudre.

Les premiers coups de la France réunie à l'Angleterre seront donc, comme en 1672, dirigés contre les Provinces-Unies. Mais les désastres qui avaient menacé de détruire l'ouvrage de ses ancêtres sont toujours présents à l'esprit du prince d'Orange. Il se rappelle avec effroi

(1) Lettres du comte d'Avaux au Roi, des 19 août et 31 octobre 1686.
(2) Wag., t. xv, p. 398.

cette époque funeste pour son pays, où, privé d'alliances étrangères et réduit à combattre avec ses seules ressources deux puissances si supérieures en forces, il fut préservé comme par miracle d'une ruine qui paraissait inévitable. Il jugea donc que le plus grand service qu'il pût rendre à sa patrie, c'était de lui procurer des alliés et d'assurer aux Provinces-Unies une assistance immédiate, si elles se voyaient attaquées.

Guillaume III avait à cœur de reconstituer la grande alliance à qui la République dut son salut en 1673, mais que la paix de Nimègue avait dissoute. Il avait surtout à cœur d'effacer, aux yeux des anciens alliés des Provinces-Unies, l'impression fâcheuse produite par la paix séparée, conclue en 1678 entre la France et les États-Généraux, et celle, bien plus funeste encore, résultant de la trêve de Vingt-Ans, qui sanctionna toutes les infractions faites à la paix de Nimègue aux dépens de l'Empire et de l'Espagne. A Vienne, comme à Madrid, on était mal disposé pour la République; on y accusait hautement les États-Généraux d'ingratitude et d'égoïsme. Le cabinet de Berlin nourrissait aussi d'anciennes rancunes contre les États. C'étaient des alliés naturels, à la vérité, mais des amis tièdes, dont il fallait en quelque manière regagner l'estime et la confiance. Dans le but donc de relever les États-Généraux aux yeux de leurs anciens alliés, le prince se proposa de les faire entrer dans la Ligue qui se négociait.

L'entreprise était à la fois hardie et difficile : hardie, parce que c'était braver ouvertement la France ; difficile, parce qu'il fallait vaincre les répugnances d'un parti nombreux qui redoutait de se brouiller avec Louis XIV, et triompher des intrigues de d'Avaux, qui n'épargnerait ni soins ni peines pour dissuader les amis de Guillaume III

d'accéder à une Ligue dont le but principal était de mettre la République à l'abri d'une attaque de la France.

Puissamment excitée par d'Avaux, l'opposition principale vint de la part de la ville d'Amsterdam; les mémoires et la correspondance du négociateur français fournissent à cet égard des détails circonstanciés. On y voit qu'à l'occasion du voyage d'un sieur Eckard (1), conseiller du prince d'Orange, soupçonné d'aller, par ordre du prince, à Augsbourg, d'Avaux fit insinuer aux magistrats d'Amsterdam de se méfier de ceux qui voulaient troubler le repos de l'Europe, et il les mit en garde contre les résolutions qui allaient être prises à Augsbourg (2).

Dans le même temps, d'Avaux ne cesse de représenter à Messieurs d'Amsterdam que la paix ou la guerre est entre leurs mains; que le Roi son maître ne veut point la guerre; que les princes de l'Empire, qu'on veut liguer contre lui, n'oseront l'attaquer, à moins d'être assurés que la République entrera dans la querelle; qu'à cet effet, il faut ôter toute espérance à ceux qui cherchent à troubler la paix; il les pousse enfin à une démarche éclatante, qui serve à détruire l'effet des assurances positives données par le prince et par ses amis, que les États se joindront aux associés; et les excite à mettre le prince d'Orange dans l'impossibilité de faire la guerre.

« On ne doute pas, » dit d'Avaux, « que toute l'application du prince d'Orange et du pensionnaire Fagel ne » tende à engager les États dans l'association d'Augs» bourg et à augmenter l'état de guerre de la Républi» que; c'est ce qui m'engage à apporter tous mes soins

(1) D'Avaux écrit ce nom *Hekart*.

(2) *Négociations de d'Avaux*, t. v, p. 289.

» pour empêcher que les États ne fassent ni l'un ni » l'autre (1). »

Ce double but fut atteint.

« A l'égard de l'état de guerre, » dit encore d'Avaux, « les bourgmestres d'Amsterdam ont résolu de demander » qu'on diminue la dépense ordinaire de l'état de guerre » de 1 million 600,000 florins pour la seule province de » Hollande, ce qui ira environ, pour les sept provinces, à » 3 millions. Ces Messieurs croient que cela marquera » assez leur sentiment aux princes d'Allemagne; ils n'ont » pas cru pouvoir venir à bout de demander formellement » une réforme des troupes; cela aurait fait crier tout le » monde contre eux; et ceci, qui fera le même effet au » dehors, sera fort bien reçu dans le pays (2). »

Quant à l'accession à la Ligue, voici comment d'Avaux s'exprime :

« Ayant appris que les cantons de Berne et de Zurich » avaient résolu d'envoyer des députés à La Haye, pour » solliciter les États-Généraux d'entrer dans le traité » d'Augsbourg, je fis dire à Messieurs d'Amsterdam que » je savais que le prince d'Orange, qui avait des émis- » saires en Suisse, faisait presser les cantons d'envoyer » des députés à La Haye, pour demander aux États leurs » sentiments sur l'association d'Augsbourg et pour les » exhorter à y entrer; que ces députés avaient ordre de » s'adresser au prince d'Orange pour prendre les instruc- » tions nécessaires sur la manière dont ils devaient se » comporter en Hollande, ce qui faisait voir que ce n'é- » tait que l'effet de la cabale du prince auprès de quel- » ques personnes de ces deux cantons. Les bourgmestres » d'Amsterdam furent si scandalisés de ce procédé, qu'ils

(1) Lettre de d'Avaux au Roi, du 31 octobre 1686.
(2) *Ibid.*, du 22 novembre 1686.

» firent dans cette rencontre une démarche à mon égard » que je n'avais pu obtenir d'eux dans les plus impor- » tantes conjonctures des affaires qui s'étaient passées » auparavant. Ils me firent dire de leur part que le prince » d'Orange ne réussirait pas dans ce dessein, et que je » pouvais m'assurer qu'ils demeureraient inébranlables » dans le sentiment de maintenir la paix, et qu'ils ne » consentiraient jamais à entrer dans l'association d'Augs- » bourg, ni dans quelque autre traité que ce fût; que les » députés suisses viendraient quand il leur plairait, et » même au nom de tout le corps helvétique, pour les sol- » liciter; que Messieurs d'Amsterdam n'en feraient rien » pour cela, et que je pouvais me tenir en repos là-dessus, » et compter sur leur parole comme ils comptaient sur » la mienne, et qu'ils me priaient de me souvenir de ce » que la ville d'Amsterdam avait fait pour la trève; qu'on » devait voir par là de quoi elle était capable, et qu'elle » n'en ferait pas moins en cette occasion (1). »

C'est ainsi que les intrigues de l'ambassadeur de Louis XIV déjouèrent le projet du prince d'Orange de faire entrer les Provinces-Unies dans la Ligue. Ce fut un sujet de mortification pour Guillaume, et ses ennemis le relevèrent avec beaucoup d'éclat dans l'espoir de compromettre son crédit dans les Cours étrangères; mais ce prince, accoutumé depuis longtemps aux mouvements irréguliers des corps politiques dans les Provinces-Unies, se contenta d'avoir posé les bases d'une nouvelle alliance, dans laquelle la force des choses devait entraîner par la suite la République. C'est par les faits que se forment les alliances des peuples; Louis XIV, en dévoilant aux yeux de l'Europe quelque nouveau projet ambitieux, devait achever ce que le prince avait commencé, et le

(1) Lettre du comte d'Avaux au Roi, du 22 novembre 1686.

moment n'était pas éloigné qu'un intérêt immédiat de conservation forcerait l'oligarchie hollandaise et les magistrats d'Amsterdam, à changer de langage et de politique à l'égard de la France.

VIII. L'association fut conclue, le 9 juillet 1686, à Augsbourg.

Le maintien de la tranquillité publique et celui des traités de paix de Westphalie, de Nimègue et de la trève de Ratisbonne, était l'objet qu'on avait en vue.

Léopold Ier y entra comme empereur et comme archiduc d'Autriche ;

Le Roi d'Espagne, comme possesseur du Cercle de Bourgogne.

Les autres souverains qui y entrèrent furent :

Le Roi de Suède, en qualité de duc de Deux-Ponts ; car, malgré les services rendus par la Cour de Stockholm à la France, Louis XIV n'avait pu s'empêcher de chercher un sujet de querelle au monarque suédois.

Les alliances de famille de la Maison de Bavière avec celle de Bourbon n'empêchèrent pas l'Électeur palatin et celui de Bavière de se joindre aux ennemis de la France. Les vexations exercées par les Chambres de *réunion* les avaient exaspérés l'un et l'autre, ainsi que tous ceux qui avaient le malheur d'être les voisins de la France.

On y comptait encore l'Électeur de Saxe, la Maison de Brunswick et la plupart des souverains protestants de l'Allemagne ; car les princes du Saint-Empire surtout désiraient se venger des mépris que Louis XIV leur prodiguait depuis qu'il n'avait plus besoin d'eux.

Cette Ligue était purement défensive ; mais, sous prétexte de s'engager au maintien de la trève de Ratisbonne, les parties contractantes étaient préoccupées de mesures

agressives contre la France. Le traité d'alliance comprit, dans sa prévoyance minutieuse, le détail des forces que chaque puissance aurait à fournir contre la France, tandis que le quatrième article de la Ligue portait que, si le Roi d'Espagne mourait sans enfant, les alliés fourniraient en commun de prompts secours à l'Empereur ou à ses successeurs, pour écarter les prétentions du dauphin à la succession espagnole et veiller à l'exécution du traité des Pyrénées (1).

De la Ligue d'Augsbourg date une opposition plus générale et plus systématique contre la France, et toute la politique européenne fut appliquée depuis cette époque à prévenir la réunion des couronnes de France et d'Espagne sur la même tête, événement qui eût nécessairement rompu l'équilibre politique établi et fondé par la paix de Westphalie. Dans cette question, la France était seule contre tous. Ceci simplifia beaucoup les rapports des cabinets entre eux; c'était un point sur lequel tous étaient d'accord, c'était une bannière générale, un mot d'ordre universel et européen. A Rome comme à Londres, à Vienne, à La Haye, à Turin, à Lisbonne, on parlait et pensait de même sur le danger de voir un jour l'héritier de Louis XIV ceindre à la fois les couronnes royales de France et d'Espagne.

L'influence que le prince d'Orange exerçait sur cette association fut immense, et ne se borna pas aux seuls confédérés. Il avait su se faire des amis et des partisans en Suisse et même en Italie. Les cantons protestants attendaient aide, secours et assistance d'un prince si zélé pour la défense de leur foi religieuse; tandis que le duc de Savoie et le pape Innocent XI entretenaient des liaisons avec lui et se montraient bien disposés à seconder

(1) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 131.

la Ligue de tous leurs moyens. En effet, la Cour de Rome ne demeura pas étrangère aux grands mouvements diplomatiques de cette époque ; on en trouve la preuve dans la correspondance du cardinal d'Estrées avec sa Cour. Le cardinal ayant eu quelques soupçons de ce qui s'y tramait, mit ses espions en campagne, et ceux-ci dévalisèrent un individu signalé au cardinal comme l'intermédiaire d'une négociation secrète avec les adversaires de la France; cette capture amena la découverte de deux lettres d'un comte Cassoni, secrétaire du Pape, à l'Empereur et au duc de Lorraine, dans lesquelles il était dit : « que le saint Pontife était très-aise que M. le » prince d'Orange passât en Allemagne pour soutenir, à » la tête de deux armées, les intérêts de l'Empereur et de » Sa Sainteté contre le cardinal de Furstenberg et contre » la France en même temps. »

Pour cet effet, le comte Cassoni promettait, de la part du Pape, d'envoyer à l'Empereur de grosses sommes d'argent pour les donner au prince d'Orange, afin que l'Empereur et le prince pussent continuer la guerre plus aisément contre Louis XIV.

Le cardinal d'Estrées transmit ces nouvelles au ministre Louvois, et lui dit : « Je vous le redis, nous fûmes » extrêmement surpris de voir que Sa Sainteté venait de » conclure un traité avec l'Empereur contre le Fils aîné » de l'Église, qui ne travaille qu'à soutenir ses intérêts, » et que Sa Sainteté eût approuvé une Ligue qui se fai- » sait par la plupart des princes en Europe contre le Roi » de France (18 décembre 1687) (1). »

Et dans une autre lettre, le cardinal écrit encore : « On est fort en peine dans le Vatican comme quoi Votre » Majesté a pu savoir si tôt le projet et tous les articles

(1) Dalrymple, *App.*, vol. III, p. 150.

» de la Ligue d'Augsbourg. L'ambassadeur d'Espagne en » a été malade, et il en est encore tout troublé. Il cherche » les moyens pour découvrir ceux qui en ont donné avis à » Votre Majesté (1). »

IX. La Ligue divisa l'Europe en deux vastes camps. Dans l'un, l'Empereur, le Roi d'Espagne, le Roi de Suède, l'Électeur palatin, ceux de Saxe et de Bavière, et les cercles de Souabe, de Franconie, de Haute-Saxe, de Haut-Rhin, de Bavière et le prince d'Orange, principal moteur de la Ligue, en dépit de la ville d'Amsterdam; dans l'autre, Louis XIV. Ce prince prétendait être averti que l'empereur Léopold n'attendait que la conclusion de la paix avec les Turcs pour lui faire la guerre. Il se préparait à prévenir son ennemi et à faire marcher ses forces soit du côté du Rhin, soit vers les Pays-Bas espagnols.

Tandis que la Cour de France s'aliénait de plus en plus les esprits dans les Provinces-Unies, par d'incessantes entraves portées à leur commerce et à leur navigation, elle réclamait avec hauteur à la Cour palatine une partie de la succession du dernier Électeur au profit de la duchesse d'Orléans. Cette princesse était la sœur de Charles, dernier Électeur palatin, de la branche de Bavière-Simmeren, mort en 1685. Le cabinet de Versailles ne contestait pas au successeur dans l'Électorat, les fiefs, mais il réclamait pour la duchesse les alleux. Le nouvel électeur Philippe-Guillaume de Bavière-Neubourg soutenait de son côté que, d'après les lois et usages germaniques, toute la succession lui était due sans aucun partage.

La Cour de Rome n'était pas traitée avec plus de ménagement par Louis XIV. Le Pape condamnait hau-

(1) Dalrymple, *App.*, vol. III, p. 150.

tement la conduite du Roi de France, uni contre des chrétiens avec les Turcs. Ce n'étaient point de vaines déclamations du souverain Pontife, car, dans plus d'une circonstance, le chef de l'Église avait agi de manière à prouver qu'il n'était point insensible aux misères qui accablaient la chrétienté. On l'avait vu secourir l'Empire et la Pologne de son argent, et les Vénitiens de ses galères, dans leurs guerres contre les Infidèles (1). La fierté d'Innocent XI s'irritait contre celle du monarque français, qui, de son côté, lui donnait toutes les mortifications qu'un Roi de France peut donner à un Pape, sans rompre de communion avec lui. Il y avait depuis longtemps à Rome un abus difficile à déraciner, parce qu'il était fondé sur un point d'honneur dont se piquaient tous les Rois catholiques. Leurs ambassadeurs à Rome étendaient le droit de franchise et d'asile affecté à leurs maisons jusqu'à une très-grande distance qu'on nomme *Quartier*. Ces prétentions, toujours soutenues, rendaient la moitié de Rome un asile sûr à tous les crimes. Par un autre abus, ce qui entrait dans Rome sous le nom des ambassadeurs, ne payait jamais d'entrée. Le commerce en souffrait et l'État en était appauvri (2).

Innocent XI obtint enfin de l'Empereur, du Roi d'Espagne et de celui de Pologne qu'ils renonçassent à ces droits odieux. Le nonce Ranucci proposa à Louis XIV de concourir, comme les autres Rois de la catholicité, à la tranquillité et au bon ordre de Rome. Louis XIV, très-mécontent du Pape, répondit « qu'il ne s'était jamais » réglé sur l'exemple d'autrui, et que c'était à lui de servir » d'exemple. » Il envoya à Rome le marquis de Lavardin en ambassade, pour braver le Pape (1687). Lavardin

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté.*
(2) *Siècle de Louis XIV.*

entra dans Rome, malgré les défenses du Pontife, escorté de quatre cents gardes de la marine, de quatre cents officiers volontaires et de deux cents hommes de livrée, tous armés. Il prit possession de son palais, de ses quartiers et de l'église de Saint-Louis, autour desquels il fit poster des sentinelles et faire la ronde comme dans une place de guerre. Il nargua en quelque sorte le Pape dans sa capitale. « Ils viennent avec des chevaux et des chariots, » disait Innocent XI, « mais nous, nous voulons marcher au » nom du Seigneur. » Il prononça les censures ecclésiastiques contre l'ambassadeur; l'église de Saint-Louis, dans laquelle celui-ci avait assisté à un service solennel, fut mise en interdit. Le Roi prit aussi des mesures plus extrêmes : il en appela à un concile général, fit occuper Avignon et enfermer le nonce à Saint-Olon. Les choses en vinrent donc à ce point : l'ambassadeur français à Rome était excommunié; l'ambassadeur du Pape était détenu; en France, trente-cinq évêques français étaient sans institution canonique, le Roi occupait une province papale; par le fait, le schisme avait éclaté. Néanmoins, Innocent XI ne fit point une seule concession. « Si nous » cherchons sur quoi le Pape s'appuyait dans sa résis- » tance opiniâtre au plus puissant monarque de la chré- » tienté, nous trouverons que ce n'était ni sur une réaction » opérée en France par ses censures, ni sur l'autorité » de sa haute considération apostolique, mais bien sur » cette opposition générale soulevée par les entreprises » de Louis XIV, qui menaçait l'Europe dans sa liberté. » Le Pape aussi entra dans cette opposition (1). » Rome et Genève marchèrent alors sous le même drapeau.

A ces griefs vint encore se joindre la prétention de Louis XIV, d'imposer à l'Empire un Électeur de son

(1) Ranke, *Histoire de la Papauté*.

choix et sa créature. Occupé du soin de diviser ou de combattre l'Empire, il prétendait élever à l'Électorat de Cologne le cardinal de Furstenberg, évêque de Strasbourg, ennemi irréconciliable de l'empereur Léopold.

Le chapitre de Cologne, comme tous les autres chapitres en Allemagne, a le droit de nommer son évêque, qui, par là, devient Électeur. Celui qui remplissait ce siége était Ferdinand de Bavière ; il était malade à l'extrémité. L'argent de la France, répandu à propos parmi les chanoines, les intrigues et les promesses firent élire le cardinal de Furstenberg comme coadjuteur, dans le but de soutenir son élévation à l'Électorat après la mort de Ferdinand de Bavière (1). Mais on savait d'avance que l'Empereur, le Pape et les princes de l'Empire s'y opposeraient, et que les États-Généraux et le prince d'Orange chercheraient à empêcher cette élection par toutes les voies imaginables, fût-ce même par une guerre ; car l'Électorat de Cologne touchant aux frontières de la République, ils avaient tout à redouter d'un Électeur dévoué à la France, et qui pourrait, comme en 1672, livrer passage aux armées françaises pour envahir le territoire des Provinces-Unies.

Nous avons réuni les nombreux sujets de plaintes des Cours de l'Europe contre le cabinet de Versailles, parce qu'ils amenèrent plus tard la guerre impolitique que Louis XIV déclara à l'Empire, guerre qui devait servir si admirablement à la réussite des projets du prince d'Orange, qu'on peut, à bon droit, la considérer comme la plus grande faute du règne du monarque français.

X. La Ligue d'Augsbourg conclue, le prince d'Orange put s'occuper plus particulièrement des affaires de l'An-

(1) Lettres de Louis XIV à l'Électeur de Cologne, des 20 et 28 novembre 1687 (*Œuvres de Louis XIV*, t. VI, p. 4 et 5).

gleterre, où le gouvernement prenait de jour en jour une attitude plus menaçante pour l'Europe et pour l'indépendance nationale.

Guillaume III comprit que cette Ligue, avant de pouvoir agir victorieusement contre le colosse de la monarchie française, devait avoir un point d'appui en Angleterre, pour qu'avec son secours, les flottes des puissances maritimes pussent affronter les forces navales de Louis XIV et menacer à la fois les établissements et les rivages de la France.

Le prince d'Orange se chargea de détacher l'Angleterre des intérêts de Louis XIV, ce qui ne pouvait se faire qu'en détachant aussi le peuple anglais de la cause de Jacques II. Il ne s'appliqua plus qu'à fixer sur lui-même les vœux de l'Angleterre, de cette nation si fière, qui frémissait d'indignation de se voir comme enchaînée au char de Louis XIV, et qui se demandait comment il pouvait se faire qu'un Roi de la Grande-Bretagne s'abaissât au point de se mettre, lui-même et ses trois royaumes, dans la dépendance du cabinet de Versailles et d'un peuple ennemi ; car l'inimitié constante et méthodique de l'Angleterre contre la France était un des faits historiques les mieux établis dans l'opinion populaire des deux pays. Il est inutile de chercher les causes de cette inimitié dans le souvenir des guerres féodales, ou dans une antipathie de caractère des deux peuples. Cette cause se trouve tout naturellement dans la rivalité qui se manifesta entre les deux nations, aspirant toutes les deux à exploiter la découverte du Nouveau-Monde et à devenir puissances maritimes et coloniales. Entrant toutes les deux dans la politique générale par des voies opposées, et se sentant appelées à exercer sur les affaires européennes une influence qui ne pouvait se partager, elles devaient se rencontrer

et se heurter sur tous les points, et il n'y avait pas de position qui ne devînt un champ de bataille. Dans les Indes, dans l'Amérique septentrionale et sur tous les points du globe, les deux pavillons rivaux se suivaient et se combattaient. Dans toute la politique européenne, l'intérêt anglais faisait toujours face à l'intérêt français. La France se proposait-elle de mettre des bornes à la puissance autrichienne? aussitôt l'Angleterre devenait l'alliée de la Maison de Habsbourg. Tous les ennemis de la France devenaient les amis de l'Angleterre: en Hollande, l'une favorisait le parti dit de Loevestein, l'autre protégeait la Maison d'Orange. L'Angleterre marchait en tête de la réforme religieuse; en France, les calvinistes étaient proscrits, persécutés.

Jacques II, infatué de l'idée que tout devait plier devant sa volonté, ne tint aucun compte de l'esprit national en Angleterre; il s'imagina qu'il suffisait que sa politique individuelle le portât à s'allier avec la France pour faire disparaître cette vieille rivalité de peuple à peuple; mais les ennemis de Louis XIV et de Jacques II, attentifs à ce qui se passait en Angleterre, résolurent de profiter de l'aveuglement de ce dernier. Dans l'espoir d'ébranler Louis XIV, l'Europe se mit à conspirer la chute des Stuarts, tandis que le Roi de la Grande-Bretagne, poussé par son zèle religieux, travaillait de son côté, sans s'en douter, à précipiter le dénoûment du drame dont le résultat devait produire un changement complet dans la politique européenne, priver la France d'un puissant auxiliaire, et donner aux ennemis de Louis XIV l'alliance de la Grande-Bretagne.

Placé à la tête de cette Ligue, qui était son ouvrage, Guillaume III avait le juste sentiment de sa grandeur et de l'influence qu'il exerçait sur les peuples et les rois. Il

se sentait fort par la justice et la bonté de la cause dont il s'était constitué le défenseur. Un auteur contemporain rapporte un mot de ce prince qui nous révèle la disposition de son esprit et le calme de son âme, à la veille de la grande lutte qu'il prévoyait devoir être une suite inévitable de la Ligue qu'il venait de faire conclure.

« Jamais prince, » dit Saint-Simon, en parlant de Guillaume III, « ne cessa, et publiquement et par des voies » plus sourdes, d'entrer dans les bonnes grâces du Roi; » enfin, désespérant d'y parvenir, et dans l'espérance de » sa prochaine invasion en Angleterre, et de l'effet de la » formidable Ligue d'Augsbourg qu'il avait formée contre » la France, il dit tout haut qu'il avait inutilement tra- » vaillé toute sa vie à obtenir les bontés du Roi; mais qu'il » espérait du moins être plus heureux à mériter son » estime. On peut juger, » ajoute le même auteur, « quel » triomphe ce fut pour lui de forcer le Roi à le recon- » naître Roi d'Angleterre, et tout ce que cette reconnais- » sance coûta au Roi (1). »

(1) *Mémoires de Saint-Simon*, t. II, p. 43.

CHAPITRE CINQUIÈME.

LE POUVOIR ABSOLU DE LA COURONNE

Substitué au règne des Lois

EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE.

Sit pro lege voluntas.

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Jacques II se fait le promoteur d'une tolérance religieuse illimitée. — De la prérogative royale en Angleterre.

II. Seconde période du règne de Jacques II. — Depuis la prorogation du Parlement, en novembre 1685, jusqu'à la chute de lord Rochester, à la fin de 1686.—Des partis à la Cour d'Angleterre au commencement de l'année 1686. — Rivalité entre lord Rochester et lord Sunderland. — Les amours de Jacques II; les partisans de l'Église anglicane cherchent à en tirer parti (1686). — Jacques II se prononce en faveur de Louis XIV (mai 1686).—Les comtes de Rochester et de Clarendon, pour rester au pouvoir, coopèrent à plusieurs mesures illégales et tyranniques. — Envoi d'une ambassade à la Cour de Rome. — Ambassade de lord Castelmaine à Rome. — Le pouvoir dispensateur des lois attribué au Roi (1686). — Rétablissement de la haute cour ecclésiastique (1686); l'évêque de Londres suspendu par cette cour .— Troubles dans Londres; un camp établi dans le voisinage de la capitale.

III. Circonstances qui accompagnèrent la chute du comte de Rochester et de lord Clarendon (1686). — Lord Rochester refuse d'embrasser le catholicisme, et est obligé de quitter la place de lord trésorier. — Lord Clarendon est rappelé de sa vice-royauté en Irlande. — L'administration d'Angleterre et d'Irlande placée entre les mains de lord Sunderland et les chefs du parti catholique.

IV. Triomphe du parti catholique en Écosse (1686).

LE POUVOIR ABSOLU DE LA COURONNE

Substitué au règne des Lois

EN ANGLETERRE ET EN ÉCOSSE.

I. Tandis qu'en France, par suite de la révocation de l'Édit de Nantes, on vit disparaître toute espèce de tolérance religieuse, transportons-nous au-delà du détroit; là se prépare une lutte qui a une analogie frappante avec ce qui vient de se passer en France. Seulement, les rôles y sont intervertis; en France, la force numérique est du côté des catholiques, et les protestants sont la partie souffrante et lésée. En Angleterre, l'immense majorité est dévouée à la Réforme, et les catholiques n'y représentent qu'une minorité peu redoutable par le nombre, mais forte par l'appui que leur prêtent les convictions religieuses du chef de l'État. En France le catholicisme établit son triomphe à l'aide des dragonnades, des supplices, de l'exil, de la confiscation des biens, et en faisant prévaloir l'intolérance religieuse la plus absolue et la plus tyrannique. En Angleterre, au contraire, l'Église romaine espère parvenir au même but en empruntant, pour un temps, le masque de la tolérance la plus large et la plus

illimitée en matière de religion. Le résultat qu'on se propose à la Cour de Londres est le même qu'à celle de Versailles ; mais les moyens qu'on doit employer pour y parvenir doivent nécessairement se modifier d'après les circonstances et les lieux. En France, le catholicisme est la religion de l'État, et les protestants n'y sont que tolérés ; du jour où cette tolérance a cessé, l'Église romaine n'a plus de rivale. En Angleterre, c'est le protestantisme qui est le culte de l'État ; la royauté elle-même est liée à l'Église anglicane par un lien politique et spirituel ; le catholicisme n'y est pas même toléré comme l'Église réformée l'était en France depuis le règne de Henri IV. La tâche de Louis XIV est donc facile ; un mot de sa part suffit, et ce mot est renfermé dans la révocation impolitique de l'Édit. Celle de Jacques II, au contraire, offre d'immenses difficultés ; pour parvenir à son but, il doit renverser une constitution qui s'appuie sur la Réforme. Louis XIV, pour accomplir son dessein, n'invoque que son pouvoir absolu ; pour réaliser le sien, Jacques II doit recourir à la ruse et au mensonge ; il se fait l'apôtre de la tolérance religieuse, en attendant le jour où il pourra se montrer ouvertement le persécuteur de ses sujets hérétiques, à l'exemple de son puissant voisin.

Les grands biens qui devaient résulter d'une tolérance universelle devinrent tout à coup l'idée favorite du Roi et le sujet de toutes ses conversations. Il s'étendait habituellement sur cette question avec une grande variété de points de vue. Rien ne lui semblait plus raisonnable, plus chrétien, plus politique, et il blâmait amèrement l'Église anglicane de la sévérité avec laquelle avaient été traitées les sectes dissidentes. Quelque juste que pût être cette critique, elle n'en était pas moins étrange dans la bouche d'un prince, pour le bon plaisir et à l'instiga-

tion duquel le parti épiscopal, trop jaloux sans doute de lui plaire, avait exercé ses rigueurs. Mais puisque le clergé anglican avait cessé d'applaudir à tous les projets de la Cour, il fallait bien chercher un point d'appui chez les dissidents ; aussi, la faveur accordée aux épiscopaux cessa-t-elle soudainement, et leurs adversaires furent admis aux mêmes honneurs (1).

Les partisans de Jacques II ont élevé bien haut ce prince pour avoir conçu, disent-ils, l'idée d'introduire en Angleterre une tolérance religieuse qui eût effacé toutes les incapacités politiques provenant du fait de la religion ; ils ont vu, ou prétendu voir, une œuvre de charité et de sagesse là où d'autres n'ont vu que de la ruse et de la folie; ils ont attribué à Jacques II des vues et des sentiments qui n'étaient ni de son temps ni de son siècle, et bien moins encore l'expression véritable de sa pensée : la tolérance religieuse, telle qu'elle est comprise de nos jours, n'était pas admissible à une époque où les disputes religieuses entraient pour beaucoup dans les questions qui divisaient les Rois et les cabinets. La lutte entre l'Église de Rome et la Réforme était encore dans toute sa vigueur primitive, bien que la politique eût supplanté depuis longtemps les questions dogmatiques. Le temps n'était pas encore arrivé où les deux croyances pouvaient subsister sur un pied d'égalité, sans compromettre la tranquillité du pays et la sûreté du gouvernement qui eût tenté une entreprise aussi hardie et si peu adaptée au caractère d'exaltation religieuse de cette époque ; une tolérance sagement limitée et fondée sur des principes d'humanité, était la seule concession possible dans un siècle où chaque pays avait adopté un culte

(1) Staudlein, *Algemeine Kirchengeschichte von Gross-Britt*, t. II. p. 176. — Burnet, *Hist. of his own time.*

dominant, qui, plus ou moins, faisait partie du droit public de l'État, et qui par là même se trouvait en hostilité permanente avec toutes les sectes qui n'étaient que tolérées. Là où l'Église de Rome avait conservé son antique suprématie, les sectateurs de Luther et de Calvin étaient rigoureusement poursuivis, et quelquefois martyrs de leurs convictions religieuses. Dans les contrées où la doctrine de la Réforme avait pris racine, l'Église dominante était peut-être animée d'un sentiment plus hostile contre les autres sectes nées de cette même Réforme que contre le culte de Rome. Les presbytériens d'Écosse détestaient les épiscopaux; les calvinistes de la Hollande redoutaient les remontrants; le luthéranisme, là où il avait été adopté comme culte dominant, ne se montrait pas moins jaloux de défendre ses droits contre tout envahissement de la part des sectateurs de Calvin. Enfin, pas un seul gouvernement en Europe n'admettait, au XVIIe siècle, la possibilité d'établir le principe de l'égalité de tous les cultes, par la raison que ce principe n'est admissible qu'à une époque où les questions religieuses ont cessé de préoccuper exclusivement les esprits.

Le peuple anglais était, à cet égard, fortement imbu de la tendance du siècle. Il était attaché à l'Église épiscopale, et y tenait d'autant plus, que son souverain, qui s'était séparé d'elle pour embrasser un culte étranger, paraissait disposé à sacrifier cette Église et à la faire descendre de la place élevée qu'elle occupait depuis l'introduction de la Réforme en Angleterre. « Le peuple an-
» glais, » dit Burke, « regarde son établissement religieux
» comme le fondement de toute sa constitution avec laquelle
» et avec chaque partie de laquelle il maintient une union
» indissoluble. *L'Église et l'État* sont des idées insépa-
» rables dans son esprit, et il y a bien peu d'exemples où

» l'on fasse mention de l'un sans faire mention de l'autre. » C'est d'après de tels principes que la majorité du peuple » en Angleterre, loin de regarder comme illégal un éta- » blissement religieux national, croit au contraire que, lé- » galement, on ne peut s'en passer (1). »

Inévitablement, le défenseur de l'indépendance européenne serait appelé à descendre dans l'arène ouverte en Angleterre pour y soutenir la cause de l'Église nationale menacée par une aveugle minorité. Ce devait être sur cette question importante qu'éclaterait ouvertement la mésintelligence qui, depuis plusieurs années, régnait entre Jacques II et le prince d'Orange; mésintelligence qui, bientôt, ne connut plus de bornes, et qui devait amener la ruine du Roi ou détruire pour jamais les espérances de Guillaume III.

Pour celui qui étudie l'histoire de cette époque, n'est-ce donc pas un spectacle plein d'intérêt que de suivre dans

(1) Burke, *Reflections on the French revolution.* « L'établissement de notre » Église, » dit le même auteur, « est le premier de nos préjugés; non pas » un préjugé dénué de raison, mais qui renferme une sagesse profonde et » étendue. C'est, dans nos esprits, le commencement, la fin et le milieu; » car, en nous fondant sur le système religieux que nous possédons actuelle- » ment, nous continuons à agir d'après le sentiment admis bien anciennement par le genre humain, et transmis uniformément jusqu'à nous. La » consécration de l'État par un établissement religieux est nécessaire aussi » pour inspirer une crainte respectueuse et salutaire à des citoyens libres, » parce que, pour défendre leur liberté, il faut qu'ils jouissent d'une por- » tion quelconque de pouvoir. C'est pourquoi il est plus particulièrement » nécessaire pour eux qu'ils aient une religion qui fasse partie du gouverne- » ment et qui soit la source de l'accomplissement de leurs devoirs, que cela » ne peut l'être dans d'autres sociétés civiles où le peuple, par les condi » tions différentes de son contrat, est restreint à n'agir que d'après ses sen- » timents privés et à ne diriger que des intérêts particuliers de famille. » Toutes les personnes qui jouissent d'une portion quelconque de pouvoir » devraient être fortement pénétrées de l'idée imposante qu'elles n'agissent » que par délégation, et que c'est à ce titre qu'elles doivent rendre compte » de leur conduite au seul Maître Suprême, auteur et fondateur de toute » société. »

toutes ses phases cette lutte imposante entre le pouvoir absolu et la liberté, et dont les mots d'ordre étaient : *Rome* et *Protestantisme?* d'une part, un souverain catholique se constituant le promoteur d'une liberté religieuse illimitée ; de l'autre, un prince protestant ami de la tolérance, invoquant pour l'Angleterre une légalité empreinte d'un esprit d'où seraient bannies la charité et la douceur évangéliques !

Mais Guillaume III et le peuple anglais comprirent que cette liberté de conscience dont Jacques II voulait doter ses sujets, n'était en réalité qu'une guerre sourde qu'il cherchait à faire à l'Église nationale. Comme les *cavaliers*, sous la République, avaient poussé à une liberté qui tenait de la licence pour revenir plus promptement au pouvoir royal, Jacques II poussait à la tolérance illimitée en matière religieuse, pour ramener plus facilement l'Angleterre à la foi de Rome, et de Rome au pouvoir absolu, il s'imaginait qu'il n'y avait qu'un pas.

Les Rois n'ont qu'à vouloir, pensait Jacques II, et ils triomphent toujours quand ils veulent. Henri VIII sut vouloir, et sa volonté produisit une réforme bizarre et capricieuse, appuyée sur des échafauds et des bûchers, et qui tomba bientôt sous la volonté de Marie pour faire place à un papisme appelant aussi à son aide les bûchers et les échafauds. Élisabeth sut vouloir, et sa superbe volonté produisit cette Église anglicane qui offusquait Jacques II.

Aux yeux de celui-ci, son aïeul, son père et son prédécesseur, rois sans volonté, avaient porté la peine de leur mollesse et furent constamment les jouets de leur peuple.

A la vérité, le point culminant de la prérogative royale, dans l'histoire d'Angleterre, se prend sous les Tudors. Alors la capacité naturelle et la capacité politique du Roi

se confondent ; l'État est dans sa personne. A partir des Stuarts, le pouvoir royal décline et celui du Parlement s'accroît ; la souveraineté, l'idéal de la royauté, se déplace et se partage entre les deux Chambres et le Roi.

Dès le commencement de son règne, Jacques II eut son idée fixe ; il ne s'en départit jamais. Il voulut reconstruire tout au moins la royauté des Tudors, et s'affranchir des limites que la pratique avait mise à un pouvoir qui est le plus étendu et le plus absolu en théorie.

Si l'on s'en tient aux définitions de la loi, le Roi, en Angleterre, ne peut mal faire, il ne meurt pas, son autorité n'admet pas de résistance, tout relève de sa puissance et il ne relève que de Dieu. Propriétaire et seigneur de toutes les terres, le Roi est encore le *seul* magistrat, la justice même ; conservateur de la paix publique, c'est lui seul qu'on offense en la troublant, et de là cette prérogative royale de pardonner. Outre ces attributions métaphysiques, le Roi a le pouvoir du glaive ; il dispose des forces de terre et de mer ; il est la source des honneurs et représente la communauté ; ses actes sont les actes de la nation, qu'il lie et délie par les traités de guerre et de paix (1).

La subtilité des légistes s'exerçant sur de telles données, en a tiré de bizarres mais logiques conséquences. La royauté leur est apparue comme un personnage idéal ; ils en ont fait une corporation en une seule personne ; être impalpable, qui n'a point d'âme ni de corps, qui ne peut encourir, par conséquent, ni la censure spirituelle ni les châtiments corporels, et que la loi humaine n'atteint pas.

Voilà pour la théorie.

Dans la pratique, les choses vont autrement. Le Roi

(1) Delolme, Blakstone, etc.

n'est pas responsable, mais il ne peut accomplir aucun acte sans un conseiller qui en répond devant le pays; il n'est justiciable d'aucun tribunal; mais si quelqu'un a une action à diriger contre le Roi, il est impossible que les tribunaux lui refusent le *pléa;* il a seul le commandement des forces nationales, mais il ne peut lever ou tenir une armée sur pied sans l'autorisation du Parlement; il est propriétaire de tous les biens du royaume, mais il ne lui est pas permis de toucher à *un brin d'herbe ni d'arracher un grain de blé* sans que les Communes y aient consenti. En principe, le Roi peut tout; dans la réalité et par lui-même, il ne peut rien. Le roi idéal des légistes est un roi supérieur aux lois; le roi réel de la constitution est un roi soumis à la loi.

Cette opposition de la théorie et de la pratique, qui a donné lieu aux fictions constitutionnelles, implique des origines diverses: le despotisme est d'un côté et la liberté de l'autre. La pratique s'est établie par les combats non interrompus que livrait le caractère indépendant de la nation à des textes obscurs interprétés en faveur de la prérogative royale.

Les circonstances voulurent que les premiers combats tournèrent à l'avantage de la prérogative. Le pouvoir réel, que le Roi possédait comme général dans la guerre et comme magistrat principal en temps de paix, lui fournit plus d'une occasion d'empiéter sur les priviléges de la nation. Comme l'ordre était maintenu et la justice administrée en son nom, le respect des lois faisant chaque jour des progrès, les peuples furent souvent amenés, par reconnaissance, à confirmer des usurpations qui n'avaient d'abord d'autre fondement qu'une théorie étrangère et le désir d'étendre son pouvoir de la part du souverain.

Mais la célèbre distinction entre la capacité naturelle et la capacité politique du Roi fut le moyen de droit à l'aide duquel la nation anglaise parvint à réduire le pouvoir du monarque. La déclaration de 1642 pose en principe que la haute cour du Parlement, c'est-à-dire la réunion des Lords et des Communes, est un conseil institué pour pourvoir aux nécessités, pour prévenir les dangers imminents, pour conserver la paix publique et la sûreté du royaume, et pour déclarer le *plaisir du Roi dans les choses qui se rapportent à ces divers points.*

La prérogative du prince suppose les priviléges des sujets; les deux termes sont corrélatifs; quand le Roi est souverain absolu, il fait des concessions, il octroie des franchises, mais il a seul des droits. C'est en 1642 qu'il est parlé pour la première fois des droits du peuple anglais.

Ces droits parurent à Jacques II un empiétement sur la royauté, telle qu'il l'entendait posséder; il repoussa avec opiniâtreté toute espèce de partage de la souveraineté; et au roi réel de la constitution, au roi soumis à la loi, il voulut substituer le roi idéal des légistes, un roi supérieur aux lois, et, par ce moyen, faire passer l'Angleterre du régime de la monarchie tempérée à celui de la monarchie absolue.

II. Depuis son avénement jusqu'en novembre 1685, Jacques II avait agi en apparence dans le sens du parti puissant qui l'avait soutenu pendant le règne de son frère; mais, disposant d'une armée, il pensa qu'il pouvait se dispenser de vivre en bonne intelligence avec le Parlement. Les Chambres n'étaient assemblées, selon lui, que pour rendre témoignage de la reconnaissance de la nation pour le bon prince qui daignait ne pas la dépouiller de ses lois et de ses libertés. Aussi, aux premiers

signes d'opposition qui se manifestent dans les Communes, le monarque n'hésite pas à proroger la Chambre la plus docile qui eût siégé depuis que sa famille était sur le trône.

La seconde période de ce règne s'étend depuis la prorogation du Parlement jusqu'au renvoi de lord Rochester de la trésorerie. Pendant cette époque, Jacques II, irrité de l'esprit d'opposition de la nation et du clergé, secoua l'espèce de contrainte qu'il s'était jusqu'alors imposée, et laissa voir ouvertement qu'avec des juges pour proclamer ses volontés et une armée pour les faire respecter, il s'embarrassait fort peu des limites constitutionnelles de la royauté.

Après la prorogation du Parlement, deux partis étaient en présence à la Cour d'Angleterre, au commencement de l'année 1686. Le parti tory, qui professait une fidélité inébranlable au Roi et à l'Église anglicane ; l'Église et la royauté étaient, aux yeux de ce parti, deux choses inséparables, deux pouvoirs sacrés se réunissant dans la personne du Roi, et dont la séparation ne s'était jamais offerte comme une chose possible à l'esprit d'un tory. Mais la dispute entre le Roi et le Parlement sur la question du *Test* était venue révéler que l'union entre le Roi et l'Église était rompue. Comment pouvoir concilier, dit un auteur, « qu'il faille rendre à César ce qui est à César, » sans retenir à Dieu ce qui revient à Dieu (1) ? » Tel était cependant le dilemme inextricable dans lequel Jacques II venait de placer ces fidèles cavaliers, qui, sous son père, avaient combattu et versé leur sang pour le symbole réuni de la royauté et de l'Église.

A la tête du parti tory se trouvaient les comtes de Clarendon et de Rochester, beaux-frères du Roi, et le véné-

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 42.

rable duc d'Ormond. Au début de cette année, ces hommes d'État et le parti qu'ils représentaient eurent à subir une cruelle mortification. La réconciliation de Charles II avec l'Église de Rome n'était connue que de peu de personnes. Ostensiblement, Charles II s'était toujours conduit comme un membre de l'Église d'Angleterre. Venir révéler à la nation que la vie entière de Charles II avait été un long mensonge, était infliger la mortification la plus sanglante aux Tories et à l'Église établie. Mais Jacques II crut que cette révélation serait utile à sa politique, malgré l'opinion de Louis XIV, qui manifesta l'appréhension que la révélation de ce fait pourrait être plus nuisible que favorable aux desseins du Roi (1).

Deux mémoires sur les questions qui divisaient les catholiques et les protestants, et paraissant avoir été écrits par Charles II, avaient été trouvés parmi les papiers du feu Roi. Jacques II les communiqua à plusieurs protestants, en ajoutant qu'il savait que son frère avait vécu et était mort catholique. Au nombre des personnes à qui ces écrits furent communiqués était l'archevêque de Canterbury. Le prélat, les ayant lus, demeura silencieux. Jacques II dit alors à l'archevêque : « Procurez-moi une » réponse solide et convenable, et elle pourra produire » l'effet que vous désirez, celui de me ramener à votre » Église. » L'archevêque, par respect pour la mémoire de Charles II, s'excusa d'engager une controverse sur ce sujet, et Jacques II l'expliqua peut-être comme une preuve que l'archevêque lui-même penchait pour l'Église catholique. Les écrits furent publiés avec luxe et profusion, avec une déclaration signée de Jacques II, que les originaux étaient de la main de son frère (2).

(1) Lettre de Louis XIV à Barillon, du 16-26 février 1685-6.

(2) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol II, p. 44. — *Mémoires de Jacques II.*

Le parti catholique se fractionnait en deux, les catholiques modérés et les catholiques exaltés. Les premiers étaient disposés à tout attendre du bénéfice du temps et de la force des choses sous le règne d'un Roi professant leur foi religieuse. Ils redoutaient des actes violents, comme pouvant produire une réaction violente, et qu'un triomphe passager pourrait attirer sur eux et sur leur Église une foule de disgrâces, la ruine et même la mort. Cette opinion était professée par le comte de Powis; il était généralement considéré comme le chef de l'aristocratie catholique. Lord Bellasyse était du même avis, ainsi que plusieurs membres influents de l'Église catholique. Lord Arundell faisait une exception; mais l'âge avait considérablement affaibli les facultés de ce seigneur.

L'autre fraction se composait des ardents du parti; on y comptait le comte de Castelmaine, mari de la duchesse de Cleveland, maîtresse de Charles II; il devait son titre à la galanterie de sa femme; lord Dover, qui avait passé sa vie à courtiser les belles, à se battre en duel, et s'était ruiné au jeu; puis, un Irlandais, nommé White; il avait rendu des services peu honorables à la Maison d'Autriche, qui l'en avait payé en le créant marquis d'Albeville (1).

Mais l'homme important de cette petite fraction était Richard Talbot, que Jacques II venait de créer comte de Tyrconnel. Dans la galerie de portraits de cette Cour, celui de Tyrconnel est l'un des plus curieux.

D'origine normande, les ancêtres de Tyrconnel s'étaient fixés en Irlande et y avaient adopté les mœurs et l'esprit des Irlandais indigènes. Tyrconnel détestait par conséquent l'Angleterre, ses libertés et son Église, et il avait pris part à la rébellion de 1641.

(1) *Mémoires de Grammont.*—Lettre de Bonrepaux à M. de Seignelay, du 1-11 février 1686.

Il avait fait la connaissance des fils de Charles Ier lors de leur exil, avec la recommandation d'être un homme capable d'assassiner Cromwell. Peu de temps après la Restauration, il chercha à obtenir la faveur de la Maison royale par un service plus ignoble encore. On cherchait une excuse pour justifier le duc d'York de rompre la promesse de mariage qu'il avait donnée à Anne Hyde, la fille du chancelier Clarendon. Anne avait eu une faiblesse pour le prince, et Richard Talbot, pour faire sa cour, se mit à déchirer la jeune dame, se vantant d'avoir eu une part dans ces faveurs; c'était un mensonge; il en convint sans rougir, et Anne Hyde devint duchesse d'York. Si le duc eût possédé le moindre sentiment d'honneur, il aurait chassé de sa présence le calomniateur de sa femme. Mais loin de là, Talbot continua à fréquenter la Cour, et y fit le métier lucratif d'entremetteur du mari de celle qu'il avait cherché à perdre.

Talbot, tout en affectant les sentiments d'un patriote irlandais, était toujours le bienvenu à une Cour où le temps se passait à boire et à jouer; à cette Cour de Charles II qu'un historien anglais a si spirituellement définie en l'appelant « le carnaval de la Restauration (1). »

A l'époque où Jacques II devint Roi, Talbot n'était plus jeune, mais l'âge et les maux n'avaient pas changé son caractère et ses mœurs. C'était toujours le même homme, n'ouvrant la bouche que pour vociférer, jurer, blasphémer avec une violence si frénétique, qu'on le regardait comme le plus sauvage des libertins. Personne ne se doutait que cet homme qui, quand il était de sang-froid, était plus furieux qu'un homme pris de vin, et qui paraissait ne pouvoir rien dissimuler, était cependant l'être le plus froid, le plus prévoyant et le plus calcula-

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II.

teur qu'on pût rencontrer ; son hypocrisie était d'un genre bien plus élevé et bien plus rare que celle qui florissait sous le régime des puritains. Alors le vice se cachait sous un semblant de vertu et de dévotion, mais Tyrconnel n'étalait les siens que pour donner le change et pour couvrir les desseins les plus noirs et les plus conformes à ses intérêts.

Tyrconnel avait eu le commandement des troupes en Irlande, depuis la mort de Charles II jusqu'à la nomination de lord Clarendon comme vice-roi d'Irlande. Au départ du nouveau vice-roi pour Dublin, Tyrconnel fut appelé à la Cour ; son langage ne connaissait plus de bornes ; la réforme religieuse, disait-il, avait tout ruiné, mais le bon temps n'était pas éloigné ; bientôt les catholiques auraient le dessus, et les hérétiques auraient leur tour cette fois-ci. « Délirant et blasphémant comme un possédé, on le vit » arriver à la Cour. » Aussitôt qu'il y fut arrivé, il s'allia avec Castelmaine, Dover et Albeville. Ces trois hommes appelaient à grands cris une guerre à mort contre la constitution de l'État et de l'Église. Ils disaient au Roi qu'il devait à sa religion et à la dignité de sa couronne de dompter l'hérésie, et de faire voir à ses sujets que le résultat de leur opposition serait d'en faire un maître impitoyable.

Les deux partis qui divisaient la Cour, avaient chacun des alliés zélés parmi les puissances étrangères. Les envoyés de l'Espagne, de l'Empire et des États-Généraux soutenaient lord Rochester et le parti tory, tandis que l'influence de Barillon était acquise au parti opposé. Mais Barillon, à cette époque, était assisté par un agent inférieur, mais doué d'une grande habileté, Bonrepaux. A la fin de l'année 1685, il avait été envoyé à Londres chargé de plusieurs missions spéciales, et

principalement pour poser les bases d'un traité de commerce. Sa pénétration et son esprit le rendaient très-propre au rôle qu'on lui assignait, et le résultat des liaisons qu'il contracta à Londres finit par lui inspirer un grand mépris pour le Roi. « Le monde, » disait-il, « a » considérablement exagéré le caractère et l'habilcté de » Sa Majesté Britannique, car il a moins de capacité que » Charles II et n'est pas plus vertueux (1). »

Mais pour réussir dans leurs desseins, les deux diplomates français, quoique tendant au même but, devaient y arriver par des voies différentes. En conséquence, ils se partagèrent la Cour : Bonrepaux ne voyait que Rochester et ses amis, et Barillon ne vivait qu'avec Sunderland et les catholiques exaltés, d'où il résultait que leurs relations étaient souvent contradictoires; et tandis que Bonrepaux annonçait que le chancelier était entièrement d'accord avec lord Rochester, Barillon, de son côté, disait que le chancelier était ligué avec Sunderland (2).

Comme chacun des deux partis, à la Cour, possédait l'appui de princes étrangers, il possédait également celui d'une autorité ecclésiastique. Le souverain Pontife exprimait ses sentiments modérés par l'intermédiaire du nonce et du vicaire apostolique Leyburn, tandis que le parti catholique exalté trouvait son appui dans un pouvoir qui pouvait contre-balancer celui de la papauté, l'ordre des Jésuites. Le représentant de cet ordre à White-Hall était le père Petre, qui possédait toute la confiance du Roi.

Ainsi, d'un côté on voyait les lords Rochester et Clarendon, tous les partisans de l'Église épiscopale, lord

(1) *Mémoires de Saint-Simon.*—Lettres de Bonrepaux à M. de Seignelay, des 7 janvier, 8-18 février 1686.

(2) Reresby's *Mem.* — Dépêche de Barillon, du 4-14 fév. — Dépêche de Bonrepaux, du 25 janv.—4 fév. 1686.

Powis et tout ce qu'il y avait d'Anglais respectables professant le catholicisme, les ambassadeurs des États-Généraux et des deux branches de la Maison d'Autriche et le Pape ; et de l'autre côté, une petite réunion de catholiques exaltés, soutenus par Louis XIV et par les jésuites.

Il s'établit alors une rivalité de pouvoir entre le comte Rochester, lord trésorier, et lord Sunderland, qui, depuis le renvoi de lord Halifax, réunissait à la présidence du conseil les fonctions importantes de secrétaire d'État.

Comme lord trésorier, Rochester était premier ministre, mais il différait trop avec le Roi sur les questions politiques et religieuses pour que son crédit n'en fût pas profondément ébranlé.

Lord Sunderland, au contraire, parlait et se montrait disposé à agir dans l'esprit du Roi ; bien plus, il donnait à connaître qu'il était disposé à embrasser le catholicisme. Afin de donner une nouvelle preuve de son zèle pour le service de Jacques II, il suggéra au Roi la formation d'un comité de catholiques pour y aviser aux moyens d'assurer le triomphe de leur religion et pour y traiter de questions qui ne pouvaient l'être, sans inconvénient et sans danger, dans un cabinet où siégeait un homme aussi hostile au catholicisme que lord Rochester. Cet avis fut suivi. Ce comité se réunissait soit à la Cour, soit chez Sunderland, qui y acquit bientôt la principale influence. Tous les vendredis, les membres de cette réunion dînaient avec lord Sunderland ; on y formait des projets hardis, et Sunderland n'y épargnait pas les promesses. Au père Petre, il promettait un chapeau de cardinal ; à lord Castelmaine une brillante ambassade, à lord Dover un commandement dans la garde royale, à Tyrconnel une position élevée en Irlande. Tous enfin étaient liés d'un intérêt commun, la chute du lord trésorier.

Un personnage aussi influent que Sunderland ne pouvait être négligé par Louis XIV ; aussi ce monarque se hâta de se le rendre favorable en lui accordant une pension de vingt-cinq mille couronnes. Sunderland, en retour, s'engagea à user de toute son influence pour empêcher la réunion du Parlement (1).

Il y avait dans le cabinet deux membres qui ne prenaient pas une part décidée à la lutte, le chancelier Jeffreys et Godolphin. Ce dernier, par sa position à la Cour de la reine, était obligé à ne pas se montrer trop ouvertement en faveur de lord Rochester. Un motif de rancune personnel avait jeté la reine du côté des ennemis du lord trésorier. Voici ce qui y donna lieu :

Charles II avait eu pour maîtresses les plus belles femmes de son époque. La duchesse de Cleveland, Éléonore Gwynn, Louise de Kerouale, duchesse de Portsmouth, étaient remarquables par leur beauté ; en fait de maîtresses, le goût de Jacques II était loin d'être aussi délicat que celui de son frère ; car toutes les femmes qui le captivèrent furent remarquables par une absence de charmes qui avoisinait la laideur.

Arabella Churchill fut une de celles qui se firent aimer de Jacques II n'étant encore que duc d'York. Cette liaison a cela de remarquable qu'elle produisit deux hommes de guerre qui se firent un grand nom au commencement du XVIIIe siècle. La faveur d'Arabella tira de l'obscurité son frère, le jeune Churchill, qui s'illustra sous le nom de Marlborough, et Jacques II eut de cette maîtresse un fils naturel, connu sous le nom de duc de Berwick, et qui, à l'époque où son oncle Marlborough

(1) Lettre de Barillon, du 16-26 novembre 1685. — *Id.* de Louis XIV à Barillon, du 26 nov.—6 déc. 1685. — Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 63 et suiv.

portait de si rudes coups à la France, s'en fit le défenseur et parvint même à ramener la victoire sous les drapeaux de Louis XIV.

Bien que Jacques II fût dévot, et qu'il eût épousé en secondes noces une femme beaucoup plus jeune que lui et douée d'un figure agréable, il n'en continua pas moins à courtiser un grand nombre de femmes assez vulgaires. Mais de tous ces attachements illicites, le plus violent fut celui qu'il éprouva pour Catherine Sedley. L'amour que Jacques II éprouvait pour elle était si profond que le parti anglican espéra un instant qu'il pourrait se servir de Catherine Sedley pour détourner son amant d'attenter à la religion établie en Angleterre. Nous croyons devoir exposer cette intrigue dans tous ses détails, car elle peint admirablement la Cour d'Angleterre et l'esprit et les mœurs de cette époque.

Catherine était la fille de sir Charles Sedley, un des plus brillants et des plus débauchés beaux esprits de l'époque de la Restauration. La licence de ses écrits n'est pas rachetée par infiniment de grâce et de vivacité; mais le charme de sa conversation avait un pouvoir fascinateur, même avec des hommes sages et vertueux, qui estimaient peu le caractère de sir Charles. Se trouver placé à côté de lui au spectacle, et entendre ses critiques à l'occasion d'une pièce nouvelle, était considéré comme une bonne fortune (1). La moralité de Sedley était telle, que, même à une époque où l'on n'était pas rigide, elle causait un grand scandale. Un jour, après une débauche sauvage, il lui passa par la tête de se montrer sans aucune espèce de vêtement sur le balcon d'une taverne, d'où il harangua les passants dans un style si indécent

(1) Dryden lui a fait l'honneur d'en faire un de ses principaux interlocuteurs dans son dialogue sur la poésie dramatique.

et si profane, que le public indigné le força à s'esquiver sous une grêle de pierres.

Sa fille Catherine avait hérité de son esprit et de son impudence. Des charmes, elle n'en possédait pas, et ses yeux brillants semblaient, aux hommes de goût, fiers et peu féminins. Ses formes étaient décharnées et son air avait quelque chose de hagard. Charles II aimait à causer avec elle; mais, en parlant de sa laideur, il disait en riant : « Les prêtres ont dû l'imposer à mon frère comme » une pénitence. » Elle n'ignorait pas son manque de beauté et plaisantait elle-même de sa laideur. Cependant, elle adorait la toilette, et aimait à se montrer en public parée magnifiquement, fardée, couverte de dentelles et de diamants et affectant des grâces qui eussent pu aller à une jeune beauté de dix-huit ans. Telle était la femme qui subjugua le roi Jacques II sur le retour de l'âge, un Roi qui passait pour profondément religieux, au moins qui se montrait prêt à faire à la religion des sacrifices devant lesquels plus d'un homme appelé religieux aurait reculé. Mais il éprouvait pour sa maîtresse une attraction qui étonnait Catherine elle-même, lorsqu'elle voyait la violence de sa passion. « Ce n'est pas ma beauté, » disait-elle, « car il voit bien combien j'en suis dépourvue, et ce » ne peut être mon esprit qui le charme, car il n'en a pas » assez pour se douter que j'en possède. »

A l'époque de son avénement, Jacques II fut saisi de scrupules religieux. Il forma et annonça les plus belles résolutions; il parla en public avec une grande sévérité des mœurs impies et licencieuses de son époque; il assura à la reine et à son confesseur qu'il ne reverrait plus Catherine Sedley. Il écrivit à sa maîtresse pour l'engager à quitter ses appartements à Withe-Hall, et à se retirer dans une maison qu'il avait fait meubler magni-

fiquement pour elle. Il lui promit, en outre, une forte pension sur sa cassette. Catherine, adroite, intrépide, douée de fermeté, et connaissant le pouvoir qu'elle exerçait sur le cœur de son amant, refusa de quitter la place. Au bout de quelques mois, on se dit à l'oreille que les services de Chiffinch (1) étaient de nouveau requis, et que la maîtresse chérie passait et repassait par cette porte secrète par laquelle le père Hudleston avait passé pour apporter le saint viatique à Charles II mourant.

A la vue de cette recrudescence de la passion de Jacques II, ses ministres et conseillers protestants espérèrent pouvoir se servir de son amour pour Catherine pour le détourner de ses projets subversifs contre l'Église anglicane. Elle possédait tout le talent nécessaire pour exploiter sa passion, pour le railler de ses scrupules et lui exposer, dans le jour le plus éclatant, et les difficultés, et les dangers au-devant desquels il courait en aveugle.

Lord Rochester, le grand champion de l'Église anglicane, se prêta lui-même à consolider le crédit de la maîtresse du Roi. Le duc d'Ormond, généralement considéré comme la personnification de tout ce qu'il y avait de plus pur et de plus noble chez un gentilhomme anglais, applaudit à ce projet; il n'y eut pas jusqu'à la comtesse de Rochester qui ne rougit pas de jouer un rôle dans cette intigue, et cela de la manière la plus honteuse. Elle avait mission de détourner la jalousie de la reine et de lui faire croire que sa rivale était une jeune dame parfaitement innocente. Toute la Cour fut témoin de la dureté avec laquelle la reine traita une jeune personne qui lui avait été signalée par la cabale ; pendant un temps, l'intrigue fut conduite avec bonheur et secret; plus d'une fois Cathe-

(1) Le valet de chambre de confiance de Charles II.

rine prit sur elle de dire franchement et ouvertement à Jacques II ce que les lords protestants de son conseil n'osaient lui dire qu'à l'aide de phrases entortillées ou par de prudentes allusions. Il y allait de sa couronne, disait-elle ; le vieux radoteur Arundell et le fanfaron Tyrconnel le conduiraient à sa perte. Il est possible que les caresses de sa maîtresse chérie fussent arrivées à réussir là où les exhortations des Lords, des Communes et les représentations des ministres de la Maison d'Autriche et du Saint-Siége avaient échoué ; mais un étrange incident vint tout renverser.

Jacques II, dans un transport de tendresse, prit la résolution de créer sa bien-aimée comtesse de Dorchester, en son propre droit. Catherine comprit tous les périls attachés à cette faveur, et se défendit de l'honneur qui devait lui créer tant d'envieux. L'amant obstiné ne voulut rien écouter et lui remit la patente entre les mains. Elle ne consentit cependant à l'accepter que sous une condition qui prouvait combien elle était sûre de son pouvoir et combien elle connaissait la faiblesse du caractère du Roi. Elle lui fit promettre de ne jamais se séparer d'elle ; mais que si le moment de se quitter était là, ce serait Jacques II en personne qui lui annoncerait cette résolution, en lui accordant une entrevue d'adieu.

Aussitôt que la nouvelle de l'élévation de Catherine Sedley fut connue, tout le palais fut sens dessus dessous. Le sang italien de la reine bouillait dans ses veines ; fière de sa jeunesse et de ses charmes, de son haut rang et de sa vertu, elle ne put supporter, sans éprouver un transport de colère, de se voir abandonnée et insultée par une semblable rivale.

Lord Rochester se souvenait avec quelle douceur et quelle patience Catherine de Bragance avait fini par trai-

ter les maîtresses de Charles II. Il s'attendait qu'après un court orage, après quelques plaintes et quelques larmes, Marie de Modène se montrerait aussi résignée. Mais Rochester s'était trompé. La reine ne se donna pas même la peine de cacher au public la violence de son ressentiment. Assise à table, les courtisans voyaient qu'on emportait les mets sans que la reine eût songé à y toucher ; elle ne cachait pas sa douleur et ses larmes aux yeux des ministres étrangers qui venaient lui faire leur cour. Enfin, elle apostrophait le Roi lui-même avec la dernière violence. « Laissez-moi m'en aller, » disait-elle d'une voix passionnée ; « vous avez fait de cette femme une comtesse ; » faites plus, qu'elle soit reine, placez-lui ma couronne » sur la tête ; mais laissez-moi la liberté de m'ensevelir » dans un couvent ; là, je ne la reverrai plus. » Dans d'autres instants, plus calme, mais non moins irritée, la reine demandait à son époux comment il pouvait concilier sa religion et sa conduite. « Vous êtes près, » disait-elle, » de risquer votre royaume pour le salut de votre âme, et » vous jetez votre âme pour l'amour d'une semblable créa- » ture. » Le confesseur, le père Petre, appuyait ces remontrances à genoux. C'était à la fois son devoir et son intérêt ; car arracher le Roi à sa maîtresse, c'était l'arracher au parti anglican. Jacques II fut pendant un temps tiraillé entre le péché et le repentir. Dans ces instants de remords, il s'imposait de sévères pénitences, et la discipline dont il se servait dans ces circonstances fut conservée plus tard, comme un trésor, par sa veuve. L'éloignement de Catherine pouvait seul mettre une fin à la lutte entre un amour ignoble et une dévotion exaltée. Jacques II écrivit à sa maîtresse, implorant son départ plus qu'il ne le commandait. Il avouait qu'il lui avait promis solennellement une entrevue d'adieu ; « mais je connais trop le

» pouvoir que vous exercez sur moi, » disait-il, « et je ne » possède pas assez de fermeté pour garder ma résolu- » tion, si je vous vois. » Il lui offrait un yacht pour la transporter, avec toute la dignité et les soins imaginables, en Flandre, et la menaçait de la renvoyer de force, si elle ne voulait pas s'éloigner de bonne grâce. Tantôt Catherine se disait malade; d'autres fois, elle se posait en martyre, et disait avec impudence qu'elle souffrait pour la foi protestante. Parfois elle adoptait le style d'un Hampden. Elle défiait le roi de la renvoyer malgré elle, elle invoquait ses droits, disait qu'elle les ferait valoir; puisque la grande Charte et l'acte d'*Habeas corpus* étaient les lois du pays, elle voulait vivre et mourir où cela lui serait agréable. « Aller en Flandre, » disait-elle, » non, jamais; » j'ai appris une chose de mon amie la duchesse de Mazarin, » et c'est de ne jamais me croire en sûreté dans un pays » où il existe des couvents. » Enfin, après bien des débats, elle choisit pour lieu de son exil l'Irlande, probablement parce qu'alors le frère de son protecteur, lord Rochester, y était vice-roi. Son départ assura le triomphe de la reine.

C'est dans les dépêches de Barillon et de Bonrepaux (1) à leur Cour que se trouvent consignés les principaux détails que l'on vient de lire. Mais pour rendre l'intrigue plus piquante encore, il faut ajouter ici quelques détails sur lord Rochester, qui s'était chargé du rôle d'entremetteur dans cette ignoble liaison.

Bonrepaux dit, dans une de ses dépêches : « L'in- » trigue avait été conduite par milord Rochester et sa

(1) Dépêches de MM. Barillon et Bonrepaux, des 25 janv.—4 fév., 28 janv.—7 fév., 1-11 fév., 8-18 fév., 15-25 fév. 1686. — Evelyn's *Diary*, 19 janv. — Reresby's *Memoirs*. — Burnet, t. I, p. 682. — Sheridan, *Mss.* — Chaillot, *Mss.* — Dépêches du nonce Adda, des 22 janv.—1er fév. et 29 janv.—8 fév. 1686. — Macaulay's *History of England*, vol. II, p. 67 et suiv.

» femme..... Leur projet était de faire gouverner le Roi » d'Angleterre par la nouvelle comtesse. Ils s'étaient assu- » rés d'elle. »

Le jour même où Bonrepaux attache ce brevet d'infamie au nom de lord Rochester, celui-ci, en homme profondément dévot et détaché des vanités de ce monde, s'était retiré dans le silence de son cabinet pour y élever son âme à Dieu, et là, il composa une méditation ou prière qui est empreinte de la plus fervente piété (1). On ne peut accuser son auteur d'hypocrisie ; car la pièce ne devait être vue que de lui, et sa publication n'eut lieu que plus d'un siècle après sa mort.

Grand sujet de méditation pour ceux qui ont si souvent reproché aux disciples de Loyola d'avoir prêché cette maxime dangereuse, que le but disculpe les moyens que l'on emploie pour y parvenir. En vérité, lord Rochester et sa femme, descendant au plus vil des métiers pour prévenir la ruine de l'Église anglicane, prouvent que les sectaires de l'anglicanisme n'avaient rien à reprocher, en pareille matière, à l'Église de Rome.

L'exil de la comtesse de Dorchester n'était que le prélude de la chute prochaine des frères Hyde. Les comtes de Clarendon et de Rochester étaient, à cette époque, et comme beaux-frères du Roi et comme oncles de l'héri-

(1) Nous offrons ici la traduction de cette prière, qui se trouve dans une note de l'*Histoire d'Angleterre*, par M. Macaulay, vol. II, p. 73.

« O mon Dieu, apprenez-moi à compter mes jours de manière à appli- » quer mon cœur à la sagesse ! Apprenez-moi à compter les jours que j'ai » consacrés à la vanité et à la paresse, et apprenez-moi à compter ceux que » j'ai passés dans le péché et dans le mal !

» O mon Dieu, apprenez-moi aussi à compter mes jours d'affliction et à » vous rendre grâce de tout ce qui m'arrive de votre main ! Apprenez-moi » également à compter les jours de grandeur d'ici-bas auxquels j'ai une si » grande part, et apprenez-moi à les regarder comme un sujet de vanité et » de tribulation pour l'esprit. »

tière présomptive de la couronne, les deux personnages les plus importants du royaume. Étroitement liés comme ils l'étaient l'un et l'autre au clergé anglican, leur chute devait causer une immense sensation en Angleterre. C'était là que lord Sunderland et la cabale des catholiques exaltés voulaient en venir. Deux importants offices, celui de lord grand-trésorier et de premier ministre, que tenait Rochester, et la vice-royauté de l'Irlande tenue par Clarendon, deviendraient ainsi vacants, et pourraient être donnés à des catholiques.

Malgré son titre de premier ministre, Rochester voyait qu'il n'avait plus crédit auprès du Roi. Il avait un instant espéré pouvoir conserver ses fonctions à l'aide de l'ascendant de Catherine Sedley sur son royal amant. L'influence de Clarendon comme lord lieutenant en Irlande n'était pas plus grande que celle de son frère. On mit donc tout en œuvre pour les abreuver de dégoûts et d'humiliations, espérant probablement lasser leur patience et blesser leur amour-propre, de manière à les engager à renoncer volontairement à leurs offices. Mais ils tinrent bon pendant longtemps, et il n'est pas sans intérêt de voir avec quelle ténacité les deux frères s'accrochèrent à leurs places.

Un historien anglais a dit que Jacques II, en montant sur le trône, n'avait pas eu de dessein bien arrêté sur la politique qu'il adopterait à l'égard de l'Europe ; que le parti à prendre à cet égard avait été subordonné à la manière dont le Parlement se conduirait. Dans l'hypothèse où Jacques II eût pu s'entendre avec le Parlement, le monarque se serait joint aux ennemis de Louis XIV, dans l'espoir d'arracher par là au Roi de France une suprématie dont il faisait un si effrayant usage pour toutes les puissances continentales.

Dans l'hypothèse contraire, Jacques II comprenait qu'il fallait marcher dans l'ornière de son prédécesseur, et loin d'irriter le monarque français, chercher au contraire à obtenir sa bienveillance, son appui et les mêmes faveurs pécuniaires dont son frère avait joui.

Le peu d'empressement que Jacques II avait rencontré dans le Parlement à concourir à ses désirs, détermina ce prince à mettre de côté toute pensée généreuse à l'égard des alliés naturels de l'Angleterre, et à se tenir à la politique servile de Charles II vis-à-vis de la Cour de France.

Jacques II déclara donc aux ministres des puissances continentales avec lesquelles il avait cru un instant qu'il pourrait s'allier, que ses vues avaient subi un changement complet. « Je ne suis pas dans une position, » dit-il à l'ambassadeur d'Espagne, « à me préoccuper de ce » qui se passe à l'extérieur. Je suis décidé à laisser aller » les affaires du dehors comme elles pourront ; à établir » ma puissance à l'intérieur et à faire quelque chose en » faveur de ma religion. »

Quelques jours après, il tint le même langage aux États-Généraux (1). « Depuis ce jour jusqu'à la fin de » son règne ignominieux, il ne fit nul effort sérieux » pour sortir du vasselage de la France, bien que, » jusqu'à la fin, il ne pût jamais entendre dire qu'on » l'appelait un vassal sans entrer dans un transport de » fureur (2). »

Les actes furent bientôt de tout point conformes à cette résolution. Jacques II, dans l'espoir de donner le change aux Anglais, avait commencé par montrer beaucoup de sympathie pour les réfugiés français qui étaient venus

(1) Dépêches de Barillon, des 22 mars—16 avril et 12 22 avril 1686.
(2) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 75.

chercher un asile en Angleterre après la révocation de l'Édit. Bien plus, il avait provoqué un appel, fait du haut de la chaire, à la charité publique en faveur des réfugiés; une proclamation était issue à ce sujet, conçue dans des termes très-offensants pour Louis XIV. Mais lorsque tout en pris un nouvel aspect à la Cour de Londres, on se hâta de faire d'amples excuses à celle de Versailles, sur l'intérêt que l'on avait témoigné aux réfugiés français. La proclamation blessante pour Louis XIV fut retirée; les calvinistes et leurs prédicateurs furent en butte à mille vexations; un pamphlet, dû à la plume du pasteur Claude, fut brûlé publiquement par le bourreau, bien qu'il fût écrit dans une langue étrangère et imprimé à l'étranger. Le chancelier Jeffreys, si docile aux volontés de son maître, crut devoir élever quelques difficultés à cette occasion; il obtint pour réponse du Roi qu'il ne voulait pas de discussion sur ce point. « Ma résolution » est arrêtée, » dit Jacques II; « il est devenu de mode » de traiter les Rois avec dédain; ils doivent se soutenir » mutuellement. Un roi doit toujours prendre fait et cause » pour un autre roi, et j'ai de puissants motifs pour por- » ter du respect au Roi de France. » Ceci fut dit en plein conseil et écouté en silence. Mais le peuple et plus d'un loyal royaliste murmurèrent à la vue de l'exécution du pamphlet (1).

Cependant la collecte en faveur des réfugiés s'était élevée à plus de quarante mille livres sterling, en dépit de Jacques II. Barillon écrit à cette occasion, en parlant des réfugiés : « Ce prince témoigne une grande aversion » pour eux et aurait bien voulu se dispenser de la collecte

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 76. — Lettres de Barillon et de l'ambassadeur des États Généraux.— Evelyn's *Diary*, 5 mai. — Privy council Book, 2 mai.

» qui est ordonnée en leur faveur, mais il n'a pas cru » que cela fût possible (1). »

Le Roi fut vivement piqué de la somme importante produite par la collecte, et dit « qu'il savait bien ce que » signifiait toute cette libéralité; c'était du pur whigisme » et un affront à lui-même et à sa religion (2). »

Enfin, il s'était entendu à ce sujet avec l'ambassadeur de Louis XIV; et sous prétexte que les réfugiés étaient ennemis de la royauté et de l'épiscopat, il décida que ceux-là seuls seraient participants aux aumônes qui consentiraient à recevoir l'Eucharistie selon le rite de l'Église anglicane : beaucoup refusèrent des secours à ce prix (3).

A cette époque, le triomphe du parti catholique exalté et de lord Sunderland était complet. Rochester était, à la vérité, toujours premier ministre ; mais le Roi le traitait avec la dernière froideur. La Cour, les envoyés diplomatiques voyaient, à n'en pas pouvoir douter, que lord Rochester ne possédait que le nom de premier ministre, et que le pouvoir résidait en d'autres mains. Le lord grand-trésorier offrait ses avis au Roi, mais il avait la mortification de les voir rejeter. Cependant, il ne se sentait pas la force de se séparer de l'apparence du pouvoir et des bénéfices attachés à ses fonctions : il s'efforçait de cacher aux yeux du public tout ce que cette position avait d'humiliant ; mais son caractère violent et son intempérance le rendaient peu propre à ce genre de dissimulation ; on le voyait à son air sombre à la sortie du conseil ; et quand la bouteille l'avait remis dans une apparence de bonne humeur, il lui échappait parfois des mots qui

(1) Dépêches des 15-25 fev. et 22 fev.—4 mars 1686.
(2) *Ibid.* du 19-29 avril 1686.
(3) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol II, p. 80.

trahissaient ce qui se passait en lui. Tout cela était transmis avec exactitude à la Cour de Versailles par les envoyés de Louis XIV. Bonrepaux disait un jour : « Je vis » milord Rochester, comme il sortait du conseil fort cha- » grin ; et sur la fin du souper, il lui en échappa quelque » chose (1). »

Cependant, comme la présence de Rochester n'était plus un obstacle pour Jacques II, il fallait nécessairement que, puisqu'il ne se sentait pas le courage de se retirer, il s'associât bon gré mal gré aux mesures illégales et aux actes arbitraires du Roi. Ils ne tardèrent pas à se suivre avec rapidité ; au nombre de ces actes, il faut compter les suivants :

Le rétablissement des relations officielles entre la Cour de Londres et celle du Vatican ;

Le pouvoir dispensateur des lois attribué à la couronne et ses conséquences ;

Les catholiques autorisés à posséder des bénéfices ecclésiastiques ;

La création d'une nouvelle cour suprême ecclésiastique.

La loi défendait, sous des peines très-sévères, les relations avec le Saint-Siége depuis le règne d'Élisabeth. Cependant, depuis quelque temps déjà les intérêts du gouvernement anglais à la Cour du Vatican étaient confiés aux soins d'un gentilhomme nommé John Caryl. Il était, comme tous les catholiques modérés, fort contraire à des actes inconsidérés, et avait rempli ses fonctions délicates avec habileté et dans un bon esprit. N'ayant pas un caractère officiel, sa mission n'avait pas attiré l'attention du public anglais. Mais tout à coup cet homme utile fut

(1) Dépêche du 18-28 février 1686.—*Idem*, de Barillon, des 1-11—4-14 mars 1686.

remplacé par un ambassadeur ; ceci blessa les Anglais et fut peu du goût de la Cour du Vatican.

La personne du nouvel ambassadeur n'était pas une recommandation : c'était lord Castelmaine, fameux seulement pour avoir été le mari complaisant de la duchesse de Cleveland, une des maîtresses de Charles II. Telle avait été l'origine de sa fortune, et la Cour du Vatican fut peu flattée d'avoir à traiter avec un pareil personnage comme ambassadeur. Toute l'Europe protestante s'égaya au sujet de cette ambassade maladroite, qui devint, aux yeux d'Innocent XI, un sujet de mortification. La pompe déployée par lord Castelmaine était grande ; on lui allouait cent livres sterling par semaine, et cependant il se plaignait de la lésinerie de son gouvernement.

Le Pape ne témoigna que froideur à l'ambassadeur de Jacques II, et ne s'empressa pas de satisfaire à sa pressante demande d'élever le père Petre au cardinalat. Pressé de plus près à ce sujet, le Pontife déclara ne pas vouloir s'écarter de la règle qui excluait les jésuites des dignités ecclésiastiques. Les jésuites, au contraire, mal avec le Pape, dévoués à Louis XIV et prêts à tout faire pour plaire à Jacques II, firent un accueil brillant à Castelmaine ; mais ceci ne le consolait que faiblement de son peu de succès. Enfin, dégoûté, il menaça de quitter Rome, et le Pape, loin de chercher à le retenir, dit que Son Excellence pouvait s'en aller, si cela lui était agréable. Telle fut l'issue de cette ambassade (1).

Jacques II ayant échoué dans son projet de faire abroger par le Parlement le serment du *Test* et les lois pénales, résolut de tenter toutes les autres voies qui se présenteraient pour arriver à son but. Il dut alors recourir à des mesures illégales et arbitraires, et c'est ainsi que,

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 76, et 262 et suiv.

par degrés, il arriva sur le bord de l'abîme qui devait l'engloutir.

Le Roi avait hérité de ses prédécesseurs de deux prérogatives qui n'avaient jamais été bien exactement définies et dont l'exercice illimité suffisait pour bouleverser le droit public, l'État et l'Église établie : ces deux prérogatives étaient le pouvoir dispensateur et la suprématie ecclésiastique. A l'aide du premier, Jacques II se proposait de faire admettre les catholiques non-seulement aux emplois civils et militaires, mais encore aux fonctions spirituelles ; à l'aide de sa suprématie ecclésiastique, Jacques II visait à faire du clergé anglican l'instrument de la destruction de l'Église anglicane.

Le Roi commença par sonder l'opinion des juges sur son pouvoir dispensateur. Quatre juges, réputés pour des torics violents, et parmi lesquels se trouvaient des compagnons de Jeffreys durant sa sanglante campagne, se montrèrent opposés à la volonté royale. L'un d'eux, nommé Jones, qui n'avait pas reculé devant les plus grands excès, reçut l'insinuation du Roi de choisir entre sa place et son opinion. « Je suis déterminé, » dit Jacques II, « à avoir douze juges qui soient entièrement » de mon avis sur cette question. » Jones répliqua : « Votre » Majesté peut trouver douze juges de son opinion ; mais » elle trouvera difficilement douze légistes (1). » Il fut destitué et d'autres avec lui.

Dans le conseil se manifeste la même opinion que parmi les juges : le procureur général Finch, chargé de soutenir la question, refusa, et fut immédiatement congédié ; l'avocat général Sawyer reçut l'injonction de préparer des ordres pour autoriser les ecclésiastiques catholiques à posséder des bénéfices de l'Église anglicane ;

(1) Hereshy's, *Memoirs*.

c'était un tory ardent et considéré comme souillé du sang de Russell et de Sidney ; il refusa. « Ceci, » dit-il, « n'est » pas seulement dispenser de l'exécution d'un statut, c'est » annuler tous les statuts, depuis Élisabeth jusqu'à ce jour ; » je n'ose m'en charger (1). » Il eût été congédié comme procureur général ; mais le besoin de conserver un légiste habile et expérimenté pour protéger les droits de la couronne le sauva. Le nouveau procureur général, connu par sa servilité, et douze juges dociles étaient là pour procurer au Roi ce qu'il exigeait. Alors, Jacques II s'attacha à faire discuter en public le droit qu'il disait posséder, de dispenser des lois pénales. Une action collusoire ayant été intentée contre un nouveau converti au catholicisme, sir Édouard Hales, pour avoir accepté le commandement d'un régiment sans se soumettre aux formalités exigées par l'acte du *Test*, la question fut plaidée devant la Cour du banc du Roi, et le lord grand-juge Herbert déclara qu'ayant soumis la question aux douze juges, onze s'étaient prononcés sur la matière et avaient déclaré « que c'était une prérogative inhérente à la cou- » ronne de pouvoir dispenser légalement, en certains cas » et pour des motifs graves, des lois pénales. » C'était mettre les lois au pied du trône. Alors le Roi se crut suffisamment autorisé, et de ce jour il ne se relâcha pas sur un droit dont la possession venait de lui être si formellement reconnue (2).

Un mois après la décision de la Cour du banc du Roi, quatre lords catholiques prêtèrent serment en qualité de conseillers privés : lord Powis et lord Bellasyse étaient du parti modéré ; les deux autres, les

(1) Reresby, *Memoirs*.

(2) Hallam, *Hist. const. d'Angl.*, chap. xiv. — *State Trials*, xi, 1165-1199. — Lingard, vol. xiv, chap. i. — Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. ii, p. 84.

lords Arundell et Dover, comptaient parmi les catholiques exaltés (1).

Le pouvoir dispensateur fut en même temps invoqué pour donner la faculté aux catholiques de posséder des dignités ecclésiastiques. Après quelques nominations à des fonctions inférieures, le Roi se décida à faire un acte éclatant. Trois siéges épiscopaux étaient vacants : ceux d'York, de Chester et d'Oxford. Celui d'Oxford fut donné à un catholique déguisé, se disant protestant, parce qu''il était chargé d'une femme. « Je désirerais y nommer des » catholiques avoués, » disait Jacques II au nonce Adda ; « mais le moment n'en est pas encore arrivé. » Le siége de Chester fut rempli par un individu tout aussi peu recommandable. Quant à l'archevêché d'York, il fut laissé vacant, dans l'espoir d'y porter un jour le père Petre (2).

Une illusion s'était emparée de l'esprit de Jacques II, et elle ne se dissipa que lorsqu'elle l'eut conduit à sa ruine. « Il croyait fermement, » dit un auteur, « que quoi » qu'il pût faire, les membres de l'Église anglicane agi- » raient toujours selon leurs principes. Il savait que, du » haut de plus de dix mille chaires, il avait été proclamé, » et que l'Université d'Oxford avait solennellement déclaré » que la tyrannie la plus effroyable, une tyrannie digne » du plus dépravé des Césars, ne justifie pas la résistance » des sujets à l'autorité royale. Il était assez aveugle pour » en conclure que la masse entière des Tories, tant les » laïcs que le clergé, se laisserait piller, opprimer et insul- » ter sans oser lever un doigt contre lui. Il paraît étrange, » ajoute le même auteur, « qu'un homme ayant dépassé » sa cinquantième année, n'eût pas réfléchi que le peuple » fait parfois ce qu'il croit positivement être mal, et cepen-

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 85.
(2) *Ibid.* vol. II, p. 87.

» dant Jacques II n'avait qu'à consulter sa propre con-
» science pour se convaincre que le sentiment religieux le
» plus profond, le plus exalté n'empêche pas toujours la
» faible créature humaine de se laisser aller à ses pas-
» sions, malgré les défenses de la loi divine et au risque
» d'encourir un terrible châtiment. Jacques II savait que
» l'adultère était un péché, et cependant il vivait dans un
» commerce adultère ; mais rien ne put lui faire croire
» qu'un homme, professant que la rébellion est un péché,
» pût devenir rebelle. L'Église d'Angleterre n'était donc
» à ses yeux qu'une victime passive qu'il pourrait outrager,
» torturer à plaisir, sans en avoir à redouter le moindre
» danger. Cette erreur ne se dissipa que lorsqu'il vit les
» Universités disposées à faire fondre leur vaisselle plate
» pour subvenir à la caisse militaire de ses ennemis, et
» lorsqu'un évêque, longtemps signalé pour sa loyauté,
» mit de côté sa soutane pour ceindre l'épée et prendre le
» commandement d'un régiment d'insurgés (1). »

Jacques II ne cacha pas son dessein de se servir, pour la destruction de l'Église d'Angleterre, du pouvoir qu'il possédait comme son chef spirituel. Il le dit à l'ambassadeur Barillon, qui le transmit à sa Cour dans les termes suivants : « Ce prince m'a dit que Dieu avait permis que
» toutes les lois qui ont été faites pour établir la religion
» protestante et détruire la religion catholique, servent
» présentement de fondement à ce qu'il veut faire pour
» l'établissement de la vraie religion, et le mettent en
» droit d'exercer un pouvoir encore plus grand que celui
» qu'ont les Rois catholiques sur les affaires ecclésias-
» tiques dans les autres pays (du 12-22 juillet 1686) (2). »

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 62.

(2) La même pensée se trouve dans une lettre du nonce, en date du 23 juillet—2 août 1686.

Jacques II disait encore que Henri VIII et Élisabeth avaient usurpé une autorité qui de droit appartenait au Saint-Siége ; mais que cette autorité étant descendue par droit de succession à un prince orthodoxe, il ne la conservait que comme en dépôt pour le Saint-Siége. La loi l'autorisait à réprimer des abus spirituels, et le premier abus de ce genre qu'il réprimerait serait la liberté que le clergé anglican s'était arrogée, de défendre ses croyances et d'attaquer les doctrines de l'Église de Rome.

Cependant la suprématie spirituelle, qui était dévolue par héritage à Jacques II, n'était pas, à beaucoup près, cette grande et terrible prérogative qu'Élisabeth, Jacques Ier et Charles Ier avaient possédée. Elle avait perdu une force réelle ; bien que la loi substantielle existât toujours, elle avait été profondément énervée depuis que la couronne avait perdu le pouvoir inquisitorial qu'elle avait possédé jadis et qu'elle exerçait à l'aide d'une haute cour ecclésiastique. Cette cour avait été pendant plusieurs années non-seulement un sujet de terreur pour les nonconformistes, mais elle était devenue un objet de haine pour l'Église épiscopale. Un des principaux griefs de la nation, sous le règne de Charles Ier, avait été cette haute cour. Elle succomba sous les coups du *long Parlement*, au début de la révolution.

Le souvenir de ses excès fit qu'à la Restauration, non-seulement elle ne fut pas rétablie, mais qu'elle fut déclarée à tout jamais abrogée. Il était, par conséquent, évident que Jacques II n'avait aucun droit constitutionnel de faire revivre cette institution pour visiter et gouverner l'Église d'Angleterre. Un instrument aussi énergique que celui que le *long Parlement* avait brisé pouvait seul cependant forcer le clergé anglican à devenir les agents

de la destruction des doctrines et de la scipline de l'Église d'Angleterre (1).

Voici ce qui accéléra son rétablissement. Jacques II avait, en sa qualité de chef de l'Église, défendu au clergé anglican de toucher dans ses sermons à des points de doctrine controversés ; et tandis que des sermons catholiques retentissaient de toutes parts, le clergé anglican n'osait expliquer ni défendre ses principes.

Le docteur Sharp, bien que l'un des chapelains du Roi, avait été excité par des lettres anonymes à prendre la défense de l'Église établie. Il le fit avec une grande animation et dans des termes peu mesurés pour l'Église catholique. Aussitôt, lord Sunderland fit savoir à l'évêque de Londres que le bon plaisir du Roi était que Sharp fût suspendu de ses fonctions jusqu'à nouvel ordre.

L'évêque, déjà en mauvais termes avec la Cour, déjà rayé de la liste des conseillers privés et de son rang de doyen de la chapelle royale, ne crut pas devoir se soumettre à cette injonction dont l'illégalité lui paraissait évidente. Après avoir fait part de ses scrupules au Roi, il se borna à prier le docteur Sharp de s'abstenir de prêcher en public pour le moment. Jacques II, irrité, désigna l'évêque récalcitrant comme la victime qu'il entendait frapper. C'est dans ces circonstances que la haute cour ecclésiastique fut rétablie, en violation de deux actes formels du Parlement. Le gouvernement de l'Église fut remis à sept commissaires ; leur juridiction était pour ainsi dire illimitée ; ils avaient droit, nonobstant tous actes, toutes pratiques et toutes lois contraires, de rechercher tous ceux qui étaient ou qui seraient accusés de délits ecclésiastiques, de les excommunier, de les déposer et de leur infliger même des peines civiles ; ils pouvaient

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 88 et suiv.

faire de nouveaux règlements, s'ils le trouvaient à propos, et abolir ou réformer ceux existants. Leur juridiction s'étendait non-seulement sur toutes les Églises du royaume, mais encore sur les Universités, les écoles, pour y faire tels changements et y donner tels ordres qu'il leur plairait. « Tous ceux qui vivaient de leur position soit dans » l'Église, soit dans les institutions académiques, depuis le » primat jusqu'au plus jeune curé, depuis le vice-chance- » lier d'Oxford et de Cambridge jusqu'au plus humble » pédagogue, étaient à la merci du pouvoir royal (1). » Pour qu'il ne pût être mis en doute que l'on faisait revivre l'ancienne haute cour, on donna à la nouvelle le sceau de l'ancienne.

La présidence avait été accordée au chancelier Jeffreys. Des six autres commissaires, il y en avait trois ecclésiastiques et trois laïcs; l'archevêque de Cantorbéry figurait à leur tête. Le primat, convaincu de l'illégalité de ce tribunal, n'eut pas le courage de le déclarer ouvertement, mais s'excusa d'en faire partie, en alléguant pour excuses ses nombreuses occupations et le mauvais état de sa santé.

L'évêque de Durham, au contraire, paraissait avoir perdu la tête de joie de s'y voir placé. A ceux qui lui représentaient le danger d'en faire partie, il répondait qu'il ne pouvait vivre en dehors des sourires de la royauté.

L'évêque de Rochester se garda de déplaire par un refus, car l'archevêché d'York était vacant, et il espérait y arriver en siégeant au nombre des commissaires.

Les trois membres laïcs étaient le comte de Rochester, le comte de Sunderland et le lord chef-justice du banc du Roi.

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 93.

Lord Rochester accepta, tout en murmurant. Mais la pensée de se séparer de ses fonctions de lord trésorier, des gros émoluments attachés à cette place et d'encourir la disgrâce du Roi, étaient des choses insupportables pour lui. Il s'excusa en disant que sa présence dans la commission pourrait éviter bien des maux à l'Église.

Lord Sunderland était l'homme du parti catholique exalté et le chef-justice du banc du Roi ; c'était ce juge courtisan qui avait déjà décidé en faveur de la couronne la question du pouvoir dispensateur.

Aussitôt que la Cour fut constituée, l'évêque de Londres fut cité devant elle. Le chancelier lui adressa cette question : « Pourquoi n'avez-vous pas suspendu le docteur Sharp ? » La question est simple : Pourquoi n'avez-vous pas obéi » au Roi ? » Il était évident que l'évêque n'avait fait que son devoir. Aussi, lord Rochester, le lord chef-justice et l'évêque de Rochester opinèrent en faveur de son acquittement. La colère du Roi ne connut plus de bornes. Sa commission ecclésiastique allait lui faire défaut, comme déjà son Parlement tory lui avait fait défaut. Jacques II offrit à Rochester le choix entre ses fonctions de lord trésorier et la condamnation de l'évêque. Le lord trésorier jugea dans le sens du Roi ; l'évêque fut suspendu de toutes ses fonctions spirituelles, et l'administration de son vaste diocèse fut commise à deux de ses juges, les évêques de Durham et de Rochester.

Compton devait sa nomination à l'évêché de Londres au Roi lorsqu'il n'était encore que duc d'York. Jacques II voulut qu'il fût puni de son ingratitude, et Compton, d'un caractère ferme et courageux, refusa de faire la moindre démarche pour désarmer la colère du monarque. « Il eut, aux yeux du peuple, » dit Lingard, « tout l'hon- » neur du martyre, et ses juges en recurent le titre de

» Congrégation de *Propaganda fide* transférée de Rome à » Londres. »

Cependant, par un reste de pudeur ou de prudence, on laissa à l'évêque de Londres son revenu et son habitation épiscopale.

Malgré ces exemples de sévérité, le zèle du clergé anglican était loin de se ralentir; de toutes parts s'élevaient des voix pour la défense de l'Église; si quelques hommes hardis eussent seuls parlé du haut de la chaire, nul doute qu'ils eussent été cités devant la cour ecclésiastique. Mais comment traduire devant elle des milliers de prédicateurs qui, de tous les points du royaume, élevaient leurs voix pour défendre l'Église établie et pour exciter au mépris et à la haine de l'Église catholique? Ces prédications, jointes à des écrits qui circulaient dans toutes les classes de la société, entretenaient une agitation universelle parmi la nation.

A ces motifs d'irritation s'en joignaient d'autres encore. Les lois les plus sévères avaient été promulguées depuis l'introduction de la Réforme, contre l'admission des ecclésiastiques catholiques, soit réguliers, soit séculiers, en Angleterre. Ceux qui avaient le courage de les braver, car il y allait de leur vie, les jésuites particulièrement, avaient soin de dissimuler leur état sous un déguisement.

Tout à coup ces lois furent considérées comme abrogées; l'Angleterre, et Londres principalement, furent inondés d'ecclésiastiques catholiques se montrant en public avec les vêtements de leur ordre. Les chapelles catholiques s'élevaient de toutes parts; on élevait dans Londres des maisons pour les franciscains, pour les carmélites, pour les bénédictins et les jésuites. Une école pour ces derniers fut établie dans le quartier de Savoy.

Ce spectacle, nouveau pour les Anglais, produisit une fermentation violente parmi le peuple. Plusieurs villes furent le théâtre de troubles, mais Londres principalement. La Cité se soulève, le lord maire, arrivé pour calmer la foule, est reçu aux cris de : « Pas de dieux en » bois ! » La milice, appelée pour rétablir l'ordre, partage l'indignation du peuple, et l'on criait dans les rangs : « En conscience, nous ne pouvons nous battre pour le » papisme. »

Le contre-coup de ces troubles sur les transactions commerciales fut considérable ; l'ambassadeur de la République en informa les États-Généraux; plusieurs aldermen, négociants eux-mêmes, résignèrent leurs fonctions ; mais Jacques II résolut d'avoir raison de la Cité. Dans ce dessein, il réunit des troupes dans le voisinage de Londres, et treize mille hommes, tant cavaliers que fantassins, avec vingt-six pièces d'artillerie, vinrent camper à Hounslow. A la vue de ce déploiement de forces, les habitants de Londres furent d'abord saisis de terreur. Peu à peu elle fit place à la curiosité, et bientôt cela devint un passe-temps pour les habitants de la capitale d'aller se promener au camp les jours de fête; tout y respirait un air de gaieté ; c'était une foire perpétuelle. Le mélange continuel des bourgeois avec les militaires fit qu'au bout de quelque temps, l'armée, qui était là pour contenir le mauvais esprit de la capitale, avait adopté elle-même les opinions des bourgeois de Londres (1).

Il parut, dans ce temps, un écrit que l'on fit circuler parmi les troupes. L'auteur, nommé Johnson, était un ecclésiastique anglican, mais entaché, aux yeux de ses confrères, de principes républicains ; et un homme engagé dans les ordres, imbu de pareils sentiments, était consi-

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 101.

déré comme une énormité. Johnson exhortait avec véhémence les soldats d'user de leurs armes, non pour la défense du livre de la messe, mais pour celle de la Bible, de la grande Charte et de la *Pétition* des droits. Enfin il excitait ouvertement les soldats à se mutiner. Il fut convaincu d'avoir écrit le libelle, de la prison où il était enfermé, et condamné à être dégradé, puis fouetté et pilorié. Son langage devant ses juges fut âpre et arrogant. On lui dit d'avoir de la reconnaissance pour l'indulgence de l'avocat général, qui aurait pu l'accuser du crime de haute trahison. « Je ne lui dois aucune reconnaissance d'être fouetté comme un chien pour avoir » défendu l'Église et les lois, tandis qu'on tolère à une » foule d'écrivailleurs papistes d'insulter tous les jours » l'Église et de violer la loi avec impunité. »

Les juges et les avocats de la couronne crurent devoir se disculper en affirmant que les publications papistes dont parlait le prisonnier leur étaient inconnues. Tout aussitôt Johnson tira de sa poche des livres catholiques et d'autres objets qui se vendaient publiquement sous le patronage du Roi. Il lut les titres des livres et prit un rosaire qu'il lança sur la table des juges, et, en élevant la voix, il dit : « Je dépose ces pièces de conviction devant Dieu, devant cette cour et devant le peuple anglais, » et nous verrons s'il plaît à M. l'avocat général de faire » son devoir. »

III. Enfin les comtes de Rochester et de Clarendon, après s'être associés à tant de mesures qui blessaient profondément l'existence de l'Église anglicane, et, il faut le supposer, leur conscience, n'obtinrent, pour prix de leur complaisance, que le mépris du Roi.

Le dernier acte que Jacques II crut pouvoir attendre de la servilité de lord Rochester fut l'apostasie. Le Roi

déclara à son beau-frère qu'il devait se faire instruire dans les dogmes de l'Église catholique, et Rochester y consentit, dans l'espoir de faire traîner cette instruction le plus longtemps possible.

La véritable crise politique allait commencer, dit un historien anglais. « Tandis que Clarendon cherchait de » l'appui auprès de Rochester, celui-ci n'était plus en état » de se soutenir lui-même (1). » Tandis que le vice-roi d'Irlande, entouré d'honneurs apparents, subissait le pouvoir du commandant de l'armée en Irlande, le lord trésorier fléchissait sous la puissance toujours croissante de la cabale catholique qui dînait tous les vendredis avec lord Sunderland.

Une nouvelle prorogation du Parlement avait eu lieu, sans même qu'on eût daigné en informer le premier ministre. Celui-ci était sans cesse représenté au Roi comme encourageant par son obstination l'opposition que la nation montrait aux desseins du Roi. Tout ce qui avait été fait dans le but d'humilier l'Église d'Angleterre et de relever celle de Rome avait été blâmé par lord Rochester, disait-on. A la vérité, on l'avait vu se prêter à une foule de mesures qu'il avait désapprouvées. Il avait consenti à faire partie de la haute commission ecclésiastique ; il avait déclaré qu'il ne voyait rien de blâmable dans la conduite de l'évêque de Londres, ce qui ne l'avait pas empêché de voter, à contre-cœur cependant, pour la sentence qui avait frappé ce prélat. On obtiendrait de lui un acte de plus, disait-on, et cet acte c'était son abjuration ; car, ajoutaient les artisans de cette trame, le lord trésorier avait des doutes sur les questions qui divisaient les catholiques et les anglicans. Jacques II saisit avec joie ce prétexte ; il espéra avoir la gloire de ramener son beau-frère

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 146.

à l'Église de Rome, et de se procurer par là un puissant auxiliaire dans la sainte œuvre qu'il avait entreprise.

A cette même époque, la comtesse de Dorchester était revenue à la Cour ; mais, en femme habile et connaissant le terrain, elle se jeta du côté des jésuites, et Jacques II, pour atténuer ses torts, fut saisi d'une nouvelle recrudescence de dévotion qui le rendit bien plus zélé à travailler au salut des âmes. « Il se mit à travailler, » dit un historien anglais, « avec une bonne volonté réelle, mais » avec la bonne volonté d'un esprit épais, sévère et arbi- » traire, à la conversion de son beau-frère (1). »

Dans les audiences accordées au lord trésorier, on ne s'occupait plus des affaires de l'État, mais de controverse sur des questions de dogme. Rochester, en y consentant, confirma ce qui avait été ébruité sur son compte ; mais c'était de sa part une ruse politique. Il parla comme un homme qui a le désir de s'éclairer ; il emprunta des ouvrages catholiques et écouta des théologiens catholiques avec politesse, entre autres, le vicaire apostolique Leyburn. Enfin, il fut décidé qu'il y aurait une discussion formelle entre des ecclésiastiques des deux croyances en présence de lord Rochester ; cette conférence eut lieu le 30 novembre 1686, au palais de White-Hall. Il ne devait y assister que le Roi, car Rochester craignait l'éclat d'une pareille démarche. Le point à discuter fut la présence réelle. Mais, au milieu de la discussion, lord Rochester fut entraîné par sa véhémence naturelle, et il demanda si c'était sur des bases aussi frivoles qu'il changerait de religion ; puis, s'apercevant de sa maladresse, il prit un ton plus calme, complimenta les ecclésiastiques catholiques sur leur savoir et leur habileté, et demanda le temps nécessaire de la réflexion.

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 149.

Jacques II, tout borné qu'il fût, vit que ce n'était là qu'une échappatoire, car il dit à Barillon que le langage de Rochester n'était pas celui d'un homme qui désire parvenir sincèrement à la vérité.

Cependant le Roi reculait devant l'idée de proposer directement à son beau-frère de choisir entre l'apostasie ou sa démission. Mais, trois jours après, Barillon alla trouver le lord trésorier et, sous une grande apparence d'attachement et sous des phrases très-entortillées, la vérité perça cependant. Tout étourdi de cette insinuation cachée sous des formes si cérémonieuses, Rochester dit: « Évi» demment vous pensez que si je ne me fais pas catho» lique, la conséquence en sera la perte de ma place? — » Je ne parle pas des conséquences, » répartit le prudent diplomate; « je viens seulement, en ami, vous exprimer » l'espérance que vous aurez soin de garder votre place. » — Mais, » répliqua Rochester, « la signification très» claire de tout ceci, c'est que je dois devenir catholique » ou bien m'en aller. » Malgré bien des questions, il ne put obtenir davantage de l'ambassadeur, et il finit l'entretien en affectant une sécurité qu'il était loin d'avoir. Il déclara à Barillon qu'il avait été induit en erreur par des bruits faux ou malicieux. « Je vous assure, » dit-il, « que » le Roi ne me renverra pas, et que je ne donnerai pas ma » démission. Je le connais, il me connaît, je ne crains » personne. » L'ambassadeur répliqua qu'il était ravi, charmé de l'entendre, et que son seul but avait été l'intérêt qu'il portait à la prospérité et à la dignité de son excellent ami le lord trésorier. C'est ainsi qu'ils se séparèrent (1).

Cependant le bruit circulait déjà dans Londres que Rochester avait consenti à se faire instruire dans la reli-

(1) Minutes de lord Rochester, en date du 3 décembre 1686.

gion catholique. Le parti catholique en avait dit bien plus qu'il n'en était ou qu'il n'en savait. Les épiscopaux, au contraire, attendaient dans l'anxiété des informations plus précises ; ils étaient humiliés en pensant que leur chef avait seulement balancé dans ses croyances. Ils ne pouvaient croire qu'il irait jusqu'à l'abjuration.

L'infortuné Rochester était à la torture ; tiraillé entre la véhémence de ses passions et la bassesse de ses désirs, ennuyé par les censures du public, inquiété par les avertissements de Barillon, effrayé de la perte de sa réputation, effrayé de la perte de ses offices, il se rend au cabinet du Roi. Il était déterminé à garder ses fonctions au prix de toutes les bassesses, une seule exceptée : il se dirait ébranlé dans ses convictions religieuses, à moitié converti ; il voulait promettre de soutenir à l'avenir avec énergie une politique à laquelle il s'était montré contraire ; mais, s'il était pressé de trop près, il refuserait de changer de religion.

Il commença donc par dire au Roi que l'affaire à laquelle Sa Majesté s'intéressait tant, ne sommeillait pas, que ses théologiens étaient occupés à consulter les livres sur les points en dispute entre les deux Églises, et que lorsque ces recherches seraient terminées, une nouvelle conférence deviendrait désirable ; puis il se plaignit avec amertume de ce que la ville entière parlait de ce qui aurait dû rester caché, et que des personnes, paraissant bien informées par leur position, rapportaient d'étranges choses sur les intentions du Roi. « On se dit tout bas que si je » ne fais pas comme Votre Majesté le voudrait, je ne res- » terai pas en place. » Le Roi répondit avec bienveillance qu'il n'était pas possible d'empêcher le monde de parler, et que des bruits en l'air ne méritaient pas qu'on en tînt compte. Ces phrases vagues n'étaient pas de nature à

calmer l'esprit agité du ministre. Son agitation devint violente, et il se mit à plaider pour la conservation de sa place comme s'il avait plaidé pour sa vie. « Votre Ma» jesté voit, » dit-il, « que je fais tout ce qui est en mon » pouvoir pour lui obéir. Réellement je ferai tout ce que » je puis pour vous obéir, Sire ; je vous servirai dans votre » sens ; oui, » s'écria-t-il dans une espèce d'agonie servile, « je ferai ce que je puis pour croire ce que vous » désirez que je croie. Mais que l'on ne vienne pas me » dire, tandis que je cherche à forcer mon esprit jus» que-là, que si je trouve qu'il me soit impossible de sa» tisfaire sur ce point, je doive tout perdre ; car je dois » nécessairement dire à Votre Majesté qu'il existe d'autres » considérations. — Oh ! vous devez nécessairement !... » s'écria le Roi en jurant. Et ce seul mot honnête et franc, s'échappant au milieu de toutes ces supplications abjectes, souleva toute la colère de Jacques II. — « J'es» père, » dit Rochester, « que je n'ai pas offensé Votre » Majesté. Certainement, elle ne pourrait pas avoir une » bonne opinion de moi, si je ne parlais pas ainsi. » — Le Roi, calmé, dit qu'il n'avait pas été offensé, conseilla à son ministre de mépriser de simples rumeurs et de conférer de nouveau avec ses théologiens (1).

Jacques II crut devoir employer moins de ménagements avec lord Clarendon, vice-roi de l'Irlande. Depuis son arrivée à Dublin, il n'avait éprouvé que des humiliations et des dégoûts, comme Anglais et comme protestant ; bien que revêtu d'un titre splendide, son autorité était nulle, car le pouvoir réel résidait entre les mains de lord Tyrconnel, qui était investi du commandement des troupes en Irlande.

Le but auquel tendaient les desseins de Tyrconnel était de soustraire l'Irlande à la domination de l'Angle-

(1) Minute de lord Rochester, du 4 décembre 1686 (Clarendon *Papers*).

terre, de ramener le pouvoir entre les mains des Irlandais et des catholiques, et de faire expulser de l'île les Anglais et les Écossais, et avec eux l'Église épiscopale et le culte presbytérien. Nous ne parlerons pas ici des différentes mesures qui furent prises pour arriver à ce résultat ; on en trouvera l'exposé dans un morceau consacré à la révolution en Irlande. On se bornera donc à faire remarquer ici que toutes ces mesures étaient contraires aux sympathies de lord Clarendon, et comme Anglais, et comme protestant, et comme membre de l'Église épiscopale ; mais que cependant le désir de conserver sa place le porta à se prêter à l'exécution de toutes ces mesures, auxquelles, il faut le dire, il assistait bien plus qu'il n'y coopérait personnellement. Toutefois son air mécontent trahissait mille fois ce qui se passait dans son âme, et son rival Tyrconnel ne manqua pas de le rapporter au Roi. Ceci excita le mécontentement de Jacques II contre Clarendon ; il le lui fit exprimer dans des lettres au vice-roi. On y lisait ce passage : « Sa Majesté attend que ses » serviteurs ne fassent pas seulement ce qui leur est com- » mandé, mais qu'ils le fassent de cœur et d'un air satis- » fait. »

Clarendon, qui était, avant toute autre chose, un courtisan, fut atterré en recevant cette dure semonce. Il commença par se disculper ; mais on lui fit savoir que ce qu'il avait allégué pour sa justification n'avait pas satisfait. Alors, en désespoir de cause, Clarendon déclara en termes abjects ne vouloir pas chercher à se justifier ; qu'il se soumettait au jugement du Roi, quel qu'il pût être ; qu'il se prosternait dans la poussière, qu'il demandait pardon ; que de tous les pénitents, il était le plus sincère ; qu'il croyait qu'il y avait de la gloire à mourir pour la cause de son Roi, mais qu'il trouvait que c'était impos-

sible de vivre sous le déplaisir de son souverain. Un auteur dit : Ce n'était pas là hypocrisie de sa part, mais pauvreté d'esprit et un sentiment de servilité non déguisé ; car dans ses lettres confidentielles, et qui ne devaient pas passer sous les yeux du Roi, son langage était le même. Il s'y disait le plus malheureux des hommes ; la colère du Roi lui était insupportable ; si elle ne pouvait être adoucie, la vie lui devenait odieuse. Enfin, ses terreurs ne connurent plus de bornes lorsqu'il apprit qu'il était question de son rappel. Cependant la présence de son frère dans le cabinet parvint à le rassurer pour l'instant.

Telle était la position des deux frères à la Cour, à l'époque où Jacques II avait impérieusement exigé que lord Rochester se fît instruire dans la religion catholique.

Il s'écoula une quinzaine de jours entre la scène décrite plus haut entre Jacques II et lord Rochester, et le dénoûment final de ce curieux épisode du règne de Jacques II. Ce temps fut employé par Rochester à intéresser à sa cause les catholiques qui possédaient le plus d'influence à la Cour. Il ne pouvait, leur disait-il, renoncer à sa religion ; mais, à cela prêt, il ferait tout ce qu'ils pourraient désirer. En réalité, disait-il encore, si je puis seulement conserver mes fonctions, vous trouverez que je puis vous être plus utile étant protestant qu'un catholique pourrait l'être. La reine, qui n'avait pu oublier le rôle infâme de Rochester dans l'intrigue de Catherine Sedley, fut même sollicitée par le comte et sa femme. Mais tant de bassesses furent en pure perte ; la chute du lord trésorier était jurée. Le 17 décembre, au soir, le comte de Rochester fut appelé dans le cabinet du Roi. Jacques II paraissait ému jusqu'à verser des larmes. Il

exprima le regret que son devoir lui commandât d'imposer silence à ses sentiments personnels. Il était urgent que la principale direction de ses affaires fût confiée à des hommes partageant ses opinions et ses sentiments. Il avoua qu'il avait personnellement de grandes obligations à Rochester, et qu'il n'y avait aucun reproche à lui faire sur la manière dont les finances avaient été dirigées par lui. Mais il ajouta que l'office de lord trésorier était d'une si haute importance, qu'en général il ne devait pas être confié à une seule personne, et qu'il ne pouvait pas être possédé avec sécurité, sous un roi catholique, par un homme zélé pour l'Église anglicane. « Pensez-y bien, » Milord, » dit Jacques II; « relisez les écrits de mon » frère; je vous donnerai un peu de temps encore pour » considérer tout cela, si vous le souhaitez (1). »

Rochester, voyant que tout était perdu, s'attacha alors à faire sa retraite dans les termes les plus avantageux, c'est-à-dire avec le plus d'argent et de crédit possible. Il y parvint, car il obtint une pension de quatre mille livres sterling. Il avait, outre cela, fait de beaux bénéfices sur les biens confisqués sur les rebelles. Jamais un homme d'État ne sortit des affaires d'une manière plus avantageuse.

On a vu lord Rochester à l'œuvre; il s'est peint lui-même, et l'on a pu se convaincre combien peu il était digne de l'estime des épiscopaux. L'unique service rendu par lui à l'Église d'Angleterre avait été son refus de se séparer d'elle, quand on vint lui demander péremptoirement une apostasie. Cependant il fut porté aux nues par les anglicans; il fut proclamé le plus brave et le plus pur des martyrs. Les Écritures, le Martyrologe furent com-

(1) Minute de lord Rochester, du 19 décembre 1686. (Clarendon *Papers*).

pulsés pour y trouver des héros dignes de lui être opposés. Il était tour à tour un autre Daniel dans la fosse aux lions, un Shadrach dans la fournaise ardente, un saint Pierre dans les cachots d'Hérode, un saint Paul traîné devant Néron. L'historien Macaulay dit avec infiniment de justesse : « Parmi les faits qui prouvent combien les » sentiments d'honneur et de vertu étaient tombés bas à » cette époque parmi les hommes publics, il suffit de citer » l'admiration excitée par la fermeté de lord Roches- » ter (1). »

La chute de Rochester devait entraîner avec elle le renvoi de son frère lord Clarendon. Tyrconnel ambitionnait la vice-royauté de l'Irlande ; mais lord Sunderland frémissait à la pensée d'une révolution religieuse, politique et sociale en Irlande. On jeta les yeux sur lord Powis, catholique sincère, mais modéré, et de plus réputé comme un Anglais honnête homme, même parmi les protestants. Mais tout dut céder devant l'énergie brutale et les intrigues de Tyrconnel. Il cajole les uns, menace les autres et a recours à des dons ; ses flatteries lui assurent le concours du père Petre ; lord Sunderland plia sous des menaces accompagnées de promesses séduisantes : cinq mille livres sterling de rente ou sa ruine étaient laissés au choix de Sunderland ; car Tyrconnel devait faire savoir au Roi que lord Sunderland, à ses dîners du vendredi, avait parlé de Jacques II comme d'un fou qui devait être gouverné par une maîtresse ou par un prêtre. Sunderland, pâle, effaré, tremblant, accepta la pension. La reine elle-même, qui détestait Tyrconnel, fut, dit-on, gagnée par le don d'un magnifique collier de perles.

Chez le Roi, le sentiment anglais qui avait longtemps prévalu chez lui, et qui lui avait fait dire que le gouver-

(1) *History of England*, vol. II, p. 155.

nement de l'Irlande ne pouvait sans danger être confié à un Irlandais (1), fit place, à cette époque, à un sentiment catholique ; car il dit : « Il y a un grand ouvrage à » faire en Irlande qui ne peut être fait par un Anglais. »

Tyrconnel triompha en février 1687. Il prit possession du gouvernement de l'Irlande avec le pouvoir et les appointements de lord lieutenant, mais avec le titre moins fastueux de lord député.

On s'est un peu étendu sur la chute des comtes de Rochester et de Clarendon, parce que, outre les détails piquants qu'elle offre, cette chute fut une époque mémorable dans le court règne de Jacques II (2). Rochester et Clarendon étaient, à cette époque, les deux hommes les plus marquants en Angleterre : beaux-frères du Roi, oncles de l'héritière présomptive de la couronne, les amis du Roi depuis leur jeunesse, ses partisans zélés dans l'adversité et le péril, et ses serviteurs obséquieux depuis qu'il était monté sur le trône ; mais Rochester et Clarendon étaient aussi les chefs du parti épiscopal ; en poussant à leur ruine, on avait en vue la ruine de l'Église anglicane. Tous les coups dirigés contre eux étaient autant de coups portés à l'Église établie par la loi. Aussitôt après leur chute, Jacques II entre dans une nouvelle phase de son règne, sous les auspices de conseillers et de ministres catholiques. Lord Arundell obtint le sceau privé, lord Bellasyse fut nommé premier commissaire de la trésorerie, lord Dover eut séance au conseil, lord Sunderland, qui était à

(1) Jacques II conserva cette opinion dans l'exil; on la trouve au nombre des conseils qu'il écrivit pour son fils, en 1692.

(2) Tous ces détails ont été pris dans l'*Histoire d'Angleterre* de M. Macaulay, vol. II, chap. VI. — L'historien anglais cite à l'appui de ces détails : Les correspondances de Barillon et de Bonrepaux avec la Cour de Versailles et celle du nonce Adda ; celle de l'ambassadeur des États-Généraux à la Cour de Londres ; celle de lord Clarendon avec lord Rochester, dans les Clarendon *Papers* : Burnet, Reresby, et plusieurs autres auteurs.

la veille d'embrasser le catholicisme, était président du conseil et secrétaire d'État. Enfin, par mesure de précaution et pour veiller à la bonne administration des finances, celui de qui Charles II avait dit : « Il n'est jamais » dans le chemin, ni jamais hors du chemin, » l'obséquieux, l'actif et le silencieux lord Godolphin fut fait l'un des commissaires de la trésorerie (1).

A la vue de tous ces changements qui indiquaient que d'autres, et bien plus importants, étaient médités par la Cour, une profonde perturbation se manifesta partout le royaume, et un cri universel s'éleva qu'une proscription générale du protestantisme était le but vers lequel on marchait. Le nonce Adda le dit dans une de ses dépêches en parlant du rènvoi de lord Rochester : « Il paraît que les » esprits sont irrités du bruit qui circule que le susdit » ministre n'a été chassé que parce qu'il n'était pas catho- » lique, et de là on conclut à une extermination des pro- » testants (2). »

La situation de l'Angleterre, pendant le courant de l'année 1686, est exposée en peu de mots dans une dépêche de Barillon. Il y est dit : Que le mécontentement est grand et universel, mais que la crainte de voir aggraver le mal retient tous ceux qui ont quelque chose à perdre. Le Roi exprimait ouvertement sa joie de se trouver dans une situation à pouvoir frapper des coups hardis. Il aimait à être complimenté à cet égard ; « et il m'a » dit, » ajoute Barillon, « qu'il ne reculera pas. » (18-29 juillet 1686) (3).

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 158.

(2) 31 Décembre—10 janvier 1687.

(3) Tous les renseignements relatifs à la deuxième période du règne de Jacques II se trouvent avec les plus grands détails : dans les correspondances de Barillon et de Bonrepaux, dans celle de Van Citters, ambassadeur des États-Généraux ; dans la correspondance du comte de Clarendon avec

IV. Tandis que ces grands événements se passaient en Angleterre, l'Écosse était le théâtre d'événements semblables. Là aussi, les deux partis étaient en présence dans le gouvernement, et celui de la Cour devait y avoir le dessus.

Le duc de Queensbury, lord trésorier, était à la tête de l'administration de ce royaume ; mais son attachement à l'Église épiscopale le mettait fort mal en Cour. Le lord chancelier, comte de Perth, et son frère, lord Melfort, secrétaire d'État, au contraire, avaient toute la confiance du Roi, en leur qualité de nouveaux convertis, et lord Perth jouait en Écosse le même rôle que lord Sunderland en Angleterre.

Walter Scott dit, en parlant de ces conversions subites au catholicisme qui eurent lieu sous le règne de Jacques II : « La sincérité de ces convertis était douteuse aux » yeux de la nation et inspirait généralement un senti- » ment de mépris ; mais le Roi, dans son ardeur de hâter » la conversion de ses sujets à la foi catholique, ne tenait » aucun compte de la déconsidération dans laquelle tom- » baient ces nouveaux convertis, et l'espèce de rage qu'il » éprouvait de faire des conversions était portée à un tel » excès, qu'un nègre, le domestique ou l'esclave d'un » charlatan, fut publiquement baptisé, d'après les rites de » l'Église catholique, sur un théâtre à Édimbourg, et » nommé Jacques, en honneur, dit-on, du roi Jacques » lui-même, du lord chancelier Jacques, comte de Perth, » et de l'apôtre saint Jacques (1). »

Le duc de Queensbury ne tarda pas à être abreuvé

le comte de Rochester; dans la correspondance d'Ellis ; dans le *Privy council Book;* dans les *Mémoires* de Burnet, de Reresby et de Dalrymple ; dans Evelyn's *Diary ;* Luttrell's *Diary;* dans la collection des *State trials :* Somers, *Coll. of tracts,* Fox's *History,* Mackintoch's *History.*

(1) *History of Scotland.*

de dégoûts semblables à ceux que Rochester et Clarendon essuyaient en Angleterre et en Irlande. Des ordres vinrent de la Cour pour autoriser les catholiques à posséder des offices et les dispenser du serment du *Test*. Bientôt une chapelle catholique fut établie dans la maison du lord chancelier. La population d'Édimbourg se soulève à cette vue ; on se bat dans les rues ; lady Perth et quelques-unes de ses amies furent couvertes de boue ; la confusion fut générale, et la troupe, appelée pour ramener l'ordre, n'y parvint qu'après avoir tué plusieurs bourgeois. Des ordres sévères partent alors de la Cour ; Jacques II dit que les mécontents verront que la résistance ne le rendra que plus résolu. En même temps, il écrit : « Nous exigeons que vous n'épargniez aucun jugement légal, soit par la torture, soit autrement (1). »

Le duc de Queensbury perdit sa place de lord trésorier et le gouvernement du château d'Édimbourg, poste de confiance. Le duc de Gordon, converti au catholicisme, devint gouverneur du château.

Les desseins du Roi furent alors notifiés au conseil privé d'Écosse. Ils étaient les suivants : que les catholiques seraient à l'avenir exempts de toute peine et de toute incapacité légale ; mais que la persécution contre les presbytériens ou covenantaires continuerait dans toute sa rigueur. Il y eut quelques membres dans le conseil qui trouvèrent qu'il était monstrueux d'élever les catholiques aux plus hauts emplois de l'État en dépit de la loi, et de laisser subsister à côté de cela la peine de mort contre ceux qui auraient assisté à un conventicule presbytérien.

La réponse du conseil privé ne fut pas aussi soumise que Jacques II l'attendait. Trois conseillers privés insoumis

(1) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II. p. 116.

furent appelés à la Cour ; ils déclarèrent être prêts à consentir à faire ce que le Roi demandait pour les catholiques, mais à deux conditions : ils exigeaient une indulgence semblable pour les presbytériens, et, en second lieu, que le Roi prît l'engagement solennel de ne rien entreprendre contre le culte protestant. Jacques II se récria contre ces propositions ; il accorda une ombre de satisfaction sur le premier point et refusa net le second. « La religion » protestante, » dit-il, « est fausse, » et il ne voulait donner aucune garantie qu'il n'userait pas de son pouvoir au préjudice d'une religion fausse. On se sépara mécontent de part et d'autre (1).

C'est vers cette même époque que le Parlement d'Écosse devait se réunir. Durant la dernière session, le duc de Queensbury avait été revêtu de l'office de lord haut commissaire, et en cette qualité représentait la personne du Roi. Ces fonctions, les plus élevées auxquelles un noble écossais puisse aspirer, furent enlevées au duc de Queensbury et accordées à un nouveau converti, le comte de Murray.

Le Parlement se réunit le 29 avril. On y lut une lettre du Roi ; il exhortait à accorder un entier allégement à ses sujets de la religion catholique, et offrait en retour un commerce libre avec l'Angleterre. Un comité fut nommé pour rédiger la réponse ; c'était lord Murray qui s'était chargé d'en choisir les membres ; mais cette réponse fut loin d'être ce qu'on attendait et irrita fort le lord chancelier. Quelques ardents protestants demandèrent ce que c'était que la religion catholique. Il existait, disaient-ils, une idolâtrie que les lois punissaient de la corde, mais qu'un chrétien ne pouvait pas décorer d'un si beau

(1) Dépêches des ambassadeurs Barillon et Van Citters, dans le courant des mois d'avril et de mai.

titre. Un autre membre suggéra de dire : « Les personnes » communément appelées catholiques romains..... » A ces mots, le chancelier s'écria : « Quoi ! vous voudriez donner » un sobriquet à Sa Majesté ! » L'offre du commerce libre fut traitée d'insulte. « Nos pères, » dit un membre, « ont » vendu leur Roi pour de l'or anglais. Nous sommes encore » sous la honte de cet odieux marché ; prenons garde » qu'on ne dise de nous que nous avons vendu notre » Dieu. » Une imposante minorité se prononça contre la réponse, et cette réponse, trouvée trop servile par la majorité, fut cependant jugée insuffisante par Jacques II. Il apprit bientôt que la loi qu'il demandait ne serait pas adoptée par le Parlement.

Les *lords des articles* étaient chargés de rédiger les actes qui devaient être soumis aux délibérations du Parlement écossais ; ces lords étaient virtuellement nommés par le Roi, mais ces lords mêmes se montraient récalcitrants ; ils étaient soutenus par quelques-uns des conseillers privés et la plupart des évêques d'Écosse. Dans un débat préliminaire, le duc d'Hamilton, l'un des conseillers privés, dit qu'il était un loyal sujet, mais qu'il y avait des limites imposées par la conscience. « Con- » science ! » s'écria le lord chancelier, « conscience est un » mot vague ; il signifie quelque chose ou rien. » Un autre conseiller privé l'arrêta : « Si conscience, » dit-il, « est un » mot sans signification, nous le remplacerons par une » autre phrase, qui, je l'espère, signifiera quelque chose : » au lieu de conscience, disons les lois fondamentales de » l'Écosse (1). » Ces mots provoquèrent une discussion violente. Enfin, après trois semaines passées en chicanes de part et d'autre, la Cour vit, à n'en point douter, qu'elle n'obtiendrait rien de ce qu'elle avait demandé au

(1) Lettre de l'ambassadeur des États-Généraux, du 11-21 mai 1686.

Parlement, et cette assemblée fut ajournée (1). Peu de mois auparavant, le Parlement anglais le plus docile avait refusé de se conformer aux exigences de Jacques II. « Mais, » observe un historien anglais, « le Parlement » anglais le plus obséquieux peut encore être considéré » comme animé d'un esprit d'indépendance, quand on le » compare à l'esprit servile des Parlements écossais (2). » Et ce fut une pareille assemblée qui fut prorogée à cause de son indocilité. Mais la nation tout entière était là pour surveiller ses actes.

A toutes les observations faites au Roi, sa réponse invariable avait été : « Qu'il ne céderait pas; que les con- » cessions avaient perdu son père. » Et son inflexibilité était hautement louée par l'ambassadeur de Louis XIV et par la cabale catholique.

Jacques II dit alors qu'il n'avait montré que trop de condescendance en demandant au Parlement d'Écosse de concourir à ses désirs. Il ajouta que sa prérogative le mettait à même de protéger ceux qu'il favorisait et de punir ceux qui le contrarieraient ; que son pouvoir dispensateur ne serait pas mis en doute en Écosse ; qu'il existait un acte de suprématie écossais qui donnait au Roi, sur l'Église, un pouvoir qui aurait satisfait un Henri VIII. En conséquence, les catholiques furent admis en foule aux fonctions publiques ; l'évêque de Dunkeld fut déposé pour s'être opposé au gouvernement ; le duc de Queensbury fut dépouillé de toutes ses fonctions ; une révolution totale fut effectuée dans toutes les villes au profit du pouvoir royal ; leurs franchises et leurs anciens priviléges disparurent. Ce qui avait eu lieu en Angleterre par des sen-

(1) Lettres de l'ambassadeur des États-Généraux, des 25 mai—7 juin, 1-10 juin et 4-14 juin 1686.

(2) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 223.

tences judiciaires, fut exécuté en Écosse sur l'ordre du Roi. Les élections municipales furent prohibées, et le gouvernement s'arrogea le droit de nommer aux offices municipaux. L'ordre vint au conseil privé de faire ériger une chapelle catholique dans le palais de Holy-Rood ; les lois contre les catholiques ne devaient plus être exécutées. Cependant, pour ne pas blesser trop profondément les protestants épiscopaux, on leur fit savoir que si la Cour était décidée à soutenir les catholiques contre l'Église épiscopale, celle-ci serait soutenue par le gouvernement contre les presbytériens et les fanatiques. Tout cela fut exécuté, en dépit des murmures de la nation, et c'est ainsi que, dans le courant de 1686, le pouvoir arbitraire de la couronne s'établit en Écosse (1).

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 225.

CHAPITRE SIXIÈME.

NAISSANCE DU PRINCE DE GALLES.

« Hail son of prayers! by holy violence
» Drawn down from Heaven. »

(Dryden, *Britannia rediviva.*)

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Première déclaration d'indulgence (avril 1687).

II. Tentative de Jacques II pour obtenir l'assentiment du prince et de la princesse d'Orange à la révocation du *Test* et des lois pénales (1687). — Mission de M. de Dykveld à la Cour de Londres.

III. Rapports de M. de Dykveld avec le parti de l'opposition. — Assurances transmises au prince d'Orange par Dykveld.

IV. Consécration du nonce au palais de Saint-James. — Sa réception publique (1687).

V. Intrigues et projets relatifs à un changement dans l'ordre de succession. — Bruits de la grossesse de la reine (1687).

VI. Manifeste du prince et de la princesse d'Orange, par lequel ils s'opposent à la révocation du *Test* et des lois pénales. — Seconde déclaration d'indulgence (1688).

VII. Pétition des évêques au Roi. — Les évêques envoyés à la Tour.

VIII. Procès des évêques; ils sont acquittés. — Manifestations de joie générales à ce sujet.

IX. Naissance du prince de Galles (30 juin 1688).

X. Du changement d'opinion des Tories sur la légitimité de la résistance au pouvoir (1688). — Le prince d'Orange est prié de se porter comme le défenseur des lois et des libertés du peuple anglais. — Position de la princesse d'Orange. — Guillaume III se décide à intervenir dans la lutte entre Jacques II et son peuple.

NAISSANCE DU PRINCE DE GALLES.

I. Il s'opéra à cette époque un grand changement dans la politique de la Cour. Celle de Jacques II et de ses devanciers avait constamment été de traiter les sectes dissidentes de l'Église anglicane avec la plus grande rigueur. Il avait suivi cette maxime gouvernementale aussi longtemps qu'il avait nourri l'espoir que l'Église d'Angleterre consentirait à partager sa puissance avec celle de Rome; cet espoir avait été porté par lui jusqu'à l'enthousiasme. Il avait épuisé tous les moyens pour y arriver; les moyens légaux et les moyens illégaux. Il s'était d'abord adressé au Parlement, mais il n'en avait obtenu qu'un refus; il avait eu recours aux menaces, et elles étaient restées sans effet. Depuis le jour de la prorogation du Parlement, l'opposition n'avait fait que grandir dans la nation; tout le clergé anglican, tous les vieux *cavaliers* étaient contre lui. « Malgré son intelligence épaisse et » son tempérament despotique, » dit un auteur, « Jacques II » comprit qu'il devait adopter une voie nouvelle (1). »

Il ne pouvait cependant pas risquer de blesser tous ses sujets protestants du même coup; il avait à se garantir

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 203.

d'une rébellion. D'après les principes des épiscopaux, nul sujet ne pouvait s'opposer à force ouverte contre l'oint du Seigneur; la théorie proclamée par les puritains était toute différente; ils pouvaient sans scrupule exterminer les tyrans avec le glaive de Gédéon. De là Jacques II conclut qu'il parviendrait à perdre l'Église anglicane, s'il pouvait rallier à lui les sectes dissidentes. Le parti qui ne lui offrait point de garanties de sécurité, il espérait se l'attacher par ses intérêts; le parti dont il léserait les intérêts serait retenu dans la soumission par ses principes religieux.

Dès le commencement de l'année 1686, le chargé d'affaires de la République avait annoncé qu'il était question d'un projet de tolérance générale (1). Mais ce ne fut que pas à pas et après bien des combats intérieurs que Jacques II arriva à cette détermination : il avait à vaincre des sentiments religieux, politiques, domestiques et individuels. Quatre générations de sa Maison avaient fait une guerre à mort à quatre générations de puritains. Il existait entre eux une animosité cruelle, invétérée. Les puritains avaient mis tout en œuvre pour exclure Jacques II de la couronne ; il s'en était vengé par une scène d'extermination dont l'Angleterre n'avait pas vu d'exemple. Oublier tout à coup cette inimitié mortelle, y substituer une espèce d'alliance, ne pouvait pas être l'affaire d'un jour pour un caractère comme celui de Jacques II. Le combat qui s'éleva dans l'âme du Roi à ce sujet n'échappa pas à Barillon; il mandait à sa Cour : que le Roi était pour ainsi dire convaincu qu'il ne pourrait pas obtenir une entière liberté pour les catholiques, tout en laissant subsister les lois contre les protestants dissidents. Il penchait, par conséquent, en faveur d'un projet d'indulgence géné-

(1) Lettre de M. Van Leuwen aux États Généraux, du 25 décembre — 4 janvier 1685-6.

rale. Cependant, ajoute Barillon, « je crois que, dans le » fond, si l'on ne pouvait laisser que la religion anglicane » et la catholique établies par les lois, le Roi d'Angleterre » en serait bien plus content. » (31 janvier—10 février 1686-87).

Peu de jours après la date de cette lettre, le 12 février, une proclamation d'indulgence fort limitée fut publiée en Écosse. On y remarquait que le Roi se faisait une espèce de violence à lui-même. Il n'accordait juste assez de liberté aux puritains que pour effrayer autant que possible les épiscopaux.

Pendant l'intervalle qui s'écoula entre ce premier pas et la déclaration d'indulgence qui suivit un mois après, Jacques II cherche à gagner un grand nombre de membres du Parlement qui se trouvaient à Londres. Il les appelle auprès de lui dans son cabinet ; là, en tête à tête et dans des entretiens intimes, le Roi fait tout ce qu'il peut pour les gagner, et s'adresse en particulier aux sentiments de loyauté des Tories. Il disait que ces lois, auxquelles ils tenaient tant, avaient été rendues sous le règne précédent par un Parlement composé de factieux, non pas contre les catholiques, mais en réalité contre lui-même. Le rapport de ces lois serait donc une preuve d'amour et de confiance pour le Roi. Vains efforts ! Jacques II ne put rien obtenir, bien que ces paroles flatteuses fussent quelquefois accompagnées de dons d'argent (1).

Parmi ceux qui furent chambrés (*closeted*), on remarqua l'amiral Herbert. Quand le Roi lui demanda de voter en faveur du rappel du *Test*, il répondit que son honneur et sa conscience ne lui permettaient pas de faire une pareille promesse. « Personne ne doute de votre hon- » neur, » répondit le Roi, « mais un homme qui vit comme

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, t. II, p. 207.

» vous le faites ne devrait pas parler de sa conscience. » — A quoi Herbert répondit : « J'ai mes fautes, Sire ; mais » je pourrais nommer des personnes qui parlent beaucoup » plus de leur conscience que je ne le fais, et qui mènent » une vie tout aussi dissolue que la mienne. » Il fut destitué de toutes ses fonctions et alla grossir le parti qui commençait à se former en faveur du prince d'Orange.

Voyant qu'il était évident que toute alliance entre l'Église anglicane et l'Église catholique était impossible, il ne restait à Jacques II que d'essayer d'une coalition entre l'Église de Rome et les dissidents pour abattre l'Église d'Angleterre.

Après une nouvelle prorogation du Parlement, la déclaration d'indulgence parut le 4 avril (*v. s.*) (1). Le Roi commençait par déclarer que son désir le plus ardent serait de voir tous ses sujets membres de l'Église à laquelle il appartenait; mais que ceci ne pouvant avoir lieu, il voulait les protéger tous dans le libre exercice de leurs croyances religieuses.

La déclaration était aussi large que possible sous le point de vue religieux, et faisait disparaître toutes les incapacités politiques, civiles et militaires dont les nonconformistes et les catholiques avaient été frappés. On se rappelle que Charles II, sous le ministère dit la *Cabal*, avait tenté d'accorder une indulgence très-restreinte, et que cependant il avait été contraint de la retirer, parce que le Parlement l'avait déclarée inconstitutionnelle; ce qui s'était passé à cette occasion avait clairement, légalement établi la question entre la couronne et les deux Chambres. Jacques II ne tint aucun compte de ce précédent constitutionnel; il agit, en cette circonstance, en monarque absolu.

(1) *Gazette de Londres*, du 7 avril 1687.

Cette déclaration, toute despotique qu'elle était, apportait un soulagement immense aux dissidents. Ils avaient à choisir entre le joug de l'Église anglicane et celui du Roi. Le joug de l'Église anglicane ne lui avait apporté que misère, oppression et mort; celui du Roi leur accordait le libre exercice de leur culte et la jouissance des libertés politiques et civiles dont jusqu'alors ils avaient été exclus.

Les anglicans, au contraire, étaient frappés d'étonnement et de terreur. Ils voyaient la Maison de Stuart liguée avec la secte des républicains et des régicides contre les vieux *cavaliers;* le papisme ligué avec le puritanisme contre l'Église d'Angleterre; celle-ci dépouillée de toutes ces barrières qui en avaient fait, depuis Henri VIII et Élisabeth, un sanctuaire inviolable et livrée à la cupidité de ses ennemis, qui bientôt feraient invasion dans les Universités, dans les siéges épiscopaux, dans les bénéfices ecclésiastiques; et tous ces maux lui venaient de la main d'un prince pour l'amour duquel elle s'était souillée de tant de cruautés envers les dissidents. Aujourd'hui ce prince la punissait au lieu de la récompenser de tant de lâches complaisances. « Son châtiment fut juste, » dit un auteur. « Elle récolta ce qu'elle avait semé. Après la Restauration, » à l'époque où son pouvoir était sans bornes, elle n'avait » respiré que vengeance; elle avait encouragé, forcé les » Stuarts à ne pas se rappeler les services rendus par les » puritains à l'époque de la Restauration; si elle avait usé » de merci aux jours de ses prospérités, elle eût rencontré » des amis aux jours de sa détresse (1). »

Cependant il avait toujours existé au milieu des épiscopaux un parti modéré, méprisé par les bigots, à la vérité, et connu sous le nom de *latitudinaires.* Eh bien!

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 213.

à partir du jour de la première déclaration d'indulgence jusqu'à la chute de Jacques II, tout le clergé anglican parut être animé de l'esprit de charité et guidé par les conseils de ce parti latitudinaire tant calomnié jusqu'alors.

Par un de ces revirements de fortune inattendus, qui se présentent parfois dans l'histoire des peuples, les dissidents, après avoir longtemps vécu sous les plus dures lois, se trouvèrent alors placés dans une position à pouvoir faire pencher la balance pour le parti en faveur duquel ils se prononceraient.

Une espèce de concurrence s'établit alors entre la Cour et l'Église anglicane pour savoir à qui reviendrait le bénéfice de l'appui des dissidents. Il n'y eut qu'une voix pour blâmer les rigueurs avec lesquelles les non-conformistes avaient été traités. La Cour l'imputait à la hiérarchie épiscopale; celle-ci en rejetait l'odieux sur la Cour. Le Roi affirmait que si l'état de ses affaires l'eût permis, il aurait traité les séparatistes avec bonté et douceur, mais qu'il n'avait osé le faire dans la crainte de déplaire à l'Église établie. Celle-ci protestait que ce n'était qu'à contre-cœur qu'elle s'était associée à la persécution contre les presbytériens, et par déférence seulement pour l'autorité royale. Enfin, de part et d'autre, on s'accusait pour se disculper aux yeux des dissidents. Tout cela, au fond, n'était que fausseté et perfidie : ni le Roi, ni l'Église anglicane n'étaient changés, mais le besoin du moment les portait à tenir un langage si nouveau.

Jacques II promettait des faveurs et des places aux dissidents; mais le parti anglican leur disait que ces faveurs étaient peu sûres, puisqu'elles étaient illégales; il leur offrait, au contraire, s'ils voulaient faire cause commune avec l'Église établie, rester fidèles au protestantisme et à la Constitution, et repousser toute alliance avec les catho-

liques, de leur faire obtenir, non une indulgence illégale, comme celle que le Roi venait de leur accorder, mais une indulgence réelle, garantie par un acte du Parlement (1).

De ces intérêts contradictoires naquit une division parmi les dissidents anglais. Chez la majorité, l'horreur de se liguer avec les catholiques contre une Église protestante, bien qu'ennemie, prévalut. Un nombre peu considérable accepta cependant avec reconnaissance le bienfait du Roi ; mais comme la Cour provoquait des adresses de remercîment de la part des dissidents, le nombre de ces adresses, reçu des différentes sectes dissidentes, ne s'éleva, dans l'espace de six mois, qu'à soixante (2). On voit d'après cela que le nombre des dissidents ralliés à la Cour n'était pas considérable, et bientôt même ce nombre diminua quand ils s'aperçurent qu'ils avaient fait fausse route en s'alliant avec les ennemis de la réforme religieuse (3).

Une mesure pareille fut tentée en Ecosse, mais n'eut pas un résultat plus satisfaisant pour Jacques II. Après ce grand coup manqué, une mortification plus sensible encore l'attendait.

II. Si le prince et la princesse d'Orange, qu'on savait être tolérants en fait de religion, eussent appuyé de leur assentiment la suppression du *Test* et des lois pénales, il est

(1) C'est ici le cas de faire remarquer l'infamie du rôle de l'Église anglicane, quand le jour fut arrivé de réaliser ces promesses après la révolution. Guillaume III était tout disposé à agir dans ce sens, mais alors le parti de l'Église anglicane s'éleva avec violence contre leur exécution ; il alla même jusqu'à imputer à crime à Guillaume III d'avoir voulu agir conformément aux promesses faites par les anglicans aux presbytériens avant la chute de Jacques II.

(2) Elles se trouvent dans les gazettes de Londres.

(3) Nous n'avons pu esquisser qu'à larges traits cette lutte d'intérêts entre des croyances religieuses qui se détestaient entre elles. Mais on trouve à ce sujet les détails les plus curieux et exposés avec une admirable clarté dans l'ouvrage de M. Macaulay, *History of England*, vol. II. p. 211 à 231.

possible qu'un suffrage de cette autorité eût peut-être calmé l'irritation d'une grande partie de la nation anglaise.

Cet expédient ne fut pas négligé. Le prince et la princesse furent consultés sur la déclaration d'indulgence ; mais au lieu d'une réponse favorable, sur laquelle le Roi paraît avoir compté, elle fut loin d'être satisfaisante.

A cette même époque, le prince avait chargé M. de Dykveld d'une mission spéciale en Angleterre. Le diplomate hollandais devait y étudier la situation des affaires et se convaincre par lui-même de l'état des esprits, tant à la Cour que dans la nation. Dykveld était un négociateur habile ; il avait conservé des relations avec le parti populaire en Angleterre, depuis son ambassade à Londres, pendant la guerre de 1672. Le prince l'avait chargé de fortifier ses amis politiques, en leur donnant l'assurance que l'Église établie trouverait en lui un protecteur.

L'irritation du Roi contre son gendre et sa fille était violente ; quand Dykveld arriva à la Cour de Londres, Jacques II ne put s'empêcher de le témoigner, et lui dit que son gendre paraissait prendre à tâche de le traverser en tout. Dykveld répliqua que le prince ne pouvait en honneur ni en conscience sacrifier les intérêts du protestantisme au désir de conserver les bonnes grâces du Roi ; qu'en toute autre chose, il avait témoigné la déférence la plus respectueuse ; que la paix de Nimègue venait d'être violée dans l'affaire de la principauté d'Orange, dont le prince venait d'être dépouillé par le Roi de France ; qu'il n'avait pas même protesté contre cet acte de violence par respect pour le Roi de la Grande-Bretagne, qui, en sa qualité de garant de cette paix, avait trouvé à propos que l'on gardât le silence ; qu'un si grand sacrifice prouvait assez les égards que le prince avait pour son beau-père.

Le comte de Sunderland et les autres ministres parlèrent dans le même sens à Dykveld, et ajoutèrent que la Cour de Londres entrerait dans un traité contre la France dès que le prince et la princesse auraient donné leur consentement à la révocation du *Test* et des lois pénales. Dykveld, pour en finir, déclara que Leurs Altesses n'y consentiraient jamais.

Cependant, les relations que Dykveld avait avec les chefs du parti national ne pouvaient demeurer si secrètes que la Cour n'en découvrît une partie. Alors, la colère de Jacques II se tourna contre Dykveld; il l'accusa de n'être venu à Londres que pour intriguer avec le parti de l'opposition, afin de susciter de nouveaux embarras à son gouvernement (1).

Jacques II le témoigne au prince et lui écrit en réponse à une lettre du 17 juin, dans laquelle Guillaume III avait donné à connaître son refus de concourir à l'abolition des lois existantes. « Je suis fâché de voir que, tout » en vous disant contraire à toute persécution de con- » science, vous ne puissiez cependant approuver la révo- » cation de toutes ces lois et du *Test*, qui pèsent d'une » manière si sévère et si dure sur tous ceux qui diffèrent » de l'Église d'Angleterre. Puisque tout ce que M. de » Dykveld vous a dit de ma part n'a pu changer votre » opinion à ce sujet, je ne puis m'attendre qu'une lettre » puisse avoir plus de succès. Je ne parlerai donc plus » de cette question; mais je vous dirai que vous vous » apercevrez que M. de Dykveld n'a pas su apprécier les » affaires ici, en donnant tant de croyance à quelques- » uns qui me veulent peu de bien, pas plus qu'à la mo-

(1) Lettres de Jacques II au prince d'Orange, des 18 mars, 22 avril, 20 et 28 mai 1687 (*v. s.*).— *Idem* du prince d'Orange au Roi de la Grande-Bretagne, du 17 juin 1687. (Dalrymple, *App.*)—Lingard. vol. XIV, chap. VI.

» narchie, et qui continuent leur vieille méthode de créer » des frayeurs et des jalousies (16-26 juin 1687) (1). »

III. « La véritable mission de Dykveld n'était pas auprès » du gouvernement, mais auprès de l'opposition, » dit un auteur anglais (2). Il s'adressa aux diverses fractions de cette opposition : aux anglicans, en leur disant que le prince était ami de l'épiscopat ; aux dissidents, en leur faisant espérer d'obtenir par lui non-seulement la tolérance, mais la *compréhension ;* même, les catholiques modérés furent satisfaits, et déclarèrent à Jacques II lui-même que ce que Dykveld leur promettait, la tolérance garantie par un statut du Parlement, leur paraissait préférable à un triomphe illégal et par là toujours précaire (3).

Dykveld eut des conférences avec les principaux chefs des partis, et fut à même de rendre non-seulement un rapport circonstancié de l'état des affaires, mais, à son retour à La Haye, il fut chargé de lettres de la plupart des hommes les plus influents parmi les Tories et parmi les Whigs, qui tous faisaient profession d'un respect illimité et d'une affection sincère pour le prince d'Orange (4). C'est à partir de cette époque que s'établit une correspondance régulière entre le prince d'Orange et l'opposition.

Parmi les acteurs de cette époque, la princesse Anne et son mari, le prince Georges de Danemarck, jouent un rôle ; il eût été probablement très-insignifiant, s'ils n'avaient pas été sous l'influence de deux personnes très-

(1) Dalrymple, *App.*

(2) Macaulay's *Hist. of England*, vol. II, p. 243.

(3) Lettre de Bonrepaux, du 12-22 sept 1687.—Macaolay, vol. II, p. 243.

(4) Letters carried by monsieur Dykveld to the prince of Orange, from lord Halifax, lady Sunderland, lord Churchill, the lords Sunderland, Nottingham, Clarendon, Rochester, Danby, Devonshire, Shrewshury, the bishop of London, etc., etc., which contain the intrigues of Dykveld in England, in the summer of the year, 1687. (Darlymple, *App.*, p. 85-100.)

habiles, très-intrigantes et très-ambitieuses, lord et lady Churchill.

La princesse Anne avait une intelligence bornée ; elle était lente et taciturne, son caractère faible lui faisait éprouver le besoin de se laisser dominer. Elle avait été élevée dans l'Église anglicane, à laquelle elle était profondément attachée ; elle craignait et détestait par cela même le parti catholique. Sa belle-mère lui inspirait de la frayeur, et elle comptait peu sur la tendresse de son père. Dans sa correspondance intime avec sa sœur, la princesse d'Orange, elle manifeste souvent la crainte d'être tyrannisée, et dit :

« Je suis toujours dans l'appréhension d'être tourmen-
» tée, car je ne puis croire que Mansel (le Roi) agirait
» avec autant de violence, s'il ne concevait l'espoir de
» nous gagner l'une ou l'autre (1). »

Le mari de la princesse, le prince Georges de Danemarck a été peint en peu de mots par Charles II ; il disait : « J'ai cherché à découvrir ce qu'il y a dans le
» prince Georges quand il était de sang-froid et quand
» il était ivre, mais je n'ai jamais rien pu y trouver. » Le passe-temps favori de ce prince était son dîner et sa bouteille. Ces deux personnages, vivant d'ailleurs en bonne intelligence, ne tardèrent pas à tomber sous la dépendance de lady Churchill, l'amie de cœur de la princesse Anne. Cette amitié datait de leur enfance ; Sarah Jennings avait été élevée avec la princesse. Il n'existait aucune analogie entre leurs caractères : Sarah était vive et parleuse et portait à l'excès l'esprit de domination sur tout ce qui l'entourait ; elle était loin d'être dévote, et ses charmes lui faisaient pardonner ses caprices. Ce n'était pas seulement de l'amitié que la princesse Anne ressentait

(1) Du 18 août 1688. (Dalrymple, *App.*)

pour son amie, c'était de l'adoration, une espèce de culte.

Les attraits de Sarah prévalurent sur l'amour de l'argent dont lord Churchill fut de tout temps possédé. Il l'épousa, quoique sans fortune, ne se doutant pas que cette jeune femme lui apportait la dot la plus splendide par la faveur qu'elle possédait auprès de la princesse, et qu'un jour il deviendrait l'homme le plus haut placé en Angleterre, duc, prince de l'Empire, général en chef d'une puissante coalition, tenant entre ses mains le sort de grands États et l'un des hommes les plus opulents de cette époque. Aimée et crainte de son mari, lady Churchill exerça sur lui l'empire qu'elle voulait exercer sur tout le monde.

Lord Churchill devait sa fortune à Jacques II : de simple enseigne, il était parvenu, à l'âge de trente-sept ans, au rang de général major ; il était pair d'Écosse et d'Angleterre, commandant d'une compagnie de gardes du corps. Sa faveur était toujours la même ; rien n'indiquait que Jacques II eût changé à son égard ; peut-être comptait-il que tant de faveurs seraient payées par une apostasie, mais en ceci il se trompait. Churchill, qui possédait peu de vertus et dont la vie entière fut, selon l'expression d'un historien anglais, « un prodige de turpitude (1), » reculait devant l'idée de se séparer de l'Église dans laquelle il avait été élevé. Cependant, sa pénétration et son intérêt lui apprenaient que, du jour où Jacques II aurait réussi à accomplir son projet favori, pas un seul protestant ne resterait en place, et qu'alors il serait réduit à l'indigence. Son parti fut pris, il résolut de se joindre au parti opposé à la Cour pour échapper à la fâcheuse extrémité de se séparer de ses places ou de sa religion.

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 252.

La duchesse de Marlborough le dit sans déguisement : « Il était évident pour tous que, de la manière dont le roi » Jacques se conduisait, tous ceux qui ne voudraient pas » devenir catholiques seraient ruinés. Cette considération » fit que je fus charmée quand le prince d'Orange entre- » prit de nous délivrer d'un tel esclavage (1). »

Cette résolution était un avantage immense pour Guillaume III ; car, outre qu'il s'assurait par là un chef militaire d'un rang élevé, et réputé pour ses talents et son courage, il était certain que lady Churchill entraînerait sa belle-sœur au parti de l'opposition ; car si la princesse Anne se fût prononcée en faveur de la déclaration d'indulgence, le parti catholique et la Cour y eussent trouvé une grande force. Si le devoir filial parlait haut d'un côté, l'intérêt et le triomphe de sa religion parlaient bien plus puissamment encore auprès de la princesse. Lord et lady Churchill décidèrent la question en faveur du prince d'Orange, et Churchill s'empressa de lui communiquer cette importante nouvelle par M. de Dykveld. « La prin- » cesse, » dit-il, « était fermement résolue, et avec l'aide » de Dieu, de perdre plutôt la vie que de se rendre cou- » pable d'apostasie. » Quant à lui-même, il assure le prince « que ses places et la faveur du Roi ne sont rien » à ses yeux en comparaison de sa fidélité à sa religion. » Puis, il ajoute : « Quoique je ne puisse vivre comme un » saint, si l'occasion s'en présente, je montrerai la réso- » lution d'un martyr (2). »

IV. C'est un spectacle curieux que la froideur avec laquelle la Cour du Vatican assistait à l'espèce de croisade organisée, tant en France qu'en Angleterre, contre le protestantisme.

(1) *Duchess of Marlborough's vindication.*
(2) Du 17 mai 1687. (Dalrymple, *App.*, au liv. v.)

Rome n'était pas changée; mais celui qui occupait alors la chaire de saint Pierre était un pontife dévoué de cœur et d'âme à la Maison d'Autriche. Il ne trouvait que de faibles louanges pour les ennemis de la Maison de Habsbourg; arrachées comme par violence, elles perdaient même de leur valeur aux yeux des fidèles.

Innocent XI craignait et haïssait Louis XIV. Quant à l'allié et l'émule de celui-ci, le Roi d'Angleterre, il paraîtrait que son extravagante entreprise de convertir son peuple inspirait au Pape plus de pitié pour celui qui avait conçu ce dessein chimérique, que de confiance dans les assurances qu'on lui donnait; que sous peu les lumières de la vraie foi dissiperaient les ténèbres de l'hérésie en Angleterre (1).

On a vu plus haut le résultat de la mission de lord Castelmaine à la Cour du Vatican. Jacques II, loin de se montrer blessé du peu d'égards qu'on avait témoignés à son ambassadeur, résolut, à l'époque même où lord Castelmaine quittait Rome, furieux d'avoir été si peu écouté, de donner une nouvelle preuve de son désir de voir s'établir des relations diplomatiques entre les Cours de Londres et du Vatican. En conséquence, Jacques II voulut que le nonce mît de côté la prudente réserve observée par lui jusqu'à ce jour et qu'il parût avec éclat à la Cour. Monsignor Adda venait d'être créé archevêque d'Amasie par le Pape, et Jacques II voulut que la consécration du nouveau prélat eût lieu dans la chapelle royale du palais de Saint-James. La cérémonie de la consécration se fit par le vicaire apostolique Leyburn, assisté de deux évêques irlandais. Le soir de ce même jour, le nouvel archevêque se rendit au cercle de la reine, et là, en présence de toute la Cour, et malgré l'étiquette, Jacques II s'agenouilla devant

(1) Lingard, vol. XIV, chap. II.

le prélat en lui demandant sa bénédiction. « Ceci fit une » sensation immense, » écrit Barillon (2-12 mai 1687).

Peu de temps après, une autre cérémonie vint encore irriter l'opinion publique. Le Roi décida que le nonce serait reçu, en cette qualité, en cérémonie à la Cour. La réception eut lieu au château de Windsor avec le plus grand appareil.

Le duc de Somerset, en qualité de premier gentilhomme de la chambre, avait reçu l'ordre d'escorter le prélat; mais Jacques II éprouva un refus du duc. « Je croyais, » milord, » dit le Roi au duc, « que je vous faisais un grand » honneur en vous désignant pour accompagner le ministre » du premier des souverains. — Sire, » répliqua le duc, « on m'a dit que je ne pouvais obéir à Votre Majesté sans » enfreindre la loi. — Je vous apprendrai à me craindre » autant que la loi, » répartit Jacques II; « vous ne savez » donc pas que je suis au-dessus de la loi? — Votre » Majesté peut être au-dessus de la loi, » dit Somerset, « mais moi je ne le suis pas, et quand j'obéis à la loi, je » n'ai rien à craindre. » Là-dessus, le Roi lui tourna le dos, et le duc de Somerset fut aussitôt destitué de ses fonctions dans la maison du Roi et dans l'armée (1).

Le lendemain de la présentation du nonce, une proclamation royale parut, par laquelle le Parlement était dissous (2). C'était le quinzième Parlement depuis l'avénement des Stuarts au trône d'Angleterre, et de toutes ces assemblées, celle qui venait d'être congédiée était

(1) *Memoirs of the duke of Somerset.* — Dépêche de l'ambassadeur des États-Généraux, du 5-15 juillet 1687. — Mackintoch's *History of the Revolution.* — A full and true relation of his Excellency the pope's Nuncio making his public entry at Windsor, the third july 1687 (Somers, *Coll. of civil tracts*, vol. ix, p. 267).—Voyez aussi les notes de l'*Histoire de la Révolution de* 1688, par Mazure.

(2) *Gazette de Londres*, du 4 juillet 1687.

sans contredit la plus obséquieuse; cependant elle avait paru à Jacques II entachée d'un esprit factieux. Cette dissolution avait pour but de préparer d'avance l'élection d'un nouveau Parlement entièrement soumis aux volontés de la couronne; mais un Parlement tel que celui que Jacques II demandait ne pouvait être obtenu qu'à l'aide de la corruption, de l'intimidation, de la fraude et d'une nouvelle extension de la prérogative royale. C'est par une assemblée de ce genre, décorée du nom de Parlement, que Jacques II se proposait de faire enregistrer ses volontés souveraines. Tout fut en effet préparé à cet égard. « Jacques II, » dit un auteur, « se mit énergiquement et méthodiquement à l'ouvrage (1). »

Les corporations municipales, déjà reconstituées sous le règne précédent et dans les premières années du règne de Jacques II, devaient être *régularisées* encore une fois, et ce soin fut attribué à une commission composée de sept conseillers privés, au nombre desquels figurait le père Petre, qui venait d'obtenir séance au conseil privé. Par tout le royaume, on institua des sous-commissions correspondant avec le comité central de Westminster.

Les lords lieutenants des comtés furent principalement chargés de tout préparer à cet égard et de s'en occuper personnellement. L'effet produit par cet ordre amena, de la part de plus de la moitié des lords lieutenants, un refus de s'en charger; c'étaient presque tous des pairs qui avaient fait preuve de dévouement à la couronne; tous furent destitués. Enfin, malgré ces épurations et une foule d'autres encore, la Cour obtint bientôt l'humiliante certitude que c'était encore là un coup manqué, et que cette assemblée que Jacques II demandait à la nation était un Parlement introuvable (2).

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 314. — (2) *Ibid.* p. 315 à 330

Les Universités, ces colonnes de l'Église anglicane, ne tardèrent pas à encourir encore le déplaisir de Jacques II. Celle d'Oxford, ce sanctuaire du royalisme, d'où naguère encore avait été fulminé l'anathème contre tous ceux qui osaient douter du droit divin du monarque ; l'Université d'Oxford, qui s'était glorifiée d'une obéissance sans bornes, s'était mise en opposition avec les ordres du Roi, parce qu'ils portaient atteinte à son principe fondamental, garanti par des priviléges octroyés par la législature et confirmés par les souverains qui avaient successivement régné en Angleterre depuis sa fondation. Mais Jacques II, dans la préoccupation de ramener l'Angleterre au catholicisme, attachait une grande importance à détruire les priviléges de ces corporations universitaires qui étaient devenues le sanctuaire de l'Église anglicane et le berceau de ceux qui se destinaient au sacerdoce (1).

Les Universités d'Oxford et de Cambridge étaient des corporations formées de plusieurs colléges qui, chacun en leur particulier, avaient le droit de recevoir leurs membres et d'élire leurs supérieurs, en se conformant aux actes du Parlement, qui avaient stipulé que nul ne serait apte à y recevoir des dignités ou des fonctions, à moins d'avoir fait preuve d'être membre de l'Église anglicane. De tous ces colléges, celui dit de la Madeleine, à Oxford, était le plus considérable et le plus riche, et Jacques II avait à cœur de le transformer en séminaire catholique. Plusieurs, parmi les conseillers catholiques, avaient insisté auprès du Roi sur le service qu'il rendrait à sa religion en établissant, à ses propres frais, un collége

(1) La signature des trente-neuf articles, ordonnés par l'Église anglicane, était requise avant d'être immatriculé, et lorsqu'on voulait prendre les degrés académiques ; ce qui excluait les dissidents et les catholiques des universités et des colléges.

pour les jésuites à Oxford. Deux mille livres sterling par an auraient suffi à cet effet; mais, soit par avarice, soit par un désir d'humilier l'Église anglicane, Jacques II voulut qu'un collége de l'Université d'Oxford fût transformé en séminaire, et ce collége fut celui de la Madeleine ; ses richesses étaient immenses. Voici ce qui arriva et comment l'affaire fut conduite par le parti de la Cour.

Le président de ce collége vint à mourir en mars 1687. D'après les statuts de la fondation, les membres de ce collége, au nombre de quarante, possédaient le droit d'élire le président, moyennant l'observation de quelques conditions rigoureuses dont on ne pouvait se départir. Ce droit avait été, en général, exercé avec une entière indépendance. Dans quelques rares exceptions toutefois, des lettres royales étaient intervenues dans le but de recommander des personnes en faveur à la Cour, et, dans ces cas-là, la corporation, par respect pour le souverain, avait élu la personne recommandée. Peu de jours avant l'élection du président, des lettres royales arrivèrent, recommandant un certain Antoine Farmer, homme mal noté, ivrogne, libertin, mais nouveau converti au catholicisme. A cette incapacité s'en joignaient d'autres, d'après les statuts. Par respect pour le Roi, on le supplia de porter son choix sur une personne que le collége pourrait élire légalement et consciencieusement; mais Jacques II persista. Enfin, le 15 avril, jour où l'élection devait avoir lieu, était là. Après un débat très-vif entre les membres, la grande majorité décida que l'on procéderait à l'élection. « Le Roi, » disait-on, « n'a pas même le droit de nous » imposer par la force un candidat ayant toutes les qua- » lités requises. » L'élection eut lieu et tomba sur John Hough, homme vertueux, modeste et prudent. Les membres s'empressèrent de porter cette élection à la

connaissance du Roi, par l'intermédiaire du duc d'Ormond, patron de l'Université d'Oxford, et par l'évêque de Winchester, visiteur du collége. Dans son courroux, le Roi ne voulut admettre aucune explication. Peu de temps après, les membres du collége furent cités devant la commission ecclésiastique ; une députation de cinq d'entre eux s'y présenta. Le chancelier les traita avec sa brutalité ordinaire, rugit comme un animal sauvage et les qualifia de lunatiques. Cette scène se termina par l'annulation de l'élection de Hough, et des lettres royales suivirent de près, recommandant l'évêque d'Oxford. Mais l'élection ayant été parfaitement régulière, et les membres étant liés par un serment à leur nouveau président, tous soutinrent celui que la Cour voulait éliminer.

Tout le parti de l'Église anglicane prit fait et cause en faveur du collége de la Madeleine, et à sa tête se trouvaient le duc d'Ormond, le marquis d'Halifax, les comtes de Danby et de Nottingham, enfin tous les chefs de ce grand parti à qui Jacques II devait sa couronne. Il crut, par conséquent, devoir user de quelque ménagement.

Dans le courant de l'été, le Roi fit un voyage dans plusieurs comtés, et son intention était de visiter Oxford. Il croyait que les membres du collége de la Madeleine n'oseraient pousser l'insolence jusqu'à ne pas obéir à un ordre émanant de la bouche du Roi. Arrivé dans cette ville, il y fut reçu avec de grands honneurs, et le lendemain il fit appeler en sa présence les membres du collége de la Madeleine. Il commença par les apostropher « plus » durement, » dit un auteur, « que leurs prédécesseurs ne » l'avaient été sous le régime des puritains. » Ils tombèrent à genoux, et présentèrent une pétition au Roi ; il ne voulut pas la recevoir et continua : « Est-ce là la loyauté

» de votre Eglise anglicane? Allez! retirez-vous. Je suis » Roi, je veux être obéi; rendez-vous immédiatement à » votre chapelle et admettez l'évêque d'Oxford. Que ceux » qui s'y refusent réfléchissent; ils sentiront tout le poids » de ma main, ils apprendront ce que c'est que d'encourir » la disgrâce de leur souverain. » Les membres, toujours agenouillés, tendaient leur pétition; le Roi la prit et la jeta au loin : « Allez, je ne recevrai rien jusqu'à ce que » l'évêque d'Oxford ait été admis. » Les membres allèrent aussitôt délibérer dans la chapelle, et leur décision fut qu'ils ne pouvaient, pour plaire au Roi, violer leurs statuts et leurs serments.

Après que le Roi eut quitté Oxford, la dispute continua; mais Jacques II y mit une fin en faisant installer de force l'évêque comme président du collége. Comme les membres et les écoliers refusaient de le reconnaître en cette qualité, tous furent expulsés.

Sur ces entrefaites, l'évêque d'Oxford vint à mourir; on prétend que le remords et la honte hâtèrent sa fin. Alors le projet de Jacques II n'eut plus d'obstacle à redouter. Le collége fut transformé en séminaire catholique, et un évêque *in partibus* en fut nommé président.

De ce jour, tout le clergé anglican, depuis les évêques jusqu'au moindre vicaire, comprirent qu'ils seraient bientôt réduits à aller mendier leur pain avec leurs femmes et leurs enfants, et que les bénéfices ecclésiastiques ne tarderaient pas à être envahis par les catholiques. La loyauté du clergé anglican n'était pas assez forte pour résister à une si rude épreuve (1).

V. Jacques II n'ayant pas d'héritier mâle, et la couronne devant passer, après lui, à la princesse d'Orange, le parti catholique intrigua pendant les premières années du

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, t. II, p. 276-304.

règne de Jacques II pour faire changer l'ordre de succession à la couronne et afin d'en écarter la princesse Marie.

On a vu plus haut que l'on avait d'abord conçu l'idée de faire passer la couronne sur la tête de la princesse Anne, dans l'espoir qu'elle consentirait à embrasser la foi de Rome. Mais ce projet fut abandonné lorsqu'on connut l'attachement que cette princesse portait à l'Église anglicane. « Rien ne peint mieux la situation désespérée » de la faction papiste qu'un si absurde projet, » dit Hallam (1). Il fallut donc y renoncer et se résoudre à respecter les droits de la princesse Marie.

Les faiseurs de projets durent alors s'ingénier à trouver un autre moyen, et l'on espéra pouvoir arriver à une brouillerie entre la princesse d'Orange et son époux, probablement dans l'idée de rompre cette union et de rendre par là le prince d'Orange moins intéressé à surveiller ce qui se passait en Angleterre. On trouve des détails, au sujet de cette intrigue, qui s'était passée vers la fin de l'année 1685, dans des mémoires inédits sur la Cour de Guillaume III.

On chercha à rompre l'union qui existait entre le prince et la princesse, en excitant la jalousie de celle-ci et en lui faisant insinuer que, n'ayant point d'enfant et se voyant négligée par son époux, personne ne la blâmerait si elle se séparait de lui. On gagna deux filles d'honneur de la princesse, sa nourrice, et son fils qui était chapelain de la Cour. Ils firent remarquer à la princesse l'attachement que le prince portait à une de ses filles d'honneur, et que cette liaison était connue et blâmée de toute la Cour, et qu'elle était d'autant plus outrageante, que sa rivale ne possédait ni le mérite ni les charmes qui pussent faire pardonner cette infidélité. Ces insinuations ne tardèrent

(1) *Hist. const.*, chap. xv.

pas à produire l'effet qu'on en attendait. Résolue de confondre son époux à ne pouvoir s'en dédire, la princesse fit semblant de se coucher un soir; mais, s'étant relevée peu d'instants après, elle alla attendre le prince sur un escalier dérobé qui communiquait à l'appartement des filles d'honneur, et l'entendit venir. Le prince, surpris de la trouver sur l'escalier, lui fit quelques reproches; des larmes furent son unique réponse. La princesse regagna son appartement que le prince quitta pour quelques jours.

L'envoyé d'Angleterre Skelton, qui était d'intelligence avec les filles d'honneur et la nourrice, fut bientôt averti de la brouillerie et en donna avis au Roi, qui saisit cette occasion pour faire représenter encore plus vivement à sa fille les torts du prince envers elle et l'injure qu'il faisait à son haut rang. M. Bentinck, tout favori qu'il était, entra dans le ressentiment de la princesse, et pour s'en être expliqué trop ouvertement, fut traité avec froideur pendant quelque temps. Tout enfin était dans le plus grand sérieux à la Cour depuis cette aventure nocturne.

Le prince comprit qu'il devait y avoir de ses domestiques qui cherchaient à semer la division entre lui et la princesse dont il connaissait depuis longtemps la douceur et le bon naturel. Il mit tant de monde aux aguets, qu'il découvrit enfin le commerce clandestin de la nourrice et du chapelain avec l'envoyé anglais. Il fit semblant d'aller à la chasse et fit aposter des gens pour fouiller ceux qui sortiraient du château. On surprit un valet de pied qui était chargé d'un paquet pour l'envoyé. On lui ordonna de ne point dire qu'on lui avait pris ses lettres, qui furent aussitôt remises au prince. Elles renfermaient tous les détails du complot; il y vit les assurances qu'on donnait au Roi des progrès qu'on faisait sur l'esprit de sa fille,

et l'espoir qu'on concevait de la brouiller sans retour avec le prince. Muni de ces preuves, celui-ci ne craignit point de provoquer une explication. Il pria la princesse de passer dans son cabinet, et lui demanda si elle avait connaissance qu'il y eût des gens qui travaillaient à rompre leur union et à provoquer entre eux une séparation scandaleuse? La princesse répondit que, quoiqu'elle eût quelques sujets de chagrin, elle les avait renfermés dans son cœur; qu'elle savait souffrir et se taire. « Eh bien ! » dit le prince, « je vous jure par ce qu'il y a » de plus sacré que ce qui vous a chagriné ne doit point » troubler votre repos, et que si vous ajoutez foi aux ser- » ments d'un époux, vous devez abandonner à mon juste » ressentiment ceux qui osent se mêler de semer la division » entre nous. » La princesse, attendrie et baignée de larmes, protesta qu'elle n'avait aucune part à ces menées secrètes, et dit à son mari qu'il pouvait agir comme bon lui semblerait. Le prince fit venir les coupables, leur reprocha leur ingratitude et leur ordonna de se préparer à partir dans deux heures pour l'Angleterre (1).

Cet orage passager ne laissa pas de traces, et les époux vécurent depuis dans la plus parfaite intelligence.

Il y avait cependant un point qui pesait sur l'âme de Guillaume III, et au sujet duquel il ne pouvait s'ouvrir

(1) *Mémoires de M. de B.* sur les principaux personnages de la Cour du prince d'Orange (*Mss.* de la bibliothèque de M. Tiedman, professeur à l'Université de Leyden).—*Correspondance du comte de Clarendon*, t. I, p. 165. On y trouve une lettre du chapelain Covell à l'envoyé anglais Skelton; ce fut probablement une des lettres qui amenèrent le renvoi du chapelain. — Lettre du prince d'Orange au comte de Rochester, du 22 novembre 1685 (Clarendon, *Papers*, t. I, p. 163). Dans cette lettre, le prince d'Orange se plaint de la conduite de l'envoyé Skelton, et demande péremptoirement qu'il soit rappelé. — Réponse du comte de Rochester à la lettre du prince (Clarendon, *Papers*, t. I, p. 166). — Lingard, t. XIV, chap. II. — Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 171.

franchement à l'égard de sa femme. La princesse était appelée à régner un jour ; elle serait reine d'une puissante nation ; tandis que son époux, ambitieux et possédant le génie du commandement, ne trouverait pas de place dans le gouvernement. La princesse avait été élevée par son précepteur, l'évêque de Londres, dans des sentiments profondément religieux ; mais il l'avait laissée dans une profonde ignorance, tant sur la Constitution de l'Angleterre que sur sa position personnelle. Elle savait que, par le vœu du mariage, elle devait obéissance à son époux, et il ne lui était jamais venu dans la pensée qu'un jour ces rapports pouvaient être intervertis. Depuis neuf années de mariage, elle ne s'était jamais doutée qu'une question semblable préoccupait péniblement son mari.

Enfin, l'explication eut lieu par l'entremise de Gilbert Burnet, ecclésiastique écossais, qui, quoique membre de l'Église épiscopale, était devenu, par conviction, whig et l'ami de lord Russel. Il possédait des talents comme prédicateur et comme écrivain ; il ne tarda pas à encourir la haine et la vengeance de la Cour, et se réfugia sur le continent. En 1686, il se rendit à La Haye, où il fut reçu avec distinction par le prince et la princesse d'Orange, et il ne tarda pas à devenir le directeur spirituel de celle-ci. Dans ses entretiens politiques avec le prince, Burnet s'aperçut bientôt qu'il y avait un point qui empêchait Guillaume III d'être heureux avec une femme qui cependant l'aimait passionnément. Le hasard fit que Burnet était avant tout un homme fort indiscret, et cette fois-ci le peu de tact et de discrétion de Burnet amenèrent une explication satisfaisante pour les deux époux. Il dit sans détour à la princesse ce qui tourmentait son mari, et la princesse fut toute surprise d'apprendre pour la première fois que, si elle devenait reine,

le prince ne monterait pas sur le trône avec elle. Elle protesta, dans les termes les plus vifs, qu'elle était disposée à tout faire pour prouver son amour et sa soumission conjugale à son époux. Alors Burnet l'instruisit qu'elle posséderait la faculté, quand la couronne parviendrait jusqu'à elle, d'obtenir du Parlement que non-seulement le titre de Roi, mais encore le gouvernement serait transféré au prince. Puis, Burnet ajouta : « Votre Altesse doit » bien considérer la question avant d'annoncer sa déter- » mination, car c'est un point sur lequel il serait difficile » et peu sûr de revenir plus tard. — Je n'ai pas besoin » de réflexion, » répondit la princesse; « je suis heureuse » de pouvoir prouver l'estime que je porte au prince. » Allez lui dire ceci, et conduisez-le ici pour qu'il l'ap- » prenne de moi-même. » Burnet alla à la recherche du prince, mais il était parti pour la chasse, et ce ne fut que le lendemain que l'entrevue eut lieu. « Ce n'est que » d'hier que j'ai su, » dit la princesse, « qu'il existait une » si grande différence entre les lois de l'Angleterre et les » lois de Dieu ; mais, aujourd'hui, je vous promets que » vous serez toujours le maître. En retour, je vous de- » mande uniquement d'observer fidèlement le précepte » qui ordonne aux maris d'aimer leur femme. » Guillaume III, profondément touché de cette preuve d'affection et d'amour de sa femme, n'eut plus rien à désirer depuis ce jour, et le nuage qui avait assombri son union se dissipa complétement. Un auteur dit, en parlant de cette explication : « Le service que Burnet rendit à sa » patrie fut immense ; car le moment était arrivé où il im- » portait au salut public qu'il régnât une parfaite con- » corde entre Guillaume et Marie (1). »

Cependant les catholiques ardents n'abandonnaient

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, t. II, p. 171-179.

point leur dessein de faire consentir Jacques II à introduire un changement dans l'ordre de la succession au trône. Barillon en parle dans une de ses dépêches, et dit : « La succession est une matière fort délicate à traiter. Je » sais pourtant qu'on en parle au Roi d'Angleterre, et » qu'on ne désespère pas, avec le temps, de trouver des » moyens pour faire passer la couronne sur la tête d'un » héritier catholique (13-23 septembre 1686). » Et un an après, Bonrepaux, dans une de ses dépêches, écrit : « Des candidats à la royauté sont actuellement nommés » (11-22 juillet 1687). »

Il n'est pas probable que Jacques II se soit associé à ces projets extravagants ; mais il n'y a aucun doute qu'il fût complice d'une trame, moins absurde à la vérité, mais tout aussi coupable, eu égard aux droits de ses enfants. Tyrconnel, avec l'approbation de Jacques II, prit des dispositions pour séparer l'Irlande de l'Empire britannique et placer ce royaume sous la protection de Louis XIV, aussitôt que la couronne passerait à un souverain protestant. Bonrepaux avait été consulté; il avait informé sa Cour de ce projet. « Je sais bien cer- » tainement, » dit-il, « que l'intention du Roi d'Angle- » terre est de faire perdre ce royaume (l'Irlande) à son » successeur, et de le fortifier, en sorte que tous ses sujets » catholiques y puissent avoir un asile assuré. Son projet » est de mettre les choses en cet état dans le cours de cinq » années (1). » Mais à peine Bonrepaux venait-il d'être informé que Louis XIV prêterait son appui à l'accomplissement de ce grand dessein, que toutes pensées de ce genre furent abandonnées ; car, au mois d'octobre 1687, le bruit se répandit que la reine était enceinte. Cette nouvelle fut reçue avec des sentiments bien différents; la

(1) Lettre de Bonrepaux à M. de Seignelay, 25 août — 4 septembre 1687.

masse de la nation l'apprit avec une véritable terreur; on s'était consolé par l'idée qu'au règne de Jacques II succéderait celui de Marie, femme du prince d'Orange, et qu'alors tout rentrerait dans l'ordre légal en Angleterre; mais si la reine donnait le jour à un fils, cet enfant deviendrait Roi et serait élevé dans la religion de son père. Tout espoir de redressement serait ainsi perdu pour l'avenir. Les catholiques, au contraire, reçurent cette nouvelle avec la joie la plus vive, disons même la plus imprudente; car, par là, ils donnèrent prise aux bruits malveillants qui s'accréditèrent pendant toute la grossesse de la reine, et qui éclatèrent publiquement à la naissance du prince de Galles. La grossesse de la reine n'avait rien de merveilleux, rien de miraculeux; Jacques II était dans sa cinquante-quatrième année, et la reine une femme jeune encore, qui déjà avait donné quatre enfants à son époux; il fallut toute l'imprudence du parti catholique à cette occasion pour faire naître l'idée d'une fraude, et qu'un événement qui était une chose toute naturelle n'était qu'une grossière imposture.

VI. Le refus du prince et de la princesse d'Orange de donner leur consentement à la révocation de l'acte du *Test* a été signalé par plusieurs historiens comme ayant puissamment contribué à la révolution qui mit fin au règne de Jacques II; mais il n'a jamais été considéré comme un de ces événements décisifs d'où dépend le sort des empires. Selon nous, ce refus énergique planta l'étendard de la rébellion au milieu de la nation anglaise dès l'année 1687; il fit moralement ce que Guillaume III acheva matériellement avant la fin de l'année suivante.

Bien des efforts furent mis en jeu pour obtenir le consentement du prince et de la princesse à la déclaration d'indulgence. Le fameux quaker Guillaume Penn,

rallié à la Cour, le marquis d'Albeville, envoyé de Jacques II à La Haye, y avaient déjà échoué.

Enfin un ancien covenantaire écossais, nommé Stewart, entra en correspondance à ce sujet avec le conseiller pensionnaire Fagel. Celui-ci fut chargé par le prince et la princesse de répondre ce qui suit à Stewart :

« Que le prince et la princesse étaient plus ennemis » que personne de la contrainte et de l'intolérance en fait » de religion, même à l'égard de celle de Rome ; que, » d'un autre côté, ils n'étaient pas moins ennemis du ren- » versement des lois dont ils ne pouvaient approuver » l'infraction ; que cependant il y avait des tempéraments » à prendre pour maintenir celles du royaume sans oppri- » mer la liberté des consciences ; et que ce tempérament » consistait à ne point contraindre celle des catholiques ; » à leur accorder même des exercices particuliers, tels » que les États les accordent à ceux qui résident dans la » République ; à les tolérer dans les trois royaumes ; à » les laisser jouir de leurs biens, exercer leur commerce » et leur industrie ; à les laisser participer à toutes les » douceurs du gouvernement ; mais qu'ils ne pouvaient » approuver qu'on abolît le *Test* et les lois qui ne vont » qu'à exclure les catholiques des emplois publics, sans » leur causer d'autre préjudice, parce qu'ils jugeaient » ces lois nécessaires pour la sûreté de la religion protes- » tante et pour le maintien de l'Église d'Angleterre (1). »

Cette réponse, destinée à être rendue publique, fut dictée par le prince d'Orange au conseiller pensionnaire Fagel. « Il faut, » dit le prince, « que les Cours catho- » liques soient éclairées sur nos véritables sentiments.

(1) Cette lettre est du 4 novembre 1687. — Une médaille fut frappée à l'occasion de cette lettre, avec cette inscription : *G. Fagellii epistola efflagitata a J. Stewart*, 1687. — *Histoire métallique de Guillaume III*, p. 58.

» L'État de l'Europe les forcera tôt ou tard à une guerre » contre la France. Elles ne doivent pas être arrêtées par » la fausse idée que moi et mes adhérents nous ne pensons » qu'à exterminer les catholiques (1). »

Cette déclaration si sage, si pleine de modération, s'offrait donc, sous un double aspect, comme une profession de foi politique et religieuse à l'égard du peuple anglais, et comme un manifeste aux Cours catholiques de l'Europe. Elle fut reçue avec satisfaction par celles-ci et avec enthousiasme par le peuple anglais. Cinquante mille copies traduites en anglais circulèrent bientôt par tout le royaume (2).

De toutes les fautes commises par Jacques II, la plus grande, sans aucun doute, fut de fournir un prétexte au prince et à la princesse d'Orange de manifester publiquement, quoique avec décence, qu'ils embrassaient le parti de la nation contre la Cour. Le cabinet de Londres chercha à réparer cette maladresse en désavouant les démarches qui avaient été faites près de l'héritière présomptive et du prince son époux ; mais il ne put donner le change à ses ennemis : la faute était irréparable, le coup était porté.

Du moment où la réponse du prince et de la princesse fut connue en Angleterre, le faible lien qui unissait encore le Roi à son peuple fut brisé. De ce jour, il ne resta d'autre alternative au monarque, qui avait élevé une barrière insurmontable entre lui-même et la nation, que de régner désormais en souverain absolu, ou bien de descendre du trône ; il fallait marcher en avant et réussir, ou céder la place à un autre.

La conduite de Jacques II, depuis le refus de sa fille

(1) Burnet, *Memoirs*.
(2) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 261.

et de son gendre, nous confirme dans cette opinion ; alors plus de retenue aucune dans le projet d'introduire le catholicisme dans ses États; alors parut cette nouvelle déclaration pour l'introduction d'une liberté de conscience illimitée plus impérieuse que celle de l'année précédente, parce qu'elle enjoignait aux prélats anglicans de la publier dans leurs diocèses et de la lire à l'issue de l'office divin. Le but de Jacques II est évident, il veut rendre le clergé épiscopal complice des attentats de la royauté contre les lois du royaume. Il a vu ce clergé professant sans réserve le principe du droit divin du monarque ; il l'a vu bas, vil et rampant sous le règne de son frère ; il l'a vu, à son avénement, reconnaître un Roi catholique en qualité de chef spirituel d'une Église qui est l'ennemie irréconciliable de Rome et de ses dogmes religieux. Il a vu le primat du royaume s'abaisser jusqu'à poser la couronne sur la tête d'un prince qui déteste le culte dont il est l'un des premiers pasteurs. Enfin, n'a-t-il pas vu ce clergé accepter de son Roi un serment dérisoire? Après tant de lâchetés et de complaisances, ce même clergé pourra-t-il lui refuser quelque chose? Jacques II ne peut se l'imaginer. Maintenant, il lui ordonne de se déshonorer aux yeux de la nation, en publiant du haut de la chaire, un édit par lequel il se suicide et foule aux pieds la religion, les lois et la Constitution de l'Angleterre. Jacques II veut prostituer un clergé qu'il a caressé aussi longtemps qu'il l'a vu docile à ses volontés, mais qu'il a toujours méprisé, et non sans raison. Il ne peut s'imaginer qu'après tant de bassesses, ce clergé puisse avoir l'audace de lui résister, lui qui a prêché si ouvertement le dogme de l'obéissance et de la non-résistance à l'autorité royale.

Mais quelque dégradé que nous paraisse le clergé an-

glican, à cette époque, il n'a pas encore imposé entièrement silence à la voix de sa conscience (1). Jacques II a l'imprudence de mettre ces hommes dans la dure alternative de désobéir à leur souverain ou d'offenser Dieu par un parjure. Qu'exige-t-on d'eux? une démarche qui compromet l'existence d'une Église dont ils sont les premiers pasteurs : on attente violemment à leurs principes religieux ; on veut qu'ils enfreignent le serment qu'ils ont prêté de tout sacrifier au triomphe et au maintien de l'Église anglicane. Et celui qui exige ce sacrifice, qui est-il ? C'est le Roi, c'est leur souverain légitime, l'oint du Seigneur, celui qu'ils ont couronné et sacré ; mais ce roi, ce souverain qui veut tyranniser leur conscience, est catholique, par conséquent ennemi de l'Église dont ils font partie, dont ils sont les supports, les principales colonnes, et dont ils devraient être les premiers martyrs si son existence était compromise. Alors, pour la première fois depuis longtemps, le clergé, si humble, si soumis, retrouve une faible portion d'énergie, et pour la première fois, Jacques II étonné, entend, de la part de ces hommes, un langage dont il les croyait incapables et qui le blesse d'autant plus vivement qu'il y est moins préparé.

Jacques II s'est depuis longtemps aliéné le cœur de ses sujets ; il est brouillé avec le Parlement ; son armée lui est suspecte ; ses enfants, l'héritière présomptive de sa couronne, se sont déclarés contre lui. Le clergé anglican, cette puissante institution qui a jeté de si profondes racines dans la Constitution du pays, lui était cependant resté attaché, parce que, dans son système, l'alliance entre le trône et l'autel est un dogme sacré. Mais Jacques II est à la veille de perdre ce dernier et puissant appui. L'Église anglicane doit séparer sa cause de celle

(1) Était-ce la conscience ou l'intérêt ? question difficile à résoudre.

du Roi, si elle veut continuer à compter comme une puissance dans l'État et y conserver la prééminence légale dont elle est investie depuis l'introduction de la Réforme en Angleterre. Alors le clergé anglican n'hésite plus, l'Église abandonne le Roi et passe du côté de l'opposition. Dès l'instant où il faut opter entre la ruine de l'Église établie ou celle du Roi, le clergé anglican ne balance plus; il retire sa main protectrice de Jacques II, pour le laisser tomber dans l'abîme; car il sait que la nation fera cause commune avec lui contre le monarque.

VII. A la dernière déclaration pour la liberté de conscience, que le Roi venait de faire publier, était joint un ordre du conseil qui disait : qu'elle serait lue le 30 mai et le 6 juin dans les églises de Londres et de Westminster. Cette lecture était pareillement fixée aux 13 et 20 juin suivants, dans les endroits plus éloignés.

Alors, six des plus distingués parmi les prélats de l'Église anglicane s'unirent à l'archevêque de Canterbury, dans le but d'obtenir du Roi qu'il les dispensât de se conformer à un ordre qui ne pouvait que les rendre méprisables aux yeux de la nation. A cet effet, une pétition fut dressée par le lord archevêque et plusieurs évêques suffragants de ce siége, savoir : les évêques de Saint-Asaph, d'Ély, de Chichester, de Bath, de Peterborough et de Bristol; l'évêque de Londres ayant été suspendu, s'abstint d'y mettre son nom. Voici le texte de cette pétition au Roi :

« L'humble pétition de William, archevêque de Can-
» terbury, et de divers évêques suffragants de ce siége,
» de présent avec lui, en notre propre nom, ainsi qu'au
» nom de nos frères absents et du clergé de nos diocèses
» respectifs, humblement remontre que la grande aversion

» qu'ils éprouvent en eux-mêmes à distribuer et publier, » dans toutes leurs églises, la déclaration récente de Votre » Majesté en faveur de la liberté de conscience, ne pro- » vient ni d'un manque de respect et d'obéissance envers » Votre Majesté (notre sainte mère l'Église d'Angleterre » étant, par ses principes et par sa constante pratique, » incontestablement loyale, et ayant, à son grand honneur, » été plus d'une fois reconnue publiquement pour telle » par Votre Majesté), ni d'un manque d'affection raison- » nable envers les dissidents, à l'égard desquels ils sont » disposés à adopter tel tempérament qui sera jugé con- » venable, après que cet objet aura été examiné et réglé » en Parlement et dans une assemblée ecclésiastique; » mais, entre plusieurs raisons, nos difficultés viennent par- » ticulièrement de ce que cette déclaration est fondée sur » un pouvoir dispensateur que le Parlement a souvent » déclaré illégal, surtout dans les années 1662 et 1672, » et même au commencement du règne de Votre Majesté, » question si grave et d'une si grande conséquence pour » toute la nation, dans l'État comme dans l'Église, que » vos suppliants ne peuvent avec prudence, honneur et » conscience, se rendre participants de cet acte, comme » la distribution parmi toute la nation et sa publication » solennelle et réitérée dans la maison de Dieu, devraient » raisonnablement le faire penser. Vos pétitionnaires sup- » plient donc très-humblement et très-ardemment Votre » Majesté qu'il lui plaise de ne point insister sur les distri- » bution et lecture de ladite déclaration de Votre Ma- » jesté (1). »

Dans la soirée du même jour, la pétition étant rédigée, tous les signataires, excepté l'archevêque, à qui l'on avait défendu, depuis près de deux ans, de paraître à la Cour,

(1) Hume, *Hist. of England*.

allèrent à White-Hall pour la présenter au Roi, et furent immédiatement conduits devant Sa Majesté.

L'évêque de Saint-Asaph et tous les autres se mirent à genoux et présentèrent la pétition. Le Roi reçut gracieusement les pétitionnaires et leur supplique, et dit, en l'ouvrant : « Elle est de la main de milord de Canterbury. » Les évêques répondirent : « Oui, Sire, elle est de sa propre » main. » Mais le Roi, après l'avoir lue et repliée, parla à peu près ainsi :

Le Roi. « Ceci me cause une grande surprise. Il y a là » dedans d'étranges paroles ; je ne m'attendais pas à ceci » de votre part, spécialement de la part de quelques-uns » de vous : c'est lever l'étendard de la rébellion. »

L'évêque de Saint-Asaph et quelques autres répondirent qu'ils avaient hasardé leur vie pour le Roi, et qu'ils perdraient jusqu'à la dernière goutte de leur sang plutôt que de lever un doigt contre lui.

Le Roi. « Je vous dis que c'est lever l'étendard de la » rébellion ; je n'ai jamais vu une pareille adresse. »

L'évêque de Bristol, se jetant à deux genoux, dit au Roi : « Rébellion, Sire ! je vous supplie, ne dites pas une » chose si dure pour nous? Pour l'amour de Dieu, ne » croyez pas que nous soyions ou puissions être coupables » de rébellion. Votre Majesté ne peut manquer de se sou- » venir qu'elle m'a envoyé en Cornouailles pour étouffer » la rébellion de Monmouth, et je suis encore tout prêt à » faire ce que je pourrai pour en étouffer une autre, s'il » y avait lieu. »

« — Sire, » dit l'évêque de Chichester, « nous avons » étouffé une rébellion ; nous n'en exciterons pas une » autre. »

« — Nous, rebelles ! » s'écria l'évêque d'Ely, « nous » sommes prêts à mourir à vos pieds. »

« — Sire, » répartit l'évêque de Bath, « j'espère que » vous nous donnerez la liberté que vous accordez à tout » le monde. »

« — Vous accordez la liberté de conscience à tout le » monde, Sire, » dit l'évêque de Peterborough ; « la lecture » de cette déclaration est contre notre conscience. »

Le Roi. « Je garderai ce papier ; c'est la plus étrange » adresse que j'aie jamais vue ; elle tend à la rébellion. » Mettez-vous en question mon pouvoir dispensateur ? » Quelques-uns d'entre vous ont écrit et prêché en faveur » de ce pouvoir quand il servait vos desseins. »

« — Sire, » répondit l'évêque de Peterborourgh, « ce » que nous disons du pouvoir dispensateur ne se rapporte » qu'à ce qui a été déclaré en Parlement. »

Le Roi. « Le pouvoir dispensateur n'a jamais été con- » testé par les membres de l'Église anglicane. »

« — On s'est prononcé contre, dans le premier Parle- » ment convoqué par le feu Roi et dans celui qui a été » convoqué par Votre Majesté, » répartit l'évêque de Saint-Asaph.

Le Roi insistant toujours sur la tendance de la pétition à la rébellion, dit qu'il voulait que sa déclaration fût lue et publiée.

« Nous sommes obligés, » répondit l'évêque de Bath, « de craindre Dieu et d'honorer le Roi ; nous devons faire » l'un et l'autre : nous vous honorons, mais nous craignons » Dieu. »

« — Nous remplirons jusqu'à l'extrémité, » ajouta l'é- vêque de Bristol, « notre devoir envers Votre Majesté en » toute chose qui ne touche pas à notre devoir envers » Dieu. »

Le Roi. « Est-ce là ce que j'ai mérité de vous, moi » qui ai soutenu l'Église d'Angleterre et la soutiendrai ?

» Je me souviendrai de ceux qui ont signé ce papier ; je » le garderai, je ne veux pas m'en dessaisir. Je n'atten- » dais pas cela de vous, et surtout de quelques-uns de » vous. Je veux être obéi ; on publiera ma déclaration. »

« — La volonté de Dieu soit faite ! » répondit l'évêque de Bath.

Le Roi. « Qu'est-ce à dire ?

« — La volonté de Dieu soit faite ! » répétèrent les évêques de Bath et de Peterborough.

« — Si je juge à propos de changer d'avis, » répartit le Roi, « je vous ferai mander. Dieu m'a donné ce pouvoir » dispensateur et je le maintiendrai. Je vous dis qu'il y » a plusieurs milliers d'hommes, et de l'Église d'An- » gleterre aussi, qui n'ont pas fléchi le genou devant » Baal (1). »

Voilà en somme ce qui se passa, autant que les évêques ont pu s'en souvenir, et cela dit, le Roi les congédia (2).

La pétition fut ensuite approuvée et signée par plusieurs des évêques absents, savoir : par ceux de Norwich, de Glocester, de Sarum, de Landaff, de Worcester, de Winchester et d'Exeter, et l'évêque de Carlisle adhéra à son contenu, en déplorant de ne pouvoir la souscrire, attendu que son diocèse ne dépendait point du siége métropolitain de Canterbury (3).

Le lendemain matin, le Roi, en se rendant à sa cha-

(1) « S. M. rispose loro con ardezza. » Lettre du nonce Adda, du 20-30 mai 1688.

« Le Roi leur répondit avec dedain et dans le plus grand courroux. » Lettre de Van Citters, ambassadeur des États, du 22 mai—1er juin 1688.

« The king was so incensed that, with threatening language, he com » manded them to obey at their peril. » Evelyn's *Diary*, 18 may.

(2) Mackintosh's *Hist. of the Rev. in* 1688. — Correspondence and diaries of the earls of Clarendon and Rochester, vol. I, p. 478.

(3) Mackintosh, vol. II, p. 11.

pelle, dit à l'évêque de Saint-David : « Milord, vos frères » me présentèrent hier l'écrit le plus séditieux qui jamais » fut écrit de main d'homme; c'est un tocsin de ré- » bellion. »

Cependant, ce premier dimanche se passa, et sur cent paroisses qui se trouvaient à Londres, il n'y en eut que quatre où la déclaration fut lue. L'ecclésiastique officiant dans la chapelle du palais de Saint-James même, désobéit, et l'un des vicaires de Londres alla jusqu'à choisir pour texte, ce jour-là, ces paroles de l'Écriture : « Sachez, ô » Rois ! que nous ne voulons pas servir vos dieux ni adorer » les images d'or que vous avez élevées... » Et les dimanches suivants trouvèrent le clergé dans les mêmes dispositions de résistance à l'ordre du Roi.

L'exemple de la capitale fut, à très-peu d'exceptions près, suivi par tout le clergé du royaume. Cette fermeté du clergé anglican excita le plus vif enthousiasme, même parmi les dissidents, et l'ambassadeur des États-Généraux écrivait : « Le cri universel des non-conformistes est » qu'ils préfèrent rester sous des lois pénales, plutôt que » de séparer leur cause de celle des prélats (1). »

Le Roi resta frappé d'étonnement, incertain s'il fallait avancer ou reculer, se jeter tête baissée dans le péril ou subir la plus cruelle des humiliations. Beaucoup de projets furent formés; non-seulement les lords Sunderland, Powis et Bellasyse, mais même les lords Dover et Arundell se prononcèrent en faveur de mesures modérées. Le chancelier Jeffreys, au contraire, soutenait que le gouvernement serait déshonoré si les sept évêques n'étaient pas traités avec sévérité. Il conseilla de les traduire devant la cour du banc du Roi, comme coupables

(1) Lettres de l'ambassadeur Van Citters, des 22 mai — 1er juin et 26 mai — 8 juin 1688.

d'avoir écrit un libelle séditieux. Les juges étaient les jouets de la Cour, les jurys étaient composés de ses créatures depuis la forfaiture de l'ancienne charte de la ville de Londres ; tout paraissait promettre un succès favorable à la Cour : les prélats seraient condamnés à de fortes amendes et à un long emprisonnement, et seraient trop heureux, après cela, d'obtenir leur grâce en servant le Roi comme il l'entendait, au dehors et dans le Parlement (1).

Rien ne fut définitivement résolu jusqu'au 27 mai. Dans la soirée de ce jour, un des messagers du Roi apporta à l'archevêque de Canterbury la sommation suivante, signée par le comte de Sunderland, président du conseil privé :

« Les présentes sont pour requérir, au nom de Sa Majesté, William, lord archevêque de Canterbury, de se » présenter en personne devant Sa Majesté, en son conseil, » le huitième jour du mois de juin, à cinq heures après midi, » pour répondre aux questions qui lui seront adressées, au » nom de Sa Majesté, sur certaines matières de délits. »

Tous ceux des pétitionnaires qui se trouvaient à Londres reçurent de semblables sommations par d'autres messagers du Roi, et l'on en expédia également à ceux qui étaient retournés dans leurs diocèses.

Le 8-18 juin, à cinq heures du soir, le Roi vint au conseil privé. Environ une demi-heure après, l'archevêque et les six évêques, qui attendaient dans une salle voisine, furent appelés dans la chambre du conseil. Le lord chancelier prit un papier qui était sur la table, et le montrant à l'archevêque, lui demanda : « Est-ce là la » pétition qui a été écrite et signée par Votre Grâce, et » que ces évêques ont présentée à Sa Majesté ? »

(1) Macaulay, vol. II, p. 352 et suivantes.

L'archevêque reçut le papier des mains du lord chancelier, et, s'adressant au Roi, dit : « Sire, je suis appelé » ici comme un criminel, ce qui ne m'était encore jamais » arrivé dans le cours de ma vie, et je ne croyais guère que » je le serais, surtout devant Votre Majesté. Mais, puisque » j'ai le malheur de l'être aujourd'hui, j'espère que Votre » Majesté ne s'offensera pas que je me garde de répondre » à des questions. Nul homme n'est obligé de répondre à » des interpellations qui tendent à le faire s'accuser lui-» même. »

Le Roi traita cela de chicane et dit qu'il espérait que l'archevêque ne nierait pas son écriture.

L'archevêque, insistant toujours sur ce que cette question ne pouvait avoir d'autre objet que de tirer de lui une réponse qui pût servir de base à une accusation, pria, en conséquence, qu'on n'exigeât pas de réponse de lui.

L'évêque de Saint-Asaph dit : « Les théologiens de » toutes les Églises chrétiennes sont d'accord sur ce point » que tout homme placé dans les mêmes circonstances que » nous, n'est pas obligé de répondre à de semblables ques-» tions. »

Le Roi pressant toujours l'archevêque, et avec un air d'impatience, pour en obtenir une réponse, le prélat dit : « Sire, quoique nous ne soyons pas obligés de faire de » réponse à cette question, si Votre Majesté nous le com-» mande positivement, nous y répondrons, nous confiant » en sa justice et en sa générosité pour que nous ne souf-» frions pas par l'effet de notre obéissance, comme cela » serait si l'on pouvait apporter notre réponse en témoi-» gnage contre nous. »

Le Roi répondit : « Non, je ne vous le commanderai » pas ; si vous voulez renier votre écriture, je ne sais que » vous dire. »

Le lord chancelier leur dit alors de se retirer. Au bout d'un demi-quart d'heure, on les rappela. Le lord chancelier, prenant la parole, dit aux évêques : « Le Roi m'a » commandé d'exiger que vous répondiez à cette ques- » tion : Sont-ce vos écritures et signatures qui se trouvent » à cette pétition ? » Et le Roi lui-même ajouta : « Je vous » commande de répondre à cette question. »

Alors l'archevêque prit la pétition et, l'ayant lue, dit : « J'avoue que j'ai écrit cette pétition et que ceci est mon » écriture. »

Le lord chancelier interrogea ensuite chacun des évêques, et tous reconnurent avoir signé et présenté cette pétition. On leur ordonna de sortir et, au bout de quelques moments, on les appela une troisième fois. Le lord chancelier leur dit : « Le bon plaisir du Roi est qu'on procède » contre vous pour cette pétition ; mais cela se fera en » toute équité à la cour du banc du Roi. Là, il y aura » contre vous une information en règle, à laquelle vous » devrez répondre ; à cet effet, il faut que vous donniez des » cautions et preniez un engagement. »

L'archevêque répondit que, sans prendre d'engagement, ils seraient prêts à comparaître et à répondre toutes les fois qu'on les appellerait.

Le lord chancelier dit qu'il plaisait au Roi de traiter les évêques avec toute la faveur possible par égard pour leur caractère, et qu'en conséquence, il désirait qu'ils signassent un engagement ; et le Roi ajouta : « Je vous » offre ceci comme une faveur, et je ne voudrais pas vous » le voir refuser. »

A quoi l'évêque de Saint-Asaph répondit : « Quelque » faveur que Votre Majesté daigne offrir à quelqu'un, elle » doit lui laisser la liberté de l'accepter ou non, et Votre » Majesté ne doit pas compter qu'il l'accepte à son préju-

» dice. Nous pensons que souscrire l'engagement qu'on » demande pourrait nous être préjudiciable, et nous espé- » rons que Votre Majesté ne s'offensera pas de nous le voir » refuser. »

Le lord chancelier dit alors : « Il n'y a que trois ma- » nières de procéder dans des affaires de cette espèce : ou » par emprisonnement, ou par engagement sous caution, » ou par *sub pœna* de la Cour du banc du Roi. Sa Majesté » n'a pas voulu prendre la voie commune pour procéder » contre vous ; mais elle vous permet de fournir caution. » Je vous conseille encore une fois d'accepter cette fa- » veur. »

Quelques-uns des évêques dirent qu'ils savaient que nul homme ne pouvait être obligé de fournir caution, à moins que quelque chose ne lui eût été imputé, et qu'on eût reçu sur ce fait spécial des dépositions sous serment contre lui. Ils dirent cela sans considérer qu'alors la pétition était devenue l'objet spécial, nécessaire, et que leur aveu équivalait à des dépositions sous serment ; mais, en dernier lieu, ils insistèrent sur ce point qu'il était sans exemple qu'aucun membre de la Chambre des pairs eût été obligé de fournir caution pour un simple délit. Les évêques persistant dans leur refus, on leur commanda une troisième fois de sortir.

Au bout d'un certain temps, on les appela pour la quatrième fois, et on leur demanda s'ils avaient mieux envisagé leur affaire et s'ils voulaient accepter la faveur offerte par Sa Majesté. L'archevêque dit qu'il avait pris l'avis des meilleurs avocats de la capitale et qu'ils l'avaient prémuni contre cette démarche, en l'assurant qu'elle lui porterait préjudice, et qu'en conséquence il priait qu'on n'exigeât pas de caution, offrant de nouveau sa promesse de paraître et de répondre toutes les fois qu'il serait appelé.

Mais le Roi se montra mécontent, et dit : « Vous voulez en » croire d'autres plutôt que de me croire? » Et on leur commanda pour la quatrième fois de sortir.

Assez longtemps après, le comte Berkeley vint trouver les évêques et essaya de persuader l'archevêque de souscrire un engagement; mais l'ayant trouvé irrévocablement fixé, il chercha à persuader les évêques. Il leur dit qu'il ferait ce qu'on exigeait d'eux, s'il était à leur place; mais les trouvant tous d'accord, il rentra dans la chambre du conseil, d'où, au bout d'une demi-heure, sortit un sergent d'armes, avec un ordre pour conduire les évêques à la Tour, et un autre ordre intimant au lieutenant gouverneur de la Tour de les tenir sous bonne et sûre garde, et le procureur général reçut l'ordre d'informer contre eux (1).

Il y avait une foule innombrable de peuple autour de White-Hall. Pour éviter tout désordre populaire, on transféra les évêques par eau à la Tour. Mais bientôt les deux rives de la Tamise furent inondées des flots du peuple, et les toits des maisons voisines se trouvaient surchargés d'avides spectateurs. A l'aspect des évêques, les acclamations, les gémissements, les prières s'élèvent dans les airs. A mesure que la barque s'avance, tout le peuple se précipite à genoux. Les soldats mêmes de la garde imitent cet exemple et demandent la bénédiction de ces pontifes comme à des martyrs. Les prisonniers arrivent enfin à la Tour. Au moment où ils débarquent, la cloche annonçait le service du soir ; le peuple entrait en foule dans la chapelle ; eux-mêmes se rendent à l'église et viennent rendre grâce à Dieu pour la cause duquel ils souffraient. Si jamais il se manifesta chez une nation le symptôme d'une révolution accomplie déjà dans les cœurs, ce fut

(1) *Correspondence and diaries of the earls of Clarendon and Rochester*, vol. i, p. 481-484.

dans cette journée. Les sinistres émotions de ce jour lui ont valu dans l'histoire le nom de *Black-Friday.*

Les sentinelles à la Tour demandaient leur bénédiction aux évêques, et les soldats buvaient à leur santé en dépit des défenses du commandant. Les carrosses de l'aristocratie ne cessaient de stationner devant la porte de la Tour, et les visites aux prélats se succédaient sans interruption. Mais ce qui irrita et alarma le plus Jacques II, ce fut d'apprendre qu'au milieu de toutes ces marques universelles de sympathie et de respect, une députation des non-conformistes était allée visiter les prélats. Jacques II en fit appeler quatre en sa présence pour les réprimander. Il obtint pour réponse « qu'ils croyaient de leur de-» voir d'oublier d'anciennes querelles et de se joindre à » ceux qui se montraient les soutiens du protestan-» tisme (1). »

Cependant les catholiques exaltés triomphaient de cette rupture éclatante entre le Roi et l'Église anglicane ; et si l'on en croit les historiens du parti contraire, le père Petre laissa échapper, dans l'excès de son transport, une expression qu'il est difficile de reproduire : « Qu'on nous » laisse faire désormais, » disait-il ; » nous saurons bien » faire manger leur propre ordure à ces insolents héréti-» ques. » Ce transport est absolument incroyable, quoique Barillon écrivît lui-même ces paroles, immédiatement après la décision du Roi : » Il y a des gens qui croient » que c'est une occasion pour en venir aux extrémités de » part et d'autre (2). »

(1) Reresby's *Memoirs.*

(2) Mazure, t. II, p. 455 et suivantes.

Médailles frappées à l'occasion de l'emprisonnement des évêques.

On voit sur la première, la Tour de Londres et les prélats qu'on y conduit prisonniers. Leg. : *Probis honori, infamiæ que malis;* dans l'exergue : *Archiep. Cantuar. epis. S. Asaph. Bath et Wels. Ely., Peterb., Chich.. Brist..*

VIII. Le 15-25 juin étant le premier jour du terme d'ouverture de la cour du banc du Roi, le procureur général demanda un *Habeas corpus* délivrable sur-le-champ, pour amener les évêques devant la cour, et vers onze heures, ils arrivèrent. Westminster-Hall était encombré de curieux; pendant tout ce trajet, depuis le port de Westminster, où ils avaient débarqué, jusqu'au tribunal, une foule compacte s'ouvrait pour leur laisser un passage et leur demandait leur bénédiction.

Arrivés au tribunal, on lut l'information dressée contre eux. Les conseils des évêques présentèrent ensuite diverses exceptions préjudicielles, mais toutes furent rejetées. Enfin, les prisonniers plaidèrent *non coupables*, et les débats furent renvoyés à quinzaine. La cour se contenta de la promesse des évêques de comparaître à cette époque, et n'osa leur demander de fournir des cautions, car on savait que vingt-un pairs séculiers, ayant à leur tête lord Halifax, étaient présents, prêts à se porter tous caution pour les sept évêques, ce qui eût encore augmenté l'éclat de ce procès. Les évêques furent par conséquent libres de retourner chez eux. Ce jour-là, l'aspect de la ville avait été très-agité; Jacques II, dans l'appréhension de quelque mouvement populaire, avait passé une partie de la journée à inspecter quelques régiments dans Hyde-Park; enfin, l'ambassadeur des États-Généraux écrivait

Incar. 8-18 *libert.* 15-25 *junii* 1688. Revers : Une balance sortant d'un nuage ; dans l'un des bassins, un soleil; dans l'autre, la lune. Leg. : *Sic sol lunaque in libra.*

La seconde représente l'Église anglicane bâtie sur un rocher. Des deux côtés du temple, un jésuite et un moine travaillent à en saper les fondations. Une main partant du ciel soutient le clocher de l'église. Leg. : *The gates of hell shall not prevail against it.* Revers : dans sept petites cartouches sont représentés les bustes de l'archevêque de Canterbury et des six évêques emprisonnés à la Tour. Cordon de la médaille : *Upon this rock have I built my church.*

« qu'il était surpris que la journée se fût passée sans » insurrection (15-25 juin). »

Pendant l'intervalle entre les deux audiences, lord Sunderland, qui voyait les choses avec plus de sang-froid que le Roi, crut devoir donner quelques conseils modérés et dictés par la prudence. Le Roi, décidé à ne pas céder, répondit : « Je tiendrai bon, je n'ai été que trop » indulgent ; l'indulgence a perdu mon père. » Se voyant si mal accueilli, Sunderland craignit pour son crédit ; une disgrâce comme celle de lord Rochester lui parut imminente. Alors, pour reconquérir la confiance du Roi, il se décida à faire profession ouverte de catholicisme. « Le Roi parla avec délices de ce triomphe de la grâce » divine, » dit un historien. « Les courtisans et les ministres » étrangers firent aussi bonne contenance que possible, » tandis que le renégat protestait que, depuis longtemps » déjà, il était convaincu qu'il n'y avait de salut que dans » la foi de Rome, et que sa conscience ne le laisserait en » repos que lorsqu'il aurait abjuré l'hérésie dans laquelle » il avait été élevé (1). »

La grande préoccupation fut alors de se procurer un jury complaisant ; rien ne fut épargné pour y parvenir.

Le 29 juin — 9 juillet, Westminster-Hall offrait un spectacle plus imposant encore que le premier jour : trente-cinq pairs temporels étaient au nombre des curieux. Les quatre juges de la cour occupaient le banc. Le gouvernement avait imposé tant de services bas et odieux aux officiers ministériels, que la plupart s'étaient retirés pour faire place à des hommes très-médiocres et incapables.

Les avocats des évêques, au contraire, étaient tous des hommes d'un grand mérite ; parmi eux, on comptait un

(1) Macaulay's *Hist of Engl.*, t. II, p. 369.

jeune avocat, nommé Somers, qui, par ses talents, devait un jour s'élever au rang de chancelier d'Angleterre.

Les douze jurés étaient des hommes respectables; un seul paraissait causer quelque inquiétude au public : c'était le brasseur de la Cour. On rapporte qu'il dit : « Quoi que » je fasse, je serai à moitié ruiné. Si j'acquitte, je ne four- » nirai plus de bière au Roi; si je condamne, personne » ne voudra plus de ma bière. »

La figure du président de la cour était empreinte d'inquiétude. « Quand il jetait les yeux, » dit un témoin oculaire, « sur cette formidable réunion de pairs qui parais- » saient le surveiller et qui pouvaient devenir ses juges » dans un prochain Parlement, il regardait comme si tous » ces pairs avaient l'instrument de son supplice dans » leurs poches. »

Au nombre des témoins cités pour déposer sur la question : si la pétition avait été écrite et remise par les évêques, on comptait lord Sunderland. Il se fit conduire en chaise à porteur jusque dans l'enceinte du tribunal, et au moment où Sa Seigneurie sortit de sa chaise, elle fut saluée par ces mots : « Voilà le chien papiste. »

Si les évêques eussent été acquittés sur des questions préjudicielles ou secondaires, il n'y aurait eu que demi-mal pour le Roi; mais toutes ces questions ayant été résolues contre les évêques, il fallut plaider au fond, à savoir : si la pétition était un libelle faux, malicieux et séditieux, et c'était mettre en cause, en réalité, le prétendu pouvoir dispensateur du Roi.

Les avocats des évêques plaidèrent pendant trois heures, en s'appuyant sur les décisions de la Chambre des communes, sur le pouvoir de dispenser des lois que la couronne s'attribuait; enfin, Somers résuma la question en

peu de mots, mais chaque mot portait un coup mortel à l'accusation. Après avoir parlé pendant cinq minutes, elle était réduite à néant.

La nuit était venue lorsque le jury se fut retiré pour délibérer, et l'audience fut remise au lendemain. La nuit se passa dans une incroyable agitation ; la foule resta sur pied dans les rues. A dix heures, les portes du palais s'ouvrirent et la foule s'y précipita pour entendre le verdict du jury, et lorsque les mots *non coupables* furent prononcés, il s'éleva dans la salle une clameur si extraordinaire, qu'on aurait cru que l'édifice s'écroulait (1). Le pouvoir dispensateur de la couronne venait de recevoir un coup mortel.

Le Roi était allé dans la matinée visiter le camp d'Hounslow-Heath. L'exprès chargé de lui apporter la fatale nouvelle le trouva dans la tente de lord Feversham. Jacques II fut ému, et s'écria en français : « Tant pis » pour eux ! » Il retourna aussitôt à Londres ; mais à peine eut-il quitté le camp, qu'il entendit derrière lui une violente rumeur. Il demanda la cause de ce vacarme : « Rien, » lui dit-on, « ce sont les soldats qui se réjouissent » de l'acquittement des évêques. — Appelez-vous cela » rien ? » répartit Jacques II ; puis il répéta : « Tant pis » pour eux ! »

Ce jour de joie pour la capitale fut suivi d'une nuit non moins joyeuse. Toutes les croisées étaient illuminées par sept chandelles, dont une grande au milieu, en l'honneur de l'archevêque et des six évêques ; des feux de joie étaient allumés de tous les côtés, autour desquels on buvait à la santé des évêques et à la confusion des catholiques. Une immense pile de fagots avait été allumée en face de la porte principale du palais de White-Hall ; un

(1) Lord Clarendon's *Diary*, à la date du 27 juin 1688 (v. s.).

bruit assourdissant de pétards et d'armes à feu se faisait entendre de tous côtés ; enfin, des processions grotesques parcouraient la ville avec des mannequins représentant des objets vénérés par les catholiques, et qui finissaient par être livrés aux flammes.

L'heureuse nouvelle se répandit bientôt par toute l'Angleterre et y fut reçue avec le même enthousiasme qu'à Londres. Au milieu de cette joie universelle, les anciennes et haineuses rivalités entre l'Église anglicane et les nonconformistes avaient disparu ; on crut à une réconciliation sincère, mais ce ne devait être qu'une trève : « l'ap» parition d'un âge d'or, » dit un auteur, « entre deux » âges de fer (1) ; » car les passions religieuses, comme les passions politiques, sont implacables.

On a vu l'impression que l'acquittement des évêques avait produite sur les troupes, il en fut de même à bord des vaisseaux de guerre ; mais là, elle faillit avoir des suites funestes pour les prêtres qu'on y avait envoyés pour y dire la messe. Dans leur joie grossière, les matelots furent sur le point de les jeter à la mer.

Une joie si insultante pour la Cour, jointe aux outrages publics faits à la religion catholique, plongèrent le Roi dans l'abattement. Pendant les premiers jours, il parut éviter de parler de l'issue de ce procès, même à l'ambassadeur de France (2). Il se sentait battu ; mais peu à peu son entêtement reprit le dessus, et il revint à son mot favori : « Tant pis pour eux ! »

IX. Pendant que ce drame, si propre à émouvoir les passions politiques et religieuses du peuple anglais, se passait à la vue de toute la nation, un autre événement non moins important se passait dans l'intérieur du palais

(1) Macaulay, vol. II, p. 390.
(2) Lettre de Barillon, du 2-12 juillet 1688.

et loin des yeux d'un peuple déjà préparé à soupçonner tout ce qui se faisait à la Cour.

Les couches de la reine n'étaient attendues que dans un mois ; mais, dans la nuit du 20-30 juin, elles ressentit des douleurs. Aussitôt des messagers furent envoyés pour appeler au palais ceux qui devaient assister aux couches de la reine. Peu d'heures après naquit ce fils que Jacques II avait désiré si ardemment. Cette naissance fut considérée par le Roi comme un avertissement du Ciel de ne se relâcher en rien de la marche qu'il avait suivie jusqu'à ce jour.

Les catholiques, ravis de joie, se laissèrent aller à des démonstrations qui devaient blesser profondément la masse de la nation. La naissance de cet enfant fut attribuée à un miracle, et les poëtes la chantèrent dans des vers aussi pompeux qu'imprudents. Le prince de Galles fut proclamé l'*Enfant du miracle*, et tous les catholiques sincères acceptèrent comme une réalité les pieuses suppositions de la poésie.

« Une si grande faveur ne pouvait être accordée à un » si bon roi que par le consolateur éternel (1), » s'écria Dryden, le poëte lauréat de la Cour et nouveau converti, dans la *Britannia rediviva* : « Salut, fils de nos prières, » arraché du ciel par une sainte violence. »

Vainement l'héritier de Jacques II était, comme dit Dryden, « né en plein jour, afin que la faction ingrate » n'eût aucun prétexte de conserver un doute (2). » Le parti contraire était résolu de pousser bien loin l'incrédulité ; car il prétendit que la naissance elle-même était une imposture. « On éleva sur la légitimité de cet enfant des » doutes dont l'histoire a fait justice, » dit Hallam ; mais

(1) « So great a blessing, to so good a King.
» None but the eternal conforter could bring. »

(2) « Born in day light, that the ingrateful rout.
» May find no room for a remaining dout. »

« ces doutes indiquent de quel côté se portaient les vœux » de la nation. Ces soupçons furent très-généralement » répandus ; ils s'étendaient aux rangs les plus élevés et » sont un exemple remarquable de ce préjugé qui naît » surtout du désir (1). »

Par une de ces maladresses habituelles à Jacques II, il avait négligé les moyens les plus sûrs pour constater la légitimité de son fils. Dans le nombre des personnages appelés à la Cour pour assister aux couches de la reine, Jacques II avait pris soin de choisir ceux qui lui étaient dévoués ; mais, soit par calcul, soit par oubli involontaire, il avait négligé d'y appeler ceux dont le témoignage aurait eu le plus d'influence sur l'esprit du public. Ainsi, la princesse Anne de Danemarck, qui croyait que les couches de sa belle-mère ne devaient avoir lieu que dans un mois, était allée aux eaux. L'archevêque primat venait d'être mis à la Tour ; l'évêque de Londres, l'ami et l'ancien précepteur de la princesse d'Orange, était banni depuis longtemps de la Cour ; les comtes de Clarendon et de Rochester, les plus proches parents des princesses Marie et Anne, et qui, en cette qualité, auraient pu être considérés comme leurs représentants, ne furent point appelés ; il en fut de même de l'ambassadeur des États-Généraux, qui, en cette circonstance, aurait pu être regardé comme le représentant officiel du prince d'Orange, premier prince du sang ; les témoignages de ces personnes ou de quelques-unes d'entre elles au moins auraient eu une si grande valeur qu'ils eussent fait tomber tous les bruits relativement à la non-légitimité du prince de Galles.

(1) Voyez les lettres de la princesse Anne à la princesse d'Orange, et celles de lord Danby et de lord Devonshire au prince d'Orange, dans l'*Appendice* de Dalrymple. Toutes contiennent des doutes sur la grossesse de la reine. (Johnstone, 13 juin 1688.)

Ce qu'il y eut de plus malheureux pour Jacques II, c'est que cette naissance même hâta la révolution ou réduisit l'opposition à la faire, au lieu d'attendre la mort naturelle du Roi. « On ne peut dire sans absurdité, » dit Hallam, « que Jacques fût coupable d'aucun tort » en devenant père de cet enfant; cependant, ce fut évi- » demment là ce qui rendit ses autres torts irréparables. » Il était déjà avancé en âge, et la ferme résistance » de ses sujets rendait improbable qu'il pût faire beau- » coup de mal à la Constitution pendant le reste de sa » vie. La certitude que le pouvoir retournerait à un » héritier protestant était une garantie suffisante pour » l'Église anglicane; mais la naissance d'un fils qui se- » rait élevé dans les croyances de l'Église de Rome, la » perspective d'une régence de la reine, si profondément » compromise selon les bruits communs, fit paraître tous » les dangers plus terribles (1). »

Cependant le prince et la princesse d'Orange envoyèrent, peu de temps après la naissance du prince de Galles, le comte de Nassau-Zuilestein à Londres pour complimenter le Roi sur la naissance de son fils; mais, à l'arrivée de Zuilestein en Angleterre, il put se convaincre de l'incrédulité générale sur la légitimité de la naissance du fils de Jacques II. Il écrivit que les neuf dixièmes de la nation tenaient le prince pour un enfant supposé, et le langage que Zuilestein tenait à cet égard était confirmé par les lettres que la princesse Anne écrivait à sa sœur, et par les dépêches de l'envoyé espagnol à la Cour de Londres (2).

X. Durant le peu d'années que Jacques II avait régné, il s'était opéré une métamorphose complète dans la théorie

(1) Hallam, *Hist. const. d'Angleterre*, ch. xiv.

(2) Lettre de don Pedro Ronquillo, 26 juillet—5 août 1688.

des Tories sur l'obéissance passive à la volonté du Roi. Ils avaient, avant et au commencement du règne de Jacques II, soutenu cette théorie au-delà des limites de l'absurde. Mais à la vue de ce qui se passait en Angleterre, ils comprirent la folie de cette doctrine, et que la résistance à l'autorité est quelquefois permise, nécessaire, et que, dans des cas extrêmes, elle devient la seule ancre de salut.

Raisonner ainsi, c'était raisonner comme les Whigs, qui avaient toujours soutenu la maxime que la résistance est permise et même obligatoire dans certains cas. Ceci avait amené un rapprochement entre les Tories et les Whigs, entre les épiscopaux et les dissidents. S'ils différaient encore sur des questions d'un ordre secondaire, ils ne différaient plus sur le fond : la question de la résistance à un pouvoir qui abuse de sa force et de son autorité.

La masse des Tories l'avait adoptée à cette époque ; cependant il restait quelques Tories scrupuleux, qui ne croyaient pas pouvoir se séparer de leur ancienne théorie ; mais, disaient-ils, parce que nous ne pouvons pas attaquer le pouvoir, nous ne sommes pas tenus pour cela de le défendre quand il est dans son tort : nous laisserons faire. « Il est probable, » observe un auteur, « que dans le fond ils se réjouissaient que tous les » Tories ne poussassent pas le scrupule aussi loin » qu'eux (1). »

On peut citer comme un exemple des Tories de cette catégorie la conduite du comte de Nottingham. On lui proposa d'entrer dans la conspiration contre Jacques II. Mais il refusa, alléguant que sa conscience ne lui permettait pas de s'associer à une rébellion ; mais son

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 399.

obéissance et sa fidélité n'allèrent pas plus loin; il garda scrupuleusement le secret qui lui avait été confié (1).

Depuis la mission de Dykveld, en Angleterre, dans le courant de l'année 1687, les relations entre les mécontents et le prince d'Orange n'avaient pas été interrompues; elles avaient été entretenues par Sidney et par Burnet, qui se trouvaient à La Haye, et par des visites faites par quelques-uns des mécontents au prince d'Orange pour l'entretenir et le mettre au fait de la situation des affaires en Angleterre. La mission de Zuilestein fournit une nouvelle occasion aux mécontents de manifester leur confiance et leur dévouement au prince d'Orange; en quittant l'Angleterre, Zuilestein fut chargé de lettres pour le prince (2); elles étaient nombreuses et toutes respi-

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 405.

(2) On trouve, dans l'*Appendice aux Mémoires de Darlymple*, les lettres suivantes, adressées au prince et à la princesse d'Orange dans le courant de l'été de 1688 :

Lord Shrewsbury au prince, du 14 mai 1688. — Il n'attend qu'un prétexte favorable pour aller trouver le prince en Hollande; la méfiance de la Cour augmente journellement contre le prince.

L'amiral Herbert au même, du 24 mai. — Ayant appris par M. Russell que le prince désire le voir, il se propose de se rendre sous peu en Hollande. Sa vie entière est dévouée au prince; chaque heure qui n'est pas employée à son service lui paraît une heure perdue.

Lord Lumley au même, 31 mai. — Offres de service; le bien-être de son pays est lié à la destinée du prince.

Lord Latimer au même. — Assurances de dévouement et de zèle pour le service du prince.

Lord Pembroke au même. — Assurances de dévouement au prince; il n'attend que l'occasion de pouvoir en donner la preuve.

Lord Clarendon au même, du 7 juillet. — Il cherche à effacer les mauvaises impressions que ses ennemis ont pu faire naître sur son compte dans l'esprit du prince. Il ne fera jamais aucune chose qui puisse déplaire au prince.

La princesse de Danemarck à la princesse d'Orange, du 9 juillet. — Maladie du prince de Galles. L'arrogance des catholiques augmente journellement. Il n'est pas possible de vivre plus longtemps avec eux.

raient la même pensée : l'espoir que le prince n'abandonnerait point la cause du peuple anglais, et des assurances positives de dévouement et de coopération dans une œuvre si patriotique. Mais après l'affaire des évêques et la naissance du prince de Galles, quelques-uns des chefs des mécontents crurent que les temporisations ne pourraient qu'aggraver le mal, et que, par conséqnent, il fallait marcher hardiment en avant, en invoquant l'assistance morale et matérielle du prince d'Orange. Celui-ci, ne voulant rien entreprendre de hasardé, répondit qu'il était prêt à agir comme on le désirait, mais que, pour sa justification aux yeux de la nation, il lui fallait une invitation signée par quelques hommes haut placés dans l'opinion publique et en possession de la confiance de la nation.

Lord Rochester au prince, 10 juillet. — Humble apologie de sa conduite passée à l'égard du prince.

Lord Halifax au même, 25 juillet. — Détails sur la situation des affaires. L'arrestation des évêques a réuni tous les protestants; la faute commise par le gouvernement est irréparable. Ne rien hasarder sans espoir assuré de succès.

Lord Nottingham au même, 27 juillet. — S'il ne partage pas l'opinion de ceux qui pensent que le moment d'agir avec vigueur est venu, on ne doit pas l'attribuer à un manque de zèle pour le service du prince, qui tient entre ses mains le sort du peuple anglais et celui de l'Europe.

L'amiral Russell, 28 juillet. — Le nombre des partisans du prince augmente journellement en Angleterre.

L'évêque de Londres, 28 juillet. — Réponse à une lettre du prince relative à l'affaire des évêques. « Les évêques d'Angleterre, » dit le prélat, « sentent « le prix, tant pour eux-mêmes que pour l'Église, de trouver dans le prince « un ami aussi ferme que puissant. »

Lord Churchill, 4 août. — Il se dévoue tout à fait au service du prince, et confie son honneur entre ses mains, étant décidé à mourir dans une religion dont le prince est le protecteur.

La princesse de Danemarck à la princesse d'Orange, du 18 août. — Elle est plus que jamais dans l'attente d'être tourmentée, car elle ne peut s'imaginer que le Roi poussera les choses avec tant de violence, s'il n'avait quelque espoir de gagner l'une de ses filles.

On fit alors des ouvertures à cet égard à quelques seigneurs ; mais, dans le nombre, il y en avait qui reculèrent devant une démarche qui les mettait en état de rébellion contre le Roi ; de ce nombre étaient le marquis d'Halifax et le comte de Nottingham : celui-ci par des sentiments religieux, et l'autre par la tournure de son caractère qui l'empêchait de se jeter dans des partis extrêmes. Cependant, sept d'entre les principaux mécontents résolurent de placer hardiment leur nom au bas de cet écrit. Ce furent les comtes de Danby, Shewsbury et Devonshire, lord Lumley, l'évêque de Londres, l'amiral Russell et Sidney. « Cet acte, aussi important pour les libertés de » l'Angleterre que la grande Charte (1), » fut signé le 30 juin—10 juillet, le jour même de l'acquittement des évêques. Il fut aussitôt porté en Hollande par l'amiral Herbert qui, pour sortir du royaume, se déguisa en matelot. Arrivé à La Haye, il la remit entre les mains du prince. Son premier résultat fut de faire cesser immédiatement les prières pour le prince de Galles dans la chapelle anglicane de la princesse d'Orange.

Les motifs allégués dans l'invitation des sept seigneurs étaient le mécontentement universel contre un gouvernement qui ne respectait rien et qui attaquait ouvertement la religion et les libertés de la nation. Ce mécontentement existait parmi toutes les classes de la société, dans la haute et moyenne noblesse, dans la bourgeoisie, parmi les hommes d'Église, dans l'armée, dans la marine. Tous ces mécontents, disaient-ils, n'attendaient qu'un signal, qu'un drapeau, pour se déclarer en faveur de celui qui se proclamerait le défenseur des droits et des libertés d'un peuple opprimé. Eux-mêmes, les premiers, répondraient à cet appel et viendraient se ranger sous la

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 391.

bannière de la délivrance, si une main amie venait la planter sur les rivages de l'Angleterre (1).

Ils ne parlaient pas, à la vérité, de détrôner le Roi; mais, dans le Mémoire adressé au prince, une idée domine, bien qu'elle n'y soit pas textuellement énoncée : c'était que Jacques II était, pour le peuple anglais et pour le prince d'Orange, un ennemi avec lequel toute paix était impossible, et qu'il fallait absolument dépouiller de tout pouvoir; le salut de l'Église d'Angleterre l'exigeait; toute transaction avec ce prince eût été déserter sa cause.

Guillaume III n'avait peut-être pas précisément l'intention ou l'espérance de monter sur le trône, parce qu'il ne pouvait prévoir que Jacques II abandonnerait si précipitamment un royaume où il était encore reconnu par de nombreux partisans. Mais son but, en se rendant à l'invitation qui lui fut faite, était le but de sa vie tout entière: celui d'assurer les libertés de l'Europe, et surtout celle de son pays, en plaçant l'Angleterre dans sa position naturelle, à la tête de la grande alliance contre Louis XIV; c'est ce qu'on ne pouvait attendre aussi longtemps que Jacques II aurait le pouvoir en main.

Ce projet datait probablement de plus loin; il est présumable que déjà le plus ou moins d'opportunité de cette mesure avait été discuté de vive voix entre les seigneurs mécontents et des hommes qui, tels que Bentinck, Dykveld et Ouwerkerk, possédaient la confiance de Guillaume III, vivaient dans son intimité, et qui, durant de fréquents voyages en Angleterre, avaient pu s'instruire

(1) Invitation au prince d'Orange. (Darlymple, *Mem. App.*, p. 228.)—Le prince fut pressé, dans le Mémoire des sept seigneurs, de déclarer que la fraude de la grossesse de la reine était un des motifs de son expédition; il le fit, et c'est la seule partie de sa déclaration qui soit fausse.

de l'esprit de la nation et des intentions des hommes influents opposés aux projets de la Cour.

Dès l'année 1686, lord Mordaunt, qu'on avait remarqué dans le Parlement de 1685 pour l'énergie de son opposition, s'était rendu en Hollande, afin de déterminer le prince d'Orange à prendre une part active dans les affaires d'Angleterre. Comme en ce temps la nation n'était pas encore assez prononcée dans ses dispositions, et que d'ailleurs lord Mordaunt inspirait moins de confiance comme homme de jugement et de secret, que comme chaud patriote et bon protestant, le prince d'Orange n'avait pas cru devoir partager son avis sur l'opportunité et la facilité d'une descente en Angleterre. Il lui avait dit seulement, en termes généraux, qu'il aurait l'œil sur les affaires d'Angleterre, et conduirait celles de la République de façon à ce qu'elles le laissassent libre d'agir quand il le jugerait à propos; que, si le Roi portait atteinte aux droits de la princesse sa fille, changeait la religion établie et cherchait à perdre, par des complots imaginaires, les hommes qui la défendaient, il ferait, pour le salut de si chers intérêts, tout ce qui serait en lui.

Suivant cette promesse, rapportée en Angleterre par lord Mordaunt, le prince d'Orange s'était appliqué, dans les relations politiques entre l'Angleterre et les États-Généraux, à si bien mêler à ses griefs personnels contre Jacques II les mécontentements causés au gouvernement des Provinces-Unies par la politique tracassière des ministres de Jacques II, que la République put trouver un intérêt direct à le seconder dans ce qu'il pourrait entreprendre un jour, pour soutenir les droits de sa femme à la couronne d'Angleterre. Il était parvenu aussi, à l'occasion de la révocation de l'Édit de Nantes, à alarmer si

vivement tous les États protestants de l'Europe, et à faire regarder comme si probable une nouvelle guerre générale contre Louis XIV, guerre dans laquelle il jouerait encore le rôle de chef de la Ligue anti-française, qu'il était à peu près maître de lever et de faire mouvoir des troupes, sans qu'on pût déterminer contre qui il les voulait employer. La correspondance du docteur Burnet, les allées et venues de beaucoup de protestants anglais, les notes recueillies par l'ambassadeur Dykveld pendant sa mission, avaient dirigé le prince dans un ensemble de préparatifs diplomatiques et militaires dont lui seul avait le secret. Enfin, une question fort délicate, entre lui et la princesse, avait été éclaircie par l'entremise du docteur Burnet. On a déjà vu que la princesse avait pris l'engagement de lui remettre toute l'autorité, sitôt qu'elle en serait revêtue, et cet éclaircissement avait été reçu par Guillaume III comme l'encouragement qui manquait à la poursuite de ses projets.

Guillaume III n'avait par conséquent aucune opposition à craindre de sa femme ; son intelligence avait été complétement subjuguée par celle de son époux, qui avait conquis toute son affection. « Il lui tenait lieu, » dit un auteur, « de ses parents, dont elle était séparée, soit » par la mort, soit par l'éloignement de son pays natal ; » d'enfant, que le Ciel avait refusé à son union ; de sa » patrie, d'où elle était en quelque sorte bannie. L'empire » que Guillaume exerçait sur son cœur, il ne le partageait » qu'avec Dieu. Elle n'avait probablement jamais été » très-attachée à un père qu'elle avait quitté toute jeune. » Plusieurs années s'étaient écoulées depuis cette séparation, et la conduite de Jacques II, depuis le mariage » de sa fille, n'avait indiqué aucune tendresse paternelle » de sa part, propre à appeler celle de Marie. Il avait fait

» tous ses efforts pour troubler son bonheur domestique, » et avait établi autour d'elle un système d'espionnage et » d'ignobles rapports des personnes attachées au service » de la princesse. Malgré son ample revenu, il n'avait » jamais rien donné à l'héritière présomptive de sa cou- » ronne pour vivre selon son rang, tandis qu'à sa fille Anne, » il donnait quarante mille livres sterling par année. Le » jour où Marie s'était hasardée de parler en faveur de son » ancien ami et précepteur Compton, suspendu de ses » fonctions d'évêque de Londres, elle avait été durement » repoussée par son père. Du jour où le prince et la prin- » cesse avaient déclaré ne pas vouloir consentir au ren- » versement des lois en Angleterre, la politique de Jac- » ques II n'avait eu d'autre but que de nuire à sa fille et » à son gendre. Il avait conspiré avec Tyrconnel et avec » Louis XIV contre les droits de Marie, en faisant un » arrangement pour la dépouiller de la couronne de l'Ir- » lande. La voix publique signalait la naissance du prince » de Galles comme une fraude pour priver Marie de son » droit à la couronne, et cette erreur générale était par- » tagée par la princesse. Qu'elle pût aimer un père comme » Jacques II, est difficile à admettre. Sa religion lui aurait » appris à remplir ses devoirs à l'égard d'un père qu'elle » n'aimait pas, mais sa religion lui imposait un devoir » plus sacré encore : elle avait un époux qui réclamait » son affection avant tout ; cette loi était absolue, même » dans le cas où l'époux aurait eu tort ; mais, aux yeux » de Marie, l'entreprise que Guillaume méditait n'était » pas seulement juste, elle était sainte (1). »

Telle était la position dans laquelle le prince se trouvait, lorsque la requête des sept seigneurs anglais pour la délivrance du pays lui fut présentée. C'était le moment

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 407.

d'agir, ou de se perdre, par un refus, dans l'opinion du peuple anglais, et de compromettre la haute influence qu'il avait acquise dans les affaires générales de l'Europe. Guillaume III ne recula pas devant les dangers d'une entreprise aussi hardie, et l'invitation reçue, il se prépara à passer en Angleterre pour rendre à la nation ses libertés et à l'Église anglicane sa sécurité.

CHAPITRE SEPTIÈME.

EXPÉDITION DE GUILLAUME III

EN ANGLETERRE.

« Je maintiendrai..... »

« Mane, Thekel, Phares. »

Digitized by Google

SOMMAIRE.

I. Irritation des Cours de Londres et de Versailles contre les Provinces-Unies. — Jacques II rappelle les régiments anglais et écossais au service de la République. — Les États-Généraux s'y refusent. — Griefs de Louis XIV contre les États-Généraux et le prince d'Orange. — Accueil et secours accordés aux réfugiés français dans les Provinces-Unies. — La Ligue d'Augsbourg.

II. Le Prince d'Orange sonde la disposition des esprits dans les Provinces-Unies, relativement à une intervention armée en Angleterre (1688).

III. La mort de l'Électeur de Cologne favorise les desseins du prince d'Orange. — Effet politique de la mort de l'Électeur de Brandebourg.

IV. Louis XIV offre des secours au Roi d'Angleterre. — Conduite vacillante de Jacques II.

V. Louis XIV fait présenter un mémoire aux États-Généraux dans le but d'arrêter l'expédition du prince d'Orange.

VI. Fausse conduite de Louis XIV à l'égard des Provinces-Unies, en dépit des conseils de d'Avaux.

VII. Invasion de l'Empire par les Français. — Louis XIV déclare la guerre au Pape. — La guerre allumée dans l'Empire favorise les desseins du prince d'Orange (sept. 1688).

VIII. L'influence du clergé calviniste prépare les esprits à l'expédition du prince d'Orange. — Les États consentent à soutenir le prince et à lui fournir les secours nécessaires. — Déclaration des États-Généraux aux ministres étrangers à La Haye.

IX. Conséquences fatales pour Jacques II d'avoir appelé les troupes irlandaises en Angleterre.

X. Le plan de l'expédition arrêté entre le prince d'Orange et les réfugiés anglais en Hollande.

XI. Manifeste du prince d'Orange. — Concessions équivoques du Roi d'Angleterre. — Déclaration additionnelle au manifeste du prince d'Orange.

XII. Départ de l'expédition du prince d'Orange ; il débarque en Angleterre. — L'armée du prince marche sur Londres. — Abandon dans lequel se trouve le Roi d'Angleterre.

XIII. Conférences de Hungerford entre Guillaume III et les commissaires de Jacques II.

XIV. Départ secret du Roi. — Il est arrêté et revient à Londres. — Jacques II se retire à Rochester. — Entrée du prince d'Orange dans Londres. — Seconde évasion du Roi ; son manifeste. — Jacques II et Guillaume III.

EXPÉDITION DE GUILLAUME III

EN ANGLETERRE.

I. Il existait depuis plusieurs années une grande irritation contre les Provinces-Unies, tant à la Cour de Londres qu'à celle de Versailles; tandis que de nombreux sujets de plainte s'élevaient dans la République contre le Roi de France et contre le gouvernement de Jacques II. On y craignait le premier; quant au second, il n'y était qu'un objet de mépris, ce qui n'empêchait pas que, réuni à la France, il eût pu faire le plus grand mal aux Provinces-Unies, et l'on ne s'y croyait pas à l'abri d'une attaque semblable à celle de 1672, lorsque Charles II et Louis XIV se réunirent pour détruire la République.

On trouve dans la correspondance du nonce Adda quelques passages d'où il est facile de conclure qu'il était question d'un projet semblable, et que la nécessité d'en finir d'abord avec la Hollande protestante, était jugée indispensable pour achever l'œuvre catholique en Angleterre. « Le Roi me dit ensuite, » écrit le nonce, « qu'il » voyait de plus en plus le grand obstacle que la Hollande » portait et porterait toujours à l'établissement de la reli- » gion catholique en Angleterre; il conclut en disant qu'il » fallait *abaisser* l'orgueil de cette puissance.....

» M. d'Albeville me fit aussi l'énumération des mauvais » procédés de la Hollande et de l'opposition qu'elle mettrait aux progrès de la religion catholique dans ce » royaume. Il est d'avis que, pour en finir et pour obtenir » l'accomplissement du grand ouvrage, il faut d'abord » *abaisser* l'orgueil des Hollandais, toute autre voie étant » inutile et insuffisante (1). »

« J'ai l'honneur, » dit le nonce dans une lettre à sa Cour, du 10 octobre 1687, « d'informer Votre Excellence » que ce ministre (2) m'a plus d'une fois dépeint l'ambition du prince d'Orange, et combien toutes ses pensées » sont dirigées *vers les idées nouvelles;* si bien, qu'il croit » qu'on ne pourra déjouer ses desseins qu'en le prévenant. Il est persuadé que c'est l'unique moyen d'*abaisser* une autorité qui, avec le temps, pourrait se rendre » formidable et dangereuse à toute la chrétienté, non-» seulement à cause de l'application qu'il a mise à former » une ligue de princes hérétiques et du zèle avec lequel » il s'oppose aux progrès de la religion dans ce royaume, » mais aussi dans la supposition qu'il pourrait succéder » à cette couronne, ce dont Dieu veuille nous garder. Par » l'union de l'Angleterre et de la Hollande, ces puissances » se verraient maîtresses de la mer ; elles pourraient alors » dicter la loi aux autres princes de la chrétienté, et, de » plus, on serait exposé au danger d'avoir un jour un » Empereur protestant (3). »

Ainsi, l'intérêt des catholiques anglais demandait l'abaissement de la République et celui du prince d'Orange. Or, le mot *abaissement,* pris dans le sens où nous le trouvons dans les lettres du nonce Adda, est synonyme de

(1) Du 22 août 1687, Mackintosh's *App.*
(2) Le marquis d'Albeville, envoyé de Jacques II à La Haye.
(3) Mackintosh's *Appendix.*

ruine; pour que la foi catholique triomphe en Angleterre et ailleurs, commençons par détruire la République et le prince d'Orange : telle est la pensée qu'on nourrit à la Cour de Versailles et dans le petit cercle de conseillers catholiques qui entourent Jacques II. Si la Ligue n'est pas encore organisée, c'est que le Roi de la Grande-Bretagne recule devant les difficultés qu'il s'attend à rencontrer de la part de la nation. Il n'a pas oublié combien la guerre que son frère fit en 1672 à la République fut impopulaire en Angleterre. Jacques II ne sait donc comment s'y prendre pour arriver à une rupture ; sa politique à l'égard des États-Généraux et du prince d'Orange est tantôt faible, tantôt menaçante. Il les provoque par les intrigues et les impertinences du marquis d'Albeville, son envoyé à La Haye, qui, dit-on, s'était personnellement engagé envers le cabinet de Versailles à opérer la rupture entre les États et l'Angleterre, et, pour arriver à ce but, il ne laissait passer aucune occasion d'augmenter la méfiance réciproque entre les deux gouvernements.

Les plaintes de l'envoyé britannique étaient nombreuses : tantôt il se plaignait de l'accueil bienveillant que les mécontents qui avaient fui d'Angleterre recevaient en Hollande ; une autre fois, c'était la liberté d'écrire et d'imprimer qui excitait sa colère (1) ; paraissait-il en Angleterre des écrits contre les lois pénales et le *Test*, on y répondait en Hollande par d'autres écrits pleins de violence, qui mettaient à nu les projets de Jacques II. Le docteur Burnet était considéré par la Cour de Londres

(1) Les réformes que Jacques II prétendait introduire en matière ecclésiastique donnèrent naissance à un grand nombre d'écrits, où les deux partis exposaient leurs doctrines. On en a réuni un grand nombre dans la collection de Somers, sous le titre de : *Ecclesiastical tracts during the reign of King James II*, vol. IX, p. 1-335.

comme l'auteur de ces écrits ; pour se venger, elle lui fit faire son procès en Écosse, sous prétexte de complicité avec le dernier comte d'Argyll. Cité pour comparaître devant le conseil d'Écosse, Burnet écrivit un Mémoire sur lequel il fut condamné par défaut, et par suite de ce jugement, le gouvernement anglais demanda très-vivement que Burnet, jugé comme rebelle, lui fût livré ; mais les États prirent ce nouveau proscrit sous leur protection, parce qu'il avait acquis les droits de cité à Amsterdam, par son mariage avec une femme hollandaise. Burnet ne fut pas livré, et le refus des États fut considéré non-seulement comme une infraction aux traités subsistants, mais encore comme une insulte personnelle faite au Roi. Proscrit, il ne garda plus de mesure ; il prit une part très-active à tous les écrits publiés contre Jacques II et contre les catholiques sur les affaires d'Angleterre, et il sut tellement lier les intérêts de la religion protestante à sa cause personnelle, qu'aux yeux des peuples de Hollande, d'Écosse et d'Angleterre, il parut comme une victime des vengeances particulières du Roi et des catholiques (1).

Chaque jour, enfin, les relations diplomatiques devenaient de plus en plus irritantes entre l'Angleterre et les États, lorsqu'il se présenta à ceux-ci une occasion des plus singulières pour requérir l'intervention armée de l'Angleterre et savoir précisément ses intentions sur la paix ou la guerre.

Les Algériens avaient eu l'audace, inouïe jusqu'à ce jour, de sortir de la Méditerranée. Cinq ou six de leurs vaisseaux s'étaient portés au nord de l'Écosse pour attendre une flotte marchande hollandaise. Il en parut un nombre égal dans le canal de la Manche, attaquant et

(1) Mazure, t. II, p. 259 et 341.—Somers, *Coll. of. tracts*, vol. IX, p. 174.

pillant les vaisseaux hollandais et danois. Un de leurs corsaires, après avoir pris un navire hollandais, avait relâché à Plymouth et s'y était radoubé. On jeta les hauts cris en Hollande sur cette protection accordée aux Barbaresques, et Van Citters, ambassadeur des États, s'étant plaint au Roi de ce que ces pirates croisaient librement dans le canal, le Roi, qui était irrité contre les États, lui tourna le dos. Bientôt après, l'ambassadeur hollandais présenta un Mémoire, au nom des États, requérant Sa Majesté Britannique d'exécuter contre les Algériens l'article 20 des anciens traités, ou de fournir à la République les vingt vaisseaux qu'il devait, comme allié, en cas de guerre, suivant le traité de 1678 (1).

Le Roi répondit par des railleries amères à Van Citters et lui demanda comment une République, si fière de sa puissance navale, avait besoin des secours de l'Angleterre contre les corsaires d'Alger (2). Les courses des Algériens fournirent une occasion naturelle aux États de faire dés armements extraordinaires sur mer pour réprimer l'insolence de ces corsaires.

A cette époque aussi, les deux compagnies des Indes anglaise et hollandaise se nuisaient réciproquement par des hostilités, et le marquis d'Albeville présentait à ce sujet des Mémoires fiers et menaçants, qui devinrent un nouveau sujet d'irritation et obligèrent les États à se préparer à une guerre maritime. L'Angleterre armant sur mer (3), les États résolurent, de leur côté, de réunir sur les côtes de la Hollande vingt-cinq vaisseaux de guerre prêts à agir au premier signal (4).

(1) Wagn., t. xv, p. 381. — Corr. de l'ambass. Van Citters. (*Mss.* Archives des États-Généraux.)

(2) Mazure, t. II, p. 261.

(3) Lettre de l'ambass. Van Citters, du 14-24 février 1688.

(4) Wagn., t. xv, p. 395.

Charles Ier et son ministre, le comte de Strafford, avaient compris que le plus sûr moyen d'introduire le pouvoir illimité de la couronne en Angleterre, était d'avoir sur pied une armée considérable. Pour arriver à ce résultat, Charles Ier avait gouverné son royaume pendant plus de dix ans sans réunir le Parlement, et dans ce long laps de temps, il avait levé plusieurs taxes et impôts illégaux, et entre autres, ce fameux *Ships-Money* qui fut la cause de la révolution (1).

Jacques II voulut marcher sur les traces de son père, malgré l'exemple formidable qu'il avait eu sous les yeux. Lui aussi voulait avoir une armée nombreuse, afin d'écraser la liberté nationale en régnant sans le concours du Parlement. Il avait déjà commencé à augmenter le nombre de ses troupes, et la rébellion de Monmouth lui en avait fourni le prétexte. Cependant cette armée anglaise était bien au-dessous des armées du continent, et cette infériorité est expliquée d'une manière très-judicieuse par un historien moderne. En parlant de l'armée anglaise au XVIIe siècle, il dit ce qui suit :

« L'armée régulière, tenue sur pied en Angleterre, vers » la fin du règne de Charles II, consistait dans sept mille » fantassins et à peu près mille sept cents cavaliers et » dragons. La dépense de cet état militaire s'élevait à » deux cent quatre-vingt-dix mille livres sterling par an. » La discipline de ces troupes était relâchée, et il ne pou- » vait en être autrement. La loi commune en Angleterre » ne connaissait pas les cours martiales, et en temps de » paix, elle ne faisait aucune distinction entre un soldat et » un autre sujet. Le gouvernement n'aurait jamais osé se » risquer de demander, même au Parlement le plus » dévoué, un *mutiny bill*. Les punitions militaires étaient

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. I, chap. I.

» par conséquent rares et peu sévères, dans la crainte » qu'elles ne provoquassent des appels au civil de la part » des militaires. Une pareille armée était par conséquent » peu calculée pour subjuguer cinq millions d'Anglais; » elle aurait même été insuffisante pour dompter une insur- » rection dans Londres, si la milice s'était jointe aux » insurgés. On ne pouvait compter sur l'assistance des » forces militaires maintenues en Écosse et en Irlande, » car elles étaient indispensables au maintien de l'autorité » dans ces royaumes. Mais le gouvernement possédait une » autre ressource militaire; les Provinces-Unies avaient » à leur service six beaux régiments, dont trois avaient été » levés en Angleterre et trois en Écosse. Leur souverain, » en les autorisant à entrer au service de la Républi- » que, s'était réservé le droit de les rappeler au besoin, » soit pour l'aider à repousser une attaque du dehors, » soit pour dompter une rébellion à l'intérieur. Ces » troupes étaient d'ailleurs sous une discipline sévère, » à laquelle le Roi n'aurait jamais osé soumettre ses » sujets (1). »

Jacques II se décida à profiter de cette circonstance pour augmenter son armée, en rappelant ces régiments nommés communément la *brigade anglaise*.

La formation de ces régiments remontait à l'époque de l'indépendance des Provinces-Unies. Les uns n'avaient jamais quitté le service des États, même pendant les dernières guerres; les autres n'avaient été levés que depuis 1664; mais le temps et l'usage, bien plus que les conventions régulières, avaient établi le droit de l'une et de l'autre nation sur ces régiments. L'existence de cette brigade n'ayant rien de bien déterminé par une capitulation connue, il pouvait survenir des discussions plus ou

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. 1, p. 296.

moins graves, selon l'exigence de l'un ou de l'autre gouvernement.

Le commandement en chef de ces troupes était la plupart du temps confié à un seigneur anglais. Le comte d'Ossory, fils du duc d'Ormond, en avait été investi jusqu'à sa mort, et depuis lors, la Cour de Londres avait cherché à faire donner le commandement de la brigade anglaise à un lord catholique. Un des motifs de mécontentement du Roi d'Angleterre contre le prince d'Orange provenait de la répugnance, que celui-ci avait constamment montrée, d'admettre un officier général catholique au commandement de la brigade anglaise, et de l'avoir voulu confier plus tard à M. Sidney, qui était très-mal vu à la Cour, mais très-attaché au prince (1). Jacques II avait été blessé du refus du prince, et cette première disposition de son esprit fut soigneusement entretenue. Aussi, la Cour de France n'épargna-t-elle rien pour disposer le cabinet de Londres au rappel de la brigade. Cette demande pouvait amener une rupture ouverte entre les États et le Roi d'Angleterre, et rien ne pouvait être plus utile aux intérêts présents de la France. Quant à Jacques II, il trouvait un intérêt évidentà soustraire cette force permanente au prince d'Orange; les cadres de ces régiments lui offraient les moyens de former une petite armée de mécontents, en y admettant les officiers protestants que Jacques II venait de réformer en Angleterre, et surtout en Irlande.

Bien que le rappel de la brigade anglaise eût été préparé de longue main entre les Cours de France et de Londres, il s'éleva des difficultés qui empêchèrent son exécution immédiate. Ce ne fut donc que vers le commencement de 1688 que le marquis d'Albeville présenta,

(1) Correspondance de Jacques II avec le prince d'Orange. (Darlymple, *App.*)

au nom de sa Cour, son Mémoire pour le rappel de la brigade, composée à cette époque de deux régiments écossais et de quatre régiments anglais. Ce Mémoire fut suivi de deux autres, que l'envoyé anglais présenta dans les mois de mars et d'avril. La réponse des États fut en substance : que ces régiments étaient à eux, qu'ils en avaient payé les levées, qu'il n'existait point de capitulation authentique qui les obligeât à les rendre, qu'en un mot, ils ne les rendraient point. Cependant, on crut devoir laisser aux officiers la liberté de retourner en Angleterre ; mais il n'y en eut que trente ou quarante qui prirent cette résolution ; ils étaient pour la plupart catholiques, et c'étaient précisément ceux dont le service ne laissait pas d'inquiéter le prince d'Orange. Après cette épuration, le prince fit dans ce corps les réformes qui devaient lui en assurer la fidélité, et il ne craignit plus comme auparavant d'y voir des ennemis plutôt que des défenseurs (1). Le cabinet de Londres vit dans cette conduite une preuve non équivoque du mauvais vouloir des États, et depuis ce jour on peut dire que Jacques II et son gendre vécurent ensemble sur le pied de deux ennemis qui s'observaient mutuellement.

On peut juger du but que Jacques II se proposait en rappelant ces régiments anglais et écossais, par ce que Barillon dit à ce sujet, dans sa correspondance avec sa Cour :

« Le fait est que le Roi d'Angleterre est résolu de » retirer les troupes de ses sujets qui sont au service des » États-Généraux. Il s'attend bien qu'il demeurera un » grand nombre d'officiers et de soldats en Hollande, mais » aussi une bonne partie pourra revenir ici, et principa- » lement les catholiques et tous ceux qui ne sont pas entiè-

(1) Wagn., t. xv, p. 191-194. — Lettres de l'ambass. Van Citters.

» rement gagnés par M. le prince d'Orange. Quelque » envie que Sa Majesté Britannique ait de rappeler ces » troupes, il lui est difficile de le faire sans avoir un moyen » facile de faire subsister ceux qui seront rappelés et de » les conserver ensemble dans un même corps. L'expé- » dient d'augmenter le nombre de troupes qui sont sur » pied ici serait le plus naturel ; mais il y en a déjà un si » grand nombre que le Roi d'Angleterre ne peut les entre- » tenir. Sa pensée donc est de proposer à Votre Majesté » de prendre à son service un régiment d'infanterie com- » posé d'officiers et de soldats qui seront rappelés de » Hollande ; ce régiment serait entièrement à la dispo- » sition de Votre Majesté, supposant cependant que, quand » le Roi d'Angleterre en aurait besoin dans son pays, » Votre Majesté ne refuserait pas de le renvoyer. »

Ce fut lord Sunderland qui fut chargé de faire cette ouverture à l'ambassadeur de Louis XIV, et il chercha à rendre sa proposition plus acceptable, en exposant à Barillon :

« Qu'en considérant l'état des affaires en Angleterre en » particulier, et celles de l'Europe en général, Votre » Majesté jugera peut-être que la proposition qui lui est » faite doit être admise : premièrement, parce que c'est » une chose extrêmement importante pour le bien de la » religion catholique, à l'avantage de laquelle principa- » lement ce régiment serait levé et subsisterait ; qu'en » cela, Votre Majesté obligerait sensiblement le Roi son » maître, et lui donnerait une marque d'amitié effective » et solide, dans un temps où il peut, de son côté, donner » des marques à Votre Majesté de son attachement à ses » intérêts ; que la proposition qui est faite marque une » résolution déterminée, de la part du Roi d'Angleterre, » de conserver une liaison étroite avec Votre Majesté, et

» que cela même rendra cette liaison publique, et peut » produire des effets qui ne seront pas inutiles au service » de Votre Majesté ; que ce sera un déplaisir mortel pour » M. le prince d'Orange de voir passer au service de Votre » Majesté des troupes rappelées de Hollande ; que les » États-Généraux prendraient même de là de nouveaux » sujets de jalousie contre le Roi d'Angleterre, et connaî- » tront qu'il est fort éloigné d'entrer en aucune liaison de » concert avec eux ; que la Maison d'Autriche croira par » là qu'il y a entre Votre Majesté et le Roi d'Angleterre » une liaison encore plus étroite et plus établie qu'elle ne » l'est, et que cela ne peut qu'être utile dans la conjoncture » présente ; qu'enfin, ce régiment étant à votre service, » doit être regardé comme un gage d'une confiance entière » de la part du Roi son maître, et que c'est un commen- » cement pour venir dans la suite à tout ce que Votre » Majesté pourra juger être convenable à ses intérêts » (13 octobre 1687). »

Dans une lettre suivante, Barillon annonce que le Roi lui-même l'a entretenu de la proposition faite par lord Sunderland, et qu'il avait dit : « Qu'une force étrangère, » composée de ses propres sujets, et prête à voler à son » aide, serait le moyen le plus certain d'établir le catho- » licisme (16 octobre). »

Cependant Louis XIV refuse de recevoir ces troupes en France ; mais il fait offrir par Barillon de les garder en Angleterre, et qu'il se chargera de leur entretien.

L'ambassadeur, s'acquittant de sa mission, y joignit l'offre de son Roi, d'assister Jacques II de toutes les troupes dont il pourrait avoir besoin « pour opprimer ses » ennemis et se faire obéir de ses sujets (6 et 10 novem- » bre). » Et Jacques II accepta avec empressement l'offre de faire solder une partie de ses troupes par une puis-

sance étrangère ; sa gratitude envers Louis XIV est exprimée dans la lettre suivante de Barillon :

« Le Roi d'Angleterre me dit, il y a deux jours, que » milord Sunderland lui avait rendu compte de ce que je » lui avais dit, de la part de Votre Majesté, sur l'entretien » des deux mille hommes qui seraient rappelés de Hol- » lande ; qu'il l'acceptait avec beaucoup de joie et de re- » connaissance, et qu'il ne pouvait assez me dire combien » il ressentait cette nouvelle marque de l'amitié de Votre » Majesté ; qu'il me chargeait de l'en remercier de sa » part ; que l'entretien de quelques troupes de ses sujets » en France lui avait paru avantageux à ses desseins, » mais que ce que Votre Majesté fait l'est fort aussi, et le » met en état de poursuivre hardiment les résolutions » qu'il a prises en faveur de la religion catholique.

» Je dis à ce prince que Votre Majesté n'avait pas hésité » d'accorder ce qu'il lui avait proposé, et que j'avais des » ordres bien précis de l'assurer que tant qu'il aurait » besoin des troupes de Votre Majesté, il en passerait » bientôt un plus grand nombre que n'aurait été le corps » de ses sujets qui y aurait été entretenu. Le Roi d'An- » gleterre m'interrompit, et me dit : — Je me tiens plei- » nement assuré de l'amitié du Roi ; je tâcherai d'en » mériter la continuation, et il connaîtra en toute occasion » combien j'ai d'attachement à sa personne et à ses in- » térêts.

» J'ai vu depuis milord Sunderland, qui m'a dit que » l'offre de Votre Majesté d'entretenir deux mille hommes » a produit le meilleur effet qu'on en puisse attendre » dans l'esprit du Roi, son maître (8 décembre 1687). »

Si les récriminations contre les Provinces-Unies étaient nombreuses à la Cour de Londres, elles ne le cédaient en rien à celles que Louis XIV se croyait autorisé à faire

contre ces insolents républicains qui bravaient la majesté d'un Roi de France. La révocation de l'Édit de Nantes, l'avénement de Jacques II, ce mouvement catholique, appuyé sur un traité de défense mutuelle, tacite ou patent, entre le Roi de la Grande-Bretagne et Louis XIV, amènent une réaction protestante contre le catholicisme en Angleterre et dans les Provinces-Unies. Tel est le caractère de l'époque de 1685 à 1688.

La Ligue d'Augsbourg, conclue sous les auspices du prince d'Orange, fut l'expression de la réaction européenne contre le système proclamé par Louis XIV et contre cette domination universelle qui formait le droit public de sa diplomatie et était une violation flagrante du droit commun des nations. Cette Ligue, dans laquelle vinrent se confondre les vieilles inimitiés de la Maison d'Autriche et les rancunes de Rome, menaçait profondément la monarchie de Louis XIV. L'artisan de cette Ligue était connu : c'était le prince d'Orange, bien qu'il n'y apportât, pour sa part, que sa puissance morale ; mais on sait combien, à certaines époques, l'influence morale d'un homme a d'empire sur les masses. La Suisse, l'Allemagne et les Provinces-Unies furent inondées à la même époque de réfugiés français. La Hollande accueillit comme des frères ceux qui vinrent lui demander l'hospitalité et une nouvelle patrie.

Le progrès de la persécution en France donna bientôt une impulsion nouvelle à l'émigration. Environ un mois après la révocation de l'Édit, le conseiller pensionnaire Fagel adressa aux États de Hollande un discours énergique, dans lequel il rappela tout ce que leurs ancêtres avaient souffert pour la défense de leur religion, et il termina par un tableau touchant des persécutions des protestants en France. Ces paroles éloquentes trouvèrent

de l'écho dans tous les cœurs. « Je ne dois pas dissimu-
» ler à Votre Majesté, » écrivit le comte d'Avaux, « que
» tous les députés des villes ont été fort animés par son
» discours en faveur de ceux de leur religion, surtout
» lorsqu'il a dit que les Hollandais habitués en France
» n'en pouvaient sortir ni retirer leurs effets, quoiqu'ils ne
» fussent pas naturalisés Français (1). » On résolut d'adresser des remontrances à l'ambassadeur de Louis XIV, et l'on envoya des instructions à celui des États-Généraux à Paris, pour qu'il se plaignît au Roi des procédés iniques de son gouvernement. Ces réclamations ne restèrent pas sans fruit, et le monarque français déclara qu'il ne prétendait pas retenir les sujets de la République malgré eux, et que l'on donnerait des passe-ports à tous ceux qui voudraient se retirer et vendre leurs effets (2).

L'irritation profonde produite par le discours de Fagel n'en fut pas moins portée au comble par les nouvelles de France qui annonçaient le progrès de la persécution. Elle fut si vive en Zélande, que les États de cette province fermèrent les églises des catholiques, chassèrent leurs prêtres, avec défense de reparaître sous peine de mort. On craignit un instant que les provinces de Gueldre, de Frise et de Groningue ne suivissent l'exemple de la Zélande. Heureusement il n'en fut rien. Non-seulement cet acte ne trouva pas d'imitateurs, mais les magistrats d'Amsterdam et de Rotterdam, fidèles au grand principe de la liberté religieuse, ne se montrèrent pas moins généreux envers ces victimes de l'intolérance de leurs co-religionnaires ; mais, en même temps, ils témoignèrent une sympathie croissante aux fugitifs dont ils partageaient la croyance.

(1) *Négociations de d'Avaux*, t. v, p. 144-145.
(2) Dépêche de d'Avaux, 4 octobre 1685.

Dans toutes les provinces, dans toutes les villes, on fit des collectes pour secourir les réfugiés pauvres et pour leur rendre tolérable l'exil volontaire qu'ils avaient si courageusement affronté. Les États-Généraux prescrivirent un jeûne général pour le 21 novembre 1685. Tous les protestants furent invités à remercier Dieu de la grâce qu'il leur faisait de pouvoir le servir librement, et à le prier en même temps d'attendrir le cœur du Roi, qui faisait souffrir aux fidèles une si cruelle persécution. Trois sermons furent prononcés dans chaque église, et l'on eut soin de choisir presque partout des ministres réfugiés, pour que, vivement touchés eux-mêmes, ils trouvassent dans leur émotion des inspirations plus pathétiques, plus propres à frapper le peuple et à produire sur lui une impression profonde.

Des mesures politiques suivirent ces démonstrations de sympathies religieuses ; les magistrats de Middelbourg, en Zélande, et d'Utrecht annoncèrent, par la voie des journaux, que les réfugiés qui viendraient s'établir dans leurs murs seraient exempts d'impôts pendant plusieurs années. Une résolution semblable fut adoptée par les États de Groningue. La province de Frise se signala entre toutes les autres par les priviléges nombreux et importants qu'elle leur accorda (1). Les villes de Hollande rivalisèrent de générosité, et toutes les sectes religieuses, même les catholiques, contribuèrent au soulagement des fugitifs.

Les prédicateurs français, qui arrivèrent les premiers, furent surtout l'objet de la sollicitude publique. Les États de Hollande allouèrent pour eux une somme annuelle de 25,000 florins. Le prince d'Orange attacha à sa personne deux prédicateurs de l'Église de Paris dont les noms

1. Schwartzenburg, *Groot placcaat boek van Friesland*, t. v, folio 1248.

étaient les plus célèbres. Il ajouta 600 florins à la pension que les États de Hollande allouèrent à M. Claude, comme historiographe de la Hollande. Mais ce fut surtout aux gentilshommes et aux militaires que le prince accorda sa protection puissante. Sentant tout le parti qu'il pourrait tirer un jour de cette multitude d'officiers aguerris qui venaient de sortir de France, il proposa de lever deux régiments nouveaux pour leur procurer de l'emploi. Mais les États refusèrent de consentir à augmenter l'effectif de l'armée. Irrité de ces lenteurs et craignant le départ de ces troupes d'élite pour l'Angleterre ou le Brandebourg, le prince fit annoncer publiquement à La Haye qu'il payerait lui-même les dépenses de tous les militaires réfugiés. Enfin, les États, cédant à ses instances réitérées, assignèrent un fonds spécial, qui fut porté à cent quatre-vingt mille florins par an, pour les officiers français réfugiés, ou, comme s'exprimait le comte d'Avaux, « pour les officiers français déser-» teurs (1). »

Les femmes trouvèrent une protectrice généreuse dans la princesse d'Orange. Elle en choisit plusieurs qu'elle attacha à sa personne, et pourvut elle-même à l'éducation des plus jeunes. La princesse prit sous son patronage plusieurs maisons de refuge fondées par des familles riches appartenant à l'émigration. Tous ces pieux asiles, créés ou protégés par la princesse, furent placés par elle sous la surveillance de Marie Dumoulin; elle ne les oublia pas lorsqu'elle monta sur le trône d'Angleterre, et Mlle de Lamoussaye, nièce de Turenne, fut bien souvent la dispensatrice de ses bienfaits (2).

(1) Depêche du 12 juin 1687.

(2) Berg, *les Refugiés dans les Pays-Bas, après la révocation de l'Edit de Nantes*, t. 1. p. 46 (en hollandais).

Déjà, en 1685, plus de 20 millions avaient été retirés de France, et le comte d'Avaux en avait informé Louis XIV. En 1687, il fut si effrayé de la masse d'argent qui sortait de France, qu'il crut devoir faire de nouvelles représentations au Roi.

La réponse de Louis XIV est empreinte de toutes les défiances que ses sujets calvinistes lui inspiraient. Il dit : « Les désertions de mes sujets nouvellement convertis » sont des effets d'imaginations blessées, et le remède » qu'on y pourrait apporter serait encore pire que le mal. » Ainsi, il faut attendre de la bonté divine la cessation de » ce désordre, qu'elle n'a peut-être permis que pour » purger mon royaume de mauvais et infidèles sujets » (30 octobre 1687). »

Le comte d'Avaux ne put donc opposer qu'une barrière impuissante à l'émigration. Elle continua, et avec elle l'exportation du numéraire. Les faits suivants peuvent faire juger de l'extrême abondance de l'argent qui était alors répandu dans les Provinces-Unies. En 1687, il devint difficile à Amsterdam de faire produire à l'argent plus de 2 °/₀ d'intérêt. En Frise, quelques réfugiés offrirent, en 1686, aux États de la province, un capital d'un million, pour lequel ils ne demandèrent que l'intérêt courant. Les richesses des réfugiés servirent donc à élever le crédit public et compensèrent ainsi les sacrifices passagers que s'imposa la Hollande pour soulager ceux qui étaient dans le besoin. De tous les pays qui servirent d'asile aux réfugiés, aucun n'en reçut des essaims plus nombreux que la République des Provinces-Unies. Aussi Bayle l'appelle-t-il : *La grande arche des fugitifs* (1).

(1) Bayle, *Dict. hist. et crit.* — Kœnen, *Hist. de l'établissement et de l'influence des réfugiés français dans les Pays-Bas* (en hollandais). — Weiss.

Il y avait quatre classes distinctes parmi les émigrés français : la noblesse huguenote et les bourgeois, les artisans et les prédicateurs calvinistes. La noblesse offre son bras et son épée au prince d'Orange, qui les accepte, et en forme des régiments terribles pour leur bravoure à la guerre, admirables pour leur fidélité à la cause de leur protecteur. Les bourgeois et les artisans apportent leurs talents et leurs capitaux à l'industrie et au commerce; les prédicateurs, leur savoir, leur plume et leur éloquence pour défendre le protestantisme du haut de la chaire ou dans des écrits dirigés contre leur persécuteur. A peine arrivés, ils laissent une libre issue à leur indignation, leur plume ne s'arrête plus.

Les pasteurs Paul Ferry, Bastide, Jurieu et Claude, les hommes éminents du calvinisme, après avoir lutté avec Bossuet et les chefs du catholicisme en France, continuent leur controverse du lieu de leur retraite. Elle prit alors un caractère d'âpreté et fut empreinte même d'une tendance qui justifie, jusqu'à un certain point, le reproche fait aux protestants français, de nourrir en secret des opinions contraires à la royauté et fortement empreintes de républicanisme. C'est à l'époque de 1688 que le ministre Jurieu commença à publier les premiers Mémoires de son grand pamphlet, en forme de journal, contre Louis XIV : *Les soupirs de la France esclave qui aspire après la liberté* (1). Les écrits de Jurieu étaient ouver-

Hist. des Réfugiés protestants de France, depuis la revocation de l'Édit de Nantes jusqu'à nos jours.

L'émigration continuant pendant plusieurs années consécutives, la place commença à manquer pour les réfugiés dans les Provinces-Unies. Dans ces circonstances, les États Généraux écrivirent au Roi de Suède pour l'engager à recevoir les nouveaux émigrants dans ses États. « Les Provinces-Unies, » écrivirent-ils à ce prince, « en sont tellement encumbrées, qu'elles n'en » peuvent plus nourrir un plus grand nombre. » (Weiss, t. II, p. 26.)

(1) Premier Mémoire.

tement dirigés contre le despotisme des Rois de France, « qui, » dit-il, « se sont faits papes, muftis, grands pon- » tifes et princes absolus sur les choses sacrées. » Il faisait un appel à la nation pour qu'elle eût à secouer les chaînes honteuses dans lesquelles elle gémissait (1). Dans ces pamphlets, on remarquait évidemment que l'auteur cherchait à établir la maxime de la souveraineté nationale, et que le peuple pouvait à son gré renverser un trône et une dynastie (2).

Ces principes, si conformes à l'histoire d'un peuple dont les ancêtres avaient eu le courage de se soustraire à la domination d'un despote, étaient proclamés justes et sacrés en Hollande. Un peuple ne peut pas démentir son origine ; le prince d'Orange était lui-même sous l'in-

(1) Des tristes effets de la puissance arbitraire et despotique de la Cour de France; que cette puissance est tout aussi despotique que celle du Grand Seigneur. (Troisième Mémoire.)

Que la puissance absolue des Rois de France est usurpée ; les États ont toujours été les principaux dépositaires de la souveraineté et sont supérieurs aux Rois. (Septième Mémoire.)

Les grands du royaume, qui sont aujourd'hui esclaves, étaient autrefois indépendants du Roi et lui étaient égaux, excepté l'hommage. (Dixième Mémoire.)

Raisons pourquoi les Français doivent penser à ramener la monarchie à sa forme ancienne; elle court risque d'être ruinée, si elle n'est réformée. (Douzième Mémoire.)

Nécessité qu'il y a de réformer l'État. Les dominations violentes ne sauraient être de durée. La gloire et la réputation d'un État ne dépendent pas de la puissance arbitraire de son souverain. La reputation de la France est perdue. (Treizième Mémoire.)

(2) Ce langage ne peut surprendre, quand on connaît l'organisation démocratique de l'Église calviniste en France, dont M. Weiss dit : « que « c'était bien une république representative au sein d'une monarchie absolue. » Ce reproche était même adressé par les chefs du parti huguenot aux prédicateurs ; car, dans une assemblée tenue en Languedoc, sous le règne de Louis XIII, le duc de Rohan, qui la presidait et qui était en désaccord avec les pasteurs, s'écria un jour dans un moment d'exaspération : « Vous « n'êtes que des républicains, et j'aimerais mieux présider une assemblée de « loups qu'une assemblée de ministres ! » (Weiss, t. I, p. 12 et 52.)

fluence de ces principes; la gloire et la grandeur de sa Maison se liaient à un mouvement révolutionnaire qui priva le Roi d'Espagne des sept Provinces-Unies. Aussi, Jurieu eut-il pleine et entière liberté d'écrire et de lancer ses anathèmes contre Louis XIV. Mais plus l'adoration à laquelle le monarque français s'était accoutumé était grande, plus ces écrits, renfermant d'aussi terribles vérités, durent le blesser. La Hollande ne pouvait être à ses yeux qu'un foyer impur, où l'hérésie se reproduisait sous les formes hideuses d'une double rébellion : rébellion contre l'Église et rébellion contre la royauté et le principe monarchique. C'en était assez pour rendre odieux à Louis XIV la République et le prince d'Orange, rejeton dangereux d'une famille qui avait donné l'exemple de la félonie envers son légitime souverain. Un fait incontestable, c'est qu'à la vue de ces symptômes de révolutions qui pouvaient un jour menacer la France, comme ils menaçaient alors l'Angleterre, Louis XIV et Jacques II avaient un intérêt commun, un intérêt de rois à se liguer pour détruire la République des Provinces-Unies. C'était là le fond de leur pensée, l'objet de leurs désirs, le vœu de leur cœur, la préoccupation constante de leur conscience de rois et de rois catholiques romains. A leurs yeux, ce devait être une œuvre méritoire de faire disparaître cette création anti-monarchique et anti-catholique de la surface du globe; d'avertir par là leurs peuples que la rébellion trouve tôt ou tard son châtiment, et que le principe monarchique violé trouve des vengeurs là où il se trouve des rois. C'est peu comprendre l'époque de 1688 et la politique des cabinets de Londres et de Versailles que de ne pas leur attribuer les vues que nous venons de développer. Le danger pour les Provinces-Unies était grand ; mais il l'eût été bien autrement, si Jacques II avait pu compter

sur la coopération du peuple anglais. C'est là le côté vulnérable de l'alliance catholico-monarchique que Jacques II et Louis XIV ont entendu conclure ; c'est aussi par là que Guillaume III, dans un but de légitime défense, et pour sa patrie et pour lui-même, se propose de l'attaquer, s'il est assez heureux pour ouvrir les yeux aux habitants des Provinces-Unies sur les dangers qui les environnent. Disons-le cependant, ces dangers eurent moins d'influence sur l'esprit des marchands hollandais que les entraves portées à leur commerce et à leur navigation par la France. Un peu de complaisance de la part de Louis XIV sur la question du tarif des droits d'entrée qui frappaient les marchandises que les négociants d'Amsterdam importaient en France, eût été suffisant pour déjouer tous les desseins du prince d'Orange. Placé entre les exigences de la politique et l'intérêt mercantile, il est douteux que le négoce de la Hollande se fût prêté à sacrifier le débouché que la France lui offrait pour l'écoulement de ses marchandises. Pour être entraîné dans une entreprise qui devait amener une rupture avec la France, il fallut que la Hollande se sentît doublement froissée dans ses sympathies religieuses et, pardessus tout, lésée dans ses intérêts de peuple marchand. Ce ne fut qu'à ces deux conditions réunies qu'il fut possible au prince d'Orange d'agir sur l'esprit de ses concitoyens pour les conduire à frapper Louis XIV dans la personne de Jacques II, et rompre ainsi l'alliance antieuropéenne qui unissait les Stuarts aux Bourbons.

II. On a vu dans les chapitres précédents combien, à l'époque de la trève de Ratisbonne, la prépondérance de la France était grande dans la République, et principalement dans le conseil municipal d'Amsterdam. Le prince d'Orange y avait perdu toute espèce d'influence

gouvernementale, par suite de la défiance jalouse qu'inspire un chef militaire aux Républiques, et surtout aux Républiques commerçantes.

La France ne sut pas profiter de cet avantage et paya chèrement son manque de prévoyance ; car si elle se fût conduite à l'égard des Provinces-Unies de manière à ne pas exaspérer ses habitants par des entraves portées à leur commerce et à leur navigation, et à soulever leur indignation par des persécutions religieuses, il est présumable que la mésintelligence entre le prince stathouder et la ville d'Amsterdam n'eût pas cessé de sitôt. Par là aussi, l'autorité du prince eût subi un notable échec, et il se serait vu réduit à un état de dépendance qui l'eût empêché de prendre une part active aux grandes questions politiques qui agitaient l'Europe.

« Cette jalousie d'Amsterdam, » dit Mazure, « tomba » tout à coup à la voix des religionnaires qui vinrent » demander un asile à l'Angleterre, à la Hollande et à » l'Allemagne protestante. Tous ces peuples furent émus » de pitié pour les proscrits et de haine contre la France. » L'Angleterre, déjà si agitée pour la religion, trembla » pour elle-même sous un Roi qui se montrait ambitieux » des rigueurs de Louis XIV, et Guillaume, qui portait à » Louis XIV une haine personnelle, que venait d'accroître » la confiscation de sa principauté d'Orange, sut fomen- » ter habilement toutes les passions en Hollande, et bientôt » il reprit dans la République cet ascendant suprême que » lui avait donné l'invasion de 1672 (1). »

Le rapprochement du prince d'Orange et de la ville d'Amsterdam eut lieu vers la fin de l'année 1685 (2),

(1) Mazure, t. II, p. 338.

(2) Wag., t. XV, p. 424. — *Négociations du comte d'Avaux*, t. V, p. 137, 189, 205.

époque mémorable et qui coïncide avec la révocation de l'Édit de Nantes par Louis XIV et l'avénement de Jacques II au trône de la Grande-Bretagne. En effet, ces deux événements eurent, aux yeux de l'Europe protestante, un rapport intime et direct qui réveilla beaucoup de craintes réelles ou imaginaires, mais dont le prince d'Orange fut le premier à recueillir le bénéfice.

Avant de rien pouvoir décider au sujet de l'expédition d'Angleterre, il fallut s'assurer si l'on ne rencontrerait pas dans le conseil d'Amsterdam une opposition qui serait de nature à faire avorter l'entreprise. Cependant, comme rien n'était encore définitivement résolu au commencement de l'été de 1688, il ne s'agissait pas d'en instruire officiellement les membres du gouvernement, mais seulement de sonder leurs dispositions et de connaître principalement celles des bourgmestres d'Amsterdam.

Parmi ceux-ci se trouvait à cette époque un homme habile et expérimenté, nommé Nicolas Witsen ; ce fut lui que le prince choisit pour recevoir les premières confidences de son dessein et le faire adopter à ses collègues, et plus tard, quand le moment en serait venu, au conseil de la ville. Witsen a consigné par écrit tout ce qui s'est passé entre lui et le prince, relativement à cette affaire, et c'est d'après ses Mémoires que nous donnons les détails qu'on va lire (1).

Au commencement de l'année 1688, le conseiller pensionnaire Fagel, qu'on savait être initié aux plus secrètes pensées du prince d'Orange, donna à entendre à quelques députés des États de Hollande qu'il était d'avis que

(1) *Werhaal van't gene Burgem. Witsen, omtrent den togt naar Engeland voorgekomen is.* — Récit de ce qui s'est passé avec le bourgmestre Witsen, relativement à l'expédition d'Angleterre (*Mss.*, p. 1-10). — Wag., t. xv, p. 424 à 431.

le prince passât en Angleterre pour mettre fin au désordre qui y régnait, surtout si les grands du royaume invoquaient son intervention ; « et, dans ce cas, » ajouta-t-il, « il me paraît urgent que la République assiste Son » Altesse. » Ce propos fut relevé, et l'un des assistants dit ironiquement : « Ah ! le prince veut donc jouer le petit » Monmouth ? »

A quelque temps de là, Dykveld, autre confident du prince, s'expliqua en termes plus précis, et dit à Witsen qu'on aurait tout à craindre, si l'on ne prenait à temps des mesures relatives à l'Angleterre.

La grossesse de la reine fournit bientôt à Witsen l'occasion de sonder à son tour le prince d'Orange ; et lui ayant dit que si la reine donnait le jour à un fils, il se verrait privé de la succession à la couronne, cette remarque parut piquer Son Altesse, qui répartit vivement que son droit n'en serait pas moins légitime.

Vers le milieu du mois de juin, il y eut de nouveaux pourparlers entre Dykveld et Witsen, auxquels le bourgmestre Hudde assista. Dykveld leur dit qu'il était venu les trouver de la part de Son Altesse pour leur démontrer le danger qui menaçait la République. Il leur dépeignit le Roi d'Angleterre comme l'ennemi implacable de la Réforme religieuse et des Provinces-Unies. Hudde et Witsen répondirent « qu'il fallait s'en remettre à la volonté » de la Providence ; » mais Dykveld leur demanda « s'il » ne serait pas plus sage d'être l'agresseur que d'attendre » l'attaque ? »

Deux jours après cet entretien, le prince manda Witsen à La Haye. Dans cette entrevue, Guillaume III aborda franchement la question et dit à Witsen d'un ton ferme, et dans le style laconique qui lui était habituel : *Aut nunc, aut nunquam.* Witsen convient qu'il ne put

maîtriser son émotion. « Mes larmes me trahirent, » dit-il, « je ne répondis qu'en implorant les lumières du Ciel, » là où il s'agissait d'un sujet aussi important pour le sort » de mon pays. »

Witsen refusa de donner des conseils au prince; enfin celui-ci lui ayant demandé s'il pouvait compter sur son assistance, si tout se préparait sans sa participation, Witsen dit à Son Altesse qu'il ne pouvait répondre à cette question qu'après avoir consulté les autres bourgmestres d'Amsterdam. Le prince consentit à cette démarche, mais lui imposa le secret à l'égard du bourgmestre Appelman.

Witsen ayant conféré avec les bourgmestres, Hudde et Geelvink, revint au bout de quelques jours trouver le prince, et déclara à Son Altesse, que lui ni ses deux collègues ne voulaient assumer la responsabilité de conseiller une entreprise aussi hasardeuse, bien moins encore le dissuader de son projet; mais que, s'il persistait dans son dessein, ils mettraient tout en œuvre pour lui faire obtenir secours et assistance; toutefois, qu'ils étaient d'avis que, si l'affaire était mise en délibération dans le conseil municipal, il fallait s'attendre à une violente opposition.

Cette réponse fut remise par écrit au prince, qui parut en être satisfait. Il déclara, dans une conférence à laquelle assista le conseiller pensionnaire Fagel, « qu'il » n'avait pas encore de résolution bien arrêtée (1), mais » qu'il se préparerait à tout événement; qu'il se pro- » curerait des fonds sous prétexte de faire relever les » places fortes de la République; qu'il ferait une levée de » matelots, et que ce ne serait que très-peu de temps » avant son départ qu'il informerait officiellement les

(1) A cette époque, il n'avait pas encore reçu l'invitation des seigneurs anglais.

» assemblées souveraines de la République de son pro-
» jet. » Cette déclaration mit fin à toutes discussions ultérieures, et l'expédition demeura un profond mystère pour tout le monde, hormis pour le peu de personnes à qui le prince avait cru devoir communiquer son dessein sous le sceau du secret.

Witsen avoue que cette confidence le jeta dans une perplexité extrême ; car si, d'une part, l'honneur lui imposait le devoir de ne rien divulguer qui pût compromettre la réussite des projets du prince, il voyait avec anxiété que le commerce de la Hollande serait exposé à de grands désastres en France, attendu que l'expédition en Angleterre devait infailliblement amener une guerre entre Louis XIV et les Provinces-Unies (1).

La détermination du prince prouve évidemment combien grandes étaient sa puissance et son autorité dans la République, puisque, sans le concours des États, il se disposa à préparer tout ce qui serait jugé nécessaire pour l'exécution de son expédition en Angleterre, ne réservant pour tout rôle aux assemblées souveraines que la sanction de toutes les dispositions qu'il aurait jugé bon de prendre, et comptant les entraîner forcément à ne pas désavouer leur participation à des mesures qui avaient été résolues et exécutées à leur insu et sans leur consentement préalable.

Ici se montrent à découvert les défectuosités du gouvernement de la République, et la faiblesse relative de la puissance législative et souveraine en présence du pouvoir exécutif, soit que ce pouvoir fût concentré entre les mains d'un conseiller pensionnaire comme du temps de Jean de Witt, soit qu'il fût confié à un stathouder et capitaine général. Les États étaient des assemblées souveraines

(1) Wag., t. xv, p. 427.

composées de tant de têtes, que, de tout temps, et sous tous les régimes, on sentit la nécessité d'établir une unité gouvernementale en dehors des États, et de lui attribuer une grande autorité, pour échapper à la confusion et à l'anarchie.

Les républicains de l'école de Jean de Witt crurent trouver ces garanties d'unité en abandonnant le pouvoir à un conseiller pensionnaire ; le parti opposé ne voyait de salut que dans le stathoudérat ; mais tous, indistinctement, se défiant de leurs forces et de leurs lumières, cherchèrent constamment un point d'appui auprès d'un homme qui se chargeât de saisir le gouvernement du vaisseau de l'État d'une main ferme et assurée, pour l'empêcher de faire naufrage. Ce pilote, répondant de la sûreté de l'équipage confié à ses soins, se croyait tout permis, pourvu qu'il le ramenât sain et sauf dans le port. Et quand la tempête grondait de toutes parts, qui eût été assez hardi pour dire à celui qui tenait le gouvernail : *Vous faites fausse route?*

Il n'en est pas moins vrai que le prince d'Orange dépassa, dans cette occasion, les bornes de son autorité ; qu'il assuma sur sa tête une responsabilité immense ; que peu d'hommes à sa place eussent osé faire ce qu'il fit, et qu'indépendamment de sa rare habileté, il fallut un concours extraordinaire de circonstances toutes favorables à la réussite d'une entreprise aussi téméraire, pour qu'il pût l'accomplir en présence des forces réunies de la France et de l'Angleterre. Louis XIV et Jacques II étaient là, prêts à se venger sur la République des desseins que Guillaume III nourrissait en secret, pour soustraire l'Angleterre à l'influence de la France et la placer à la tête de la Confédération européenne qui venait de se former contre le monarque français. A la vue d'un aussi

grand danger, il fallait un homme de la trempe de Guillaume III pour ne point se laisser détourner par les conséquences ruineuses qui pouvaient résulter d'une telle entreprise manquée.

III. Sans aucun doute, l'époque la plus difficile de la laborieuse carrière de Guillaume III fut celle où il reçut l'invitation de passer en Angleterre pour y défendre la Constitution du royaume et l'Église établie. Ce qui rendait cette position doublement embarrassante et critique, c'était l'état politique du continent : la crainte fondée de voir éclater une nouvelle guerre entre la France et l'Empire, guerre dans laquelle la force des circonstances devait immanquablement entraîner les Provinces-Unies. Était-ce à la vue d'un avenir aussi menaçant que le prince d'Orange pouvait songer à s'éloigner de la Hollande, au risque de l'exposer, pendant son absence, à une nouvelle invasion des armées françaises? Encore fallait-il être préparé à repousser une attaque, avoir sur pied une armée suffisante, car, depuis 1685, celle de la République ne s'élevait pas à quarante mille hommes; il fallait se procurer des alliés, conclure des alliances, et tout cela devait se faire, non dans le silence du cabinet, mais au vu et su de toute l'Europe; car, dans un gouvernement comme celui des Provinces-Unies, où rien ne pouvait se faire sans le consentement des États, toutes ces mesures eussent donné de l'ombrage aux Cours de Londres et de Versailles, qui auraient immanquablement demandé des explications aux États-Généraux sur ce développement extraordinaire de leurs forces de terre et de mer. On a vu que l'attitude menaçante sous laquelle Jacques II cherchait à dissimuler sa faiblesse réelle avait déjà fourni à la République l'occasion d'entretenir un plus grand nombre de vaisseaux pour défendre ses pos-

sessions coloniales et sa navigation marchande. Restait encore le grand point de l'augmentation de l'armée et la question de la levée des sommes nécessaires à l'expédition que le prince stathouder méditait.

Quelle que puisse être l'habileté d'un homme, il restera toujours soumis, jusqu'à un certain point, à la loi impérieuse des circonstances. Si elles contrarient ses projets, sa sagacité s'exerce à tourner les difficultés qui s'opposent à son dessein, et s'il en triomphe, on le proclame habile. Mais on peut à bon droit l'appeler heureux quand l'inexorable loi de la nature humaine vient en aide à son habileté : ce fut le cas de Guillaume III dans cette circonstance. La mort vint enlever, dans le courant de l'été de 1688, deux hommes qui avaient joué depuis plusieurs années un rôle politique en Europe. Le vieil Électeur de Brandebourg et l'Archevêque électeur de Cologne moururent l'un et l'autre dans le courant de l'été 1688, et leur mort vint tirer le prince d'Orange de grands embarras et dissiper une foule d'obstacles qui jusqu'alors avaient paru invincibles à son habileté.

L'Électeur de Brandebourg, dit le Grand-Électeur, était un prince très-belliqueux et surtout très-dévoué à la foi protestante. Sa politique et son culte avaient le même principe, celui de fonder en Allemagne un centre d'opposition à la puissance de la Maison d'Autriche. Jugeant avec raison que les Maisons électorales s'affaiblissaient perpétuellement par leur usage de donner des apanages aux fils puînés, il résolut tout à la fois de ne pas suivre ce dangereux exemple, de créer une grande armée, de former un trésor pour l'entretenir, et de laisser à son fils aîné tout l'héritage de ses États. Cette grande vue politique fut le principe de tout son règne. On peut le regarder comme le fondateur de la monarchie prussienne, devenue si

puissante sous ses successeurs. Croyant avoir à se plaindre de l'Empereur et des États-Généraux qui à la paix de Nimègue n'avaient pas, disait-il, assez reconnu les services qu'il avait rendus à la cause générale, il s'était renfermé, dans les dernières années de sa vie, dans les bornes d'une stricte neutralité. Mais son successeur entra vivement dans les intérêts du parti protestant, et à peine eut-il fermé les yeux à son père, qu'il accorda, comme d'enthousiasme, tout ce que lui demandait le prince d'Orange, son cousin germain, qui lui inspirait une confiance mêlée d'admiration.

Si la mort du Grand-Électeur procura un allié zélé à Guillaume III, dans la personne de son fils et de son successeur, celle de l'archevêque de Cologne servit tout aussi efficacement les vues du prince stathouder, en lui permettant de couvrir ses desseins et ses mouvements militaires par la nécessité de mettre la République à l'abri des tentatives d'invasion de la France.

Malgré les efforts des États-Généraux, de la Cour d'Espagne et de l'Empereur, le cardinal de Furstenberg, ce chaud partisan de la France, avait été élu coadjuteur de l'archevêque décédé, grâce aux intrigues et à l'or de la Cour de Versailles. Après la mort de l'électeur Ferdinand de Bavière, cette même Cour mit tout en œuvre pour procurer au cardinal la pluralité des suffrages dans le chapitre. L'intrigue réussit : Furstenberg fut élu archevêque.

Le Pape, par le Concordat germanique, avait le droit de conférer l'évêché à l'élu, et l'Empereur avait celui de confirmer à l'Électorat. L'empereur Léopold et le pape Innocent XI, persuadés que c'était abandonner ce siége électoral à Louis XIV que d'y laisser Furstenberg, s'unirent contre l'archevêque nouvellement élu, pour procurer

cet Électorat au jeune prince Joseph-Clément de Bavière, neveu du dernier Électeur.

La politique seule dicta ce choix ; car, on ne saurait le dissimuler, il fut fait contrairement à toutes les règles canoniques ; le nouvel Électeur ne posséda son Électorat que comme prince séculier, car il n'était pas même dans les ordres sacrés. On lit à ce sujet les réflexions suivantes :

« Une concession de cette nature, faite par un Pape aussi » régulier et même aussi sévère qu'Innocent XI, ne peut » s'expliquer que par les instances importunes des grandes » puissances qui se croyaient en droit d'obtenir tout ce » qu'elles désiraient. La Maison de Bavière, la famille » catholique d'Allemagne la plus puissante, après la Maison » d'Autriche, avait sollicité avec chaleur des dispenses » qui n'étaient malheureusement pas sans exemple. Les » avoir arrachées une fois, paraissait un titre pour les » extorquer encore. La Maison d'Autriche, liée alors avec » l'Électeur de Bavière, avait appuyé ces demandes ; on » n'avait pas cru apparemment qu'il fût possible de résister » à de si puissantes interventions (1). »

La colère du Roi de France retomba d'abord sur le Pape ; il lui ôte Avignon, et de plus, il se prépare à sou-

(1) *Mém. pour servir à l'hist. eccl. pendant le* XVIII*e siècle.* Introd. art. *Allemagne*, p. 94.

Le prince de Bavière posséda, outre l'Électorat, les évêchés de Ratisbonne, de Frésingue, de Hildesheim et de Liège. L'Électeur parvint ainsi à réunir sur sa tête cinq évêchés différents. Depuis 1688 jusqu'en 1707, l'Électeur se contenta de jouir de ses revenus ecclésiastiques, sans se mettre en devoir de recevoir la consécration épiscopale, ni même les ordres sacrés. Il reçut enfin ces derniers en 1706, et le 1er mai 1707, il reçut à Lille la consécration épiscopale des mains de Fénelon, archevêque de Cambrai, assisté des évêques de Namur et d'Ypres. — Voyez les lettres de Fénelon à l'Électeur de Cologne, du 30 décembre 1704 et du 15 juillet 1706, parmi les *Lettres spirituelles*, et le discours prononcé par l'archevêque de Cambrai au sacre de l'Électeur, le 1er mai 1707.

tenir les droits de son protégé, le prince de Furstenberg, par la voie des armes, en faisant marcher des troupes dans l'Empire.

« La résistance d'Innocent XI au choix du candidat » favorisé par la France pour l'archevêché de Cologne, » dit l'historien de la papauté, « était dans l'intérêt de » l'opposition contre Louis XIV, et contribua beaucoup à » l'explosion de la guerre, qui réagit aussitôt sur les » relations spirituelles (1). »

L'invasion de l'Électorat de Cologne fournit un motif suffisant pour provoquer, de la part des États-Généraux, des mesures de sûreté. Les Provinces-Unies étaient exposées, par cette concentration des forces françaises sur les confins de la République. Il devint urgent de mettre les places fortes sur le Rhin et l'Yssel dans la position de pouvoir résister à une attaque, et les États accordèrent pour cet objet une somme de 4 millions de florins, et malgré les précautions que la ville d'Amsterdam prit pour s'assurer de l'emploi que l'on ferait de ces fonds, le prince d'Orange et le conseiller pensionnaire Fagel parvinrent à éluder ces investigations, et la somme allouée pour les dépenses sur le Rhin resta disponible pour servir aux frais de l'expédition projetée en Angleterre.

On résolut encore de faire un fonds pour l'entretien de neuf mille matelots; de faire marcher des troupes dans le voisinage des terres de l'Électorat de Cologne, et de donner des ordres pour mettre la flotte en état d'agir au premier besoin. Les conséquences immédiates de la mort de l'Électeur de Cologne furent donc de mettre la République sur la défensive; elle passa de l'état de paix à celui de guerre, par une raison fort simple : parce que

(1) Ranke, *Hist. de la Papauté.*

les Français étaient venus camper sur ses frontières du Rhin et de l'Yssel. Cependant le prince d'Orange ne pouvait prendre pour son expédition que des troupes au service de la République; il ne lui fallait pas moins de quatre mille chevaux et neuf mille hommes d'infanterie, dont il n'eût pas été prudent de dégarnir les Provinces-Unies, à moins de les remplacer par une force équivalente à celle qu'il se proposait de mener avec lui en Angleterre. Profitant donc du zèle pour le protestantisme du nouvel Électeur de Brandebourg, il obtint de lui des promesses de secours si les Provinces-Unies étaient attaquées par la France pendant son absence; et Frédéric III s'engagea à tenir un corps de troupes prêt à agir, dans le duché de Clèves, voisin du territoire des Provinces-Unies. De plus, cédant à la haute influence que le prince d'Orange s'était acquise en Allemagne, les princes de la Maison de Brunswick, le duc de Wurtemberg et le landgrave de Hesse promirent, de leur côté, de concourir à la défense de la République, si elle était menacée.

De ce moment, il eût été facile de distraire des forces que la République avait sur pied le nombre de troupes que le prince jugeait nécessaire pour accomplir son dessein sur l'Angleterre; mais pour ne pas donner l'éveil sur ses véritables projets, il crut devoir laisser ces hommes, jusqu'au dernier moment, du côté de la frontière de l'Allemagne, et tous les préparatifs qu'on faisait pour l'expédition navale étaient dirigés avec tant de prudence et de précautions, que, dans la République, on n'avait l'air que de se préparer à repousser une agression de l'ennemi, tandis qu'en réalité on préparait tout pour effectuer une descente sur les côtes de l'Angleterre.

IV. Dans ce moment suprême, la conduite de Loui XIV

est aussi ferme et aussi énergique que celle de Jacques II est faible et irrésolue. Les conseils, les avertissements, les offres d'assistance, pour prévenir un danger imminent, arrivent en foule de Versailles; mais Jacques II flotte perpétuellement entre la crainte et l'espérance; tantôt il se montre disposé à accepter l'assistance de Louis XIV, puis il refuse ces secours, ne les jugeant pas utiles et ne croyant pas le danger aussi prochain qu'on le lui représente.

Ces fluctuations du monarque anglais paraissent inexplicables à Barillon, qui les attribue en grande partie aux conseils de lord Sunderland et du marquis d'Albeville, qui cherchent à écarter l'idée d'une invasion dans l'esprit de Jacques II, et s'efforcent de l'entretenir dans une fatale sécurité. La correspondance de Barillon avec sa Cour offre le tableau des irrésolutions du Roi d'Angleterre durant les quatre mois qui précédèrent l'invasion de son royaume. Voici ce qu'on y lit:

Louis XIV enjoint à Barillon, dans une lettre du 7 juin, de prévenir Jacques II de se tenir sur ses gardes et de lui offrir la jonction de seize vaisseaux français à la flotte anglaise.

A cette proposition, l'ambassadeur français répond : « que le Roi d'Angleterre a accepé l'offre et que lord Sunderland est d'avis de la rendre publique, afin d'intimider » les Hollandais (10 juin). »

Quelques jours après, Barillon écrit : « que Jacques a » changé d'avis. Il ne paraît pas persuadé jusqu'à présent » que cette jonction puisse être nécessaire cette année, ni » qu'il y ait apparence d'aucune entreprise des États-» Généraux contre lui (14 juin). »

Ceci n'empêche pas Louis XIV de se tenir prêt à tout événement. Il dit à Barillon, en parlant de la jonction

proposée : « J'ai lieu de croire que le seul bruit qui s'en » répandra sera suffisant pour retenir le prince d'Orange » et l'empêcher de rien entreprendre (24 juin). »

A quelque temps de là, Barillon écrit : « Il ne paraît » pas que Sa Majesté Britannique, ni ses principaux mi- » nistres soient fort alarmés des avis de M. le marquis » d'Albeville, n'en ayant point d'assez circonstanciés » (2 août). » Mais peu de jours après, Louis XIV lui donne des détails circonstanciés sur ce qui se prépare en Hollande, et il charge son ambassadeur de prier Jacques II de se préparer « par terre et par mer (12 août). »

Dans des dépêches des 23 et 26 août, Barillon informe Louis XIV que Jacques II commence à croire à ce qu'on lui répète touchant les intentions du prince d'Orange, et qu'il désire que les vaisseaux français soient tenus prêts à agir et à l'assister. Mais quatre jours après Jacques II a retrouvé sa première sécurité, et Barillon écrit : « Il me dit » qu'il a encore peine à croire que M. le prince d'Orange » entreprît de faire une descente en ce pays-ci (30 août). »

Les 2 et 6 septembre, Barillon parle de nouveau de l'incrédulité de Jacques II et de ses ministres. « Sa » Majesté Britannique et ses principaux ministres ne » croient point que M. le prince d'Orange ose faire une » descente en Angleterre. » Dans la dernière dépêche, Barillon dit encore que le Roi d'Angleterre se montre disposé à faire venir ses troupes irlandaises, mais que lord Sunderland l'en détourne, en disant que cela donnerait l'alarme en Angleterre, et que, dans tous les cas, elles arriveraient trop tard, si le prince entreprenait quelque chose ; que l'Irlande ne doit pas être laissée sans défense, etc., etc.

Louis XIV, étonné de la sécurité de Jacques II, se décide alors à lui envoyer Bonrepaux, espérant le réveiller par

là du sommeil dans lequel il le voit plongé à l'heure du danger. Barillon annonce l'arrivée de Bonrepaux, et que le Roi, cédant aux observations qui lui ont été faites, s'est enfin décidé à accepter les offres de secours de Louis XIV, et que lord Sunderland a reçu l'ordre de prendre les mesures nécessaires pour la jonction des deux flottes (9 septembre).

Mais, peu de jours après (18 septembre), on trouve une lettre de Barillon dans laquelle il dépeint combien peu Jacques II et ses ministres ajoutent foi au danger qui les menace.

« Je reçus avant-hier au soir la dépêche de Votre » Majesté, du 13, par un courrier exprès. J'allai à l'ins- » tant trouver le Roi d'Angleterre, et lui dis que, sur les » derniers avis reçus de Hollande, Votre Majesté lui avait » voulu donner une nouvelle marque de son amitié et de » la part sincère qu'elle prend à ce qui le touche; que cela » l'avait obligée de me dépêcher un courrier exprès. Le Roi » d'Angleterre me témoigna être fort sensible à ce que je lui » dis, et, sans entrer en matière sur ce qui le regarde, il » me demanda ce que je savais de l'action des troupes de » Votre Majesté. Je lui dis que Votre Majesté ne m'en » mandait rien... Sa Majesté entra ensuite dans la discus- » sion des avis venus de Hollande, et me dit que, dans » des affaires si importantes, il ne fallait rien négliger, » mais que son opinion n'était pas que M. le prince d'O- » range osât entreprendre rien contre l'Angleterre dans la » conjoncture présente, et qu'il n'y avait pas d'apparence » qu'il pût engager les États-Généraux en même temps » dans une guerre contre Votre Majesté et contre lui; son » sentiment même n'était pas que les troupes des États » entreprissent rien qui pût être réputé acte d'hostilité, » et qu'ainsi il ne serait pas impossible que la guerre ne

» se fît pas de sitôt, quoique les affaires parussent fort » engagées de part et d'autre. — J'ai eu ensuite un long » entretien avec milord Sunderland; son sentiment est » semblable à celui du Roi, son maître ; ils ne croient ni » l'un ni l'autre que M. le prince d'Orange ait dessein de » faire une descente en Angleterre, et ils s'imaginent que, » s'il la fait, aucun homme, qui ait quelque bien, ne se » déclarera pour lui... »

V. Cependant Louis XIV, meilleur appréciateur des dangers qui environnent le Roi d'Angleterre, croit alors devoir recourir à d'autres moyens. Après avoir témoigné à l'ambassadeur des États-Généraux qu'il n'ignore pas ce qui se prépare dans la République (1), il s'adresse directement aux États-Généraux et leur fait notifier par le comte d'Avaux : « que le premier acte d'hostilité qui » se ferait par leurs troupes ou vaisseaux contre l'Angle- » terre, il le considérerait comme une infraction manifeste » de la paix et comme une rupture ouverte contre sa cou- » ronne; qu'il laissait à leur prudence de faire les réflexions » qu'ils devaient sur toutes les suites que pouvait avoir » cette entreprise, ne leur faisant de sa part cette décla- » ration que dans l'intention constante que Sa Majesté » avait de prévenir tout ce qui pouvait troubler la tran- » quillité publique (2). »

Cette démarche de l'ambassadeur de France fut suivie de deux actes bien propres à blesser l'amour-propre de Louis XIV. Jacques II se hâte de désavouer le Mémoire que d'Avaux vient de présenter aux États-Généraux, et comme il avait été suggéré à Louis XIV par Skelton, envoyé du Roi d'Angleterre à la Cour de France, Jac-

(1) Lettres de l'ambassadeur Van Citters. (*Mss.*, Archives des États-Généraux.)

(2) *Négociations du comte d'Avaux.* (Lettre du Roi, du 2 sept. 1688.)

ques II rappelle aussitôt son ministre et le fait mettre en prison. Louis XIV ne dissimule pas son mécontentement de la manière dont son intervention avait été reçue par Jacques II; aussi dit-il dans une lettre à Barillon : « Votre » lettre du 23 m'informe des précautions que le Roi » d'Angleterre prend pour se garantir d'une descente du » prince d'Orange en Angleterre, et je suis bien aise » d'apprendre qu'il ne néglige rien pour faire repentir ce » prince d'une si injuste entreprise ; mais je suis d'autant » plus surpris de toutes les démarches que ledit Roi fait » à Londres et à La Haye, pour faire voir qu'il n'a aucune » part à la déclaration que le sieur d'Avaux a faite par » mes ordres aux États-Généraux. Il ne doit pas douter » que si quelque chose est capable de détourner le prince » d'Orange de passer en Angleterre, c'est l'intérêt que je » témoigne prendre à tout ce qui regarde ledit Roi, et » qu'encore qu'il n'y ait pas de traité de signé entre moi » et lui; néanmoins les liaisons de convenance en ont » formé, depuis son avénement à la couronne, de plus » étroites que si elles avaient été stipulées par un traité » solennel, et d'ailleurs quelques moyens que j'aie de » repousser par mes seules forces tous mes ennemis, je » serai toujours bien aise que les princes qui auront quel- » que affection pour ma couronne, déclarent la guerre à » mes ennemis sans que je les en recherche; enfin, de » quelque côté qu'on examine les déclarations que le Roi » d'Angleterre a faites sur ce sujet aux États-Généraux, on » y reconnaîtra toujours une faiblesse capable d'encou- » rager le prince d'Orange dans ses pernicieux desseins.

» J'approuve aussi la manière dont vous avez parlé au » Roi d'Angleterre et au comte de Sunderland, touchant » le rappel du sieur Skelton. Cet envoyé méritait plutôt » une récompense qu'une disgrâce aussi éclatante que

» celle d'un si prompt retour en Angleterre, pour y aller » rendre compte de ses actions (30 septembre 1688). »

Enfin, on trouve encore un autre témoignage du désir sincère que Louis XIV avait eu d'être utile au Roi de la Grande-Bretagne dans l'anecdote suivante :

Louis XIV ayant écrit à Jacques II, lui fit savoir que, pour détourner le danger qui menaçait son trône, il allait immédiatement assiéger Maastricht, ce qui arrêterait toute idée d'expédition dans la République ; mais il exige à cet égard un secret inviolable de Jacques II, même à l'égard de ses ministres. Peu après, les États-Généraux envoyèrent un renfort de six mille hommes à Maastricht, sur quoi Louis XIV demanda à Jacques II s'il avait communiqué le secret à quelqu'un ; que, quant à lui, il n'en avait parlé qu'au seul Louvois. Le Roi d'Angleterre répondit qu'il ne l'avait confié qu'à lord Sunderland, qu'il savait trop dans ses intérêts pour le trahir ; sur quoi Louis XIV aurait dit qu'il voyait bien que Jacques II était voué à la destruction, et qu'il y avait impossibilité de le sauver (1).

Jacques II voyant combien Louis XIV était blessé de sa conduite, mit alors sur le compte de lord Sunderland et le désaveu du Mémoire de d'Avaux et l'emprisonnement de Skelton (2). Il semble que ni Louis XIV, ni Barillon, ni d'Avaux ne doutent de la trahison de Sunderland, mais que, jusqu'à la fin, Jacques II fut la dupe de ce personnage.

La conduite de lord Sunderland a été si diversement interprétée qu'il est difficile d'établir un jugement à cet égard. Un historien anglais croit que lord Sunderland n'a eu qu'un seul but, son intérêt personnel, et qu'en

(1) Dalrymple, *App.* (Notes de Lord Dartmouth, sur l'histoire de Burnet.)
(2) Lettre de Barillon au Roi, du 25 octobre 1688.

servant et en trahissant Jacques II, il n'a été guidé que par son égoïsme. Nous croyons devoir reproduire ici cette opinion, parce qu'elle semble la plus naturelle.

Le parti jacobite a accusé ce seigneur, après la révolution de 1688, d'avoir été l'âme et le chef d'une trame abominable contre Jacques II, et de l'avoir poussé à tous les actes arbitraires de son règne, dans le but de le conduire à une perte certaine. Cette accusation cependant ne repose sur aucun fait positif. Un fait positif bien avéré, au contraire, c'est que lord Sunderland s'est opposé à quelques-uns des actes les plus inconsidérés de son souverain, et, en particulier, à la poursuite contre les évêques, qui amena la grande et décisive explosion.

Bien plus, quel pouvait être l'intérêt de lord Sunderland à provoquer une révolution où il avait tout à perdre et rien à gagner? N'était-il pas au pinacle des honneurs, des dignités et de la prospérité? Il était président du conseil, et comme principal secrétaire d'État, le membre le plus actif et le plus influent du cabinet. Il était chevalier de la Jarretière et pouvait aspirer au titre de duc. Il aimait l'argent avant tout, et l'argent lui arrivait avec une si grande abondance de toutes parts, qu'il pouvait espérer devenir le plus riche particulier de cette époque. A ses appointements, il joignait une gratification annuelle de six mille livres sterling de Louis XIV; il avait traité avec Tyrconnel pour une rente de cinq mille livres sterling par an; de plus, il se livrait à un commerce très-lucratif en vendant des places, des titres et des pardons. Jacques II paraissait se complaire à combler de bienfaits celui dont la conversion lui paraissait être son propre ouvrage. « Il amassera beaucoup d'argent, » écrivait Bonrepaux, « le Roi son maître lui donnant la plus grande » partie de celui qui provient des confiscations ou des

» accommodements que ceux qui ont encouru des peines » font pour obtenir leur grâce (1). »

Quelqu'un ayant été assez hardi pour dire au Roi que Sunderland accaparait tout l'argent de la Cour : « C'est » bien fait, » répondit Jacques II, « car il le mérite. » On calcule que le revenu officiel de lord Sunderland s'élevait à trente mille livres sterling par an, revenu qui n'était possédé par aucun pair du royaume. Quel intérêt un homme aussi haut placé, aussi impopulaire, aussi méprisé de la multitude, qui ne l'appelait que le *chien catholique;* quel intérêt, disons-nous, pouvait-il avoir à un changement? Il paraît, au contraire, positif que, vers la fin de juin 1688, lorsqu'il fit profession de foi publique de catholicisme, il ne prévoyait nullement une prochaine révolution.

Mais c'est peu de temps après son abjuration qu'il ne peut douter de ce qui se préparait. De ce jour, ses projets paraissent avoir subi un immense changement. « Sa » terreur est visible, » écrit le nonce Adda (2), « elle » était peinte sur sa figure; tout le monde pouvait la lire » sur ses traits. »

Qu'arriverait-il de lui si le Roi avait le dessous? Ses mauvais conseillers ne seraient-ils pas les premiers à payer pour ses fautes? et parmi eux, n'occupait-il pas la première place? La perte de ses richesses, de ses places, la confiscation de ses domaines, l'exil et l'humiliation de vivre d'une pension de Louis XIV, s'offraient à ses yeux. Mais heureux encore de s'en tirer à ce prix; car Towerhill et l'échafaud s'offraient parfois à son esprit, et il se rappelait la fin tragique de lord Russell et de Monmouth.

(1) Lettre de M. Bonrepaux à M. de Seignelay, 11-22 septembre 1687.
(2) Lettre du 26 octobre—5 novembre 1688.

C'est alors qu'il conçut la pensée de se ménager une issue de ce labyrinthe ; elle était plus honteuse que l'échafaud, mais plus sûre, la trahison. Les moyens étaient à sa disposition. La comtesse de Sunderland était une femme insinuante et artificieuse, affectant les dehors de la dévotion et menant de front les intrigues politiques et amoureuses. Henri Sidney était son amant. Il était à La Haye, près de Guillaume III, et possédait la confiance du prince. La comtesse se trouvait par là en relation avec la Cour du prince d'Orange, et son mari en profita pour faire parvenir à Guillaume III des renseignements aussi sûrs qu'utiles. C'était lady Sunderland qui recevait ses confidences et qui les transmettait à son amant, et Sidney en faisait part au prince. Une des lettres de la comtesse ayant été interceptée, fut portée à Jacques II. Il entra en fureur, et Sunderland se défendit avec adresse de toute complicité, en parlant de ses infortunes matrimoniales, et qu'un mari trompé n'est pas disposé à faire de telles confidences à sa femme. Jacques II trouva l'explication suffisante, et le commerce de lettres entre la comtesse et son amant continua. Ces lettres contenaient des assurances de service, mêlées à des instances qui prouvent que Sunderland sentait le besoin de se procurer une puissante protection ; on y prévoyait la nécessité de s'éloigner et de se condamner à un exil passager, mais on espérait qu'il serait court et que la fortune resterait intacte (1).

Il est facile de comprendre quel parti immense le prince dut tirer ces de confidences, à la veille de s'embarquer pour l'Angleterre (2).

(1) On trouve même une lettre de lady Sunderland à Guillaume III, relativement à la situation difficile de son mari. (Dalrymple, *App.*)

(2) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 440.

VI. Si l'on ne peut s'empêcher de remarquer que Jacques II se montra, dans ces circonstances, fort au-dessous de ce que l'on peut attendre, non-seulement d'un roi, mais même d'un homme doué du sentiment inné de sa conservation, il n'en est pas moins vrai aussi que la conduite de Louis XIV ne fut pas à la hauteur des circonstances où il se voyait placé. Il était en son pouvoir d'arrêter l'expédition du prince d'Orange, et il ne le fit pas. Son habile négociateur d'Avaux lui indique plus d'une fois ce qu'il a à faire pour retenir le prince stathouder dans la République, pour déjouer le plan concerté avec les ennemis de Jacques II; Louis XIV semble ne pas apprécier ces utiles conseils; il n'en tient aucun compte; car il agit, en toutes occasions, dans un sens entièrement opposé. D'Avaux ne cesse de lui dire quels sont les motifs qui ont porté les partisans de l'alliance française dans la République à se jeter en quelque sorte entre les bras du prince d'Orange; il démontre à Louis XIV que la question de la religion, jointe à celle du commerce, ont amené ce grand revirement dans la République, et que le seul moyen de regagner une influence perdue dans les Provinces-Unies, c'est de ne pas tourmenter les Hollandais sur des questions aussi vitales. Au lieu de tenir compte de ces avertissements, que voit-on? un redoublement d'ardeur de la part du monarque français, à chagriner, à vexer les Hollandais sur ces deux points. Il semble prendre à tâche d'éloigner de lui ceux qu'il fallait y ramener; enfin l'arrêt des vaisseaux hollandais dans les ports de France, ordonné par Louis XIV, contre la teneur des traités entre lui et les États-Généraux, exaspéra au dernier point les négociants dans la République.

Quant à l'expédition, d'Avaux indique à son souverain

le moyen infaillible de garder les bâtiments dans les ports de la République : faire une démonstration vigoureuse contre quelques villes importantes des Pays-Bas espagnols, Liége, Mons, Maastricht, n'importe.

Louis XIV répondit à d'Avaux : « qu'il ne doutait pas » que la prise des principales places de Flandre n'eût » donné plus d'appréhension aux États-Généraux que » celle de Philipsbourg et de toutes les autres villes et » places situées sur le Rhin, dont Sa Majesté espère se » rendre maître avant la fin de cette année ; mais la né- » cessité de prévenir les mauvais desseins de la Cour » de Vienne, ajoutait le Roi, ne m'a pas laissé d'autre » parti à choisir que celui que j'ai pris, et qui m'a paru le » plus juste; ainsi, ceux que vous me proposez sont impra- » ticables : le premier, qui tend à accorder aux États- » Généraux tout ce qu'ils désirent pour leur commerce, » marquant une faiblesse peu convenable à ma dignité, » et l'autre demandant un temps plus considérable que » celui qui reste avant l'hiver (1). »

On remarque que d'Avaux est en quelque sorte atterré en recevant cette lettre. Il en apprécie toute la portée ; il dit que la joie est immense en Hollande ; que le prince d'Orange s'en applaudit ; enfin d'Avaux fait, en quelque sorte, la critique du parti auquel Louis XIV vient de s'arrêter, en lui annonçant que les actions ont gagné 10 °/₀ en Hollande depuis que l'on y a reçu la nouvelle que les armées françaises ont envahi le Palatinat.

Enfin, peu de temps avant son rappel de sa mission, d'Avaux récapitule sommairement les causes diverses qui ont éloigné peu à peu les esprits en Hollande de la France et de son Roi, situation qu'il est important de bien connaître à la veille du jour où Guillaume III allait

(1) *Négociations de d'Avaux.*

réaliser le grand dessein qu'il avait conçu, de former une alliance forte et durable entre les puissances maritimes contre la France.

« Il est constant, » dit-il, « que les affaires de la reli-
» gion ont commencé à donner du chagrin à ces Messieurs-
» ci. Les réfugiés, et particulièrement les ministres, les
» ont tellement animés par des suppositions et des impos-
» tures manifestes, qu'ils se sont entièrement éloignés des
» sentiments qu'ils avaient toujours eus jusqu'alors pour
» Votre Majesté. Ils se sont même insensiblement engagés
» à tenir le même langage que tenaient les ministres fran-
» çais sur la nécessité de rétablir en France ceux de leur
» religion qui en étaient sortis, et sur la facilité qu'il y
» avait à le faire.....

» ..... Les mécontentements qui leur sont survenus sur
» l'affaire des harengs, et ensuite sur celle des draps de
» Hollande, et autres sortes de manufactures et denrées
» de ce pays, ont achevé d'aigrir les esprits du peuple et
» des régents, et les ont portés à un point de furie, que
» les bourgmestres, comme la canaille, ne parlaient
» d'autre chose que de périr les armes à la main plutôt
» que de demeurer en l'état où ils étaient.....

» Voilà, Sire, de quelle manière les choses sont parve-
» nues au point où elles sont à présent; ce qui fait voir
» qu'il y a eu au commencement beaucoup de passion et
» d'aveuglement dans le gouvernement de cet État, et
» ensuite beaucoup de faiblesse ; mais toujours une forte
» prévention qu'on voulait détruire leur religion et prin-
» cipalement leur commerce, mais jamais un dessein bien
» formé de faire la guerre à Votre Majesté.

» Bien loin de là, Sire ; j'ai été informé que les régents
» des principales villes de Hollande condamnèrent leur
» propre faiblesse jusqu'à répandre des larmes pour s'être

» mis en l'état où ils sont, et qu'ils déplorent leur aveu-
» glement de n'avoir pas reconnu plus tôt les artifices du
» prince d'Orange..... Ces Messieurs regardent cela
» avec beaucoup de douleur ; mais ils ne sont pas en état
» d'y remédier, et n'ont pas même assez d'envie de le
» faire.

» Deux choses les en empêchent : la première, qu'ils
» sont trop aigris et trop persuadés en même temps, qu'on
» en veut à leur religion et à leur commerce, pour reve-
» nir d'eux-mêmes de cette animosité et se défaire de cette
» prévention ; la seconde, qu'ils craignent trop le prince
» d'Orange pour songer à prendre les mesures qui seraient
» nécessaires pour se tirer de la sujétion où ils se trouvent,
» et pour s'unir à Votre Majesté, dont le prince d'Orange
» leur fait accroire qu'ils n'ont rien à craindre.

» Il n'aurait peut-être pas été bien difficile jusqu'ici
» de détruire cette première prévention ; mais l'arrêt de
» leurs vaisseaux leur persuade qu'on ne veut plus garder
» de mesures avec eux ; jusque-là que, quand ils seraient
» convaincus que tout leur avantage consiste à se remettre
» dans l'honneur des bonnes grâces de Votre Majesté, ils
» auraient de la peine à croire qu'ils y seraient reçus et
» qu'ils pourraient par ce moyen remettre leurs affaires
» dans l'état qui convient à leur République.

».... La prévention qu'ils avaient qu'on voulait dé-
» truire leur religion et leur commerce a eu plus de pou-
» voir sur leurs esprits que n'en a eu la crainte de la
» grande autorité du prince d'Orange. Le chagrin qu'ils
» ont eu là-dessus les a portés à lui accorder beaucoup
» de choses qu'ils n'auraient pas faites sans cela. Ce motif
» a même été si puissant à leur égard, qu'ils n'ont pas
» examiné toute la conséquence que pouvait avoir leur
» conduite dans cette conjoncture, et lorsqu'ils s'en sont

» aperçus, les grands engagements dans lesquels ils » étaient entrés, leur propre faiblesse et, par-dessus tout » cela, le désespoir où ils ont été de la saisie de leurs vais- » seaux, les ont déterminés à consentir à tout ce que le » prince d'Orange a demandé d'eux dans cette dernière » conjoncture.

» Il y a encore une autre chose qui les empêche de » connaître leurs véritables intérêts et de prendre un bon » parti : c'est que le prince d'Orange et les réfugiés ont » su leur persuader fortement que Votre Majesté n'était » pas en état de leur faire du mal, et les conquêtes qu'elle » fait en Allemagne leur font espérer qu'elle ne tournera » pas ses armes de ce côté-ci..... »

Enfin, à l'appui de ses jugements, d'Avaux ajoute :

« Parmi plusieurs personnages que j'avais consultés » là-dessus, deux des principaux, et qui n'avaient aucun » rapport ensemble, m'avaient dit néanmoins tous deux » presque la même chose. L'un, qu'il avait parlé à ses » amis de l'état dans lequel était cette République et des » mesures qu'il y aurait à prendre pour l'en tirer ; que » son ami lui avait témoigné qu'ils ne connaissaient que » trop le précipice dans lequel ils étaient prêts à tomber, » mais qu'ils y avaient été poussés par les mauvais trai- » tements qu'ils avaient reçus de la France touchant leur » commerce. Que si on ne leur avait pas fait voir le des- » sein qu'on avait de ruiner et de détruire leur religion, » ils auraient à cette heure, auprès de Votre Majesté, un » port assuré dans lequel ils ne manqueraient pas de se » réfugier ; mais que, quand ils seraient encore plus mal » traités par le prince d'Orange, ils ne voient pas quel » moyen ils pourraient proposer pour s'en délivrer, puis- » qu'on n'est plus persuadé de la bonne volonté de Votre » Majesté pour cet État, et qu'on leur a ôté toute la con-

» fiance qu'ils auraient pu prendre dans les traités, en » faisant arrêter leurs vaisseaux, contre la teneur expresse » d'un des articles du traité de Nimègue, qui donne neuf » mois de terme pour retirer les effets de part et d'autre, » même après la guerre déclarée.

» L'autre me dit que son ami lui avait témoigné qu'il » n'y avait personne dans le conseil d'Amsterdam qui » osât, à cette heure, parler d'aucune chose en faveur de » la France sans se perdre entièrement; ni qui que ce soit » parmi les mieux intentionnés qui voulût se déclarer, » même en particulier, sur ce qu'il y aurait à faire pour » se délivrer de l'oppression du prince d'Orange, quand » les États seraient poussés à la dernière extrémité. Que » l'arrêt des vaisseaux a fermé la bouche à tous les hon- » nêtes gens, et a obligé Messieurs d'Amsterdam à con- » sentir à l'interdiction du commerce de France, ce qu'ils » avaient refusé de faire jusqu'à ce jour-là. Cet homme » d'Amsterdam ajouta qu'il m'avait fait dire depuis long- » temps que le mauvais traitement qu'on recevait dans » le commerce, qui est l'âme de cette République, les por- » terait à toutes sortes d'extrémités; que leur commerce » était en bien plus mauvais état en pleine paix qu'il » n'avait été pendant la dernière guerre, et que cela » étant, ils aimeraient mieux périr les armes à la main » que de se laisser consommer peu à peu et tirer tout le » sang hors des veines.....

» Il est vrai que le traitement que ces Messieurs-ci ont » reçu sur leur commerce les a mis tous, en général et » en particulier, dans un grand éloignement de ce qu'on » aurait pu espérer et de ce qu'on aurait en effet obtenu » d'eux en deux occasions pareilles à celles où ils vont se » trouver. C'est pourquoi j'étais persuadé qu'ils ne chan- » geraient point de conduite, à moins qu'on ne leur donnât

» satisfaction sur le fait du commerce, ou qu'ils ne vissent » une armée du Roi sur leur frontière ; qu'il n'y avait que » ces deux moyens-là que j'avais déjà mandé si souvent » au Roi pour remettre les États-Généraux dans la situa- » tion où le Roi les souhaitait ; et, en effet, il était extra- » ordinaire de vouloir que ces gens-là abandonnassent le » prince d'Orange pour s'attacher à la France, dans le » temps qu'on ruinait leur commerce et qu'on n'exécutait » pas les traités qu'on avait fait avec eux. »

Ce qui pourrait prouver la justesse de tout ce que disait d'Avaux de la disposition où étaient les Provinces-Unies, de se rattacher à la France, pour peu qu'on leur en eût donné quelque facilité, ce sont les lignes suivantes de sa correspondance :

« Le prince d'Orange avait signé, en partant, plus de » six cents commissions pour les armateurs ; mais les » États-Généraux attendirent d'être informés au premier » jour de quelle manière sont conçues les commissions » qu'on a délivrées aux armateurs français, parce que si » elles sont pour courre sus à tous les vaisseaux hollan- » dais, on remplira les commissions que le prince d'Orange » a données en blanc au nom des États-Généraux ; mais si » les commissions de France sont seulement contre la flotte » du prince d'Orange et contre ce qui lui appartient, les » commissions des armateurs hollandais seront seulement » au nom du prince d'Orange. Ainsi, quoique les États eus- » sent donné leurs troupes malgré eux, ils tâchaient toujours » de se tirer d'affaire, et si on ne leur eût point déclaré la » guerre et qu'on eût exécuté religieusement le traité de » Nimègue, qui est tout ce qu'ils demandaient, ils seraient » demeurés les meilleurs amis du Roi..... (1er novem- » bre 1688). Les États-Généraux refusèrent de délivrer » des commissions pour courre sus aux vaisseaux fran-

» çais, quoiqu'il vînt tous les jours des avis que les arma-
» teurs français prenaient les vaisseaux des marchands
» (4 novembre 1688). »

Deux choses se font principalement remarquer dans la correspondance de d'Avaux :

1° La franchise avec laquelle il expose la fausse politique suivie par Louis XIV à l'égard des Hollandais, ce qui lui aliéna un peuple qui avait cependant le désir de vivre en paix avec lui, dans l'intérêt de son commerce ;

2° Que les Hollandais, poussés à bout par Louis XIV, ne s'associèrent cependant qu'avec une grande froideur à l'entreprise du prince d'Orange ; qu'il y avait à cet égard un manque réel d'enthousiasme, et que le moindre relâchement de la part du Roi de France eût été capable d'apporter un obstacle invincible à l'expédition de Guillaume III ; enfin, que ce fut en quelque sorte en désespoir de cause, et dans l'espérance de mettre fin à un état de choses ruineux pour le commerce et la navigation des Provinces-Unies, que l'on se décida dans la République à faire cause commune avec le prince d'Orange, dans l'espoir que celui-ci, parvenant à exécuter ce qu'il se proposait, il en résulterait une alliance étroite entre les puissances maritimes, et que, par là, elles seraient assez fortes pour dicter à leur tour des lois à Louis XIV, et le ramener ainsi à des sentiments plus conformes aux intérêts commerciaux des habitants des Provinces-Unies.

VII. Une fausse démarche du gouvernement français devint la vraie source des revers qui traversèrent, depuis, le règne de Louis XIV.

Il s'agit de l'invasion, aux mois de septembre et d'octobre 1688, du Palatinat et des Electorats de Mayence et de Trèves.

Voici comment Saint-Simon s'exprime au sujet de la guerre d'Allemagne :

« Louvois détourna d'abord le Roi de rien croire des » avis de d'Avaux, ambassadeur en Hollande, et de bien » d'autres qui mandaient le projet et les préparatifs de » la révolution d'Angleterre, et détourna nos armes de » dessus les Provinces-Unies par la Flandre, qui auraient » arrêté l'exécution de ce projet, pour les porter sur le » Rhin. Il persuada au Roi d'attaquer l'Empereur et l'Em- » pire par le siége de Philipsbourg ; il fit brûler Worms, » Spire et tout le Palatinat jusqu'aux portes de Mayence. » Après ce subit début, et certain par là de la plus vive » guerre avec l'Empereur, l'Empire, l'Angleterre et la » Hollande, l'intérêt particulier de la faire durer lui fit » changer le plan de son théâtre. Ce fut donc la Flandre » qu'il persuada au Roi de faire le vrai théâtre de la » guerre, et rien en Allemagne qu'une guerre d'observa- » tion et de subsistance (1). »

Il est certain que l'attaque de la Flandre eût complétement déjoué le projet de Guillaume III. Les États-Généraux, saisis de terreur, n'auraient jamais consenti, dans un danger si imminent, à se priver de leur flotte, d'une partie de leur armée et de la présence du capitaine général de l'Union. Si les ministres de Louis XIV eussent été payés pour le trahir, ils n'eussent pu agir d'une manière plus funeste pour la France. L'heureuse étoile du prince d'Orange ne se manifesta jamais d'une manière plus éclatante. De ce moment tout sembla concourir au succès de son entreprise. Le vertige qui venait d'égarer le cabinet de Versailles laissa le Roi d'Angleterre à la merci de son habile compétiteur.

La déclaration de guerre à l'Empereur, et celle que

(1) *Mémoires du duc de Saint Simon*, t. XIII, p. 25.

Louis XIV fit vers le même temps au Pape, irritèrent les puissances catholiques et consolidèrent les liens qui unissaient entre eux les princes protestants de l'Allemagne. Une clameur universelle s'éleva en Europe au bruit de cette invasion subite du territoire de l'Empire, et l'indignation générale ne connut plus de bornes, quand on vit les prétentions hautaines de la Cour de France, exprimées dans le manifeste de Louis XIV contre l'empereur Léopold et le pape Innocent XI (1).

Louis XIV y signalait d'abord les mauvais desseins de Sa Majesté Impériale contre la France. Il se plaignait ensuite de l'injustice que l'Électeur palatin faisait à la duchesse d'Orléans, frustrée par lui de la succession de son frère. L'Électeur était également accusé d'avoir suscité les divisions dont l'Électorat de Cologne avait été le théâtre. L'Empereur était lui-même accusé d'avoir voulu contraindre les électeurs à choisir son fils l'archiduc Joseph pour roi des Romains, et de prêter l'oreille aux instances du prince palatin, qui le pressait de conclure la paix avec les Turcs, afin d'être libre de tourner ses armes contre la France. Ce devait être là le prélude d'une grande alliance projetée entre les princes protestants pour troubler le cardinal de Furstenberg dans la possession du siége de Cologne, quoiqu'il fût désiré par la majorité du chapitre. D'après tous ces motifs, le Roi de France, considérant que ses ennemis ne pouvaient pénétrer dans ses États que par Philipsbourg, avait résolu, disait-il, de s'emparer de cette place pour la démolir. Il comptait aussi enlever Kaiserslautern à l'Electeur palatin, et garder cette ville jusqu'à ce que la duchesse d'Orléans eût obtenu justice. Enfin, à ces déterminations, il ajoutait celle de maintenir le cardinal dans la posses-

1. Burnet, *Hist. of his own time.*

sion de Cologne. En compensation, il offrait de permettre que le prince Clément de Bavière fût nommé coadjuteur, de faire raser Fryburg et de restituer Kaiserslautern aussitôt que l'Électeur palatin aurait payé à la duchesse d'Orléans l'équivalent de ses légitimes prétentions. Il demandait que la trève de vingt ans, qui existait entre lui et l'Empire, fût convertie en une paix définitive. Il proposait pour médiateurs de cette paix le Roi d'Angleterre et la République de Venise, et concluait en déclarant qu'il ne se regarderait comme engagé par les conditions qu'il venait d'offrir, qu'autant qu'elles seraient acceptées avant le mois de janvier (1). Ce manifeste servit de prélude à la guerre terrible qui ne se termina que par la paix de Ryswyk. Il fut suivi d'un autre contre le Pape, sous la forme d'une lettre, qui devait lui être remise par le cardinal d'Estrées, auquel elle était adressée.

L'injuste partialité que le Pape avait montrée durant tout son pontificat au préjudice de la France et en faveur de la Maison d'Autriche ; l'affaire de la régale ; le refus de l'envoi des bulles aux évêques nommés par le Roi ; les disputes sur les franchises dont l'ambassadeur de France avait été toujours en possession ; la résolution de n'accorder aucune audience au marquis de Lavardin ; enfin, l'infraction aux Canons de l'Église, dont le Pape s'était rendu coupable en accordant des bulles en faveur du prince Clément de Bavière et en refusant justice au cardinal de Furstenberg, telles étaient les raisons pour lesquelles le Roi se voyait enfin forcé de séparer le caractère du souverain pontife de celui du prince temporel, et de s'emparer, en conséquence, d'Avignon, de Castro et de

(1) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 170. — *Holl. Mercurius van* 1688, p. 69. — Wag., t. XV, p. 444. — Burnet, *Hist of his own time.*

Ronciglione, jusqu'à ce que le Pape eût satisfait aux prétentions du duc de Parme, l'allié de la France. Louis XIV se plaignait ensuite que le Pape ne concourût point avec lui, dans l'intérêt de l'Église, à l'extirpation de l'hérésie, et s'affligeait du scandale que cette conduite donnait aux catholiques. C'était là encore, ajoutait-il, ce qui inspirait au prince d'Orange l'audace d'aller envahir les États de son beau-père, sous prétexte de soutenir la religion protestante, mais en réalité pour détruire la foi catholique et renverser le gouvernement (1).

Une des conséquences de cette guerre fut que la France se vit obligée de faire filer ses troupes vers la partie supérieure du Rhin ; par là, elle se trouva dans l'impossibilité d'envoyer une armée dans les Pays-Bas espagnols, ou du moins d'occuper l'Électorat de Cologne avec des forces assez considérables pour inquiéter la République ; et c'est ainsi que l'invasion du Palatinat servit merveilleusement à l'accomplissement des desseins du prince d'Orange.

Sur ces entrefaites, le maréchal de Schomberg entra dans le pays de Clèves à la tête des forces que l'Électeur de Brandebourg avait promis d'envoyer au secours de l'Empire et des Provinces-Unies. La ville de Cologne fut obligée de recevoir une garnison envoyée par Schomberg, et cette garnison, non-seulement garantissait l'occupation de l'Électorat, mais arrêtait la marche des Français, qui ne pouvaient descendre le Rhin pour se rapprocher des frontières de la République, tant que cette importante place ne serait pas entre leurs mains. Par ces dispositions, les Provinces-Unies se virent de tous côtés à l'abri pour tout l'hiver. Rien désormais ne pouvait détourner le

(1) Dumont, *Corps dipl.*, t. VII, part. II, p. 167. — *Holl. Mercurius van* 1688, p. 63. — Wag., t. XV, p. 448. — Burnet.

prince d'Orange de ses desseins sur l'Angleterre, car on l'avait souvent entendu dire : « qu'il ne donnerait jamais » à ses ennemis occasion de l'accuser d'avoir emmené » avec lui les meilleures troupes des États, en les laissant » exposés au premier coup de main qui pourrait être tenté » contre eux durant son absence (1). »

D'ailleurs, la guerre que Louis XIV venait d'allumer en Europe, ne laissait d'autre alternative aux États-Généraux que de se joindre aux adversaires de la France. La politique des États était, en général, de faire de grandes concessions au maintien de la paix, parce qu'ils redoutaient les chances et les frais de la guerre. Ce fut cette politique qui les porta à favoriser si ouvertement, en 1684, la conclusion de la trêve de Ratisbonne, en dépit du prince d'Orange, et qui les empêcha d'accéder, en 1686, à la Ligue d'Augsbourg. Mais Louis XIV ayant tiré le glaive, les États comprirent qu'il fallait de leur côté se préparer à une guerre qui bientôt serait générale. De ce moment, la descente en Angleterre ne put plus être considérée, même aux yeux des esprits les plus prévenus contre le prince stathouder, comme une entreprise isolée et faite dans l'intérêt personnel de Guillaume III. Elle se rattacha dès lors à la politique générale, et l'idée de priver Louis XIV de l'appui du monarque anglais, en forçant celui-ci par les armes à abandonner l'alliance de la France, contribua plus que toute autre chose à aplanir les difficultés que le prince aurait pu rencontrer de la part des États. Il profita de cette première ferveur des esprits et de l'irritation produite par l'invasion de l'Empire pour annoncer officiellement son projet aux États, et obtenir leur consentement à l'expédition.

Ce fut ainsi que la politique mal avisée de la Cour de

(1) Burnet, *Hist. of his own time.*

France conspira à la fois contre Jacques II et en faveur du prince d'Orange, et que Louis XIV se créa par sa précipitation l'amer regret d'avoir, plus que tout autre, contribué à l'élévation de son ennemi et à la chute d'un prince qu'il aurait pu sauver, s'il avait écouté d'autres conseils que ceux de Louvois (1).

VIII. La persécution des protestants en France, jointe à la conduite peu mesurée de Jacques II en Angleterre, semblait autoriser les craintes les plus justes pour le protestantisme en Europe. Le conseiller pensionnaire Fagel ne se contenta pas de faire circuler ces idées dans les Provinces-Unies, il eut même recours à l'influence des ministres de ce culte pour exciter les alarmes de la nation. Ayant fait appeler quelques-uns des principaux d'entre eux, il leur adressa un discours pathétique, leur dépeignit sous les plus sombres couleurs les misères des protestants français, les calamités qui pesaient sur ces victimes innocentes. « Les dragonnades de France, » leur dit-il, « prouvent » assez de quelle fureur impitoyable est animé le papisme, » et si l'on permet à l'Église de Rome de gagner de l'as- » cendant en Angleterre, le protestantisme n'aura plus » de ressources pour se défendre contre ses ennemis. » Il parvint sans peine à les convaincre des dangers auxquels leur croyance religieuse était exposée, et leur démontra, en conséquence, que l'expédition en Angleterre était la seule chose qui pût sauver la République et la religion de la ruine prochaine qui menaçait l'une et l'autre (2).

Les ministres, émus, répondirent à cet appel, et dans leurs prêches, ils inculquèrent à leurs troupeaux le même zèle pour la cause de la Réforme. Car, quoique le clergé calviniste ne possédât aucune autorité politique dans les

(1) *Négociations du comte d'Avaux.*
(2) Wag., t. xv. p. 467.

Provinces-Unies, il possédait, en revanche, la puissance morale, qui est une autorité bien autrement influente quand elle agit sur l'esprit d'un peuple qui est fortement imbu de l'idée qu'attaquer sa religion, c'est s'en prendre à la fois à ses plus chers intérêts : ceux de ce monde et ceux de l'éternité.

L'influence du prince stathouder était parvenue peu à peu à surmonter tous les obstacles qui s'étaient présentés jusqu'alors à l'accomplissement du grand projet qu'il méditait, et une foule de circonstances fortuites et indépendantes de sa volonté l'avaient mis à même de tout préparer sans dévoiler officiellement aux assemblées souveraines de la République le but où tendaient tous ces grands préparatifs. On l'a vu successivement obtenir l'équipement d'une flotte considérable, la levée de neuf mille matelots, l'augmentation de l'armée de terre de la République, et une allocation considérable pour couvrir les frais de la guerre et réparer les fortifications sur le Rhin et l'Yssel. Ce grand déploiement de forces avait été consenti sans difficulté par les États, attendu qu'à cette époque le danger paraissait imminent sur leur frontière de l'est ; mais lorsque, par des négociations habilement dirigées, le prince d'Orange fut parvenu à intéresser à sa cause l'Électeur de Brandebourg et plusieurs autres princes de l'Empire, rien ne l'empêcha plus de distraire de son armée les troupes qu'il voulait emmener avec lui en Angleterre.

Voyant la République à l'abri des dangers d'une attaque du côté de l'Allemagne, le prince ne songea plus qu'à faire servir une partie des forces de terre et de mer des Provinces-Unies au rétablissement de l'ordre légal dans la Grande-Bretagne.

Guillaume III cependant ne pouvait se passer de l'as-

sentiment des États dans une affaire de cette importance.

Les esprits étaient tout préparés, en Hollande et dans les autres provinces, pour recevoir la communication qu'on était à la veille de faire aux assemblées souveraines. L'horreur du catholicisme, le mépris qu'inspirait en général le gouvernement du roi Jacques II, et pardessus tout la crainte de voir le monarque anglais se réunir à la France pour conspirer la ruine des Provinces-Unies, étaient autant d'éléments de succès et sur lesquels on comptait pour obtenir le consentement des États.

Vers le milieu de septembre, on communiqua le projet du prince aux États de Hollande. Il devint alors le sujet des délibérations des villes. La question ne fut discutée, à Amsterdam, que dans un comité du conseil municipal. Le bourgmestre Witsen, qui faisait partie de ce comité, déclara qu'il ne pouvait conseiller ni déconseiller l'entreprise, qu'il voyait d'immenses difficultés des deux côtés. « Cependant, » ajouta-t-il, « si le prince d'Orange per- » siste dans son dessein, il me semble que nous ne pou- » vons nous refuser à lui donner secours et assistance, » pourvu que l'on détermine exactement la nature de ce » secours, qu'on ne se brouille pas avec le peuple anglais, » et qu'en cas de réussite, l'Angleterre s'engage de son » côté à assister la République contre la France, dont elle » a tout à redouter. » Cet avis, habilement calculé, obtint l'assentiment des autres membres ; ils déclarèrent que l'entreprise était trop avancée pour qu'on pût reculer.

L'adhésion de la ville d'Amsterdam rendit toute espèce d'opposition illusoire de la part des autres villes. Quand Amsterdam avait parlé, et que sa puissante voix avait sanctionné ou blâmé une mesure quelconque, c'était,

pour la plupart du temps, un jugement sans appel, et à plus forte raison dans la circonstance actuelle, où l'intérêt, les vues et la politique du prince stathouder venaient se confondre avec l'opinion émise par la puissante capitale de la Hollande; les États de cette province résolurent donc à l'unanimité de soutenir le prince, et cet exemple fut suivi dans les autres provinces, où l'influence du stathouder était bien plus grande encore (1).

Le consentement individuel des États de chaque province amena l'adhésion collective de l'assemblée fédérale des États-Généraux (2).

Ceux-ci consentirent à mettre le commandement des forces navales de la République sous les ordres de l'amiral anglais Herbert, et comme représentant de l'amiral de l'Union, on lui déféra le titre de lieutenant-amiral général (3). Cette mesure rencontra cependant quelque opposition; l'orgueil national voyait avec peine le commandement de la flotte confié à un étranger. Mais l'espoir de rallier la flotte royale d'Angleterre à la cause du prince, par la présence d'un marin anglais qui avait commandé les forces navales britanniques, fut un puissant argument qu'on fit valoir et qui finit par triompher.

Les États résolurent aussi de faire au prince une avance de fonds; et comme les 4 millions destinés aux frais de la guerre sur le Rhin se trouvaient disponibles, Fagel obtint des États que cette somme serait mise momentanément à la disposition du prince (4).

Les États-Généraux, voyant l'entreprise portée au dernier point de maturité, ne balancèrent plus alors à l'avouer comme une mesure d'État. Ils déclarèrent aux mi-

(1) Wag., t. xv, p. 440. — *Mss.* de Witsen, p. 13-15.
(2) Résolution des États-Généraux, du 8 octobre 1688. — Burnet.
(3) Wag., t. xv, p. 466.
(4) *Ibid.*, p. 467.

nistres étrangers, à La Haye, que les liaisons étroites du Roi de la Grande-Bretagne avec Sa Majesté Très-Chrétienne leur ayant inspiré des alarmes légitimes, pour le maintien de leur religion et de leur indépendance, ils avaient jugé convenable d'assister le prince d'Orange avec des forces navales et militaires, pour aller rétablir l'ordre et le règne de la loi en Angleterre; que, toutefois, l'intention du prince n'était ni de subjuguer ce royaume, ni de détrôner le roi régnant, ni d'inquiéter les catholiques, mais seulement d'y rétablir la paix publique et le règne des lois, en faisant convoquer un Parlement librement élu par la nation (1).

Le passage inséré dans la déclaration des États, relatif aux catholiques anglais, avait été jugé nécessaire pour démentir les insinuations perfides de la Cour de France, qui accusait le prince d'Orange de nourrir l'horrible dessein d'exterminer tous les catholiques en Angleterre; ces bruits mensongers étaient semés à dessein, dans l'espoir de brouiller le prince d'Orange et la République avec les Cours de Vienne et de Madrid. En effet, on prétend que les cabinets de Versailles et de Londres déployèrent à cette époque tous les artifices imaginables pour armer la catholicité contre la Réforme, en allumant une guerre de religion en Europe (2).

Non-seulement l'Empereur et le Roi d'Espagne entrevirent combien cette guerre serait impolitique et préjudiciable à leurs intérêts, mais le souverain pontife lui-

(1) Résolution des États-Généraux, du 28 octobre 1688. — Wag., t. xv, p. 468. — Dumont, *Corps dipl.*, t. vii, part. ii, p. 205. — Jenkinson, *Coll. of all the treat.*, vol. i, p. 263.

(2) *Exposé.....* Que l'expédition de S. A. le prince d'Orange en Angleterre n'est pas considérée comme une guerre de religion contre les catholiques, comme les Français ont cherché à le faire croire aux hommes peu au fait de la situation actuelle. (Imprimé en hollandais, à Amsterdam, en 1689.)

même la repoussa comme un piége dangereux. Ils se contentèrent donc des assurances positives que les États et le prince d'Orange leur donnèrent de ne pas persécuter leurs co-religionnaires en Angleterre (1), et l'Europe étonnée apprit qu'à Vienne, à Madrid et même à Rome, on favorisait secrètement une entreprise qui tendait visiblement au préjudice de la catholicité (2).

L'historien de la papauté dit : « Il serait difficile de » prouver qu'Innocent ait été, comme on l'a dit, en intel- » ligence immédiate avec Guillaume III, et qu'il ait eu » connaissance des plans de celui-ci contre l'Angleterre. » Mais, ce qu'il y a d'évident, c'est que l'opposition contre » la France reposait principalement sur des forces et des » impulsions protestantes, et que le Pape ne cessa de » désapprouver les relations étroites qui existaient entre » Jacques II et Louis XIV (3). »

IX. Tandis que le prince d'Orange se préparait à envahir l'Angleterre à main armée, mesure toujours odieuse, et contre laquelle le patriotisme de la nation et de l'armée aurait pu se réunir, Jacques II, par une faute nouvelle, aplanit cet obstacle à son adversaire. Le Roi prit sur lui tout l'odieux d'une invasion étrangère en appelant les Irlandais en Angleterre, laissant par là au prince le rôle glorieux d'un libérateur.

Déjà de fréquents exemples d'insubordination s'étaient manifestés dans l'armée ; le camp de Hounslow, devenu plus redoutable au Roi qu'à la capitale, avait

(1) Lettre du prince d'Orange à l'empereur Léopold, publiée dans Dalrymple, *App.*, p. 254. — Mazure, t. III, p. 124.

(2) Mazure dit : « Au milieu de ces démonstrations pieuses, on distingua » surtout les vœux solennels qui se firent pour les États et pour le prince » d'Orange, dans la chapelle du ministre de Sa Majesté Catholique à La » Haye. » T. III, p. 127. — Wag., t. XV, p. 469.— Rapin, t. X, p. 124.

(3) Ranke. — *Estratti delle lettere di monsignor Adda, nunzio apostolico à Londra.*

été levé et les régiments envoyés dans diverses garnisons.

Depuis quelque temps déjà, Barillon remontrait au Roi que, ne pouvant compter sur son armée anglaise, il devait, pour sa sûreté, s'entourer de troupes irlandaises (1). Jacques II avait balancé quelque temps avant d'adopter ce conseil, car il connaissait l'aversion que les Anglais avaient pour leurs voisins. Puis il voulut tenter d'introduire des soldats irlandais dans des régiments anglais. La première expérience à cet égard fut faite dans un régiment commandé par son fils naturel, le duc de Berwick, et dut le dégoûter de son projet. Le lieutenant-colonel et cinq capitaines de ce régiment protestèrent en face du duc de Berwick contre cet outrage fait à l'armée anglaise, et refusèrent d'admettre ces étrangers dans leurs rangs, déclarant ne vouloir commander qu'à des Anglais. Le duc informa le Roi de cet acte d'insubordination; les six officiers réfractaires furent traduits devant un conseil de guerre et cassés; mais toute la nation applaudit à leur noble conduite. C'est dans cette disposition des esprits que l'on vit débarquer sur les côtes de l'Angleterre des bataillons irlandais que Tyrconnel avait levés et organisés depuis sa vice-royauté en Irlande.

Un historien anglais dit que de toutes les fautes commises par Jacques II, l'appel des troupes irlandaises en Angleterre fut peut-être celle qui facilita le plus l'invasion de Guillaume III. « Jacques II, » dit cet auteur, « aurait » pu, avec quelques chances de succès, faire un appel à » l'esprit patriotique de ses sujets contre l'envahisseur de » son royaume; car les Anglais sont, non pas seulement géo- » graphiquement, mais moralement aussi, une race insu-

(1) Lettres de Barillon, des 23 août—3 septembre, 3-13, 6-16, 8-18 septembre 1688.

» laire. » Leurs antipathies nationales étaient, à cette époque, peu raisonnables et violentes. Les Anglais n'avaient jamais été accoutumés à l'intervention de l'étranger dans leurs affaires domestiques; la vue seule d'une armée étrangère, foulant le sol anglais, aurait pu les déterminer à se rallier autour d'un Roi dont ils avaient tant de sujets de se plaindre. Guillaume III serait peut-être venu échouer contre ce sentiment patriotique; mais Jacques II se chargea de faire disparaître cette difficulté.

L'arrivée d'une brigade des troupes de Louis XIV n'aurait pas excité autant de ressentiment et de honte parmi les Anglais, que celle qu'ils ressentirent quand ils virent débarquer ces colonnes de catholiques irlandais venant de Dublin et traversant, avec un appareil militaire, toute l'Angleterre. Aucun Anglais ne considérait alors les indigènes irlandais comme ses compatriotes. Les deux nations n'appartenaient pas à la même branche de la grande famille humaine. Les Irlandais avaient leur caractère particulier et une langue qui leur était propre. Ils étaient des étrangers pour les Anglais, et, de tous les étrangers, ceux qu'ils détestaient le plus, parce qu'ils les méprisaient; « les plus détestés, parce que durant cinq » siècles ils avaient été instamment nos ennemis, » dit le même historien; « les plus méprisés, parce qu'ils étaient » des ennemis vaincus et rendus esclaves. Les Anglais » étaient membres d'une société fort inférieure à la vérité, » en richesse et en civilisation, à la société au milieu de » laquelle nous vivons; mais nonobstant cela, une des » sociétés la plus riche et la plus civilisée que le monde » eût vue; les Irlandais, au contraire, étaient presque aussi » incultes que les sauvages du Labrador. L'Anglais était » un homme libre, l'Irlandais le serf héréditaire de sa race; » et de là, le premier concluait qu'il était, dans l'humaine

» nature, d'un ordre plus élevé que l'Irlandais ; car c'est » ainsi qu'une race dominatrice explique toujours son » ascendant et excuse sa tyrannie (1). »

Et c'étaient ces hommes stupides et poltrons qui étaient chargés de tenir l'Angleterre dans la dépendance, tandis que la Constitution politique, civile et religieuse était détruite par un despote. Le sang de toute la nation bouillonnait à cette pensée. Être conquis par des Français ou des Espagnols aurait comparativement semblé un sort tolérable à celui qu'on leur faisait ; avec des Français et des Espagnols, on était accoutumé de traiter de nation à nation ; on admettait que c'étaient de grands peuples, pouvant se glorifier de posséder des hommes éminents, tant dans les arts de la paix que de la guerre. Mais se voir subjugué par une race inférieure était une dégradation qui dépassait toute idée de dégradation possible. Le fait en lui-même était déjà propre à exciter au plus haut degré l'indignation nationale ; mais cette indignation fut augmentée par mille bruits sinistres qui circulaient dans toutes les classes de la société, et qui ne tardèrent pas à prendre des proportions gigantesques. Le nombre des Irlandais débarqués en Angleterre était assez considérable, à la vérité ; mais peu à peu ce nombre fut grossi par l'exagération : ce n'étaient plus quelques régiments, c'était une véritable armée ; la conduite de ces troupes était dépeinte sous les plus noires couleurs ; partout où elles passaient, le pillage, le meurtre, le viol étaient à l'ordre du jour. Les Irlandais avaient liberté entière, disait-on, de se livrer à tous les excès ; c'était le prélude d'un massacre général des protestants, pareil à celui des protestants en Irlande en 1641. L'antipathie nationale était si grande, que même les lords catholiques, tels que Powis

(1) Macaulay's *Hist. of Engl.*, vol. II, p. 422 et suiv.

et Bellasyse s'exprimèrent en termes peu mesurés, au conseil, sur la présence de ces étrangers.

Jacques II blessa donc au cœur l'amour-propre national anglais en lui faisant subir la honte d'une invasion étrangère, d'une invasion irlandaise ! Aussi, quand le prince d'Orange débarqua en Angleterre à la tête de ses troupes, ces étrangers ne furent pas considérés comme des envahisseurs, mais comme des libérateurs. Les Anglais comprirent que ces étrangers ne venaient que pour refouler les Irlandais dans leur île, et cela les rendit populaires en rassurant les Anglais.

Jacques II était foncièrement mauvais et méchant, mais plus stupide encore que méchant ; son esprit était si borné, son intelligence si étroite et son amour du pouvoir si grand, mais en même temps si illogique, qu'il ne considérait ses sujets que comme des esclaves, et qu'il crut jusqu'au dernier moment que, parce que cela lui plaisait, il pourrait froisser tous les sentiments des Anglais sans qu'ils songeassent à y opposer une résistance sérieuse ; c'est ainsi qu'il les priva de leurs libertés en les privant du gouvernement parlementaire ; de leur Église, en voulant la mettre au-dessous de la sienne, et de leur nationalité, en les traitant en peuple vaincu et en appelant à son aide les Irlandais pour les contenir, s'ils osaient s'opposer à ses volontés. Quand un souverain connaît si peu l'esprit du peuple sur lequel il règne, est-il digne de régner ? peut-il continuer à régner ? Non, cela n'est pas possible, car il a lui-même détruit tous les ressorts à l'aide desquels son gouvernement est possible ; sa chute alors devient immanquable.

X. La Haye était devenu, vers la fin de l'été, le rendez-vous d'un grand nombre d'émigrés anglais. C'était une réunion composée de tous les partis, de

vieux royalistes qui avaient versé leur sang pour le trône, d'agitateurs du temps de l'armée du Parlement, de Tories qui avaient été persécutés à l'époque du bill d'*exclusion*, et de Whigs qui avaient fui l'Angleterre pour leur participation au complot de Rye-House. L'aristocratie, la marine, l'armée, le clergé anglican et les presbytériens y avaient des représentants; tous attendaient avec impatience et anxiété l'heure de la délivrance promise par le prince d'Orange.

Il n'est pas sans intérêt de nous arrêter pendant quelques instants sur les délibérations qui se tinrent, à la veille de l'expédition, entre le prince et les réfugiés anglais qui étaient venus le rejoindre en Hollande. Il est curieux d'observer combien ces hommes, qui venaient chercher aide et appui auprès de Guillaume III, cherchaient en même temps à se garantir de tout ce qui pourrait assurer au prince une influence trop prépondérante dans les affaires du royaume. Ce fut une lutte véritable à laquelle présida, d'une part la jalousie nationale, et de l'autre la prudence.

Sidney, qui allait et venait de Hollande en Angleterre, pour entretenir la correspondance entre les mécontents du royaume et les réfugiés en Hollande, revint d'Angleterre vers le milieu de septembre. C'était lui qui était porteur de la plupart de ces suppliques qui s'adressaient au prince, pour l'engager à venir délivrer la nation anglaise; mais déjà cette inquiète jalousie, qui plus tard causa tant d'embarras à Guillaume III, se faisait remarquer dans les instructions dont Sidney était porteur. On insistait en Angleterre pour que le prince arrivât sur la côte avec une force navale imposante, mais que, par contre, le nombre de troupes de débarquement qu'il amènerait avec lui fût restreint à six ou sept mille hom-

mes tout au plus, pour que son expédition n'eût pas l'air d'une conquête. Les uns voulaient que le point de débarquement fût dans le nord de l'Angleterre, parce que le comté d'York est un pays fertile, qu'il abonde en chevaux, et que la noblesse, excitée par le comte de Danby, se prononcerait incontinent pour le prince, à son arrivée ; d'autres conseillaient une descente simultanée dans le nord et dans la partie méridionale de l'Angleterre. Tous demandaient la célérité dans l'exécution, attendu que la force navale du Roi ne s'élevait guère, pour l'instant, qu'à dix-huit vaisseaux qui se trouvaient réunis aux dunes, mais que sous peu cette force serait considérablement augmentée.

Guillaume III n'était pas d'un caractère à se laisser surprendre soit par de belles promesses, soit par ses propres illusions. Il pesa mûrement tous les avis qui lui vinrent de l'autre côté du détroit, en conféra avec les Anglais qui se trouvaient à La Haye, et finit par déclarer à ceux-ci qu'il n'était pas disposé à passer la mer avec un nombre de troupes aussi limité; que Jacques II ayant une armée, il devait nécessairement supposer qu'elle agirait contre lui, bien qu'on lui fît espérer qu'elle abandonnerait la cause du Roi pour venir se ranger sous ses drapeaux; que d'ailleurs il y avait peu à compter sur l'assistance des bourgeois, là où il s'agissait de se battre; que toutes ces raisons l'obligeaient à ne pas s'aventurer dans une entreprise semblable, et de l'issue de laquelle dépendait le salut de l'Angleterre et de la République, sans avoir sous ses ordres une armée qui pût au besoin tenir tête à celle du Roi; que le projet de diviser ses forces était plein de dangers et d'inconvénients; enfin, après de longs pourparlers, il fut arrêté que les circonstances décideraient du lieu du débarque-

ment; que le maréchal de Schomberg ferait partie de l'expédition, et que la flotte, bien que composée en totalité de vaisseaux hollandais, aurait pour commandant en chef l'amiral Herbert, l'un des Anglais qui étaient venus rejoindre le prince en Hollande (1).

XI. Pendant que Jacques II se livrait encore à ses illusions, il reçut de son envoyé en Hollande, la nouvelle que le prince d'Orange allait se mettre en mer, avec une armée d'environ quinze mille hommes et une flotte de cinq cents voiles.

Jacques II, averti par sa conscience qu'il avait perdu la meilleure sauvegarde d'un monarque, l'amour et la confiance de ses sujets, fut frappé de cette nouvelle comme d'un coup de tonnerre. Alors le monarque se hâta de revenir sur la plupart de ces mesures qui avaient rendu son règne si impopulaire, et ce fut avec la précipitation qui décèle la crainte, plutôt que la conviction de ses torts. La nation ne s'en émut guère; elle se montra persuadée que ces concessions, arrachées par la frayeur, seraient retirées aussitôt que le danger serait passé.

Enfin, lorsque tout fut préparé pour l'embarquement, le prince d'Orange crut que le moment de s'expliquer ouvertement était arrivé, et publia un manifeste pour motiver et justifier son expédition. Il y faisait la récapitulation de tous les griefs du peuple anglais; le pouvoir dispensateur que la couronne s'était arbitrairement attribué, la création d'une commission ecclésiastique, les charges données aux catholiques, l'admission d'un jésuite au conseil privé, le catholicisme ouvertement

(1) Wag., tome xv, pages 454 et suiv. — Burnet, volume i, page 776. — *Mercur. holl.*, année 1688. — *Négociations du comte d'Avaux*, tome vi, page 230.

encouragé par l'érection de colléges et de séminaires, la déposition des juges s'ils refusaient de conformer leurs sentences aux volontés de la Cour ; les chartes des villes et corporations anéanties et l'élection des membres du Parlement soumise à l'influence de la Cour ; les plus modestes pétitions, de la part des personnages du plus haut rang, traitées de criminelles et de séditieuses ; l'autorité civile et militaire de l'Irlande abandonnée aux catholiques ; un pouvoir sans bornes usurpé sur les lois et sur la religion en Écosee, et la soumission sans réserve exigée dans ce royaume ; enfin, les violentes présomptions contre la naissance du prince de Galles. C'était pour remédier à tant de maux, disait le prince, qu'il avait résolu de passer en Angleterre avec une armée capable de garantir sa personne des pernicieux conseillers du Roi. Son unique but était de voir convoquer un Parlement libre, qui prît soin de pourvoir à la sûreté et à la liberté de la nation, et d'examiner les preuves de la légitimité du prince de Galles. Personne, ajoutait-il, ne serait assez injuste pour le soupçonner d'un autre dessein que celui d'assurer un établissement durable à la liberté, à la religion et à la prospérité des Anglais. Les forces dont il se faisait accompagner étaient d'ailleurs tout à fait en disproportion avec toutes vues de conquête, et la raison ne permettait pas d'admettre que tant de personnages de la plus haute distinction, dans l'Église et dans l'État, eussent pu l'exciter, par des invitations solennelles, à de pernicieuses entreprises. Il exhortait en même temps tous les bons Anglais à se joindre à lui pour concourir à un si louable dessein. A ce manifeste étaient jointes deux lettres du prince, l'une adressée à l'armée et l'autre à la flotte ; et l'amiral Herbert, de son côté, fit un appel au zèle patriotique et religieux de ses anciens frères

d'armes, appel qui fut répandu avec profusion à bord des vaisseaux de la flotte royale (1).

On était sur le point d'envoyer le manifeste du prince en Angleterre et en Écosse, lorsqu'on apprit qu'il portait à faux, au moins pour une grande partie. En effet, Jacques II s'était relâché jusqu'à faire publier : que, prêt à entrer dans tous les arrangements qu'on voudrait pour la sûreté de l'Église anglicane et de la religion protestante en général, il consentait à ce que les catholiques demeurassent exclus de la chambre des Communes ; il envoya l'ordre de la Jarretière au duc d'Ormond pour le regagner ; il rendit ses bonnes grâces au duc de Somerset et aux évêques qu'il avait envoyés à la Tour ; le comte de Bedford, père de lord Russell décapité sous le règne précédent, à l'instigation de Jacques II, fut consulté par le Roi. « J'avais un fils, » répondit ce seigneur, « qui aurait pu vous secourir. » Le collége de la Savoie, à Londres, fut ôté aux jésuites ; celui de la Madeleine, à Oxford, fut rendu aux anglicans ; la suspension de l'évêque de Londres fut levée ; la commission ecclésiastique vit cesser ses fonctions et tous ses actes furent abrogés ; le zèle du Roi pour l'abolition du *Test* et des lois pénales sembla tout à coup ralenti. Pour mieux regagner l'affection de sa capitale, Jacques II résolut de rendre à la ville de Londres la Charte dont son prédécesseur l'avait privée, et cette restitution s'étendit à diverses autres villes et corporations qui avaient été dépouillées de leurs Chartes sous les règnes de Jacques II et de Charles II. Enfin, le Roi promit de convoquer un Parlement aussitôt que le royaume serait dans une situation plus favorable. A tous ces actes vint se joindre la chute de ce prince des fourbes, de Sunderland, qui, dans ces derniers temps, avait été tout-puis-

(1) Wag., t. xv, p. 456 459.

sant à la Cour. Il fut expulsé du conseil; mais il n'est pas décidé s'il fut sacrifié à l'opinion publique ou si Jacques II l'éloigna parce qu'il le soupçonnait de trahison (1).

Jacques II rappelle, il est vrai, les mesures favorables aux catholiques ; toutefois, bravant l'animadversion générale, il fait baptiser le prince de Galles dans la communion romaine et lui donne le Pape pour parrain. Il est difficile de s'expliquer, et peut-être Jacques II se trouva-t-il dans le même embarras, une conduite aussi contradictoire. Ce que le Roi faisait d'une main pour se sauver, il semblait prendre à tâche de le défaire de l'autre. Si Jacques II paraît être frappé d'un esprit de vertige, la nation n'est pas moins inquiète sur son avenir ; elle se demande, avec un effroi légitime, ce qui adviendra, si le Roi sort victorieux de la nouvelle crise qui menace son trône, et si les sanglantes campagnes de Jeffreys ne sont pas à la veille de recommencer.

En même temps, Jacques II fait publier une proclamation annonçant que le royaume étant menacé d'une invasion étrangère, il engage les peuples à se prémunir contre toutes les vaines rumeurs, contre les calomnies par lesquelles on cherche à ébranler leur fidélité. Il ordonne à tous ses sujets de se préparer à combattre pour le pays, et défend, sous peine de haute trahison, toute espèce de complicité, adhésion et correspondance quelconque avec l'ennemi (2).

Cependant, quand le lord chancelier vint rapporter,

(1) Lord Sunderland quitta l'Angleterre et se retira à Amsterdam, mais il écrivit, quelques mois après, à Guillaume III, que c'était pour suivre l'avis de ses amis et non d'après son propre jugement ; « car je pensais » que j'avais servi si éminemment la cause publique, en contribuant de tout » mon pouvoir au succès de votre glorieuse entreprise, que le seul motif » d'avoir fait partie d'un ministère odieux ne devait point m'obliger à m'é- » loigner. » (8 mars 1689. — Dalrymple, *App.*, part II, p. 3.)

(2) Mazure, t. III, p. 130.

par ordre du Roi, à l'Hôtel-de-Ville, la Charte de ses anciens priviléges, le peuple de Londres témoigne sa joie bruyante par des feux allumés sur les places publiques. Le corps de ville va remercier le Roi et proteste de sa fidélité, de sa reconnaissance; mais le bon sens populaire fait justice de cette parade, en disant hautement que ce n'est pas le Roi, mais le prince d'Orange qu'il en faut remercier (1).

Tandis que Jacques II se méfie de tous ceux qui l'entourent, hormis de quelques conseillers catholiques; qu'il redoute le peuple anglais et que follement il vient de refuser l'assistance de Louis XIV, il a recours à l'intervention céleste pour consolider sa puissance; il appelle à son secours un miracle; il croit paralyser les desseins de ses ennemis en faisant exposer le Saint-Sacrement dans les églises catholiques, comme pour braver la nation qui regarde ce spectacle avec colère et pitié. Un historien rapporte qu'à la nouvelle de la tempête qui faillit devenir si funeste à l'expédition du prince d'Orange, Jacques II sentit renaître sa confiance. « Faut-il s'en étonner, » dit-il, « puisque le Saint-Sacrement de l'autel se trouva exposé » ce jour-là (2)? » Mais tandis que le Saint-Sacrement était exposé dans les églises catholiques d'Angleterre, le reste de la catholicité, moins la France, faisait dire des messes à l'intention de la réussite de l'expédition de Guillaume III.

Toutes ces nouvelles mesures du Roi de la Grande-Bretagne obligèrent cependant le prince d'Orange à publier une déclaration additionnelle à son premier manifeste :

« Après avoir fait dresser et imprimer notre décla-

(1) Mazure, t. III, p. 131.
(2) *Ibid.*, t. III, p. 161.

» ration, » disait-il, « nous avons appris que les destructeurs » de la religion et les infracteurs des lois de ces royaumes, » sur ce qu'ils ont ouï-dire de nos préparatifs pour se- » courir le peuple contre eux, ont rétracté une partie de » leur despotisme et annulé quelques-unes de leurs injustes » décisions et déclarations ; que le sentiment de leur » crime et le peu de confiance qu'ils ont en leurs forces » les ont portés à présenter à la ville de Londres une » apparence de soulagement, par la suspension de leurs » oppressions violentes, espérant par là mettre les peuples » en repos et les détourner de la demande d'un rétablisse- » ment assuré de leur religion et de leurs lois par le » secours de nos armes ; qu'ils ont aussi répandu le bruit » que nous nous proposions d'envahir l'État et de réduire » la nation en servitude. »

Le prince protestait d'abord que l'on outrageait son caractère par de telles imputations. Il n'avait, disait-il, d'autre dessein que de rétablir les libertés publiques sur une base à jamais inébranlable, et il donnait pour garant de ses loyales intentions le grand nombre de personnes de la haute noblesse qui l'appelaient au secours de la nation, ou qui déjà se préparaient à le suivre, toutes connues par leur intégrité, leur fidélité inébranlable à la religion, au gouvernement et à la couronne d'Angleterre. Il attaquait ensuite la sincérité des nouveaux ordres du Roi. « Les promesses passées, » disait-il, « doivent faire juger les promesses récentes. Aussi, le » prétendu redressement que l'on offre aujourd'hui prouve » manifestement toutes les infractions que nous avons » signalées ; mais on n'accorde rien qu'on ne puisse révo- » quer quand bon semblera, puisqu'on se réserve tous » les prétextes, toutes les prétentions, pour faire revivre » ces infractions au moyen du pouvoir arbitraire, qui a été

» la source de toutes les oppressions. Il est aussi très-
» certain que nulle satisfaction ne peut être offerte que
» dans un Parlement, par une déclaration authentique,
» touchant les droits des sujets qui ont été violés, et non
» par de prétendus actes de grâce, à quoi on se réduit
» dans l'extrême nécessité du moment. Nous avons donc
» cru nécessaire de déclarer que nous voulons référer
» de toutes choses à une assemblée libre de la nation, dans
» un Parlement (1). »

Ces proclamations réciproques paraissaient devoir rendre toute espèce de transaction impossible entre le prince d'Orange et le Roi d'Angleterre : l'un s'appuyait sur la nation, l'autre sur son droit divin. Guillaume III s'appuyait dans son manifeste sur l'assistance qu'il attendait d'hommes haut placés dans l'Église et dans l'État, qui avaient invoqué son intervention, et c'était surtout ce passage où il se disait appelé par des pairs spirituels et temporels qui tourmentait le plus Jacques II.

Halifax, Clarendon et Nottingham étaient alors à Londres; ils furent immédiatement appelés et interrogés. Halifax, quoique fort de son innocence, refusa d'abord de répondre. « Votre Majesté me demande, » dit-il, « si
» j'ai commis un crime de haute trahison. Si je suis
» suspect, faites-moi traduire devant mes pairs. Quelle
» confiance Votre Majesté pourrait-elle avoir dans la parole
» d'un accusé dont la vie est en danger? Quand bien
» même j'aurais appelé Son Altesse, je n'hésiterais pas à
» soutenir mon innocence. » Le Roi déclara à Halifax qu'il ne le considérait pas comme un accusé, mais qu'il l'interrogeait comme un gentilhomme demande à un autre, qui a été calomnié, si la calomnie a quelque fondement. « En ce cas, » répondit Halifax, » je

(1) Mazure, t. III, p. 143. — Wagn., t. XV, p. 465.

» déclarerai sans hésiter que je n'ai pas appelé le prince » d'Orange ; Clarendon et Nottingham dirent la même » chose. »

Le Roi était encore plus inquiet au sujet des prélats. Il sentait que, s'ils lui étaient hostiles, son trône était en danger ; mais il trouvait en même temps quelque chose de monstrueux à supposer qu'aucun évêque de l'Église d'Angleterre pût lever l'étendard de la révolte contre son souverain. Compton, évêque de Londres, fut appelé, et le Roi lui demanda s'il croyait que l'assertion du prince eût le moindre fondement. L'évêque était très-embarrassé, car il était lui-même un des sept qui avaient signé l'invitation adressée au prince, et sa conscience ne lui permettait pas de mentir effrontément. « Sire, » dit-il, « je » crois que pas un de mes frères n'est plus coupable que » moi dans cette affaire. » Le Roi ne soupçonna pas la perfidie de cette réponse équivoque, et fut satisfait. Le lendemain, les quelques pairs spirituels qui se trouvaient à Londres furent appelés par le Roi. Le primat, après bien des protestations, ajouta : « Et je suis sûr qu'aucun » de mes frères n'a fait cela. — Je ne l'ai pas fait, » s'écria chacun des évêques présents. Puis, quand vint le tour de Compton, il se tira adroitement de ce pas difficile, en disant : « J'ai répondu hier à Votre Majesté. » Jacques II leur répéta plusieurs fois qu'il les croyait parfaitement. Il ajouta cependant que, pour son service et pour leur propre honneur, ils devaient donner et signer un manifeste qui proclamerait toute l'horreur que leur inspirait le dessein du prince. Les évêques gardèrent le silence. Jacques II prit ce silence pour un consentement, et les congédia (1).

Un grand nombre de gentilshommes des provinces

(1) Macaulay, t. II, p. 472.

firent connaître leurs dispositions à rester dans l'obéissance. Parmi les lords, quelques-uns, trop prudents pour se montrer à la Cour, protestent de loin de leur soumission et de celle du comté où leur patronage s'exerce; les autres viennent à White-Hall pour étaler leur loyauté aux yeux du monarque, et lui baiser la main en signe de fidélité. « Il est vrai, » dit Mazure, « que la tempête qui » contrariait le départ de la flotte hollandaise devait ins- » pirer aux conspirateurs des démonstrations de fidélité » pour leur souverain (1). »

Rien de ce genre ne doit nous surprendre ; l'homme est ainsi fait : tel il est sous le chaume, tel aussi sous les lambris dorés du palais des rois ; c'est toujours l'homme, plus ou moins haut placé dans la société, aux prises avec son intérêt, son ambition, ses craintes, ses espérances , sa lâcheté. Les courtisans se rencontrent dans toutes les classes de la société ; à la Cour comme au village, on caresse ce que l'on craint, et l'on ne s'y hasarde pas à manifester un sentiment hostile envers l'homme qui a le pouvoir de nuire. D'ailleurs, dans des circonstances semblables à celles dont l'Angleterre nous offre le tableau à cette époque, croit-on que tout le monde ait franchement brûlé ses vaisseaux? que tout le monde ait franchi d'un pas ferme et sûr le Rubicon? On veut avoir des billets dans toutes les loteries, une chance dans toutes les fortunes , une éventualité sous tous les régimes ; en un mot, les hommes politiques, en temps de révolution, sont la plupart comme les hommes prudents qui ne mettent jamais tout leur avoir dans la même bourse.

Guillaume III lui-même n'eût pas été étonné de voir aux pieds de Jacques II ceux qui l'avaient appelé; car le

(1) Mazure, t. III, p. 132.

monarque régnait encore, et, bien que son trône chancelât, un coup de vent heureux pouvait suffire pour le raffermir. Cependant, c'est avec ces hommes à face double que Guillaume III se hasarde à exécuter la vaste conception politique qui doit porter un coup irréparable à la puissance de Louis XIV. Guillaume III connaît la faiblesse des uns, la duplicité des autres, l'excessive timidité de tous, quand ils ne se sentent pas appuyés par lui. Il n'a pas encore touché le rivage britannique; ainsi, le moment de rompre avec Jacques II n'est pas encore arrivé pour des hommes dont le prince d'Orange, plus que tout autre, a été à même d'étudier le caractère sous deux règnes consécutifs; il les avait vus à l'œuvre. Guillaume III nourrissait dans son âme le mépris qu'un esprit élevé ne peut s'empêcher de ressentir, en contemplant d'un œil observateur, ce mélange de bassesse et d'orgueil, de nullités prétentieuses, de fausseté et d'ambition vulgaire et sordide, qui sont les traits distinctifs du caractère humain. Peut-être que le superbe dédain avec lequel Guillaume III traita les Anglais, après les avoir délivrés, fut une chance de succès de plus pour lui; car l'inconséquence de l'homme est si grande, que souvent il accorde à la froideur et à l'indifférence ce qu'il aurait refusé à la violence et à la force.

XII. Le prince d'Orange n'ayant plus rien qui l'arrêtât, prit congé des États-Généraux. Arrivé à son bord, il fit déployer les pavillons; ses armes et celles de la princesse d'Orange sont au milieu; au-dessus des armes, on lit ces deux lignes : *Pro religione protestante : pro libero parlamento;* au-dessous des armes, la devise de la Maison d'Orange : *Je maintiendrai.*

La flotte était composée d'environ cinquante vaisseaux de guerre, dont la plupart étaient du troisième et du

quatrième rang, et de cinq cents vaisseaux de transport. Les capitaines étaient tous Hollandais ; l'amiral anglais Herbert, comme représentant la personne du prince, avait l'insigne honneur de commander les forces navales de la République. Le maréchal de Schomberg, qui était sorti de France pour sa religion, était au nombre de ceux qui accompagnaient le prince. L'effectif des troupes à bord de la flotte est porté par les publications de cette époque à douze mille, dont près d'un tiers de cavalerie (1).

La flotte fut divisée en trois escadres. Le corps de bataille était sous les ordres du contre-amiral Schepers ; c'était là qu'était le prince, sur une frégate légère de trente-six canons. Évertsen, vice-amiral de Zélande, commandait l'arrière-garde. L'avant-garde était dirigée par Herbert. Le choix d'un marin anglais pour commander l'avant-garde témoigne des précautions que le prince avait prises pour parer à toutes les éventualités. Si, en effet, une rencontre avait lieu, l'orgueil des Anglais serait bien moins froissé s'ils étaient battus par un compatriote. Mais, d'ailleurs, Guillaume III voulait tout faire pour éviter une action ; car, dans une lettre à Bentinck du 6-16 septembre 1688, il le charge de dire à Herbert : « Ce n'est pas le temps de faire voir sa bravoure ni de se » battre, si on le peut éviter. Je le lui ai déjà dit, mais il » sera nécessaire que vous le répétiez, et que vous le lui » fassiez bien comprendre (2). »

Depuis longtemps il n'était sorti des ports de Hollande une flotte si formidable. Elle mit à la voile le 30 octobre, mais elle eut à lutter contre une tempête et fut obligée de rentrer dans le port. « A ce moment, » dit un auteur

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 270.
(2) Macaulay, t. II, p. 476.

anglais, « on avait une telle impatience de voir arriver le » prince d'Orange, qu'on traitait le vent contraire de *vent* » *papiste* (popish wind), et que la foule s'assemblait, » tenant les yeux fixés sur la girouette des églises et priant » Dieu d'envoyer un *vent protestant* (1). » Néanmoins, le dommage essuyé par quelques vaisseaux fut promptement réparé, et la flotte prit de nouveau la mer le 11 novembre, bien que les journaux hollandais eussent publié, probablement pour entretenir Jacques II dans une fausse sécurité, que la flotte hollandaise avait été si considérablement maltraitée, que le dommage s'élevait à plus d'un million de florins et qu'elle ne serait pas en état de reprendre la mer avant le printemps suivant (2).

Milord Dartmouth, amiral d'Angleterre, avait fait espérer au Roi qu'il arrêterait l'ennemi, et lui livrerait bataille; mais il ne parut point (3). La flotte hollandaise ayant fait voile vers l'ouest de l'Angleterre, le prince prit terre à Torbay le 5-15 novembre, et fit débarquer ses hommes, ses chevaux et son artillerie sans que personne se présentât pour s'y opposer (4).

A peine le prince avait-il mis le pied sur le sol anglais, que Burnet, tout joyeux du succès de l'entreprise,

(1) Macaulay, t. II, p. 463.

(2) The expedition of His Highness the prince of Orange. (Somers, *Coll. of tracts*, vol. IX, p. 276.)

(3) Lettre de lord Dartmouth au roi Jacques. (Dalrymple, *App.*)

(4) Torbay d'aujourd'hui ressemble peu à Torbay où Guillaume III mit pied à terre. C'était alors une plage déserte, où de loin en loin on voyait quelques habitations de paysans. Aujourd'hui une population de 16,000 âmes s'y trouve agglomérée, et les environs sont couverts de villas élégantes. « Tout l'aspect de l'endroit est changé; là où on voit aujourd'hui un port » rempli de vaisseaux et un marché toujours plein de vendeurs et d'acheteurs, les vagues battaient alors une plage désolée; mais un fragment de » rocher sur lequel le libérateur posa le pied en sortant de son embarcation a été précieusement conservé; il a été placé comme un objet de vénération publique au milieu de ce centre d'activité. » (Macaulay, t. II, 480.)

s'approcha de lui, au moment où déjà, en compagnie du maréchal de Schomberg, il explorait le terrain, et lui demanda quels étaient ses plans et ses projets. Les hommes de guerre en général se soucient peu de recevoir des conseils sur leurs opérations militaires, et Guillaume III moins que tout autre. Comme politique et comme général, il était peu disposé à communiquer ses desseins à son chapelain et à recevoir ses avis. Néanmoins, soit qu'en ce moment il fût bien disposé par le succès, soit qu'il ne voulût pas choquer ouvertement Burnet, au lieu de lui exprimer son mécontement par une verte réprimande : « Eh bien ! docteur, » lui dit-il en lui tendant la main d'un air affable, « que pensez-vous de la prédestination en ce » moment ? » Cette manière de faire sentir à Burnet qu'il se mêlait de ce qui ne le regardait pas, était très-délicate, mais trop fine peut-être pour être comprise par le chapelain, qui n'avait pas l'esprit très-délié. Il répondit d'un air pénétré, qu'il n'oublierait jamais la faveur signalée dont la Providence avait secondé l'entreprise du prince.

Si, en effet, les partisans du prince avaient un instant accusé le vent d'être *papiste,* ils pouvaient à cette heure le remercier de s'être montré *protestant ;* car il avait singulièrement favorisé la flotte de débarquement. Il avait soufflé de l'est tant que le prince avait désiré entrer dans le canal ; il avait tourné au sud quand la flotte avait voulu entrer dans la rade de Torbay ; il y avait eu calme plat pendant toute la durée du débarquement ; aussitôt ce débarquement effectué, le vent s'était de nouveau élevé avec violence, et une tempête avait accueilli en face ceux qui poursuivaient les vaisseaux hollandais. Aussi, les fervents protestants ne manquaient pas de dire que la nature avait interrompu son cours ordinaire pour protéger les libertés

et la religion de l'Angleterre, rappelant à cette occasion, que, juste un siècle auparavant, l'Armada, cette flotte invincible par des forces humaines, avait été détruite et dispersée par la puissance divine.

Le prince, après quelques jours de repos donnés à ses troupes, marcha droit sur Exeter.

Bien que Guillaume III eût refusé aux magistrats d'Exeter la réception solennelle qu'ils voulaient lui faire, son entrée dans cette ville fut presque une entrée triomphale. De tous les environs on était accouru pour voir le champion de la religion. Les maisons étaient décorées comme pour un jour de fête, les fenêtres et les balcons étaient remplis de spectateurs. Outre l'intérêt qu'on portait à Guillaume III et au succès de son entreprise, les populations étaient attirées par un sentiment de curiosité. Depuis quelques jours circulaient les bruits les plus étranges sur la physionomie et l'extérieur des soldats du prince d'Orange. Sans doute il y avait là, comme dans toutes les rumeurs de ce genre, beaucoup d'exagération; néanmoins, l'armée du prince prêtait aux récits merveilleux; elle était composée de soldats de toutes sortes, nés sous les climats les plus différents et offrait l'aspect le plus grotesque, le plus original et en même temps le plus terrible qu'on pût s'imaginer.

En première ligne, marchait Macclesfield, à la tête de deux cents gentilshommes, principalement de sang anglais; ils étaient montés sur des chevaux de guerre flamands; leurs cuirasses et leurs casques étincelaient au soleil; chacun d'eux était accompagné d'un nègre venu des plantations de sucre de la côte de Guinée. Les habitants d'Exeter, qui n'avaient jamais vu en aussi grand nombre des types de la race africaine, regardaient avec étonnement ces faces noires, enveloppées de turbans et

surmontées de plumes blanches. Derrière eux marchait un escadron de cavalerie suédoise, avec leurs larges épées, leurs armures noires et leurs manteaux de fourrure. Avec quel étrange intérêt les yeux s'arrêtaient sur ces hommes venus d'un pays « où l'Océan était toujours gelé, où la » nuit durait la moitié de l'année; ces hommes, qui » avaient tué eux-mêmes les ours dont ils portaient la » dépouille. »

Venait ensuite, au milieu d'une troupe de gentilshommes et de pages, celui qui portait la bannière du prince. Sur cette bannière, la foule lisait avec satisfaction cette mémorable inscription : *La religion protestante! les libertés de l'Angleterre!* Mais les acclamations redoublèrent quand, au milieu de quarante coureurs à pied, parut le prince lui-même couvert de sa cuirasse, une plume blanche à son chapeau et monté sur un cheval blanc. Avec quel air martial il conduisait ce cheval fougueux! quelles pensées profondes, quel air de commandement brillaient sur ce large front et dans ce regard d'aigle! Près du prince marchait un homme qui partageait avec lui les regards de la multitude; c'était, disait-on, le grand comte de Schomberg, le premier soldat de l'Europe, depuis que Turenne et Condé n'étaient plus; l'homme dont le génie avait sauvé la monarchie portugaise dans les champs de Montes-Claros; l'homme qui s'était acquis un titre puissant à l'estime publique des protestants, en renonçant au bâton de maréchal de France pour le maintien de la vraie religion.

Venait ensuite une longue colonne de cette infanterie suisse, qui s'était distinguée dans toutes les guerres du continent, depuis deux siècles, par sa valeur et sa discipline, mais qui n'avait jamais foulé le sol de l'Angleterre. Enfin, marchait une suite de bandes désignées, comme

c'était alors l'usage, par le nom de leur chef : Bentinck, Solmes et Ginkell, Talmash et Mackay ; entre autres se distinguait le régiment qui portait le nom aimé d'Ossory.

Ce spectacle remuait profondément la foule, et l'imagination populaire ajoutait encore à sa singularité. Des nouvelles colportées dans toutes les parties du royaume racontaient des choses fabuleuses de la force et de la grandeur de ces défenseurs de la religion. On affirmait qu'ils étaient tous, à très-peu d'exceptions près, hauts de six pieds, et qu'ils étaient armés de piques, d'épées et de mousquets, tels qu'on n'en avait jamais vus en Angleterre. L'artillerie qui accompagnait l'armée n'était pas faite pour diminuer l'étonnement ; vingt-une pièces de canons énormes étaient traînées avec grand' peine par seize chevaux chacune. Rien, toutefois, n'excita plus l'admiration que le pont de bateaux qui, construit rapidement sur l'Exe pour le passage des fourgons, fut, après leur passage, démonté et enlevé en peu d'instants (1).

Guillaume III demeura plusieurs jours à Exeter sans que personne vînt se joindre à lui. L'évêque avait pris la fuite à l'approche de l'armée hollandaise, et, à son exemple, le clergé inférieur se tenait à l'écart.

Un des premiers soins de Guillaume III, après son débarquement, avait été de publier un manifeste. Il rappelait, en termes simples et énergiques les diverses usurpations faites ou tentées par le monarque régnant sur la Constitution d'Angleterre, sur les droits de l'Église, ainsi que sur ceux des sujets. Il venait, disait-il, avec une force armée pour protéger sa personne contre les mauvais conseillers du Roi, mais dans le seul but d'assembler un Parlement libre et compétent qui défendît la religion, la liberté et les propriétés.

(1) Macaulay, t. II, p. 482 et suiv.

Avant que l'arrivée et le débarquement du prince fussent connus à Londres d'une manière précise, sa déclaration, en dépit de toutes les précautions, se trouvait dans toutes les mains. Jacques II, encore incertain sur quel point de la côte les étrangers avaient pris terre, appela à une conférence intime le primat et trois autres évêques: Compton de Londres, White de Peterboroug et Sprat de Rochester. Le Roi souriait gracieusement, tandis que les prélats lui faisaient de chaudes protestations de dévouement et l'assuraient qu'il ne devait pas suspecter leur loyauté. « Mais, » dit le Roi, « où est le papier que vous deviez m'apporter? — Sire, » répondit Sancroft, « nous n'avons pas apporté de pa- » pier; nous ne sommes pas désireux de nous disculper » *(to clear our fame)* aux yeux du monde. Ce n'est pas » chose nouvelle pour nous que d'être accusés injuste- » ment. Nos consciences nous acquittent, Votre Majesté » nous acquitte, et nous sommes satisfaits. — Oui, » dit le Roi, « mais une déclaration de vous est nécessaire à mon » service. » Il produisit alors une copie du manifeste du prince. « Voyez, » ajouta-t-il, « comme vous êtes men- » tionnés ici. — Sire, » répondit un des évêques, « sur » cinq cents personnes, pas une ne croira à la réalité de » ce manifeste. — Non, » cria le Roi avec emportement, « et alors, ces cinq cents personnes voudraient porter ma » tête au prince d'Orange! — Dieu nous en garde, » s'écrièrent en chœur les trois prélats. Mais l'intelligence du Roi, qui n'était pas toujours très-lucide, était en ce moment plus obscurcie que jamais; l'un des traits particuliers de son caractère, c'est que, quelle que fût l'opinion qu'il adoptât, il ne pouvait souffrir qu'on mît en doute sa véracité. « Ce papier n'est pas réel? » s'écria-t-il; « on » ne doit donc pas croire à ma parole! — En tous cas,

» Sire, » dit l'un des évêques, « ceci n'est pas matière » ecclésiastique ; cela rentre dans la sphère du pouvoir » civil. Dieu a mis l'épée entre les mains de Votre Ma- » jesté, et il ne nous appartient pas d'usurper vos fonc- » tions. » Alors l'archevêque, avec cette sorte de malice doucereuse qui n'en est que plus mordante, déclara que le Roi devait l'excuser de mettre sa signature à un document politique. « Moi et mes frères, Sire, » dit-il, « nous » avons déjà cruellement souffert de nous être mêlés d'af- » faires d'État, et nous serons très-prudents à l'avenir. Nous » avons signé une pétition très-inoffensive ; nous l'avons » présentée de la manière la plus respectueuse, et il s'est » trouvé que nous vous avions gravement offensé. La » protection de Dieu seule nous a préservés d'une ruine » complète. Les principes mis en avant par l'avocat et le » solliciteur général de Votre Majesté étaient, qu'en » dehors du Parlement, nous n'étions que des hommes » privés, et que c'était une présomption criminelle à des » hommes privés de se mêler d'affaires politiques. Nous » avons été attaqués avec tant de violence que, pour ma » part, je me crus perdu. — Je vous remercie de ce que » vous venez de me dire, milord Canterbury, » répliqua le Roi ; « j'avais droit d'espérer qu'en tombant entre mes » mains vous ne vous croiriez pas perdu. » Le Roi insista cependant pour obtenir des évêques une déclaration que l'entreprise du prince leur faisait horreur. « Le prince, » dirent-ils, « avance qu'il a été invité par des lords tem- » porels et spirituels. L'imputation est commune, pourquoi » la justification ne le serait-elle pas ? — Je vois ce qu'il » en est, » répliqua le Roi, « quelques pairs temporels » vous ont conseillé de me contrarier sur cette matière. » Les évêques persistèrent dans leur opinion. Jacques II reprit : « Je suis votre Roi ; il m'appartient de juger ce

» que je crois le meilleur ; je n'agirai que d'après ma » volonté, et je vous appelle à mon assistance. » Les évêques assurèrent qu'ils l'assisteraient, comme ministres chrétiens, par leurs prières, et, comme pairs, en donnant leurs voix dans le Parlement. Mais Jacques II ne voulait ni des prières d'hérétiques ni des avis d'un Parlement. — « C'est bien, » dit-il, « je n'insisterai pas davantage ; » puisque vous ne voulez pas m'assister, je m'en reposerai » sur moi-même et sur mes armes. » — Quelques instants après arriva la nouvelle que le prince d'Orange était débarqué à Torbay (1).

Jacques II fut atterré de la nouvelle du débarquement de son gendre. Quand il vit l'armée ennemie au sein de son royaume ; il prit la résolution tardive de le combattre. Il donna les ordres nécessaires pour assembler ses troupes, et désigna Salisbury pour son quartier général. Mais on pouvait déjà prévoir que cette dernière ressource allait bientôt lui manquer. Tandis que le prince était rejoint par quelques seigneurs anglais, la noblesse et la bourgeoisie, dans les provinces, commençaient à se prononcer ouvertement en sa faveur ; le peuple, sur plusieurs points, s'apprêtait à courir aux armes pour redresser les torts dont il était fait mention dans le manifeste. Dans l'armée, sur laquelle Jacques II avait tant compté, la désertion commençait, même avant que la lutte fût entamée. Ce fut d'abord un régiment qui passa presque en entier au prince d'Orange. Plusieurs chefs et soldats déclarèrent qu'ils ne voulaient point combattre contre le prince. La désertion fut en peu de temps à l'ordre du jour. Officiers et soldats abandonnaient publiquement les drapeaux du Roi pour aller offrir leurs services à Guillaume III, comme au libérateur de leur

(1) Macaulay, t. II, p. 489.

patrie, au défenseur de leur Église et de leurs droits. La première désertion parmi les gens de nom fut celle de lord Cornbury, fils de lord Clarendon et neveu de Jacques II.

La nouvelle en arriva à Jacques II juste au moment où il allait se mettre à table. Il en fut si saisi que, sans toucher à son dîner, il se retira dans son cabinet. Pendant ce temps, quelques lords qui se trouvaient là, et sur lesquels le Roi comptait, se donnaient des poignées de main et se félicitaient de ce qui venait d'arriver. Quand la nouvelle en parvint à la reine, cette princesse et ses dames la reçurent en répandant d'abondantes larmes et en jetant des cris de désespoir. Le père de Cornbury, lord Clarendon, éclata en transports de rage et de douleur ; il s'écria d'un ton pathétique : « Oh mon Dieu ! est-» il possible que mon fils soit un rebelle ? » Il demanda aussitôt une audience au Roi. Jacques II lui dit gracieusement qu'il avait une pitié profonde pour les parents de lord Cornbury, et qu'il ne leur imputerait pas ce crime. Clarendon osait à peine regarder ses amis en face. Il ne tarda pas cependant à apprendre que ce qu'il croyait devoir être une tache ineffaçable à son nom, était approuvé par des personnes haut placées. Sa nièce, la princesse de Danemark, lui demandant pourquoi il avait l'air de se cacher, il répondit que la conduite infâme de son fils l'avait couvert de confusion. Anne, bien loin de considérer ces choses sous ce point de vue, lui dit : « Mais » on est très-inquiet au sujet du papisme, et je suppose » que dans l'armée plus d'un fera de même (1). »

Quinze jours plus tard, ce même Clarendon, alors si plein de confusion de la trahison de son fils, se conduisit lui-même comme un rebelle ; car en temps de révolu-

(1) Clarendon, *Diary*, 15, 16, 17 novembre 1688.

tion, les opinions qu'on croit les plus fermes changent souvent d'un jour à l'autre.

A la veille de se rendre à son armée, Jacques II apprit qu'un grand nombre de pairs spirituels et temporels désiraient lui remettre une pétition pour lui demander la convocation d'un Parlement légal, et qu'une négociation fût entamée avec le prince d'Orange. L'histoire de cette pétition est curieuse. L'idée en vint aux deux principaux chefs qui avaient été longtemps rivaux et ennemis, à lord Rochester et au marquis d'Halifax. A l'insu l'un de l'autre, ils consultèrent les évêques, et les évêques approuvèrent l'idée. On proposa alors de réunir les pairs pour délibérer sur la forme de cette adresse au Roi. Mais des difficultés inattendues s'élevèrent, et bientôt Halifax, d'abord refroidi, devint hostile. Le projet qu'il avait approuvé comme sien lui déplut aussitôt que c'était celui de lord Rochester, un rival politique, qui l'avait supplanté. Lord Nottingham, qui était influencé par Halifax, déclara qu'il ne joindrait pas son nom à l'adresse si elle était signée par lord Rochester. Lord Clarendon fit de vaines remontrances. « Ce n'est pas, » dit Halifax, « manque de respect pour lord Rochester; mais il a été » membre de la haute cour ecclésiastique; la conduite de » cette cour devra bientôt faire le sujet d'un examen sévère, » et il ne convient pas que quelqu'un qui a siégé dans » cette cour participe à notre pétition. » Lord Nottingham abonda dans le sens de lord Halifax. L'autorité de ces deux lords empêcha plusieurs autres de souscrire l'adresse; mais les lords Clarendon et Rochester et les membres ecclésiastiques persistèrent, et après avoir recueilli dix-neuf signatures, allèrent trouver le Roi en corps.

La réception du Roi fut peu gracieuse; il assura aux

lords qu'il désirait sincèrement la réunion d'un libre Parlement, et il leur promit sur sa parole royale qu'il en convoquerait un aussitôt que le prince d'Orange aurait quitté l'île. « Comment un Parlement peut-il être libre, » dit-il, « quand l'ennemi est au sein du royaume et qu'il » peut influencer les votes? » Mais ce fut surtout aux évêques que le Roi parla avec beaucoup d'aigreur. « L'autre jour, » dit-il, « je ne pus obtenir de vous que » vous signiez une déclaration contre l'invasion, et aujour- » d'hui vous paraissez prêts à vous déclarer contre moi. » Alors vous ne vouliez pas vous mêler de politique; » aujourd'hui, ce scrupule ne vous retient plus. Vous » avez excité l'esprit de rébellion parmi vos troupeaux, et » aujourd'hui vous le fomentez. Vous feriez mieux de leur » apprendre à obéir que de m'apprendre comment je dois » gouverner. » Il éclata contre son neveu, le duc de Grafton, en voyant sa signature, et lui dit avec aigreur : « Vous ne » savez rien de la religion, vous ne vous en souciez pas, » et cependant vous affectez d'avoir une conscience. » — » C'est vrai, » répondit Grafton avec une impudente franchise, « j'ai très-peu de conscience, mais j'appartiens » à un parti qui en a beaucoup. »

Si le langage du Roi fut amer en présence des pétitionnaires, il le fut bien davantage après qu'ils se furent retirés. Il dit qu'il n'en avait que trop fait dans l'espoir de contenter un peuple *désobéissant et ingrat;* qu'il avait toujours abhorré toute pensée de concession; qu'il avait cependant cédé sur ce point, et qu'à présent, comme son père avant lui, il trouvait que des concessions rendaient ses sujets plus exigeants; qu'il ne céderait plus un atome, et, suivant son habitude, il répétait avec véhémence: « Pas un atome! pas un atome! » qu'il ne ferait de son côté aucune démarche à l'égard des envahisseurs, et qu'il

n'en recevrait aucune ; que si les Hollandais envoyaient quelque messager, le premier serait renvoyé sans réponse et le second pendu.

Tels étaient les sentiments de Jacques II lorsqu'il partit pour Salisbury.

A peine est-il arrivé à l'armée, qu'il apprend que la capitale est à la veille de se prononcer contre lui, que quelques provinces se sont déjà séparées de son autorité, que les lords Devonshire, Danby et Lumley organisent des corps pour soutenir le prince d'Orange ; que milord Delamare a levé un régiment dans le comté de Chester ; que les villes d'York et de Newcastle se déclarent ouvertement pour le prince d'Orange, et il reçoit ces nouvelles au milieu d'une armée dont il n'a que trop de motifs de suspecter la fidélité.

Cependant il assemble les principaux chefs de cette armée, et il leur dit : « J'ai donné mes ordres pour » assembler un Parlement aussitôt qu'un temps plus » tranquille nous permettra de l'espérer libre. Je suis » résolu de pourvoir, autant que le peuvent désirer mes » sujets, à la sûreté de leur religion, de leur liberté, de leurs » priviléges. Souhaitez-vous quelque chose de plus ? je » suis prêt à vous l'accorder. Si après cela quelqu'un » n'est pas encore content, qu'il le déclare, je suis prêt à » donner à ceux qui ne se trouvent pas bien avec moi la » permission d'aller trouver le prince d'Orange, et je leur » épargnerai ainsi la honte d'une trahison. »

Cependant lord Feversham, qui commandait l'armée royale réunie dans les plaines de Salisbury, fit un mouvement rétrograde ; dès lors la désertion gagne les membres de la famille royale et ceux qui avaient été les plus avancés dans la faveur de Jacques II. Ce fut un lord Churchill, l'homme de l'Angleterre le plus comblé

des bienfaits du Roi, et qui, jusqu'à la fin, avait fait les protestations les plus vives de son désir de combattre le prince et de défendre Jacques II ; puis le duc de Grafton, son neveu, fils naturel de Charles II. Le tour du prince Georges de Danemark, gendre de Jacques II, ne tarda pas à venir : un soir, après avoir soupé avec le Roi, il se rendit au camp du prince d'Orange, en compagnie du duc d'Ormond ; pendant ce temps-là, la princesse Anne prenait la fuite de son côté.

La détermination de cette princesse fut très-subite. Dans la journée, on avait appris à la Cour que lord Churchill et lord Grafton avaient été rejoindre le prince d'Orange. A cette nouvelle, toute la Cour fut en émoi. La curiosité et l'anxiété se lisaient sur tous les visages. La reine exprima toute son indignation pour ce chef des traîtres et ne ménagea pas lady Churchill. Ordre fut donné de doubler les sentinelles autour de la partie du palais où résidait la princesse Anne. Celle-ci était au désespoir ; car, dans peu d'heures, son père allait revenir à Westminster. Elle ne craignait pas pour elle d'être traitée avec sévérité, mais elle redoutait d'être séparée de son amie lady Churchill, qui probablement allait être arrêtée, interrogée, et dont la vie serait peut-être en danger.

L'idée de voir périr lady Churchill sur un échafaud désespérait la princesse. Elle disait qu'elle voulait tout risquer avec son amie. « Je préfère me jeter par la croi-» sée que de rester ici ! » criait-elle. Alors lady Churchill prépara tout pour la fuite. Ce même soir, la princesse se retira dans sa chambre comme à l'ordinaire, et, s'étant levée au milieu de la nuit, accompagnée de lady Churchill et de deux femmes de chambre, elle descendit par un escalier dérobé et gagna la rue. Une voiture de

place les attendait ; deux hommes étaient de garde près de l'humble véhicule : l'un était l'évêque de Londres, et l'autre le magnifique et élégant comte de Dorset. Le carrosse se dirigea immédiatement vers la résidence de l'évêque où les dames passèrent la nuit. Le lendemain, de grand matin, elles se rendirent dans un domaine de lord Dorset. Cependant comme la princesse et son amie ne pouvaient en sûreté rejoindre le quartier de Guillaume III, il fut convenu que la princesse irait chercher un refuge auprès des insurgés du nord. A cette occasion, l'évêque Compton mit de côté son caractère sacerdotal, et le danger du moment réveilla en lui l'ardeur belliqueuse de ses jeunes années, alors qu'il était garde du corps. Il précéda la voiture de la princesse, vêtu comme un postillon, avec un sabre au côté et des pistolets dans ses fontes. Avant d'arriver à Nottingham, la princesse se trouva entourée d'une garde de gentilshommes pour l'escorter. Ils invitèrent l'évêque à se mettre à leur tête comme colonel, et il y consentit avec un empressement qui causa un grand scandale parmi les rigides épiscopaux.

Le lendemain, quand l'appartement de la princesse se trouva vide, la consternation fut universelle dans le palais. Ses dames parcouraient les escaliers et les cours en se tordant les mains, et tandis que le chancelier apposait son sceau sur les papiers des Churchill, la nourrice entra dans l'appartement de la reine, en criant : « que sa chère » princesse avait été tuée par les papistes. » Bientôt le bruit de la disparition de la princesse se répandit dans la ville. On se disait que la princesse avait été maltraitée par la reine, et la populace en fut tellement indignée, que la reine courut un véritable danger. Au milieu de cette désolation et de cette terreur, on reçut la nouvelle de la fuite du prince Georges. Le soir de ce même jour,

Jacques II revint dans son palais, et lorsqu'il fut informé que sa fille était partie, il s'écria douloureusement : « Que » Dieu me soit en aide ! mes propres enfants m'abandon- » nent ! » La perte soudaine et inattendue de son pouvoir, les désertions et insurrections dont chaque matin apportait la nouvelle, détruisirent entièrement la fermeté de Jacques II, et le jetaient dans un abattement inexprimable. Abandonné de ses enfants, de ses favoris, de ses serviteurs, et tremblant au milieu de l'armée, il eut encore l'humiliation d'entendre retentir autour de lui une chanson qu'on avait faite sur les événements du jour ; on y tournait en ridicule le père Petre, les jésuites, l'Église de Rome, les soldats irlandais, tous catholiques, ou fidèlement attachés au service de Jacques II. Cette chanson fit, dit-on, sur l'armée royale une impression incroyable ; ce fut comme une espèce de tocsin qui poussait soldats et officiers à abandonner leur drapeau.

Cependant les troupes qui étaient demeurées fidèles au Roi remportèrent quelques légers avantages sur celles du prince d'Orange, d'abord à Winkington, ensuite à Reading. Cela n'empêchait pas le prince d'Orange, qui voyait grossir de jour en jour son armée, de marcher en avant, et Jacques II en fut bientôt réduit à croire qu'il n'y aurait plus de sûreté pour lui de tenir la campagne contre un ennemi dont les forces étaient devenues supérieures aux siennes. Il songea donc à retourner à Londres. Cependant, au milieu de cette désertion presque universelle, Jacques II avait encore auprès de lui un homme sur la fidélité duquel il pouvait compter, et qui, par ses talents militaires et son audace, aurait pu rétablir ses affaires, ou du moins le tirer de la fâcheuse position dans laquelle se trouve un Roi qui se voit abandonné et trahi de toutes parts : cet homme était le fameux

Graham de Claverhouse, créé récemment vicomte de Dundée.

Sur la nouvelle de l'invasion du prince d'Orange, et connaissant le mécontentement des soldats anglais, Jacques II, justement alarmé, avait envoyé l'ordre que son armée d'Écosse s'assemblât et se dirigeât vers l'Angleterre. Cette petite armée pouvait consister en six ou sept mille hommes d'excellentes troupes, commandées par James Douglas, comme général en chef, et par le vicomte de Dundée, comme major-général. Le premier favorisait secrètement l'entreprise du prince d'Orange; Dundée, au contraire, était entièrement dévoué à la cause du roi Jacques II, et rachetait en partie ses cruautés par le mérite bien rare d'un attachement sans bornes à un Roi qui était abandonné de tous ses amis. On dit que la marche fut prolongée par Douglas, de peur que la tranquillité de l'armée écossaise ne servît d'exemple aux Anglais. Enfin, cette armée atteignit l'armée royale anglaise. Là, le vicomte de Dundée réclama l'honneur du commandement, comme le plus ancien major-général; mais les officiers anglais du même rang, soit jalousie nationale, soit parce qu'un chef comme Dundée aurait pu déconcerter leurs plans secrets, refusèrent positivement de servir sous lui. On assure que s'il avait obtenu le commandement, l'intention de Dundée était d'assembler les troupes anglaises qui étaient restées fidèles, et à leur tête, ainsi qu'à celle de l'armée écossaise, de marcher contre le prince d'Orange et de lui livrer bataille. Mais ce projet, qui aurait coûté beaucoup de sang, fut déconcerté par le refus des officiers anglais de combattre sous le vicomte de Dundée.

Le Roi, en proie à la plus vive inquiétude, demanda l'avis de ce général expérimenté et brave, qui lui indiqua

trois ressources : la première était de tenter le sort des armes et de combattre le prince d'Orange ; la seconde alternative était de le recevoir amiablement et de lui demander à connaître ses desseins ; la troisième, de se retirer en Écosse, sous la protection de la petite armée de ce royaume. On assure que le Roi penchait vers l'adoption de ce dernier projet ; mais déjà ce royaume n'offrait plus un asile assuré pour le rejeton de l'antique Maison royale d'Écosse. A peine l'armée écossaise eut-elle franchi la frontière, qu'une grande fermentation s'y fit remarquer dans les esprits, qui ne tardèrent pas à se prononcer en faveur de l'entreprise du prince d'Orange, et l'on apprit, presque en même temps, que plusieurs pairs et gentilshommes écossais s'étaient mis en route pour aller saluer le prince comme leur libérateur (1). Dès lors, le chemin de l'Écosse fut fermé à Jacques II, qui n'eut d'autre choix que celui de rentrer dans Londres.

Arrivé dans la capitale, le Roi convoqua une assemblée de tout ce qu'il y avait de Lords spirituels et temporels dans cette ville, pour lui donner leur avis sur la situation présente des affaires. Tous lui dirent en commun et d'une voix unanime ce que quelques-uns d'entre eux lui avaient déjà représenté en particulier, qu'il n'y avait que la convocation d'un Parlement libre qui pût réparer le passé, remédier à l'avenir et arrêter le torrent qui menaçait le royaume d'une ruine certaine. Ils ajoutèrent que le Roi devait nommer des commissaires pour traiter avec le prince d'Orange, et quelque dure que fût cette proposition, le Roi sentit qu'il fallait s'y résoudre. Il consentit donc à la députation, et les commissaires nommés furent le marquis d'Halifax, le comte de Nottingham et lord Godolphin. Personne n'opina dans cette assem-

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.* — *Memoirs of lord Belcarras.*

blée d'une manière plus hardie, en blâmant vivement la conduite précédente du souverain, que milord Clarendon, beau-frère de Jacques II. Ce seigneur s'était flatté d'être un des députés qui iraient trouver le prince d'Orange. Il se piqua de n'avoir point été nommé, sur quoi il alla rejoindre le prince son neveu, qui compta dans son camp un transfuge de plus, connu pour son zèle à défendre l'Église anglicane.

Le Roi déclara aux commissaires qu'il était prêt à faire de grands sacrifices pour la paix. Halifax répondit qu'à coup sûr de grands sacrifices seraient exigés; « car, » dit-il, « Votre Majesté ne doit pas s'attendre que ceux » qui disposent du pouvoir consentiront à quoi que ce soit » qui laisse les lois à la merci des prérogatives. » C'est en s'expliquant aussi pertinemment qu'Halifax accepta la commission dont le Roi désirait qu'il se chargeât. Les concessions qui, peu d'heures auparavant, avaient été obstinément refusées, furent alors accordées de la manière la plus large. Une proclamation vint annoncer un pardon général. Mais toutes ces concessions ne devaient servir qu'à aveugler les Lords et la nation sur les vrais desseins du Roi; car le jour même où parut la déclaration d'amnistie, il explique ses intentions à Barillon. « Cette négo- » ciation, » lui dit Jacques II, « n'est qu'une feinte. J'envoie » des commissaires à mon gendre pour avoir le temps de » faire embarquer la reine et le prince de Galles. Vous » connaissez l'esprit de mes troupes; les Irlandais seuls » se battront pour moi, et ils ne sont pas en nombre suf- » fisant pour résister à l'ennemi. Un Parlement m'impo- » serait des conditions que je ne veux pas accepter; je » serais forcé d'anéantir tout ce que j'ai fait en faveur des » catholiques et de rompre avec le Roi, votre maître. » Ainsi, aussitôt que la reine et mon enfant seront en

» sûreté, je quitterai l'Angleterre et je chercherai un re-
» fuge soit en Irlande, soit en Écosse, soit auprès de votre
» maître (1). »

XIII. Cependant les commissaires, qui étaient partis le 12 pour l'armée du prince d'Orange, avaient obtenu, pour le 15, une entrevue à Ramsbury, poste où le prince devait être ce jour-là. Mais, sous divers prétextes, le prince d'Orange différa de trois jours l'entrevue indiquée aux commissaires. Ils furent admis enfin, le 18, à Hungerford (2).

A leur arrivée, ils furent reçus avec de grands honneurs. Ils demandèrent aussitôt d'être reçus en audience particulière; mais on leur répondit que le prince ne les entendrait qu'en public, et ils furent introduits dans un salon où ils trouvèrent le prince entouré d'une foule de nobles et de gentilshommes. Halifax exposa les propositions qu'il venait faire au nom du Roi; puis, après avoir remis ces propositions par écrit, il donna au prince d'Orange une lettre du Roi et se retira. Un auteur dit que Guillaume III, en ouvrant la lettre de son beau-père, parut très-ému.

Voici la teneur de la pièce remise par les commissaires :

« MONSIEUR,

« Le Roi nous a commandé de vous dire qu'il a remar-
» qué que tous les sujets de plaintes allégués par Votre
» Altesse semblent devoir être référés à un Parlement
» libre.

» Sa Majesté était résolue, avant ceci, d'en convoquer
» un, ainsi qu'elle l'a déjà déclaré. Mais elle a jugé que,
» dans l'état présent des affaires, il était à propos d'en

(1) Barillon, lettre du 1-11 décembre 1688.

(2) Journal de la marche du prince d'Orange, depuis Exeter jusqu'à Londres. (*Papers of Patrick earl of Marchmont*, vol III, p. 100.)

» différer la convocation jusqu'à ce que les choses fussent » plus tranquilles.

» Néanmoins, voyant que ses peuples continuent tou- » jours à la demander, elle a fait publier sa proclamation » et fait expédier ses mandements-circulaires pour cette » convocation ; et afin de prévenir toutes les causes d'in- » terruption qui pourraient subvenir, Sa Majesté donnera » les mains à toutes les choses qui pourront être raison- » nablement demandées pour la sûreté de tous ceux qui » voudront y assister.

» En conséquence, Sa Majesté nous a envoyé vers » Votre Altesse afin de régler ce qui sera jugé nécessaire, » tant pour la liberté des élections que pour la sûreté des » membres qui seront nommés au Parlement. Elle est » prête à entrer immédiatement en négociation d'un traité » pour y parvenir.

» En attendant, Sa Majesté propose que les armées res- » pectives soient retenues en des limites et à une distance » de Londres suffisantes, pour prévenir toute appréhen- » sion que le Parlement pourrait avoir, d'être troublé en » quelque manière que ce soit, Sa Majesté désirant que » l'assemblée n'en puisse pas être différée plus long- » temps que ne l'exigent les formes accoutumées et néces- » saires. »

Les commissaires avaient ordre d'exiger que l'armée du prince d'Orange restât éloignée à trente ou quarante milles de Londres. Le Roi leur avait dit qu'il regarderait comme un refus de traiter, le rejet de cette proposition ; et, dans ce cas, il leur avait recommandé de lui faire connaître la réponse du prince le plus tôt qu'il serait possible, afin de régler lui-même sa conduite ultérieure.

Le prince avait nommé, de son côté, les comtes d'Ox-

ford, de Clarendon et de Shrewsbury pour discuter les propositions du Roi et pour y répondre en son nom.

Pendant son séjour au camp de Guillaume III, Halifax avait désiré s'entretenir avec Burnet, avec lequel il était lié. Le silence qu'il avait rencontré de la part de tous ceux qui entouraient Guillaume III, lui faisait d'autant plus désirer d'avoir un entretien avec Burnet, qu'il le savait bavard et peu discret. Guillaume III le savait aussi, et lorsqu'il fut informé qu'Halifax demandait à voir Burnet, il ne put s'empêcher de dire : « Ah ! s'ils se trou- » vent ensemble, il y aura un beau bavardage. » Aussi, fut-il enjoint à Burnet de ne pas voir les commissaires en particulier. Cependant, le jour où la réponse écrite de Guillaume III fut remise à Halifax, les commissaires dînèrent avec Guillaume et une foule de personnes qui se trouvaient là. Au milieu de tout ce monde, une simple question et une réponse pouvaient s'échanger sans attirer l'attention. Aussi, Halifax ne laissa point échapper cette occasion de tirer de Burnet ce qu'il savait et ce qu'il pensait. « Que désirez-vous ? » lui dit le diplomate ; « cher- » chez-vous à avoir le Roi en votre pouvoir ? — Pas le » moins du monde, » répliqua Burnet ; « nous ne voulons » lui faire aucun mal. — Et s'il s'en allait ? — Il n'y a » rien que nous désirions autant. » Il n'y a pas de doute que Burnet n'exprima en ce moment la pensée de tous les Whigs réunis autour du prince. Il alla « incontinent » rapporter au prince ces deux mots dits à l'oreille, et le » prince approuva la manière dont il avait parlé. »

Après plusieurs conférences, le prince fit remettre sa réponse en ces termes, le même jour, 18 décembre :

« Nous, de l'avis des seigneurs et gentilshommes » assemblés, avons fait pour réponse les propositions qui » suivent :

» Que tous les papistes et telles personnes qui n'ont » pas les qualités requises par les lois, soient désarmés, » licenciés et déposés de tous emplois civils et mili- » taires;

» Que toutes proclamations qui font des réflexions sur » nous et sur ceux qui sont venus avec nous, ou se sont » déclarés pour nous, soient révoquées; et si quelques » personnes ont été mises en prison pour nous avoir » assisté, qu'elles soient mises incontinent en liberté;

» Que, pour la sûreté et sauvegarde de la ville de » Londres, la garde et le gouvernement de la Tour » soient incontinent mis entre les mains de ladite ville;

» Que, si Sa Majesté juge à propos d'être à Londres » durant les séances du Parlement, nous puissions y être » aussi avec un nombre égal de nos gardes; que, s'il » plaît à Sa Majesté d'être en tel lieu que ce soit hors de » Londres, et à telle distance qu'elle avisera, nous puis- » sions aussi être à la même distance; que les armées » respectives se tiennent à quarante milles de Londres; » que sa Majesté ne fasse point venir d'autres troupes » dans le royaume, et que, pour la sûreté de la ville de » Londres et de son commerce, la forteresse de Tilbury » soit mise entre les mains de ladite ville;

» Qu'une partie suffisante des revenus du Roi nous soit » assignée pour la subsistance et l'entretien de nos troupes, » jusqu'aux séances du Parlement;

» Que, pour empêcher le débarquemunt de troupes » françaises ou autres troupes étrangères, la ville de » Portsmouth puisse être mise en telles mains qu'il sera » convenu entre Sa Majesté et nous. »

Telle était la réponse du prince, et déjà il parlait en maître. Les commissaires l'envoyèrent sur-le-champ au Roi, et lui mandèrent que le prince d'Orange était con-

venu de s'arrêter à quarante milles de Londres, et de ne pas s'en approcher de plus près jusqu'au vendredi 23; que, pendant ce temps-là, on pourrait traiter des conditions préliminaires d'un Parlement, et que, selon toutes les apparences, les affaires pourraient se concilier.

Parmi les Whigs qui se trouvaient en majorité autour de Guillaume III, ces conditions furent blâmées. Ils ne cherchaient point de réconciliation avec Jacques II, et ils disaient que, d'après les lois de la guerre, le parti le plus fort avait le droit d'user de ses avantages; enfin que rien ne justifiait une conduite aussi modérée à l'égard du Roi. « Cependant, » dit l'historien Macaulay, « ceux qui » raisonnaient ainsi connaissaient bien peu de quel point » de vue élevé le chef qu'ils censuraient voyait l'ensemble » de la situation, tant en Angleterre qu'en Europe. Ils » désiraient avec ardeur la ruine de Jacques, et pour y » arriver ils auraient refusé de traiter avec lui, ou bien » lui auraient imposé des conditions d'une dureté inadmis- » sible. Mais pour le succès du vaste plan politique de » Guillaume, il était nécessaire que Jacques II se perdît » lui-même en rejetant des conditions évidemment géné- » reuses. La suite prouva la sagesse du parti adopté, et » que la majorité des Anglais réunis à Hungerford était » disposée à condamner (1). »

Les commissaires royaux partirent le lendemain pour Londres; mais, avant leur retour dans la capitale, il était survenu un événement qui changea la face des affaires et qui précipita le dénoûment de ce grand drame politique.

XIV. Il paraît que, depuis le retour de Jacques II dans sa capitale, en quittant l'armée, ce prince était dominé par l'idée de pourvoir à sa sûreté et à celle de sa

(1) Macaulay, t. II, p. 540.

femme et de son fils, en s'éloignant du royaume, et, comme il l'avait dit à Barillon, il n'avait consenti à envoyer des députés au prince d'Orange que pour gagner un peu de temps, afin de tout préparer pour l'évasion qu'il méditait.

On voyait le Roi écoutant les propositions de ceux de ses sujets qui lui étaient restés fidèles, sans cependant s'arrêter à une résolution définitive. Le vicomte de Dundée, serviteur dévoué, et qui paya plus tard de son sang l'attachement qu'il portait à son souverain, le pressait de se confier à lui et de se retirer dans les hautes terres de l'Écosse. Tyrconnel voulait que Jacques II se rendît en Irlande et lui promettait l'appui des populations catholiques de ce royaume ; tandis que lord Dartmouth cherchait à lui faire comprendre qu'il trouverait un refuge assuré à bord de la flotte (1). Cependant l'ambassadeur de France, voyant l'indécision du Roi, soupçonnait qu'il n'attendait que l'occasion de s'échapper ; car Jacques II, épouvanté par le souvenir de la fin tragique de son père, se croyait à la veille d'être emprisonné par ses sujets, et «de la prison d'un roi à l'échafaud, » disait-il, « il n'y » a qu'un pas. »

Les terreurs de la reine étaient bien plus vives encore ; elle parvint enfin à obtenir de son époux qu'elle quitterait la première l'Angleterre avec le prince de Galles, et lui fit promettre de la suivre peu de jours après.

Jacques II avait donné l'ordre à lord Dover de conduire la reine et le prince de Galles à Portsmouth, dans l'espoir de pouvoir les faire passer sur la flotte commandée par lord Dartmouth, et de les faire conduire en France. Mais ce projet échoua, car lord Dartmouth refusa positivement de se charger de conduire l'héritier de la cou-

(1) Lettre de lord Dartmouth au roi Jacques. (Dalrymple, *App.*)

ronne hors du royaume, et d'encourir par là les peines portées contre celui qui se rendrait coupable d'un tel crime envers l'État. Jacques II fut donc obligé de faire revenir le prince à Londres, et comme personne de sa Cour ne voulait se charger d'une mission aussi périlleuse, il dut avoir recours à l'aide d'un étranger. Le comte de Lauzun se trouvait comme exilé à Londres; il était tombé dans la disgrâce de Louis XIV; Jacques II, connaissant son caractère hardi et entreprenant, jeta les yeux sur lui pour faire sortir du royaume la reine et son fils. Lauzun accepta la proposition, comptant bien qu'après avoir rendu un pareil service au Roi d'Angleterre, il rentrerait dans les bonnes grâces de Louis XIV.

Dans la nuit du 19 au 20 décembre, la reine Marie et le jeune prince, accompagnés de plusieurs autres personnes, sortirent du palais de White-Hall, s'embarquèrent sur la Tamise; la barque qui les portait passa, à la faveur de l'obscurité, au milieu des vaisseaux anglais et se rendit à Gravesand, où un vaisseau attendait ces illustres fugitifs, et en peu d'heures les transporta à Calais.

La reine et le prince partis, l'ambassadeur de France écrivit à Louis XIV : « Le Roi croit pouvoir maintenant » prendre plus librement un parti. Je suis persuadé que » ce sera celui de se retirer, quoiqu'on dise tout haut à » White-Hall que son dessein est d'aller demain visiter ses » troupes et de combattre à la tête de celles qu'il trou- » vera bien disposées (1). »

Mais les soupçons de Barillon se changèrent en certitude, lorsque Jacques II répondit à cet ambassadeur, qui lui proposait de partir avec lui, quelle que fût la retraite qu'il pût choisir : « Il faut que vous par- » tiez en ambassadeur; pour ce qui est de moi, je par-

(1) Lettre de Barillon. — Mazure, t. III, p. 232.

» tirai comme je pourrai, et quand je le pourrai faire » sûrement. »

Le lendemain 21 décembre, Barillon écrivit à Louis XIV : « Le Roi d'Angleterre est parti cette nuit. Les commissaires » arrivèrent quelques heures après. « Le Roi, » continue Barillon, « avait reçu leur lettre avant que de partir ; » mais cette lettre ne lui a pas fait changer de résolution, » ne se croyant en sûreté ni à Londres, ni à l'armée. »

Cependant, en public, Jacques II affectait de tenir un autre langage. Il disait que les nouvelles qu'il avait reçues des commissaires étaient plus satisfaisantes qu'il n'avait cru pouvoir espérer. Tous les Lords qui se trouvaient dans la capitale furent appelés au palais pour leur communiquer les progrès d'une négociation entreprise d'après leur avis. Le lord maire et les shérifs de Londres furent aussi appelés en présence du Roi. Il les exhorta à remplir leur devoir avec vigueur, et leur avoua qu'il avait cru nécessaire d'envoyer sa femme et son fils hors du royaume ; mais il leur donna l'assurance qu'il resterait à son poste. Cependant décidé à s'en aller dès le lendemain, il avait confié ce qu'il avait de plus précieux à quelques ambassadeurs étrangers, et ses papiers les plus importants étaient déposés chez le ministre de Toscane. Puis il ordonna que le grand sceau et les lettres de convocation pour le Parlement fussent portés dans son appartement. Les lettres de convocation furent brûlées, et celles qui avaient déjà été expédiées furent annulées par un acte revêtu d'une forme légale. A lord Feversham, il écrivit une lettre qui ne pouvait être considérée que comme un ordre de dissoudre l'armée. Cependant Jacques II continuait à cacher ses intentions à ses ministres. Avant de se coucher, il enjoignit à lord Jeffreys de se trouver le lendemain de grand matin dans son cabinet,

et, en se mettant au lit, il dit à lord Mulgrave que les nouvelles de Hungerford étaient très-satisfaisantes. A trois heures du matin, le 11-21 décembre, Jacques II se leva, prit le grand sceau et ordonna à lord Northumberland, qui était de service comme gentilhomme de la chambre, de n'ouvrir la porte de sa chambre à coucher qu'à l'heure accoutumée ; puis il descendit par un passage secret ; il trouva sir Edward Hales qui l'attendait avec un fiacre. Il se fit conduire à Millbanck, où il traversa la rivière et jeta le grand sceau dans le fleuve, dans lequel il fut repêché quelques mois après. Il prit terre à Waux-Hall ; là, une voiture et des chevaux l'attendaient, et il se rendit immédiatement à Sheerness, où un bâtiment était préparé pour le recevoir (1).

Rien ne put égaler la surprise générale au premier bruit de cette évasion. La ville, la Cour et tout le royaume ne purent croire à la réalité du fait ; on se demandait comment il était possible qu'un Roi qui, dans plus d'une occasion, avait donné des preuves d'un grand courage personnel, en fût venu au point d'abandonner si honteusement ses États. « Le Roi, » écrit l'ambassadeur des États, « a pris ce parti désespéré dans le but de plonger le » royaume dans la plus grande confusion. Il espère que » par là le Parlement qui va se réunir sera considéré » comme illégal, ainsi que tous les actes qui émaneront » de cette assemblée. Il se flatte de conserver de cette » manière ses droits et ceux du prince de Galles. Il pré- » voyait qu'il ne pouvait attendre aucune espèce de modé- » ration du Parlement, et voyait bien aussi l'impossibilité » de livrer bataille avec des troupes sur lesquelles il ne » peut compter (2). »

(1) Macaulay, t. II, p. 546.
(2) Lettre de l'ambassadeur Van Citters, du 22 décembre 1688. *Mss.*

La crainte et la terreur succédèrent bientôt à la surprise, quand il ne fut plus possible de douter de la fuite du monarque. On voyait avec anxiété les rênes du gouvernement abandonnées ; on se demandait qui garantirait le pays de l'anarchie. Cette dissolution passagère du gouvernement eut pour premier résultat de rendre la populace de Londres indépendante et audacieuse. Bientôt des flots de peuple soulevés tumultueusement se portèrent vers les endroits où l'on célébrait l'office catholique : le passage de la populace était marqué par la dévastation et le pillage. Les hôtels de l'ambassadeur d'Espagne et de l'envoyé de Toscane, et bon nombre de chapelles catholiques furent dévastés. Dans cette confusion générale, un grand coupable, Jeffreys, lord chancelier d'Angleterre, cherchant à se sauver sous un déguisement, tombe entre les mains de la populace. A cette vue, l'exaspération ne connaît plus de bornes ; on l'accable de mauvais traitements, puis on le conduit en prison, où il meurt peu de temps après.

L'armée royale même fit craindre qu'elle ne servît plutôt à augmenter qu'à calmer le désordre. Lord Feversham n'eut pas plutôt appris la retraite du Roi, qu'il congédia les troupes qui étaient sous ses ordres, sans leur payer leur solde ou les désarmer, et leur livra, pour ainsi dire, le pays comme une proie. Les bruits les plus sinistres circulaient dans Londres, et déjà l'on parlait d'un pillage projeté par les soldats irlandais qu'on venait de licencier.

Il n'y avait que deux jours que le Roi avait quitté Londres et déjà l'anarchie levait sa tête hideuse et répandait une terreur universelle. De tous côtés, on ramassait des prêtres fugitifs ; le nonce se tenait caché dans la maison de l'envoyé de Savoie, attendant avec anxiété le

moment de pouvoir s'éloigner du royaume sans courir le risque de devenir victime de la rage du peuple. L'hôtel de l'ambassade de France n'avait échappé au pillage que parce que l'ambassadeur avait fait jeter de l'argent à la populace, et qu'on l'avait vu, dit-on, boire en public à la santé du prince d'Orange (1).

Dans cette extrémité, les Pairs spirituels et temporels qui se trouvaient à Londres prirent le parti de se réunir et de veiller à la sûreté et à la conservation de l'État. Le ministère était dissous par la fuite du Roi. Les Pairs présents à Londres choisirent le marquis d'Halifax pour leur président ; ils donnèrent des conseils aux magistrats de la capitale pour le rétablissement de la paix publique et du bon ordre. L'ambassadeur espagnol, dont l'hôtel avait été pillé, fut invité à venir loger au palais ; on lui accorda une garde, et ces marques de respect étaient destinées à apaiser l'orgueil de la Cour d'Espagne et à prévenir une rupture. Les Lords envoyèrent aussi une députation au prince d'Orange, dont ils louèrent hautement l'entreprise, et qu'ils félicitèrent du succès de son expédition (2).

La nuit qui suivit ce jour fut une des plus terribles dans les annales de l'Angleterre. A la nuit tombante, le bruit circula que les Irlandais, que lord Feversham avait congédiés, étaient en marche sur Londres et massacraient tout ce qu'ils rencontraient, hommes, femmes et enfants. A une heure du matin, la terreur était arrivée à son comble : les femmes pleuraient et se tordaient les mains, tandis que les hommes s'équipaient pour la défense. Bientôt toute la ville fut illuminée ; toutes les grandes

(1) Journal de l'ambassadeur Witsen. *Mss.*

(2) Lettres de l'ambassadeur Van Citters aux États, des 22 et 24 décembre 1688. *Mss.*

avenues étaient barricadées ; plus de vingt mille hommes, armés de piques et de mousquets, parcouraient les rues. Après une nuit passée dans les angoisses, le jour vint dissiper ces terreurs ; mais le souvenir de cette nuit est conservé dans les esprits sous le nom de *la nuit irlandaise*, sans qu'on ait pu découvrir les auteurs de cette alarme, qui se répandit dans tout le reste du royaume.

Cette évasion du Roi était ce qui pouvait arriver de plus heureux pour Guillaume III. Cependant la fortune sembla d'abord s'opposer au dessein de Jacques II, comme pour lui fournir une occasion de regagner les cœurs de ses sujets. Au moment où le Roi, suivi d'un gentilhomme, allait monter à bord du vaisseau préparé pour son évasion, il fut saisi, ainsi que son compagnon, par quelques pêcheurs qui étaient en embuscade pour s'assurer des prêtres catholiques qui voudraient quitter le royaume. Le monarque fugitif se trouvant entre les mains de ces hommes grossiers, fut traité sans égards, jusqu'au moment où quelques gentilshommes du pays s'interposèrent pour protéger sa personne, mais refusèrent de le laisser passer à l'étranger. La nouvelle de cette arrestation étant parvenue à Londres, le conseil privé se hâta d'envoyer au Roi ses gardes et les officiers de sa Maison. Les Lords résolurent de leur côté que quatre d'entre eux, les lords Ailesbury, Feversham, Middleton et Yarmouth, iraient trouver Sa Majesté. La mission de ces seigneurs ne pouvait être considérée que comme une mesure de précaution, car ils devaient s'abstenir de donner des conseils au Roi, auquel on laissa la plus grande liberté d'agir comme il l'entendrait. Jacques II ne balança pas à retourner dans sa capitale, où la nouvelle de son arrestation n'avait pas plutôt été répandue, que la haine qu'on

avait auparavant conçue contre lui s'était tout à coup convertie en pitié. Il rentra dans Londres, accompagné de milord Feversham, avec tout l'éclat de la majesté royale, et la foule s'empressant de le féliciter sur son retour, il traversa la ville aux acclamations de la multitude accourue de toutes parts pour jouir du spectacle si nouveau d'un Roi fugitif qu'on ramène avec pompe dans son palais. Il exprima son profond déplaisir de la conduite des Lords qui, durant son absence, avaient osé prendre sur eux la direction des affaires. Il comprenait que c'était leur devoir de laisser la société se dissoudre, piller les hôtels des ambassadeurs et de faire brûler Londres, plutôt que d'avoir l'audace de prendre sur eux des fonctions que la crainte lui avait fait abandonner. La Cour devint, à White-Hall, aussi nombreuse qu'autrefois, et les catholiques, revenus de leur première terreur, accoururent en foule saluer le Roi. Mais Jacques II ne se laissa pas éblouir par ce retour momentané de la faveur du peuple. Entouré de ses courtisans et traité en souverain, il n'en sentait pas moins tout l'embarras de la position d'un Roi dont le royaume est envahi et qui n'a plus d'armée à opposer aux envahisseurs. Encore Roi de nom, il ne se voyait plus en état d'agir en souverain, et son abattement n'en devint que plus grand. Parmi ceux qui accoururent à Londres à la nouvelle du retour de Jacques II, on remarque le fidèle Dundée, qui se hâta d'aller assurer son souverain de son inaltérable attachement, et qui, dit-on, lui offrit encore de rassembler les troupes royales et de tenter le sort de la guerre ; mais le courage du Roi était trop abattu pour courir de tels hasards (1).

Sur ces entrefaites, le prince d'Orange était arrivé à

(1) Walter Scott, *Hist. of Scotland.*

Windsor, où il apprit successivement la nouvelle de la fuite du Roi, son arrestation et son retour dans la capitale. Le départ de Jacques II l'avait débarrassé de beaucoup de soucis, et son retour et la manière dont il avait été reçu à Londres étaient de nature à lui inspirer des inquiétudes sur l'issue de son entreprise. Le prince d'Orange répugnait à tout acte de violence contre la personne du Roi, et bien qu'il eût fait notifier à Jacques II, par le comte de Zuilestein, « qu'il n'entendait nullement lui » imposer la loi, et que, par conséquent, Sa Majesté était » libre de revenir dans sa capitale ou de se retirer où bon » lui semblerait (1), » il est évident que ce prince fut vivement contrarié de cette arrestation maladroite, et bien plus encore de ce retour dans Londres, qui venait tout à coup renverser une partie de ses projets.

Il était à craindre que, si Jacques II restait dans le royaume, il ne se formât un parti en sa faveur, que ce parti ne prît les armes et que la guerre civile ne devînt inévitable. La présence de Jacques II à Londres, son séjour dans le palais de ses ancêtres, au milieu de sa Cour, entouré de toute la pompe de la royauté, bien que l'autorité royale ne résidât plus entre ses mains, devait en imposer à la multitude et même au prince d'Orange. Une résistance passive eût peut-être sauvé Jacques II dans ces premiers jours, et la première effervescence passée, il se serait trouvé en position de traiter en Roi avec son gendre. Mais le prince d'Orange savait combien grande était l'influence de la crainte sur l'esprit de Jacques II, et qu'elle le porterait à prendre les résolutions les plus fatales à sa gloire et à son intérêt. Il résolut, en conséquence, de se conduire envers son beau-père, avec une froideur et une sévérité capables de l'alarmer pour sa

(1) Lettre de l'ambassadeur Van Citters, du 28 décembre 1688. *Mss.*

sûreté personnelle, et le déterminer à ne point abandonner son projet de fuite.

L'occasion ne tarda pas à se présenter de donner un commencement d'exécution à ce dessein. Jacques II, embarrassé du rôle qu'il jouait à Londres, envoya milord Feversham à Windsor prier son gendre de venir prendre son logement à Saint-James, pour y concerter ensemble les moyens de rétablir la tranquillité publique. Le prince refusa de recevoir l'envoyé du Roi, et loin de vouloir traiter avec lui, il le fit arrêter. Jacques II apprit l'arrestation de lord Feversham, et cet acte de sévérité augmenta les terreurs dont son âme était continuellement obsédée (1).

Lord Feversham était fort blâmé d'avoir dissous l'armée, et c'était à cette mesure qu'on attribuait tous les désordres de la *nuit irlandaise*. Guillaume III avait hautement manifesté son mécontentement, et lord Feversham, se présentant dans un camp ennemi sans sauf-conduit, était d'ailleurs, d'après les lois de la guerre, susceptible d'être arrêté.

Le prince d'Orange jugea qu'il était temps de pousser l'entreprise ; mais les moyens n'étaient pas sans difficulté. On assure que, parmi les seigneurs qui entouraient le prince d'Orange, il s'en trouva qui lui conseillèrent de s'assurer de la personne du Roi et de le retenir prisonnier dans les Provinces-Unies jusqu'à ce que tout fût réglé en Angleterre. Ce conseil était violent, et d'ailleurs l'emprisonnement du Roi n'était guère propre qu'à attirer la compassion du peuple ; il en pouvait résulter plus de mal que de bien. Le prince s'en tint donc à l'avis de ceux qui convenaient de la nécessité de faire sortir Jacques II de sa capitale, mais qui trouvaient plus à propos

(1) Mazure, t. III, p. 259.

de lui laisser la liberté que de la lui ôter. Ils pensaient que le Roi n'userait de cette liberté que pour revenir à son projet de fuite, et ils espéraient le perdre par là sans retour dans l'esprit de la nation, qui ne pourrait voir sans dégoût la lâcheté avec laquelle Jacques II sacrifiait sa couronne, au désir de se mettre à l'abri de tout danger.

Sur l'avis de lord Halifax, il fut décidé que le Roi serait prié de s'éloigner de Londres et de se retirer dans un château appartenant à la duchesse de Lauderdale. Le marquis d'Halifax, qui venait de faire prendre cette résolution, demanda qu'elle fût notifiée au Roi par le comte de Solms, qui commandait les gardes hollandaises du prince. « Avec votre permission, » répliqua vivement Guillaume III, « cette décision est de vous, elle sera » portée au Roi par vous, Milord. » Et sans attendre de réponse, il chargea de ce dur message les lords Delamere, Shrewsbury et Halifax (1).

Ce fut le prince d'Orange, dit Mazure, qui, dans cette délibération, écarta les conseils violents. « Les motifs » qui m'ont amené ici, » disait-il, « m'autorisent assez, » sans doute, à faire une guerre ouverte au Roi, et je ne » risque rien ; mais je suis certain que la princesse d'O- » range ne souffrira jamais que l'on attente à la liberté de » son père. D'ailleurs, un Parlement n'y trouverait-il » rien à dire (2) ? »

Pendant que ceci se passait à Windsor, le comte de Nassau-Zuilestein arriva auprès de Jacques II avec une lettre du prince d'Orange. Zuilestein lui ayant dit que le prince ne pouvait paraître à Londres qu'avec des troupes assez nombreuses pour garantir sa personne : « Il peut

(1) Mazure, t. III, p. 262.
(2) *Ibid.*

» en amener, » répondit Jacques II, « autant qu'il voudra. » Je n'aurai même que celles qu'il jugera à propos; ou » plutôt, n'étant pas assuré des miennes, j'aime autant » n'en point avoir. » Et de suite il donna l'ordre à lord Craven, qui commandait les gardes, de mettre Saint-James à la disposition du prince d'Orange et de préparer le logement des troupes hollandaises. Le Roi témoigna cependant fort vivement au comte de Zuilestein sa surprise de l'arrestation de lord Feversham, arrestation, disait-il, qui violait tout à la fois le droit des gens et les lois les plus simples de la nature (1).

« Après cette pénible conférence, le Roi tint sa Cour » comme à l'ordinaire. La foule y était considérable, » mais on n'y distinguait aucun des seigneurs attachés au » parti d'Orange. Quelques ministres étrangers s'y pré- » sentèrent. Le Roi tint aussi un conseil et soupa en public. » Le lendemain, il assista au service divin, où se trouvè- » rent beaucoup de catholiques (2). »

Cependant, après le souper de la veille, il avait eu avec l'ambassadeur de France une conversation qui mérite d'être rapportée. « Toute l'Angleterre, » lui dit-il, « est en armes, et dans chaque bourg ou village, on » arrête toute personne qui passe inconnue ; à Douvres, un » pêcheur s'est emparé du château ; il y commande comme » faisait Mazaniello à Naples. » Parlant ensuite de l'état des affaires : « Le prince d'Orange, » dit-il, « aurait » mieux aimé que je fusse parti, et va se trouver fort » embarrassé sur la forme du gouvernement à établir. La » convocation d'un Parlement ne peut être légitime sans » les mandements scellés du grand sceau, et il n'en a été » expédié que pour quinze comtés. Les autres sont brû-

(1) Mazure, t. III, p. 263.

(2) *Ibid.*

» lés; le grand sceau *ne se trouve plus.* » (Le Roi l'avait jeté dans la rivière en cherchant à s'évader.) « On n'en » peut faire un autre sans moi. Tout cela formera des dif- » ficultés et des incidents qui me donneront lieu de » prendre un parti convenable. » Tel est le rapport que Barillon fait à sa Cour de la conversation qu'il eut avec le Roi, et l'ambassadeur de Louis XIV ajoute : « Je vois » qu'il (Jacques II) est encore résolu de chercher les » moyens de se sauver ; il ne se fie pas aux acclamations » d'hier et à quelques feux de joie allumés dans la ville. » Il m'a fait de nouvelles protestations de ne se laisser » engager à rien contre Votre Majesté (1). »

On voit, d'après cet entretien, que Jacques II était convaincu que son absence jetterait la confusion dans les affaires de l'État ; qu'elles seraient arrêtées par l'éloignement du Roi, et qu'on serait forcément contraint de revenir à lui pour faire cesser cet état de choses. Jacques II raisonnait toujours dans l'hypothèse que le peuple anglais serait tenu de se renfermer dans la légalité, quoi qu'il pût arriver, mais que le monarque, étant au-dessus d'elle, pouvait transporter la royauté d'Angleterre à l'extrémité du globe, qu'encore elle resterait l'arche sainte sur laquelle personne ne pourrait mettre impunément la main. Illusions de rois ! Jacques II ne comprenait pas que la royauté est liée au sol qui l'a vue naître, comme le chêne séculaire à la terre qui l'a nourri et l'a vu s'élever majestueusement au-dessus des autres arbres de la forêt, mais qui, arraché et transplanté sur un sol étranger, dépérit et meurt faute de sève.

Cependant les nouvelles les plus propres à augmenter le découragement de ce Roi, jadis si fier, arrivent de tous les points de la Grande-Bretagne. La vieille Angleterre,

(1) Lettre de Barillon à Louis XIV. — Mazure, t. III, p. 264.

si docile, si soumise, à l'avénement de Jacques II, est ébranlée jusque dans ses fondements; elle veut à toute force en finir avec le catholicisme, et rasseoir son Église sur ses antiques bases. L'Écosse puritaine fermente; là on vise à proscrire avec le catholicisme cette Église bâtarde qui lui a été tyranniquement imposée, sous le nom d'épiscopale, par les devanciers de Jacques II. Le Roi apprend en même temps que la flotte, sur la nouvelle de son départ, avait envoyé sa soumission à Guillaume III (1), et que lord Tyrconnel avait été arrêté en Irlande. Cette dernière nouvelle était fausse. Tyrconnel, au contraire, prenait les mesures les plus énergiques pour conserver l'Irlande au Roi, ou du moins pour la rendre absolument indépendante de l'Angleterre, si Jacques II n'y voulait pas chercher un asile. Il ne visait à rien moins, dit-on, qu'à se faire proclamer souverain de ce royaume (2).

Toutes ces nouvelles plongeaient le Roi dans une anxiété inexprimable; le cercle allait toujours en se rétrécissant pour lui. Il se voyait à la veille du jour où toutes les issues seraient fermées; car déjà les troupes du prince d'Orange étaient en marche sur Londres, et ce qui lui était resté fidèle des siennes, se retirait dans des quartiers séparés. Selon ce qui avait été convenu entre Jacques II et le comte de Zuilestein, quatre bataillons de gardes hollandaises vinrent occuper Saint-James le 28 décembre, et relever les gardes anglaises, qui en sortirent vers les neuf heures du soir; mais le comte de Solms, qui les

(1) Le prince d'Orange invita lord Dartmouth, commandant de la flotte royale, à se joindre à la cause nationale, par une lettre du 29 novembre 1688. Ce lord, ayant appris la fuite de Jacques II, répondit par une lettre du 12 décembre 1688, qu'il consentait à réunir ses forces à celles du prince, pour combattre l'ennemi commun, les Français. (*Correspondence of lord Rochester*, vol II, p. 336 et 337.)

(2) Mazure, t. III, p. 265.

commandait, avait non-seulement l'ordre d'occuper le palais de Saint-James, mais encore celui de White-Hall, où résidait le Roi. Cet ordre fut communiqué à lord Craven, qui, frémissant d'indignation, répondit fièrement au comte de Solms, qu'il défendrait le palais de son souverain, et qu'il ne permettrait pas que des étrangers vinssent forcer la garde anglaise d'un Roi d'Angleterre. Alors trois des quatre bataillons, déjà maîtres de Saint-James, s'avancent dans le parc en ordre de bataille et marchent sur White-Hall.

Le Roi était sur le point de se mettre au lit, quand il fut averti par lord Craven. D'abord il n'en voulait rien croire. Il mande le comte de Solms en sa présence, qui lui montre les ordres du prince d'Orange. Après quelques tentatives inutiles auprès du comte, le Roi finit par donner l'ordre à lord Craven de ne faire aucune résistance. Craven obeit, dit Mazure, la mort dans le cœur, et les gardes anglaises se retirèrent, laissant le Roi entouré de ses ennemis. Jacques II se mit au lit, malgré les observations de ses serviteurs. « Vous n'avez plus, » lui disaient-ils, « que des gardes hollandaises. — Qu'importe, » répondit le Roi, « entre ces gardes et les miennes, je serais » peut-être embarrassé de choisir (1). »

Il était minuit, le Roi était livré au plus profond sommeil, lorsqu'on vint prévenir le comte de Middleton, qui couchait dans la chambre du Roi, que les lords Delamere, Shrewsbury et Halifax avaient à parler à Sa Majesté. Lord Middleton réveilla le Roi, qui leur fit faire réponse qu'il était prêt à les entendre, quoiqu'il fût couché. Ils entrèrent et lui remirent la lettre du prince d'Orange, qui leur servait de commission. Elle était conçue en ces termes :

(1) *Mem. de Jacques II*, t. III, p. 390

« Nous vous prions, milord marquis d'Halifax, comte » de Shrewsbury et milord Delamere, de dire au Roi » que l'on juge convenable, pour la plus grande tran- » quillité de la ville et pour la plus grande sécurité de sa » personne, qu'il se transporte à Ham, où il sera accom- » pagné de ses gardes, qui le défendront de toute in- » sulte.

» Donné à Windsor, le 17-27 décembre 1688.

» W., prince d'Orange. »

Le Roi parut fort abattu, et demanda s'il fallait partir sur-le-champ. Les Lords répondirent qu'il pouvait dormir, et qu'à son réveil, on lui donnerait des gardes, non pas pour le gêner, mais pour l'escorter. Comme ils se retiraient, milord Middleton les suivit pour leur demander si le prince d'Orange n'agréerait point que le Roi allât à Rochester, et si cet endroit ne serait pas aussi bon qu'un autre. Ils promirent de consulter là-dessus le prince, qui n'était qu'à huit milles de Londres ; le Roi ne choisissait cette ville que pour être à portée d'exécuter plus aisément le dessein de son évasion. Le prince d'Orange le comprit, et comme il ne cherchait pas à y mettre obstacle, Jacques II obtint la permission de se rendre à Rochester.

Le 28 décembre, dans la matinée, le Roi prit congé des ministres étrangers, sans pouvoir rien dire en particulier à l'ambassadeur de France ; il quitte son palais et monte dans une barque avec les lords Ailesbury, Lichtfield, Arran, Dumbarton et Dundée. Jacques II et son petit cortége avaient quitté Londres à midi, et le prince d'Orange y fit son entrée sur les deux heures (1). Arrivé

(1) Lettre de l'ambass. Van Citters aux États, du 31 décembre 1688. *Mss.*
« Vers midi, le prince entra dans Westminster au milieu des acclamations » et des signes de joie du peuple, au bruit des cloches et des feux de joie

au palais de Saint-James, Guillaume III y reçut les compliments d'un grand nombre de Pairs, du clergé du comté de Middlesex ayant à sa tête l'évêque de Londres, et des aldermen de la capitale ayant à leur tête le greffier, sir George Treby, qui harangua, à cette occasion, Son Altesse en ces termes :

« PRINCE,

» Le lord maire étant malade, les aldermen et les mem-
» bres du conseil de la capitale de ce royaume viennent
» féliciter Votre Altesse, dans cette circonstance aussi
» grande que mémorable.

» Nous cherchons en vain des mots qui puissent rendre
» nos impressions.

» Nous repassons dans notre mémoire nos dangers pas-
» sés; nous voyons encore et l'Église et l'État livrés au
» papisme et au pouvoir arbitraire, et à la veille d'une
» destruction complète, par le fait d'hommes qu'à bon
» droit on peut qualifier du nom d'envahisseurs, parce
» qu'ils avaient renversé les barrières sacrées de nos lois
» et, qui plus est, notre Constitution.

» Il ne restait qu'un seul remède, c'est celui auquel on
» a eu recours. La seule personne qui pût l'appliquer,
» c'était Votre Altesse.

» Vous êtes né, Prince, au milieu d'un peuple dont
» l'alliance nous fut toujours utile et agréable. Votre illustre
» famille brille parmi celles que l'on range au nombre des
» bienfaiteurs du genre humain. Le titre de prince, la
» dignité de stathouder et l'honneur d'avoir possédé la
» couronne impériale dans cette Maison, n'y sont regardés
» que comme des avantages secondaires. Vos ancêtres

» jusqu'à la nuit. Il logea à Saint-James; ce même jour, une réunion de
» Lords spirituels et temporels se déclara pour le prince. » (*Diary of the march from Exeter to London. Marchmont Papers*, vol. III, p. 102.)

» ont joui, depuis des siècles, d'une dignité unique dans » son genre et à laquelle nulle autre ne peut être com- » parée.

» Désignés par le Très-Haut pour venger les droits » méconnus et punir les oppressions violentes, ils ont été » les champions de l'humanité.

» Cette mission divine a été respectée par la no- » blesse, par le peuple et par les braves soldats anglais; » ils ont déposé les armes à votre approche.

» Grand Prince, si nous jetons un regard sur le passé, » si nous contemplons l'œuvre complète de notre déli- » vrance, nous sommes frappés d'étonnement, et nous » attribuons ce bienfait à un miracle.

» Votre Altesse, conduite par la main de Dieu, et » appelée par la voix du peuple, a sauvé nos plus chers » intérêts : la religion protestante, qui est le Christianisme » dans sa pureté primitive; nos lois, qui sont les anciens » titres sur lesquels reposent nos vies, nos libertés, nos » biens, et sans lesquelles ce monde ne serait à nos yeux » qu'un désert.

» Que pouvons-nous offrir en retour à Votre Altesse?

» Nos cœurs sont pleins de gratitude, et Votre Altesse » s'est érigée elle-même un monument impérissable, par » le concours des prières et des applaudissements de tous » les hommes de bien. Aussi, la postérité célébrera votre » nom à jamais glorieux jusqu'à la fin des âges (1). »

L'homme à qui un discours semblable s'adressait, peut à juste titre s'appeler Grand.

Suivons Jacques II sur le chemin de l'exil. Le lendemain, le Roi était arrivé à Rochester. Il y reçut un passeport en blanc, qu'il avait fait demander au prince d'Orange pour envoyer quelqu'un en France auprès de la reine.

(1) Somers, *Coll. of tracts*, vol. x, p. 5.

Dès le surlendemain, le bruit se répandit dans Londres que Jacques II avait secrètement quitté Rochester pour se réfugier à la Cour de Louis XIV. La nouvelle était fausse, mais elle exprimait le pressentiment des uns, le vif désir des autres. Le Roi se persuada fort justement que le prince d'Orange désirait sa fuite; cela même aurait dû être pour lui un motif de ne pas s'éloigner, s'il avait conservé la moindre énergie et la faculté d'apprécier, de juger et de sa position et de celle du prince, qui était venu si audacieusement envahir son royaume. Mais l'âme du monarque était dominée par une terreur si grande, qu'il convient que si le prince attendait l'instant de sa fuite avec impatience, il ne la désirait pas moins que lui; « car, » dit Jacques II dans ses Mémoires, « s'il trompait » l'attente du prince en ne quittant pas le royaume, le » Roi était persuadé que son gendre ne manquerait pas » de moyens pour le faire sortir non-seulement de l'An- » gleterre, mais encore de ce monde (1). » Ceci, et les partisans de Jacques II ne peuvent en disconvenir, est un aveu empreint d'une insigne lâcheté; car celui qui possède une couronne, doit, pour la défendre, oser regarder la mort en face, et Jacques II ne sut pas le faire.

La reine avait écrit une lettre à son époux, où elle le conjurait de tenir sa parole de l'aller rejoindre incessamment. Cette lettre, interceptée, fut renvoyée au Roi par les ordres du prince d'Orange. Jacques II, remarquant la négligence visible et affectée de ses surveillants, fit sans gêne tous les préparatifs nécessaires pour le départ qu'il avait résolu. Une barque était préparée qui devait le conduire à bord du *Harwick*, mouillé dans la Swale, et dans la nuit du 1er au 2 janvier (*n. s.*), le Roi, accompagné de son fils naturel, le duc de Berwick,

(1) *Mém. de Jacques II*, t. III. p. 395.

de deux officiers de marine et de son valet de chambre, se rendit à bord du vaisseau qui l'attendait, et entra dans la rade d'Ambleteuse le 5 janvier 1689, qui était le troisième jour de son embarquement.

Ainsi finit le règne d'un prince qui, dans la prospérité, s'aliéna ses plus chauds partisans par son inflexible tyrannie, et qui, dans l'adversité, tomba si bas, que les hommes les plus dévoués à sa cause se virent mis dans l'impuissance de le servir et de lui être utiles.

Le prince d'Orange était venu en Angleterre pour y rétablir le règne des lois, pour conserver ce qui existait, et non pour détruire. Jacques II, par sa fuite, détruisit la royauté, et força l'Angleterre à se jeter dans une révolution (1). La royauté ayant disparu dans la lutte entre

(1) M. de Chateaubriand a dit : « Au surplus, cette révolution, qui aurait « pu être retardée, n'en était pas moins inévitable, parce qu'elle était opérée « dans l'esprit de la nation. Si Jacques II parut frappé de vertige au moment « decisif; si, pendant son règne, on ne le vit occupé qu'à se créer une place « de sûreté en Angleterre, ou un moyen de fuite en France; s'il se laissa « trahir de toutes parts; s'il ne profita ni des avis, ni des offres de Louis XIV, « c'est qu'il avait la conscience que ses destins étaient accomplis. La liberté, « méconnue sous Jacques Ier, ensanglantée sous Charles Ier, déshonorée sous « Charles II, attaquée sous Jacques II, avait pourtant été conservée dans les « formes constitutionnelles, et ces formes la transmirent à la nation, qui con- « tinua de féconder le sol natal après l'expulsion des Stuarts. Ces princes ne « purent jamais pardonner au peuple anglais les maux qu'il leur avait fait « endurer; le peuple anglais ne put jamais oublier que ces princes avaient « essayé de lui ravir ses droits, et il y avait de part et d'autre trop de justes « ressentiments et trop d'offenses. Toute confiance réciproque étant détruite, « on se regarda en silence pendant quelques années. Les générations qui « avaient souffert ensemble, également fatiguées, consentirent à achever « leurs jours ensemble ; mais les générations nouvelles, qui ne sentaient pas « cette lassitude, qui, ne nourrissant plus d'inimitiés, n'avaient pas besoin « d'entrer dans les compromis du malheur; ces générations revendiquèrent « les fruits du sang et des larmes de leurs pères; il fallut dire adieu aux « choses du passé..... »

Plus loin, l'auteur pose cette question : « Les Stuarts auraient-ils pu « régner après la Restauration ? Très-facilement, en faisant ce que fit Guil- « laume en Angleterre, ce qu'a fait Louis XVIII en France, en donnant une « Charte, en acceptant de la Révolution ce qu'elle avait de bon, d'invincible.

le pouvoir absolu et la liberté constitutionnelle, les partisans de la monarchie, Whigs et Tories, sans distinction, furent forcément contraints de se rallier autour du seul homme qui pût la sauver du naufrage, et préserver l'Angleterre des horreurs de l'anarchie et de la République. De ce moment, Guillaume III devint l'homme nécessaire au peuple anglais, et la nécessité est un argument d'une force si majeure, qu'on vit de tout temps le droit et la légalité plier devant son irrésistible puissance : la folie seule ose lui résister.

A la veille de s'embarquer et de quitter le royaume, Jacques II avait rédigé un manifeste, dans lequel il développait les motifs qui le portaient à cette résolution désespérée. On trouva cet écrit après son départ de Rochester.

« ce qui était accompli dans les esprits et dans le siècle, ce qui était terminé « dans les mœurs, ce qu'on ne pouvait essayer de détruire sans remonter « violemment les âges, sans imprimer à la société un mouvement rétro- « grade, sans bouleverser de nouveau la nation. Les Révolutions qui arrivent « chez les peuples dans le sens naturel, c'est-à-dire dans le sens de la mar- « che progressive du temps, peuvent être terribles, mais elles sont durables ; « celles que l'on tente en sens contraire, c'est-à-dire en rebroussant le cours « des choses, ne sont pas moins sanglantes; mais, fléau du moment, elles « ne fondent, elles ne créent rien, tout au plus elles peuvent exterminer.

« Les Stuarts ont passé, les Bourbons resteront, » ajoute le même auteur, « parce qu'en nous rapportant leur gloire, ils ont apporté les libertés récen- « tes, douloureusement enfantées par nos malheurs. Charles II débarqua à « Douvres les mains vides; il n'avait dans ses bagages que des vengeances « et le pouvoir absolu; Louis XVIII s'est présenté à Calais tenant d'une « main l'ancienne loi, de l'autre la loi nouvelle, avec l'oubli des injures et « le pouvoir constitutionnel; il était à la fois Charles II et Guillaume III; « la légitimité déshéritait l'usurpation. Le loyal Charles X, imitant son « auguste frère, n'a voulu ni changer le culte national, ni détruire ce qu'il « avait juré de maintenir..... »

(Chateaubriand, *les Quatre Stuarts.*).

Le duc de Wellington a été meilleur prophète que M. de Chateaubriand, l'un des principaux démolisseurs de cette Restauration, pour laquelle il avait des tendresses et des rancunes prenant leur source dans sa vanité personnelle. Après 1815, le duc dit un jour au général Fagel, ministre du Roi des Pays-Bas à la Cour de France : « Les Bourbons finiront comme « les Stuarts. »

Après l'énumération de tous ses griefs contre le prince d'Orange, après l'avoir accusé d'avoir, par ses intrigues et ses artifices, entraîné l'armée et toutes les classes de la nation à abandonner leur souverain légitime, Jacques II dit en terminant : « Je suis né libre, et désire » continuer à l'être. J'ai hasardé ma vie sans aucune » crainte en diverses occasions pour le bien et l'honneur » de mon pays ; si j'espère, malgré mon âge, la risquer » encore pour le délivrer de l'esclavage où il est réduit, » je ne veux pas m'exposer à perdre cette liberté qui » m'est nécessaire. C'est pourquoi je me retire ; mais je » n'irai pas si loin que je ne sois à portée de revenir, quand » la nation ouvrira les yeux, quand elle verra combien » elle a été trompée sous les spécieux prétextes de religion » et de propriété.

» Je prie Dieu qu'il daigne, en sa miséricorde infinie, » toucher les cœurs de mes sujets, leur faire sentir le » malheur de la position où ils se trouvent, et calmer » les esprits au point qu'un Parlement légal puisse être » assemblé. Alors il sera désirable qu'ils accordent la » liberté de conscience à tous les dissidents protestants, » et qu'ils y fassent participer ceux de ma religion, en » sorte qu'ils puissent vivre paisiblement et tranquillement » comme il convient à des Anglais et à des chrétiens, et » ne soient pas forcés de s'expatrier, condition toujours » pénible pour des hommes qui aiment leur pays. Je le » demande à tous ceux qui réfléchissent et qui ont de l'ex- » périence : Est-il rien qui puisse rendre notre nation plus » grande, plus florissante que cette liberté de conscience » dont quelques-uns de ses voisins craignent de la voir » jouir ? Je pourrais ajouter beaucoup de choses pour » confirmer ce que je viens de dire, mais le moment n'est » pas convenable. »

On voit par cet écrit que Jacques II ne considérait son éloignement que comme momentané. Il croyait, en se retirant, laisser l'Angleterre en proie aux troubles et à l'anarchie. Il comptait sur la fureur des partis pour rentrer un jour triomphant dans ses États. Il en fut tout autrement cependant. A peine le monarque, s'exilant spontanément, eut-il abandonné le glorieux héritage de ses ancêtres, que le calme succéda à la tempête, l'ordre au désordre, le repos public à l'inquiétude universelle. Le moment d'agonie, c'est l'instant où le lien qui subsistait entre Jacques II et le peuple anglais se délie irrévocablement. Cette crise passée, et c'en était une terrible à subir, l'horizon politique parut s'éclaircir, parce que dès cet instant il fut permis au peuple anglais d'espérer, et que l'espérance lui avait été interdite sous le règne de Jacques. Même ces hommes qui admettent le droit divin des dynasties, en étaient arrivés au point de devoir reconnaître que ce droit a des limites, quand les dynasties s'affaissent sur les peuples dans un despotisme immobile.

Guillaume, demeuré maître du terrain, ne s'arroge d'autres droits que de veiller, avec une scrupuleuse sollicitude, à mettre la couronne à l'abri de toute atteinte, durant l'interrègne inévitable occasionné par la fuite du Roi régnant. Guillaume débarque sur le rivage britannique en qualité de défenseur des droits et des priviléges du peuple anglais. Tout à coup son rôle change : la force des circonstances le constitue le gardien et le protecteur de l'autorité royale. Six semaines avaient suffi pour opérer ce changement dans sa position.

« Si j'écrivais un traité de politique, » dit Mirabeau, « je traiterais à fond *l'Art d'oser*, non moins nécessaire » pour faire réussir les entreprises civiles que les opéra- » tions militaires, et aussi pour donner la mesure de celui

» qui entreprend; car ce sont les bornes plus ou moins » reculées du possible qui constituent les différences entre » les hommes.

» En lisant l'histoire, je remarque que presque toutes » les fautes commises par les chefs quelconques de partis » viennent de l'indécision des principes et de l'obliquité » des démarches. On se révolte à demi, on est fidèle à » demi, on n'ose ni s'écarter tout à fait de ses devoirs, ni » leur sacrifier en entier ses passions. Les premiers pas » sont chancelants et mal assurés, tandis qu'ils devraient » être plus fermes; on se ménage une retraite, on suit plu- » sieurs routes pour arriver à son but. Les artifices mêmes, » cette ressource favorite des politiques ordinaires, sont » un effet de cette timidité d'esprit ou de cœur ; on négo- » cie pour se déguiser, pour s'attirer des partisans, pour » affecter de la modération, tandis qu'il faudrait agir et » marcher à son objet par la ligne la plus courte. Qu'ar- » rive-t-il toujours? C'est que celui qui a voulu tromper » est trompé; on a manqué le moment décisif, et l'on n'a » persuadé personne! Autant les extrêmes sont déraison- » nables dans la conduite ordinaire de la vie, autant les » partis mitoyens sont insuffisants dans les moments criti- » ques; et la plus dangereuse, comme la plus inconséquente » des conduites, c'est de ne se dépouiller qu'à demi des » préjugés. Mais il y a presque aussi peu de méchants » résolus que d'honnêtes gens décidés ; c'est que le carac- » tère manque à la plupart des hommes (1). »

En appliquant ce qui précède à la conduite politique de Guillaume III et de Jacques II, on comprend que les succès devaient être pour le premier, et les revers de tous genres pour l'autre.

(1) *L'Art d'oser*, fragment inédit de Mirabeau. (*Mém. biograph., littéraires et politiques de Mirabeau*, t. VII p. 215.)

Guillaume possédait l'*art d'oser*, aussi mena-t-il à bonne fin les entreprises les plus difficiles ; tandis que, dans Jacques II, on ne trouve que des élans de hardiesse non réfléchie, qui mènent droit à des catastrophes humiliantes.

Si Jacques II eût possédé l'*art d'oser*, il aurait, en montant sur le trône, tout bravé pour le triomphe de sa foi religieuse. Il ne se serait pas seulement borné à faire profession de catholicisme ; mais il se serait hardiment placé au-dessus de la loi en gouvernant sans le concours du Parlement ; il n'aurait pas promis de défendre et de soutenir l'Église anglicane, parce que sa religion lui défendait de protéger une autre foi que la sienne ; plus tard, il ne serait pas descendu jusqu'à vouloir séduire les dissidents pour s'en faire un appui contre l'Église nationale. Jacques II commit toutes ces lâchetés, parce que, ne possédant pas l'*art d'oser*, il crut devoir recourir à la ruse, aux intrigues. Le piége était trop grossier ; aussi, tous ceux à qui il s'adressa successivement lui tournèrent-ils le dos et le laissèrent, avec la honte de ses avances, dans un complet isolement.

S'il eût possédé l'*art d'oser*, il se serait posé, dès le premier jour de son règne, en Roi absolu. Il ne lui restait que ce parti-là à adopter, comme Roi catholique, pour assurer le triomphe de sa foi. La hardiesse d'une pareille entreprise eût peut-être réduit ses ennemis au silence ; son audace les eût fait plier devant sa volonté, et s'il eût échoué dans son entreprise, s'il fût venu se briser contre la volonté nationale, eh bien ! sa chute eût été glorieuse, et il eût péri à l'œuvre, mais il se serait fait un grand nom dans l'histoire.

A côté de ce moyen hardi, aventureux même, il y en avait un autre : celui de la loyauté et du respect pour la

loi. Si Jacques II avait donné les preuves les plus convaincantes de sa ferme détermination de respecter la Constitution politique et religieuse établie en Angleterre, il eût gagné le cœur de ses sujets, et ceux-ci, rassurés sur la conduite du Roi, n'auraient certainement pas refusé à ce prince d'adoucir les lois qui pesaient sur les catholiques; la reconnaissance eût imposé ce devoir aux Anglais. Mais nul homme n'était moins capable que Jacques II de comprendre cette vérité.

Quiconque veut connaître Jacques II n'a qu'à parcourir les mémoires écrits par lui-même et sa correspondance avec le prince d'Orange. On y voit combien son esprit était étroit, combien son âme avait peu d'élévation, combien facilement il s'abaissait au mensonge, même pour surprendre la religion et la noble compassion que lui témoignait son bienfaiteur Louis XIV.

En présence de ce Roi, qui ne connaissait pas l'*art d'oser*, se trouve placé un prince qui le possède au suprême degré; qui, pour ne pas succomber devant la France et l'Angleterre réunies, devait tout affronter. S'il n'eût pas osé passer la mer pour mettre un terme aux agitations qui troublaient l'Angleterre, Guillaume III, la République des Provinces-Unies et le continent européen eussent été perdus immanquablement.

Mais Guillaume osa, et son audace sauva sa patrie et l'Europe des dangers qui seraient nécessairement venus fondre sur elles, dès l'instant où l'union entre l'Angleterre et la France eût été rendue indissoluble par le triomphe de Jacques II.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Contenues dans le cinquième Volume.

Troisième Partie.

Depuis la Trève de Ratisbonne jusqu'à la Paix de Ryswyk, en 1697.

CHAPITRE Ier. — Tableau de la fin du règne de Charles II. 3
— II. — Avénement de Jacques II. — Alliance entre le Roi de la Grande-Bretagne et l'Église anglicane 67
— III. — Établissement monarchique de Louis XIV. — Révocation de l'Édit de Nantes. . 159
— IV. — Ligue d'Augsbourg 241
— V. — Le Pouvoir absolu de la Couronne substitué au règne des lois en Angleterre et en Écosse. 283
— VI. — Naissance du prince de Galles. . . . 343
— VII. — Expédition de Guillaume III en Angleterre. 405

FIN DE LA TABLE DU CINQUIÈME VOLUME.

00580683

SAINT-GERMAIN EN-LAYE. — IMPRIMERIE DE H. PICADET, RUE DE PARIS, 27.

Digitized by Google